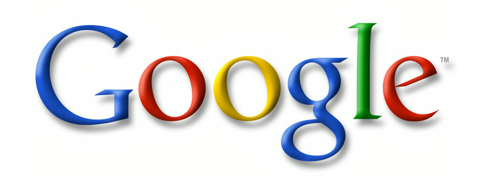
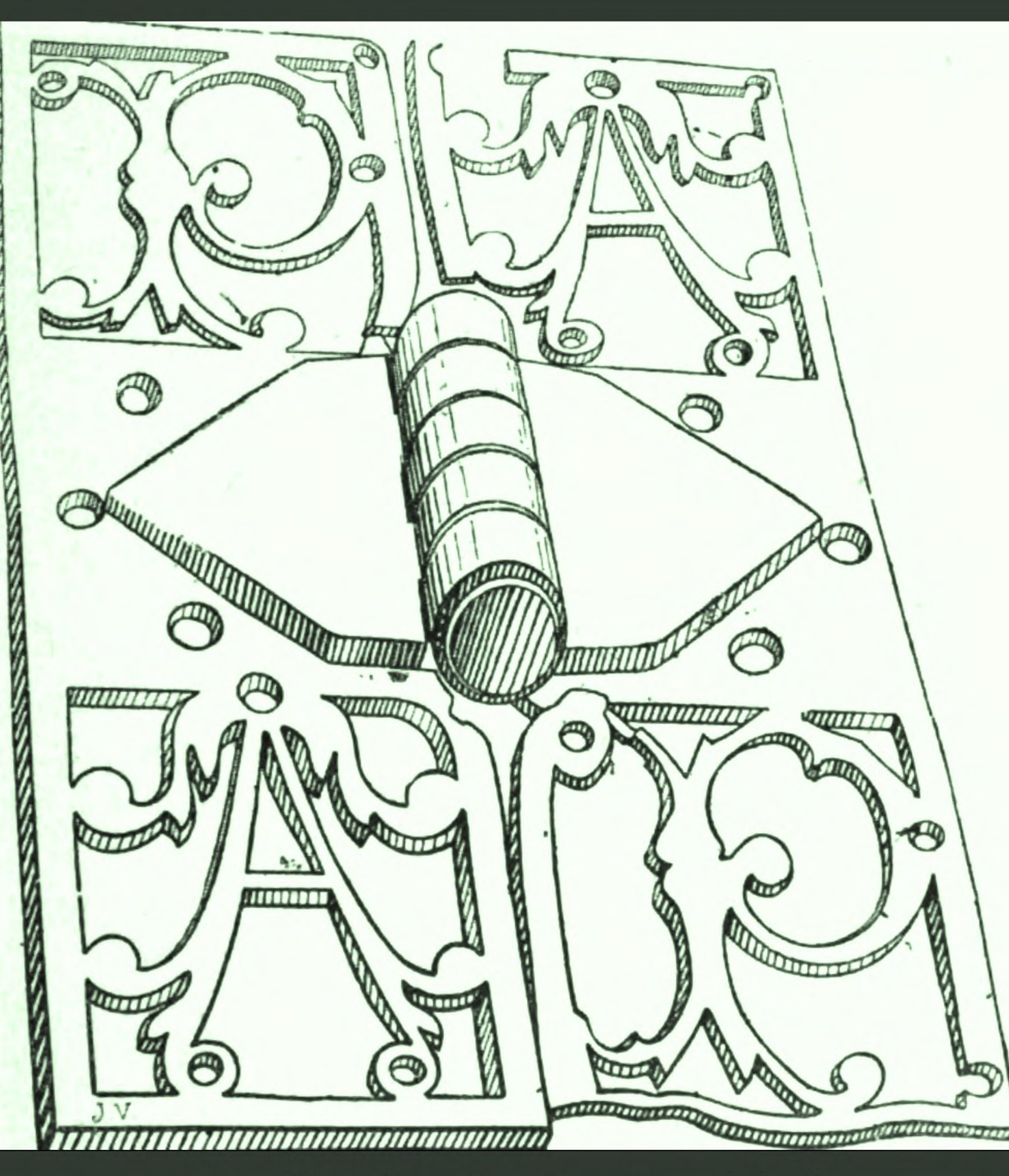
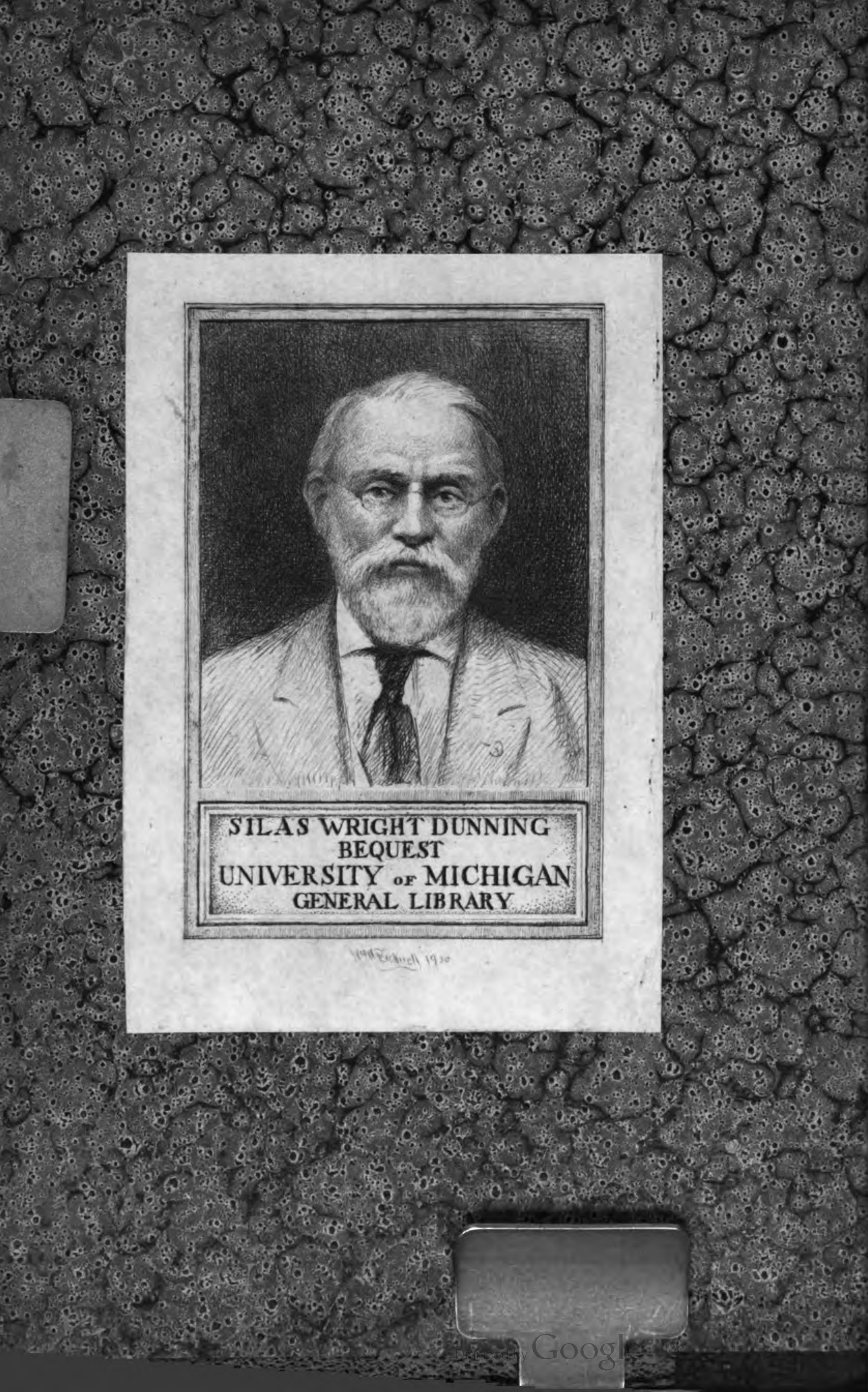
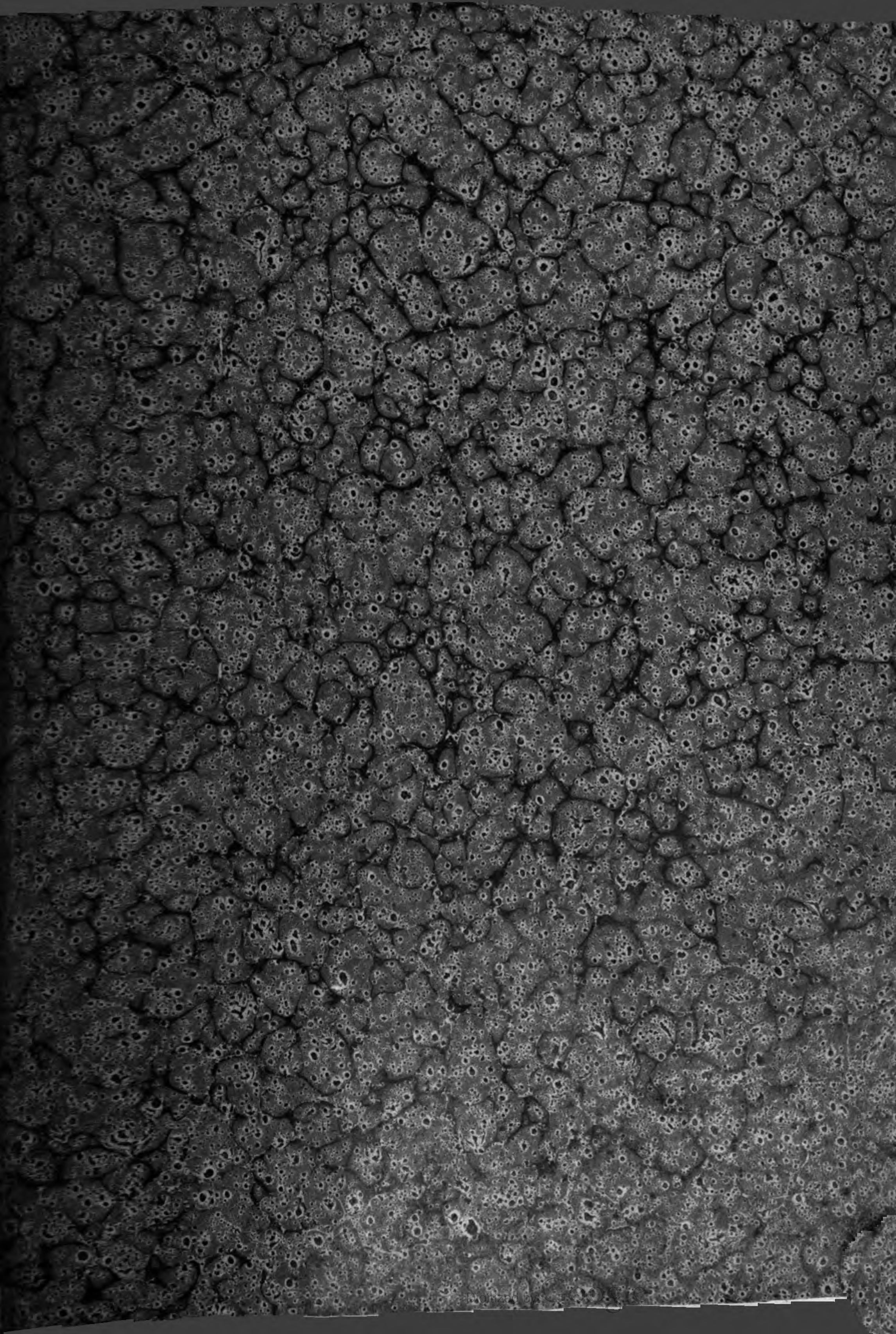




Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais

Société d'émulation du Bourbonnais, Société d'émulation du département de l'Allier. sciences, arts et belles-lettres


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



Société

D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

du Bourbonnais

Société d'Emulation & des Beaux-Arts Du Bourbonnais

d'Emulation du Bourbonnais
= Bulletin

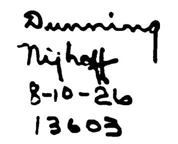
Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier »
et aux « Annales bourbonnaises »

TOME NEUVIEME

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS
1901





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 7 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. Delaigue, Bertrand, l'abbé Clément, Grégoire, Milcent, Vié, Guillaumier, R. de Quirielle, J. de Quirielle, Pérot, l'abbé Berthoumieu, Seulliet, Bouchard, Tourteau, E. Olivier, Capelin, Mantin, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux, se trouvent deux exemplaires de l'ouvrage de M. H. Faure : *Histoire de Moulins ;* cet envoi est accompagné d'une lettre par laquelle M. Crépin-Leblond informe la Société qu'elle recevra ultérieurement un troisième exemplaire, imprimé sur papier impérial du Japon. Des tirages en couleur doivent y figurer, qui ne sont pas complètement achevés.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Claudon, absent de Moulins, qui le prie de faire ajourner, s'il n'y voit pas d'inconvénients, la discussion relative à la question des minutes de notaires à réintégrer aux archives départementales, car il désirerait fournir des explications au sujet des solutions pratiques à adopter.

M. le Président donne lecture d'un mémoire de notre confrère M. Barathon, ancien notaire, à qui il avait demandé de vouloir bien étudier, au point de vue légal, la suite à donner à la réponse que fait M. Levistre, à l'article de M. P. Encise, inséré dans notre *Bulletin*, de janvier 1900. Après discussion, cette consultation très complète est envoyée à la commission du *Bulletin* qui décidera ce qu'il y aura à faire. Cette commission se réunira mercredi prochain. Des remerciements sont votés à M. Barathon.

— M. de Quirielle offre, au nom de notre sympathique confrère, M. Bourdery, de Cusset, pour le médailler du Musée départemental :

1° Un teston d'argent à l'effigie de Henri de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes, daté de 1604.

2° Un spécimen (bronze) de la médaille commémorative du retour des cendres de Napoléon Ier.

M. de Quirielle rappelle que notre bibliothèque doit déjà à M. Bourdery une fort intéressante collection d'autographes, et se fait l'interprète des sentiments de reconnaissance de notre Société à l'égard du généreux donateur.

— Le compte rendu de notre excursion en pays de Gannat, inséré dans la livraison d'août-septembre-octobre 1900 du « *Bulletin-Revue* », a été l'objet d'un tirage à part, dont un exemplaire (1) est offert à la bibliothèque de la Société par l'auteur, M. de Quirielle. Ce dernier fait, à cette occasion, la communication suivante, relative au curieux tableau votif conservé dans la chapelle de la prison de Gannat : « A propos de l'identification des deux bénédictines donatrices, Gabrielle et Philiberte Lelong, qui figurent sur ce tableau avec leur blason posé sur une crosse d'abbesse, et la date 1614, j'ai émis, — sans aucune conviction, d'ailleurs, — quelques vagues hypothèses. Celles-ci auront eu, cependant, ce résultat de me procurer un renseignement plein d'intérêt, que j'ai reçu de M. le chanoine Durot, curé-doyen de Gannat : « Pour vous mettre sur une piste meilleure », m'écrit mon obligeant correspondant, « laissez-moi vous signaler que, le 27 mars 1615..., une donation a été faite par Sœur Gabrielle des Terrières « nonnain » au prieuré d'Iseure, avec l'autorisation de *Philiberte Lelong*, alias *de Givry*, *prieure* dudit prieuré, à Antoine François et Catherine Fradet, ses neveux et nièce (Arch. dép. de l'Allier). »

— M. de Quirielle fait cette autre communication : « Mon savant ami, M l'abbé Reure, professeur à la Faculté catholique de Lyon, qui veut bien s'intéresser à mes recherches sur la Bibliographie ancienne concernant le Bourbonnais, m'a signalé un rarissime opuscule de la bibliothèque de Lyon, dont voici le titre et la description : « Excellent [tournoy du [vaillant cheva[lier, de la Racine [gentilhomme Bour[bonnois, [Illustré de plusieurs belles poësies tant italiennes [que françoises à la louange du [dict chevalier. [Faict à Turin le 26 du moys de Febvrier 1576] comme il

(1) « Excursion de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais de Gannat à Gannat, par Mazerier, le château de Langlard, Saulzet, Jenzat et Charroux. » Moulins, impr. Et. Auclaire, 1900. Broch. in-8° accompagnée de planches Un des 17 exemplaires imprimés sur papier vergé. En vente à la librairie L. Grégoire à Moulins.



appert par le cartel qui s'ensuit. — A Lyon, par Benoist Rigaud, 1576. »

In 8°, 12 f.f chiffrés, y compris le titre :

F. 1, Titre, dont le verso est blanc ;

F. 2, 2 (r°) à 3 (v°), « Cartello » (en italien) ;

F. 3, (v°), « Al signor cavalier' Giliberto Alberto, mio signor amantissimo. » sonnet italien, signé « Rafaelo Toscano » ;

F. 4 (r°) à 6 (r°), « Al signor cavaliere Giliberto Aberto cavaliere della Rasina », 13 stances de 8 vers, signées « Rafaelo Toscano » ;

F. 6. (v°), « Senetto al medesino », non signé ;

F. 7 (r°), « Al signor cavaliere la Resina (*sic*) per la sua giostra », sonnet signé « Fr. M. Vialardi » ;

F. 7 (v°), Sonnet en français, signé « G.-C.-T. » (Probablement Gabriel Chapuis, tourangeau) ;

F. 8 (r°) à 10 (v°), « La Rizomachie (mot-à-mot, combat de la Racine) du vaillant chevallier de la Racine gentilhôme Bourbonnoys », en vers français, signés « Par Sintamant, gentilhomme Parisien » ;

F. 11 (r°), « Sonnet du mesme Auteur, au chevalier de la Racine », signé « C. D. S. A. » ;

F. 11 (v°), « A Monsieur le Chevalier de la Racine, prest à l'honneste combat des Dames, le 26 Feurier 1576. » 12 vers non signés ;

F. 11 (v°), « Au mesme Chevallier parlant aux Dames », quatrain, signé « P. B. Bornyon » ;

F. 12 (r°), « A Monsieur de l'Escot, sonnet » signé « N. Clement de Tresles » ;

F. 12 (v°), « Fin de l'excellent Tournoy, et des sonnets faicts à la louange du vaillant chevalier de la Racine Bourbonnois, gentilhomme de son Altesse (le duc de Savoie) et de monseigneur le Prince de Piedmont son fils. Faict à Turin le 26 du moys de Febvrier 1576 ». Au-dessous, dans un encadrement orné « Devise de Ch. de la Racine »

Sans
la vertu rien
ne peut
estre.

(N° 316-362 de la bibl. de Lyon).

« Brunet mentionne ce petit ouvrage, en une édition différente de celle de Lyon, et avec un titre qui n'est pas tout à fait le même : « *Excellent tournoy du vertueux chevalier de la Racine, gentilhomme bourbonnois, illustré de poésies tant italiennes que françoises.* — Paris, 1576, in-8°. » Mais la forme sommaire de cette mention fait soupçonner que ce bibliographe n'a pas eu le livre lui-même sous les yeux. »

« Quoi qu'il en soit, cette plaquette n'en demeure pas moins une pièce

d'une excessive rareté, et d'un réel intérêt pour nous. Il sera utile de rechercher qui était ce *Gilberto Aberto* (Gilbert Abert, ou Habert, ou, plus probablement, Aubert), chevalier de la Racine.

« Ce poème, dont j'ai pu, grâce à la parfaite obligeance de M. l'abbé Reure, obtenir une excellente copie, soigneusement collationnée sur l'original, renferme certains passages curieux. J'en signalerai un, notamment, où il est question des reitres qui, précisément, à cette date de 1596 (vieux style) traversèrent nos pays. »

M. de Quirielle conclut en annonçant son projet de faire réimprimer, avec le soin le plus sérieux, ce précieux opuscule, qui sera le début, — et l'*amorce*, — d'une petite bibliothèque de « pages rares » bourbonnaises.

— M. l'abbé J. Clément donne lecture d'un travail sur les peintures murales de l'ancienne église paroissiale de Molinet.

Les peintures murales de l'ancienne église paroissiale de Molinet.

Décembre 1900.

La construction récente de l'élégante petite église de Molinet, placée sur un plateau qui domine la vallée de la Loire, a laissé dans un complet abandon l'église romane, vieille et trapue, isolée et maussade sur un tertre en désordre, au milieu du séculaire cimetière, désert, dévasté entre ses murs croulant de toute part et envahi par les hautes herbes et les ronces, au bord de la capricieuse et toute riante Vouzance qui lui sert de mouvante ceinture et de cadre tout gracieux.

Et cependant le vieil édifice roman (1), vendu naguère à deux adjudicataires et qui paraît voué à une mort prochaine, mérite une visite et quelque chose de plus, comme nous allons le dire.

L'église, dédiée à saint Pierre-aux-Liens, dépendait, avant la Révolution de 1789, du prieuré de Marcigny (Saône-et-Loire), et de l'archiprêtré de Pierrefitte, dans l'archidiaconé et le diocèse d'Autun.

Précédé d'un laid clocher construit en 1669 (2), l'édifice se compose d'une nef (3) et d'un chœur terminé par une abside qu'une stupide mu-

(1) On trouve l'église paroissiale de Molinet désignée dans un fragment de Pouillé du XIe siècle, publié dans le « *Cartulaire Rouge* » d'Autun, par M. de Charmasse.

(2) Dans un document relatif à l'église de Molinet et copié par M. Léon Picard aux archives départementales de Mâcon, où, — comme on le sait, se trouve aujourd'hui le fond de l'évêché d'Autun, antérieur à 1789, — on lit dans un « Mémoire de M. Baudoin, prestre curé de Molinet », à la date de 1670 : « les réparations sont faites à l'église, le cimetière et clos. *Un clocher a été construit l'an dernier* », etc...

(3) La porte d'entrée et la porte latérale ont été refaites à la fin du XVe siè

tilation a séparée du chœur par un galandage posé sur le cintre du cul-de-four, probablement à la fin du XVII[e] siècle (1), et contre lequel, à la même époque, on a adossé un horrible autel avec immense et lourd retable à portique grec... L'étroite partie circulaire de l'abside ornée des belles peintures murales dont nous allons parler était, par le fait, cachée à tous les regards, et offrait un réduit qui fut transformé en sacristie !

Cette fâcheuse transformation qui prouve jusqu'à quel degré d'ignorance liturgique et d'insens artistique peuvent tomber parfois ceux-là même qui sont chargés d'embellir et d'orner les églises rurales, est d'autant plus regrettable qu'elle a complètement dissimulé aux regards des fidèles et contribué aussi, quoi qu'on en puisse penser tout d'abord, à détériorer de remarquables peintures murales qui couvrent tout l'intérieur de cette abside. En effet, en l'affectant à l'usage d'une sacristie qui était en même temps un « débarras », on exposait les peintures à recevoir les chocs inévitables des planches, des chandeliers, des perches et les extrémités des scellements des meubles destinés à renfermer les ornements et les vases servant aux autels. On a aussi détruit de fort jolis détails.

Pourtant, dans l'état de délabrement où elle se trouve, cette décoration

cle par les soins d'un bienfaiteur qui portait dans ses armoiries des fers à cheval, qu'on retrouve sculptés comme ornement et souvenir de sa générosité, sur le linteau de la porte principale. Les montants de ces deux portes offrent des bases curieuses que nous n'avons pas retrouvées dans les autres églises du Centre.

(1) Ces « réparations » (? !) durent avoir lieu avant 1670 comme l'indique l'extrait du document ci-dessus. Quelques années avant cette date, M. Maublanc, « prêtre commis pour la déserte de la cure de Molinet » par Mgr de la Roquette, évêque d'Autun, constate dans son rapport « que l'église était en mauvais ordre, plus que moitié découverte et dépavée entièrement, dénuée de linges »... Le rapport remarque que « les habitants sont pauvres à cause des impérities », il conclut en demandant à l'autorité épiscopale « d'obliger l'abbé de Sept-Fonts et l'abbesse de Marcigny, à contribuer aux réparations nécessaires à la susdite église qui tombe en ruine par la pauvreté des habitants. » En tout cas, les réparations étaient terminées en 1675 et un « état dressé par l'archiprêtre de Pierrefitte le constatait en ces termes : « La dite église est bien couverte, le pavé en bon état, M. Claude Chassenet, originaire du Donjon, aagé de 60 ans, en est curé depuis 33 ans et a pour adjoint M. Gilbert Barrois, prêtre depuis 10 ans, et sert depuis 2 ans par commission de Mgr l'évêque d'Autun. » L'état d'abandon où était tombée l'église de Molinet, qui avait alors M. Chassenet comme curé, ne doit pas être attribué à la mauvaise disposition ou à l'indifférence des habitants — car le rapport de 1670 de M. Baudoin constate au contraire « *que tout* le monde *fait ses Pâques* et *qu'il n'y a pas de pécheur public* », — mais à leur pauvreté et — ajoutons, pour être juste, — peut-être aussi au manque de zèle de leur pasteur, puisque les réparations ont pu se faire après les enquêtes et visites du délégué de l'autorité épiscopale. Nous le constatons aussi pour être un historien impartial et pour mieux faire ressortir dans la construction rapide de la moderne église de Molinet, ce que peuvent faire le zèle et le dévouement de bons prêtres sollicitant de généreux paroissiens. — Les documents qui précèdent m'ont été fournis par mon ami, M. Léon Picard.

reste digne de fixer l'attention des artistes, et sa conservation s'impose absolument.

L'abside entière était recouverte de peintures qui me paraissent dater des premières années du xvie siècle.

Déjà dans le chœur on voit à la voûte des traces d'écussons, et les murs recouvrent des croix de consécration dont on retrouve entières, dans l'abside, les deux premières.

La décoration de cette dernière se divise en deux parties très distinctes.

Dans la voûte en cul-de-four — non encore débarrassée de la lèpre d'un ignominieux badigeonnage heureusement peu adhérent, — on voit les grandes lignes de la Trinité. Le Père Eternel, la tête sous une tiare, doit tenir le Christ en croix, tandis que le Saint-Esprit, sous la forme de la Colombe symbolique, vole entre les deux, suivant la représentation très commune de ce mystère. De chaque côté, les animaux des évangélistes représentent la Loi Nouvelle.

Dans le circulaire de l'abside, et de chaque côté d'une basse fenêtre ouverte au xve siécle, et qui renferme dans sa verrière brisée les cadres des armoiries disparues des donateurs, se développent, sur une large bande, surmontée d'une frise (1), douze apôtres (2).

Les saints personnages, désignés par leur nom inscrit en caractères gothiques sur la bande qui sépare la composition du soubassement, ou reconnaissables aux attributs de leurs missions et aux instruments de leur supplice, se présentent, comme dans le canon de la Messe, dans l'ordre suivant, en commençant par la droite de l'autel :

Saint Pierre portant les clefs ;

Saint Paul (3), avec une longue épée ;

Saint André, avec une croix en sautoir ;

Saint Jacques, le Majeur, fils de Zébédée, avec un bâton et un bourdon de pèlerin ;

Saint Jean, imberbe et des cheveux bouclés autour d'une physionomie fine de jeune : il porte un livre dans sa main ;

(1) La bande peinte mesure 2 m. 20 d'élévation et 3 m. 42 depuis le haut de la frise jusqu'au sol.

(2) Un vitrail de la cathédrale de Troyes, exécuté au xviie siècle et reproduit dans le *Vitrail*, par Ottin (p. 33), représente les mêmes apôtres dans le même ordre et avec les mêmes attributs que la peinture murale de Molinet.

(3) Saint Paul, bien que n'ayant pas fait partie du collège apostolique qui accompagnait le Sauveur pendant sa vie publique, figure dans toutes ces représentations à côté du Chef des apôtres, à cause de sa vocation venue directement aussi de Notre-Seigneur déjà glorifié dans le Ciel, de ses services et de son rôle prépondérant dans l'Eglise ; « inférieur seulement, comme le dit le P. Cahier, à l'homme privilégié qui avait eu la promesse d'être la pierre sur laquelle serait bâtie l'Eglise. »

Dans l'ébrasement de la fenêtre centrale dont les montants ont un appareil or, et dont l'intrados du cintre porte des rinceaux, *Saint Thomas* fait face à *Saint Jacques le Mineur*, fils d'Alphée ;

Puis viennent à gauche :

Saint Philippe, portant triomphalement, de la main droite tendue, une croix à longue tige, instrument de son supplice ;

Saint Barthélemy, tenant un coutelas (?) (1) ;

Saint Matthieu, portant une hâche ;

Saint Simon avec une croix ;

Enfin *Saint Thaddée*, dit « Saint Jude », fils de Cléophas.

Saint Mathias, choisi pour remplacer Judas, et qui ferme d'ordinaire la série des apôtres, ne paraît pas dans la décoration de Molinet qui reproduit simplement, comme nous venons de le dire, l'ordre des apôtres cités au canon du saint sacrifice de la Messe.

Les personnages mesurent 1 m. 10 de hauteur. Ils ont les pieds nus, par respect, comme les personnes de la Trinité, les anges, et pour rappeler leur mission d'aller évangéliser toute la terre en suivant cette prescription du divin Maître, de ne point s'embarrasser de sacs et de laisser de côté toute chaussure. Leur tête est entourée d'un nimbe uni. Leurs vêtements sont ornés de bandes d'une grande richesse ou d'une légende en lettres gothiques.

Dans la frise, encadrée de deux tores ornés de palmettes, et qui repose de chaque côté de la fenêtre centrale sur des colonnes aux chapiteaux à feuilles d'acanthe, des enfants jouent avec des instruments, d'autres, au milieu de guirlandes, tirent des béliers par les cornes, tandis qu'un camarade les pousse par derrière, avec effort...

Sur la bordure supérieure de la frise, court un texte que je n'ai pu lire, et qui pourrait bien être le texte du *Credo* ou Symbole des Apôtres dont la tradition attribue chaque article à l'un des apôtres.

Les deux fenêtres romanes qui accompagnaient primitivement la fenêtre de l'abside sont aveuglées. Celle de droite, encore visible, a reçu une décoration spéciale qui a disparu sous le crépissage et dont le sommet offre, entre les apôtres saint André et saint Jacques, une colonne portant un dais dont les draperies sont soutenues de chaque côté par un angelet. Enfin des croix de consécration ont été peintes maladroitement plus tard, de chaque côté de la fenêtre ; l'une sur saint André, l'autre sur saint Matthieu. Ces croix sont formées de trois traits transversaux entourés de trois cercles peints alternativement en rouge et en blanc.

Nous avons dit que cette superbe décoration murale procéde de

(1) C'est ainsi qu'il est souvent représenté, par exemple dans un vitrail de l'église de Châtillon-sur-Seine.



la composition de la Renaissance italienne qui devait bientôt tout envahir.

Ce qui la rend doublement précieuse et intéressante, car non seulement elle représente avec art les apôtres que nous ne trouvons nulle part ailleurs dans nos églises bourbonnaises, mais elle est un spécimen remarquabie de ces peintures du commencement du XVI[e] siècle, dont nous sommes si pauvres.

A tous égards donc elle mérite d'être non seulement *conservée* mais *restaurée.*

Aussi n'est-ce pas sans une douloureuse surprise que nous avons su tout d'abord que la vieille église était condamnée à tomber bientôt sous la pioche des démolisseurs. Mais c'est avec une réelle satisfaction que nous apprîmes que les adjudicataires n'étaient pas intraitables et qu'habitants du pays ils consentiraient à céder, ainsi qu'une intelligente municipalité, la porte absidale de l'édifice au zèle éclairé du jeune curé de Molinet et à la générosité de ceux qui comprennent tout l'intérêt qui s'attache à la conservation de cette partie de l'église

En donnant à leur curé le moyen de conserver le chœur et l'abside de l'antique église, les adjudicataires et les habitants auront bien mérité de la Religion, du culte de leurs morts, de leur commune qui conservera ainsi un spécimen précieux de peintures murales, et par là même de l'Art national.

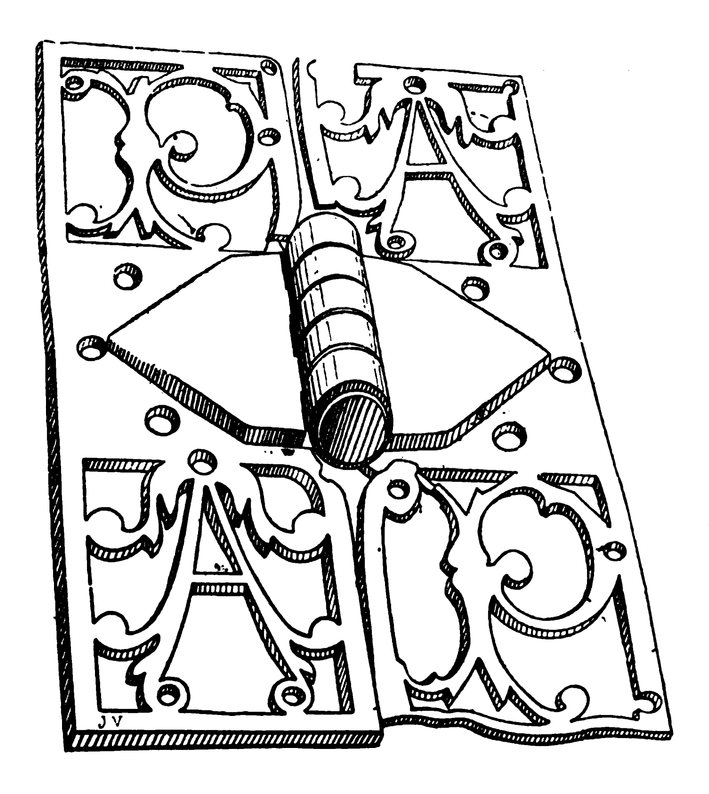
— M. PÉROT dépose sur le bureau un *inventaire des découvertes archéologiques* faites en Bourbonnais en 1900. dix-neuvième année ; ce travail est accompagné de deux planches. Ce travail est renvoyé à la commission du *Bulletin*.

— M. BERTRAND fait la communications suivante :

J'ai eu l'heureux hasard d'acquérir pour le Musée, chez M. Béchu, le marchand d'antiquités de notre ville, une charnière en fer ajouré du XV[e] siècle, qui mesure $0^m,145 \times 0^m,095$ et qui est ornée sur chacune de ses minces faces en capitales gothiques, des lettres P A et A P, initiales du duc Pierre de Bourbon et d'Anne de Beaujeu sa femme ; le milieu, de près de $0^m,05$ de haut, est plein et un épaulement terminé en triangle a cinq nœuds mouvants, traversés par une broche rivée aux deux bouts ; là aussi sont 6 trous de clous pour la fixer sur le bois, car, à cette époque, les vis à bois n'étaient pas encore connues, les clous forgés les remplaçaient ; treize autres trous, dans le corps des lettres ou sur la mince bordure, complétaient sa fixité sur le bois d'un coffret ou d'un petit volet d'intérieur d'appartement.

Ce petit chef-d'œuvre de serrurerie nous est parvenu bien intact et peu oxydé, n'ayant pas été trouvé dans la terre ; il a dû être abandonné,

fixé sur bois et par conséquent n'avait reçu que les atteintes de l'humidité ; il a fallu, pour le constituer, une grande habileté de la part de l'ouvrier, car pour étirer à 0m,002 d'épaisseur les deux faces et obtenir l'épaulement des nœuds, sans soudures ni rivures, il a dû falloir ou un repliage à chaud du fer ou un refoulement du métal dans une matrice, puis évider au burin les lettres qui ont des contours très difficultueux à ménager et à limer.



Je rapprocherai cette œuvre d'art d'une autre, portant les mêmes initiales, sur une serrure des collections si riches de ferronnerie du Moyen-Age de feu notre regretté confrère Armand Queyroi ; cette serrure qu'il avait également recueillie à Moulins, a 0m,24 de longueur sur 0m,145 de haut, et la plaque ajourée 0m,215×0m,085 avec cadre de 0m,06 et deux fois les lettres gothiques PA de 7 centimètres de haut sur 5 millimètres de corps ; elles sont moins délicatement ornées et au milieu où se trouve l'entrée horizontale, l'artiste y a ménagé, à gauche, une petite

croix et au-dessus la lettre S, délicatement découpée dans un rectangle, sans que nous connaissions son abréviation qui n'était peut-être que fantaisiste, ainsi que la croix, pattée à sa base, le haut et les bras arrondis en boules. Au-dessous de la plaque ornée et glissant entre deux coulisseaux tailladés sur leurs bords, un grand pène de 0m,25 de longueur fermant la porte, était manœuvré par une clef à trois garnitures que l'on voit dans le coffre de la serrure (car cette clef manque) qui a 0m,08×0m,05, avec entrée verticale ; la course de ce pène était de 0m,08 et fermait à près de 0m,20 de l'entrée de la serrure.

Ces deux œuvres de serrurerie proviennent indubitablement des dépendances du château ducal de Moulins, dont le pavillon qui sert de gendarmerie départementale a conservé dans ses gracieuses sculptures, la même initiale sertie dans d'élégants médaillons. Ces initiales ont été retrouvées également sur une pierre de taille dans les fouilles des fondations de la partie nouvelle de la Cathédrale de Moulins, entrelacées d'un bouquet de chardons fleuris, que les architectes ont insérées au-dessus du socle Nord, devant la sacristie.

Le Musée possède une clef de voûte en pierre où sont sculptées au milieu de ces mêmes chardons, où l'on croit voir la devise : « Cher don,» ces initiales un peu frustes ; mais l'un des plus précieux spécimens que l'on y remarque, est certainement le superbe tympan en calcaire portant le n° 11 du supplément du catalogue du Musée, dont les lettres P et A sont enrubannées à la devise : « Espérance, » gravée sur un ceinturon, traversant l'écu de Bourbon, imitant un chanfrein de cheval et dont l'une des trois fleurs de lis, celle de gauche, est barrée ; la couronne ducale placée en haut de cette élégante composition est réduite au bandeau.

Ces lettres se voient aussi sur un jeton de Bourbon portant au revers la ceinture d'Espérance. — « Numismatique bourbonnaise », G. de Soultrait, tome VI des *Bulletins* de la Société d'Emulation, année 1857.

Au château du petit Bressolle, commune de Monétay-sur-Allier, sur la façade Ouest, est encastrée une grande pierre rectangulaire portant aussi les mêmes initiales et les écussons de Bourbon, enlacés d'une ceinture sur laquelle la devise devait être peinte ; une grosse tige de chardons, arrachée par racines, termine le sommet et à la base se voit l'Ecu de la ville de Moulins aux trois croix ancrées.

Dans la galerie d'Apollon, au Louvre, dans la 3e vitrine, en entrant, j'ai vu une aiguière en verre blanc, du commencement du XVIe siècle, ornée sur la panse d'une litre de 0m,015 de haut, en vermeil, sur laquelle alternent avec des quatre feuilles, des fleurs de lis barrées en léger relief : la base de l'anse est raccordée à la panse par un chef orné d'une couronne ducale, fleurdelisée ; ce vase, d'environ 0m,25 de haut, a dû faire partie de la vaisselle de l'un de nos ducs.

Je rattacherai aussi comme ayant appartenu à l'une de nos duchesses de Bourbon, la précieuse paire de grands ciseaux, possédée par l'éminent confrère qu'est M. Vincent Durand, secrétaire honoraire de la Société « La Diana », probablement sortie de la coutellerie moulinoise, au xve siècle, et qui porte gravées, les légendes suivantes en gothique capitale romaine : sur l'une des lames, IESPOER EN DIEV, et sur l'autre POVER VOES CERVIR.

Ces ciseaux nous ont été prêtés obligeamment en 1885, où ils figuraient à l'exposition rétrospective installée à la préfecture, à l'occasion du concours régional.

On lit dans le tome II, page 21, des Bulletins de la Société de la Diana, séance du 18 mai 1881, la note suivante : M. Vincent Durand fait passer sous les yeux des membres de la Société, une paire de ciseaux anciens d'un travail très élégant et d'une forme peu ordinaire, qui lui appartiennent ; elle se compose de trois lames mobiles sur un axe unique et munies chacune de son anneau particulier. La lame centrale qui coupe des deux côtés, est plus longue que les autres, elle mesure environ 16 centimètres ; à l'extrémité de cette lame, est découpée une fleur de lis et son anneau se termine par un double crochet de deux dauphins adossés.

Les lames extérieures sont aussi découpées à la pointe en demi-fleurs de lis, supportées par des volutes, et le point où elles se rattachent à leur anneau respectif est orné d'un dauphin. Des rinceaux courent sur les plats et les biseaux des tranchants portent les inscriptions ci-dessus en gothique de la fin du xve siècle. M. Vincent Durand exprime l'opinion que ces ciseaux, où les fleurs de lis de France s'unissent aux dauphins de Forez, ont pu appartenir à Anne de France, fille de Louis XI, mariée en 1473 à Pierre II duc de Bourbon, et comtesse douairière de Forez de 1503 à 1522.

— M. Bertrand annonce que tous les objets prêtés par le Musée à l'Exposition des Beaux-Arts, ont été remis en place et qu'aucun n'a souffert de ce déplacement; il en a informé également M. le Préfet, qui a fait parvenir au comité l'accusé de réception. Il a reçu de notre confrère M. Marcellin Crépin-Leblond, de la part de son père, la photographie de feu notre confrère L. Alary. Enfin, il a acquis pour le Musée deux grosses montres en cuivre doré, du xviie siècle, de deux anciens horlogers de notre ville, l'une de : INGOILLE A MOVLINS ; l'autre de BAPTANDIER A MOULINS. Ces deux montres provenaient de la même fabrique, dont le nom n'est pas indiqué.

. . . .

— MM. Vié et Guillaumier, qui avaient bien voulu se charger d'exé-

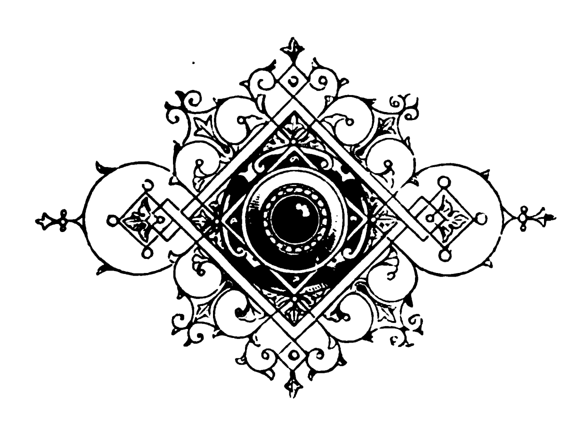
cuter, pour une publication que prépare l'éditeur Lemercier sur les costumes des anciennes provinces de France, la reproduction des anciens costumes bourbonnais, montrent à la Société une série de ces costumes artistement exécutés. La Société adresse à nos confrères ses félicitations et prie M. le Président. d'envoyer ces dessins à M. Lemercier, en lui en demandant les clichés, afin de les reproduire dans notre *Bulletin* et de nous retourner les dessins de MM. Vié et Guillaumier.

– M. Seulliet offre à la Société une hache polie en schiste dévonien (Granwacke) de Saint-Aubin, trouvée dans les environs de Diou, et une autre pierre affectant une forme d'instrument mais qui n'est qu'un jeu de la nature. Cependant, cette pierre peut être conservée dans les collections préhistoriques du Musée, comme terme de comparaison.

— Sont admis en qualité de membres titulaires, dans la classe des lettres : M. Foissey, juge au tribunal de Moulins, M. Jaladon de la Barre, propriétaire à La Prée, par Saint-Pierre-le-Moûtier, et dans la classe des sciences : MM. H. Meilheurat, inspecteur primaire en retraite, et L. Planchard, ingénieur à Moulins.

— Est présenté comme membre titulaire, dans la classe des lettres, par MM. Delaigue, Mantin et Bernard, M. Sabatier, notaire à Moulins.

G. B.





A PROPOS DES ARGOLITHES

DE NOS MONTAGNES

(Réponse aux réflexions d'un profane.)

Sous ce titre, nous avons reçu de M. Louis Levistre, en réponse à un article de Pierre Encise publié dans le *Bulletin* de janvier 1900, le mémoire suivant, duquel nous avons éliminé, ainsi que c'était notre droit et aussi notre devoir, les passages qui eussent risqué d'être jugés offensants pour notre confrère.

Et, en compensation de la place occupée par un exposé de théories que es membres de la Société et les abonnés ont été à même d'apprécier antérieurement et ailleurs, le Bulletin aura une demi-feuille en supplément.

. . . .

... Ce sont donc aussi des farceurs ces officiers de l'armée des Indes qui ont vu et décrit les *mahadeos* de Chandeswar ; farceur aussi l'explorateur Wiener qui a vu et décrit en Bolivie l'observatoire pluviomètre de Quoncaccha ; farceur aussi le docteur Reboul qui raconte avoir vu des dalles à cupules, au pied des stèles funéraires de la Cheffia ; farceur aussi M. Alexandre Bertrand, de l'Institut, qui n'a pas craint, dans son livre intitulé *La religion des Gaulois*, de mentionner comme une réalité non douteuse, les pierres à bassins des Pyrénées, dont ses correspondants lui envoyaient la description ; farceur surtout notre compatriote Julius Florus, dont le zèle infatigable a le premier fait connaître les richesses archéologiques de nos cantons, dont l'ardeur toujours juvénile entretient, par l'exemple, chez les jeunes, le feu sacré de la science préhistorique. On pourra dépasser ce savant autant que modeste chercheur (c'est l'effet inévitable du temps) mais le mérite d'avoir commencé, d'avoir fait œuvre d'initiateur, lui restera justement acquis, en dépit des railleurs.

Nous sommes tous des farceurs ;... c'est une chose entendue.

La deuxième objection de notre auteur (je passe le menu fretin) est

celle-ci : « Ces monuments, existassent-ils véritablement, ne peuvent être l'œuvre des Chananéens, attendu que la Gaule n'a jamais nourri que des Gaulois, c'est-à-dire de purs Aryens à la blonde carnation. »

J'ai déjà fait remarquer que, pour des fils de blonds, nous étions en général étrangement bruns, ce qui ne laisse pas que de surprendre un peu. Mais, interrogeons sans parti pris l'histoire et les monuments. Je serai bref.

« Les plus anciennes populations de l'Europe n'appartenaient pas à la race indo-européenne », c'est par cette assertion que M. Arbois de Jubainville commence son livre : *Les premiers habitants de l'Europe*. Voilà la pure vérité. La terre était encore *veuve* d'habitants et toute humide du déluge de Noé, et déjà les plus anciens documents nous la montrent occupée (plutôt qu'habitée) par une race farouche, sans mœurs, sans lois, sans crainte des dieux, sans culture sociale. Les douceurs de la civilisation lui étaient inconnues ; la sécurité elle-même semble lui avoir fait défaut, car elle habitait de préférence les cavernes et le sommet des montagnes. Quelques-uns des représentants de cette race se distinguaient par une stature et une force de corps prodigieuses. Les Grecs nous parlent de ces farouches géants sous le nom de Cyclopes ; et ils ont su que les Cyclopes n'étaient pas de même race qu'eux. Les Cyclopes, dit Hésiode (1) étaient fils de la Terre et du Ciel, tandis qu'Hellen, personnification de la race grecque, était fils de Prométhée, et celui-ci de Japet, né aussi de l'union de la Terre et du Ciel. D'après cette généalogie, Japet était le frère de l'ancêtre commun des Cyclopes, c'est-à-dire qu'il est aisé de voir, en soulevant le voile transparent de la fable, que les Cyclopes étaient les fils directs de Cham, les frères de Chanaan, celui qui, le premier, fut appelé *Phénicien*. Les anciens auteurs désignent en effet Noé et sa femme, les réparateurs du genre humain, sous les noms mythologiques du Ciel et de la Terre.

Les hommes formaient encore un seul peuple et une même société, quand le frère cadet de *Japheth*, Cham, *filius minor*, de Noé, se comporta envers son père de la manière indigne que rapporte la Bible. Il lui devenait impossible, après une action si noire, de demeurer avec la communauté. Il fut excommunié, au sens propre du mot, comme le fut Caïn après son crime, de la société des hommes. Alors commença pour lui et les siens (car la Bible est loin de mentionner tous les enfants des patriarches ; elle ne consigne que les noms de ceux auxquels il fut donné d'être souche de nation) une existence errante, misérable et précaire. La terre était libre devant eux. Une partie de ces proscrits prit le chemin de l'Orient ; nous retrouvons leurs traces dans les montagnes du Pendjab ;

(1) HÉSIODE, *Théogonie*, vers 133-139.

mais le gros de la bande fit route vers l'Egypte qui prit de Cham son plus ancien nom, celui de Xeme, avant de recevoir de Mizraïm, fils de Cham, celui de *Misor* ou *Mesr*, sous lequel les Juifs et les Arabes la désignent encore aujourd'hui. De proche en proche, toujours fuyant le flot envahisseur des fils de Noé, les Cyclopes s'avancent vers l'Occident, longeant les côtes de la Lybie, occupant les îles de la mer Méditerranée. Thucydide nous les montre précédant en Sicile la race ibérique, deux mille ans avant notre ère. L'arrivée des Lybiens et des Iberès, les force de gagner la Gaule, comme l'arrivée des Celtes les forcera de chercher un refuge au Nord extrême de l'Europe et jusque sur le continent américain, soit par la voie de l'Atlantide, alors terre ferme, soit par le chemin des îles septentrionales qui les conduiront, de station en station, jusqu'aux plaines glacées du Labrador.

Qu'on ne croie pas que j'invente rien. Les monuments parlent de la façon la plus claire et la plus intelligible à quiconque a des yeux pour voir. J'entends des yeux qui ne soient pas aveuglés par le préjugé, le parti pris ou la mauvaise foi.

Je ne reviendrai pas, après l'étude consciencieuse que j'en ai faite ailleurs, sur les pierres à bassins que l'on rencontre aux deux extrémités du monde ; je ne parlerai pas non plus de ces stèles funéraires si nombreuses en Algérie sur lesquelles les anciens habitants de la contrée ont perpétué le souvenir de leurs morts par des inscriptions innombrables dont la légende habituelle, en langue et en caractères libiques, est celle-ci : « Un tel, fils d'un tel, de telle tribu, est inhumé. »

Je me contenterai de dire ici quelques mots d'un genre de monuments du plus haut intérêt, qui ne se trouvent guère que dans le voisinage des monuments argolithiques de la plus haute époque, circonstance qui établit nettement la communauté d'origine des uns et des autres. Je veux parler de ces monuments symboliques dont l'immense tracé dessine sur le sol, en longs sillons de pierres, des figures fantastiques. Ces représentations de formes humaines ou animales couvrent parfois l'étendue de plusieurs kilomètres.

Un explorateur zélé des richesses archéologiques de l'Algérie, M. J.-R. Bourguignat, a consacré tout un ouvrage à la description de ces monuments symboliques.

C'est au désert de Sersou, aux environs de Teniet-el-Haad, que l'auteur fit la découverte de ces étranges figures.

« Sur le plateau situé sur la rive droite du Nahr-Ouassel, vis-à-vis du « confluent de l'oued Issa, se trouvent une cinquantaine de tumulus, dont « le plus grand nombre sont isolés ou du moins paraissent l'être. Quant « à ceux que je vais tâcher de décrire, leur groupement intentionnel est

« si manifeste, qu'il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Un des monu- « ments les plus remarquables de ce plateau est un ensemble de cercle « et de tumulus qui donnent selon moi la représentation de l'homme ». (1)

La longueur totale du dessin du tumulus qui figure la tête à celui qui marque les pieds est environ de deux cents mètres. L'auteur a recueilli, dans les pierres de ces tumulus, des silex taillés. Le jour suivant, M Bourguignat faisait la découverte, sur la montagne nummulitique du *Kef ir' roud*, d'une levée de pierres « dont la singularité et l'immensité frappèrent son imagination ». Ce sillon, d'un mètre et demi de hauteur, entièrement composé de moyennes et petites pierres, allait ondulant par monts et par vaux, franchissant tous les obstacles, se déroulant sur une étendue de plusieurs kilomètres, s'enfoncer et se perdre dans le vague de l'horizon sous les yeux étonnés de l'explorateur. « Ce sillon, dit-il, doit être une des extrémités, la queue sans doute, d'un immense serpent symbolique dont le centre est assis sur quelques-uns des contreforts de l'Ouaransenis. » M. J.-R. Bourguignat a trouvé sur cet emplacement des haches en grès poli et des silex taillés. Ces monuments symboliques ne sont pas particuliers à l'Algérie. Ils accompagnent si étroitement les mégalithes et les pierres à bassins qu'il est impossible de douter qu'ils n'appartiennent à la même race dont ils jalonnent les étapes successives dans sa course vagabonde à la recherche d'une patrie vierge de tout contact humain.

M. Bourguignat rapproche avec raison les monuments symboliques de l'Algérie, de ceux de l'Amérique, du monument de l'alligator, près de Granville, dans le comté de Licking (Ohio), qui mesure 250 pieds de long ; de celui du Wisconsin, qui en mesure 110 ; du serpent du Brush Creek (comté d'Adams), dont les anneaux gigantesques se déroulent sur une longueur de 1.000 pieds, et dont les mâchoires ouvertes semblent prêtes à engloutir l'œuf symbolique figuré par un tertre ovalaire.

Mais le plus grandiose des monuments connus de ce genre est le colossal serpent d'*Abury* (Angleterre), dont les vastes replis couvrent plusieurs milles d'étendue, et au centre duquel est figurée, par un énorme tumulus, l'enceinte sacrée engloutie par le monstre, le Typhon de la fable.

Je suis persuadé que la France renferme, à l'insu des savants, plus d'un de ces monuments symboliques. « Je connais, dit M. Bourguignat, un immense et magnifique monument, symbole frappant du soleil couchant lançant au loin ses derniers rayons. Mais je préfère me taire sur les monuments de mon pays que les savants ne soupçonnent pas. »

(1) *Les monuments symboliques de l'Algérie*, par M. J.-R. Bourguignat. Paris, 1868.

Je parle, dans le travail actuellement en cours de publication dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, avec clichés à l'appui des représentations d'animaux ou de formes symboliques grossièrement ébauchées sur la pierre, et dont font foi les noms traditionnels de rochers du Cheval, à Lachaux, de roche de la Biche (même endroit) ; ainsi que les mégalithes des pierres Jômathres (Creuse), la *baleine*, la *balance*, le *Léviathan*, etc. J'ajouterai que le groupement et la forme intentionnelle des bassins donnent fréquemment des figures symboliques. Je m'arrête pour ne pas encourir une fois de plus, de la part de mon ami, le reproche de donner mes chimères pour des réalités scientifiques. Si j'ai mal vu, qu'on le mette sur le compte d'une imagination trop inventive, comme le veut le sens rassis de mon docte et positif critique. Ce n'est pas lui qui prendra les sillons de pierres brutes pour des serpents, fussent-ils cent fois plus symboliques ! Je lui rends de bonne grâce cette Justice !

Pour en revenir à mon sujet, il m'apparaît clairement que c'est à cette race cyclopéenne, habitante des cavernes et des sommets sourcilleux, qu'il convient d'attribuer les pierres à bassins, les constructions mégalithiques et les figures symboliques, monuments indestructibles des croyances religieuses et des coutumes cruelles de ces farouches anthropophages. Les indigènes de l'Algérie attribuent ces monuments antiques à la race disparue des Djoels ou Beni-Sfao, les adorateurs du feu. Les triades nous montrent les Gaels ou Gadals (les mêmes que les Gétules, d'un nom chananéen qui signifie les puissants) en lutte sur le sol hibernique, avec de plus puissants qu'eux, avec une race de géants qui les avaient précédés, les *Tuaith-de-Danan*, les gens du feu, qui ne sont autre que les Cyclopes d'Homère. Aux environs de Nagpour (Inde), les cercles à cupules portent le nom de *Mahadeos*, c'est-à-dire « grands dieux ». Les cercles sont disposés de manière à figurer des serpents. Un temple consacré à Mahadeo, ce grand dieu qui n'est autre que *Siva*, dieu de la destruction et de la génération, s'élève à l'entrée de la gorge qui recèle ces rochers. L'opinion des indigènes est que ces signes ont été gravés par d'anciens géants. Toutes ces pierres à bassins sont d'ailleurs associées dans cette contrée à l'existence des anciennes tribus dravidiennes.

Je ne dois pas oublier, en parlant de *Siva*, que ce nom est phénicien et signifie en phénicien Serpent. Les hauts personnages de l'ancien Mexique, ressuscités par la science des Brasseur de Bourbourg se donnent tous le titre de Votan ou de *Shivim*, serpents. Les dolmens du Danemark portent dans ce pays le nom de « Tombeaux des géants ».

Nous pouvons ainsi, grâce aux monuments et à l'histoire, nous faire une idée du genre de vie et des mœurs de ces premiers habitants de la terre. Ils vivaient par familles séparées, sans autre lien commun que ce-

2

lui d'une religion sanguinaire qui leur imposait d'odieux sacrifices sur les Pierres des fées de nos grands bois. Ils étaient anthropophages et égorgeaient sans pitié leurs propres enfants, et à plus forte raison les étrangers qui leur tombaient sous la main. En fait d'animaux domestiques, ils possédaient des chèvres et des brebis, mais pas de chevaux. Leurs armes consistaient en haches de pierre, en flèches armées de pointes d'os ou de silex. Ils devaient aussi posséder des instruments de métal pour creuser des bassins aussi profonds que ceux que nous connaissons dans le granit le plus dur, et bien qu'Homère nous dise que l'usage des navires leur était inconnu, il est probable que la dure nécessité, mère de l'invention, leur suggéra la construction des premières barques.

Tant qu'ils ne furent gênés par personne, les Cyclopes purent occuper à leur aise le plat pays à l'égal des montagnes ; leur présence dans la plaine bourbonnaise est attestée par le nombre des instruments de silex et de pierre polie trouvés un peu partout, à Diou notamment. Mais quand survint le flot varié des premières invasions, ceux des Cyclopes qui ne purent se décider à changer de pénates, durent chercher un refuge dans les montagnes et les vallées les plus sauvages. Ce sont leurs descendants, disparus il y a un siècle au plus, au dire des vieillards de Besson, que la tradition désigne sous le nom de Fols. Le vallon agreste de la Guèze leur servait de demeure, et leur nom a été donné à la caverne grandiose de la Pierre Folle. D'ailleurs, le nombre est grand des pierres *druidiques*, qui portent le nom de Pierres des Fols.

Les hordes errantes des Gitanes pourraient bien représenter la descendance de ces gens-là. Le nom de gipsies que leur donnent les Anglais rappelle leur séjour en Egypte, sous la conduite de Cham, leur ancêtre. Quant à celui de *gitane* par lequel les Espagnols les désignent, c'est un mot qui appartient à la langue primitive, et trouve son étymologie dans le verbe kichua *kitua*, fuir, quitter ; vieux français *kita* (1), fuir (d'où quitter) ; espagnol *quitar*, ôter. Les *Kitans* ou *Gitans* étaient les fuyards, les proscrits, les parias, de l'antique communauté. Le nom de *parias* appartient à la racine *para*, sortir, être dehors. Le mot *Parthes* en langue scythe signifiait les bannis ou les transfuges. A cette même racine appartient le mot kichua *parpari*, l'étranger, *il forastero*, dont viennent les mots de *barbare* et de *berbère*.

Ces hordes misérables et vagabondes parlaient en effet la langue primitive. C'est la conclusion qui s'impose, si la Bible est véridique (ce dont nul chrétien ne saurait douter, et ce dont les véritables savants douteront

(1) *Kita*, laisser, poser (*Dre du vieux français*, par LACOMBE), 1766-1768.
En langue kichua, *kita* pris substantivement signifie barbare, sauvage, farouche.

de moins en moins), et si mes déductions sont exactes. Ces fils de Cham s'étant séparés de la communauté humaine, avant que le langage eût été confondu, il s'ensuit que la langue qu'ils emportèrent avec eux, était la langue de Noé, qui était celle d'Adam. Or, nous savons que la langue chananéenne est celle dont le vocabulaire, sinon la grammaire, se rapproche le plus fidèlement de cette langue primitive, aujourd'hui perdue, mais peut-être pas impossible à reconstituer. Il convenait, en effet, à tous égards, et il entrait dans les desseins de Dieu que le peuple qui était en possession de l'héritage réservé fût en même temps en possession de la langue réservée. Les faits aussi bien que la logique justifient ces prévisions. Les caractères tracés sur le dolmen de l'Assise donnent le mot *gal* qui, en phénicien, signifie *tumulus*, *monceau*, et qui entre dans la composition du mot *Galaad*, le monceau du témoin érigé par Jacob. Les caractères gravés sur le dolmen de Locmariaker et reproduits par Monin, dans ses *Monuments gaulois*, donnent *Pa-toul*, ce qui signifie en phénicien authentique « Entrée des *tombeaux* ». Les caractères appartiennent au phénicien le plus archaïque et remontent au moins à deux mille ans avant notre ère, à une époque où les Cyclopes, seuls habitants des Gaules, équilibraient à loisir, au sommet de nos montagnes, ces pierres branlantes dont la masse prodigieuse nous frappe de stupeur et nous raconte la force surhumaine de ceux qui les ont posées. Voilà ce que Pierre Encise devrait solidement réfuter, au lieu de se répandre en allégations sans fondement et sans portée. Qu'il démontre : 1° que j'ai *songé* ces caractères et ces inscriptions ou que je les ai puisés dans les traditions de ma famille ; 2° que les dits caractères ne sont pas phéniciens ; 3° que les mots ainsi obtenus ne sont pas phéniciens non plus, mais gaulois ; alors j'accorderai à sa critique une considération que je lui refuse jusqu'à nouvel ordre.

Pierre Encise a été scandalisé de la proposition que j'ai avancée, savoir que l'institution druidique était d'origine phénicienne. Et pourtant rien n'est plus justifié. Si les druides ne sont pas d'institution phénicienne, ils sont très certainement d'institution gauloise ; je ne vois pas de milieu. Or, comment se fait-il que les anciens auteurs ne fassent jamais mention de la présence d'un druide parmi ces bandes si nombreuses qui descendaient en tumulte dans les plaines de l'Italie ou s'enfonçaient à l'Orient pour fonder le puissant empire des Galates.

Les druides n'apparaissent pas en dehors de la Gaule occidentale et des Iles britanniques. Ces gens-là devaient ressembler à notre auteur, ils n'aimaient sans doute pas le déplacement et craignaient les excursions, fussent-elles rendues nécessaires par quelque motif de science ou de religion. Mais puisque ces paresseux célébraient, au sein des Iles sauvages,



des mystères analogues à ceux de Samothrace, puisque leur nom même de Druides (drysid) est phénicien, et signifie mages ou professeurs, puisque phéniciens en un mot étaient leurs rites, leurs doctrines et jusqu'à leur costume sacerdotal, pourquoi nier obstinément l'évidence ? Les Celtes voisins de la mer adorent les dieux Cabires, Castor et Pollux. (Diodore de Sicile. IV-56).

Or le premier fragment de Sanchoniation, le vieil auteur phénicien traduit par Philon, nous apprend que les Cabires étaient les mêmes que les Dioscures, les dieux tutélaires de la nation de navigateurs qu'étaient les Phéniciens. « C'est de Sedek (1) que naquirent les Dioscures, ou *Ca-* « *bires* (2) ou Cirbantes, ou Samothraces, qui, les premiers, construisirent « des navires, les premiers découvrirent la vertu médicinale des herbes « et appliquèrent les incantations à l'art de guérir » (1er fragment de Sanchoniation, dans Eusèbe, *Préparation évangélique*, livre I).

Le second fragment nous apprend l'origine phénicienne des mystères et des collèges sacrés. « Cronus (3), venant dans le pays du Midi donna « toute l'Egypte au dieu *Thaut* pour qu'il en fût roi. Les Cabires ou les « sept fils de Sydyk et Asclépius (4) furent les premiers qui, sur l'ordre « de Thaut transmirent par leurs écrits le souvenir de toutes ces choses « (les traditions cosmogoniques). Ce sont ces mêmes objets que le fils de « Thabion, le premier des Hiérophantes ou directeurs des rites sacrés, « qu'il y ait eu chez les Phéniciens, tourna en allégories, et qu'il « laissa, après y avoir joint des idées physiques et des phénomènes na- « turels à ceux qui célébraient les Orgies et aux prophètes qui prési- « daient aux mystères. Ceux-ci, cherchant à exciter l'étonnement et « l'admiration des mortels, transmirent fidèlement ces choses à leurs « successeurs et à leurs initiés. L'un deux fut Isiris, l'inventeur des trois « lettres et le frère de Chna, le premier qui ait été appelé *phénicien* ».

Ainsi Chanaan, le Chna de Sanchionation, frère d'Isiris (Mizraïm), est le premier qui ait été appelé *Phénicien*. Je ne suis pas en mesure, pour le moment, de donner la signification de cette dénomination fameuse. Je me contente de constater que les Phéniciens sont les premiers qui, ayant inventé les navires et les mystères, ont transporté à l'occident de l'Europe leurs collèges sacrés et leurs traditions sacerdotales. Ce nom même d'Europe dont Hérodote cherchait vainement l'origine est phénicien ; il vient d'*Erêb*, le soir, le couchant ; c'est le même mot que *Maghreb*, le Maroc, que la *Méropée* par laquelle les anciens auteurs désignaient un

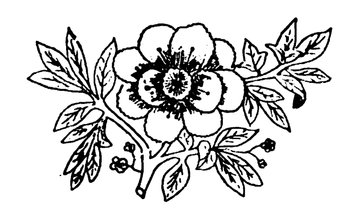
(1) Sydykou, Sedek, juste.
(2) Cabires, puissants.
(3) Cronus, Saturne.
(4) Asclépius, Esculape.

vaste continent situé au delà des colonnes d'Hercule. Ces noms désignent les pays du conchant et sont d'origine orientale.

Un mot avant de finir...... Le verbe τερεω, figure dans tous les dictionnaires grecs de quelque importance, avec le sens de trouer, percer. τερεω-f. εσω ; aor. ετερεσα, percer, pour τιτραινω. (ALEXANDRE, *dictionnaire grec*), page 1412.

Le *Thésaurus* de la langue grecque, par Estienne, a également un article pour τερεω, f. εσω ; aoriste 2 ἔτορον — ...... Je n'ai donc embrouillé personne, et pour dire le fin mot, je me serais attendu à mieux en fait de critique de la part d'un érudit et d'un fin lettré comme Pierre Encise. Je m'attendais à recevoir sur la tête toutes les cascades du Sichon. Hélas ! ce ne fut pas même une douche écossaise ! L'oracle a parlé, et sa voix qui devait ébranler la montagne, n'a pas même réveillé le moindre écho. Les argolithes sont debout comme par le passé, mieux assis que jamais, plus phéniciens que jamais, plus que jamais décidés à ne pas se laisser supplanter par les pierres plus ou moins encises des vallons les plus fortunés.

Louis LEVISTRE.





INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

EN BOURBONNAIS EN 1900

XIXe ANNÉE

Chaque année, le sol semble renouveler les restitutions qu'il recèle en ous rendant les épaves enfouies, souvent depuis de longs siècles, et ces débris d'un lointain passé contribuent à la reconstitution si intéressante de nos origines.

Epoque paléolithique

Le Pin. — Trois têtes de lance type acheuléen, l'une sans talon, les deux autres avec talon, les pointes sont très aiguës. Silex de Tilly-Saligny.

Une autre tête de lance du même type, en silex des galets de la Loire, avec talon.

Epoque Néolithique

Gennetines. — Flèche en silex des galets de la Loire, très finement retouchée ; elle est d'une forme peu commune, affectant une navette avec deux entailles sur les côtés.

Domaine des Péchins. N. C., n° 2843.

Une flèche brisée en silex gris, de forme amygdaloïdale, retouchée sur les deux faces, type de Solutré. Même provenance.

Grattoir en silex rouge. N. C., n° 2842.

Un grand fragment de couteau, en silex de Pressigny, portant deux enlevages qui en rendaient la pièce très mince, cause de sa destruction. N. C., n° 2841.

Instrument présentant une extrémité arrondie, avec fines retouches aux bords. N. C., n° 2839.

Une pointe en silex blond des galets de la Loire, avec conoïde, présentant trois enlevages, retouches fines vers la pointe. N. C., n° 2864.

Il a été découvert environ 85 flèches durant le cours de cette année, sur le territoire de la commune, et dont nous donnons quelques formes, planche II.

Pointe semblable, mais plus petite, N° 2865.

Ces deux pièces portent au talon des encoches destinées à en faciliter l'attache dans une gœse.

Une flèche en silex blond, à ailerons et soie médiane, finement retouchée sur ses bords et sur chaque face. N° 2862.

Près des Péchins, nous avons recueilli un silex blond, translucide, retouché sur tout son contour, avec conoïde, et offrant deux profils. L'un est celui d'un rongeur, gros rat d'égoût ; cet animal, du reste, a été retrouvé avec divers ossements dans plusieurs grottes ou abris ; l'autre extrémité offre le profil d'un chien à museau court et le front élevé.

Ce double profil est remarquable d'exécution, les trois enlevages une fois obtenus sur le plan opposé à celui de la frappe, ont été habilement retouchés.

Ce silex est stable sur sa base, ce qui est assez rare et qui dénote une intention évidente, de sorte que les deux animaux profilés semblent posés sur leurs pattes. N. C., n° 2868.

Gennetines nous a déjà fourni trois profils d'animaux.

Cette question est aujourd'hui à l'ordre du jour. Le travail que nous venons de publier sur cette branche encore inconnue de la préhistoire, a été très commenté à Paris, mais non réfuté ; l'on demande encore plus, avant d'inscrire ces faits comme étant le produit d'une volonté et d'une intention ; encore quelques découvertes, et bientôt les profils intentionnels d'hommes et d'animaux prendront leur place dans l'histoire de l'homme préhistorique.

Monétay-sur-Loire. — Au Pas-de-l'Ane, plus de cent flèches ou instruments en silex ont été recueillis. Malheureusement, nous n'avons pu acquérir cette trouvaille. Nous donnons, dans la planche I, quelques formes les plus singulières et qui suppléeront à une description qui ne ferait point connaître ces formes si variées — les cinq qui portent un numéro sont les seules que nous avons acquises.

Le Pin.— Un très bel instrument en silex blond, de la pâte de Pressigny, a été obtenu par un seul enlevage ; il n'est retouché que sur une face. C'est une lame de 0m,170 de longueur sur 0m,032 de largeur au milieu, et ayant à peine 0m,008 d'épaisseur ; il forme deux pointes très retouchées.

Quatre haches en schiste. Une hache en serpentine d'Auvergne.

Une hache en grauwacke du dévonien de Saint-Aubin-sur-Loire, plate d'un côté et légèrement bombée de l'autre ; elle n'a que 0m,12 d'épaisseur sur 0m,07 de largeur.

Poëzat. — Grattoir renforcé, silex gris, fortement arqué et en demi-cercle parfait, avec appendice allongée pour la préhension.

Saint-Ennemond. — Flèche des plus remarquables par sa forme et ses dimensions, silex blanc, translucide, enlevages et retouches sur les deux faces, larges ailerons et petite soie. N. C., n° 2867.

Il a été trouvé dans cette commune environ 70 flèches dont nous donnons quelques dessins dans la planche II.

L'extrémité d'un grand couteau en silex de Pressigny, fortement retouché en pointe à son extrémité.

Un grès ayant servi sur les deux faces, à refaire le tranchant des haches ; il est analogue à ceux rencontrés à Gennetines.

Un affutoir en quartzite, percé à l'une de ses extrémités.

Une boule d'environ 0m,036 de diamètre, en roche foncée, d'une grande dureté ; elle a été arrondie par facettes ; ce doit-être une arme de jet. Poumerol en a décrit de semblables trouvées en Auvergne (1), ainsi que M. Chauvet qui en a découvert dans les grottes quaternaires de la Charente, associées aux ossements d'animaux disparus et à des silex.

La grotte du Placard, dans le Gard, en a fourni un certain nombre ; la grotte des Fadets, dans la vallée de la Tardoire, en a fourni également. Il en a été découvert de semblables au Cone Clairez, près d'Angoulême, dans les grottes de Cottes, à la Quina, à Rofféi et à Tonérat (2).

Une très belle flèche avec un seul aileron en silex rouge a été recueillie près des Jendumets ; elle est retouchée sur les deux côtés, et elle a l'apparence d'un hameçon. Cette forme assez rare se rencontre cependant.

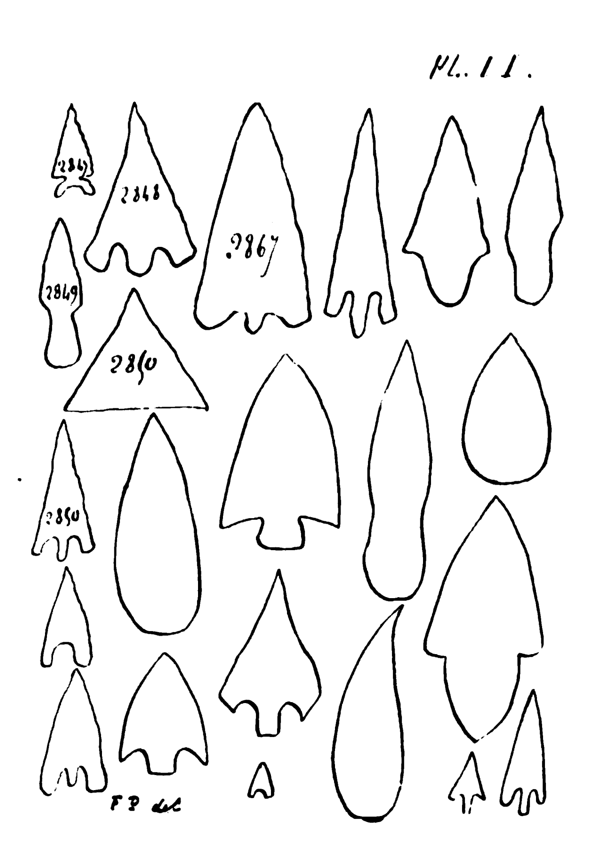
Thiel. — Au domaine des Charlets, nous avons recueilli plusieurs pièces, d'autant plus intéressantes que cette contrée n'a presque rien fourni :

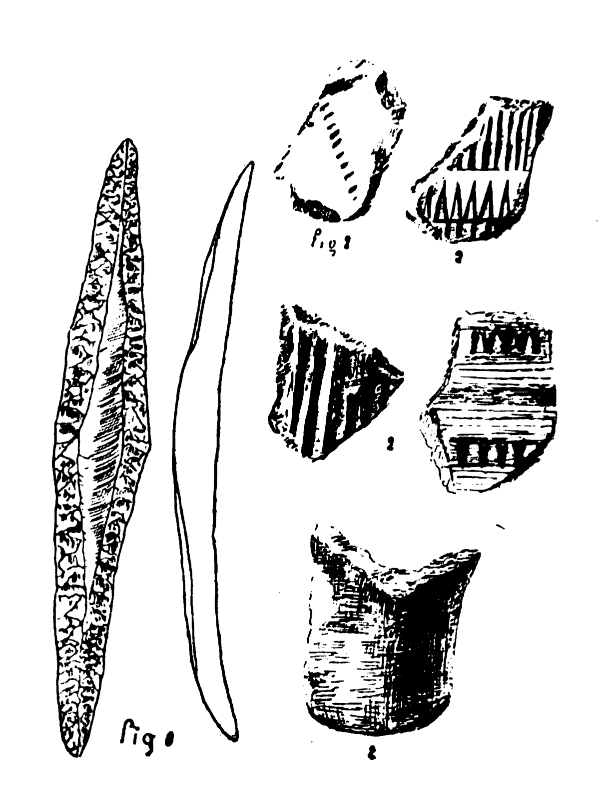
Une hachettiforme en diorite de 0m,034 de longueur sur 0m,023

(1) Notamment à Soulièvre.

(2) *Boules et pierres de jet.* G. CHAUVET, Angoulême, 1897, in-8°, planches

Pl. II.





de largeur ; elle offre deux biseaux et d'un très beau poli, ce qui en fait un véritable bijou N. C., nº 2852.

Hache en schiste des grauwackes dévoniens de Gilly ; longueur 0m,170. Nº 2853.

Instrument ovale en silex blond et retouché sur toutes ses faces. Nº 2854.

Autre instrument offrant beaucoup d'analogie avec le précédent, larges enlevages ; il paraît avoir servi à façonner les flèches. Nº 2855.

Epoque Gauloise et Gallo-Romaine

Bègues. — Un vase en terre rouge avec pied, de forme très évasée et portant au fond l'estampille de BORILLI. OF.

Besson. — Un joli bracelet en argent pour enfant, trouvé dans un vase ; diamètre, 0m,053 dans le grand axe. Il est dans un parfait état de conservation (voir « Numismatique romaine »).

Dompierre. — Vase en terre noire avec anse et goulot, entièrement façonné sans l'aide du tour ; hauteur 0m,060. C'est un curieux spécimen de l'art des plasticiens gaulois et remarquable aussi par son bel état de conservation ; ce devait être un jouet d'enfant.

Neuilly-en-Donjon. — Un petit creuset d'émailleur en terre grise, noircie par l'usage, moulé à la main et apode. Sa forme est allongée et mesure 0m,050 de hauteur sur 0m,02 de diamètre. Il est à remarquer que, dans cette localité, plusieurs statuettes et ornements en bronze, fibules, y ont été trouvés, notamment la belle statuette d'Hercule de notre collection et qui est assurément le bronze le plus remarquable qui ait été trouvé en Bourbonnais. Il y avait dans cette localité une industrie spéciale dont plusieurs spécimens sont dans la collection de M. le docteur Bailleau, et de M. Bulliot à Autun.

Saint-Didier-en-Donjon. — Un vase en terre grise sans engobe, de la forme d'une amphorette sans anses, col allongé ; il est décoré de zones rouges transversales ; hauteur 0m,095.

Yzeure. — La Baltière. Nous avons trouvé cinq fragments de poterie noire, grossière, sans engobe, avec gros grains de quartz dans la pâte, la charrue ramène annuellement des fragments de vases en terre noire, en cet endroit offrant une aire d'environ 12 mètres de diamètre. Ces fragments sont différents d'épaisseur et de dessins imprimés dans la pâte à l'aide d'estampilles en bois ; les ornements les plus usités sont ceux qui rappellent les cunéiformes. Du reste nous les donnons dans la planche I.

Numismatique romaine

Besson. — Un petit trésor a été trouvé dans un vase en terre grossière ; il se composait de 163 grands bronzes du Haut-Empire, et de trois moyens bronzes, tous très frustes. Nous avons pu cependant les déterminer.

Dans le même vase était enfermé le petit bracelet en argent et que nous avons décrit plus haut.

Trajan, 4 pièces ; Adrien et Sabine, 8 pièces ; Alius, 1 pièce ; Antonin le Pieux, 87 pièces ; Faustine Senior, 6 pièces ; Marc-Aurèle, 18 pièces ; Faustine Junior, 29 pièces ; Commode, 9 pièces ; Septime Sévère, 11 pièces ; Julie Mammée, 1 pièce ; Maxime Ier, 2 pièces ; Gordien III, 2 pièces ; Philippe, 3 pièces ; Trajan Dèce, 2 pièces ; Valérien Ier, une pièce ; frustes indéterminables, 11 pièces.

Monestier. — Une trouvaille de 53 grands bronzes d'empereurs et d'impératrices du Haut-Empire, a été faite dans cette commune lors du défrichement d'un petit bois.

Galba, 1 pièce ; Vespasien, 3 pièces ; Titus, 1 pièce ; Domitien, 2 pièces ; Trajan, 11 pièces ; Adrien, 7 pièces ; Ælius, 1 pièce ; Antonin, 14 pièces ; Faustine, 3 pièces ; Marc-Aurèle, 4 pièces ; Commode, 2 pièces ; Septime-Sévère, 3 pièces ; dont le revers de l'une représente l'Empereur à cheval. Julie Mæsa, 1 pièce ; Maximien Hercule, 1 pièce, avec temple au revers.

L'état de conservation de ces pièces est très médiocre.

Saint-Ennemond. — Près du domaine de la Bessaie, l'on a trouvé un *aureus* de Théodose-le-Grand, pesant 4 gr. 266. Cet empereur régnait de l'an 374 à 375.

Le revers présente deux Empereurs assis, soutenant un globe couronné par la victoire, à l'exergue CON, dans le champ T. R.

Cet *aureus* a été frappé à Trèves, il est dans un bel état de conservation.

Moyen-Age

Un pichet, vase du commencement du XIVe siècle a été trouvé sous une couche d'alluvions de 1^m^,15 d'épaisseur, à Nomazy, dans la propriété de M. Chabot.

Ce vase, bien conservé, est muni d'une anse ; il mesure 0^m^,27 de hauteur et 0^m^,18 de diamètre à la panse ; il est orné de dessins rayés verticaux, autour du col, et d'une zone de même couleur, en dents de scie à la naissance du col. La terre est de pâte fine et de couleur jaune.

Gennetines. — A Vignoles, trois deniers d'argent : un de saint Louis, un autre du chapitre de Clermont, l'autre de Vienne, au type de saint Maurice.

Varennes. — Un éperon en fer du XIVe ou XVe siècle, provient de Chazeuil. Le talon de la chaussure était en tiers point ; la molette est formée de cinq raies, enchâssée dans une armature formant un angle droit avec l'éperon. Cette singulière disposition qui paraît anormale est bizarre.

Documents. Autographes

Toutes les pièces citées ci-dessous figuraient dans les catalogues mensuels de la Maison Veuve Charavay, 34, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

Berwick. — Lettre à Cardin le Brest, comte de Selles, sur le ravitaillement de l'armée des Alpes, datée de Saint-Germain, du 26 janvier 1710.

Chabot de l'Allier, conventionnel. — Lettre à son collègue Siméon, datée de Montluçon, du 18 prairial, an II.

D'Orvilliers. — Lettre au marquis de Langeron, de Brest, le 19 février 1778.

Le même. — Lettre annonçant l'arrivée de la corvette « *Le Sénégal* », du 18 février 1779.

Regnaudin. – Pièce sur parchemin, datée de Paris, le 18 novembre 1688, et signée par Th. Regnaudin. Les autographes de cet artiste sont très rares.

Villars. — Lettre à M. de Bissy.

Le même. — Relation de la bataille de Friedlingen, document original sur parchemin, daté de 1708, de deux pages et demie, g. in-folio.

Cette relation paraît des plus intéressantes.

Le même. — Feuille de route expédiée au régiment de cavalerie du Roi, pour le Maréchal de Puységur, datée de Paris, le 20 décembre 1717, et signée par Villars.



La Caisse d'Epargne de Moulins, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel qu'elle a fait construire, place de l'Hôtel-de-Ville, vient de faire frapper une très belle médaille en or, en argent et en bronze ; elle mesure 0 m 065 de diamètre. Au droit, le buste casqué et cuirassé de

Mercure avec le mot PATRIA et le nom du graveur, *Ad. Rives*. Au revers, un cartouche circulaire sur lequel on lit : CAISSE D'ÉPARGNE DE MOULINS, FONDÉE EN 1835. — INAUGURATION DU NOUVEL HOTEL, 1900. Audessous le nom du titulaire gravé en creux dans une réserve ménagée à l'exergue, un génie tient une branche d'olivier se rejoignant avec un rameau de chêne. La composition de cette médaille est très artistique et son exécution irréprochable.

Moulins, le 31 décembre 1900.

Francis PÉROT.





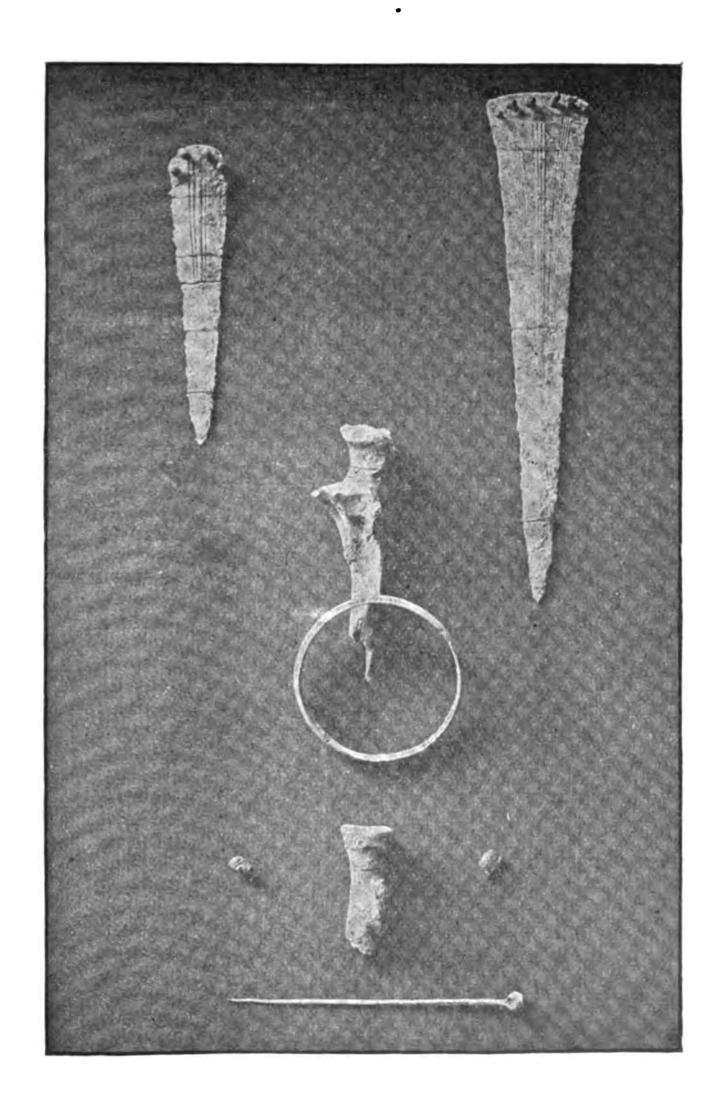
BIBLIOGRAPHIE

Dans le Bulletin, août-septembre-octobre 1900, nous avons annoncé la brochure que venait de mettre en vente M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, notre érudit confrère, pour faire connaître les résultats de ses fouilles dans un tumulus découvert par lui près du bourg de sa commune. Les diverses publications qui devaient composer ce numéro de notre Bulletin étaient prêtes, et nous n'avons pu que signaler, en quelques lignes, la brochure de notre confrère, nous réservant d'en parler de nouveau dans un autre fascicule. A notre grand regret, nous avons dû attendre jusqu'au numéro de ce mois, bien qu'il eût été utile de parler plus tôt du remarquable travail de M. l'abbé Moret.

La découverte de notre confrère est peut-être sans précédent dans notre région ; c'était évidemment une sépulture importante que cette colline de pierres et de terre, sous laquelle avaient été inhumés les morts dont les ossements ont été recueillis, chefs décédés pendant le voyage à travers notre pays, guerriers tombés sur le champ de bataille. Le mobilier funéraire qui entourait les corps, belles armes de bronze, précieux bracelets de bronze et de schiste, épingles et ornements, atteste le rang élevé de ceux que le tumulus abritait dans leur dernier sommeil ; on trouve, de plus, à côté de ces divers objets, des débris intéressants de la poterie de l'époque. Certains, ceux du vase, ont une grande ressemblance avec les fragments que nous avons recueillis, il y a une dizaine d'années, aux Gravoches, près de Châtel-de-Neuvre. Les armilles de bronze sont semblables à celles que nous ont procurées nos recherches en cet endroit.

M. l'abbé Moret ne s'est pas contenté de faire l'inventaire détaillé et minutieux des résultats successifs de ses fouilles ; il l'a accompagné de remarques, de recherches consciencieuses concernant les usages funéraires des antiques occupants de notre vieux sol bourbonnais, de comparaisons judicieuses avec les découvertes similaires connues, au premier rang desquelles le tumulus de Saint-Menoux va certainement prendre place. Il appuie ses réflexions de l'avis de personnes, comme M. Rivière,





Armes et ornements de bronze trouvés dans le tumulus de Saint-Menoux.

chef du Laboratoire d'Histoire naturelle de France, et M. Salomon Reinach, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, dont la compétence fait autorité en pareille matière. M. l'abbé Moret a annexé enfin à son élégante brochure, sortie des presses de l'imprimerie Auclaire, à Moulins, des reproductions en photogravure de tous les objets qu'il a réunis : poignards, bracelets, vases et ornements. Il a eu également l'heureuse idée d'y joindre une vue du tumulus avant les fouilles.

L'œuvre de notre confrère est certainement une des plus intéressantes qui aient été publiées depuis longtemps. Elle a été consultée avec le plus grand intérêt par les archéologues, et nous sommes heureux, bien que trop tardivement, de constater son succès.

C. G.

En vente à la Librairie Historique du Bourbonnais, à Moulins, H. Durond, L. Grégoire, successeur.

—

Almanach Nouveau de l'Allier, pour 1901. — Moulins Auclaire, 160 p. in-18.

Statuts d'une Société civile des Employés du Chemin de fer P.-L.-M, Fumoux, imp. à Cusset, in-16 de 20 p.

Le Neuvième régiment des Mobiles de l'Allier. Souvenirs d'Afrique 1870-1871, par BLETTERIE, conseiller général de l'Allier. — La Palisse, Hugon, — imp., in-8° de 84 pp. En vente à la librairie L. Grégoire, à Moulins.

Les Brigands de Montlhéry, pièce en un acte, par Charles CADILET. Montluçon, Herbin, in-4° de 12 pp.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 4 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. Delaigue, Bertrand, H. Meilheurat, Vié, Seuillet, Milcent, Claudon, l'abbé Berthoumieu, Mantin, R. de Quirielle, J. de Quirielle, Grégoire, Bouchard, Pérot.

Se font excuser pour cause de santé, M. G. Bernard, secrétaire-archiviste, et M l'abbé Clément.

— En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. H. Meilheurat, notre nouveau confrère.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

– Sont déposées sur le bureau les publications reçues pendant le mois. M. le Président signale dans l'une d'elles, la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, numéro de janvier, un très savant article héraldique sur les armoiries des villes, de notre compatriote M. Louis Audiat.

Les ouvrages suivants sont en outre offerts par leurs auteurs : *Géonémie de Saturnia pyri*, de M. de Rocquigny-Adanson ; *une grande famille du Bourbonnais* (de Tracy), 2 vol., de M. Vacheron ; et le 5e vol. de *la Révolution en Bourbonnais*, dont la bibliothèque ne possédait que les quatre premiers, par M. le Dr Cornillon. M. l'abbé Clément offre également, un numéro spécimen du *Bulletin paroissial*, publication nouvelle à l'usage des curés du diocèse et dont il a dessiné le frontispice.

Des remerciements seront adressés à MM. de Rocquigny-Adanson, Vacheron, Cornillon et Clément.

— Correspondance :

Une circulaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rappelle que le 39e congrès des sociétés savantes s'ouvrira cette

année à Nancy, le 9 avril prochain, à 2 heures précises. Les travaux se poursuivront dans les journées des 10, 11 et 12 avril. La liste des délégués qui ont l'intention d'y prendre part, devra être adressée au ministre avant le 1er mars. M. le Président invite les sociétaires qui seraient désireux d'assister à ce congrès, de l'en informer en temps utile.

M. le Directeur du *Bulletin historique du diocèse de Lyon* (bi-mensuel, paraissant par fascicules de 32 p. grand in-8°, illustré) exprime le désir d'obtenir l'échange avec notre périodique. La Société accueille favorablement la demande.

M. Louis Audiat remercie la Société de la note le concernant, insérée au précédent numéro du *Bulletin*, et donne de très intéressants renseignements sur Lordin de Saligny, à propos de la cuve baptismale obtenue par M. Bertrand pour le Musée. (Voir numéro de décembre du *Bulletin*.)

La lettre de M. Audiat sera publiée. (Voir à la Chronique.)

— M. le Président croit qu'il serait préférable que le *Bulletin* parût à l'avenir le 15 de chaque mois, au lieu du 1er, et il expose les motifs qui le déterminent à en faire la proposition.

Ce changement de date est approuvé.

— M. Mantin fait lecture d'un article biographique qu'il avait accepté d'écrire pour le *Bulletin* sur Marius Perret, l'artiste bourbonnais si distingué, mort à Java le 24 septembre dernier. L'auteur est écouté avec la plus vive attention, et reçoit ensuite des félicitations unanimes.

Comme suite à cette communication, M. le Président présente des photographies représentant deux des tableaux les plus connus de Marius Perret : *les Piroguiers de Guet N'dar*, et *les Tirailleurs sénégalais en arrière-garde*. Il exprime la pensée qu'il serait à propos que ces photographies, qui sont très belles, servissent à des reproductions de luxe pour accompagner le travail de M. Mantin, et faire apprécier aux lecteurs du *Bulletin* le talent du peintre moulinois.

La Société émet un avis dans ce sens.

— M. Bertrand entretient la Société de ses fouilles de Saint-Bonnet-Iseure, commencées l'année dernière et qu'il vient de reprendre. Il a découvert deux nouveaux fours de potiers, ce qui en porte le nombre à sept, et divers objets : une médaille de Trajan, un coq en terre blanche, des fragments de moules, de statuettes et de vases, et deux perles de collier en malachite.

M. Bertrand rend compte également d'autres fouilles qu'il a entreprises avec M. J. Deschelettes, conservateur du musée de Roanne, sur l'emplacement des officines des plasticiens de Saint-Rémy-en-Rollat. Elles ont fourni plusieurs pièces importantes, notamment un médaillon de Jupiter et de Léda, d'un type original.

— M. Claudon donne des renseignements très complets sur la question, d'un si haut intérêt pour la facilité des études d'histoire locale, du versement aux archives départementales des anciennes minutes des notaires. Il explique l'état de la législation réglementant la matière et cite les résultats obtenus en d'autres régions.

M. le Président remercie M. Claudon au nom de l'assemblée, et le prie de mettre au net, en vue de leur insertion au *Bulletin*, les notes qu'il a recueillies. La Société cherchera ensuite le meilleur moyen à adopter pour aboutir à la solution désirable. (On lira plus loin, dans le présent bulletin, l'article de M. Claudon.)

— M. Claudon lit une note qu'il a relevée dans un des registres paroissiaux de Saligny, et qui explique peut-être comment le groupe sculpté représentant saint Martin et le mendiant, dont il a été question à la séance de décembre dernier, a pu parvenir jusqu'à nous. Cette statue, qu'un vicaire général en cours de visite à Saligny trouva trop mutilée pour la laisser dans l'église, fut enterrée, par son ordre, dans le cimetière de la paroisse, comme en témoigne cette note (*Archives de Saligny*, GG 5, fol. 9 v°) :

« Le 20 septembre 1765, j'ay fait entérer à l'angle droit de mon cime-
« tière la statue équestre de St-Martin, qui étoit en pierre et toute mu-
« tilée, — conformément à l'ordonnance de monsieur l'abbé de Chanterac,
« vicaire général à Moulins. LE COUSTELLIER DE PALSY, chanoine régu-
« lier, prieur-curé de Saligny ».

M. Bertrand fait observer que le même fait s'est reproduit à Créchy, dans le cimetière ; on y a découvert des statues mutilées qui y avaient été enterrées à cause de leur état de dégradation.

— Admission.

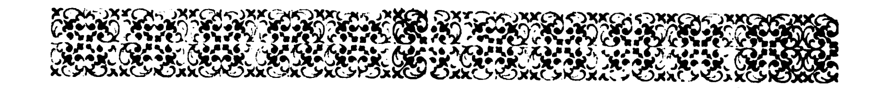
Il est procédé au vote sur l'admission de M. Sabatier, notaire à Moulins, présenté à la précédente séance par MM. Delaigue, G. Bernard et Mantin. Le vote étant favorable, M. le Président proclame M. Sabatier membre titulaire dans la classe des Lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

F. P.

—

Dans la liste des membres de la Société d'Emulation et des Beaux-arts du Bourbonnais, publiée dans le numéro de décembre, on a oublié dans la classe des lettres, le nom de notre confrère, M. l'abbé Pérot, curé-doyen de Ferrières, qui fait depuis plusieurs années partie de notre Société.



LES

MINUTES NOTARIALES

ET LES

ARCHIVES DE L'ALLIER

De nombreuses publications ont mis en évidence l'importance qu'offrent, au point de vue historique, les archives notariales. Tout le monde est d'accord sur ce point ; mais, où l'on ne s'entend plus, c'est quand il s'agit de déterminer les mesures à prendre pour assurer *la meilleure* conservation de ces documents et en faciliter l'usage.

Actuellement, les registres ou minutes des notaires sont conservés, soit au domicile même des notaires — et c'est encore le plus grand nombre, — soit dans un local spécial qui est la propriété de la Chambre des notaires de l'arrondissement, soit enfin dans les Archives publiques du chef-lieu du département. — Je ne parle pas des minutes qu'on a vu passer dans des ventes : la négligènce coupable de leurs possesseurs d'alors est heureusement une exception.

*
* *

Le dépôt de minutes notariales dans les Archives départementales peut avoir une double origine.

On sait que la loi du 6 octobre 1791 — la première du régime moderne sur le notariat, — en abolissant la vénalité des charges, supprima tous les offices de notaires royaux, seigneuriaux, apostoliques ou autres et les remplaça par des « fonctionnaires publics » auxquels elle donna le titre de « notaires publics ». Un article de cette loi, relatif aux minutes des notaires, porte que « celles qui peuvent exister encore dans les greffes des ci-devant justices seigneuriales seront, à la diligence des commissaires du Roi, remises incessamment aux greffes des tribunaux de district dans le ressort desquels elles sont actuellement en dépôt » (titre III, article IX).

La loi du 5 brumaire an V ayant prescrit la réunion au chef-lieu du département de tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République, les Archives du département de l'Allier s'accrurent, dès leur origine, d'un certain nombre de liasses de minutes notariales, provenant sans aucun doute d'études établies autrefois auprès de ces juridictions seigneuriales supprimées en 1790. Voici d'ailleurs le tableau de ces minutes centralisées en l'an V par le Département (1) :

LOCALITÉS	NOTAIRES	DATES	REGISTRES OU LIASSES
Busset	Peturet	1649 — 1738	57
»	Michel	1741 — 1750	9
»	Becquemie	1751 — 1771	20
»	Benoît	1772 — 1773	3
»	Faulquemont	1774 — 1790	16
»	Roche	1622 — 1670	2
Chantelle	Brisson	1550	1
Cressanges	Martinet	1578 — 1748	30
Cusset	Granet	1753	1
Doyet	Michel	1631 — 1671	14
Marche (la)	Claustrier	1617 — 1692	14
Mayet-de-M^{gne} (le)	Chebrin	1667 — 1711	2
Monétay-sur-Allier	Fournoux	1648	2
Montet (le)	Barathon	1766	1
Montmarault	Vigier	1611 — 1673	8
»	Dupuy	1681	2
Moulins	Massé	1750	1
St-Priest-en-Murat	Foucrier	1701 — 1707	4
Treban	Blein	1667 — 1680	6
»	Joyon	1714 — 1727	9
Verneuil	Droiteau	1746 — 1771	1
Villefranche	Bonnin	1684 — 1688	3
			Total : 206

Les minutes notariales que l'on trouve dans les Archives départemen-

(1) Les dates de ce tableau pourront être légèrement modifiées, lorsque le classement de ces documents sera définitif. — On voit, par ce tableau, que plusieurs notaires du même nom ont pu se succéder dans la même étude.



tales peuvent avoir une autre origine que l'application de la loi de l'an V. En ce cas, elles y ont été purement et simplement déposées, assez récemment, par certains notaires, soit qu'ils aient voulu se débarrasser théoriquement d'une garde encombrante de documents qu'il ne leur est pas permis de supprimer, ou mieux qu'ils aient pensé que les Archives publiques offrent des garanties incontestables pour la conservation et le classement des documents qu'ils y mettent en dépôt dans des conditions que je me réserve de passer en revue.

Des *dépôts* de cette nature ont été faits dans les Archives d'un certain nombre de départements français : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, *Cher*, Corrèze, Dordogne, Doubs, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, *Loire*, Loire-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne, Morbihan, Nord, *Puy-de-Dôme*, Pyrénées-Orientales, *Saône-et-Loire*, Sarthe, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne et Yonne.

Je réserve une mention spéciale pour un important dépôt de minutes fait récemment, dans les mêmes conditions, aux *Archives de l'Allier* par une étude moulinoise, et au sujet duquel l'archiviste Vayssière s'exprimait en ces termes dans son rapport au Préfet, en juillet 1894 : ce dépôt, disait-il, « comprend environ trente mille minutes de notaires antérieures à 1750 ; ces minutes ont été rédigées à Moulins et dans des localités voisines de cette ville ; mais, comme elles proviennent, pour la plupart, d'études importantes et qui comptaient parmi leurs clients à peu près toutes les personnes de qualité de la région et souvent des personnages considérables, on peut dire qu'elles intéressent toute l'ancienne province de Bourbonnais. Les plus anciennes remontent au milieu du XVIe siècle; un examen rapide m'a permis de constater qu'elles relatent des faits curieux pour l'histoire des guerres de religion et j'y ai rencontré des autographes intéressants d'hommes ayant tenu une place plus ou moins considérable parmi leurs contemporains ».



Sans en exagérer l'importance, les vœux périodiques des Conseils généraux et des Sociétés savantes n'ont pas été étrangers à ce commencement de centralisation des Archives notariales dans les Archives départementales. Mais c'est de l'initiative individuelle qu'il faut attendre encore aujourd'hui les meilleurs résultats. Si un grand nombre d'officiers ministériels hésitent à agir, ce n'est point, j'en suis convaincu, parce qu'ils veulent « mettre la lumière sous le boisseau », mais plutôt parce qu'ils ne se croient pas autorisés par leur chef hiérarchique, le

Garde des Sceaux, à se dessaisir de ce qu'ils considèrent, non comme une propriété personnelle, mais comme une propriété privée de leurs clients et des héritiers de ces clients.

Une loi serait donc nécessaire et le Parlement français a sans doute des préoccupations plus immédiates ; et la conséquence de cet état de choses sera de laisser longtemps encore les minutes de notaires sous le régime de la loi du 25 ventôse an XI, qui est la charte du notariat moderne, et dont voici, en ce qui concerne les minutes, les passages essentiels :

« Art. XX. Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront ».

« Art. XXII. Les notaires ne pourront se dessaisir d'aucune minute si ce n'est dans les cas prévus par la loi et en vertu d'un jugement ».

Parmi ces cas prévus par la loi n'entre malheureusement pas l'intérêt des études historiques. Il faut donc se résigner à admettre que la loi a été violée, et toujours avec l'autorisation nullement déguisée des pouvoirs publics, dans tous les départements que j'ai cités et qui ont reçu des minutes en dépôt, ou bien qu'il est possible d'interpréter son application, pour le plus grand bien de tous et sans léser les intérêts que cette loi entend, à juste titre, sauvegarder et dont les articles XXI et XXIII nous donnent la définition en ces termes :

« Le droit de délivrer des grosses et des expéditions n'appartiendra qu'au notaire possesseur de la minute » (art. XXI).

« Les notaires ne pourront également, sans l'ordonnance du président du tribunal de première instance, délivrer expédition ni donner connaissance des actes à d'autres qu'aux personnes intéressées en nom direct, héritiers ou ayant droit » (art. XXIII).

Dans l'état actuel de la législation, il ne saurait donc être question de déposséder les études de la propriété de leurs minutes au profit des Archives départementales. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de décider les notaires à en consentir le *dépôt* à ces établissements publics, dans certaines conditions qui assurent à la fois, sans violer la légalité, les droits des parties intéressées aux actes ou de leurs héritiers et les droits des déposants.

Cela n'est pas impossible, puisque cela se fait couramment et avec les approbations officielles que l'on sait.

***

J'ai à peine besoin d'ajouter quel haut intérêt scientifique présenterait une pareille mesure généralisée ; et c'est en vérité la véritable raison qui fasse désirer la centralisation de ces papiers.



Les inventaires d'archives notariales, déjà publiés par les soins de l'administration, sans parler des travaux particuliers que l'étude de ces documents a suggérés, montrent éloquemment quelle mine inépuisable de renseignements de tous genres sont les archives notariales ; et je suis sûr de n'être pas démenti sur ce point par quiconque aura pris la peine de feuilleter les deux gros volumes d'inventaires spéciaux aux minutes des notaires de Bourges, que les Archives du Cher ont publiés jusqu'à ce jour : ces minutes, qui vont du xve siècle à 1790, se composent d'environ 5.000 registres ou liasses. Aux Archives de Seine-et-Oise, les minutes de notaires constituent à elles seules un fonds de 150.000 pièces et la lecture de leur inventaire, qui forme trois forts volumes in-4°, est, comme la lecture des inventaires du Cher, éminemment suggestive. — On pourrait citer beaucoup d'autres exemples.

Il n'y a pas, en effet, dans les archives des notaires, que des documents « généalogiques », les seuls auxquels doit raisonnablement s'entendre, à mon avis, la réserve stipulée par le législateur de l'an XI.

L'immense majorité de nos paroisses de l'ancien Régime n'a d'autre « secrétaire de mairie » que le tabellion de la localité ou du village le plus proche ; et les « registres de délibérations » de ces paroisses ne se trouvent pas autrement qu'en minutes notariales, conservées avec soin, sans aucun doute, chez la plupart des successeurs des notaires d'autrefois, mais à coup sûr ignorées, ce qui veut dire inutilisées, et combien utiles cependant pour l'histoire de ces communautés d'habitants. Nos communes actuelles ne sont-elles pas « intéressées en nom direct », comme le veut la loi, à connaître ces actes essentiels de leur passé ? Et cet intérêt, je le demande, y a-t-il un moyen pratique de lui donner satisfaction, si, les actes restant chez les notaires, les répertoires demeurent manuscrits et d'une consultation moralement impossible ?

Il existe, chez un notaire de l'Allier — je serai discret — d'intéressants procès-verbaux de visite des bâtiments du prieuré de Souvigny, aux dates du 25 novembre 1776 et du 26 mars 1777 ; et certainement aussi un inventaire des archives de cette célèbre maison, lequel fut achevé le 5 juin 1779, à la requête de l'abbé Bardonnet, prieur commendataire, et ne comprend pas moins de 82 rôles, d'une écriture serrée et compacte, comme on la savait en ce temps ; et encore un autre inventaire des mêmes archives, établi contradictoirement, à la requête des religieux, du 29 mars au 29 mai suivants, et qui tient en 90 rôles ; et enfin, un supplément de 46 rôles au premier inventaire, supplément terminé le 25 septembre 1780 seulement, quoique commencé dès le 24 août. Ne sont-ce pas là des documents de premier ordre, dont la divulgation comblerait, dans la mesure du possible, l'effroyable lacune que je constate dans les

archives du vieux prieuré, devenues propriété nationale. Les Archives de l'Allier ne sont-elles pas à ce point de vue les seuls « ayant-droit » intéressés à la mise au jour, à l' « expédition » de ces minutes, les seules « intéressées en nom direct » à la conservation de pareilles pièces ? Dans cette espèce, comment pourrait-on invoquer contre elles je ne sais quel secret professionnel et, en dernière analyse, leur refuser le soin d'abriter ces précieux documents ?

Le même raisonnement vaut, semble-t-il, à l'égard de toutes les minutes d'actes passés chez les notaires de l'ancien Régime par les communautés religieuses. Celles-ci étaient nombreuses et généralement bien pourvues en immeubles, en fondations, en rentes : partant, elles recouraient fréquemment à l'office du notaire. Les expéditions de tous ces actes notariés — j'entends parler d'une période relativement moderne — se trouvaient généralement dans les archives de ces établissements, lorsqu'elles tombèrent en 1790 entre les mains de la Nation. Or, en vertu de la loi du 7 messidor an II, « tout citoyen peut demander dans tous les dépôts [d'Archives publiques] communication des pièces qu'ils renferment,... sans frais et sans déplacement ». Il est vraiment bizarre que le premier venu puisse prendre librement connaissance dans les Archives publiques des expéditions des mêmes actes dont les minutes ne peuvent être que difficilement consultées, non point par suite du mauvais vouloir de leurs possesseurs actuels qui souvent les ignorent, mais faute d'une publicité qu'ils ne peuvent leur donner.

Il s'en faut malheureusement que les archives des communautés aient été intégralement conservées, dans l'Allier du moins. Le dépôt des minutes de leurs actes aux Archives départementales comblerait donc une grande lacune et ne saurait léser les droits des parties qui sont intervenues aux actes, puisque ces droits sont éteints depuis plus de 110 ans et que, dans le cas présent, ce qu'on appelle improprement les Archives départementales, qui sont nationales au moins pour tous les fonds de l'ancien Régime, sont les seules « personnes intéressées » à la conservation de ces minutes ?

Néanmoins, je ne fais aucune difficulté de reconnaître qu'en dehors de ces actes notariés des communautés, dont les Archives départementales sont les plus directs et même les seuls héritiers, il existe, dans les archives notariales, un très grand nombre de minutes intéressant des particuliers et même que cette dernière catégorie d'actes forme la grande majorité de ceux qu'on y trouve.

Mais ici encore faut-il s'entendre. Il y a des personnages dont les moindres « actes » appartiennent à l'histoire. On peut croire, par exemple, qu'aucune protestation d'héritier ne s'élèverait le jour où serait



publié le testament de Louise de Lorraine, veuve de Henri III, que l'archiviste Vayssière dit quelque part avoir consulté aux archives de la Chambre des notaires de Moulins.

J'ai décrit récemment en une vingtaine de pages — qu'on me passe ce souvenir personnel — l'état de *maison d'un Intendant de Moulins à la fin du règne de Louis XIV ;* et cet article est tiré d'un inventaire après décès fait par un notaire moulinois chez le premier fonctionnaire de la Généralité, l'Intendant Turgot. Peut-être existe-t-il encore quelque héritier de cette illustre famille : à coup sûr, il n'aura aucune peine à apprendre et à me pardonner l'indiscrétion que j'ai commise en me glissant, à la suite du digne tabellion, à travers les riches appartements de l'Intendance de Moulins pour en expertiser avec lui le somptueux mobilier.

Pour d'autres actes, ce sont moins les noms des parties qu'il importe à l'historien de connaître, que le fond même des conventions passées. C'est le cas de divers traités dont j'ai récemment consulté les minutes pour mon *Étude sur les mines de charbon ;* et si je mentionne ce fait, c'est simplement parce qu'il m'offre une nouvelle occasion de rappeler le bienveillant accueil que j'ai reçu de leurs conservateurs actuels. J'en dirai autant d'un marché pour apprendre à écrire qu'un notaire de Moulins, Sauldois, reçut le 24 juin 1750 : le nom de cet illettré importe-t-il beaucoup à l'affaire et le fond même de la transaction n'en constitue-t-il pas le principal intérêt ?

Bref, si l'on retranche des archives notariales ces diverses catégories d'actes auxquels les restrictions de la loi ne peuvent sérieusement s'appliquer, que reste-t-il ? Une masse encore considérable, j'en conviens, de minutes placées sous la sauvegarde du secret professionnel. Il est malheureusement sûr que cette sauvegarde ne s'exerce qu'au profit d'une majorité d'indifférents. Et il n'est pas démontré que ces actes mêmes : contrats de mariage, testaments, inventaires, ventes, partages, donations, etc., n'ont pas d'autre intérêt que l'intérêt privé, ne peuvent être envisagés sous un autre point de vue que le point de vue « généalogique ».

* * *

J'ai cherché à établir diverses classifications parmi les minutes notariales et à montrer que le dépôt aux Archives départementales de telle ou telle catégorie pouvait se faire sans aller au-devant des inconvénients que le législateur a voulu prévoir ; quant aux autres, on verra bientôt quelles garanties seraient attachées à leur communication.

En fait, les minutes d'une étude constituent un « bloc » et il ne saurait être question d'en proposer le triage. Le seul classement préliminaire à

établir serait un classement chronologique qui précéderait le dépôt des actes antérieurs à telle date que l'on pourrait déterminer.

Les archives des notaires, déposées aux Archives départementales, y sont classées et inventoriées, par étude, dans la même série que les « titres de famille » ; et en effet, ces minutes, en majorité du moins, ne sont pas autre chose.

Or, le règlement général des Archives préserve les familles de toute communication indiscrète et abusive, en ce qui regarde les titres qui sont la propriété de l'État (1). De même, le droit de communiquer les minutes notariales déposées a toujours été expressément réservé aux déposants ou à leurs successeurs ; c'est à eux qu'il appartient d'en régler les conditions.

On voit par là que les réserves faites en faveur des parties intéressées par l'article XXIII de la loi demeurent intégralement respectées.

Quant au droit des notaires à la délivrance des expéditions, droit stipulé par l'article XXI de la même loi, il a été formellement reconnu par une circulaire ministérielle du 1er juin 1864 et sans cesse rappelé dans les procès-verbaux de dépôt aux Archives.

Pratiquement, l'exercice de ce droit se réduit à fort peu de chose, faute pour les notaires de certaines connaissances paléographiques indispensables, dès qu'il faut aborder des actes d'une certaine ancienneté, faute aussi pour leurs clients de connaître l'existence des actes qui pourraient leur être utiles ou simplement intéresser leur curiosité.

Cette connaissance leur serait grandement facilitée par la publication de l'inventaire de ces archives qui se poursuit régulièrement dans nos dépôts départementaux (2) ; une plus grande publicité donnée par ce moyen aux actes des notaires servirait les intérêts ou les curiosités légitimes des uns et des autres. J'ajoute que l'inventaire de la série relative aux minutes est actuellement sous presse aux Archives de l'Allier et que

(1) *Règlement général des Archives départementales* (6 mars 1843) : « les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance » (*art. 16*) ; « la communication des documents personnels ou de famille ne pourra être accordée que sur autorisation du préfet » (art. 17). — Le versement récent aux Archives départementales des vieux registres du contrôle des actes, des insinuations et du centième denier par les Bureaux d'enregistrement de l'Allier donne l'indication sommaire de tous les actes notariés et sous-seing privé. Ces registres, au nombre de 2.500 environ, constituent de précieux répertoires chronologiques, par bureau, de tous les actes de la fin du règne de Louis XIV à 1790, mais ne dispensent pas de recourir aux actes mêmes.

(2) Sous la réserve formulée par la circulaire ministérielle du 28 octobre 1862 · « Si les actes analysés rappelaient des faits graves d'un caractère privé et de nature à porter atteinte à la considération de familles encore existantes, il n'y aura pas lieu de donner ces analyses ».



la mise en valeur de cette sorte de documents déjà déposés sera bientôt un fait accompli.

***

On a lu plus haut les noms des départements qui ont reçu en dépôt des minutes notariales. Je mentionne simplement, pour terminer, ce qu'ont fait à ce sujet depuis deux ans les départements de la Haute-Garonne et de la Haute-Vienne et, tout près de nous, celui de Saône-et-Loire.

« Dans une assemblée générale tenue le 10 novembre 1898, la Chambre des notaires de l'arrondissement de *Toulouse*, sur l'avis de son président et après entente avec l'archiviste départemental, a fait adopter une combinaison qui, en échange d'une simple rémunération de 100 francs accordée à l'archiviste adjoint de la préfecture chargé de la conservation et du classement des archives notariales, dans un local spécial (rémunération qui atteste le droit d'imprescriptibilité et de préemption des notaires sur leurs minutes), en a placé la surveillance et la communication sous la garde de l'archiviste en chef du département de la Haute-Garonne. A Toulouse, le dépôt des archives notariales est contigu, au palais de justice, à la section judiciaire du dépôt départemental, et cette importante collection ne comprend pas moins de 10.000 registres et 20.000 dossiers remontant au XIV[e] siècle. Le ministre de l'instruction publique, consulté, émit un avis favorable ; le conseil général, consulté à son tour, a approuvé la nomination d'un nouvel archiviste adjoint, chargé spécialement du travail de classement des archives notariales (1).

A *Limoges*, la question du dépôt des minutes aux Archives départementales a été également envisagée en 1898 et résolue favorablement par la Chambre des notaires, qui a demandé à l'administration de « mettre à la disposition de la compagnie des notaires de l'arrondissement de Limoges, pour le dépôt de ses archives, un local spécial dans le nouveau bâtiment qui doit être construit pour les archives départementales et, en attendant que ce bâtiment projeté soit construit, l'autoriser à déposer provisoirement tout ou partie de ses archives notariales dans le local actuel des Archives départementales (2) ».

En mars 1900, les Archives de la Haute-Vienne étaient en possession de 1.350 liasses provenant de 116 études limousines.

A *Mâcon* enfin, un traité a été passé, le 15 janvier 1900, entre le

(1) *Le Bibliographe moderne*, 1899, p. 409.

(2) Procès-verbal de l'assemblée générale des notaires de l'arrondissement de Limoges, du 3 mai 1898, publié dans le *Bibliographe moderne*, 1900, p. 82.

Préfet de Saône-et-Loire, « agissant au nom de ce département », et le Président de la Chambre des notaires de Mâcon, « agissant au nom de la compagnie des notaires de cet arrondissement, et en vertu et pour l'exécution d'une délibération prise par ladite compagnie, en assemblée générale, le 25 octobre 1899 » ; et voici ce qui « a été arrêté » par ce traité qui peut servir de modèle à toutes les transactions de ce genre :

« 1° Les anciennes minutes notariales antérieures au 1er janvier 1800 seront remises aux Archives départementales par les notaires qui en sont détenteurs.

« 2° Elles seront placées et conservées dans des pièces exclusivement affectées à cet usage, où elles demeureront sous le contrôle de la Chambre des notaires et sous la garde de l'archiviste du département. Sur chaque groupe, il sera placé une étiquette portant l'inscription : *Déposé par Me* ..., notaire à ..., le ... 19 ...

« 3° Les dépenses d'installation et de conservation de ce dépôt incomberont au département.

« 4° Tous les droits de propriétés et prérogatives des notaires déposants ou de leurs successeurs sur la totalité des minutes déposées, leur sont intégralement maintenus. Chaque notaire aura donc toute latitude pour opérer toutes recherches, soit par lui-même, soit par ses représentants, dans le dépôt provenant de son étude. Il pourra retirer, en tout ou en partie, ce dépôt, s'il le juge utile, mais après avis motivé et favorable de la Chambre de discipline.

« 5° Aucune communication ne sera donnée aux tiers, sans le consentement du notaire intéressé.

« 6° Les expéditions seront signées par ce notaire ou, avec son autorisation, par le secrétaire de la Chambre de discipline. En tout cas, les émoluments et droits de recherche appartiendront au notaire déposant ou à son successeur.

« 7° L'archiviste effectuera les recherches demandées par les notaires, leur en fera connaître le résultat, communiquera les actes sur place, en établira les copies conformes ou, si le notaire le préfère, transmettra les minutes à l'étude ; le tout gratuitement.

« 8° En cas de perte ou détérioration par une cause de force majeure, telle qu'incendie, vol, effondrement et généralement en cas d'accident imprévu, les notaires déposants ne pourront exercer aucun recours contre le département ».

Le 20 janvier 1900, le président de la Chambre de Mâcon invitait par lettre chacun de ses confrères de l'arrondissement à « effectuer le transfèrement » de ses minutes « le plus tôt possible » aux Archives départementales, en leur disant même qu'il ne voyait « pas d'inconvénient à y

ajouter le surplus des minutes de l'an VIII (janvier à septembre 1800). Depuis 14 mois, 4.000 liasses de minutes sont ainsi entrées aux Archives de Saône-et-Loire !

Il est donc possible de faire aboutir partout de pareilles transactions, à moins d'admettre que ceux-là même qui doivent faire respecter la loi se sont plu à la violer ouvertement.



Dans l'arrondissement de *Moulins*, la situation des Archives notariales est mixte : la plus grande partie des minutes se trouve encore conservée dans les études particulières ; le reste a été centralisé au siège de la Chambre de l'arrondissement, où sont conservés environ 120 fonds de minutes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. La centralisation en eut lieu en grande partie avant la Révolution ; de sorte qu'il s'y rencontre des minutes de notaires établis hors des limites actuelles de l'arrondissement et même hors des limites du département de l'Allier (1).

Mais, quelles que soient les facilités que présentent les recherches aux archives notariales de la rue Diderot, où les documents, conservés avec soin, ont été l'objet d'un classement suffisant ; quel que soit l'accueil que les notaires peuvent ménager dans leurs propres minutes à tout travailleur autorisé ; il n'en reste pas moins établi, comme le prouvent les délibérations des Chambres de Toulouse, de Limoges et de Mâcon, pour ne parler que des plus récentes, que seule l'administration des Archives départementales peut donner à ces archives notariales toute la publicité désirable et qu'ici publicité ne veut pas dire indiscrétion.

D'après les exemples donnés par les chambres de ces dernières villes, qui ont simplement copié ce qui se passe à Lille où, depuis plus de 50 ans, l'archiviste du département a la gestion des archives des notaires, on peut inférer que ceux-ci, tout en gardant la propriété des minutes et le droit de surveillance, ont la faculté de les remettre au service des Archives départementales pour les centraliser, les administrer, les inventorier et en donner communication dans certaines conditions. De leur côté, les départements ont le droit de prendre des mesures, d'accord avec les notaires, pour accepter les dépôts et en assurer la gestion.

Bref, les renseignements qui précèdent serviront peut-être à convaincre que les « *secrets de famille* », conservés dans les archives notariales — et il n'y a pas que ce point de vue à envisager, — trouvent dans les Archives départementales un inviolable tombeau et que ces grands mots, derrière lesquels se retranchent certains officiers ministériels, ne sont

(1) D'après A. Vayssière, *Rapport au Préfet*, 1894.



en somme qu'un médiocre paravent, inapte à dissimuler une fin de non recevoir, que l'on veut rendre courtoise. Le sentiment qu'il est « bien porté » d'avoir chez soi des archives « de famille » — dont on ne fait absolument rien — n'aurait-il pas accès dans l'esprit d'un grand nombre de notaires, au point qu'il faudrait y voir la véritable explication de leur refus d' « entrer en conversation » avec les services d'Archives publiques? S'il en était ainsi, je n'hésiterais pas à dire que c'est là un sentiment bien respectable. si respectable même que je ne me sens point de taille à le mettre en discussion.



Réaliser le dépôt aux Archives départementales de toutes les minutes de notaires antérieures à 1791 ou à 1800, doit être actuellement « la grande pensée du règne » de tout Archiviste ; et, sans doute, ne m'est-il pas interdit d'avoir cette pensée.

Les conditions parfaites de conservation, qu'offrirait aux archives notariales le vaste et confortable immeuble affecté aux Archives de l'Allier, m'autorisent à souhaiter que l'exemple donné ailleurs porte, dans une province aussi éclairée que le Bourbonnais, les fruits qu'on en peut légitimement espérer.

F. Claudon.





LES ORIGINES

DE

L'ENSEIGNEMENT

A MONTLUÇON (1)

I

Les Ecoles de Montluçon.

L'école au Moyen-Age, est presque partout dans ses origines une annexe de la paroisse. Les légendes et les traditions locales font quelquefois

(1) Les documents classés et commentés dans cet essai forcément bien incomplet ont été empruntés aux sources suivantes :

1° Les Archives départementales de l'Allier, qui ne possèdent que très peu de pièces intéressant l'instruction publique à Montluçon.

2° Les Archives municipales de Montluçon. Malheureusement ces archives ne commencent guère qu'en 1751 ; elles sont presque entièrement formées par la Collection des Délibérations municipales. Ces archives étaient probablement complètes au commencement du siècle. La partie disparue — on ne sait pourquoi ni comment — devait contenir nombre de documents intéressant le collège.

3° La collection de Mademoiselle Duchet. Une communication précieuse entre toutes a été celle d'extraits du manuscrit de Gilbert Bon Perrot de Saint Angel. Né à Montluçon le 15 septembre 1756, Gilbert Bon Perrot de Saint Angel était le fils d'un contrôleur aux aides. Il fut le collaborateur d'abord de son père, puis de son oncle à la subdélégation de Montluçon. Membre de la municipalité sous le Directoire, le premier Consul le nomma 2e adjoint le 19 messidor an VIII. Il mourut au début de 1847.

Gilbert Bon Perrot de Saint Angel avait des instincts d'archiviste. Il profita de son séjour à l'hôtel de ville de Montluçon pour dresser une table de l'état civil, travail considérable et fort précis. Il résuma également, pour sa

remonter sa fondation au premier évêque, au saint protecteur de la cité. Généralement elle existe parce que l'Eglise a voulu non seulement répandre le savoir dont elle est alors la seule dépositaire, mais encore former des enfants de chœur sachant lire et chanter le latin, et par là préparer des aspirants au sacerdoce.

Il y a deux sortes d'écoles, les *petites* et les *grandes*. Les *petites* donnent un enseignement élémentaire ; on y apprend à lire, à écrire, à chanter, à compter sans doute (notre connaissance des programmes de l'époque est encore bien imparfaite). Le maître est qualifié d'*abccedarius*, abécédaire, titre modeste qui nous éclaire sur ses fonctions. Les *grandes écoles* sont des collèges au petit pied, où sous le nom de grammaire on enseigne un véritable cours d'humanités, latines cela s'entend. Le maître des grandes écoles est salué du titre de Magister ; il possède souvent les grades éminents de *bacalarius* ou de *licentiatus*.

Petites et *grandes* écoles sont placées sous l'autorité d'un *Grand Maître* ou *Recteur* personnage considérable nommé en général pour un an, quelquefois par la municipalité, le duc ou le prince (1), le plus souvent par l'autorité ecclésiastique. Ce haut dignitaire — toujours honoré dans les chartes latines des épithètes les plus élogieuses — est le fonctionnaire le plus important de l'enseignement d'alors. Il administre les petites et les grandes écoles, surveille l'enseignement donné par les maîtres, préside à l'application du règlement, tient la main à ce que les enfants de chœur et les écoliers indigents soient exempts de toute rétribution scolaire.



Les choses se passèrent ainsi à Montluçon. Les siècles ont, à la vérité, singulièrement maltraité nos archives ; moins heureux que beaucoup de ceux qui ont entrepris avant nous la monographie d'un collège, nous ne saurions donner le détail des écoles, petites et grandes, dépendant des antiques paroisses de la ville ; nous n'avons pu retrouver ni un programme d'études ni un règlement. La certitude historique ne commence

satisfaction personnelle, un grand nombre de documents qui existaient alors dans les Archives municipales. Sur tous les points où d'autres données nous permettaient un contrôle, nous avons reconnu sa rigoureuse exactitude. Les notes de Gilbert Bon Perrot de Saint Angel méritent, à notre sens, à peu près la même autorité que des actes authentiques.

Mademoiselle Duchet voudra bien nous permettre de lui exprimer une fois de plus notre respectueuse reconnaissance. Nous tenons également à remercier MM. Claudon, archiviste de l'Allier et Alexandre Giraud archiviste municipal qui nous ont prodigué leur obligeant et savant concours.

(1) Cf. Joseph Buche, *Histoire du Studium collège et lycée de Bourg en Bresse*, Bourg. 1898.



pour nous qu'au quinzième siècle, et principalement en ce qui concerne la paroisse de Saint-Pierre. Une charte latine de 1494 (1), portant nomination du Recteur des écoles de cette paroisse, nous apprend du moins que tout s'y passait comme ailleurs.

Voici le texte de cet antique document, que nous devons à l'obligeance de M. Claudon, archiviste de l'Allier.

« Johannes de Exclusa, humilis prepositus prepositure monasterii conventualis beati Petri de Euvahonio ordinis Sancti Augustini, lemovicensis diocesis, ac prior commendatarius prioratuum beati Petri de Montelucio et sancti Marcialis de Tulo ab eodem monasterio in me[te] (2) deppendencium, bituricensis et dicte lemovicensis diocesium, dilecto nobis in Xpristo Fabiano Ponno, in artibus magistro, salutem in Domino. Zelus, vita, morum honestas, litterarum sciencia aliaque probitatis et virtutum merita quibus personam vestram novimus fore insignitam nos inducunt ut vobis reddamur ad graciam liberales, cum ita prout actepnus nullus rector scolarum sit provisus de scolis dicte nostre parrochie beati Petri de Montelucio pro anno venienti incipienti in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste proxime veniente, quarum quidem scolarum in dicta nostra parrochia beati Petri de Montelucio presentacio ad consules dicte ville spectat, collacio, provisio et omnimoda alia disposicio ad nos et priores dicti prioratus beati Petri de Montelucio pro tempore existentes ab antiquo pertinent et spectant. Hinc est quod nos qui cupimus et desideramus juvenes in dicta nostra parrochia beati Petri de Montelucio in moribus et scienciis instrui, premissorum vestrorum intuitu meritorum, ipsas scolas dicte nostre parrochie beati petri de Montelucio pro uno anno tantummodo incipiente in festo nativitatis beati Johannis Baptiste proxime venturo, ut prefertur, et finiente in dicto festo nativitatis beati Johannis Baptiste, cum suis juribus et pertinenciis universis, vobis presenti et acceptanti tanquam sufficienti et ydoneo conferimus et donamus et de illis providemus, ad presentacionem tamen venerabilium et discretorum virorum Claudii de Lion, Petri Coppin et Ludovici Purelle, consules dicte ville per tradicionem anulli nostri et harum nostrarum presencium litterarum investientes, nostro et dicti nostri prioratus beati Petri de Montelucio et quolibet alieno jure semper (?) salvo presertim cum vos jurastis et promisistis nobis quod bene et decenter pueros et juvenes instruendos docebitis in moribus et scienciis juxta vestrum

(1) *Archives de l'Allier*, série E, fonds non classé, parchemin original.

(2) Il faut lire sans doute *in mediate* pour *immediate*, avec le sens de *Sine ullo medio*. Une autre leçon (*in medietate*) serait matériellement possible, mais n'offrirait pas de sens.

posse et instruetis. In quorum omnium fidem et testimonium presentibus litteris sigillum nostrum proprium quo in talibus utimur una cum signo manuali secretarii nostri subscripti duximus apponendum. Actum et datum in domo nostra beati Petri de Montelucio, presentibus ibidem providis viris domino Nycolao Valuche, presbytero, et Gilberto Huguet, die octava mensis junii, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto.

De mandato prefati domini prepositi.

N. BARGERATI (paraphe). »

Au dos, de l'écriture du temps :

« Lectres pour la ville de Montluçon de la presentacion des escolles en la parroisse de Saint-Pierre. »

Le sceau manque.

Nous proposons la traduction suivante :

« Jean de Lécluse, humble prévôt de la prévôté du couvent de Saint-Pierre d'Evaux, de l'ordre de Saint Augustin, du diocèse de Limoges, et prieur commendataire (1) des prieurés de Saint-Pierre de Montluçon et de Saint-Martial de Tulle, dépendant directement du dit monastère, situés au diocèse de Bourges, et au dit diocèse de Limoges. A notre aimé en Jésus-Christ Fabien Ponnus, maître ès-arts, salut en le Seigneur.

« Le zèle, la vie, la pureté des mœurs, la connaissance des lettres, « l'honnêteté, les vertus et les mérites dont nous avons appris que votre « personne est ornée nous engagent à la libéralité en votre faveur, « attendu qu'il n'a encore été pourvu au choix d'aucun Recteur des « Ecoles pour les Ecoles de notre dite paroisse de Saint-Pierre de Mont- « luçon pour l'année qui vient à dater de la fête prochaine de la Nativité « de saint Jean-Baptiste — écoles où dans notre dite paroisse de Saint- « Pierre de Montluçon la présentation appartient aux consuls de la dite « ville, la collation, la provision et toutes autres dispositions appartien- « nent à nous et aux prieurs du dit prieuré de Saint-Pierre de Montluçon « en exercice, de toute ancienneté.

« Aussi, voulant et désirant que la jeunesse de notre dite paroisse de « Saint-Pierre de Montluçon soit instruite aux mœurs et aux sciences, « en considération de vos mérites précités, nous conférons et donnons « avec tous les droits et dépendances à vous présent et acceptant,

(1) Terme de la hiérarchie ecclésiastique : « Un abbé commendataire est opposé à un abbé régulier, dit le dictionnaire de Trévoux. L'abbé commendataire n'a pas tous les privilèges du titulaire ; par exemple il ne peut pas exercer la discipline intérieure, mais il jouit de tous les droits honorifiques. »

« comme suffisant et propre à cette charge, ces écoles mêmes de notre « dite paroisse de Saint-Pierre de Montluçon pour une année seulement « commençant à la fête à venir de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, « comme ci dessus, et se terminant à la dite fête de la Nativité de Saint « Jean Baptiste ; à quoi nous pourvoyons mais sur la présentation de véné« rables et discrètes personnes Claude Delion, Pierre Coppin et Louis « Purelle, consuls de la dite ville, vous investissant par la remise de notre « anneau et les présentes lettres, sauf toutefois notre droit, celui du « prieuré de Saint-Pierre de Montluçon et celui de tous autres, étant « donné surtout que vous nous avez juré et promis d'élever conformé« ment au bien et à la décence les enfants et les jeunes gens qui vous « seront confiés, et que vous les instruirez dans la morale et dans les « sciences selon votre pouvoir.

« En foi et témoignage de quoi nous avons fait apposer sur les « présentes lettres notre propre sceau qui nous sert en pareil cas, avec « le seing manuel de notre secrétaire soussigné. Fait et donné en notre « hôtel de Saint-Pierre de Montluçon, y étant présents prudes hommes « Don Valuche, prêtre, et Gilbert Huguet, le huitième jour du mois de « juin de l'année du Seigneur 1494.

« Par ordre du dit sieur prévot.

« N. BARGERATI (paraphe). »

***

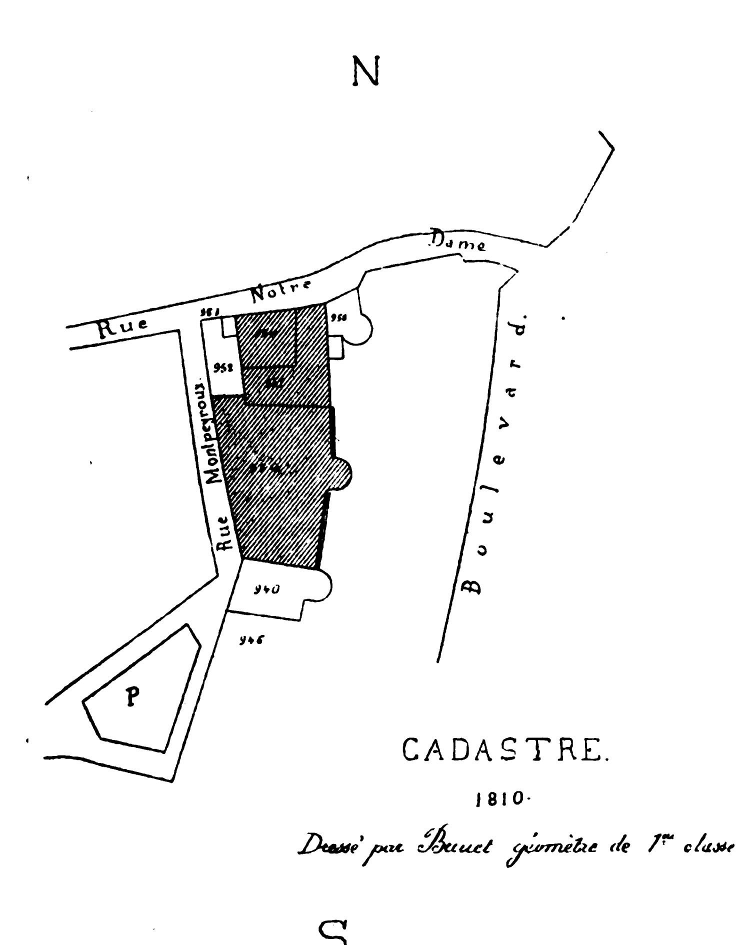
On peut remarquer, dans l'acte qu'on vient de lire, les ménagements employés par l'autorité ecclésiastique vis-à-vis des consuls. Un autre parchemin (1), écrit en français, nous montre bien quels incidents étaient possibles.

« Saichent tuit que, en la présence de moy Gabriel de Lavauvre, notaire juré de la chancellerie de Bourbonnoys, et des tesmoings cy amprès spéciffiéz et déclarrés, honnorables hommes Loys Purelle, Pierre Coppin, Loys Souret et Pierre Bonnet, au nom et comme consulz ceste présente année de la ville de Montluçon présentz au jourd'uy date de ces présentes, se sont présentés et comparus en l'ostel et domicille de reverand père en Dieu frère Jehan de Lécluze, prevost d'Esvon et prieur de Saint-Pierre de Montluçon, religieux de l'ordre de Saint Augustin, auquel hostel d'icelluy prieure ont trouvé et aprehendé en personnes frères Olivier Bessonnat, soubz-prieur d'icelle église, et Sébastien de Champaignat, aussi religieux de l'ordre de Saint-Augustin ; ausquels

(1) *Archives de l'Allier*, E (communes), fonds non classé de Montluçon : original, parchemin. — Communiqué par M. Claudon, archiviste de l'Allier.



frères Olivier Bessonnat et Sébastien de Champaignat lesd. consulz ont dit et exponsé que la présentacion des escolles de lad. ville en lad.



parroisse de Saint-Pierre compecte et appartient à lad. ville, quoy que soit pour lad. ville es consulz d'icelle, et la collacion et institucion aud. prieur d'icelle parroisse, et que comme . . . . . et asseheurés de la science, prudence et bonnes meurs, qui sont en la personne de maistre Michel Rulfier, maistre ès ars et bachelier en théologie, présentoyent pour ceste présente année seullement commançant à la Saint-Jehan-Baptiste prouchainement venant et finissant à tel mesme jour l'an fini et

révolu, pour régenter et exercer lesd. escolles en lad. ville pour lad. parroisse led. maistre Michel Rulfier présent ; requerans que à leurd· présentacion lesd. frères Olivier Bessonnat et Sébastien de Champaignat, en l'absence dudit prieur et comme soubz-prieur dudit prieuré, il volust conférer et donner lesd. escolles pour sad. parroisse aud. maistre Michel Rulfier présent. Lesquels frères Olivier Bessonnat et Sébastien de Champaignat, soubz-prieur dessusd., pour et au nom dudit prieur, à la présentacion desd. consulz, ont respondu ausd. consulz qu'ilz ne povoyent accepter lad. presentacion, mais qu'il le failloit présenter à mond. s^r le prieur et qu'il n'estoit pas en la ville, mais qu'ilz le manderoyent à mond. s^r le prieur, et que, en tant qu'il leur touchoit ilz le recevoyent si faire le pouvoyent et donnoyent et conféroyent durant lad. année lesd. escolles aud. maistre Michel Rulfier dessus nommé par la manière dessusd. en lad. parroisse de Saint-Pierre à leurd. présentacion, pour icelles exercer où bon luy semblera en lad. ville. Desquelles chouses lesd. consulz et led. maistre Michel Rulfier dessus nommés nous ont requis lectre et instrument pour leur valloir en temps et lieu ce que de raison, que leur ay donné et octroyé. Fait et donné en la présence de vénérables et discrectes personnes messires Guillaume de Rouère, André Jauchat, prestres, et Jehan Congeur, clerc, le vingt-neufviesme jour de may l'an mil cccc. quatre-vingtz-et-quinze.

G. DE LAVAUVRE. »

***

L'acte d'arbitrage instituant, à la date du 9 avril 1495, une convention perpétuelle entre les consuls de Montluçon et le prieur d'Evaux n'est pas inédit. Provenant des archives départementales de l'Allier (Série E, fonds non classé) il a été publié dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, de M. Vayssière (Moulins, Crépin-Leblond, 1890, p. 122-124). En voici la teneur :

« Saichent tuit que aujourd'uy, dacte de ces presentes lectres, se sont comparus par devant nous Geofroy Pinelle, licencié ez drois canon et civil et lieutenant général de monsieur le chastellain de Montluçon tenant le siège, pour ce honnorables hommes Pierre Coppin, Loys Pinelle, Loys Soret et Pierre Bonnet, au nom et comme consulz ceste presente année de ladite ville de Montluçon, lesqueulx nous ont dit et exposé en la présence de maistre Jacques de Chasauvert, licencié loix soy [disant] procureur suffisamment fondé de reverend père en Dieu frère Jehan de Lescluze, prevost de Hevaon (Evaux) et prieur commandataire de l'église Saint-Pierre dudit Montluçon, que de tout temps et anciennetté la

presentacion des escolles de ladite parroïsse Saint-Pierre dudit Montluçon compecte et appartient es consulz d'icelle ville, comme deuement ont f[ait apparoistre] par tiltres souffisans audit reverend pere en Dieu, et la collaction et institucion d'icelles escolles en ladite [paroisse compecte] et appartient audit reverend pere en Dieu, à cause de son dit prieuré ; et d'icelle collaction et institucion, à la presentacion des consulz dudit Montluçon, en a joy et usé de tout temps et ancienneté jusques à present, sans contredit. Et pour ce que ledit reverend pere en Dieu voullait avoir de ce congnoissance pour le temps avenir, pour ses successeurs prieurs dudit prieuré, par la deliberacion des habitants d'icelle ville de Montluçon a esté déliberé que lesditz consulz feraient par devant nous en jugement ladicte recongnoissance, laquelle chose aujourd'huy ont faite par la maniere dessus dite, nonobstant quelque prescription, laps de temps et joyssance que lesditz consulz et leurs successeurs consulz d'icelle ville au temps avenir, ne aussi ledit reverend pere en Dieu, ne ses successeurs prieurs dudit Saint Pierre, joyssent et usent l'un contre l'autre au contraire, comme lesdites parties, comparens comme dessus, ont confessé. Pourquoy, veu les choses dessus dites, avons condempné et condempnons par ces dites presentes lesdites parties, de leur vouloir et consentement, ad tenir à perpétuel, eulx et leurs successeurs, les choses dessus dites et chacune d'icelles, sans les enfraindre en aucune manière. Si mandons au premier sergent de Monseigneur le duc sur ce requis qu'il contreigne et compelite lesdites parties ad tenir et actendre les choses dessus dites par toutes voyes deues et raisonnables ; desquelles choses lesdites parties nous ont requis avoir lectres pour leur valloir ce que de raison, que leur avons octroyé. Fait et donné soubz le scel aux causes de ladite chastellenie, le neufiesme jour d'Avril l'an mil cccc quatre vingtz et quatorze, avant Pasques (1495). »

*
* *

Ces trois documents ont trait aux écoles de la paroisse de Saint-Pierre. Nous sommes moins amplement renseignés pour la paroisse de Notre-Dame, qui devait cependant donner un jour asile au collège. Il est vrai que le plus ancien parchemin qui mentionne les écoles de Montluçon mentionne précisément les écoles de cette dernière paroisse. C'est un mandement de Jean, duc de Bourbon, prescrivant la levée des impôts que les habitants de Montluçon se refusaient à payer, à la date du 25 mars 1413 (1) :

(1) Archives de l'Allier E fonds de Montluçon Ville. Communiqué par M. Claudon. — Original parchemin, scellé sur simple queue de parchemin, sceau manquant. Le même fonds possède une copie de ce document, datant

« Les consuls de nostre ville de Montluçon nous ont exposé disans, combien que de toute ancienneté les hommes de laditte ville et franchise ont acoustumé de contribuer es affaires et impostz mis sus, assis et imposés par lesditz exposans, appellés à ce huit proudhommes de ladicte ville seulement, mesmement quant les dictes choses sont faictes pour le bien public d'iceulx ; neanmoins de nouvel les habitans et demourans en ladicte franchise ont esté refusans de paier leur part et porcion de certain impost deuement fait, assis et imposé par iceulx exposans, appellez à ce lesdiz VIII proudhommes, tant pour la despense faitte en certaine poursuitte faitte par lesdiz exposans contre le prieur de l'église *de Nostre Dame* dudit lieu de Montluçon pour raison de la collacion et *provision des escolles* de laditte parroisse Nostre-Dame, comme des gaiges de nostre capitaine .... »

Ces écoles, nous n'en retrouvons la trace qu'un siècle plus tard, grâce à l'extrait suivant du manuscrit de Gilbert Bon Perrot de Saint Angel.

« Le 11 mars 1512. Les Consuls de Montluçon firent l'acquisition d'une maison, d'un pressoir et d'une étable situés en la paroisse de Notre-dame, tenant la rue des boucheries allant à la place Notredame, le vergier de Pierre Pointe d'une part, la maison et jardin de Thomas Bridier, d'autre, la maison du dit Pointe, celles d'Anne Malichonne, de Louis Belin et de Pierre Alexandre, maitre ès arts, une ruette entre deux. Les dits heritages furent vendus par ledit Alexandre moiennant quatre vingt six livres, pour y établir les écoles. »

Cet extrait est, il est vrai, confirmé par le document suivant du 20 Mai 1513 (1) :

« A tous..... Geoffroy Pynelle, licencié ès droictz canon et civil, lieutenant general de monsieur le chastellain de Montluçon, Salut. Savoir faisons que le jour de la dacte de ces lectres, de la partie de honnorables hommes et saiges Anthoine delyon, grenetier de Montluçon, maistre Jehan de Culant, licencié en loix, prudens hommes Loys Purelle et Loys Souret, tous quatre consulz ceste présente année de la ville de Montluçon et de plusieurs aultres gens de bien et notables personnages estans en grand nombre assemblés au devant d'une maison vieille naguère acquise par maistre Pierre Alexandre des hours feu Bertholomier Bellin, Courdier,

du XVIIIe siècle, tirée « sur les originaux de deux titres en parchemin. » Cette copie a permis de restituer les mots « Nostre Dame » et « provision des escoles » illisibles sur l'original. Quant au millésime, il est illisible sur l'original qui porte pour seul élément de date les mots « et treze ». Mais Jean I duc de Bourbon gouverna de 1410 à 1433 ; c'est donc 1413 qu'il faut donner comme date : l'écriture d'ailleurs le prouve.

(1) Archives de l'Allier E. fonds de Montluçon. Communiqué par M. Claudon.



jougnant a *l'escole que de present l'on bastist pour ladicte ville*, d'une part,..... a la grande rue tendant de la place de Nostre-Dame a la boucherie et a la place et rue de ladicte boucherie d'aultres partz ». Alexandre expose qu'il y a en avant de la maison acquise par lui, donnant sur les



rue et place de la boucherie, trois piliers qui avancent ; comme il veut reconstruire, on lui accorde un alignement nouveau.

∴

Les documents ci-dessus reproduits sont trop peu nombreux pour permettre de reconstituer les origines de l'enseignement à Montluçon. Ils semblent cependant autoriser les conclusions suivantes :

L'organisation scolaire, dont nous connaissons le moins imparfaitement les débuts est celle de la paroisse de Saint-Pierre.

A la fin du xve siècle, Jean de l'Ecluse, religieux de Saint-Augustin, prévôt du couvent de Saint-Pierre d'Evaux, Prieur commendataire de

Saint-Pierre de Montluçon et de Saint-Martial de Tulle, figure dans trois Chartes, dont l'une est destinée à servir en quelque sorte de règlement organique pour la nomination du Recteur des Ecoles de Saint-Pierre. Toutefois, ces trois parchemins contiennent de nombreuses allusions à l'antiquité de l'institution.

A cette époque, le Recteur des Ecoles était nommé pour une année seulement, commençant à la Nativité de Saint Jean-Baptiste. Il devait « régenter et exercer lesdites écoles », ce qui semble prouver qu'il n'avait pas de collaborateur. Sa nomination lui constituait un privilège, et mentionne qu'il pourra « exercer les dites écoles où bon lui semblera en ladite ville. »

En 1494, la charge de Recteur est dévolue à Fabien Ponnus, maître ès arts. En 1495, Michel Rulfier, maître ès arts et bachelier en théologie, est présenté par les Consuls qui se transportent au domicile du prieur de Saint-Pierre, avec leur candidat. Le prieur est absent, et les religieux qui le remplacent se récusent. On dresse un acte notarié, sans doute afin de passer outre. Il est permis de supposer que l'absence du prieur était préméditée, que les consuls n'avaient pas amené un notaire par hasard, et qu'un conflit avait dû se produire entre l'autorité ecclésiastique et la municipalité. Il est à remarquer que dans l'acte passé en 1495 devant le lieutenant général du Chatelain, Jean de Lécluze fait défaut.

Les documents que nous possédons ne nous renseignent guère sur les programmes. Tout au plus pourrait-on conjecturer, d'après les expressions « *moribus et scientiis* » — « *bene et decenter* » — « science, prudence, bonnes mœurs » — que la culture morale était spécialement visée. Les élèves devaient être d'âges très différents, si l'on accorde aux mots « *pueros et juvenes* » leur valeur propre.

La délimitation des pouvoirs est nettement spécifiée dans les chartes, sans doute avec intention. Le prieur de Saint-Pierre nomme le Recteur des Ecoles, et très probablement fixe les programmes et règle la discipline intérieure (*omnimoda alia dispositio*). Mais les Consuls ont le droit absolu de présentation ; on y revient à plusieurs reprises, et l'on spécifie qu'il s'agit d'une très ancienne tradition. Le châtelain de Montluçon, intervenant comme arbitre, déclare que les choses se sont passées ainsi « de tout temps et ancienneté » ; les consuls ont prouvé leur droit « par tiltres souffisans » ; les parties devront « tenir à perpétuel, eulx et leurs successeurs, les choses dessus dites et chacune d'icelles, sans les enfraindre en aucune manière ». Bien plus, la sentence d'arbitrage du châtelain avait été provoquée « par la délibération des habitants d'icelle ville » ; il s'agissait donc d'une garantie et d'un privilège hautement réclamés par la cité. Il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si au

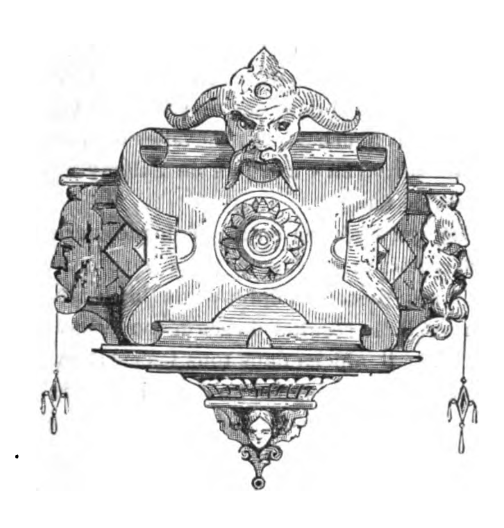
XVIIIe siècle, la municipalité revendiquant les droits de la ville « sur la manutention et administration du Collège », invoque précisément les titres de 1494 et 1495 « qui en rappellent de plus anciens » (1).

Telles sont, pour les écoles de la paroisse de Saint-Pierre, nos modestes conclusions. Quant à la paroisse de Notre-Dame, nous savons que dès l'année 1413 elle possédait des écoles, et que des travaux de construction y furent exécutés en 1513.

Alfred HACHETTE.

(*A suivre.*)

(1) Archives municipales. Délibération du 30 septembre 1765.





CHRONIQUE

Messire LORDIN MARC DE SALIGNY

(Lettre de M. Louis AUDIAT du 30 Janvier dernier.)

« MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

« Le procès-verbal de la séance du 3 décembre, qui m'arrive aujourd'hui, me cause une douce surprise. On ne m'a pas tout à fait oublié, là-bas ! Je vous remercie bien affectueusement de votre très délicate attention, et de vos sentiments si cordiaux. J'en suis bien touché.

« Une autre surprise du procès-verbal ! M. Bertrand, l'infatigable, a fait entrer au Musée une cuve baptismale — je l'avais jadis prise pour un bénitier — venant de Saligny. On y lit : MESSIRE LORDIN — non LORDINO — MARC DE SALIGNY BARON DICY CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY MA FET FAIRE 1592. Or, il y a bien 40 ou 50 ans, j'avais relevé ce fragment épigraphique dans l'ancienne église de Saligny, depuis démolie et remplacée par une autre. Plus tard, en 1868, ayant eu à m'occuper du grand artiste Bernard Palissy (1), je trouvai dans ses œuvres le nom de « messire Lordin, Marc, de Saligny en Bourbonnais, chevalier de l'ordre du roy », que les éditeurs ont transformé en « marquis de Saligny ». C'était bien là le donateur du *bénitier* de Saligny.

« Bernard Palissy qui était, en outre, géologue, agriculteur, chimiste, intelligence encyclopédique comme il y en avait au XVI[e] siècle, avait voulu faire subir à ses théories l'épreuve de la contradiction, et aussi faire connaître au public le résultat de ses découvertes. Donc, pendant le cours de l'année 1575, il afficha dans tous les carrefours de Paris qu'il expliquerait en trois séances tout ce qu'il avait appris des « fontaines, métaux et autres natures ». Le prix d'entrée était d'un écu, afin de n'avoir là que « les plus doctes et les plus curieux ». C'est parmi « les plus doctes et plus curieux » qu'il cite notre bourbonnais.

« Lordin-Marc de Saligny, baron de la Mothe Saint-Jean, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, était un membre de la famille de Coligny. Né en 1524 au château de Saligny, il avait pris part à toutes les guerres de l'époque et aux batailles du temps : Saint-Quentin (1557), Dreux, Saint-Denis. Il est mort le 1[er] novembre 1597 et fut enterré dans l'église de Saligny. Ainsi dans le Musée

(1) *Bernard Palissy. Etude sur sa vie et ses travaux* par Louis AUDIAT, couronné par l'Académie. (Paris Didier, 1868, in-18.)



de la Société d'Emulation de l'Allier, à côté des œuvres de l'immortel maître des rustiques figulines, vous avez placé un souvenir d'un des admirateurs et des amis de Bernard Palissy (1).

« Veuillez agréer...

« L. AUDIAT. »

BIBLIOGRAPHIE

Les " Ancêtres d'Adam "

M. V. Meunier a publié sous ce titre (1), chez Thieullet, 1900, Paris, un livre qui est l'historique des temps préhistoriques ; et fait en même temps, le procès des hommes qui suivirent Elie de Beaumont, le secrétaire de l'Académie française, et qui nièrent, jusqu'au bout, l'existence de l'homme fossile.

Les rapports de l'Académie contenant les discussions qui s'élevèrent au moment des découvertes de Boucher de Perthes, prouvent le parti pris de l'Académie contre les travaux du savant d'Abbeville.

Mais, si d'un côté les savants de la science officielle ont résisté jusqu'au delà des preuves matériellement fournies, il est juste de faire des réserves, pour certains français qui ont reconnu les observations de Boucher de Perthes ; néanmoins, il a fallu le désintéressement des savants anglais, sir Charles Lyell surtout, lesquels seuls se sont rendus à la réunion d'un congrès provoqué par Boucher de Perthes, à Abbeville où des tranchées ont été pratiquées sous les yeux des congressistes, et dont les résultats ont été à la gloire du fondateur de l'archéologie préhistorique Boucher de Perthes, et malgré les dénégations que faisaient entendre, de loin, les membres de l'Institut, qui ont refusé toute participation à ce congrès.

La priorité de cette science revient donc à un Français, bien que déjà, en 1774, J. Esper avait découvert des haches en silex dans les cavernes à ossements de Gayleureuth, en Franconie, d'autres découvertes partielles étaient signalées un peu partout ; deux géologues français, MM. Tournel

(1) La lettre qui précède, lue à la séance du 4 février (voir procès-verbal ci-dessus, p. 35), a donné lieu à quelques observations de M. Bertrand, d'où il résulte : 1° que c'est bien le nom de LORDIN, qu'il a relevé, et que si sa note du procès-verbal porte LORDINO, cela est attribuable à une erreur du typographe ; 2° que les dimensions de l'objet (ovale de 0,90 × 0,67) l'ont porté à croire qu'il s'agissait d'une cuve baptismale, non d'un bénitier ; 3° et que la date exacte n'est pas 1592, mais 1594

(1) Note bibliographique lue par M. F. Pérot, dans la séance du 17 octobre 1900.

et de Christol, voulurent intéresser Cuvier aux découvertes paléontologiques auxquelles se joignaient celles d'ossements humains, Cuvier ne voulût rien entendre, ni même recevoir ces deux savants ; une caisse qui contenait ces ossements demeura fermée dans les greniers du Muséum, jusqu'à la mort de Cuvier.

Les opinions de ce dernier furent celles des savants de son temps, de sorte que, jusque vers 1845, personne ne voulut se déjuger, et cette science nouvelle qui aurait pu germer, fut au contraire étouffée.

Plus adroit, Sir Ch. Lyell, qui s'était montré très réservé devant les premiers travaux qui révélaient l'homme fossile, après avoir profité des enseignements de Boucher de Perthes, combattit ce qu'il avait autrefois enseigné et devint, avec l'autorité d'un savant géologue, le fervent disciple de Boucher de Perthes.

Aujourd'hui, les choses sont remises à leur point, quelques menus faits de détails divisent encore les géologues comme les archéologues, mais le fond de la question est devenu indiscutable, l'homme fossile est prouvé non seulement par lui-même, mais par ses œuvres. Le procès de la mâchoire du Moulin-Quignon, fait de mauvaise foi, a achevé la défaite de la théorie d'Elie de Beaumont et de ceux qui l'avaient soutenue.

L'ancienneté de l'homme ne repose plus maintenant sur des hypothèses, mais sur des faits tangibles ; l'homme a existé de longs siècles avant le diluvium, la chronologie de ces temps reste encore à établir scientifiquement, jusque-là les matériaux nécessaires pour l'établir ne sont pas assez convaincants pour donner des chiffres positifs, mais il est bon de dire que certaines concordances existent entre les travaux des auteurs français et étrangers. Quand cette science aura encore mûri et qu'elle sera dégagée de certains voiles qui en obscurcissent certaines parties, elle arrivera sûrement, avec l'aide des faits acquis à établir une définition des âges et à établir leur succession chronologique.

Ce livre, tout de vulgarisation a été publié aux frais d'un admirateur de Boucher de Perthes, MM. V. Meunier et Thieullet, ce dernier, est un négociant de la capitale qui a voulu rendre cet hommage à ce savant français, méconnu même dans sa patrie.

Toutes les nouvelles découvertes, comme les travaux les plus récents, viennent complètement justifier le livre des *Antiquités antédiluviennes*, c'est le premier ouvrage qui a fait pressentir la haute antiquité de l'homme, en prouvant sa contemporaneité avec les races d'animaux fossiles disparus depuis des milliers d'années de notre continent, et dont les restes des uns et des autres sont enfouis dans les dépôts géologiques ou dans les cavernes qui leur servaient d'abri ou de repaires.

F. Pérot.



Nouvelle publication périodique. — Depuis le mois de janvier, une nouvelle publication mensuelle vient de paraître dans l'Allier. Elle a pour titre le « *Bulletin paroissial* ». C'est le journal de la paroisse comme son nom l'indique.

Plusieurs prêtres de l'Allier se sont associés pour faire paraître chaque mois, dans les paroisses confiées à leur ministère, ces petites brochures qui se composent de trois pages spéciales à chaque commune et d'un fond commun. Ces bulletins sont imprimés chez M. Auclaire et sont ornés d'une couverture dessinée par notre collègue M. l'abbé Clément.

Voici quelques explications de M. l'abbé Clément sur son dessin :

« Le cadre du *Bulletin paroissial* offre les emblèmes de chaque mois de l'année. En bas, les paroles du Pape Léon XIII sont enfermées dans le gui de *janvier*, et les pampres de vignes d'*octobre* ; et tout autour, *février* est rappelé par une première fleur ; *mars*, par les bourrasques ; *avril*, par l'apparition de ses hirondelles et sa cloche de Pâques ; *mai*, par ses vols de papillons et d'insectes et ses floraisons ; *juin*, par ses libellules ; *juillet*, par ses chants d'oiseaux dans les nuits splendides ; *août*, par ses moissons, ses conques, ses poissons, ses escargots, qui évoquent les voyages de vacances, les plaisirs de la pêche et de la table ; *septembre*, ses chiens, ses lapins et ses canards sauvages figurant les distractions de la chasse ; *novembre*, par ses chrysanthèmes, le mois des tristesses et des morts ; *décembre* enfin, évoquant les joies chrétiennes de la venue du divin Rédempteur, par le souvenir de la crèche et de l'arbre de Noël si cher aux enfants sages.

« Dans les branches de pommiers qui fleurissent le haut de la page, on a rappelé des préceptes qui sont la devise du *Bulletin paroissial*, et l'avis utile de conserver chaque numéro pour former, à la fin de l'année, une intéressante, instructive et récréative collection d'une publication qui renferme, divisées en chapitre, l'histoire de la paroisse et les manifestations de sa vie religieuse.

Enfin, au centre de la composition, un paysage emprunté à une campagne laborieuse, voisine d'une ville dont on aperçoit les usines, symbole de la vie industrielle, s'étend sous la protection de la vieille église ; un laboureur ouvre la terre qu'ensemence le semeur du premier plan, pour figurer le rôle bienfaisant et la mission du *Bulletin paroissial*, laboureur d'âme et semeur de vérités. »

—

Géonémie de Saturnia pyri, par M. DE ROCQUIGNY-ADANSON. Sous ce titre, notre collègue cherche à déterminer l'aire de dispersion dans l'Europe septentrionale, d'un papillon bien connu, le grand paon de nuit.

Pour arriver à ce résultat, l'auteur s'est entouré de tous les renseignements qu'il a pu se procurer ; une carte succincte de l'Europe qui accompagne cette étude, indique par un trait la limite septentrionale qui, d'après les observations actuelles, n'a pas été dépassée par notre grand lépidoptère.

(Publiée dans la feuille des *Jeunes naturalistes*, n° du 1er novembre 1900.)

—

Dr Bousquet. *La Maison de santé chirurgicale de Ville Saint-Amable.* — Montluçon, Herbin ; in-8° de 17 p.

—

Lacroix. *L'Eclairage par l'Acétylène*, appareil l'*Idéal.* — Cusset, Barthelat imp., in-8° de 17 p. — Tirage, 2.000 ex.

—

Marius Perret, par G. Stenger. — In-12 carré de 11 pages, avec le portrait.

—

Bulletin de l'Œuvre de Saint-Jean-Baptiste de la Salle. — District de Moulins-Orléans. — Revue trimestrielle, n° 12, janvier 1901. — Moulins, Et. Auclaire.

Fêtes de saint Jean-Baptiste de la Salle à la Cathédrale de Nevers.

Allocution de M. Brunetière.

Nécrologie.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 4 MARS

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Etaient présents : MM. Delaigue, Grégoire, J. de Quirielle, Planchard, Frobert, l'abbé Berthoumieu, Vié, Meilheurat, Bertrand, Claudon, Bouchard, Seulliet et F. Pérot.

N'ont pu assister à la séance et se sont fait excuser : MM. l'abbé Clément, vice-président; G. Bernard, secrétaire-archiviste; L. Mantin, R. de Quirielle et Milcent.

— M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère M. Planchard ingénieur.

Il rappelle que la Société vient de faire une perte sensible en la personne de M. Deshommes, avocat à Moulins et contrôleur de la Caisse d'épargne, mort le 24 février dernier. M. Deshommes était un de nos plus anciens confrères. Sa réception datait de 1851.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Les ouvrages reçus pendant le mois sont déposés sur le bureau.

A signaler parmi eux comme particulièrement digne d'attention, la luxueuse et savante publication que la Société des antiquaires de Picardie a, en dehors de son Bulletin trimestriel, entreprise depuis plusieurs années sous le titre de *La Picardie historique et monumentale*. On y remarquera, entre autres, les magnifiques et si artistiques planches concernant la célèbre abbaye bénédictine de Corbie.

M. le Président observe que, dans les périodiques envoyés à la Société, il n'a pas rencontré de travaux offrant un sérieux intérêt pour l'histoire de notre région. Il croit devoir mentionner cependant que, dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, novembre 1900, M. A. Guillemot a publié une étude généalogique sur une famille Mallet de Vandègre, originaire de Montferrand, dont la première branche, dite des marquis de Vandègre, est éteinte, mais dont une deuxième, qui est

existante en Bourbonnais, a été découverte par l'auteur. Découverte est le mot, car ses représentants actuels font maigre figure dans le monde, et c'est un des cas que l'on peut citer de l'instabilité des situations sociales.

M. le Président ajoute qu'il a encore trouvé dans les *Documents parisiens* du règne de Philippe VI de Valois, extraits des registres de la chancellerie de France, par M. Jules Viard, archiviste des Archives nationales, quelques renseignements sur Louis de Clermont, duc de Bourbon, et Pierre Ier, son fils (tome II, pp. 108, 110, 132, 167, 297). Ce sont des notes concernant de menus faits trop peu importants pour être analysés ici, mais qui pourraient avoir leur utilité pour les travaux spéciaux.

Enfin, M. le Président, à propos d'un travail très étudié de M. L. Rosseboeuf, inséré dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, t. XLI, sur le tombeau d'Agnès Sorel, à Loches, dit qu'il a fait des remarques qu'il a consignées en des notes dont il donne lecture. Il en résulterait que le cœur d'Agnès Sorel a été séparé des ossements inhumés en l'église de Loches, et que ce cœur n'est pas resté non plus à l'abbaye de Jumièges. S'il avait été déposé, ainsi que M. Ernest Bouchard en a fait la mention dans sa monographie de Verneuil (*Annales bourbonnaises*, année 1889, p. 301), d'après un manuscrit de M. le comte du Buysson, sous le maître-autel de l'église Saint-Pierre de Verneuil, il serait intéressant de l'établir authentiquement.

— M. Marcellin Crépin-Leblond fait hommage à la Société pour sa bibliothèque du tome IX, année 1900, de la *Quinzaine bourbonnaise*, dont il est l'éditeur et qu'il dirige avec tant de distinction.

— M. A. Bertrand offre également une brochure : *La grande Collection de Flandre*. Cette collection vient d'être acquise par le musée de Lille, et, parmi les pièces qu'elle renferme, se trouve un gros tournois de Philippe de Thiette, gouverneur de Flandre, frappé aux lieu et place de Guy de Dampierre, alors en captivité.

— M. Claudon fait connaître à la Société la belle publication faite récemment par MM. Saije, archiviste de Monaco, et le comte de Dienne, aux frais du prince de Monaco, sous ce titre : *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, 2 vol. in-4°, 1900. On se souvient (Voy. notre *Bulletin*, 1897, p. 324), que la vicomté de Carlat fut au nombre des possessions des derniers ducs de Bourbon, depuis 1489, date à laquelle elle fut achetée par Pierre de Bourbon et Anne de France, jusqu'à l'époque de la confiscation de toutes les terres du Connétable par François Ier, et passa en 1641 à Henri II de Grimaldi, prince de Monaco. Il y a donc, dans ces deux volumes, quelques pages qui intéressent indirectement le Bourbonnais, et on relève à la table des noms de lieux de cet ouvrage les noms de quelques localités de ce pays. Les Archives

de l'Allier conservent encore trois terriers d'hommages de la vicomté de Carlat, de la fin du xve siècle, épaves des Archives de la Voûte.

— La parole est ensuite donnée à M. Frobert, trésorier, pour la reddition des comptes de l'exercice écoulé, et du budget de prévisions en recettes et dépenses de l'année 1901.

Ces comptes, très remarquablement tenus et exposés, sont approuvés.

La Société, reconnaissante à M. Frobert des services qu'il lui rend avec tant de dévouement depuis de nombreuses années, lui vote des remerciements unanimes.

— M. Bouchard, qui avait accepté de faire pour le *Bulletin* un compte rendu de l'ouvrage de M. Henry Faure, *Histoire de Moulins*, donne lecture de son travail.

Cette lecture est écoutée avec la plus vive attention, et M. le Président adresse ensuite des félicitations, au nom de la Société, à M. Bouchard.

— M. A. Bertrand lit la note suivante :

« BRIQUET DE LA MILICE NATIONALE DE 1792

Je viens d'acheter pour le Musée, chez M. Béchu, marchand d'antiquités, un briquet intéressant pour notre ville, car il a été fait par un des couteliers de Moulins, à l'époque où y florissait cette industrie ; en voici la description :

La lame en acier a 0^{m},70 de longueur ; elle est bleuie sur 0^{m},30 de long, damasquinée et gravée à fond d'or ; sur le droit de cette lame, est un buste de chef turc, de profil à gauche ; au-dessous, une étoile à six pointes entre deux petits croissants ; puis un trophée d'armes ; au milieu d'un bouclier ovale, un grand croissant ; à droite et à gauche, deux étendards turcs et, au centre, un sceptre de la même puissance ; au-dessous, un bat-de-l'air (en terme héraldique), c'est-à-dire un bras armé d'un cimeterre, sortant des nuages.

Au-dessous, dans un cartouche carré, aux angles arrondis et en lettres bâtardes, sorte d'écriture, très usitée au XVIIIe siècle :

DE BOIRON
A MOULINS
EN
BOURBONNOIS

Sur la face opposée, un trophée d'armes ; au centre, un petit tambourin et, en rayonnant, deux hallebardes, deux cimeterres et, au milieu, une lance turque ; au-dessous, deux étoiles à six pointes ; puis un guerrier turc debout, de profil à droite, tenant de la main gauche une flèche, et, de la droite, un étendard turc reposant à ses pieds.

Au-dessous, le nombre *32*^{3}, puis une étoile à six pointes ; et, enfin, dans un même cartouche que ci-dessus :

De Boiron
a Moulins
en
Bourbonnois

Sur la garde de la poignée en cuivre jaune, entourés d'un cercle, par un poinçon frappé, les lettres G, M et le nombre 39; enfin, sur le dos de cette garde, l'estampille : Boyron-54 ; ce dernier, tout petit, était celui avec lequel notre compatriote marquait les couteaux, rasoirs et ciseaux sortant de ses mains ; ce n'est peut-être qu'accidentellement qu'il damasquinait les armes blanches qui se fabriquaient à Moulins.

Il était de Roanne ou Saint-Etienne et avait été attiré à Moulins pour se perfectionner dans la coutellerie.

Il s'y était définitivement fixé et marié à une très honorable famille de sa ville d'adoption.

Nous avons eu connaissance d'une autre œuvre de Boiron qui est passée, il y a une vingtaine d'années, par l'hôtel des ventes de la rue Drouot, mais que nous n'avons pu acquérir, notre offre ayant été bien au-dessous du prix obtenu par les enchères. C'était une cassette en acier gravée qui portait l'inscription : « Boyron, coustelier à Moulins »; cette cassette devait être très probablement celle dans laquelle la Municipalité de Moulins avait offert de la coutellerie des fabriques de la ville à la comtesse d'Artois, à son passage à Moulins. Le modèle en bois de cette cassette est conservé, à sa campagne, par un honorable moulinois ; elle est en forme de petite malle, à couvercle arrondi, munie d'une petite poignée en fer et reposant sur quatre petits pieds ou sabots en fer. Nous sommes donc autorisé à dire que ces deux pièces ont bien été fabriquées par le coutelier Boiron ou Boyron et que l'inscription du briquet doit être lue (en sous-entendant œuvre ou travail), de Boiron, et non briquet (de ou ayant appartenu), à Boiron, comme on pourrait le croire; ce qui le prouve surabondamment, c'est le même nom de Boyron frappé, comme nous l'avons dit, sur le dos de la garde de la poignée, ce qui rend cette arme précieuse comme type des travaux des couteliers de Moulins, il y a plus d'un siècle. »

Le même confrère fait, en outre, lecture d'un mémoire très détaillé sur les fouilles qu'il a faites, à Saint-Rémy-en-Rollat, avec M. I. Déchelettes, le conservateur du musée de Roanne.

Ce rapport sera inséré au *Bulletin*.

— M. le Président expose qu'il est temps de fixer l'itinéraire et le programme de l'excursion annuelle.

La Société, consultée, décide qu'une réunion aura lieu à cet effet, où seront convoqués tous les membres constitués en commission générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. F. P.





MARIUS PERRET

(28 Décembre 1851. — 24 Septembre 1900)


UNIV.
OF
MICH.



Marius Perret

Une triste nouvelle se répandait à Moulins, il y a quelques semaines. Sur la foi d'une laconique dépêche de Saïgon, les journaux annonçaient la mort de notre compatriote Marius Perret, décédé à Java, dans les derniers jours de septembre. En l'absence de toute communication officielle sur l'époque précise et les circonstances dans lesquelles ce malheureux événement s'était produit, on espéra pendant plusieurs jours que la nouvelle ne serait pas confirmée. Mais, le 17 décembre, M. le maire de Moulins eut enfin communication d'une lettre du Ministre des Colonies, ne laissant plus à la famille de l'artiste aucun doute sur le malheur qui la frappait.

La Société d'Emulation, au sein de laquelle Marius Perret comptait de nombreux amis et de fervents admirateurs, ne saurait manquer de s'associer aux regrets unanimes que cette fin prématurée a provoqués parmi tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'art dans notre pays, et en particulier, parmi les amoureux de la peinture orientaliste dont Perret était l'un des maîtres incontestés.

Notre colonie d'artistes bourbonnais, déjà si éprouvée à la mort du regretté Outin, sentira plus profondément encore le nouveau vide produit dans ses rangs, par la disparition d'un artiste aussi modeste et bon que son talent était original et consciencieux.

Ce n'est pas au courant d'une notice nécrologique, forcément succincte, qu'il convient de porter un jugement définitif sur l'œuvre de Perret.

Je laisserai ce soin à de plus autorisés, me bornant à rappeler ce que ses amis de la première heure ont connu de ce camarade aimable entre

tous ; ce qu'ils ont su de son existence après que les hasards de la vie les eurent çà et là dispersés.

Dans un intéressant article paru dans la *Quinzaine Bourbonnaise* du 30 décembre dernier, notre compatriote, M. Gilbert Stenger, avec une compétence toute particulière et dès longtemps connue, a retracé en termes émus et saisissants les différentes phases de la vie de l'artiste, depuis sa sortie de l'Ecole des Beaux-Arts jusqu'à sa dernière exposition publique au Salon de 1898.

Ayant suivi ses progrès pas à pas, année par année, mieux que quiconque il était qualifié pour nous faire goûter le charme particulier de son œuvre, hélas ! trop restreinte et disséminée.

Je ne saurais mieux faire que de renvoyer à cette substantielle notice les personnes désireuses de connaître l'évolution de la peinture orientaliste, dans les études et les tableaux de notre artiste bourbonnais.

Au moment où Perret appliquait ses études et dirigea les efforts de son talent vers ces horizons de lumière et de rêve qui ont séduit le pinceau de tant d'artistes, l'orientalisme classique, celui de Fromentin et de Théodore Chasseriau, dépassait peu le Caire ou Blidah ; l'Egypte ou les environs d'Alger.

La série des toiles exposées par Perret, à son retour de Laghouat et du Sénégal, nous donne de ces pays du sable et de l'aveuglante clarté une impression toute nouvelle et combien émouvante !

Les horizons sans fin, les rivages d'une mer inhospitalière, les montagnes arides, toute cette nature austère, brûlée des rayons implacables du soleil d'Afrique, évoquent à nos yeux un Orient autrement saisissant et grave que celui que nous avions coutume d'admirer dans le cadre de métalliques palmiers, ou baignée des flots d'azur de notre Méditerranée.

Combien ces études curieuses, brossées en plein désert, nous font mieux comprendre les souffrances et les privations de nos soldats dans les longues étapes à travers ces contrées torrides ; souffrances que l'artiste a pu d'autant mieux retracer qu'il les a supportées et partagées.

Qu'on se rappelle les *Tirailleurs Sénégalais en Arrière-Garde*, *l'Escouade des Tirailleurs, l'Oasis et le Sahara ;* et ne doit-on pas admirer en Perret, un vaillant précurseur ayant osé, le premier, affronter les fatigues et les dangers de plusieurs campagnes dans l'Afrique centrale, pour en rapporter des impressions d'art inédites et nous les faire goûter.

Et cependant — j'en appelle à tous ceux qui l'ont connu à l'âge de vingt ans — il n'apparaissait guère que Perret pût développer un jour,

les ressources exceptionnelles d'énergies et de résistances indispensables à un pareil labeur.

D'un aspect plutôt tranquille et méditatif, son front élevé et son regard souvent distrait, le sourire presque narquois de sa lèvre railleuse, sa démarche nonchalante, semblaient plutôt d'un rêveur et d'un homme d'études, que d'un aventureux chercheur d'idéal, au hasard des voyages et des expéditions lointaines.

Ayant terminé ses études littéraires dans sa ville natale, il vint faire sa médecine à Paris. Pendant plusieurs années, il suivit régulièrement les cours de la Faculté, et même il subit avec succès le premier examen de doctorat.

Mais la pratique d'une science aussi positive ne pouvait convenir à l'esprit de Perret dès longtemps passionné pour les choses de l'art, pour le dessin et pour la peinture ; et l'on peut se figurer aisément quelles répugnances il dut éprouver au spectacle des laideurs et des misères humaines, pendant son stage à l'amphithéâtre ou dans les hôpitaux. Quelle douloureuse suggestion pour son œil épris de la couleur et de la forme ! Quel pénible contraste à l'aspect quotidien des laideurs et des souffrances humaines ! Pour se consoler et se distraire de ces tristes réalités, ne le vit-on pas dessiner et enluminer avec patience des planches d'anatomie destinées à l'ouvrage de l'un de ses maîtres, M. le professeur Parot !

C'est seulement vers l'âge de 27 ans que, définitivement rebelle à la science d'Hippocrate, il quitte la boîte à scalpels pour la boîte à couleurs, et entre à l'Ecole des Beaux-Arts où il travaille dans les ateliers de Cabanel et de Adolphe Yvon. Ce dernier maître lui témoigna dès l'abord une affection toute paternelle et s'intéressa vivement à ses débuts, lui prodiguant des conseils et des encouragements d'autant plus précieux que le nouvel élève sentait le besoin de reconquérir l'avance perdue, à un âge où il aurait dû se trouver familier depuis longtemps avec la technique du dessin et de la peinture. Il y parvint cependant assez vite, grâce à un labeur acharné, pendant ses deux années d'école.

Ses premières compositions remarquées furent des dessins exposés à la salle des dépêches du *Figaro*, et je me souviens encore, avec quel juvénile et légitime orgueil, il nous montra son nom voisinant avec ceux de Bertall et de Forain.

Puis, ce furent des gravures pour de nombreux ouvrages d'art, notamment pour un curieux livre d'Octave Uzanne, sur le XVIIIe siècle, *le*

Bric-à-brac de l'amour. Entre temps il collaborait aux journaux illustrés, au *Tour du Monde*, à l'*Artiste*, etc.

La fraîcheur et l'ingéniosité de ses compositions, l'habileté de son crayon, n'avaient pas tardé à appeler sur lui l'attention des artistes et des connaisseurs. Avec la notoriété vint le succès, oh ! bien mince sans doute, mais qui le consola vite des difficultés et des déboires inévitables des premières années. Tour à tour lithographe, graveur à l'eau-forte, à la pointe sèche, sur bois, dessinateur fécond, il continue pendant les quelques années qui suivirent sa sortie de l'Ecole des Beaux-Arts, à répandre son talent en des genres bien différents, où parfois il excella sans jamais se mettre hors pair. Visiblement il cherchait sa voie. C'est bien loin de ses premières préoccupations, loin de sa studieuse thébaïde de la rue Monsieur le Prince qu'il devait se révéler l'artiste original et incomparable que nous regrettons.

Au mois de septembre 1881, relevant à peine des suites d'une douloureuse maladie qui l'avait profondément affaibli et anémié, il saisit avec empressement l'occasion qui s'offre à lui, tout à fait par hasard, d'un voyage en Algérie. Parti pour trois mois, il y demeura quatre ans, se fixant d'abord aux environs d'Alger qu'il abandonne pour les plaines du Tell et la Kabylie. De là, il part pour Laghouat, Ouargla, le désert et le pays des Chambaa.

Pendant ces quatre années de vie nomade, il vécut une existence indépendante et exempte de soucis, promenant ses rêveries d'art aux pays bleus du hasard et de la fantaisie. Ici le compagnon de nos officiers d'Afrique, ailleurs l'hôte d'un chef de grande tente, suivant aujourd'hui la colonne en expédition pour châtier une tribu rebelle, demain cheminant d'oasis en oasis avec une caravane.

C'est de ce premier séjour dans l'Extrême Sud algérien que Perret rapporte la série de tableaux, *Laghouat*, *l'Oasis*, *le Sahara*, *la Smala de Taadmit* qui établirent sa réputation et le mirent au premier rang de nos artistes orientalistes.

Les toiles qu'il expose ensuite aux Salons annuels consacrent son succès et lui font obtenir plusieurs médailles.

L'administration de l'Exposition de 1889 ayant réservé un pavillon spécial aux peintres de nos colonies, Perret saisit cette occasion de présenter aux artistes et au public l'ensemble de son œuvre pendant ses quatre années de séjour aux déserts Sahariens, une suite de nombreux

dessins, de croquis et tableaux qui suscitent l'étonnement et l'admiration de tous les connaisseurs.

Enhardi par le succès de son exposition, il se décide à porter plus loin encore ses études des pays africains et, l'année suivante, en 1890, il part pour le Sénégal et le Dahomey, où il obtient d'être attaché à la colonne expéditionnaire du Fouta, organisée sous le commandement du général Dodds.

A travers les fatigues et les privations d'une campagne de quatre mois qu'il endure courageusement, il poursuit ses notations d'art; chaque jour apportant une impression nouvelle, une pittoresque vision des choses et des hommes des pays parcourus. C'est de cette époque que datent la *Barre du Sénégal*, *Les Tirailleurs Sénégalais en Arrière-garde*, *les Piroguiers du guet N'Dar*, etc.

A son retour en France, il est nommé peintre du Ministère de la Marine, et, peu de temps après, de celui des Colonies. Ces nominations furent en quelque sorte la récompense et la consécration officielle de ces intéressantes manifestations d'art, rapportées de nos lointaines possessions.

De nouvelles œuvres exposées soit aux Salons annuels, soit aux expositions des peintres orientalistes français, confirment ses succès et sa renommée de peintre orientaliste.

Il est admis hors concours à l'exposition des Champs-Elysées, et plusieurs de ses tableaux sont acquis par l'Etat pour le Musée du Luxembourg, où ils sont aujourd'hui exposés.

Les années suivantes furent marquées par de nouveaux voyages en Algérie et en Tunisie. Le dernier nous valut les *Remparts du Bardo* et la *Fin du Bardo*, curieuse tentative de peinture à l'œuf, où l'artiste nous donne une preuve nouvelle de son esprit chercheur et toujours en éveil.

En 1898, il avait reçu de l'Etat la commande d'une vaste toile panoramique destinée à faire connaître, aux visiteurs de l'Exposition du Trocadéro, la côte des Somalis, l'une des dépendances de notre colonie d'Obock, à l'entrée de la baie de Tadjourah.

Déjà la maquette de cet important travail était terminée, et sans doute, s'il eût achevé, une haute récompense n'eût pas manqué de couronner par une distinction toujours enviée, la glorieuse et laborieuse carrière de l'artiste.

Mais la fièvre des voyages, la soif d'horizons inconnus s'étaient emparées de lui et ne lui permettaient plus de vivre longtemps, sous un ciel comme le nôtre, trop souvent endeuillé de brumes.

De nouveau, les mirages de l'Orient s'offrent à lui, et, cédant à l'irrésistible attrait d'un séjour en Extrême-Asie, il accepte une mission du Ministère des Colonies et part pour l'Indo-Chine dans les premiers jours de janvier 1899. Successivement, il visite la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, et s'apprêtait à rentrer en France, lorsqu'une dernière tentation vint s'offrir à sa curiosité d'artiste jamais satisfaite, jamais assouvie.

Java n'est qu'à une faible distance de Saïgon. Java, l'île merveilleuse, à la végétation luxuriante, aux volcans toujours en flammes, la reine de l'Archipel indien ! Avant de prendre le paquebot pour Marseille| l'occasion de visiter cette île fameuse se présente ; le voilà donc parti à la recherche de nouveaux sujets d'étude, de nouveaux ciels, de couleurs inconnues. Ce fut son suprême voyage. Il mourut le 24 septembre 1900, âgé de 49 ans, dans des circonstances absolument ignorées, et dont le mystère rend plus poignant encore le chagrin de ses vieux parents et de ses amis.

Telle fut la fin de notre compatriote, fin digne assurément d'un artiste épris d'idéal et d'au-delà. Toute foi a ses martyrs, et n'est-il pas permis de dire que Perret succombe glorieusement au service de l'art, auquel il avait consacré sa vie, auquel il avait foi.

Ses amis et ses compatriotes bourbonnais conserveront pieusement la mémoire de cet homme aussi bon et généreux qu'il fut artiste original et consciencieux. Tous, nous nous associerons au vœu émis par M. Gilbert Stenger, qu'un de ses tableaux vienne orner notre Musée municipal, où son œuvre tiendra sa place parmi les œuvres des artistes que notre cité est orgueilleuse et fière d'avoir vus naître.

Nos édiles auront à cœur de perpétuer ainsi le souvenir d'un moulinois qui fait honneur à sa petite patrie, comme il fait honneur à l'art et à la France.

Louis MANTIN.

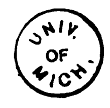
Janvier 1901.

Nous remercions la maison Hachette, qui a bien voulu nous communiquer les deux dessins publiés dans le *Tour du Monde*, — fantasia à pied et un attatich — et nous a autorisé à les reproduire.



LES PIROGUIERS

(Tableau acquis par le ministère de la Marine et des Colonies)


UNIV.
OF
MICH.



Les prétendus ancêtres d'Adam

La géologie nous apprend que le régime humide, qui avait commencé vers la fin de l'époque tertiaire, prit une plus grande extension et une plus grande puissance dans l'époque quaternaire. Cette exagération des précipitations atmosphériques forma, dans les régions tempérées de notre hémisphère, des fleuves coulant à pleins bords dans des lits de plusieurs kilomètres de largeur. Dans les régions montagneuses, ces pluies continuelles, tombant sous forme de neige, eurent pour conséquence la formation des champs de névé et par suite celle d'immenses glaciers qui couvrirent la plus grande partie de l'Europe.

On distingue, dans cette période glaciaire, deux phases séparées par un intervalle dans lequel le climat était à peu près ce qu'il est aujourd'hui. La première, beaucoup plus longue que la seconde, est antérieure à l'apparition de l'homme. C'est seulement pendant la phase interglaciaire que l'homme a fait son apparition dans l'Europe occidentale, comme le prouvent les nombreux échantillons de l'industrie paléolithique et quelques rares ossements humains enfouis dans les alluvions de cette époque avec ceux de l'éléphant antique, dont la race allait bientôt disparaître, et ceux du mammouth (*Elephas primigenius*), qui dominait alors. Ces débris d'hommes et d'animaux n'ont pas subi de fossilisation et sont improprement appelés fossiles.

La seconde phase glaciaire, caractérisée par un froid sec, vint interrompre brusquement la fonte des glaciers et par là même l'activité des cours d'eau. C'est l'âge dominant du renne qui trouvait alors dans nos contrées un climat adapté à son tempérament ; tandis que l'homme recherchait les cavernes et les abris naturels pour se garantir du froid. L'éléphant antique avait disparu, le mammouth et d'autres animaux de zone méridionale ne tardèrent pas à subir le même sort.

Enfin, un régime plus doux et en même temps humide succède à cette seconde phase. C'est la période des tourbières qui commence. Le renne



et les autres animaux qui s'accommodent mieux du froid émigrèrent vers le nord ou dans les hautes montagnes.

Pendant la période des grands cours d'eau qui précéda l'âge du renne les morraines glacières encombrèrent le lit des fleuves, de telle sorte que les alluvions, formées en grande partie de graviers, s'élevèrent souvent à plus de 30 mètres au-dessus de l'ancien lit, mais après la seconde phase glaciaire, les cours d'eau ayant acquis une pente régulière ne charrièrent qu'accidentellement des graviers, et les dépôts se font vaseux et tourbeux. C'est pourquoi on distingue dans nos contrées, deux diluviums ou deux terrasses d'alluvions.

Quelle date peut-on assigner à ces faits géologiques ? Plusieurs opinions ont été émises sur cette question qui passionne certains esprits, parce qu'ils s'en font une arme contre la Bible qui assigne à l'homme une antiquité relativement récente.

« La paléoethnologie, dit M. de Mortillet, doit être étudiée avec un esprit libre de toute idée préconçue. » Le savant ethnologue aurait dû ajouter ces deux mots : et de tous préjugés antireligieux. Or, la preuve que les défenseurs d'une certaine chronologie se préoccupent beaucoup plus des conséquences que pourront avoir leurs travaux relativement aux enseignements de l'Eglise que de la recherche impartiale de la vérité c'est l'insistance avec laquelle ils mettent leurs doctrines en opposition avec celles de la Bible, et plaisantent sur l'inspiration de nos Livres saints.

Tel est, après beaucoup d'autres du même genre, un livre récent, dont le titre seul « *les Ancêtres d'Adam* » (1) révèle l'état d'âme de son auteur, M. V. Meunier déjà connu par ses nombreux écrits. Ce savant commence par nous faire part des malheurs de ce livre qui devait paraître au jour, en 1875, mais qui fut étouffé, paraît-il, sous le pilon académique dans sa première édition mort-née. L'auteur s'étend ensuite longuement sur le parti pris et le dédain avec lequel les maîtres de la science et, en particulier, Elie de Beaumont accueillirent les documents adressés à l'Académie des sciences par Boucher de Perthes, ce Christophe Colomb de la civilisation antédiluvienne. Voici comment l'illustre secrétaire de l'Académie répondait au reproche qu'on lui faisait de vouloir mettre la lumière sous le boisseau. « Je n'hésite jamais à insérer dans les *comptes-rendus* les documents qui peuvent sembler de nature à devenir l'objet d'une discussion profitable à la science, quelque contraires qu'ils soient à mes opinions personnelles. En ce qui concerne les haches en silex trouvées dans les vallées de la Somme et autres, il ne nous paraît pas

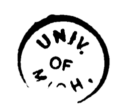
(1) C'est l'envoi de ce livre à la Société d'Emulation et le compte-rendu qui en a été fait qui ont motivé le présent article.





TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS EN ARRIÈRE-GARDE

(Tableau acquis par l'État pour le musée du Luxembourg)



démontré, jusqu'à présent, qu'aucune de ces productions de l'industrie humaine ait été extraite du terrain diluvien *non remanié.* »

Telle avait été l'opinion de Cuvier. Ces maîtres de la science étaient prudents et circonspects. Ils savaient que des terrains anciens renfermant déjà des fossiles ont été arrachés de leurs bancs, par les courants d'une inondation, et déposés ailleurs avec des vestiges de l'homme ou de son industrie datant de l'époque même où ces terrains ont été remaniés. Inutile de faire ressortir à quels mécomptes des faits de ce genre exposent ceux qui ont hâte d'en tirer des conclusions.

Mais que des savants comme Cuvier et Elie de Beaumont se soient trompés en refusant de reconnaître des traces certaines de l'homme, dans les diluviums quaternaires, nous n'y contredirons pas, ils n'étaient pas plus infaillibles que ceux qui leur assignent un nombre fantastique de siècles.

Quelques géologues reculent la fin de la première période glaciaire à plus de cent mille ans avant notre ère. « Ce que nous avons observé, dit M. de Lapparent, sur la date tardive du départ définitif des glaciers septentrionaux enlève toute valeur à de tels calculs. »

On prétend aussi pouvoir évaluer la durée de chacune des phases qui ont suivi celle-ci, ainsi la période interglaciaire aurait duré quinze mille ans, la deuxième extension des glaces environ vingt mille ans et la période postglaciaire jusqu'à nos jours de sept à neuf mille ans, ce qui fait un total maximum de quarante quatre mille ans.

Les paléoethnologues venant à la rescousse, et voulant prendre pour base de leurs calculs les progrès de l'industrie humaine dont les vestiges incontestables ne remontent pas au delà de la période interglaciaire distinguent l'âge paléolithique ou de la pierre taillée et l'âge néolithique ou de la pierre polie. Le premier âge est divisé en plusieurs autres qu'on veut faire concorder avec les phases géologiques. Ainsi le chelléen et le moustérien se seraient dévelopés pendant la période interglaciaire, le solutréen occuperait tout l'âge du renne, et le magdalénien aurait succédé à cette dernière période glaciaire.

Ces successions et ces distinctions dans l'industrie du silex taillé ont soulevé une foule d'objections sérieuses et de contradictions irréfutables. Leur premier défaut est de n'avoir qu'une application restreinte et régionale. En second lieu, il n'est pas admis sans conteste que ces divers types de l'industrie primitive se soient succédé dans l'Europe occidentale, sans intervention ni mélange (1).

« C'est à tort dit M. Arcelin, qu'on a assimilé les produits de l'industrie

(1) De LAPPARENT. *Traité de géologie* p. 1342.



humaine à des fossiles, en leur appliquant les méthodes usitées en géologie, c'est ainsi que les naturalistes introduisirent la doctrine de l'évolution dans le domaine de l'archéologie. Ils posèrent en principe que les industries humaines avaient dû commencer par des formes extrêmement simples, qui allèrent ensuite en se perfectionnant suivant des lois générales.

C'est en vertu de ce principe qu'on a cru reconnaître les premiers essais de taille du silex par l'homme dans certains éclats naturels. C'est pour la même raison que M. Mortillet annonçait qu'à l'époque de l'éléphant antique, l'homme ne connaissait qu'un seul outil, la pointe chelléenne à laquelle vint s'ajouter plus tard la pointe moustérienne. L'étude des faits n'a pas confirmé cette théorie..... Dans telle station on ne rencontre que du chelléen, dans telle autre que du moustérien, sans que la stratigraphie ni la faune permettent de les attribuer à des âges différents. De même l'enchevêtrement irrégulier des assises solutréennes et magdaléniennes, le facies moustérien de quelques gisements magdaléniens prouvent que la théorie de l'évolution qui va du moustérien au magdalénien, en passant par le solutréen, n'est pas soutenable. (1) ».

Cette opinion si nettement exprimée est conforme à l'idée que nous devons nous faire de la vie des hommes primitifs de l'Europe occidentale. En effet, les peuplades de ces temps-là étant indépendantes les unes des autres et souvent sans relation aucune, il est arrivé que plusieurs d'entre elles, se trouvant dans un milieu plus favorable aux progrès de l'industrie, ont produit, dans un laps de temps plus court, des œuvres plus perfectionnées que celles des autres peuplades placées dans des conditions d'infériorité matérielle. C'est pour cette raison que certaines tribus sauvages de l'Océanie en sont encore à l'usage de la pierre polie et d'instruments primitifs:

Parmi les bases fautives sur lesquelles on a cherché à établir la chronologie paléolithique que nous venons d'esquisser, une des principales est l'idée tout à fait erronée que le creusement des vallées est l'œuvre des temps quaternaires. On donne comme exemple, la différence de hauteur entre les grottes de la vallée de la Vézère qui ont été successivement au niveau du lit de cette rivière et dont les plus élevés se trouvent maintenant à 27 mètres au-dessus de l'étiage. Comme depuis l'âge des hommes de la Madeleine qui ont habité les grottes inférieures, le creusement de la vallée a été presque nul, on en conclut que cette rivière a mis une vingtaine de siècles pour creuser son lit de 27 mètres. M. de Lapparent renverse ces calculs en faisant observer, d'une part, qu'il y a eu seule-

(1) Compte rendu du 3e Congrès scient. des catholiques. Anthropologie, pages 60 et suivantes.



ment, depuis l'époque des hautes cavernes, déblaiement d'une vallée occupée par des dépôts meubles, qui pour cette raison ont dû être entraînés rapidement ; et d'autre part, s'il ne s'est rien fait, une fois ce déblaiement achevé, c'est que la rivière avait conquis sa pente d'équilibre.

« D'ailleurs, vouloir juger par ce qui se passe sous nos yeux du temps qui a été nécessaire pour déblayer certaines vallées encombrées par les dépôts meubles, ce serait oublier que les précipitations atmosphériques étaient au moins dix fois plus abondantes que de nos jours, ensuite que des mouvements du sol ont dû, à plus d'une reprise, restituer momentanément aux rivières une pente torrentielle... »

« Nous ne voyons dans les faits géologiques de l'époque pleistocène, absolument rien qui motive les évaluations considérables devant lesquelles certains auteurs n'ont pas reculé. Nous ne chercherons pas à l'exemple de quelques autres à trouver, dans l'épaisseur des alluvions, les éléments d'une chronologie. Telle succession régulière de dépôts alternativement graveleux ou limoneux où l'on s'est plu à voir les produits successifs des saisons d'une même année, ne représente, en réalité, que la suite normale de l'apport des crues, mais rien à quel intervalle ces crues se sont succédé ! La science n'en est pas encore à ce point d'avoir conquis un chronomètre qui lui permette de mesurer le temps écoulé, même dans la période qui a immédiatement précédé la nôtre ; il est sage de n'attendre cette conquête que de l'avenir (1). »

A ces considérations purement géologiques, ne pourrait-on pas en ajouter d'autres qui sont d'un ordre intellectuel et moral, et appuyées sur l'histoire elle-même.

C'est faire bien peu d'honneur à l'intelligence humaine que de lui faire parcourir plusieurs dizaines de siècles pour passer de l'industrie de la pierre taillée à la pierre polie, et de celle-ci à la découverte et à l'emploi du bronze et du fer. En effet, si les sauvages de la Polynésie et les Esquimaux ont continué, jusqu'à nos jours, de se servir d'instruments primitifs, la raison en est dans l'impossibilité où étaient ces pauvres tribus de se procurer la matière nécessaire à la fabrication d'un outillage plus perfectionné; mais il n'en a pas été de même des premiers hommes de l'Europe centrale et occidentale, où la nature a déposé tant de gisements métallifères, dont les échantillons devaient se rencontrer fréquemment à la surface du sol. D'après la *Genèse*, Tubalcaïn fut le premier qui étendit le fer et l'airain sous le marteau et en fabriqua des instruments divers. Ce Tubalcaïn, le Vulcain de la mythologie, était le dernier descendant de la race de Caïn et contemporain de Noé. Nous ne savons pas au juste

(1) De Lapparent. *Traité de géologie*, p. 1395.

dans quelle région vivait la famille de Caïn, mais il n'est pas probable que cette contrée se soit trouvée plus riche en minéraux que notre sol européen. Si donc, en moins de deux mille ans, les orientaux ont pu arriver à pratiquer l'industrie du bronze et du fer, pourquoi les occidentaux auraient-ils mis près de quarante mille ans pour arriver au même résultat?

A cette objection nous savons qu'on oppose le dédain qu'il est convenu d'avoir pour toute donnée qui vient de la Bible. Cependant, considérée en elle-même, comme livre historique, la Genèse a certainement autant de valeur que tant d'autres documents très anciens auxquels on se plaît à accorder plus de véracité. S'il est un fait qui se trouve confirmé par les traditions des peuples les plus anciens, c'est assurément le déluge génésiaque, et bien que la géologie ne retrouve pas des traces évidentes de ce grand cataclysme, il est plus d'un savant de nos jours qui, à la suite de Dolomieu et de Cuvier, le reconnaissent dans ces vastes inondations des derniers temps glaciaires. En effet, c'est lorsque la terre eut conquis la stabilité et la température dont nous jouissons qu'une nouvelle civilisation, qui nous est révélée par l'industrie de la pierre polie bientôt associée à celle du bronze, envahit l'Europe. Ce fait s'accorde à merveille avec celui du repeuplement de la terre par la descendance de Noé.

Ainsi les saines notions de la géologie et de l'anthropologie réduisent considérablement le nombre de siècles qu'une certaine école s'efforce d'assigner à la période paléolithique, et il est à croire que la science et la Genèse ne tarderont pas à s'entendre sur cette question de temps.

Que deviennent donc alors les prétendus ancêtres d'Adam ? Pourquoi les hommes de la pierre taillée ne seraient-ils pas plutôt ses descendants ? Aurait-il donc fallu bien des siècles pour que les hommes, si féconds dans leur vigueur primitive aient pu former des peuplades éparses de l'Orient jusqu'à l'Occident ? Il suffit de poser ces questions pour les résoudre.

Mais, de ce que certains crânes humains des époques chelléenne et moustérienne ont une forme allongée et un facies simiesque, faut-il en conclure que le genre humain a commencé par la race dolicocéphale, qui s'est peu à peu transformée en brachycéphale ? Outre qu'il est loin d'être prouvé qu'il en a été ainsi, puisque ces deux formes existent encore de nos jours, n'est-il pas plus rationnel d'admettre que, dans la postérité d'Adam, certaines familles, oublieuses des traditions morales et religieuses, abandonnées à toutes les passions, vivant sans cesse en contact avec des animaux hideux et féroces, sont tombées dans un état de dégradation physique et morale ? L'exemple des tribus sauvages de l'Océanie et du centre de l'Afrique est là pour confirmer cette doctrine.

« L'âge d'or, dit M. V. Meunier, cette ère de perfection et de bonheur

qu'une tradition aveugle a mise dans le passé est devant nous. » Erreur complète ! l'âge d'or a parfaitement existé ; mais il n'a été connu que par Adam et Eve, et il ne reparaîtra plus ici-bas. En effet, les progrès des arts et des sciences ne parviendront jamais à procurer au genre humain cet idéal de bonheur vers lequel aspirent les partisans du futur âge d'or. Si les œuvres de l'homme se perfectionnent, sa constitution physique suit une gradation en sens inverse. Une foule de maladies et d'infirmités inconnues autrefois et qui viennent l'assaillir, font présager pour lui un âge de décadence physique, qui aura peut-être pour conséquence celle de l'intelligence, selon l'adage : *mens sana in corpore sano*.

L'auteur des « *Ancêtres d'Adam* » est de l'école ultraprogressiste. Pour lui, l'homme ne date pas seulement de l'époque interglaciaire, et il n'hésite pas à reculer ses origines jusqu'aux terrains tertiaires moyens. Pour lui, M. de Mortillet, bien qu'appartenant à la même école, doit être un arriéré. Tandis que M. V. Meunier voit la main de l'homme tertiaire dans les entailles qu'on a signalées sur certains ossements fossiles de cette époque, et dans les éclats de silex du calcaire de Beauce, découverts par l'abbé Bourgeois ; M. de Mortillet, lui, déclare que toutes ces observations n'établissent en rien l'existence de l'homme tertiaire (1). Cependant, ce savant paléoethnologue voit dans les silex de Saint-Priest, du calcaire tertiaire, la preuve qu'il existait, à cette époque, non pas des hommes, mais un animal intermédiaire entre les singes anthropoïdes et l'homme, un anthropopithèque, animal assez intelligent pour éclater le silex et faire le feu. La race chelléenne aurait été une race d'hommes très imparfaite ; ainsi, l'homme du crâne de Neanderthal ne connaissait pas le langage articulé, parce que sa mâchoire était privée de l'apophyse geni.

Toutes ces histoires, où l'imagination a la plus grande part, sont racontées avec le plus grand sérieux. Toutefois, à ces allégations, nous préférons cette autre du même auteur : « Le préhistorique est une science toute nouvelle qui est loin d'avoir dit son dernier mot. » Nous l'espérons bien, mais ce sera pour reconnaître que Moïse a été un savant irréfutable parce qu'il était inspiré.

Abbé V. BERTHOUMIEU.

(1) Le préhistorique.





CHRONIQUE

Nous enregistrons avec plaisir la nomination, comme chevalier de la Légion d'honneur, de notre ancien confrère, M. Joseph Bonneton, conseiller honoraire à la cour de Riom.

—

Dans sa séance du 20 mars dernier, la Société nationale d'Agriculture a élu comme membre correspondant dans la section d'histoire naturelle, notre confrère, M. Ernest Olivier, directeur de la *Revue Scientifique du Bourbonnais*.

Nous félicitons notre confrère de cette nomination.

—

Fouille de l'Officine de Potiers-Modeleurs gallo-romains de Saint-Rémy-en-Rollat (Allier)

Dans la séance du 2 juillet dernier (voir nº de juillet, p. 207), j'ai eu l'honneur d'annoncer qu'avec mon confrère de Roanne, M. Déchelette, nous avions l'intention de continuer les fouilles de l'officine de potiers de Saint-Rémy-en-Rollat, si heureusement commencées par les soins de M. Hugues Givois ; nous nous sommes mis à l'œuvre pendant une partie du mois de septembre et avons pu y recueillir quelques pièces intéressantes de céramique antique.

Nous devons, tout d'abord, faire une rectification topographique au sujet du bois défriché *des Rases*, qui s'arrêtait à environ 800 mètres de cette officine ; dans lequel bois il a été trouvé de nombreux restes d'habitations antiques, des poteries, etc. Nous avions donc été mal renseignés, lorsqu'on nous avait indiqué que ce bois s'étendait jusqu'au champ des fouilles, qui est porté au cadastre sous le nº 33, section D 13, et dénommé : *Les Crèches*.

Dès le début, nous avons voulu vérifier si la fabrication s'était étendue loin des premières recherches, et, nous étant arrêtés à 115 mètres de la route de Vichy à Saint-Pourçain, nous fîmes faire des tranchées de reconnaissances dans plusieurs directions ; une seule, près de la limite d'un voisin, nous donna des débris de poteries rouges fines sans reliefs, un anneau de clef circulaire de bronze et un fragment de la tige en fer, très





AU M'ZAB. FANTASIA A PIED

(Dessin publié par le Journal le " Tour du monde ")



oxydée, de cette clef, des tuiles à rebords, des fragments de poteries grossières et des cendres, ce qui indiquait plutôt une habitation qu'un four de potier, quoique nous n'y ayons rencontré aucune fondation de murs ; nous n'avons pu élucider ces doutes, car les débris se poursuivent au delà de la limite de M. Givois ; et son voisin n'était pas disposé à nous laisser continuer nos fouilles sur son terrain, bien qu'il fût libre de toute récolte.

Une série d'autres tranchées nous ramenèrent près des anciennes fouilles de M. Givois ; dans l'une d'elles, nous avons rencontré, sous un amoncellement de tuiles à rebords, tombées probablement, par suite de l'effondrement de la couverture d'un hangar (?), une petite enceinte rectangulaire formée par des tuiles à rebords posées sur champ, et non terminée à l'une de ses extrémités. Cette enceinte avait dû se continuer au delà ; elle mesurait $1^m,45$ de long sur $0^m,73$ de large ; le fond était carrelé avec de semblables tuiles, les rebords en dessous ; ce fond avait $0^m,35$ en contre-bas du sol actuel ; il contenait, sur $0^m,10$ d'épaisseur, de l'argile épurée et travaillée, toute prête à être employée. Un dépôt analogue avait été déjà reconnu par M. Givois, sur une aire semblable en tuiles.

A $2^m,50$ de là, sous les ruines du même abri de l'atelier, nous avons recueilli : un buste d'un *Rieur* chauve, du même type que ceux de Toulon, Vichy et Saint-Pourçain-sur-Besbre ; les fragments des moules de deux médaillons, de $0^m,15$ de diamètre, dont l'un représente la partie inférieure d'une *Vénus* (?) nue et debout, la main gauche sur le sein, accostée d'un petit Amour ailé, tenant une couronne de cette main gauche et, de la droite, une draperie élevée qui encadre la déesse. Il est présumable qu'il devait y avoir un Amour semblable du côté opposé ; au sommet droit, une guirlande ; celui de gauche manque, ainsi que la portion supérieure de la statuette.

L'autre moule représente Jupiter et Léda, qui est nue et debout, de profil à droite ; une ample draperie l'entoure extérieurement, dont une faible partie est accrochée à la première branche d'un arbre qui se développe sur la moulure extérieure ; sa chevelure, divisée en bandes crêpées, comme celle de Faustine sur ses monnaies, se termine en haut chignon. Elle a un agréable profil, le corps harmonieusement arrondi, les pieds reposant sur une tablette horizontale ; la main droite est pendante et, de la gauche, elle repousse mollement l'aile gauche de son séducteur ; tandis que Jupiter, sous la forme du cygne, l'enveloppe avec volupté de son aile droite, contournant le cou en une gracieuse volute, la tête retournée en dessous, et la baise sur les lèvres.

Ce sujet, qui a été traité bien des fois depuis cette époque lointaine,

ne l'a pas été d'une façon plus charmante que par cet artiste des premiers siècles.

Nous avons à regretter, outre les fractures de ce moule qu'un éclat de l'épaule et du genou de Léda se soit produit, et aussi que les pattes de Jupiter et d'une portion arrondie du voile manquent ; entre les deux sujets, au bas de cette gracieuse composition, l'auteur a placé le foudre ailé du dieu et a signé au dos, en graffiti de lettres cursives de 0m,04, son nom : SIIXTVS (Sextus) ; nous possédions déjà de nos fouilles de Saint-Pourçain-sur-Besbre, en 1870, des fragments d'épreuves de ces deux médaillons, ainsi que plusieurs autres, dont quelques-uns érotiques, mais nous n'avions pas rencontré encore des fragments de leurs moules, que l'on peut considérer comme étant du même artiste, qui livrait ses œuvres dans les différentes officines de la région et n'était pas, comme on pourrait le penser, celui qui en tirait des épreuves dans son atelier, soin laissé à des ouvriers mouleurs ordinaires, incapables de créer les maquettes de ces moules.

A l'appui de ces conjectures, nous signalerons encore qu'à Saint-Rémy nous avons recueilli trois fragments de moules de Vénus, dont un signé SIL..., deux de SIIX(tus), et un autre de Mairée, signé CIIRTINO (Certino), nom inscrit sur plusieurs des moules de Saint-Pourçain-sur-Besbre ; ainsi que sur un rython (petit vase à deux bustes adossés), AVIT(us), déjà trouvé à Toulon et à Vichy, sur un fond de vase de terre rouge fine, avec la terminaison ....ONI. Nous avons recueilli enfin une estampille rectangulaire très fruste, en deux lignes séparées par un trait, sur la panse d'un moule de lagène représentant de grands échassiers, grues ou cigognes, obtenus par trois poinçons différents, montrant ces oiseaux dans diverses attitudes ; ce moule a été conservé par M. Givois, mais nous avons conservé plusieurs fragments de vases faits dans ce moule, qui sont en terre jaunâtre, sans engobe ni vernis.

Nous avons constaté qu'aucun des fours de cette officine n'avait laissé de leurs fondations en sous-sol, car ils avaient dû être édifiés, en saillie, au-dessus du sol actuel, et ont dû complètement disparaître dans d'anciens nivellements ; nous n'en avons retrouvé que quelques fragments vitrifiés qui nous ont démontré qu'ils étaient circulaires et d'environ 1m,20 de diamètre, faits en terre argileuse, à la main, sur 0m,12 d'épaisseur, sans autres matériaux.

Nous avons rencontré, à 0m,25, en contre-bas du sol, sur 2 mètres de longueur et non terminée à ses deux extrémités, une aire dallée en grandes tuiles à rebords retournées, de 0m,42 × 0m,35 ; elle avait 1m,10 de largeur extérieure, ayant de chaque côté un petit mur écrêté de 0m,26 de large, fait en débris de tuiles sur 0m,15 de haut et 1m,30 de long, le



reste ayant été détruit anciennement, ce qui laissait entre eux une plate-forme de $0^m,58$ de large, qui se terminait, d'un côté, en demi-cercle et, de l'autre, en arrachement, sans pouvoir indiquer sa longueur primitive ; nous pensons que ce pouvait être encore un dépôt d'argile qui avait été vidé, car sa construction ne différait guère de celui que nous avons déjà cité. A environ 6 mètres de là, encore sous une grande quantité de tuiles à rebords, nous avons déblayé de nombreux débris de poteries grossières, qui ont été brisées par la chute d'une couverture (?). En prenant bien des précautions, nous n'avons pu en sauver qu'une seule qui n'était que fêlée ; c'était une lagène à col très court, à une seule anse. à panse très développée et aplatie, sur petit fond très bas ; quant aux autres, on n'en pouvait tirer aucun parti. Non loin de là, nous avons rencontré des fonds de culots de fer d'une forge à la catalane et des scories de fer très oxydées, ainsi qu'un petit débris d'une bande de fer méplat, exempt d'oxydation, qui avait une densité supérieure au fer de nos jours ; cette fabrication était-elle antérieure ou contemporaine des officines ? Nous la pensons plus ancienne, car nous y avons trouvé un silex en forme de grattoir et un écraseur à grains en quartz à facettes accusant un long usage.

J'ajouterai que, malgré toute l'attention apportée à ces fouilles, nous n'avons pu découvrir aucun des poinçons de fabrication des moules de vases, ni une maquette des bustes ou statuettes, ni aucune pièce de monnaie, et que M. H. Givois n'en a pas recueilli non plus ; il n'a trouvé qu'un petit style de bronze d'environ $0^m,10$ de long, pointu à l'une de ses extrémités, l'autre étant ronde et un peu renversée, la tige n'étant pas lisse, ayant des petits arrachements épineux du métal, dans l'étendue de ce petit instrument qui a pu servir à écrire sur les tablettes de cire, mais aussi à cause du milieu où il se trouvait être utilisé dans le décor des moules de vases, dont une grande partie offre des rainures doubles en cônes, se raccordant au sommet sur de petits arcs de cercle, et se terminant au bas sur une moulure qui porte presque tout en son pourtour les traces de cette pointe, dépassant ses points d'arrêt.

Dans notre première note, nous avons signalé que cette officine avait une très grande analogie avec celle de Gannat ; nous avons reconnu depuis que certains poinçoins de décors de vases avaient été employés dans ces deux ateliers ; de plus, beaucoup de ces moules, qui étaient destinés à confectionner des lagènes piriformes ou pommiformes, étaient ouverts par un trou de $0^m,03$ de diamètre, afin d'y raccorder soit un col et un goulot, pour en faire un vase qui n'avait de décor que sur la partie supérieure de la panse, la portion inférieure, se moulant à part, étant lisse, se raccordait à celle-ci, au tour ; et y ajoutant un pied qui

avait le même galbe que le goulot; ou inversement, pour en faire la panse inférieure ornée et la supérieure lisse, comme nous l'avons remarqué. Il va sans dire que, dans l'un et l'autre cas, on y ajoutait une anse.

Il se fabriquait aussi beaucoup de bols évasés et à profil en double doucine (moitié convexe et moitié concave), ornés presque tous d'une frise élégante de rinceaux et feuillages divers dans des arcatures pointillées et, au-dessous, une suite de godrons plus ou moins saillants, se raccordant à la base en anneau peu élevé, pour former le pied de ces vases.

Nous renonçons à décrire tous ces moules ou fragments, au nombre de plusieurs centaines, qui ont pourtant un grand intérêt par la diversité de leurs dessins et l'ingénieux emploi des poinçons qui les composent; nous rappellerons que tous les vases qui en sont sortis sont comme ces moules, en terre jaunâtre, et que la plupart devaient être recouverts d'un vernis plombifère, jaune ou vert, tandis que d'autres restaient dans la première teinte qui n'altère pas les dessins.

Une autre spécialité de cette officine consistait dans la confection de petits vases coniques, ou en cornets, de 0m,08 de haut, de 0m,03 de diamètre à la base et de 0m,08 d'ouverture, ornés d'une frise et de doubles filets coniques, raccordés sur de petits arcs de cercle; en raison de leurs petites dimensions, ces moules ne pouvaient être faits, à la manière ordinaire, avec des poinçons; on les obtenait sur une maquette dont les dessins étaient en relief et se reproduisaient en creux, pour ressortir en relief au moulage des vases.

Nous avons recueilli deux fragments de moules de la chevelure de deux bustes de femmes, qui devaient être de demi-grandeur nature, ce qui est tout à fait exceptionnel comme dimensions.

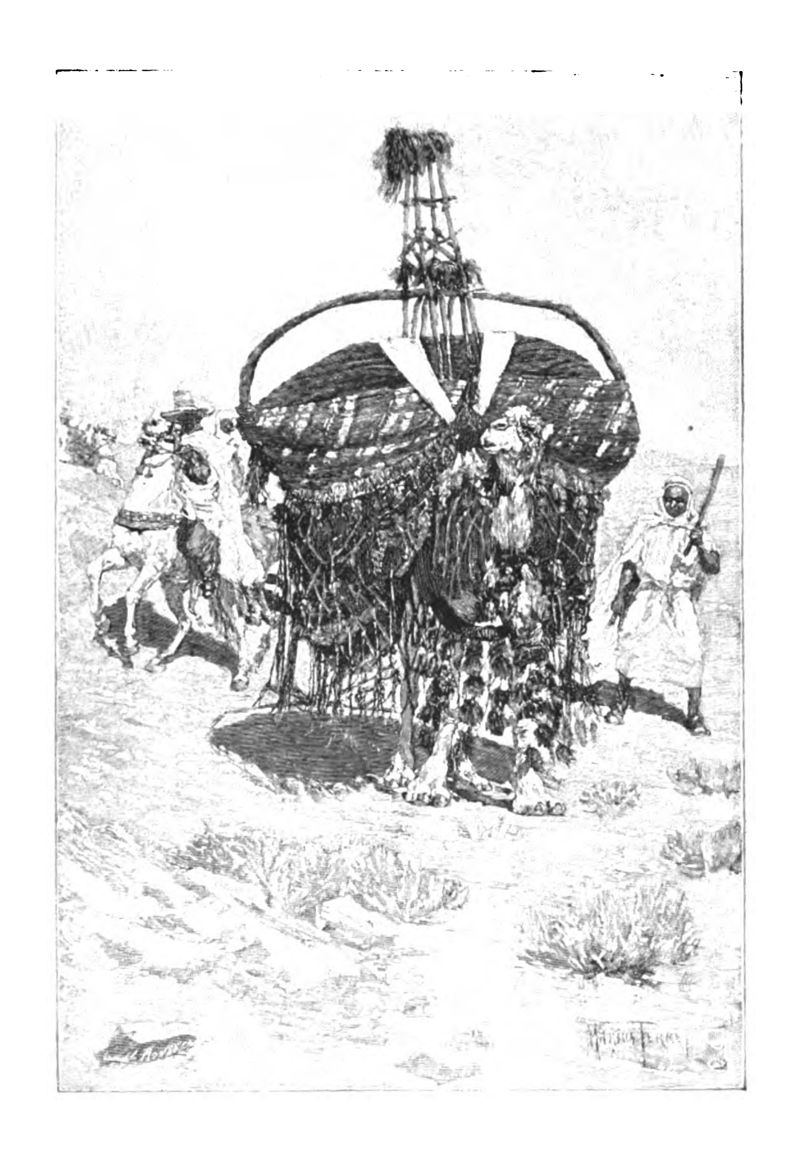
Nous terminerons ces fouilles cette année, après les récoltes; nous espérons qu'elles nous donneront encore quelques résultats, que nous serons heureux de faire connaître à tous ceux qui s'intéressent à l'art des premiers siècles en Gaule.

J. DÉCHELETTE,
Conservateur du Musée de Roanne.

C.-A. BERTRAND,
Conservateur du Musée départemental de l'Allier.







AU M'ZAB. UN ATATICH

(Dessin publié par le Journal le « Tour du Monde »)


UNIV.
OF
MICH.



BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Moulins

S'inspirant de cette parole de l'homme d'Etat Cassiodore, que « celui qui n'aime pas sa ville ne mérite pas le nom de citoyen, » M. Henri Faure, docteur èslettres, fouillait depuis de longues années, avec une patience de bénédictin, nos archives départementales, celles de la ville, les principales bibliothèques de Paris, ainsi que les travaux publiés sur le Bourbonnais, afin de pouvoir élever un véritable monument d'érudition et de piété filiale à sa ville d'adoption. Tous les amis du culte de la petite patrie, amants passionnés de la grande, sont heureux de remercier notre collègue du savant ouvrage si curieux, si instructif et si documenté qu'il vient de faire paraître à l'imprimerie Crépin-Leblond, renfermant plus de 1.400 pages, en deux volumes grand in-8° ornés de dix-sept gravures, dont deux pointes sèches de Marcellin Desboutin : le maréchal de Villars et le poète Théodore de Banville. Pour donner encore plus d'intérêt à cette publication, notre histoire locale a été rattachée, autant que cela a été possible, à l'histoire générale de la France; et, mieux que personne, M. Faure, ancien professeur d'histoire, était à même de mener à bien cette grande entreprise.

L'ouvrage, lisons-nous dans l'Avant-Propos, a été divisé en quatre parties : « La première est le résumé des événements historiques qui ont eu Moulins et le Bourbonnais pour théâtre, depuis le Moyen-Age jusqu'en 1830 ; — la deuxième est le tableau de l'administration municipale d'une ville de province sous l'ancien régime ; — la troisième est le récit fait, d'après les procès-verbaux conservés aux archives, des fêtes publiques données à Moulins sous le gouvernement des Bourbons, dont le Bourbonnais avait été le berceau, et pendant la Révolution française ; — la quatrième est réservée aux « particularités diverses », c'est-à-dire à tout ce qui, offrant un intérêt plus particulièrement local, aurait pu, mis dans le corps du récit, en ralentir la marche. »

Nous allons donc, successivement et à grands traits, parcourir ou simplement indiquer, ces différentes divisions, essayant de faire connaître le seul but que nous nous proposions du reste, les principaux jalons de cette histoire dont la trame constitue la vie même de nos pères pendant cette longue suite de siècles.

I

L'ouvrage remonte à l'époque préhistorique et gallo-romaine. L'invasion barbare détruit cette brillante civilisation romaine dont nos antiquaires Bourbonnais, M. Bertrand en tête, ont mis au jour tant de débris curieux, d'objets d'art et d'ustensiles de la vie domestique, l'ornement du musée départemental et de collections particulières. Au milieu de ce chaos, s'élevèrent les premiers châteaux forts du Moyen-Age, « lieu d'asile pour les populations, encore clairsemées, que leur faiblesse livrait sans défense à la merci des bandes armées. Les possesseurs de ces forteresses n'eurent pas de peine à se rendre indépendants du pouvoir central... » C'est ainsi que les sires de Bourbon « établirent au dixième et au onzième siècles soit leur souveraineté, soit leur autorité directe sur le pays qui devait rester la Généralité de Moulins jusqu'à la Révolution française », faisant ainsi un Etat de ce qui n'était qu'une expression géographique.

Le chapitre II traite de la fondation de Moulins, avec sa gracieuse légende, des premiers princes de la Maison ducale, de la charte de 1232 concédée aux Moulinois par Archambaud VI, précisant et complétant les privilèges que leur avait donnés le Ve du nom, vers la fin du siècle précédent. En 1244, notre ville put s'administrer elle-même sous la juridiction de quatre consuls annuels. Alors, la cité grandissait sous l'administration éclairée de ses magistrats, qui furent assez heureux de pouvoir la préserver des exactions des grandes compagnies qui ravagèrent le Bourbonnais et les provinces voisines de 1359 à 1364. Mais, ce ne fut seulement qu'après la longue captivité de Louis II et son retour dans ses Etats que Moulins semble avoir été la ville de prédilection de nos ducs. C'est là que ce prince créa l'ordre de chevalerie de l'Ecu d'or ou de l'Espérance, 1369, dans une cérémonie qui se termina par un acte vraiment remarquable de magnanimité, en jetant au feu, sans l'ouvrir, « le registre peloux » dans lequel son procureur, Huguenin Chauveau, avait consigné tous les méfaits des seigneurs qui, pendant la captivité de leur maître, n'avaient pas craint de piller ses domaines. Ce même prince, l'un des plus brillants capitaines de la guerre de Cent ans, reçut, à Moulins, 1374, l'envoyé du roi de Castille, Henri de Transtamare. En 1379, c'est Duguesclin, se réfugiant en Espagne. Dix ans plus tard, une hospitalité

digne du prince et du souverain est donnée à Charles VI, se rendant en Languedoc.

A la fin du XIVe siècle, Moulins, selon l'expression de notre historien, était « l'une des villes des plus riches de la France, et la cour de Louis II le disputait en splendeur aux plus brillantes de l'Europe... » Ce grand prince mourut à Montluçon en 1410 et fut inhumé, à côté de la duchesse Anne, sa femme, dans la chapelle vieille de Souvigny qu'il avait fondée en 1376.

Aux Etats-Généraux de 1413, Moulins est représenté par deux de ses bourgeois notables : Jean Duchat et Jean Vigier.

Après la bataille d'Azincourt, le duc Jean Ier, prisonnier et détenu en Angleterre, ne put, malgré une riche rançon prélevée sur les habitants, recouvrer sa liberté et eut l'indigne faiblesse de reconnaître son vainqueur comme roi de France et de promettre de lui livrer toutes les places de ses domaines. Heureusement, malgré sa jeunesse, son fils Charles, comte de Clermont, refusa de souscrire à ce pacte honteux et Moulins n'eut pas la douleur de devenir une ville anglaise.

Au point de vue moral et religieux, nous n'aurons garde d'oublier le séjour de Vincent Ferrier et de ses compagnons, qu'une députation était allée chercher à Saint-Pourçain, ainsi que le constate un compte des receveurs de Moulins : « Au dit receveur qu'il a payé à Jean Dumoutier, un des quatre de ladite ville, pour faire la dépense de lui Jehan Chamoise, Jehan Duchat et Tachon de Montfermier, quant ils furent à Saint-Poursain, pour amener frère Vincent à Molins, 36 sols. » (1) Nulle église n'étant assez vaste, on fut obligé de construire, en plein air, douze échafauds et une chapelle.

Evoquons, avec enthousiasme et reconnaissance, la grande et sainte figure de Jeanne d'Arc qui, de Gien, après la délivrance de Saint-Pierre-le-Moutier, vint dans nos murs d'où elle adressa un appel patriotique à toute la contrée, sur le modèle sans doute de sa lettre aux habitants de Riom.

Le chapitre IV se termine par le passage de Charles VII à Moulins, 1452, et la mort du duc Charles Ier, deux ans plus tard, enseveli, en grande pompe, à Souvigny.

Nous arrivons à la Ligue du bien public. « C'est à Moulins que, le 13 mars 1464, Jean II publia son manifeste de révolte et qu'il osa même faire arrêter deux commissaires que le roi envoyait à Lyon. En même temps, il mettait toutes ses places en état de défense. »

Notre cité reçut la visite de Charles VIII, 1490, qui autorisa les Mouli-

(1) A. M. M. N° 255. — *Histoire manuscrite de Saint-Pourçain.*



nois à élargir l'enceinte de leur ville devenant, pendant quelque temps, comme la capitale de la France. Les beaux-arts furent encouragés et de grandes dépenses faites à la collégiale. Si la bibliothèque du château agrandi était bien fournie en manuscrits et en livres d'histoire et de littérature, celui de Chantelle ne l'était pas moins en œuvres d'art.

L'année 1518 est une date mémorable dans notre histoire locale ; car, c'est alors que les maires et échevins succèdent aux consuls. Le 18 mars 1520, les coutumes du Bourbonnais sont solennellement arrêtées et rédigées. Quatre ans plus tard, François Ier assiste au baptême du fils du connétable.

Le chapitre VIII s'occupe de Moulins et du Bourbonnais sous François Ier et Henri II : réunion du pays à la couronne, 1531 ; — suppression de la chambre des comptes, l'année suivante ; — le palais de Fontainebleau s'enrichit aux dépens de celui de Moulins ; — tenue des grands jours ; — l'atelier monétaire de Saint-Pourçain est transféré à Moulins, 1550, et à Riom trois ans plus tard.

Sous les Valois, il est question de la Réforme et des guerres de religion ; — de la célèbre ordonnance de Moulins et du grand rôle de Michel de l'Hospital, février 1566 ; — de la création des chevaliers de l'Oiseau. Grâce à Dieu, la Saint-Barthélemy n'eut point d'écho à Moulins. Dans ces temps troublés, la maison commune fut mise au pillage et quand les magistrats purent en reprendre possession, une soldatesque effrénée avait enlevé « les poudres, balles et pièces, ouvert les archives, rompu les titres et papiers et jeté lesdits papiers à l'hazard des vents. » L'historiographe Antoine de Laval joua un beau rôle auprès du gouverneur Chazeron qui paraissait disposé à prêter l'oreille aux conseils de révolte que lui soufflaient « des gens qui auroient voulu le faire pêcher en eau trouble, et eux avec lui. » Comme récompense de tous ses services, Henri III fit de Moulins, 1587, le siège d'une Généralité subdivisée en sept élections, comprenant le Nivernais, la Haute-Marche et le pays de Combrailles et le dota d'un Parlement, devenant ainsi l'égal des grandes capitales du royaume.

Le XVIIe siècle apporte son contingent de faits curieux et importants : entrées et séjours d'Henri IV, de reines, d'ambassadeurs, etc. ; — le collège de Moulins passe sous la direction des Jésuites ; — Louise de Lorraine, Marie de Médicis et Anne d'Autriche douairières du Bourbonnais ; — élections des députés de Moulins aux Etats-Généraux de 1614, les derniers avant ceux de 1789. Après le drame de Toulouse, la veuve du maréchal de Montmorency est internée au château de nos ducs et mourut, 1666, au couvent de la Visitation où elle avait pris l'habit religieux, après une vie consacrée, depuis un demi-siècle, aux œuvres charitables. En 1635, avait été nommé le premier intendant, M. de Mesgrigny.

Alors, dit M. Faure, « Moulins pouvait le disputer à beaucoup de villes plus considérables, grâce à l'industrie de ses habitants et à sa culture intellectuelle. Le Bourbonnais, en effet, n'était pas resté étranger au mouvement de Renaissance littéraire et artistique, qui fut l'une des gloires de la France, depuis le règne de François Ier jusqu'à la fin de celui de Louis XIII, et qui prépara la grandeur du siècle de Louis XIV. »

A la fin de son règne, le grand roi fut sur le point de voir la patrie démembrée. Heureusement, deux illustres moulinois, Berwick et Villars, lui épargnèrent ce malheur.

« Depuis 1622, Moulins n'était plus resserré dans son enceinte étroite des premiers siècles ; il s'était sensiblement agrandi, en comprenant dans sa nouvelle ceinture de remparts à peu près la moitié de ses importants faubourgs. Bientôt même, en 1681, il obtint l'autorisation de supprimer cette seconde enceinte, car, puisque le trône était désormais assis sur des bases solides, les guerres intestines ne devaient plus renaître, et les villes de l'intérieur du royaume n'avaient plus besoin de murailles. »

Dès 1680, l'acquisition d'un hôtel privé, sur la place de l'Horloge, dont les agrandissements successifs ne furent terminés qu'en 1832, devint l'hôtel de ville actuel.

A la fin du siècle, 1692, la pénurie du trésor obligea de créer une foule de places et le titre de maire fut même mis aux enchères.

En 1732, une partie du Parlement janséniste de Paris, deux présidents et onze conseillers furent exilés à Moulins.

Sur la demande de l'intendant de Pont, la ville prit officiellement possession du château, 1774, c'est-à-dire de ses ruines dont l'incendie remontait à 1755, à la condition de loger convenablement le Présidial, le bureau des finances, etc.

Deux cents pages divisées en huit chapitres sont employées à retracer l'époque révolutionnaire dont le contre-coup se fit sentir à Moulins, comme dans tout le reste de la France.

Le chapitre xxe s'occupe du Consulat.

Viennent ensuite l'Empire et la Restauration.

Enfin, le xxxive et dernier chapitre est consacré aux journées de Juillet 1830.

Ces dernières périodes, dans l'étude desquelles nous ne pouvons entrer sans donner une longueur démesurée à ce compte rendu, sont étudiées avec un grand luxe de détails, la plupart inconnus et très curieux surtout pour les personnes du pays, mettant en relief les hommes et les événements d'une façon saisissante et instructive tout à la fois. Ces développements font d'autant plus regretter le manque des documents des commencements qui n'a malheureusement pas permis à notre historien

de traiter les premiers chapitres avec la même ampleur. Est-il besoin de dire que, partout, règne un esprit impartial et libéral, inflexible sur les bases essentielles de toute société civilisée, mais souvent indulgent pour les personnes. « Puisse, dirons-nous avec M. Faure, l'expérience du passé rendre sages les générations nouvelles, en leur montrant combien la fortune est changeante; puissent la vraie fraternité et la bienfaisante tolérance régner dans tous les cœurs français, pour le bien et la gloire de notre chère patrie; puissent surtout nos concitoyens méditer et mettre en pratique cette belle pensée de Salluste, qu'adoptèrent pour devise les Etats de Hollande : *Unis, les peuples grandissent et prospèrent; désunis, ils sont condamnés à périr !* »

II

Le deuxième volume commence par l'étude détaillée, en dix chapitres, de l'administration municipale sous l'ancien régime. C'est, en grande partie, le développement nécessaire de certaines indications mentionnées seulement dans la première partie.

« L'administration consulaire de Moulins, dit M. Faure, prit fin au mois de décembre 1518. C'est, en effet, cette année-là que, pour la première fois, notre ville obtint de la duchesse Anne de France le droit d'élire un maire. Jusqu'alors, le corps de ville, lorsqu'il se réunissait, était présidé par un fonctionnaire seigneurial. » Ce premier magistrat fut Jean Chanteau, secrétaire de la duchesse, ce qui facilita sans doute cette usurpation sur les droits seigneuriaux, ne faisant en cela, du reste, que se conformer « à la façon des bonnes villes du royaume, » remontant à Louis-le-Gros, c'est-à-dire à l'émancipation des communes.

Nous avons déjà vu la multiplication et le fractionnement des offices sous Louis XIV, afin de pouvoir fournir des ressources au trésor. C'est un édit du mois d'août 1692 qui crée les maires perpétuels et un certain nombre d'assesseurs, avec avantages honorifiques et matériels. En 1693, l'office de maire perpétuel de Moulins est mis aux enchères et est acquis, après surenchères, par M. Bernard de Champfeu qui le paie quarante-quatre mille livres. L'année suivante, il est créé, à titre héréditaire, des contrôleurs, substituts de procureurs, etc.

La pénurie du trésor augmentant toujours, de nouveaux officiers municipaux sont offerts : lieutenant de maire, nombreux assesseurs, conseillers contrôleurs de tous genres. Les concierges, les garde-meubles de l'hôtel de ville, sergents, archers, tambours, trompettes, fifres, etc., achètent même leur charge qui, elle aussi, devient héréditaire.

A la fin de ce règne, certains offices cessent d'être héréditaires, et l'élection est rétablie moyennant finances. Mais, pour jouir de cette

faveur, Moulins paiera, au trésor, plus de quarante mille livres et au maire, qui cesse d'être perpétuel, « la finance » versée à plusieurs reprises.

Au milieu de tous ces changements, la confusion devait forcément s'introduire dans l'administration municipale. Pour y remédier, on a encore recours à la vente des offices, 1733. Les acquéreurs défiants peuvent se rassurer, est-il dit ; car, « sous quelque prétexte que ce soit, leurs offices ne pourront jamais être supprimés à l'ave ıir. » Malheureusement, ce n'était pas la première fois que le gouvernement tenait un pareil langage. Qu'ils soient nommés par le roi ou le gouverneur, sous la tutelle des intendants, les magistrats municipaux étaient toujours imposés aux habitants qui ne cessaient de regretter de ne pouvoir se donner des chefs de leur choix. Encore une fois, l'élection est rétablie, 1764, et supprimée de nouveau en 1771. A Moulins, les acquéreurs furent, paraît-il, peu nombreux.

Le chapitre x^e et dernier a pour titre : La municipalité sous Louis XV et Louis XVI et le monde officiel au début de la Révolution.

La troisième partie s'occupe des fêtes publiques sous l'ancien régime et pendant la période révolutionnaire : entrées, séjours ou passages à Moulins de hauts personnages, du xve au xviiie siècles ; — funérailles qui frappèrent vivement l'esprit des contemporains ; — réjouissances à l'occasion de la naissance des princes de la maison de France, de baptêmes, mariages, convalescences, victoires, prises de villes, proclamations de la paix, feux de joie de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, fêtes religieuses, républicaines et théophilanthropiques.

Nous ne voulons pas résister au plaisir de citer encore ce dernier paragraphe du chapitre des fêtes funèbres empreint des plus sages et patriotiques sentiments : « Quoi qu'il en soit, l'historien impartial doit rendre justice aux efforts que firent les promoteurs de ces fêtes, échos lointains des jeux olympiques, pythiques et isthmiques, pour honorer la vieillesse, le mariage, la bravoure, et, par des récompenses publiques, fortifier, dans le cœur des jeunes Français, l'émulation, l'amour du travail, les sentiments d'honneur, de devoir, de dévouement, en un mot, pour préparer d'utiles serviteurs à la patrie. On ne pourrait trop regretter, cependant, que à ces patriotiques cérémonies, comme à celles où l'on payait un juste tribut de reconnaissance aux braves tombés au champ d'honneur, n'ait pas présidé la pensée salutaire de Dieu et de l'immortalité de l'âme. L'hommage funèbre rendu à Joubert, par exemple, aurait-il eu rien à envier à celui dont furent honorés les Condé, les Turenne et les Villars, si, malgré le trouble qui avait envahi les esprits et les consciences, l'assistance eût cru voir planer au-dessus du pieux catafalque la palme immarcessible promise aux héros au sein de l'immortalité ? »

L'auteur n'a pas passé sous silence le passage de Mme Bonaparte et du premier Consul.

On se fera une idée du développement de cette division de l'ouvrage, en sachant que près de trois cents pages lui sont consacrées.

La quatrième partie, ou particularités diverses, renferme cent quarante-trois sujets traités, on le comprendra sans peine, avec plus ou moins d'étendue. Enonçons-en quelques-uns, pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à ce travail : académies (1), archers, auberges, boulangers, bouchers, célébrités (2), château, clergé, collège, collège des médecins, communautés des apothicaires et des chirurgiens, commerce, communautés religieuses et couvents, consuls, écoles, églises, évêché, enseignes, fléaux, fontaines, gouverneurs, halles, hôpitaux, horloge de Jacquemart, hôtel de ville, imprimeurs, industrie, intendants, jeux de paume, maires, mendicité, le militaire, musée, noblesse, octroi, plans, ponts, population, prédicateurs, reliques, rues, etc., etc.

On peut à bon droit affirmer que l'*Histoire de Moulins* de M. Faure est une véritable mine de renseignements sur les hommes et les choses du passé étudiés scrupuleusement et présentés dans un style clair, précis et élégant tout à la fois. Nous souhaitons de ne pas avoir été trop au-dessous de la tâche que la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais a bien voulu nous confier, et nous ne saurions mieux terminer qu'en faisant nôtres les dernières lignes de l'article de la *Quinzaine bourbonnaise* du 30 décembre dernier : « En s'inscrivant généreusement en tête de la longue liste des souscripteurs de ce bel ouvrage, la Ville de Moulins et la Société d'Emulation ont voulu témoigner à l'auteur qu'elles le tenaient, lui et son œuvre, en une singulière estime ; et, ce faisant, elles l'ont grandement honoré. Qu'il me soit permis de dire en terminant que l'historien de Moulins et son « histoire » ne font pas moins honneur à la Ville de Moulins et à cette Société. »

Ernest BOUCHARD.

(1) Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de ne pas oublier, dans un si volumineux travail, certaines indications de sources pouvant compléter les indications ou résumés donnés. Je réparerai ce petit oubli pour quelques-unes qui me sont tout particulièrement connues et qui peuvent être utiles à d'autres.

Académie de musique, Ernest BOUCHARD, *Bulletin de la réunion de la Société des Beaux-Arts des départements*, 1887, p. 592. — « Notice de Mgr Melin », *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, 1872.

(2) *Thomas Regnaudin*, E. B., *Société des Beaux-Arts des départements* 1886, p. 343. — *Philibert Vigier*, aussi sculpteur, E. B., *Société des Beaux-Arts des départements*, 1888, p. 590. — *Max de l'Estoille*, E. B., *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, t. XIV, p. 391.



Inauguration du Nouvel hôtel de la Caisse d'épargne et de Prévoyance de Moulins. — Moulins, imprimerie Bourbonnaise, 1900 ; in-18 de 10 p. — Non mis dans le commerce.

—

Calendrier Grégorien et Réforme Grégorienne. Détermination de la date de la pleine lune pascale, et par suite de la fête de Pâques, par H. MEILHEURAT, officier de l'Instruction publique, licencié ès sciences mathématiques, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite. — Paris, Gauthier, 1900 ; in-8° de 32 pages.

Notre compatriote, après un savant exposé, indique trois méthodes aussi sûres que simples pour trouver de suite la date de la fête de Pâques, soit dans les temps passés, ou ceux à venir, et quel que soit le siècle dans lequel l'on recherche cette date.

C'est par d'ingénieuses combinaisons mathématiques que M. Meilheurat expose sa théorie, en même temps qu'il fournit des détails scientifiques sur ce genre de recherches.

—

Syndicat des brasseurs du centre de la France. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 117 p.

—

Conférence des chambres de commerce. Compte rendu de l'année 1900. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 261 p.

—

Les Castagnac, pièce comique en un acte, par BELNATRIS. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 8 p.

—

Revue trimestrielle des Anciens élèves du Pensionnat Saint-Gilles, janvier 1901, Moulins, C.-Leblond. — Hors-d'œuvre acéphale, par M. Barathon. Souvenir de l'Exposition, par M. Jardin, etc.

—

Les Oreillons, à propos de la dernière épidémie de Commentry, 1694-1900, par le Dr FABRE. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 20 p.

—

Projet et création d'un Musée colonial à Paris, par LAURENT. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 34 p.

—

Annuaire Bourbonnais, guide du Bourbonnais, 1901. — Moulins, C.-Leblond ; in-16 de 256 p.



Éducation morale et civique, par A. DÈS, instituteur. — Montluçon, Charmand ; in-8°, 525 p.

—

Panégyrique de saint Jean-Baptiste de la Salle, par le R. P. JACOB. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 23 p.

—

La Cuisinière provençale, fantaisie en un acte, par REBOUL. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 320 p.

—

L'Univers, par Paul DESCH. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 611 p.

—

Les deux derviches, par Henry FAURE, fantaisie en deux actes. — Moulins, C.-Leblond ; in-8° de 65 pages. — Tirage, 50 ex.

—

Rapport à la Société d'Agriculture de l'Allier, par MM. MÉPLAIN et BONNETON ; in-8° de 23 p. — Tirage, 1.200 ex.

—

Annales de l'Association amicale des Anciens élèves du Lycée. — Moulins, C.-Leblond ; in-8° de 37 p. — Tirage, 500 ex.

—

Répertoire général des collectionneurs, des principaux artistes, lettrés, savants et curieux de la France, la Belgique et la Suisse, par E. RENART, éditeur, 30, rue Jacob, à Paris ; in-12 de 708 pages, 1901.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.

Projet d'Excursion

DES MEMBRES

De la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DANS LA

VALLÉE DU SICHON & à FERRIÈRES

LE 15 JUIN 1901

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

La Société a arrêté définitivement, dans sa séance du 6 mai, le programme et l'horaire de l'excursion projetée pour le 15 juin prochain, à Ferrières et dans la vallée où « le capricieux Sichon, tantôt roule des eaux calmes dans de vieilles prairies, tantôt s'enfonce sous des bois touffus, tantôt encore bat de ses eaux jaillissantes les murs de granit où il creuse ses fameux *gours saillants* (1) ».

§ I. — But.

La Société a décidé de visiter et d'explorer cette années les curiosités naturelles et les monuments des différents âges qu'offre, à la curiosité et à l'étude, la commune de **Ferrières-sur-Sichon.**

A) — Sur la route qui suit la si pittoresque vallée du Sichon, les excursionnistes verront en passant :

— **Cusset**, avec ses rues étroites, ses « coins moyenageux », et ses maisons en bois à pignon aigu.

— Les restes de l'**Usine des Grivats**, dans un « mélancolique paysage ».

— **Arronnes**, avec son église.

B) — Enfin sur le territoire de **Ferrières**, on visitera :

1) Les ruines si importantes du château de **Montgilbert** qui offre

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais,* p. 90.



après les ruines de Bourbon-l'Archambault, les plus considérables restes d'un château fort féodal « du très beau XIIIe siècle » comme le disait M. de Soultrait.

2) **Chevalrigon,** l'ancien chef lieu d'une paroisse avant 1791.

3) « La **grotte des Fées,** « que les eaux ont fouillée ».

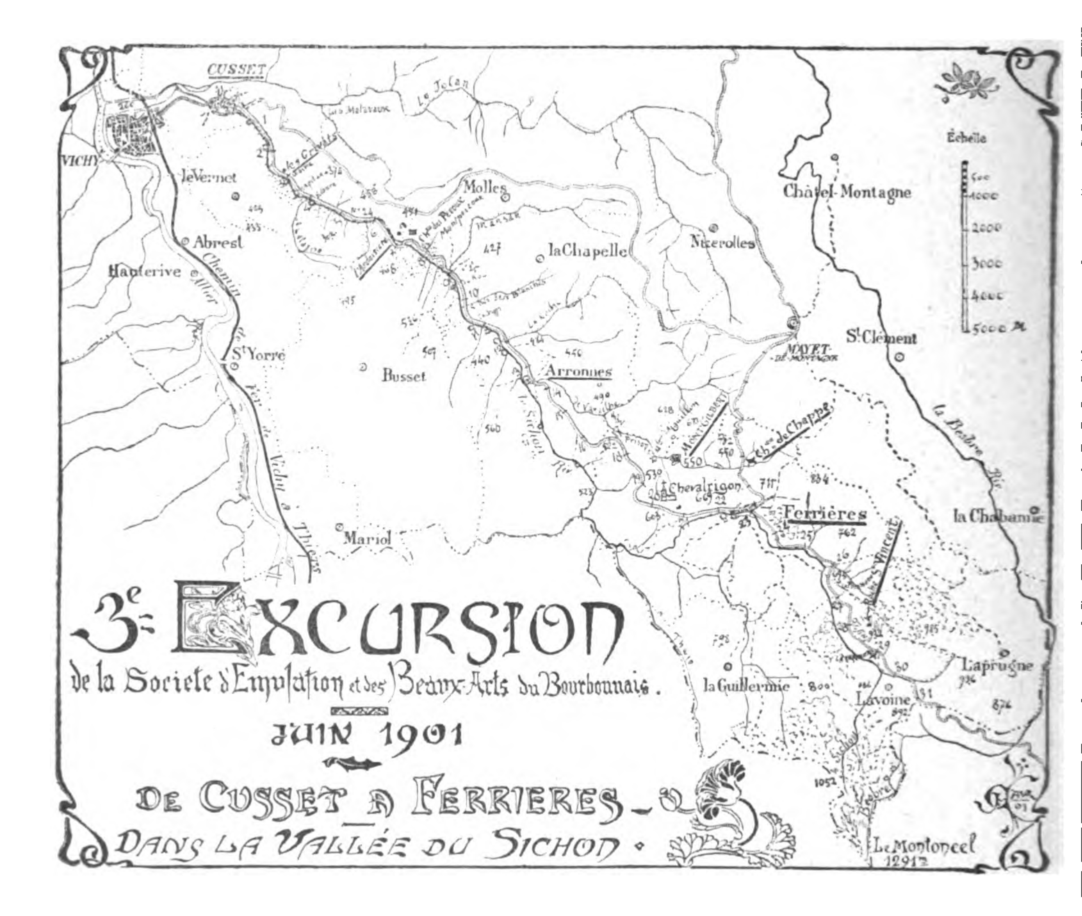
4) **Ferrières,** avec sa belle église romane, les vestiges de son ancien manoir, et son château habité par M. le vicomte le Jeans.

De savants ciceroni évoqueront sans doute le souvenir de Gaucher le Châtillon, Louis de Beaufort-Canillac, des La Tour d'Auvergne, et de leurs successeurs, seigneurs de Ferrières.

5) Le vieux **Château de Chappes,** qui a conservé ses fossés pleins d'eau et dans ses tours les écussons d'illustres propriétaires.

6) Au **Bouchet,** d'intéressants spécimens des monuments dits « mégalithiques » de la Montagne Bourbonnaise.

7) Enfin le « **Roc Saint-Vincent** », au-dessus de « la curieuse crête rocheuse de Pierre-Encise ».



§ II. — Horaire.

Aller. — Départ de la gare de *Moulins*, à 4 h. 46 du matin, arrivée à Vichy à 6 h. 02. Départ de Vichy à 6 h. 45, arrivée à *Chevalrigon* à 9 h. 30. Visite de Montgilbert et de la Grotte des Fées et arrivée à *Ferrières.*

Déjeuner à midi.

Départ pour *Chappes* à 1 heure, visite du château et des mégalithes du Bouchet, arrivée au Roc Saint-Vincent à 2 h. 45.

Retour à Ferrières à 3 h. 45 ; nouvelle visite à Montgilbert, de 4 heures à 5 h. 10 ; dîner à Ferrières à *5 h. 20.* Départ pour Vichy à 6 h. 20, de Vichy à 9 h. 46 ; et arrivée à Moulins à 11 h. 04.

§ III. — Prix.

Le prix peut varier d'après le nombre des excursionnistes. Il est donc avantageux de toutes façons et dans l'espèce, pour « le prix de revient » de l'excursion, que les membres de la Société et les amis présentés par eux soient nombreux.

M. Bertrand — chargé avec M. Vié de l'organisation de cette excursion — pense que tout compris, chemin de fer, voitures si dispendieuses de Vichy au Roc-Saint-Vincent, repas à Ferrières, bonnes mains, etc., la dépense ne dépassera pas 15 francs par membre.

Les membres qui font de la photographie sont instamment priés de venir à l'excursion avec leurs appareils.

AVIS IMPORTANT. — Ceux de nos confrères, ou abonnés au *Bulletin,* qui désirent participer à l'excursion ci-dessus exposée, sont priés d'envoyer leur adhésion, **avant le 8 Juin,** à M. Bertrand, cours de Bercy, à Moulins, qui veut bien accepter d'être notre trésorier, ou à M. E. Delaigue, 5, boulevard de Courtais, Moulins, président de la Société d'Emulation.

Nous rappelons que les dames sont admises.

Les personnes étrangères à la Société pourront également y prendre part, à la seule condition d'être présentées par un membre.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 1er AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Etaient présents : MM. Delaigue, abbé Clément, Bertrand, Grégoire, Capelin, Guillaumier, Vié, abbé Berthoumieu, Roger et Jean de Quirielle, Meilheurat, Claudon, Foisset, Bernard.

— En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Foisset, juge au tribunal civil de Moulins, notre nouveau confrère.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus pendant le mois.

M. le Président signale dans la *Revue des études historiques*, publiée par la Société des études historiques (1), une *Bibliographie critique de l'histoire du Forez et du Roannais*, par M. Maurice Dumoulin. Ce travail, dont les divisions sont comprises d'après une méthode excellente, n'est pas sans intérêt au point de vue bourbonnais, un grand nombre des ouvrages qui y sont énumérés concernant les deux régions.

— Conformément à l'ordre du jour, l'Assemblée est appelée à prendre une détermination sur le projet d'excursion de cette année.

M. le Président explique d'abord que la commission désignée au cours, de la dernière séance pour étudier la question et présenter un rapport, s'est réunie et a été d'avis de recommander au choix de la Société une visite à Ferrières et à Châtel-Montagne, localités situées au cœur de la montagne bourbonnaise et qui, soit par elles-mêmes, soit par leurs environs, — où se trouvent les belles ruines de Montgilbert et de Montmorillon, — offrent les éléments d'attraction les plus variés.

(1) 66e année, 1900. Paris, chez Albert Fontemoing.

Il ajoute que la commission a cru devoir laisser à la Société le soin d'apprécier s'il convient d'exécuter, en un jour ou en deux, le programme, que comporterait l'adoption de cette proposition, programme dont il donne un aperçu sommaire.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société prend les résolutions suivantes :

1° L'excursion aura lieu en une seule journée, par Vichy à l'aller et au retour ;

2° La date est fixée au samedi 15 juin ;

3° Le but sera limité à Ferrières et environs (ruines du château de Montgilbert, château de Chappes, rocher Saint-Vincent, Pierres Encises et la Grotte des fées) ;

4° L'excursion à Châtel-Montagne (église et ruines de Montmorillon) est ajournée à une autre année ;

5° MM. Bertrand et Vié, priés de vouloir bien se charger de l'organisation, ce qu'ils acceptent, sont désignés comme ordonnateurs.

— M. LE PRÉSIDENT observe qu'il serait utile que des indications fussent données sur la marche à suivre pour obtenir le versement, ainsi que la Société en a exprimé précédemment le vœu, des anciennes minutes des notaires aux Archives départementales.

La Société, consultée, décide quant à présent que la notice de M. Claudon, insérée au dernier Bulletin, « *Minutes notariales et Archives de l'Allier*, » sera envoyée individuellement à messieurs les notaires du département, et qu'une lettre accompagnera cet envoi.

— M. H. MEILHEURAT donne lecture d'une note relative à la règle de Gauss pour trouver la date de la fête de Pâques, communication ayant pour but de signaler quelques cas où la règle de Gauss est en défaut, de la rectifier et d'en proposer une nouvelle.

— M. BERTRAND dépose sur le bureau un mémoire sur les fouilles qu'il a exécutées dans les officines de potiers gallo-romains de Saint-Bonnet, Iseure (Allier).

M. Bertrand fait ensuite connaître à la Société que, sur sa demande, M. Gabriel Messonnet, entrepreneur, a donné au Musée un chambranle de porte de la Renaissance, trouvé dans une maison en démolition, au fond de la rue d'Allier, chez M. Mathiaux, négociant.

Des remerciements sont adressés à M. Messonnet.

M. Bertrand signale en outre que notre confrère M. Bletterie, conseiller général, a pu se procurer une pièce gauloise en électrum, d'un alliage dont l'étain dépasse de beaucoup l'or, ce qui a provoqué une usure presque complète ; cette pièce est ovale, de 0,02 × 0,017, creuse d'un côté et bombée de l'autre ; on voit d'un côté cinq petites dépressions qui



semblent être les vestiges des traits du chef qui l'a fait frapper; l'avers est absolument lisse.

— M. l'abbé CLÉMENT annonce que M. Pierre Gélis-Didot vient d'achever la publication de son second volume de l'important ouvrage sur la *Peinture décorative en France.* L'éminent architecte a étudié la période qui va du XVIe siècle à la grande révolution. Notre confrère espère que cette œuvre capitale recevra son couronnement par la publication d'un dernier volume qui embrassera le XIXe siècle, Enfin M. l'abbé Clément donne lecture de « l'avant-propos » que M. Gélis-Didot a placé en tête de son récent volume et qui revendique pour les peintres français dans les œuvres artistiques des derniers siècles, une place que leur disputait une école qui semble exagérer les influences étrangères et particulièrement l'influence italienne.

— Est présenté par MM. l'abbé Clément, l'abbé Berthoumieu et M. Bertrand, comme membre titulaire dans la classe des lettres, M. l'abbé GOLLIARD, de Marcillat.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.







Notes Bourbonnaises

D'après les manuscrits de la Bibliothèque de Lyon

Le fonds des manuscrits de la bibliothèque de Lyon contient un assez grand nombre de volumes ou de pièces qui intéressent le Bourbonnais. Je me garderai d'exagérer l'importance des notes que je vais en extraire, tout en espérant qu'elle seront reçues avec quelque plaisir (1).

I. Recueil de traités religieux et moraux. 1451 (ms. 1234). — Voici d'abord un des plus précieux manuscrits de la collection lyonnaise, beau volume en parchemin de 170 feuillets. Le contenu est très varié ; on y trouve, entre autres choses : *Les Lamentacions de saint Bernard*, ornées d'une peinture représentant la crucifixion et d'initiales dorées, *Les Meditacions saint Augustin en pensant à Dieu*, *Les Enseignemens que le bon roy saint Loys fist et escript de sa mains et les envoya à la royne de Naverre*, *L'Ordonnance du char Helye*, *De l'aage Aadans*, *La Devise de la messe*, *Grant planté de bons proverbes et veritables*, *Les Diz et proverbes des saiges*, en vers, etc.

Ces morceaux ont été évidemment transcrits des recueils usuels que le scribe pouvait avoir sous la main. Aucun, je pense, n'est d'origine bourbonnaise, à l'exception - peut-être — d'une poésie sur la mort, reléguée tout à la fin. Mais le livre a été exécuté en 1451 par l'ordre de Pierre de Bourbon (2), seigneur de Beaujeu, et depuis duc de Bourbonnais, comme en témoigne une note qu'on lit au f° 168 v° :

(1) Je n'oserais alfirmer absolument que *tous* les extraits insérés dans ce travail sont *inédits*. La bibliographie est un océan sans fond et sans rivage, et le plus beureux, en cette matière, est celui qui fait le moins de bévues.

(2) Il n'avait alors que treize ans.

« Cestui volume fist faire et escripre tres noble et puissant seigneur, monseigneur de Beaujeu, filz de treshault et puissant prince [Charles], monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, et fut achevé d'escripre en l'an de grace mil CCCC cinquante ung, le XVIIe jour du mois de decembre, par la main de Jehan Blanc, lors clerc de honnorable homme et saige maistre Jehan de Gamaches, conseillier de mon dit seigneur le duc en sa Chambre des comptes à Molins (1) .»

Le prince ne garda guère ce manuscrit, car une autre main a ajouté ce qui suit :

« Et assez tost apres mon dit seigneur de Beaujeu, à la faveur de frere Anthoine de Saisy et Jehannin d'Or, donna ledit present livre au convent des freres Mineurs de Saint Laurens lez Chalon au commencement du dit couvent. 1452. »

II. L'HOROSCOPE DU DUC JEAN II DE BOURBON. Entre 1483 et 1488 (ms. 233). — Ce manuscrit est encore une des curiosités de la bibliothèque de Lyon. Petit volume de 24 feuillets, en vélin fin, probablement autographe, écriture italienne d'un bel aspect, mais qui a un peu pâli. La première initiale du texte est rehaussée d'or, de pourpre et d'azur, et au bas du premier feuillet sont peintes les armes de la maison ducale de Bourbon.

L'ouvrage, écrit tout entier en latin, commence par une dédicace que je traduis littéralement : « A très illustre et très excellent seigneur Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, toujours invincible, Antonio Chiapucini [offre les présentes] pronostications et calculations sur sa nativité et son intronisation ». Cheapucini était donc, selon toutes les apparences, un de ces astrologues errants qui allaient de cour en cour, de château en château, offrir leurs services aux grands seigneurs assez crédules et assez riches pour estimer et payer leurs grimoires. Tout ce fatras est d'ailleurs plein de science ; on y voit des figures, des tables sidérables, de doctes calculs : il fallait être fort savant pour déraisonner en astrologie.

Chiapucini prend pour départ de ses spéculations la naissance du duc Jean II : « Au nom du Seigneur, amen. L'an du même Seigneur 1426, le 30e jour du mois d'août, un vendredi, à 4 heures 47 minutes de l'après-midi, est né très illustre et très excellent seigneur, monseigneur Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne ». Ici, l'auteur de ces notes rappelle qu'il a le premier fait connaître, d'après un protocole de notaire conservé aux archives de Châteaumorand, la date jusque-là inconnue de la naissance de Jean II (2). La concordance des deux documents est parfaite.

(1) Voyez les *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 6051.

(2) *Arch. historiques du Bourb.*, 2e année, p. 289. — La seule différence est que le protocole met la naissance du duc « vers la cinquième heure après midi ».



L'astrologue rédigea son horoscope au plus tôt en 1483, et Jean II avait alors au moins 57 ans. Sa tâche n'était donc pas trop difficile ; il pouvait prédire à coup sûr que le duc « serait entre gras et maigre, avec une large poitrine, et une épaisse chevelure, ni crépue ni longue ; qu'il serait de complexion amoureuse (*homo inamoratus*) ; qu'il épouserait des femmes excellentes et très belles ; qu'il aurait des enfants légitimes et même des bâtards ; qu'il entreprendrait des voyages et des expéditions en de lointaines provinces, où ses ennemis lui dresseraient des embûches, mais sans arriver à lui nuire ; qu'il serait puissant et riche, de plus en plus riche, etc. » L'avenir étant plus chanceux, Chiapucini s'en tire par des pronostics assez vagues ; le duc mourra « ou d'une aigreur de l'estomac, ou d'un vice du cœur ou du foie, ou d'une congestion de sang, ou d'une surabondance de salive, ou..... » ; mais je ne puis traduire le reste.

L'*intronisation* de Jean II dans la dignité ducale, « l'an du Sauveur 1456, le 3e jour de décembre, la 18e heure après midi » (1), sert de thème à d'autres considérations astrologiques sur lesquelles il paraît inutile d'insister.

III. La queue de la robe de Madame la duchesse de Bourbon. 1513 (dans le ms. 894). — Cette duchesse n'est autre qu'Anne de France, fille de Louis XI, et, comme on sait, non moins vaillante que prude femme. Dans un récit en vers et en prose sur la mort de la reine Anne de Bretagne, on n'a pas négligé un détail de conséquence qui pourrait bien avoir échappé à nos historiens les mieux informés :

> « Pendant que la noble Royne estoit sur son lit de parade, arriva monsieur d'Alençon, madame de Bourbon, mesdames d'Angoulesme et d'Alençon, abillées toutes de dueil. *Madame de Bourbon avoit sa queue plus longue que les autres.* Je m'enquis pourquoi : l'on me dict que c'estoit qu'elle estoit fille de roy ; ainsy avoit sa queue de trois aulnes de long, celle de madame d'Angoulesme de deux et demie, et celle de madame d'Alençon pareille. »

IV. Le Père Claude de Lingendes. xviie siècle (mss. 627, 734 et 859). — Nous trouvons dans le manuscrit 734 (f. 29) une belle page sur le Père de Lingendes par le Père Rapin : « Il avoit un naturel pour l'éloquence le plus grand que j'aie vu, etc. » Mais comme elle a été imprimée, il n'y a pas lieu de nous y arrêter ici (2). Ce portrait d'un Jésuite a été

(1) Dans la manière italienne de compter les heures, 6 heures du soir dans la manière française. Selon l'*Hist. des ducs de Bourbon* (II, 200), Charles Ier, père de Jean II, est mort le 4 décembre 1456 ; mais il fit son testament dans la nuit du 3 au 4 décembre (*Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 6035). Il est possible, ou que les historiens se trompent d'un jour, ou que Chiapucini prenne l'heure du testament pour celle de l'intronisation.

(2) *Œuvres du P. Rapin*. La Haye, 1725, 3 vol. in-12 (t. II, p. 93).

tracé par un autre Jésuite ; cependant, si grande qu'on veuille faire la part de l'esprit de corps et d'admiration mutuelle, un homme qui avait cette éloquence de feu était certes un grand orateur.

Le fonds des manuscrits de Lyon possède (ms. 6287, ff. 137 à 144) un opuscule du Père de Lingendes qui paraît inédit. C'est un *Recueil d'Advis* (1), composé probablement pour une dame qu'il dirigeait : avis sages, pieux, édifiants, sur la vie chrétienne dans le monde, mais qu'aucun caractère particulier ne rend dignes d'attention.

On disait que le Père Claude de Lingendes ne pouvait se résoudre à mourir, et qu'un de ses confrères, le P. Pirot, était mort d'un ulcère à la langue. Sur ce thème banal, un ennemi, un janséniste sans doute, avait rimé ce médiocre sonnet, preuve nouvelle de la bonne foi des partis en tous les temps. (ms. 859, f. 107) :

Le pape ayant flestry d'une censure infame
De Pirot et les siens les scandaleux escrits,
De rage cet Autheur fut tellement surpris
Qu'il vomit en mourant et sa langue et son Ame.

Lingendes de le voir se depite et s'enflâme
Du tort que fait le pape à tous leurs baux Esprits,
Et croyant que sa vie est honteuse à ce prix,
Il demande à la mort qu'elle coupe sa trame.

Mais lorsqu'elle s'avance, il change de discours,
Et se plaint contre Dieu de la fin de ses jours,
Comme s'il meprisoit le bien qui la doit suivre,

Ou qu'il voulust ainsy nous faire descouvrir
Que ceux qui de tout tems ont appris à mal vivre
Ne sçauroient pas jamais apprendre à bien mourir.

V. MATTHIEU FEYDEAU. XVIIe siècle (dans les mss. 1292 et 1309). — Le Bourbonnais Matthieu Feydeau, engagé très avant dans la querelle du jansénisme, avait publié un *Catéchisme de la grâce* dont la première édition parut, je crois, en 1650. Nous trouvons (en tête du ms. 1292) un *Abrégé touchant la matière de la grâce* (2), à la fin duquel on lit cette note explicative :

« Reponse au Censeur du *Catechisme de la grace* fait par M. Feydeau, docteur de la maison de Sorbonne, a la priere de M. de Commartin, Evêque d'Amiens. M. Feydeau etoit theologal de Beauvais ; les Jesuites, ne pouvant supporter l'eclat de sa pieté et de sa science, le firent releguer... Il est mort a Lion, fermé au chasteau de Pierre Encise. Outre le *Catechisme*, il avoit composé un petit livre très pieux (3), qui

(1) Il est vrai que nous avons, du P. de Lingendes, *Quelques advis pour bien vivre selon Dieu*. Paris, Fr. Muguet, 1660, in-12. Mais c'est un volume de près de 300 pages, qu'on ne peut confondre avec le très court opuscule du ms. 627.

(2) Probablement par Dom Gerberon.

(3) En marge : *Meditations chretiennes*.



fut cause du commencement de la conversion du grand Prince de Conti. »

On a peine à comprendre aujourd'hui comment ces obscures questions purent troubler l'Eglise et l'Etat pendant plus d'un siècle. Feydeau fut traité en perturbateur de la paix publique, privé de ses charges et dignités, enfermé, exilé à Bourges et à Annonay. Il est mort, non pas au château de Pierre-Scize, comme le dit la note qui précède, mais à Annonay, où un ami fidèle lui fit élever un tombeau avec une épitaphe latine (ms. 1309), dont voici la traduction :

« Ici repose Matthieu Feydeau, pécheur, Docteur, Pasteur, Théologien, chassé de la Faculté, de son bercail, de sa chaire, et plusieurs fois jeté en exil. Priez que maintenant, venant au Christ, il ne soit pas jeté dehors, mais qu'il soit reçu dans les tabernacles éternels. Il est mort à Annonay le 24 juin, ayant achevé 78 années de sa vie, et il a été placé dans ce lieu le dimanche fête de Saint Jacques [25 juillet], l'an du Salut 1694. Maître R. Flambart, docteur en théologie, compagnon infatigable et inséparable de ses travaux et de ses exils, a fait mettre cette inscription sur son tombeau. »

VI. L'Abbaye de Sept-Fonds. 1681-1709 (dans le ms. 1309). — Le manuscrit 1309 contient au moins quatre documents sur Sept-Fonds : 1° (n° 20), une « Lettre ecritte par le Frere Maur Doucette, natif de Lion, Religieux de l'abbaye de Septfons, cy-devant novice de l'eglise de Pamiers, au Pere Bartholome, chanoine et infirmier de laditte Eglise, de present exile a Gannap, servant de reponse a ce Pere qui luy avoit ecrit au sujet de sa retraitte dans l'abbaye de Septfons. De N. D. du S. Lieu, dit Septfons, le 30 aoust 1681 ». — 2° (n. 21), une lettre de Dom Eustache de Beaufort, abbé de Sept-Fonds, au sujet de la réforme de cette abbaye par Drouet de Maupertuy (1). Cette lettre, où Dom Eustache reproche à Drouet d'avoir inutilement appelé l'attention du public sur le monastère de Sept-Fonds, et d'avoir mis dans son livre des faits controuvés, est d'un grand intérêt, mais elle a été publiée (2). — 3° (n. 22), « Lettre de Dom Alexis [de Mauroy], Religieux de l'abbaye de Septfons, sur la mort de Dom Eustache de Beaufort, Abbé et Reformateur de l'Abbaye de Septfons, ordre de Citeaux. Du 24 septembre 1709 ».

(1) *Hist. de la réforme de l'Abbaye de Sept-Fons.* Paris, Louis Guérin, 1702, in-12.

(2) *Lettre du R. P. abbé de Sept-Fonts sur l' « Histoire de la réforme de l'abbaye de Sept-Fonts », par le Sr Drouet.* S. l. n. d., in-8° ; *Lettre de l'abbé de Sept-Fons, sur l'Histoire de la réforme de Sept-Fons, avec quelques remarques de la main d'un ami de M. Drouet de Maupertuy, auteur de cette histoire.* S. l. n. d., in-4°. — A noter, dans le ms. 939 de la bibl. de Lyon, f. 44-51 : « Mémoires pour servir à l'histoire littéraire de Jean-Baptiste Droüet de Maupertuy, dressés par un de ses amis à la prière d'Hippolyte Loüis Guérin, libraire de Paris. 1733. »



— 4° (n. 71), une épitaphe en latin de Dom Eustache, d'un tour maniéré que l'austère simplicité de l'abbé aurait certes peu goûté. Nous la traduisons cependant, parce qu'elle résume, en quelque sorte, l'œuvre accomplie à Sept-Fonds par cet autre Rancé.

« Ici repose Eustache de Beaufort, abbé, restaurateur de la discipline monastique autrefois tombée dans ce monastère. Il n'est pas possible de dire quels travaux il a supportés, quelles difficultés il a vaincues, quels dignes fruits de pénitence il a faits. Il a caché sa vie avec le Christ en Dieu. Impatient de toute vaine renommée, il a habité avec lui-même sous les yeux du céleste Témoin, ne cherchant autre chose pour Dieu, ni autre chose avec Dieu. Vivant entre ses frères comme un d'entre eux, portant le premier le fardeau qu'il imposait, il s'est offert comme un exemple du bon travail en toute humilité, abjection et pauvreté. Seul père et directeur de tous, il a vécu pour tous, il n'a manqué à aucun, il a ouvert à chacun le sein de sa piété. Ni la charité ne l'a détourné ou en quoi que ce soit retardé de la garde de lui-même, ni la garde de lui-même de l'utilité commune. Attentif au gouvernement des âmes, il paraissait né pour les autres, et pour lui-même. A quoi bon en dire davantage? Disciple fidèle, il a rendu l'image du Maître, remplissant les fonctions du Christ dans son monastère, vraiment vicaire de l'amour du Christ. Il s'est endormi dans le Seigneur le 20e jour du mois de septembre, la 72e année de son âge, l'an du Salut 1709, et a emporté les regrets universels des siens. Ce monument lui a été élevé par ses fils affligés et très aimants, les moines de l'abbaye de la Bienheureuse Marie du Saint-Lieu, autrement dit de Sept-fonds. »

VII. Le Cordelier Jacques Tartarie au couvent du Donjon. 1718 (mss. 844 et 1421). — Nous avons deux exemplaires des *Mémoires touchant le grand Couvent de l'Observance de St François de Paris*. Le ms. 844, volume grand in-f° de 24 feuillets, d'une belle écriture, paraît être l'original, le ms. 1421 une simple copie. On rencontre dans ce travail, bien qu'imparfait, de curieux détails sur l'incendie de 1580, sur les monuments funéraires de l'église, sur la bibliothèque du monastère, etc. Cette esquisse a pour auteur Jacques Tartarie (1), qui la composa, ou plutôt la mit au net au couvent du Donjon où, pour un motif inconnu, il avait été envoyé et peut-être relégué. Il nous l'apprend lui-même dans une note finale en latin, d'une rédaction assez bizarre, dont je donne exactement le sens littéral :

« Ces choses peu nombreuses, tirées de beaucoup de documents dispersés de tous côtés, par divers commentaires, par de légitimes extraits, commandé et de bon cœur, attentif et fidèle, sain et infirme, j'ai rassemblé, choisi, et (autant que cela a été possible) mis en ordre,

(1) On peut voir sur lui une petite notice dans le ms. 1422, f. 353, v°.



moi, frère Jacques Tartarie, indigne prêtre de Dieu, humble Mineur dans le grand couvent de Paris (dont est le présent discours), alors bibliothécaire, maintenant, par la volonté divine, solitaire dans le petit couvent de la récollection du Donjon, l'an du Seigneur 1718, au mois d'août. »

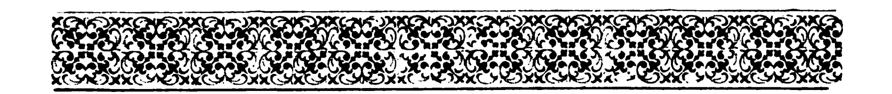
VIII. Visite du monastère des Clarisses de Moulins. 1736 (dans le ms. 855). — Ce manuscrit est le « Livre des visites de notre très digne supérieur le très révérend Père Jean François Escale, docteur de Sorbonne, Père de Province, et Commissaire général élüe (*sic*) visiteur de tous les monastères de l'*Ave Maria* de Sainte Claire de la réforme de Ste Colette ». Le P. Escale visita la communauté de Moulins (f. 11 et suiv.) du 11 au 17 novembre 1736. Le 11, il fut reçu à la porte du monastère par le P. Matthieu Culliat, confesseur des religieuses, et par la R. M. abbesse Marie-Anne de l'Ecluse. Ce procès-verbal offre peu d'intérêt; ce n'est pas, en effet, dans la vie monotone de ces pauvres et saintes filles qu'il faut chercher quelque chose de nouveau; la voix du monde expire au seuil de leur cloître. Mais il semble que les « sœurs du dehors », c'est-à-dire les tertiaires agrégées au couvent, étaient peu mesurées dans leurs propos, et peu soumises à la direction de la Révérende Mère, car le visiteur se crut obligé de les rappeler à plus de docilité et de circonspection A la fin de la visite, on procéda à l'élection de quelques dignitaires: sœur Jeanne de Molle fut élue première portière, Henriette de Berthelat seconde portière, Jeanne de Berthelat maîtresse des novices, Françoise de Molle sacristaine. Le procès-verbal fut ainsi clos et signé: « Escale, visiteur. F. Culliat, confesseur. Sr Marie Anne Delecluse, abbesse ».

Il y aurait sans doute quelques renseignements encore à glaner dans les manuscrits de la bibliothèque de Lyon; mais nous arrêterons là notre enquête. Nous n'avons eu que la peine de ramasser, de copier ou de traduire ces notes : telles qu'elles sont, et si faible qu'en soit le prix, nous prenons la liberté de les offrir à nos bons voisins du Bourbonnais.

Reure.

Saint-Martin-d'Estreaux, 10 avril 1901.





Note relative à la Règle de Gauss

POUR TROUVER

LA DATE DE LA FÊTE DE PAQUES

CONFORMÉMENT AU CALENDRIER GRÉGORIEN

Communication ayant pour but de signaler quelques cas où la règle de Gauss est en défaut. — Rectification de la dite règle. — Proposition d'une règle nouvelle.

La règle de Gauss, pour trouver la date de la fête de Pâques, se traduit de la manière suivante :

« Divisez par 19, par 4, par 7, le millésime de l'année, et appelez « respectivement, 1er reste, 2e reste, 3e reste, les restes de ces trois opé- « rations. Ajoutez au nombre *vingt-trois* 19 fois le premier reste ; divisez « le résultat par 30, et appelez 4e reste le reste de cette division. Ajoutez « au nombre *quatre* deux fois le second reste, quatre fois le troisième, « et six fois le quatrième. Divisez le résultat par 7 et appelez 5e reste le « reste de cette division. — Cela fait, ajoutez le 4e et le 5e reste et vous « aurez le nombre de jours qu'il faut compter, après le 22 mars, pour « arriver au jour de Pâques. — Toutefois, si la date ainsi trouvée est le « 26 avril, il faut retrancher 7 jours.

« Cette règle est relative au dix-neuvième siècle. — Pour les deux « siècles suivants, il faudra remplacer les nombres vingt-trois et quatre « par *vingt-quatre* et par *cinq*. »

Ainsi que Gauss l'a reconnu, sa règle peut conduire à la date du 26 avril, date impossible, puisque Pâques peut avoir lieu, au plus tard, le 25 avril ; il recommande de retrancher, dans ce cas, sept jours au nombre trouvé. Cela se produit lorsque l'épacte est XXIV et la lettre dominicale D ou ED, comme pour les années 1981, 2076, 2133.

Il est un autre cas où la règle de Gauss est en défaut ; c'est lorsque

l'épacte est 25 (1) (correspondant à un nombre d'or plus grand que 11) et la lettre dominicale C ou DC.

Exemple : Pour l'année 1954, pour laquelle l'épacte est 25 et la lettre dominicale C, la règle de Gauss donne :

$$1954 = 19 \times 102 + \underline{16} \quad 1954 = 4 \times 488 + \underline{2} \quad 1954 = 7 \times 279 + \underline{1}$$

$$24 + 19 \times \overline{16} = 24 + 304 = 328 \quad \overline{328} = 30 \times 10 + \underline{28}$$

$$5 + 2 \times 2 + 4 \times 1 + 6 \times 28 = 5 + 4 + 4 + 168 = 181 = 7 \times 25 + \underline{6}$$

Pâques aurait lieu, d'après la règle de Gauss, $28 + 6 = 34$ jours après le 22 mars, c'est-à-dire le 25 avril, tandis que cette fête aura lieu, réellement, le 18 avril.

La règle de Gauss indique donc pour la dite année, une date en retard d'une semaine, sur la date réelle, et il en sera de même toutes les années pour lesquelles l'épacte est 25 (correspondant à un nombre d'or plus grand que 11) et la lettre dominicale C ou DC, comme en 2049 et en 2106.

Si la règle de Gauss ne donne de résultat inexact : pour l'épacte XXIV que les années où la lettre dominicale est D ou ED, et pour l'épacte 25 (correspondant à un nombre d'or plus grand que 11) que les années où la lettre dominicale est C ou DC, cela tient à ce que quand le 5e reste n'est pas 6, il y a compensation entre les erreurs commises sur le 4e et le 5e reste, le quatrième étant trop fort de 1, et le cinquième trop faible de 1. Il n'en est pas de même lorsque le 5e reste est 6, parce qu'alors le 4e reste n'est toujours trop fort que de 1 ; mais le 5e reste se trouve, dans ce cas particulier, trop fort de 6, ce qui fait une erreur totale, en trop, de 7 donnant, par conséquent, un résultat en retard de sept jours sur le véritable.

Enfin, la règle de Gauss présente l'inconvénient d'être sujette à modification presque à chaque siècle.

Rectification de la règle de Gauss.

Pour que la règle de Gauss ne fût en défaut dans aucun des deux cas précités, il suffirait d'ajouter à la règle ces mots :

Lorsque l'épacte est XXIV ou 25 (cette dernière correspondant à un nombre d'or plus grand que 11), on diminue le 4e reste d'une unité, en tenant compte de cette diminution dans le calcul du 5e reste.

Mais alors on prononce, il est vrai, le mot *épacte* que Gauss tenait évidemment à éviter en formulant sa règle.

(1) Il est d'usage, comme on le sait, d'écrire l'épacte XXV en chiffres romains lorsqu'elle correspond à un nombre d'or égal ou inférieur à 11, et en chiffres arabes, 25, lorsqu'elle correspond à un nombre d'or supérieur à 11. Ce sont, en réalité, deux épactes distinctes, suivant l'un ou l'autre de ces cas, au point de vue de la détermination de la fête de Pâques.

Si l'on veut formuler une règle numérique, comme celle de Gauss, où il ne soit question ni de nombre d'or, ni d'épacte, ni de lettre dominicale, et, cependant, ne donnant lieu à aucune exception, le millésime seul de l'année étant connu, voici la règle qui me semble tout à la fois la plus naturelle et la plus simple :

Règle proposée pour trouver la date de la fête de Pâques, applicable de l'an 1900 à l'an 2199, inclusivement.

Ajouter au nombre formé par les deux derniers chiffres, à droite, du millésime le quart de ce même nombre, abstraction faite du reste,

et diviser par 7 la somme	telle quelle, si l'année séculaire correspondante est bissextile. Augmentée de 5, de 3 ou de 1 suivant que séculaire l'année correspondante est la 1re, la 2e ou la 3e après une année séculaire bissextile ;

Retrancher de 6 le reste de cette division par 7 ; soit *r* le nombre ainsi obtenu ;

Diviser par 19 le millésime tout entier, ou, si on le préfère, en vue du calcul mental,

Seulement le nombre formé par les deux derniers chiffres à droite du millésime	tel quel, pour les millésimes de 1900 à 1999 inclusivement, augmenté de 5 pour les millésimes de 2000 à 2099 inclusivement, augmenté de 10, pour les millésimes de 2100 à 2199 inclusivement,
prendre le reste de cette division	diminué d'une unité, si ce reste est un multiple de 3, augmenté de 9 unités, si ce reste est un multiple de 3 + 1, augmenté de 19 unités, si ce reste est un multiple de 3 + 2,

en ayant soin de retrancher 30 du résultat, s'il dépasse 30 ;

Retrancher le nombre ainsi obtenu	de 24, s'il est inférieur à 24, de 53 s'il est égal à 24 ou à 25, mais, dans ce dernier cas, seulement lorsqu'en divisant le millésime tout entier, plus un, par 19, le reste est plus grand que 11. de 54, s'il est supérieur à 24, y compris 25, mais, dans ce dernier cas, seulement lorsqu'en divisant le millésime tout entier plus un, par 19, le reste est égal ou inférieur à 11 ;

Compléter la différence au multiple de 7, augmenté de *r*, le plus proche après lui ; c'est ce nombre, ainsi complété, qui indique le nombre de jours à compter, après le 20 mars, pour obtenir la date de la fête de Pâques.

Cette règle est plus longue à formuler qu'à appliquer ; elle a l'avantage d'être applicable à toutes les années du cycle actuel, sans exception. Le calcul peut se faire, même mentalement, avec la plus grande facilité. Enfin, la modification à lui faire subir, lorsqu'il y aura changement de cycle, d'épactes, sera très simple et très facile.

Voici, d'ailleurs, un exemple pour une année de chacun des trois siècles auxquels elle s'applique (1) :

Année 1901 : $1 + 1 = 2 \quad 6 - 2 = \underline{4}.$

$1 + 9 = 10 \quad 24 - 10 = 14 \quad 14 + 4 = 18$

$20^{\text{mars}} + 18^{\text{jours}} = \underline{7}$ avril.

Année 2028 $28 : = 7 \times 4 \quad 28 + 7 = 35 = 7 \times 5 + \underline{0} \quad 6 - 0 = \underline{6}$

$28 + 5 = 33 = 19 \times 1 + 14 \quad 14 + 19 = 33 \quad 33 - 30 = 3 \quad 24 - 3 = 21 \quad 21 + 6 = 27$

$20^{\text{mars}} + 27^{\text{jours}} = \underline{16}$ avril.

Année 2189 :

$89 = 22 \times 4 + 1 \quad 89 + 22 = 111 \quad 111 + 5 = 116 = 7 \times 16 + 46 - 4 = 2$

$89 + 10 = 99 = 19 \times 5 + 4 \quad 4 + 9 = 13 \quad 24 - 13 = 11 \quad 11 + 5 = 14 + 2 = 1,$

$20^{\text{mars}} + 16^{\text{jours}} = 5$ avril.

En résumé, la règle que je propose ne suppose connu, comme celle de Gauss, que le seul millésime de l'année ; mais elle me paraît présenter sur celle-ci, l'avantage d'être plus simple, de ne souffrir aucune exception et de n'être sujette à modification qu'après une durée plus longue.

Moulins, le 30 mars 1901.

H. MEILHEURAT.

(1) En 1954, une des années pour lesquelles la règle de Gausse est en défaut, on aura, d'après la règle qui précède :

$54 = 13 \times 4 + 2 \quad 54 + 13 = 67 \quad 67 + 1 = 68 = 7 \times 9 + 5 \quad 6 - 5 = 1$

$54 = 19 \times 2 + 16 \quad 16 + 9 = 25 \quad 53 - 25 = 28 \quad 28 + 1 = 29$

10 mars + 29 jours = 18 avril

résultat correspondant à la date réelle de la fête de Pâques de la dite année.





LA CHUTE DU PONT-GINGUET

ET

L'ARCHITECTE ROYAL MATHIEU



En attendant qu'on publie un travail complet (1) sur les vénérables et trop nombreux ancêtres du pont Régemortes, à Moulins, nous apportons ici un document sur la *chute du pont « Ginguet »* Nous y joignons quelques notes biographiques sur l'architecte royal qui nous a conservé, par le dessin, le souvenir de l'accident et qui a été l'auteur du projet du pont construit après le pont Ginguet et avant l'ouvrage éphémère du célèbre Jules Hardoin Mansard, surintendant des bâtiments du roi.

En 1682 (2) la municipalité de Moulins décida qu'un nouveau pont serait construit en pierre, ce fut le pont qu'on dénomma tout d'abord pont d'Indre, et ensuite « pont Ginguet » du nom de « son entrepreneur » qui le bâtit en face de la rue qui porte encore aujourd'hui son nom.

(1) La *Chronique Bourbonnaise* (T. I, p. 316) et l'*Histoire de Moulins*, par M. H. Faure (T. II, p. 671 et suiv.), ont traité la question des ponts de Moulins, depuis le pont Macheclo jusqu'à celui de Louis de Régemortes, mais d'une façon incomplète. La *Chronique*, qui d'ailleurs n'indique aucune source, est même particulièrement inexacte. — On trouvera des documents intéressants sur les ponts de Moulins 1) au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale : « Topographie de la France », Va6. Département de l'Allier. T. Ier ; 2) aux Archives départementales de l'Allier, série C. 18 ; 3) aux Archives municipales de Moulins, spécialement dans les dossiers 150 ; 155 ; 211 ; 213 ; 217 ; 219 et 220 ; 230 ; 240 à 246 ; 250 ; 260 à 262 ; 266 ; 408 ; 410 à 411.

(2) Et non en 1685 comme on l'a dit par erreur. En effet, le projet présenté par Mathieu pour la construction d'un pont, pour remplacer le pont Ginguet, débute ainsi : « Démonstration générale d'un pont de bois pour la ville de Moulins en Bourbonnais, scitué sur la rivière d'Allier, composé de huit arches sur des pilles de maçonnerie, suivant les ordres de monseigneur d'Armenouville, du mois de février 1703 ; en faisant servir ce qui *reste de la première construction du dit pont achevé de construire en 1682 :* et en 1685 il tomba une pile et les deux arches et le reste tomba en 1689. » (*Arch. dép.*, c. *18*.)



Or, le pont Ginguet ne put résister aux débordements de l'Allier. En 1685 il reçut de sérieuses atteintes; une pile fut alors renversée puis réédifiée de 1686 à 1687. Enfin le 21 octobre 1689, « après-midi », les grandes eaux jetèrent à bas le pont presque tout entier.

C'est cet accident que rend le dessin fait quatre jours plus tard par l'architecte ordinaire des bâtiments de Sa Majesté, Mathieu, et dont nous avons retrouvé l'original à la Bibliothèque nationale (3).

L'architecte appelé à dresser un rapport de l'accident survenu au pont Ginguet et à établir plus tard un projet de construction d'un nouveau pont, mérite une mention biographique spéciale pour ce concours et pour la part qu'il a prise à divers travaux de navigation de l'Allier et de ses affluents.

En effet, son nom se retrouve souvent au bas de dessins, de projets de ponts, de devis concernant la navigation, que nous aurons l'occasion de citer ou de reproduire à propos des événements bourbonnais qui eurent pour théâtre nos voies fluviales.

« *L'histoire de la communauté des marchants fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle* », de M. P. Mandellier, nous a conservé d'intéressants rapports de l'ingénieur Mathieu sur le balisage et le nettoiement de la Loire, sur l'état de navigation de l'Allier et les ravages des crues soudaines de cette capricieuse et redoutable rivière.

C'est en 1682 (10 octobre) qu'on voit pour la première fois le sieur Mathieu, alors architecte des bâtiments royaux, désigné par le conseil d'Etat pour faire les visites des ouvrages nécessaires pour rendre la navigation plus facile sur la Loire.

En même temps que l'arrêt du conseil d'Etat commettait le sieur Mathieu pour cet office, Colbert — en qualité de contrôleur général des finances sous l'autorité duquel les agents qui avaient soin des routes de terre et d'eau étaient placés — étendait la mission de l'architecte royal et lui donnait pouvoir de « faire les visites, dresser les procès-verbaux, assister aux marchés et réceptions des ouvrages à faire pour le balissage et nettoiement de la rivière de Loire et *autres y affluentes* ».

A partir de cette époque jusqu'en 1735, date de son décès, le sieur Mathieu a sillonné nos contrées chaque année et des rapports furent envoyés par lui très fidèlement à Colbert ou au directeur général « des ponts et chaussées, turcies et levées ».

M. Vignon nous a conservé dans son *Etude, historique sur l'administration des voies publiques en France*, quantité de détails sur la façon dont Mathieu a rempli son rôle.

(3) Département des Estampes, « Topographie de France, Va6, Allier », tome premier.

C'est ainsi que nous savons par la correspondance échangée entre M. de Bezon, commissaire du roi en la généralité d'Orléans, et Colbert, que Mathieu avait visité, du 30 octobre au 15 novembre 1682, toute la rivière d'Allier et envoyé au ministre un rapport très détaillé sur l'état de la rivière.

L'année suivante, dans une lettre du 14 février 1683, Colbert annonçait aux intendants des généralités de Moulins et de Riom, que le roi venait de nommer Mathieu avec Poictevin pour « visiter continuellement les dites rivières (la Loire et ses affluents) et leur rendre compte des ouvrages qu'ils estimeront nécessaire à faire dans chacun départemens ». Une instruction spéciale de Colbert était jointe à cette lettre et assignait spécialement au sieur Mathieu la mission « de veiller à tout ce qui concernait la navigation de la Loire et des rivières y affluentes, depuis le pont d'Orléans, en remontant les rivières dans les généralités de Bourges, de Moulins, de Riom et de Lyon ».

C'est ce qui amena l'architecte du roi vers les ruines du pont Ginguet, le 25 octobre 1689.

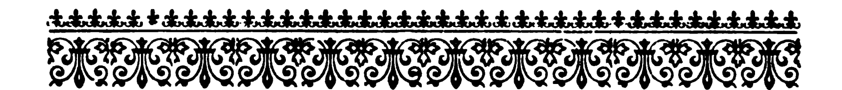
Nous le retrouverons à Moulins en 1703 proposant « à Mgr de Darmenouville » la construction d'un nouveau pont, en bois, pour lequel Mathieu se proposait d'utiliser les arches du pont Ginguet que les eaux n'avaient pas renversées.

Pour compléter cette courte note biographique, disons qu'en 1735, Mathieu étant mort, un arrêt du conseil d'Etat du 17 mars 1735, rendu sur la proposition du sieur Dubois, directeur général des ponts et chaussées, turcies et levées, « réunit en un seul les deux offices d'inspecteurs des turcies et levées et d'inspecteur du balisage de la Loire et des rivières y affluant, fonctions jusqu'alors distinctes. L'arrêt chargeait de cet office le sieur de Régemortes (1) déjà inspecteur des dites levées depuis Orléans jusqu'au pont de Sorges, aux appointements dont jouissaient les dits sieurs Mathieu et de Régemorte, à condition d'entretenir près de lui un sous-inspecteur nommé par le Directeur Général, et de lui payer chaque année la somme de 1.500 livres pour lui tenir lieu d'appointement ».

Abbé J. Clément.

(1) Il s'agit de M. de Régemortes fils, qui construisit le pont actuel de Moulins. M. de Régemortes père avait remplacé, le 12 janvier 1720, Poictevin qui venait de mourir. (Cfr. Vignon, t. II, pièce justificative, n° 229 et Mandellier, pp. 525 et 526.





FOUILLES

EXÉCUTÉES DANS LES

OFFICINES DE POTIERS GALLO-ROMAINS

De Saint-Bonnet-Iseure (Allier) (1)

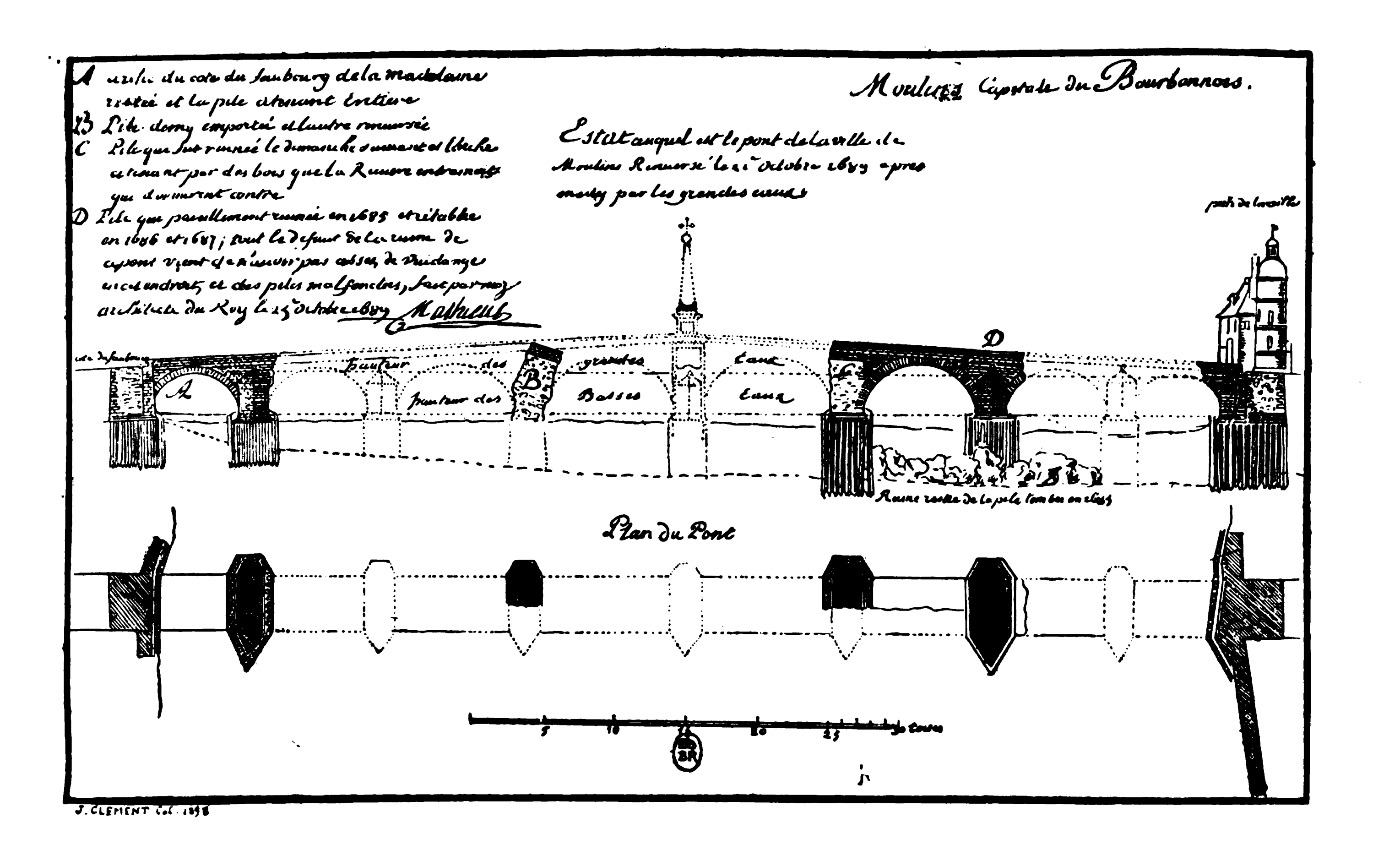
Nous avons repris ces temps derniers, avec un peu plus de succès que l'an passé, les fouilles des officines de potiers de Saint-Bonnet, dans le champ de la Cure. Nous avons reconnu encore plusieurs fours non complètement détruits, près d'une puissante carrière d'argile où ont été établies autrefois des tuileries, dont l'exploitation est reprise en ce moment par de nouveaux tuiliers et par les potiers de Moulins qui mélangent la terre à d'autre terre provenant de la commune de Toulon.

Deux de ces fours ont été rencontrés dans les fouilles pratiquées sur un terrain de 500 mètres carrés que nous avions loué ; un autre a été découvert par notre bailleur à environ 100 mètres de là, en exécutant un sondage dans une partie de son jardin, libre de récoltes ; un quatrième four a été constaté à près de 300 mètres de cet endroit, en défonçant une luzerne dans un champ dit Les Terres-Blanches, appartenant à M. Aujames. Ces deux derniers, n'ayant pas été complètement déblayés, nous ne les connaissons qu'imparfaitement ; tous ces fours étaient en terre argileuse pétrie à la main, de $0^m,10$ à $0^m,12$ d'épaisseur, sans autres matériaux, et d'un diamètre variant entre 1 mètre et $1^m,20$; le plus éloigné avait son bord supérieur arrondi ; les autres avaient été écrêtés.

Quant à ceux fouillés par nous, l'un était ovale, de $1^m,60 \times 1^m,45$; les parois, qui avaient $0^m,10$ d'épaisseur de terre argileuse, étaient en ruine à $0^m,50$ du fond, et à $0^m,80$ en contre-bas du terrain en culture; sa fondation, en tuiles et briques posées sur lits et joints de terre, avait $0^m,40$ de

(1) A frais communs entre Mgr Melin, MM. Joseph Déchelette et Bertrand, sous la direction de ce dernier.




Moulins Capitale du Bourbonnois.
A
B
C
D
Plan du Pont
J. CLEMENT


UNIV.
OF
MICH.

puissance ; une cloison, de 0m,40 de large, le partageait en deux parties égales en laissant, de chaque côté des parois, un vide de 0m,25, afin d'augmenter les surfaces de chauffe et de permettre aux flammes de lécher les objets soumis à la cuisson ; l'ouverture semi-circulaire de l'alandier, débouchant dans le four, avait 0m,58 de base × 0m,50, fait de maçonnerie de briques à joints de terre, et était en grande partie vitrifiée, en face de la cloison. L'autre four, situé à 7 mètres du premier, était circulaire, de 1m,20 de diamètre ; il était fondé de briques sur 0m,50 d'épaisseur ; les parois de terre argileuse, de 0m,10 d'épaisseur, étaient en ruine à 0m,60 du fond et à la même hauteur au-dessous du terrain cultivé ; il offrait une particularité que nous n'avions pas encore rencontrée : au côté opposé au débouché de l'alandier, qui se trouvait en face de celui du four précédent, on remarquait une petite plate-forme de 0m,40, au-dessus du fond, dont les deux côtés extérieurs fuyants, sous un angle de 60 degrés, laissaient deux vides de 0m,40 × 0m,38 par lesquels passait la chaleur, tandis qu'entre eux deux, un petit mur en briques, maçonné de terre, laissait un vide de 0m,15 le long de la paroi du four ; cette plate-forme était carrelée en grandes tuiles, sur joints de terre, pour y placer les pièces à cuire. Entre ces deux fours et à peu près à égale distance, nous avons rencontré une fondation d'alandier de 0m,50 de large et de même hauteur, faite de briques et tuiles sur lit et joints de terre de 2m,70 de long, qui avait subi une excessive température ; les murs latéraux et la voûte en étaient détruits ; elle était perpendiculaire aux alandiers de ces fours, et peut-être leur était-elle commune en se bifurquant, car nous n'en avons pas rencontré d'autres vestiges, si ce n'est quelques matériaux épars et sans ordre pouvant s'y rattacher.

Nous avons recueilli quelques noms de potiers à ajouter à la nombreuse nomenclature déjà trouvée dans notre région : Sur des anses d'amphores, HISP....(*anus*, *anius* ou *anicus*), G·STLA, SINISE (fruste et incertain), O·D.... — Sur des fonds de vases, AFRICANI, SOLANI, ...SIO, CINTVSVMIF. — Dans les reliefs d'un fragment de vase rouge, BVTRIV.

Nous avons trouvé également les divers objets suivants :

Un notable fragment de poids de filet ou de tisserand, en terre cuite, piriforme, creux, ouvert à sa base d'un trou de 0m,015 ; cette base horizontale, de 0m,05 de diamètre, le faisait se tenir debout ; il est percé, au sommet, d'un petit trou de suspension ;

Un fragment d'assiette à bord arrondi, orné de feuilles de lotus, à engobe lustré noir dans l'intérieur, mais moins uniformément à l'extérieur ;

Un fragment de vase rouge : dans un double cercle, un personnage nu, vu de dos (la tête manque), tenant de la main droite une longue draperie



et, de la gauche, un objet indéterminé ; ses pieds ne reposent sur rien, il ressemble à Icare tombé des nues ;

Un fragment de vase rouge cylindrique : faune, de profil à droite, gesticulant et foulant aux pieds des flammes, entre deux colonnettes divisées en trois sections par deux moulures également espacées avec base ; chapiteau en volutes ;

Un fragment de bol hémisphérique, terre rouge avec reliefs, d'un masque scénique et fleurons au-dessous ; dans un compartiment cordé, grand personnage nu, une jambe en terre, au-dessus des flammes, l'autre repliée et les deux bras à demi élevés, regardant un oiseau au repos ;

La partie inférieure d'un autre personnage marchant à droite ; au-dessus, une grande feuille de lierre à six pointes ;

Un autre fragment d'un grand vase semblable, à bordure d'oves, et dans une arcature s'amortissant à droite sur un fleuron sortant d'une corbeille tressée, un grand guerrier revêtu d'une cuirasse à lambrequins ; il est de profil à droite, la jambe gauche repliée, le talon portant sur le genou droit, le coude appuyé sur celle-ci et le poing sous le menton ; du bras droit étendu vers le bas, il tient un objet que la brisure empêche de déterminer, peut-être un fouet (?) ;

Deux petites tasses fragmentées, en terre blanche, de $0^{m},07$ d'ouverture et de $0^{m},05$ de haut, à petit pied de $0^{m},03$ de diamètre, ornées à l'intérieur de deux filets de peinture rouge au pinceau ;

Fragment de col de vase de terre rouge engobé de blanc, ayant à l'extérieur deux filets de peinture jaune-orange au pinceau ;

Fragment d'une petite tasse, terre jaune, sans engobe, à flanc rebondi et incisé de petites lignes rapprochées ;

Fragment de petit vase sphérique en terre rouge tournée au brun par l'excès de cuisson, ayant deux filets obtenus au tour, sur lesquels de petits points épineux faits à la barbotine ont été déposés en blanc ; au-dessus, également en barbotine et en blanc, deux petites feuilles lancéolées, à tiges tortillées ;

Petit pot ou olla, terre jaune, de forme sphérique, sans engobe ni anse ;

Petit flacon ou lagène, terre jaune, sans engobe et à une anse ;

Fragment de bol, terre rouge, représentant quatre lions courant, de types différents ;

Fragment de vase terre rouge, un petit oiseau, une panthère courant et un masque d'homme barbu dans un médaillon ;

Fragment terre rouge, un auriga sur un bige et un cavalier combattant ;

Fragment terre rouge, un lion courant, un aigle les ailes éployées et l'amorce d'une scène à deux personnages, dont l'un est assis ;



Fragment terre rouge, frise de vase, avec un oiseau dans chaque demi-médaillon ;

Fragment terre rouge, un lièvre avec deux de ses petits, une femme vêtue, étendue sur le dos ; à ses pieds, une petite chèvre et, au-dessus, deux oiseaux ;

Fragment terre rouge : dans quatre médaillons, un lièvre au repos et une petite fleurette ;

Fragment terre rouge, un cerf courant poursuivi par un chien ;

— — Minerve à jupe flottante (la tête manque) ;

— — un cygne dans un médaillon ;

— — double cheval marin, à mi-corps ;

— — cippe funéraire entre deux colonnes à torsades ;

— terre blanche, un paon, la queue étendue ;

— — d'un buste ;

Fragment terre blanche, socle de 0^{m},07 de côtés ; sur la face principale (la seule que nous ayons), dans un encadrement mouluré, la tête et les pattes de devant d'un animal, peut-être un lapin (?) et, au-dessus, les pieds d'une petite statuette ;

Fragment terre blanche de la frise d'une ædicule, représentant, entre des moulures, des ornements en S, ce qui est fréquent, mais ces ornements sont formés par des petits serpents à colliers et à deux têtes, une à chaque extrémité, et le corps garni de petits cercles, dont deux simulent les yeux ; dans le champ, deux petits boutons saillants, devant chaque S ;

Un petit coq, terre blanche ;

Une colombe à collier, terre blanche ;

Un fragment de moule de vase, terre jaune, à ornements fleuronnés dans des demi-cercles et deux petites rouelles ;

Fragment d'un moule en poterie grossière, pour applique de vase, se rapportant à la représentation de l'une des plaques de l'*Iliade* d'Homère, XIIIe chant ; on n'y voit qu'un guerrier casqué et cuirassé, tenant son bouclier élevé, et on aperçoit une partie de la poitrine et de la jambe gauche d'Hector (?). Nous avons recueilli à Vichy, dans les fouilles d'officines semblables, une notable partie d'un médaillon et un fragment d'applique sur un vase, dont le fragment ci-dessus est une variante. M. Frœhner, ancien conservateur du Louvre, a pu compléter celui de Vichy par d'autres débris de Vienne et de Lezoux et en a fait une savante étude dans la *Gazette archéologique*, en 1890 ;

Grand fragment terre jaune engobé de rouge (dont il reste quelques traces), d'une grande ædicule qui devait avoir 0^{m},28 de large, sans que nous connaissions sa hauteur, qui devait être d'environ 0^{m},40 ; nous avons

la partie supérieure de la voûte en coquille de cette niche, et le sommet du chapiteau du pilastre de gauche qui était surmonté d'une espèce de pinacle allant rejoindre un avant-toit couvert en tuiles à rebords, brisées en bout sur le devant ; au-dessus de cette petite toiture), sont deux arcatures moulurées, qui naissent sur un double nœud, ayant au-dessus une tige droite en saillie et va se raccorder à deux arcatures renversées, dont les extrémités devaient être formées par des rosaces (?). Nous connaissions déjà, par les fouilles précédentes, dans les officines de l'Allier, beaucoup d'ædicules, mais c'est la première fois que nous en avons vu une aussi grande et décorée d'une peinture uniforme. Nous avons recueilli quelques fragments de Vénus, de Merrées et de cheval, en terre blanche, communs dans toutes les officines de céramistes ;

Enfin, dans les ruines de ce qui fut l'habitation de l'un des maîtres céramistes de Saint-Bonnet, située à gauche du chemin, sur la propriété du sieur Bernardin, touchant la limite du champ de la Cure, après avoir rencontré quelques fragments de peinture à fresque sur enduits de mortier, rouges et gris unis, un débris de moulures de lambris de $0^m,10$ de large, en terre cuite jaunâtre, percé de trous, pour être fixée dans le mur, deux autres fragments de cimaise, aussi de terre cuite engobée de blanc, de même largeur et à double ressaut, laissant une plate-bande de $0^m,04$ de large, percée aussi pour les fixer, nous avons rejeté une grande quantité de béton de tuileaux concassés, de nombreux débris de poteries grossières, de tuiles à rebords et d'amphores, beaucoup de moellons calcaires et de gros morceaux de silicate de fer que l'on employait surtout au-dessous des carrelages, pour les garantir de l'humidité ; nous avons trouvé une certaine quantité de débris d'un petit monument de terre cuite jaunâtre, engobé de blanc, qui semble être un chef-d'œuvre d'ouvrier potier, difficile, sinon impossible, à reconstituer ; il représente un château fortifié, idéal, se composant de plusieurs tours carrées, formées par des pilastres cannelés de $0^m,08$ de large et de $0^m,17$ à $0^m,20$ de haut ; les bases sont moulurées, et le sommet a un encorbellement au-dessus d'un cordon. Ces tours ont toutes trois faces cannelées et une lisse, sur laquelle sont deux petites ailettes, qui servaient de liaison à des intervalles plus ou moins éloignés entre elles, et qui devaient être faits en maçonnerie. L'une d'elles, dont nous n'avons que deux des faces vues et celle des ailettes, a, comme ornements, moulés en terre blanchâtre très fine, une guirlande de fruits et de feuilles de lauriers, en plate-bande et en hauteur, entourée de moulures ; l'autre montre un enroulement de lianes et de feuilles lancéolées, entourant des cercles saillants et de petits embryons de feuilles, les deux côtés moulurés. La base d'une autre tour a, en ronde bosse, un buste de femme à chevelure relevée sur les

côtés et ondulée sur le front, mais l'engobe blanc qui l'empâte enlève aux yeux leur expression. Une autre base montre un buste fragmenté et drapé, probablement d'un homme (?). L'amorce d'un autre buste fait supposer qu'il y en avait au moins un quatrième qui ne nous est pas parvenu.

Une petite tourelle de 0m,18 de haut, découronnée de son poinçon ou extrémité de la toiture conique, a deux faces vues, également en demi-tourelles, se raccordant au sommet, sous un cordon saillant où naît le toit, et se terminant à la base sans socle ni moulures; chacune des deux autres faces est munie de deux petites ailettes. Deux petites colonnettes et une demie qui devait être appliquée ont 0m,10 de haut et 0m,035 de diamètre, à base rectangulaire et gros boudin, partageant le fût en deux parties égales; elle n'a point de chapiteau.

Il est à remarquer que toutes ces tours et les colonnettes étaient remplies de mortier blanc, de chaux et sable, mais il s'en est détaché de quelques-unes et, comme nous l'avons présumé, les ailettes devaient servir à relier la maçonnerie que l'on construisait entre chacune d'elles, pour en former ce château-fort qui date du premier tiers du IIe siècle, d'après les monnaies recueillies; dans tous les cas, c'est une pièce de céramique des plus curieuses que nous croyons inédite. Certaines parties de ce petit monument devaient être couvertes, car nous avons recueilli deux petits poinçons de faîtages en terre cuite engobés de blanc.

Avec ces débris, nous avons trouvé plusieurs fragments de terre cuite rouge engobés de blanc, de trois portions différentes d'espèces de châssis de 0m,02 à 0m,04 d'épaisseur, montrant chacune une partie courbe se raccordant sur deux faces d'équerre divisées en petits vides carrés de 0m,05 à 0m,07 de cotés.

Ces divers fragments font supposer qu'ils étaient installés au premier plan de ce château, dont ils formaient l'enceinte ou cour principale, le diamètre des deux portions de courbe étant le même, soit 0m,50. Enfin, près de ces débris, nous avons trouvé une sépulture à incinération; les vases qui l'accompagnaient avaient été brisés, et les ossements calcinés avaient été mélangés à la terre probablement par un nivellement datant de la destruction de cette habitation; tous ces fragments provenaient de vases d'une grande finesse de pâte et de couverte sans autre décor; il a été trouvé, au milieu de ces fragments, une pointe de silex blanc translucide retouché sur l'un des côtés. En outre des 84 monnaies grands bronzes trouvées en 1899 par le sieur Jorand, il a été recueilli un moyen bronze de Vespasien, un autre de Faustine et trois autres frustes, deux de Trajan, un d'Hadrien, un grand bronze fruste ayant perdu sa légende et une monnaie gauloise en potin, au type du cheval cornupète, surmonté d'une lyre.



Nous avons encore à signaler une aiguille de fibule et une fibule sans son aiguille ; elle est circulaire, formée de deux cercles juxtaposés, l'un plus petit que l'autre, reliés par de petits rayons ; le tout surmonté de petits globules saillants, venus de fonte ; un style de fer de 0^m,15 de long, à pointe et à taillant en biseau ; un autre style de bronze de 0^m,16 de long à tige très mince et unie, ayant à un bout une petite spatule ronde ; un joint de fer d'un tuyau de bois pour conduite d'eau ; une portion de crâne chevelu, sculpté sur pierre calcaire, sur lequel il y a des traces de peinture rouge provenant d'une statue de demi-nature ; trois anneaux de bronze coulé, de 0^m,025, 0^m,03 et 0^m,035 de diamètre ; un petit manche de couteau en os, de 0^m,05 de long, ayant un débris très oxydé de sa lame, il a perdu une petite frette qui était fixée à son extrémité inférieure ; deux petites perles hexagonales en malachite provenant d'un collier, l'une de 0^m,01 de haut sur 0^m,005, l'autre de 0,007 de haut sur 0^m,004, perforées de chaque bout d'un trou capillaire qui ne les traverse pas d'outre en outre, et dans lesquelles une tige métallique était entrée en forçant.

A. Bertrand.

Moulins, 31 mars 1901.





CHRONIQUE

Dans sa dernière session, le Conseil général a, sur la proposition de M. Bletterie, émis le vœu que les mégalithes du Bourbonnais fussent classés comme monuments historiques.

—

Nous enregistrons avec plaisir, la nomination de notre compatriote René Andreau, artiste peintre, comme officier d'Académie.

—

Nous donnons, d'après les catalogues des Salons de 1901, les noms des artistes bourbonnais qui ont exposé des œuvres :

Société des Artistes français.

PEINTURE

AMÉDÉE (Henri), né à Montluçon. — 39. *La Forêt et la Source.* — 40. *Soir.*

FAVIER (Mlle Jeanne-Madeleine), née à Vichy. — 775. *Portrait de Mme A. B...*

FOURNIER (Francisque), né à Cosne-sur-l'Œil. — 814. *Lendemain d'incendie*, étude.

LOPISGICH (Georges-Antonio), né à Vichy. — 1318. *Dahlias.*

DESSINS

FAVIER (Mlle). — 2399. *Portrait de M. Maurice S...*, pastel.

SCULPTURE

COULON (Jean), né à Ebreuil. — 3099. *Portrait de M. Maurice Boncorp*, buste marbre. — 3100. *Aux Combattants morts en 1870-71*, groupe bronze (destiné à la ville de Moulins).

MONY (Adolphe-Stéphane), à Paris. — *Portrait de Mme A. M...*, bas-relief marbre.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

FAVIER (Mlle). — 4175. *Une Lithographie originale.*

PUYPLAT (Jules-Jacques), né à Cusset. — 4406. Six gravures sur bois pour le *Magasin pittoresque* : 1. D'après Van Ostade. 2. *Les Halles d'Ypres.* 3. *L'Amateur d'Estampes*, d'après H. Daumier. 4. *Un Confessionnal à Anvers.* 5. *La porte de Halle à Bruxelles.* 6. *Café turc.*

Société nationale des Beaux-Arts.

PEINTURE

ANDREAU (René), né à Moulins. — *En Pas-de-Calais, le soir.*

CASSARD (Léon), né à Vichy. — 176. *Au pied des ruines en mai.* — 177. *La Ruelle.* — 178. *Soir d'Eté.*



DESBOUTIN (Marcellin), né à Cérilly. — 280. *Un Rémouleur.* — 281. *Maternité.* — 282. *Les premiers Pas.* — 283. *Portrait de l'Auteur.*

DESLIENS (Mlle Marie), née à Chavenon. — 288. *Portrait de M. l'abbé Joseph Roux.*

DESSINS

FOURNIER (Marcel), né à Chantelle. — 1116 et 1117. *Paysages* (aquarelles).

BIBLIOGRAPHIE

LA PEINTURE DÉCORATIVE EN FRANCE depuis le XVIe siècle à la fin du XVIIIe (1)

PAR M. P. GÉLIS-DIDOT, ARCHITECTE

On sait le légitime succès du volume que M. Gélis Didot a consacré à la *peinture décorative en France, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe siècle*, et dans lequel le Bourbonnais est représenté par ses plus intéressantes

(1) *La Peinture décorative en France du XVIe au XVIIIe siècle*, par P. GELIS-DIDOT, architecte. — 60 planches in-folio en couleur imprimées en fac-similé d'aquarelle, chacune d'elles accompagnée d'un texte explicatif avec plus de 400 dessins en noir.

Le prospectus de l'éditeur Schmid s'exprime ainsi :

Le livre sur la *Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle*, de P. Gelis-Didot et H. Laffillée, avait obtenu un légitime succès auprès des architectes et des décorateurs ; malheureusement, ce remarquable ouvrage ne donnait l'étude des éléments décoratifs que jusqu'au XVIe siècle. Après de longues et minutieuses recherches, M. Gelis-Didot a pu faire paraître la suite de ses relevés du XVIe au XVIIIe siècle.

La première livraison de cet ouvrage a été mise en vente il y a plus de quatre ans. La difficulté du choix parmi les nombreux modèles répandus dans toutes les provinces de la France, la précision et l'exactitude des couleurs dans l'exécution à une échelle déterminée de motifs parfois détériorés, le désir d'étudier les peintures les moins connues pour résumer dans 60 planches tous les genres de décoration, le soin apporté à l'exécution chromique et au tirage de toutes les reproductions nous ont obligés à paraître très lentement. Mais si les premiers souscripteurs ont dû faire preuve de patience, nous croyons leur avoir donné le travail le plus complet et le plus exact qui ait jamais été fait sur cette matière. A côté de peintures relevées dans les principaux châteaux, tels que Chantilly, Fontainebleau, Versailles, que de motifs ont été presque découverts par l'auteur ? En résumé, nous croyons avoir reproduit les meilleurs modèles de toutes les Écoles, les relevés ont été exécutés avec une grande fidélité, et nous avons apporté tous nos soins à la reproduction chromolithographique.

Prix de l'ouvrage en carton : **200 francs.** — Le prix de l'ouvrage peut être réglé à raison de 10 fr. par mois, ou au comptant avec 10 0/0 d'escompte (180 fr. net).

peintures murales antérieures à la Renaissance. L'éminent architecte parisien vient de terminer le tome second de son important travail. Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir pour les lecteurs du *Bulletin*, et comme « bonnes pages », l'autorisation de publier l'Avant-Propos, qui venge notre art national des calomnies des écoles étrangères et réduit à leurs justes proportions les influences, en France, de l'art italien.

Abbé Clément.

Après avoir constaté l'œuvre considérable des maîtres décorateur, français qui ont brillé pendant tout le moyen âge, jusqu'au XVIe siècles certaines personnes ont déclaré, professé même, que l'art français avait été complètement submergé sous la poussée formidable de la Renaissance italienne et qu'à partir de cette époque il a fallu attendre, pour ainsi dire, les temps modernes pour assister à la résurrection de l'art national.

Rien n'est plus inexact, plus faux, et cependant, nourris des traditions d'école, acceptant comme exacts des enseignements donnés de parti pris, combien d'écrivains, d'artistes et d'amateurs d'art se figurent que la peinture décorative vraiment française disparut au XVIe siècle et fut aussitôt oubliée.

Certes, l'art français eut fort à faire pour lutter contre l'envahisseur, cet art italien cher aux riches de l'époque, appuyé et protégé, imposé même au génie français par des princes qui croyaient que le beau était le nouveau.

Mais l'art français résista et résista même victorieusement. Il résista à l'art italien comme il résista plus tard à l'art chinois, à l'art pompéien, à l'art romain, à l'art égyptien, et ce fut lui qui asservit l'envahisseur, qui lui donna une vie française, une allure française, une âme française.

Tout ceci nous le démontrerons par l'exemple, car il suffit de voir, de comparer, d'étudier les pages artistiques tracées par les maîtres peintres de la période qui s'étend du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle pour suivre pas à pas, pour ainsi dire, les manifestations de l'art resté français et pour constater, dans l'affirmation de sa vitalité, une filiation ininterrompue.

Et d'abord il serait à distinguer entre l'art italien, importé en France par des Italiens qui travaillaient sur les bords de la Seine ou de la Loire comme s'ils eussent été sur ceux du Pô ou du Tibre, artistes qui, au moyen de traditions, de procédés, d'élèves, d'ouvriers et même de modèles et de matériaux italiens, restaient immuablement eux-mêmes dans un milieu disparate, et l'art italien qui fut interprété par des Français, soit parce que leur intellect artistique subissait l'empreinte des envahisseurs, soit parce que les exigences de la vie les obligeaient à sacrifier au goût du jour.



Il est de toute évidence que le Primatice eût tout aussi bien exécuté ses peintures de Fontainebleau à Rome ou à Florence. Venu en France avec son atelier au complet, il ne modifia en quoi que ce soit ni sa composition, ni son dessin, ni sa couleur. Italien il était, Italien il resta et, au point de vue de l'histoire de la décoration picturale en France, la salle des fêtes de Fontainebleau n'a pas plus d'importance que la présence au Louvre de la toile des *Noces de Cana* de Paul Véronèse apportée au siècle dernier.

Or, dans combien de monuments, églises ou châteaux, les Italiens dirigèrent-ils en maîtres la décoration ? Combien de sous-Primatice envahirent la France en tous sens, décorant à droite et à gauche, selon leur formule, ou au gré des gens acquis à la mode nouvelle ?

Combien de Français de talent évincèrent-ils ? Combien d'élèves déformèrent-ils avec leur art tout à la fois pompeux et morne, antithèse de l'art gothique naturaliste et vibrant, seul art cependant répondant réellement aux goûts français ? Nul ne le sait.

Mais il est certain que, recherchés et choyés, les Italiens prirent bientôt une importance considérable et que, jusqu'au fond des provinces les moins ouvertes à l'art, ils arrivèrent à s'imposer, à accaparer des travaux pour lesquels, n'eût été la mode, on n'aurait jamais pensé à les appeler.

Un des exemples les plus probants de ce rayonnement de l'art italien est la décoration de la chapelle de Kerfuns, petit pays perdu au fond de la Bretagne, décoration bien italienne dans une contrée où, sauf l'évêque, ce qui explique l'appel de ses compatriotes, aucun Italien vraisemblablement n'habitait, aucun artiste italien surtout.

On peut se convaincre, par un seul coup d'œil jeté sur la planche que nous donnons en tête de notre ouvrage, du caractère éminemment italien de la décoration de Kerfuns, peinte cependant sur des boiseries bien françaises de facture. Or, si les maîtres du bois étaient Français et avaient en mains la tradition artistique française, les maîtres de l'image peinte, leurs compatriotes, devaient être imbus des mêmes traditions. Cependant la décoration peinte est italienne et l'on peut en déduire que ce sont des Italiens, de ces sous-Primatice que nous citions plus haut, qui sont venus enlever aux peintres français, et cela au grand détriment de ces artistes et de notre art, un travail qu'ils se préparaient sans doute à exécuter.

Il n'en fut, heureusement, pas de même dans toutes les provinces : au moment où la décoration, dans plusieurs parties de la Bretagne, subit une influence italienne, la décoration, dans le centre particulièrement, reste française.

Peut-être n'est-elle pas partout de premier ordre ! Mais les meilleurs maîtres, nous l'avons dit, avaient probablement dû sacrifier à l'engouement de l'époque, et seuls les artistes locaux, éloignés des centres où sévissait l'école italienne, avaient pu conserver intacte la bonne tradition.

Si nous examinons maintenant deux œuvres très importantes, les plafonds des deux palais de justice de Dijon et de Rouen, nous voyons, bien mieux encore qu'à Kerfuns, s'affirmer la lutte pour le maintien de la tradition française ; la structure de ces plafonds est italienne, surtout celle du plafond de Rouen, et cependant la peinture qui les décore, très sobre, indique une influence italienne largement corrigée par le goût français.

Il est d'ailleurs à remarquer que la vraie lutte contre le goût italien, devenu, de par la classification d'école, de la Renaissance française, fut surtout menée par le goût du Nord de la France, Bourgogne comprise, goût qui, à côté de la Renaissance italienne, forcément puissante, créa un art plus français. Cette Renaissance embrassa à peu près tous les anciens pays espagnols, tout ce qui constituait l'ancien duché de Bourgogne avec, en plus, la Normandie et quelques provinces de l'Ouest. Le Midi suivit complètement l'influence d'outre-mont. A Paris, la lutte fut plutôt imprécise, à cause surtout de la tendance à la mièvrerie et à l'élégance des Parisiens d'alors.

Que l'on compare la robustesse de la décoration de l'église de Poix (Picardie) avec la grâce maniérée des peintures d'Ecouen (Ile-de-France), on verra que Poix reste bien français, tandis qu'Ecouen, sans être tout à fait italien, subit l'influence étrangère et se rapproche de ce que l'on a nommé l'école de Fontainebleau.

Cette école de Fontainebleau se continuera jusqu'à Louis XIV, avec des tendances de plus en plus accentuées au style pompeux.

L'influence italienne se fait toujours sentir dans les décorations du XVIIe siècle ; mais, outre qu'elle se modifie et que l'art français reconquiert à grands pas sa juste place, certains ouvrages, tels que le plafond de la maison du grand veneur à Laval, restent d'une facture éminemment française.

Il est juste de dire que, dans les petits travaux de ce genre, la grande ligne, la grande vigueur se sont perdues ou à peu près ; mais, en tout cas, il naît, pour ainsi dire, une formule nouvelle qui, sans remonter vers la belle tradition, donne à ce qu'elle crée un cachet de terroir.

L'école pompeuse de l'époque de Louis XIV est plutôt un phénomène artistique accidentel : cet art spécial, qui consiste à diviniser, à mythologier, si je puis m'exprimer ainsi, les hommes et les événements par

des tableaux souvent exagérés de dimensions, n'a pas grand'chose à voir avec le vrai art décoratif, dont il n'est, pour ainsi dire, que l'accessoire énorme et encombrant encadré dans des motifs dont l'unique mérite n'est trop souvent qu'une extrême richesse.

En dehors de cette décoration pompeuse de millionnaire, il en est une autre dont les exemples sont encore nombreux et dont le palais de justice de Trévoux nous offre de très intéressants exemples.

Au commencement du XVIII[e] siècle, une nouvelle influence allait se faire sentir vivement en France, aussi vivement que l'influence italienne du temps jadis.

Cette fois, c'étaient les artistes eux-mêmes, qui, rompant avec le génie de leur race, et cela pour complaire à des favoris et surtout à des favorites, allaient faire dévier l'art français vers le bizarre et l'exotique.

A cette époque, la Compagnie des Indes venait d'organiser d'une façon régulière des voyages en Extrême-Orient. A chacune de leurs expéditions, négociants, officiers et matelots rapportaient de Chine des porcelaines, des laques, des soieries, des écrans, des éventails qui, non seulement obtenaient en France le plus vif succès de curiosité, mais conquirent tout à la fois les amateurs et les artistes.

Ceux-ci, cherchant à satisfaire au goût des mièvreries qui commençait à régner en maître à la cour et à la ville, trouvaient dans les lignes torturées et dans les dessins étranges des Chinois une abondante mine de motifs décoratifs, revus et corrigés, il est vrai, par une science supérieure et un goût très épuré.

Les artistes français d'alors francisèrent le chinois tout en en conservant fortement l'empreinte; et cependant, par l'harmonie de la composition, par la verve de l'ornementation, par la gamme précieusement étudiée des couleurs, par l'habileté de la touche, par la solidité du dessin, même dans les ouvrages les plus fantaisistes des décorateurs de la nouvelle mode, on reconnait sans effort tout le génie de l'école française.

Comme il avait autrefois transformé et francisé l'italien, l'art français asservit le chinois ainsi que, plus tard, il interpréta et transforma le pompéien, puis l'égyptien.

Cela est si vrai que les autres écoles, l'école allemande, l'école italienne, etc., ayant voulu, elles aussi, s'inspirer de l'Extrême-Orient, ne purent créer un genre qui procédât, lui aussi, de l'art importé et de leur art national. Elles durent se borner à imiter presque servilement les créations ou plutôt les adaptations françaises, et cela en les déformant, en les exagérant grossièrement, en en faisant ce que l'on a appelé le style rococo.

On peut dire que l'école décorative française du XVIII[e] siècle fut l'école de l'élégance et de la grâce.



Elégante et gracieuse sous l'inspiration chinoise, elle reste non seulement élégante et gracieuse sous l'inspiration pompéienne, mais encore pendant la période de transition, d'union, pour ainsi dire, entre l'influence ancienne et la nouvelle, car on ne peut en aucune façon s'apercevoir, dans n'importe quelle décoration, d'un brusque changement ni d'une méthode nouvelle.

De Pompéi mise à jour, ressuscitant après des siècles de sépulcre, la forme antique des petits objets usuels et aimables se répand vite en France; elle influe considérablement sur les compositions décoratives, mais, ainsi que nous l'avons dit, loin de s'imposer en maîtresse, d'entrer de toutes pièces dans le génie français, de s'affirmer par droit de conquête, c'est petit à petit qu'elle prend droit de cité après mille effets de coquetterie avec son aînée.

Parallèlement se produit un retour vers les choses de la nature, curieux par ses causes : les œuvres des littérateurs de la fin du XVIII[e] siècle qui déterminèrent le goût de la Cour pour les bergeries.

Que serait-il advenu de cette mièvre formule ? Les événements qui l'arrêtèrent dans son essor ne peuvent que laisser le champ aux suppositions.

Bientôt, sous l'influence des événements révolutionnaires, on en revint presque instantanément aux traditions, pastichées, déformées et considérablement réduites, des Grecs et des Romains. De cette incursion ultra-fantaisiste dans le passé, il n'y a rien à conclure, car c'est à peine, au cours de ces époques tourmentées, si l'exécution elle-même fut suffisante. Cependant le génie français n'était pas mort, et nous essaierons de le démontrer plus tard, dans un ouvrage sur la peinture au XIX[e] siècle, ouvrage qui démontrera, nous l'espérons, la prodigieuse vitalité artistique de la race française.

P. GÉLIS DIDOT.

—

Tableaux champêtres

Par M. E. GUILLAUMIN

Dans ses *Dialogues bourbonnais*, M. Emile Guillaumin, agriculteur à Ygrande, a tracé quelques épisodes des mœurs et des coutumes de la population rurale, au milieu de laquelle s'est passée son existence de travailleur. Ces petites scènes simples et familières se lisent avec d'autant plus d'intérêt qu'elles conservent au langage de leurs acteurs, les expressions pittoresques de ce patois qui tend à disparaître.

L'auteur continue aujourd'hui ses études paysannes, et il vient en élargissant le cadre de sa première œuvre, de publier, sous le titre de *Tableaux champêtres*, un volume comprenant toute une suite de récits

ayant trait à la vie rurale, ou aux saisons avec leurs différents aspects.

Les 52 chapitres de ce petit livre rappellent, à certains points de vue, ces « propos rustiques » écrits par Noël du Fail, et qui nous renseignent d'une façon si curieuse, sur la vie des laboureurs au XVI[e] siècle. On sent que M. Guillaumin connaît son sujet dans les plus petits détails; qu'il n'a pas assisté seulement dès sa plus tendre enfance, au dur labeur de ses frères terriens ; qu'il a pris part à leur pénible existence; qu'il est resté attaché à cette terre souvent ingrate, et a attelé, à son tour, à la lourde charrue les deux gros bœufs Charolais et Roussillon, pour tracer, non sans peine, le premier sillon, début de son apprentissage de laboureur.

La plupart des *Tableaux champêtres* ont beaucoup de vie et de mouvement. La description des travaux des différentes saisons, labour, semailles, moissons, battage, celle des longues journées d'hiver sont faites simplement, avec une observation fine et délicate. Nous croyons, toutefois, que quelques-uns de ces multiples détails qui prouvent l'expérience du cultivateur dans les choses de culture, auraient pu être laissés de côté sans nuire à l'intérêt du récit.

Dans certains chapitres, M. Guillaumin exprime, avec un sentiment poétique, les douces impressions qu'il a éprouvées aux premiers soleils, aux premières fleurs, en Fructidor; il parle avec une animation vraiment communicative, de l'angoisse du paysan voyant l'orage menacer de détruire en quelques minutes, les fruits du travail de toute une année, de la misère du journalier âgé ou infirme, celle de sa famille, qui ne peut plus compter sur le travail de son chef pour lui fournir le pain quotidien.

L'enfance a aussi quelques bonnes pages réservées à la première communion, aux jeux des écoliers et au petit pâtre.

Nous sommes persuadé que le public fera un accueil sympathique aux *Tableaux champêtres,* et que ce petit livre lui plaira, non seulement pour ce qu'il contient, mais aussi pour la forme élégante que lui a donnée son éditeur, M. Marcellin Crépin-Leblond (1).

—

Un Contrat troublé, folie-vaudeville, par Touzé et Dothin. — Montluçon, Herbin, in-8° de 22 p.

Excursion en Provence, par Ricot, — Montluçon Herbin, in-16 de 49 p.

Un Gendre au cresson, vaudeville, par Louis Rousset. — Montluçon, Herbin, in-4° de 16 p.

(1) En vente à la librairie Louis Grégoire, 2, rue François-Péron, à Moulins. Prix : 2 fr. 50. Envoi en échange d'un mandat-poste de 3 francs.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 6 MAI

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Etaient présents : MM. Delaigue, abbé Clément, Pérot, Bertrand, Roger de Quirielle, Grégoire, abbé Berthoumieu, Guillaumier, Bouchard, Claudon, Meilheurat, Milcent, Seulliet, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Les publications reçues pendant le mois sont déposées sur le bureau.

M. le Président signale que l'une d'elles, le *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XXV, a inséré une conférence faite le 30 mars 1900, par M. P. Pasquier, professeur au lycée de Brest, sur Théodore de Banville. C'est une étude très attachante et curieuse du poète moulinois envisagé au point de vue individuel, et surtout comme prosateur. Ceux qui voudraient bien connaître Banville y trouveront d'excellents renseignements accompagnés de très fines observations.

— Les ouvrages, œuvres d'arts et objets suivants sont offerts pour la bibliothèque et le musée :

Par M. de Rocquigny-Adanson : *Les Perce-Neige au parc de Baleine* (extrait de la revue *Ciel et Terre*) ;

Par M. Claudon : *Les minutes notariales et les Archives de l'Allier* (extrait du *Bulletin* de la Société, livraison de février dernier) ;

Par M. Belin-Dollet, une de ses plus belles eaux-fortes, présentée par M. Bertrand, le *Pré des Graves à Villerville*, d'après le tableau de Daubigny ; épreuve unique sur parchemin ayant figuré au Salon de 1886 ;

Par M. Tourteau, un spécimen de sculpture du xve siècle, provenant

de Souvigny (voir la description à la chronique) ; et un fragment de conglomérat enlevé sur le griffon des sources de Bourbon-l'Archambault lors des réparations faites aux Thermes. On y remarque, altérées par les sels des eaux, quelques pièces de monnaies que les romains y jetaient pour que la nymphe leur fût propice ;

Par M. Guillaumier, les originaux des dessins qu'il a exécutés (voir livraison de janvier dernier), pour la publication en préparation sur les costumes des anciennes provinces de France, que va éditer la maison Lemercier.

Et par Mme Protat, de Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), par les bons soins de notre confrère M. de Bure et présentés par M. Bertrand, quatre panneaux sculptés du XVIe siècle faisant l'objet d'une note insérée à la chronique.

Des remerciements sont adressés à Mme Protat ainsi qu'à MM. de Bure, de Rocquigny-Adanson, Claudon, Belin-Dollet, Tourteau et Guillaumier, et la Société décide que les dessins de M. Guillaumier seront placés dans un cadre qui sera déposé au Musée départemental.

— Correspondance :

La Société des sciences et arts du Beaujolais, siégeant à Villefranche-sur-Rhône et nouvellement fondée, propose l'échange de son bulletin trimestriel avec notre publication.

Cet échange est accepté.

La *Société industrielle de Rouen* adresse le programme du Congrès des Sociétés industrielles, techniques et savantes qui doit avoir lieu à Rouen, le 19 août prochain, avec invitation d'y participer.

Enfin lecture est faite d'une lettre circulaire de M. Lefèvre-Pontalis engageant la Société à se faire représenter par des délégués à la 68e session du Congrès archéologique de France, qui sera tenue cette année, sous sa présidence, à Agen et à Auch, du 11 au 18 juin. Les adhésions doivent être envoyées avant le 15 mai.

— M. CLAUDON, appelé à donner des renseignements sur l'état de la question du versement des anciennes minutes notariales aux Archives départementales, dit que, suivant les intentions de la Société, le travail qu'il a publié à ce sujet a été adressé à tous les notaires du département. Il ne peut quant à présent prévoir quel accueil sera réservé à la proposition dont la Société et l'administration des Archives ont pris l'initiative, mais il a bon espoir que MM. les notaires voudront l'examiner en ne se plaçant qu'au point de vue de l'utilité générale, et, dans ce cas, ce serait cause gagnée.

La Société partage cet espoir et désigne pour faire, avec M. le Président, toutes démarches opportunes auprès de MM. les notaires ou des



chambres de discipline, s'il y a lieu, MM. de Quirielle, Bouchard et Claudon, qui acceptent.

— M. Roger DE QUIRIELLE communique deux écussons en tôle repoussée (travail du XVIIIe siècle), l'un aux armes des Champfeu, l'autre aux armes des Jolly du Bouchaud. Il accompagne cette communication d'un commentaire qui sera publié dans le corps du *Bulletin* avec la reproduction des deux écussons.

— M. CLAUDON donne lecture d'une note relative à des intendants de notre généralité, et spécialement à l'un d'eux, « messire Jacques le Fèvre, chevalier, seigneur de Saint-Pol », dont le nom, inconnu jusqu'à présent, doit figurer en tête de la liste, ce qui résulte d'un travail qu'a fait notre confrère en feuilletant un registre paroissial. Cette note sera insérée à la chronique.

— M. BERTRAND rend compte des dispositions qu'il a prises afin d'organiser l'excursion du 15 juin prochain et soumet à la Société un projet d'itinéraire et le devis qu'il a établis, suivant ce que lui ont permis les lieux et les circonstances.

M. l'abbé CLÉMENT soumet ensuite une carte qu'il a dressée de la partie de la vallée du Sichon comprise entre Cusset et Ferrières, pour compléter la notice explicative sur l'excursion qui doit être jointe au numéro du *Bulletin* actuellement sous presse, et dit qu'il se chargera de rédiger cette notice.

La Société approuve les mesures prises, et remercie MM. Bertrand et Clément.

— Admission :

Il est procédé au vote sur l'admission de M. l'abbé GOLLIARD, présenté à la précédente séance. Le résultat du scrutin étant favorable, M. le Président proclame M. l'abbé Golliard membre titulaire dans la classe des lettres.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





LES ORIGINES

DE

L'ENSEIGNEMENT

A MONTLUÇON (1)

II

Le Premier Collège de Montluçon

Une lourde plaque de marbre, conservée à l'hôtel de ville de Montluçon, et dont on trouvera d'autre part la reproduction photographique, passe généralement pour l'unique vestige du premier collège de Montluçon. Apportée à la mairie on ne sait trop quand, sans doute lors de la démolition du bâtiment dans lequel elle se trouvait scellée, elle atteste qu'en l'an du Seigneur CIↃ. IↃ. XXC. VIII, grâce au zèle des Consuls Joseph Coppin, Gilbert Mercier, François Pinelle et Etienne Soret, le collège de Montluçon fut restauré et considérablement agrandi.

Ce collège de 1588 n'était donc pas — l'expression « *restauratum ac majori exparte auctum* » en fait foi — le premier berceau des humanités à Montluçon. Il représentait une amélioration, un progrès sur le passé. Mais il était aussi très certainement l'héritier des écoles de Saint-Pierre et de Notre-Dame ; car comment admettre que le Montluçon du Moyen-Age, confiné dans des limites assez restreintes, ait connu la nécessité de multiplier ses établissements d'instruction ?

***

Les terriers du XV[e] siècle conservés soit à l'Hôtel de ville de Montluçon soit aux Archives départementales de l'Allier — documents qui ont parfois reçu dans le cours des âges de préçieuses annotations margi-

nales — sont aujourd'hui nos seuls guides à travers la cité d'autrefois. Ils ont notamment servi de base à un mémoire des environs de 1680 (collection de Mademoiselle Duchet ; cf. l'appendice à ce chapitre) qui à propos d'une contestation survenue entre deux propriétaires invoquant chacun d'anciens droits, passe en revue les maisons du quartier Montpeyroux aux xve et xviie siècles. C'est ainsi que nous savons quels étaient, vers 1495, les habitants du triangle compris entre la rue Notre-Dame, la rue Montpeyroux et les murailles de la ville (dont les tours sont aujourd'hui visibles du boulevard de Courtais). Sur cet espace où subsistent encore de beaux jardins, on rencontrait entre autres immeubles, rue Montpeyroux, la maison et le jardin du curé de Notre-Dame, ainsi que les bâtiments et jardin des hôpitaux. A l'actif de ces derniers figure même, d'après l'ancien terrier dont s'inspire le manuscrit de Mademoiselle Duchet, « une maison estant en cellier ou cuvage ou soulloient estre les escoles de Montluçon en la rue de Montpeyroux ».

La silencieuse et, alors, quasi champêtre rue de Montpeyroux servit donc, de bonne heure, d'asile aux écoliers.

Une tradition (1) voudrait même qu'à la fin du xve siècle le collège de Montluçon ait occupé l'emplacement du presbytère actuel de Notre-Dame (lettre P sur le plan ci-joint). Nous ignorons sur quels textes elle s'appuie ; en tous cas, on étudiait dans le voisinage.

D'autre part le chapitre de Saint-Nicolas étendait ses dépendances jusqu'à la rue Montpeyroux ; or le collège resta attaché à sa fortune, jusqu'à la Révolution, par des liens que nous connaissons. Le principal du collège était encore, au xviiie siècle, subventionné par le chapitre ; d'ailleurs, dès 1572, les chanoines abandonnaient à la ville seize journaux de vignes et une rente annuelle de vingt livres « pour la nourriture et entretien du régent des écoles ». (Mss. de Gilbert Bon Perrot de Saint Angel.) Cette libéralité, maintenue à travers les âges, ne serait-elle pas un certificat d'origine ? Ne donnerait-elle pas à penser que le premier collège de Montluçon se développa à l'ombre du chapitre, dans quelque dépendance de la rue Montpeyroux ?

Enfin, l'inscription de 1588 est formelle ; il s'agit d'une restauration et

(1) « En 1492, il était installé rue Montpeyroux, là où se trouve le presbytère actuel de Notre-Dame » (M. l'abbé Moret, *les Ecoles Bourbonnaises avant 1789*, p. 94). Les terriers de l'époque ne font pas, à notre connaissance, mention de cette attribution. Peut-être l'hypothèse repose-t-elle sur une identification trop hâtive du presbytère actuel de Notre-Dame avec celui du xve siècle. Le manuscrit de Mademoiselle Duchet (Cf. l'appendice à ce chapitre) est fort instructif à cet égard. Ce qui est certain, c'est que, d'après le terrier de 1490-97, le lieu « ou soulloient estre les escoles » n'est pas éloigné de l'habitation et du « vergier » de « Me Pierre Coudet prestre curé de Notre Dame ».



d'un agrandissement. Les consuls avaient sans doute annexé aux anciens bâtiments de la rue Montpeyroux un nouvel immeuble, dont par bonheur nous connaissons exactement la place. Le collège de 1588 avait sa façade sur la rue Notre-Dame. Avec lui, nous touchons à la certitude historique.

*
* *

C'est à Gilbert Bon Perrot de Saint Angel que nous sommes redevables d'une analyse du contrat passé en 1578 (dix ans avant l'inscription) en vue de l'établissement du collège.

« Le 18 janvier 1578 lesdits consuls achetèrent de Gilbert De la Loère, sieur des Montais, moyennant cinq cents écus sols, une maison consistante en chambres hautes et basses, celliers, etableries, cour au devant d'icelle, en laquelle il y a un puy et jardin derrière la dite maison contenant à semer deux quartes de cheneveu ou environ, avec les péasons et murailles joignant la dite maison et jardin et leurs aisances et appartenances quelconque, le tout situé en la dite ville de Montluçon paroisse de Notre Dame, tenant par le devant la grande rue tendante de la porte des Marchioux et hôtel de ville à la place de Notredame, la rue appelée Montpeyroux partant de la dite grande rue, tendante à la porte des forges, d'autre part, la tour appellée de la cure et les murs de la dite ville tout le long de la susdite maison et jardin, et le pressoir, cour et aisine des heritiers feu Lancelot Mallichon (1) à la charge des cens qui se trouveront dus au Roi, franc et quitte de tous autres cens, charges et hipotèques quelconques et en la forme et manière que le dit De la Loère l'avait acquise de Berthomier De Cheville de Neris par acte du 10 avril de la même année, recu Jean Berthomier notaire, les dits héritages acquis par les dits consuls pour y établir un college afin d'instruire les jeunes enfans de la ville aux bonnes lettres et mœurs ; et en consideration de leur destination Jean, Antoine et Jean Alexandre et Jean Mercier, fermiers de la châtellenie de Montluçon firent remise par le même acte des lots et ventes qui par arrêt du conseil du Roi du 14 Février suivant furent réglés à soixante deux écus et demi. L'acte de la dite vente a été passé par Jean Huguet (2) notaire. »

(1) Remarquons — sans prétendre tirer de conclusion toutefois — que dans l'acte du 11 mars 1512 résumé par le même Gilbert Bon Perrot de Saint Angel (voir au chapitre précédent) figurent les noms d'Anne Malichonne et de Pierre Alexandre.

(2) Il eût été d'un intérêt capital de retrouver l'acte authentique dans les minutes d'un des quatre notaires de Montluçon. Nos recherches ont été vaines ; les notaires étaient sans doute plus nombreux en 1578, et la transmission des archives ne s'est pas toujours opérée très régulièrement.



L'écart de dix années constaté tout à l'heure n'est pas une erreur imputable à Gilbert Bon Perrot de Saint Angel. Les Archives de l'Allier possèdent en effet une copie de reconnaissance du cens du 30 juillet 1681 (la pièce figure avec une date inexacte à l'inventaire imprimé de 1883) exécutée le 27 janvier 1776. A cet acte est épinglée la note suivante :

« 1578 18 janvier Contract dachapt de la maison du college au proffict de Messrs Les Consuls pour La destination dudict college. partie de laq^elle maison est celle qui doit le debuoir demandé, Et qui na esté payé au subject que cet une chose pueril Et qu'on a pas voullut sattacher a un si mediocre censs, cela paroist par Le Confin de la tour de la cure (1), qui faict voir que la maison de la cure estoit donc a cet Endroit (2), ce qui est relatif aux autres contracts cy attachés. »

Le rédacteur de cette note, peu correcte et peu claire, relative à la perception de quelque impôt, avait évidemment sous les yeux le même document que Gilbert Bon Perrot de Saint Angel.

Quant à l'acte du 30 juillet 1681 (archives départementales de l'Allier), il ne nous apprend pas grand'chose de nouveau. En voici cependant la reproduction :

« Aujourdhuy 30 Juillet 1681 par devant nous Gilbert Loizel notaire royal & ont comparut Claude Gouzon con^er du Roy controlleur au grenier a sel de la ville de Montluçon pierre de la Chapelle charle Verouquier Jacque Cantat touts avocats En parlement consuls Echevin de la ditte ville de Montluçon Me Gilbert Oyseau prestre (3) sous chantre de Léglise collegialle de St Pierre dud Montluçon Lesquels ont déclarés estre propriétaires et possesseurs Les dits Srs Consuls Echevins aud nom led Sr Oyseau en son nom a cause de la Reconnoissance faitte au terrier de la Chatellenie de Montluçon en la Baillie au chatelain par Antoine Donfeix Bourgeois de Montluçon du 28 7bre 1497 a savoir de plusieurs corps de Batiments cour Jardin du commencement appellé L'hotel de la Coudre ou est a présent établie le College de Montluçon scitué proche et a costé de la porte de la ville de Montluçon apellé La porte du Marché a présent des Cordeliers dans l'enclos de la d. ville du costé de septentrion joignant doriant Les murs de la ville de Montluçon de midy la maison et Jardin de Gilbert Chevalier dit Chancouty Vigneron d'Occident la Rue descendante de la ditte porte du marché des Cordeliers a la porte des forges au dedans de lad ville au Jardin des heritiers de feu Me Gilbert

(1) Evidemment, on reproduit ici les termes mêmes des actes visés.

(2) Encore une preuve que la cure était située rue Montpeyroux et non pas à la Croix verte, emplacement du presbytère actuel.

(3) Que fait ici Me Gilbert Oyseau, prêtre sous-chantre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Montluçon, agissant « en son nom » ? L'acte de vente de 1578 ne réserve pas de droits particuliers.



Petit procureur dud Costé d'Occidant La grande Rue tendante delad porte du marché des Cordeliers a la place de notre dame de Montluçon de Septentrion porte de la Censive du Roy a cause de sa chatellenie de Montluçon en la baillie au chatelain chargé du devoir de huit deniers argent chacun an au jour de S[t] Michel portant Lots et Ventes touts droits de directe seigneurie suivant la coutume de Bourbonnois lequel devoir lesd S[rs] declarants auxd noms solidairement ont promis et se sont obligés de payer chacun an dorenavant perpétuellement es mains de Receveur de Sa Majesté successeurs ou ayant causes audit Montluçon avec les droits et devoirs seigneuriaux quant ils Echerront, fait à Montluçon presence de M[e] f[ois] Merlin sergent Royal et M[e] Guilleaume paget praticien demeurant au d Montluçon qui ont signé avec les S[rs] declarants Ainsy signé en la minutte Gouzon Gilb[t] oyseau Verouquier Cantat, de la Chapelle, Merlin paget et Loizel notaire royal.

La presente certiffié veritable pour estre conforme a la copie des terriers servantes a la perception des cens de la chatellenie de Montluçon fait au bureau de la Recette le 27 Janvier 1776.

GELLÉ. »



Il est donc bien établi que le collège de 1588 touchait à la fois à la rue Notre-Dame et à la rue Montpeyroux, ce qui localise déjà son emplacement. Mais quelle était la disposition de ses bâtiments? Quelle était sa physionomie intérieure? Un heureux hasard nous permet de répondre à ces questions. Lorsque en effet la municipalité de l'an XII songea à établir une école secondaire à Montluçon, elle chargea une commission de se transporter au ci-devant collège et d'en examiner l'état. Voici comment s'exprima le citoyen Bellanger, le jeudi 13 vendémiaire an XII (délibérations municipales). Si l'on songe que les documents du XVIII[e] siècle attestent tous le délabrement des bâtiments on ne doutera point que les commissaires aient dressé, à peu de chose près, le plan du collège de 1588.

« C[ens] collègues nous avons reconnu par l'examen du cydevant collège 1° que tous les gros murs et les charpentes des toits des deux bâtimens qui composent cette maison sont en assez bon état ; mais que les planchers du corps de logis entre cour et jardin ont beaucoup souffert au droit du mur vers la cour, et que l'on a été obligé de les soutenir avec des poutrelles : que l'une des poutres du plancher haut de l'aile a gauche, a rez-de-chaussée, est totalement cassée, et n'est soutenue que par un poteau : que toutes les portes et croisées, et encore les carrelages sont en très mauvais état, et que toutes ces réparations nécessiteront une dépense de 2.400 fr.



ÉCUSSON DES DUCS DE BOURBON

A SAINT-BONNET-LE-CHATEAU (LOIRE)

2° Que ces deux édifices sont placés l'un en aisle à gauche en entrant dans une cour très exigue ; l'autre formant retour d'équerre avec ladilte aile, se trouve entre cour et jardin : que l'un et l'autre sont distribués en quatre pièces, deux a rez-de-chaussé et deux au 1er étage : que les quatre pièces de l'aisle sont grandes, et d'une bonne hauteur ; qu'il n'en est pas ainsi des quatre pièces de l'autre édifice, les quelles sont d'une petite grandeur et d'une élévation encore moindre, qui d'ailleurs sont enterrés de trois pieds du côté de la cour : que de la nait une différence de plus de quatre pieds entre le niveau des planchers du 1er étage ; que le degré en pierre destiné à monter au 1er étage de l'édifice sule jardin (1) ne peut atteindre à celui de l'aisle, auquel on ne parvienr que par un escabot mal et très mal tourné, que les quatre pièces de l'aisle procurent une classe, une serre pour toutes les provisions même de vin, et deux dortoirs propres a recevoir 14 petits lits : que les quatre pièces du batiment sur le jardin sont employés deux pour l'usage de la cuisine ; une pour un dortoir de six lits ; la dernière, pour la chambre du principal : qu'il manque à ces batimens, pour les rendre propres a une écolle secondaire, au moins deux autres classes ; un grand réfectoire ; une salle d'assemblée ; des dortoirs pour plus de cinquante lits ; deux ou trois autres appartemens pour des maitres ; des chambres domestiques, des caves, des buchers, et surtout, une belle cour pour les récréations : que la superficie totale des batimens, cour et jardin dudit collège ne contient que 800 mètres.

3° Qu'il seroit possible d'augmenter ce collège en détruisant le mauvais batiment qui est scitué entre cour et jardin ; en prolongeant l'aisle, et en édifiant un grand batiment qui formeroit retour d'equerre avec la ditte aisle. Que suivant ce plan, on se procurerait des logemens et une cour assez convenables, mais aux dépens du jardin qui n'est pas trop grand, et en dépensant une somme d'au moins 20,000 fr.... »



Il nous reste à satisfaire une dernière curiosité. Que reste-t-il, en 1900, du premier collège de Montluçon ? Rien n'est plus aisé que d'aller s'en assurer de visu.

En effet, les Registres des délibérations municipales, à la date du 18 mars 1807 (2), attestent que M. Renevier, curé, acheta à la ville les bâti-

(1) Le jardin de l'orphelinat est encore bien au-dessus du niveau de la rue Notre-Dame.

(2) Je reconnois avoir retiré de la mairie de Montluçon le contrat de vente de la maison dite du collège de la dite ville faite aux consuls de la même ville le dix huit janvier 1578 par M. Gilbert Laloire des Montets devant Huguet notaire, dont décharge a Montluçon ce 18 mars 1807.

RENEVIER, *curé*.



ments du vieux collège dont il avait été le principal dès 1768. Or la propriété, en notre siècle, laisse des traces ; le cadastre de 1810 (voir le plan) attribue à M. Reneviere (*sic*) curé les parcelles portant les cotes 954, 951 et 950. La matrice accuse une superficie de 7 ares 95 pour le nº 950, 2 ares 60 pour le nº 951, et 1 are 48 pour le nº 954 ; soit au total 1203 mètres carrés. Le rapport du commissaire Bellanger sur le collège de 1588 n'avoue, il est vrai, que 800 mètres. Mais il est très malaisé d'évaluer de prime abord une superficie ou se trouvent à la fois bâtiments, cour et jardin ; de plus le citoyen Bellanger qui compte par pieds dans le reste du rapport, n'était peut-être pas bien habitué encore au système métrique, qui date, on le sait, de l'an IV.

Le premier collège de Montluçon occupait donc, sur la rue Notre-Dame, les limites des immeubles portant les numéros 30 et 32 ; sur la rue Montpeyroux une partie de l'orphelinat a pris sa place. Le jardin de l'an XII existe encore ; le mur qui le soutient, du côté de la même rue, construit en pierres roulées, est sans doute celui dont Gilbert Bon Perrot de Saint-Angel écrivait : « Le 10 mars 1618 les consuls adju-
« gèrent à Fiacre Hutin, tailleur de pierres moiennant deux cents livres,
« la construction du mur de clôture du jardin du collège, du côté de la
« rue allant à la Croix Verte. »

Alfred HACHETTE.

APPENDICE

Le manuscrit de Mademoiselle Duchet

Ce manuscrit, appartenant à la collection de Mlle Duchet, n'est autre chose qu'un mémoire juridique relatif à un conflit survenu entre deux propriétaires de la rue Montpeyroux. pour une question d'impôts. Il est intitulé : « Factum qui faict voir comme la maison de Perrot, sur laq^lle^ ont prétend establir Le debvoir demandé pour le Chap^re^ de Jean Et Claude Philipon, estoit la Soubschantrerie de St-Nicolas avant et après Lantienne Recogce... » Un acte notarié, joint au mémoire, porte la date de 1679 ; cette date est certainement celle du mémoire. En effet, le factum restituant en marge des extraits du terrier qu'il résume les noms des propriétaires contemporains, cite parmi les voisins du collège un certain « Chevalier dict Champcouty ». Or l'acte du 30 juillet 1681, reproduit plus haut, mentionne avec la même qualité ce Chancouty.

Voici les extraits qui nous intéressent plus particulièrement.

Reproduction du premier fragment.

Extraict du prétandu Terrier du Roy. En La ville de Montluçon a Commançer Depuis La porte appellée des Cordeliers a main gauche En descendant a autre porte de ville appellé Desforges.

Anthoine Donfeix.

Accause de la terre De la Coudre pourle Chapitre Jaques De Courtays.

Deux faces de maison cour et jardin joignant ensemble parroisse de Nostre Dame appellé l'hostel de la Coudre. *En marge: a present le collège.*

Tenant Les murailles de la Ville de Montluçon d'orient et bise de deux parts.

La maison de Mre André Boullet de midy.

Et une ruette] descendant de la porte du marché (1) a la porte des forges au dedans de ladite ville.

Et la maison de Louis Pinelle Et Philibert Sandrin doccidant.

Et la grande Ruë publique tendant de la porte du marché à la place publique dudict Montluçon aussy doccident.

Le 28e 7bre 1497 (2).

*
* *

Parmi les confins énumérés figurent ensuite, toujours pour l'époque comprise entre 1490 et 1497 : « La maison et Vergier de Mre pierre Coudet curé prestre de Nostre Dame — la viquairie St-Nicolas — la maison et jardin du chapitre de St-Nicolas et Le Jardin de la Cure (3), les hospitaux. »

A cet endroit commencent, en 1679, les propriétés des religieuse ursulines (4) ; là également se trouve pour nous un fragment d'un intérêt capital.

(1) On lit plus loin en marge du manuscrit « la porte du marché cet à présent la porte des Cordeliers ».

(2) Voici d'après le terrier des Archives départementales de l'Allier A 107) le texte authentique de la déclaration d'Antoine Donfeix, Bourgeois de Montluçon (folio 746 v. — 747) collationné par M. Claudon, archiviste. Ce terrier est celui qui a servi de base aux savants]travaux de M. Maurice des Gozis.

« ... huit deniers tournoys... pour maison, court et jardin joingnant ensemble assis et scitué en la ville de Montluçon en la paroisse de Nostre Dame appellée l'ostel de la Couldre, tenant les murailhes de la dite ville devers orient et bize de deux parties la maison de Messire André Boullet devers midy a une rue descendant de la porte du Marché à la porte des forges au dedans de la dicte ville et la maison de Loys Purelle et de Philibert Gendroin devers occidant et la grant rue publicque tendant de la porte du marché à la place publicque de Nostre Dame dudict Montluçon aussi devers occidant d'autre part. »

(3) La maison et jardin du chapitre de St-Nicolas et le Jardin de la Cure sont formellement indiqués comme étant du même côté que les murailles de la Ville.

(4) Il n'est pas inutile de rappeler que le couvent des Ursulines sert aujourd'hui d'hôtel de ville.



Reproduction du deuxième fragment.

Et pour les hospitaux...

Une maison estant En cellier ou Cuvage ou soulloient estre Les Escoles de Montluçon En la ruë de Montperoux, Tenant La place publique Et chemin tendant de la maison de la dicte veupve des Fiches appelléé l'hostel de Marcillat En la place et esglize de nostre dame de midy.

La maison de Mre Jean Chemin prestre chasnoine; de St Nicolas d'occidant.

Et le Jardin desd' hospitaux de bize (1).

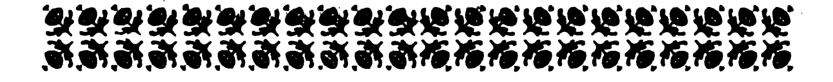
Ici s'arrêtent les citations du manuscrit intéressant l'histoire des écoles de Montluçon. Notons cependant que l'auteur du mémoire de 1679, dans ses considérations préliminaires, cite « la rue appelée de tous temps la croix verte » et parle dans une note d'un « triangle entre trois ruë ». Il s'agit donc bien du presbytère actuel de Notre-Dame. Il ne nous dit pas cependant — et les terriers ne nous disent pas davantage — que le collège de Montluçon ait existé en cet endroit. Enfin, dans ses conclusions, il fait les déclarations suivantes : « La maison antiennement curialle faict partie de celle de perrot, et par luy mal a propos recognuë avec Jalladon... Faut remarquer que la maison curialle a présent possedé par perrot et Jalladon et par eux mal a propos recognuë est dans un cul de sac. »

A. H.

(1) Voici, d'après la copie du terrier de 1490-97 (hôtel de ville de Montluçon) le texte authentique de la reconnaissance Millet du 19 janvier 1496, folio 680.

« C'est a scavoir la some de six solz deulx deniers tornois une quarte froment mesure vendant de droict cens portant tous droict de directe seigneurie ledict froment rendu et conduict au grenier de mondict seigneur le duc au chastel du dict Montluçon pour le chapitre des hospitaulx de Montluçon deulx solz six deniers tournois sur pour raison a cause et comme detempteur d'une [maison] a présent estant en cellier et cuvier ou soulloit estre les Escolles dudict Montluçon assise et située en la ville dudict Montluçon en la parroisse de Nostre Dame en la rue de Momperroux devers orient dune part la place publicque et chemin tendant en la maison de la dite vefve et ses dictes filles appellée lhostel de Marcillat en la place et esglize nostre dame du dict Montluçon devers midy la maison de messire Jehan de chemin prestre devers occidant et le Jardin et vergier desdits hospitaux devers bize d'aultre part. »





Ecusson des ducs de Bourbon

DANS LA CRYPTE DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, EN FOREZ

L'intéressante représentation de l'écusson des ducs de Bourbon qui motive cette note, a été très fidèlement relevée sur les peintures murales dont les opulents restes, si importants pour l'histoire de l'art français au commencement du xve siècle, couvrent les parois et la voûte de la crypte de l'église paroissiale de Saint-Bonnet-le-Château, en Forez.

Nous devons la courtoise communication de cette planche à notre grande sœur montbrisonnaise, la société de la *Diana*. Elle a bien voulu l'extraire pour nous du magnifique ouvrage sur « les peintures murales du Moyen-Age et de la Renaissance en Forez » qu'elle a récemment publié (1), ouvrage dans lequel M. J. Déchelette consacre à la chapelle souterraine de Saint-Bonnet une monographie qui est un modèle d'érudition, de critique solide et de lumineuse concision.

La lecture de cette remarquable étude m'a remémoré la visite que je fis à la crypte forézienne, en compagnie de mes aimables collègues de la *Diana*, dans une — déjà bien anciennes, hélas ! — de leurs annuelles excursions. J'en avais rapporté, alors, quelques notes qui furent publiées aux « *Annales bourbonnaises* » (2).

Sans recommencer un article auquel je me permets de renvoyer le lecteur, je rappellerai simplement que le blason bourbonnien qui nous occupe figure sur la voûte de la crypte, tel que notre planche le montre, c'est-à-dire en dessous d'une *Assomption de la Vierge*, du caractère à la fois le plus beau et le plus charmant.

(1) *Les peintures murales du Moyen-Age et de la Renaissance en Forez*, ouvrage publié par la Société de la Diana, sous la direction de J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux. — Imp. Eleuthère Brassart, 20, rue de Legouvé, Montbrison, 1900. — Un vol. in-fol. orné de nombreuses planches.

(2) *La crypte bourbonnienne de Saint-Bonnet-le-Château.* — *Annales bourbonnaises*, 1re année (1887), pp. 160-164.

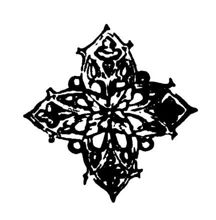


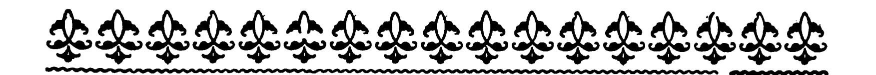
L'écu, *d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre, à une cotice de gueules brochant*, est de forme ogivale, avec deux chiens pour support. Deux ceintures de l'ordre de l'*Espérance* élégamment enlacées l'entourent de leur devise. Ces ceintures et d'autres semblables semées, çà et là, sur la voûte, présentent cette particularité que le mot « *Espérance* », obtenu par un moulage dans le stuc, dessine en saillie ses belles majuscules gothiques toujours luisantes de leur dorure primitive.

Des observations et preuves documentaires tout à fait décisives ont permis à M. Déchelette d'établir que les peintures de Saint-Bonnet furent exécutées entre 1400 et 1426, et vraisemblablement avant 1410, date de la mort du duc Louis II de Bourbon. Les bonnes raisons ne manquent pas, en effet, pour attribuer à ce prince l'écusson qui scelle ces peintures. Par son type même, cet écusson vient à l'appui d'une telle attribution. Non pas seulement parce qu'il est encore *à la vieille mode*, c'est-à-dire meublé de fleurs de lys *sans nombre*, — cette raison-là serait insuffisante, — mais surtout parce qu'il a pour support des chiens, emblèmes préférés de Louis II, et accessoires héraldiques employés par lui avec une prédilection dont témoignent nombre de monuments.

Au surplus, une raison historique s'ajoute qui doit, semble-t-il, entraîner les hésitants. La femme de Louis II, Anne Dauphine, en sa qualité de comtesse de Forez, se trouvait être dame de Saint-Bonnet-le-Château. Dès lors, ne devient-il pas tout naturel, — et même légitime, — d'admettre que cette princesse fit contribuer son époux à la décoration de l'église de sa seigneurie forézienne, et voulut que les armoiries et emblèmes de sa maison perpétuassent le souvenir des pieuses libéralités du ménage ?

Roger DE QUIRIELLE.





CHRONIQUE

Note sur les Intendants de Moulins

J'ai trouvé en feuilletant un registre des baptêmes de la paroisse Saint-Pierre-des-Ménestraux (*Archives de Moulins*, nº 429) le nom d'un Intendant de notre Généralité, qui ne figure sur aucune des listes de ces fonctionnaires qu'on a publiées jusqu'ici. Il s'agit de « messire Jaques Le Fèvre, chevalier, seigneur de Saint-Pol, conseiller du Roy en ses Conseilz d'Estat et privé, maistre des requestes ordinaires de son Hostel, *intendant de justice, police et finance en toute l'étendue de la généralité de Bourbonnoys* », qui assiste en cette qualité comme parrain, le 24 septembre 1634, au baptême d'une fille de Philibert Du Buisson, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Bourbonnais.

Le nom de ce haut fonctionnaire doit donc prendre la tête de la liste de nos Intendants qu'on faisait généralement commencer jusqu'à ces derniers temps à 1640, et depuis la publication de l'*Histoire de Moulins*, par M. Faure, à l'année 1636, pour se continuer ininterrompue jusqu'à 1790.

Il est vrai que notre confrère dit avoir « trouvé dans nos archives deux pièces où figurent, comme intendants du Bourbonnais, en 1612, M. Jean de Genicourt, baron d'Aultry, et en 1614, comme intendant du Bourbonnais et du Berry, M. d'Herbigny, « nommé commissaire pour la « recherche des accapareurs de titres de noblesse ».

Je ne puis rien dire de cet « intendant » de Genicourt, ne connaissant pas le document où son nom a été trouvé. Quant au sieur d'Herbigny, il faut délibérément lui enlever une place, qu'il ne peut occuper à l'aide des pièces qui ont fourni son nom à M. Faure. Et en effet, ces documents cotés aux Archives de l'Allier, C. 112, et cités en note dans l'*Histoire de Moulins*, ne sont autre chose que les pièces produites par-devant l'intendant de Moulins par Jacques du Carlier, écuyer, sieur de la Brière, paroisse de Venas, pour prouver sa noblesse. Or la plus récente de ces pièces est de 1636. L'inventaire de ces pièces, contemporain de leur production au greffe de l'intendance, est adressé à « monseigneur Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny ».

Il est facile de l'identifier avec l'intendant d'Herbigny, dont M. Faure a ajouté le nom, et avec raison, aux listes anciennes, mais à la date de 1668, d'après d'autres documents des Archives départementales. Et de fait l'écriture de cet « inventaire » est bien de l'époque où la noblesse de France eut à faire preuve de ses quartiers pour satisfaire aux prescriptions du ministre Colbert.

F. CLAUDON.



PANNEAUX SCULPTÉS. — La Société a reçu de Mme Vve Protat, de Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), exécutrice généreuse des intentions de son mari, quatre volets rectangulaires en bois de châtaignier, provenant, vraisemblablement, d'une armoire à deux corps, et décorés de sculptures dans le style de la Renaissance.

Sur chacun de ces volets, en effet, une figure en profil occupe le centre, les parties environnantes restées libres étant remplies par une ornementation accessoire composée, non sans élégance, de tiges végétales, de dauphins et d'oiseaux.

Les profils humains, chers aux ornemanistes de meubles du XVIe siècle, sont ici ceux de personnages représentés en buste et richement vêtus de costumes civils.

On observe, sur ces costumes, un semis de fleurs de lis obtenues en creux, à l'aide d'un poinçon. Cette particularité nous amène à mentionner une hypothèse d'après laquelle ces personnages fleurdelisés pourraient être des princes de la maison de nos ducs, et nommément Louis II de Bourbon, Anne dauphine d'Auvergne, sa femme, et enfin ses fils Jean et Louis.

Quoi qu'il en soit, ces quatre volets historiés qui proviennent, paraît-il, d'un village du Cantal, présentent par eux-mêmes un réel intérêt. Ils rappelleront dans notre musée et y perpétueront les noms des donateurs, auxquels il convient d'associer, dans un sentiment de respectueuse gratitude, le nom de notre très distingué confrère, M. Albert de Bure, qui a été l'inspirateur et le négociateur heureux de la donation.

—

Fragment de Sculpture.

Le beau morceau de sculpture sur pierre du XVe siècle, offert par M. Tourteau à la Société d'Emulation pour le Musée, a été trouvé par lui à Souvigny dans une maçonnerie où il avait été introduit comme moellon. Il représente, en ronde bosse et debout, un jeune bénédictin tenant des deux mains son livre d'heures fermé. Ce personnage est abrité par un dais ajouré, d'un délicat travail, de même que les colonnettes perlées et les toits aigus des quatre pinacles de la base incomplète de ce débris, qui est celui d'un monument que nous pensons avoir été le tombeau des saints Mayeul et Odilon. Ce tombeau avait été érigé dans la nef principale du prieuré de Souvigny, puis enlevé, peut-être par suite des réparations faites par dom Cholet, qui le fit déposer dans la nef collatérale de droite, où une fermeture en bois peint montre les bustes de ces religieux, très négligemment figurés en peinture.

A. BERTRAND.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 3 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. Delaigue, Bertrand, Grégoire, l'abbé Berthoumieu, Guillaumier, Seulliet, Vié, Meilheurat, R. de Quirielle, J. de Quirielle, Bouchard, F. Pérot, Claudon, Chabot, Bernard.

N'ont pu assister à la séance et se sont fait excuser, M. le baron Le Febvre et M. l'Abbé Clément.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Les publications reçues pendant le mois sont déposées sur le bureau.

— M. Grégoire offre, de la part de notre confrère M. le commandant du Broc de Segange : *La Collégiale de Moulins*, supplément aux articles parus dans la *Semaine religieuse* de Moulins en 1896-97.

— M. Bertrand rend compte des mesures qu'il a prises comme organisateur de l'excursion qui doit avoir lieu le 15 juin, et il propose quelques modifications à l'itinéraire primitivement fixé, dans le but de le rendre plus facile à exécuter. Ces modifications sont adoptées.

— M. Grégoire signale que les lettres de convocation n'arrivent pas toutes aux destinataires et il attribue cette circonstance à ce que, étant sous bandes, elles sont parfois égarées par la poste. Il propose en conséquence d'en faire l'envoi sous enveloppes.

Cette innovation étant de nature à entraîner une certaine dépense, la décision à prendre est renvoyée à une prochaine séance.

— M. Roger de Quirielle présente quelques observations au sujet de la découverte, faite dans le cimetière de Liernolles, de fragments au nombre d'une vingtaine provenant d'une statue en terre cuite émaillée présentant un haut intérêt. Un article bien documenté de cette trouvaille a été publié dans la *Croix de l'Allier* et reproduit dans les autres journaux de Moulins.

M. le Conservateur du Musée est prié de faire les diligences nécessaires pour obtenir l'introduction au Musée, si cela est possible, de ces curieux fragments.

— M. CLAUDON donne lecture de la note suivante :

« Bien qu'elle n'intéresse pas directement cette province, nous ne pouvons passer sous silence la publication faite l'an dernier par M. W. de Gray Birch, du British Museum, d'un certain nombre de documents originaux conservés aux Archives de l'Allier et relatifs au monastère du Val-des-Choux (1).

« Ce monastère, fondé dans le diocèse de Langres à la fin du XII[e] siècle, fut réuni à l'abbaye de Sept-Fonds dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, et, conséquemment, ses titres nationalisés en 1790 et versés aux archives du directoire de l'Allier. Au moyen âge, le Val-des-Choux avait poussé des ramifications en France, en Allemagne et jusqu'en Ecosse. Les ruines d'une des maisons écossaises étant devenues récemment la propriété du marquis de Bute, celui-ci « a voulu mettre en lu-
« mière le document le plus important qui soit parvenu sur l'histoire de
« l'ordre du Val-des-Choux. C'est un corps de statuts qui paraît avoir été
« rédigé dans la première moitié du XIII[e] siècle et dont le texte nous a
« été transmis par deux manuscrits, l'un conservé à la Bibliothèque
« nationale (n° 10.047 du fonds latin), l'autre aux Archives du départe-
« ment de l'Allier, à Moulins (2) ».

« A ce document que l'éditeur a intitulé *Ordinale conventus Vallis Caulium*, est jointe l'analyse, sinon le texte même, d'une centaine de chartes originales émanant des évêques de Langres et des ducs de Bourgogne, que les Archives de l'Allier comptent parmi leurs plus beaux monuments paléographiques. »

— M. CLAUDON entretient ensuite la Société d'un document en forme de livre de raison, relatant, d'une manière sommaire, les principaux événements survenus à Montmarault et dans la région depuis 1574 jusqu'au XVIII[e] siècle. M. Chazaud en a parlé dans un de ses rapports au conseil général, où il mentionne que le manuscrit original, écrit de trois écritures différentes, lui avait été communiqué par M. Boucaumont, alors receveur de l'enregistrement à Montmarault. M. Chazaud en avait pris une copie restée aux archives départementales et c'est cette copie, d'ailleurs très imparfaite et composée de feuillets détachés, qui est entre les mains de M. Claudon. Des faits intéressants, dont beaucoup sont ignorés, y sont consignés.

La Société remercie M. Claudon et exprime le désir qu'il puisse retrouver l'original et lui donner dans le *Bulletin* la publicité qu'il mérite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. G. B.

(1) *Ordinale conventus Vallis Caulium, the Rule of the monastie order of Val des Choux in Burgundy, from the original MSS. preserved in the Bibliothèque nationale, Paris, the archives of Moulins-sur-Allier, etc.* London, 1900, in-8°, XXXVIII et 202 pages, avec 4 planches.

(2) L. DELISLE, *Journal des Savants*, 1900, p. 262.





LE CRUCIFIX

EN ÉMAIL CHAMPLEVÉ, DU XIIIe SIÈCLE

DU PRESBYTÈRE

Du Montet-aux-Moines

On a trouvé dans les fouilles pratiquées pour la reconstruction du nouveau presbytère du Montet (1), un intéressant spécimen des Christs polychromes en plate peinture dus à l'art des orfèvres émailleurs du XIIIe siècle.

Il mesure 0m,165 de hauteur sur 0m,105 de largeur et a été détaché du pied qui le portait. A-t-il été une croix d'autel ou du moins une de ces croix qui, jadis portées en mains par les évêques, leur servaient d'instruments de bénédiction, ou encore qui étaient utilisées par les prêtres pour l'administration des Sacrements ? Rien ne permet de lui assigner une attribution certaine.

Ce crucifix est en cuivre doré au feu et formé de deux tiges plates de un à deux millimètres d'épaisseur terminées aux quatre extrémités par un trilobe à la vague allure de la fleur de lis héraldique.

La face porte sur un fond doré et piqué au burin, l'image, en émail champlevé, du Christ en croix dont les deux bras s'étendent presque horizontalement sur la traverse, les mains ouvertes, tandis que les deux jambes pendent sur la branche du milieu, les deux pieds posés l'un à côté de l'autre, les talons se touchant, les doigts tournés en dehors, légèrement évasés.

La tête du divin Rédempteur, aux longs cheveux partagés sur le front, est penchée à droite ; elle est entourée d'un nimbe crucifère qui incline

(1) En mars 1899. Les diverses découvertes faites à cette époque ont été, en leur temps, signalées par moi à la Société d'Emulation et des Beaux-Arts.



avec la tête et dont le cercle est mal formé, par suite de l'étroitesse de cette partie centrale, ce qui fait que la croix pattée du nimbe est elle-même très irrégulièrement indiquée.

Le corps du Christ, médiocrement affaissé au torse, est rendu par un émail blanc opaque à peine teinté qui s'est craquelé et qui a été fort endommagé par le temps et par un long séjour dans la terre. Le linge qui entoure le corps à la ceinture et couvre les cuisses, — sorte de jupon court, — est émaillé de bleu très pâle comme d'ailleurs les croisillons du nimbe et même les cheveux du Christ (1). Les clous sont indiqués par le métal lui-même, que la taille d'épargne a respecté également au milieu des mains et des pieds et qui dessine, grossièrement, les principaux traits du visage, les formes anatomiques des diverses parties du corps et les plis du linge. Le reste du fond a reçu une décoration de quadrilobes gravés et d'un semis de pointillés faits au burin.

Le revers, sans être, à beaucoup près, aussi abondamment orné, présente pourtant une particularité digne de remarque. Au centre de la croix, dont les branches ne sont décorées que d'un double rang de points faits au burin encadrant des losanges et des perles, une main divine bénissante descend d'un nuage au milieu d'un nimbe crucifère (2).

La présence du nimbe crucifère ne doit pas étonner ici, car on sait qu'il était donné indifféremment par les artistes de cette époque au Père, au Fils et au Saint-Esprit (3).

Cette main du Père, qui donne ici la bénédiction latine, constituait au XIIe et au XIIIe siècle le décor constant de la patène du calice (4) où elle avait la même signification symbolique et mystique que sur notre croix : l'approbation, la bénédiction, par le Père céleste, du sacrifice, de l'immolation du Fils sur la Croix, sacrifice continué, rappelé et renouvelé par le sacrifice de la Messe. C'est la même pensée qui portait les artistes du Moyen-Age à figurer la main bénissante de Dieu le Père, au-dessus des martyrs ou des saints. Ainsi une miniature du IXe siècle de la Bibliothèque nationale la représente dans la scène du martyre de saint Etienne qui voit les cieux ouverts et cette main divine en sortir pour le bénir. Au sommet de la voussure du portail occidental de la cathédrale de

(1) Le Christ du Louvre, dit « Christ Davillier », et décrit par M. Louis Palustre, a « les cheveux et la barbe niellés en bleu ».

(2) M.V. Gay possède un crucifix qui offre au centre du revers une sibylle. — Au revers de la croix du Collège du Paraclet, conservée à la Cathédrale d'Amiens, est dessiné l'Agneau divin. L'image de Marie occupe souvent le centre du verso des crucifix.

(3) Cfr. DIDRON, *Histoire de Dieu*, p. 204.

(4) Cfr. M. CLOQUET, *Iconographie*, et *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 494.

Sens, cette même main divine, appliquée aussi sur un nimbe crucifère, descend également du ciel et bénit toute une rangée de martyrs (1).

La main bénissante divine, c'est la signature du Père céleste au bas de l'acte de la Rédemption du monde par le Fils, des sacrifices des martyrs donnant leur vie pour le Rédempteur.

Si on compare ce crucifix à certains types qui sont généralement regardés comme provenant des ateliers des émailleurs limousins, on serait tenté de croire qu'il en est sorti lui aussi. Le revers du crucifix du Montet rappelle en effet le dessin de la Croix qu'on trouve sur la plaque du coffret du Trésor de Cherves (2) attribué par le regretté Mgr Barbier de Montault (3), à l'industrie limousine (4).

Cependant nous ne saurions revendiquer absolument pour nos voisins le crucifix du Montet.

La technique des écoles limousine et rhénane paraît aujourd'hui fixée. Or, si Limoges émaille ses *fonds*, l'école des bords du Rhin, au contraire, suivant la remarque pittoresque de Mgr Barbier de Montault émaille seulement ses « *histoires* » et laisse le reste du champ à l'orfèvre, ce qui est absolument le cas du crucifix du Montet dont le Christ seul est l'œuvre d'émailleur, tandis que le fond est œuvre d'orfèvre. Il faudrait tout au moins admettre que, si cette croix, à cause de son caractère général français, provient des ateliers de Limoges, l'ouvrier s'est inspiré — comme on en a d'ailleurs de nombreux exemples — des méthodes et d'un type de l'école rhénane.

En tout cas, malgré certaines faiblesses qui en font un objet de second

(1) Cfr. Didron, ouv. cit., p. 188. — M. du Sommerard possédait un émail du XIIe siècle représentant également Jésus en croix ; au sommet de la croix une main figure la main de Dieu le Père, qui, bénissant et acceptant son sacrifice, témoigne ainsi de sa présence à la mort de son Fils, bien qu'il ait paru l'abandonner.

(2) Département de la Charente, arrondissement de Cognac.

(3) Cfr. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1897. 6e série, t. VII, p. 109.

(4) Dans le crucifix de la plaque de coffret du trésor de Cherves, le fond est parsemé de gemmes taillées en losanges, réservées, accostées de deux perles, ce qui, d'après Mgr Barbier de Montault, montre que la « croix n'est plus un vulgaire instrument de supplice, mais une croix glorifiée qui devient le triomphe de sa victoire... » Ces losanges et ces ronds étaient-ils réservés pour recevoir véritablement des gemmes ? Nous ne le pensons pas. C'était un vestige de l'ancienne ornementation orientale. Dans le crucifix du Montet, cette ornementation, faite de losanges et de perles, est indiquée très sommairement par des traits séparés, comme on peut s'en convaincre par notre gravure.



ordre, ce crucifix nous paraît mériter de prendre un rang honorable parmi les trop rares spécimens de l'art des émailleurs du XIII[e] siècle.

C'est du moins l'époque que nous lui assignons, en ne tenant évidemment pas compte de certains détails conventionnels, si longtemps conservés, de composition du sujet : la raideur du corps, la position hiératique des bras et la juxtaposition des pieds du Christ, la présence des quatre clous (1), etc., qui pourraient, de prime abord, lui faire assigner un âge plus reculé, mais en observant la forme même de la croix et les procédés d'ornementation.

Sans valoir les œuvres produites au XII[e] siècle par les écoles limousine, rhénane et même italienne, ce crucifix se recommande donc cependant à l'attention des artistes, et il doit garder une place de choix au presbytère où il fut trouvé, car il compose aujourd'hui le seul reste de l'ancien trésor de l'église, jadis si riche et si ornée, du Montet-aux-Moines.

Abbé Joseph CLÉMENT.

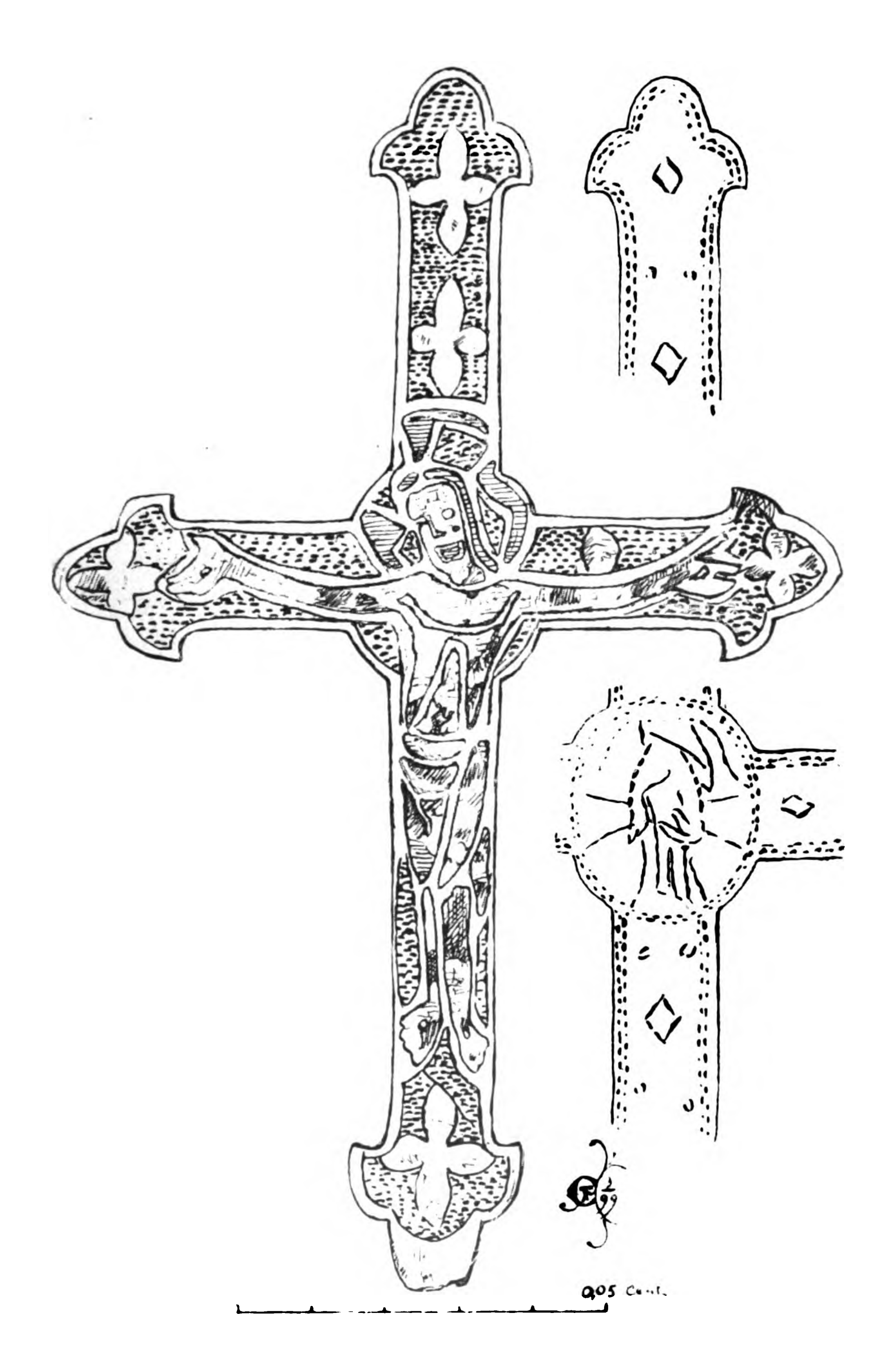
La Madeleine, juin 1901.

(1) Didron est très affirmatif à ce sujet : « A partir du XIII[e] siècle, en conséquence de discussions déjà ouvertes antérieurement et définitives alors les deux pieds furent croisés ou plutôt superposés et attachés par un seul clou. On décida que trois clous seulement avaient été employés au crucifiement. Mais la croix de M. Labarte est de la fin du XII[e] siècle ou des premières années du XIII[e]. *On ne croyait déjà plus aux quatre clous, mais bien aux trois.* Cependant, on n'avait pas encore adopter le parti de superposer les pieds et il était impossible, sans ce moyen, d'attacher les deux pieds par un clou unique. Pour sortir de la difficulté, ce fut à la tablette qui porte les pieds et non aux pieds eux-mêmes que le clou fut adapté. Expédient ingénieux et qui ne manque pas d'intérêt. » (*Annal. arch.*, III, 361).

M. Rohault de Fleury pense comme Didron. Dans son étude si consciencieuse sur les *Instruments de la Passion* (p. 166), ce savant catholique, avec tous les archéologues qui ont sérieusement examiné la question du nombre des clous, conclue et *prouve* qu'il y en avait *quatre*, mais « reconnait que *depuis le XIII[e] siècle*, on n'en a figuré que trois. Les textes qu'il cite sont tout à fait probants, et des monuments pour ainsi dire sans nombre attestent la même chose. Ce sont les peintres, et *en Occident seulement, et fort tard, vers le XIII[e] siècle*, qui ont imaginé le crucifix à trois clous ; cette chose, impossible, même avec un *suppedaneum*, est encore bien plus inimaginable sans, et pourtant la mode s'en est répandue (la mode a-t-elle jamais consenti à raisonner ?) et elle n'est pas encore morte, bien qu'elle soit fort malade à l'heure qu'il est. » (Cfr. Abbé Van DRIVAL, dans les *Petits Bollandistes*, XVI, . 57, — et V, p. 282.)



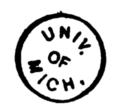


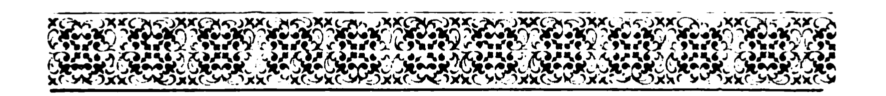


CRUCIFIX, EN ÉMAIL CHAMPLEVÉ, DU XIII[e] SIÈCLE

Trouvé dans les fouilles du presbytère du Montet-aux-Moines.

Grandeur naturelle.


UNIV.
OF
MICH.



BIOGRAPHIES BOURBONNAISES

I.

Etienne JEANNOT DE BARTILLAT

Son portrait.

Ses ancêtres. — Sa descendance.



Cette vieille famille du Bourbonnais, l'une des plus anciennes de cette province, est identifiée à la famille de Kersauson de Bretagne (1), dont l'origine serait l'Angleterre, suivant Saint-Allais.

La famille Jehannot ou Jeannot de Bartillat, possédait les seigneuries de la Sarre, de Bonnafont, de Mossat, de la Loue, de Malicorne, de la Cave, de Laage-Bartillat, de Courcioux, du Crot, de Chavonnat, du Liat, de Longbosc, de Fleuriel, de Passat, de Ranciat, de Ronnet, de la Châtre, de Saint-Victor, de Villiers, de Fressineau, de la Bazelle, de Glaize, de Pallières, de Pons, des Bordes, barons d'Huriel et de Saint-Marcel, marquis d'Huriel Bartillat.

Châtellenies d'Hérisson et de Montluçon.

Cette famille porte : *D'azur au chevron d'or, au chef du même chargé d'un lion léopardé.*

Sa généalogie a été établie par Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel*, au tome XVI, et dont nous donnerons un extrait.

Suivant de Soultrait (2), la baronnie d'Huriel, les seigneuries et les justices de Mossat, de Frontenac, de Bartillat, de Laage-Chevalier, de Longbosc, du Liat, de Bonnefont, et autres terres ou dépendances, furent réunies pour ne former qu'une seule et même seigneurie, sous le

(1) Famille alliée aux comtes de Jacquelot du Boisrouvray, branche aînée des comtes de Jacquelot de Chantemerle, de Villette du Donjon.

(2) *Armorial du Bourbonnais*, 1re éd., p. 196, et 2e éd., tom. II, p. 7. — Moulins, Paris, éditeur.

nom et dénomination de marquisat d'Huriel-Bartillat ; cette réunion eut lieu en vertu de lettres patentes du roi Louis XV, de mars 1744, enregistrées au Parlement de Paris le 28 août de la même année, et en la Chambre des comptes le 17 mai 1746, en faveur de Louis-Joachim-Jeannot de Bartillat, chevalier, mestre de camp de cavalerie.

Non loin de Saint-Gerand-le-Puy, est un petit manoir couvert d'ombrages ; il appartenait à l'un des *trois bergers du Bourbonnais*, à Jeannot de Bartillat. Les deux autres étaient Guillot de la Motte et Colin de Givaudan. Ces trois braves, dévoués à la France, rendirent de grands services au roi, lequel les annoblit ensemble ; c'est une tradition du pays, qui ne donne ni date ni le nom du roi.

Dans son étude sur les *Montluçonnais* (1), M. des Gozis parle assez longuement de cette famille ; Jehannot Léger, cordonnier marchand en la paroisse de Saint-Pierre et Jeanne Collin, sa femme, sont les premiers cités. Bien que M. des Gozis ne puisse affirmer si les Jeannot, marquis de Bartillat, descendent de ce Léger Jehannot, il assure qu'ils sont du même sang, car, ajoute-t-il « j'ai pu constater qu'il n'est pas une famille « montluçonnaise, noble ou bourgeoise, qui n'ait eu des branches dans « toutes les situations sociales, depuis les plus relevées, jusqu'aux plus « humbles. » Nous citerons, comme se trouvant dans ce cas, la grande famille des Pérot de Montigny, de Saint-Angel du Coudray.

La famille Jeannot est essentiellement montluçonnaise (2) ; Chérin en a également établi la généalogie sous forme de mémoire (3), lequel, suppose que les Jeannot n'ont de titres valables que depuis 1528 à Montluçon ; les registres paroissiaux lui donnent raison, mais il n'existe pas de registres paroissiaux antérieurs au xve siècle.

En 1573, Pierre Jehannot, honorable homme, faisait partie de la Confrairie du *Corps-Dieu* ; on retrouve ensuite de ses descendants avec le titre de maîtres, qualification exclusivement réservée à la noblesse.

Pierre Jehannot, seigneur de Lonnes, qui épousa Françoise Louvyon, mourut le 7 juin 1528. C'est le premier cité par Cherin.

Antoine, conseiller du roi, élu, mourut en 1582 ; il avait épousé Michelle du Lion, dont il eut deux fils : Nicolas, écuyer, commissaire des guerres, capitaine-châtelain de Montluçon, pour Diane, légitimée de France duchesse de Montmorency, maître d'hôtel du roi ; il épousa avant 1597, Marie Cartaud, fille de l'Elu de la Marche, et de Simonne Trompandon ; il fit son testament en 1652.

(1) *Annales Bourbonnaises*, 5e année, 1891, p. 307.

(2) *Ibid.*, p. 308-309.

(3) « Mémoire sur la preuve de noblesse de MM. de Bartillat, qui demandent à entrer dans les carrosses du roi. »

Leur fils, Etienne, né le 21 janvier 1610, devint trésorier général, secrétaire ordinaire de la reine Anne d'Autriche, garde du Trésor royal, conseiller d'Etat ; il mourut en 1702, âgé de 92 ans. Il avait épousé Catherine Lucas (1).

C'est de ce personnage important que nous possédons un beau portrait gravé à l'eau-forte, et d'un tirage remarquable, par Nanteuil, célèbre graveur. Il mesure, sans la marge, 0m,323 de hauteur, sur 0m,252 de largeur ; le personnage est vu de trois quarts dans un large ovale ; il est imberbe et porte une abondante chevelure très ondulée ; une large collerette garnie d'un riche point de Malines contourne les épaules et descend sur sa poitrine, au-dessous, on aperçoit deux glands qui doivent fermer sa robe brochée de soie, maintenue par une série de boutons.

Gravé en 1666, Etienne Jeannot avait donc 50 ans, mais on ne lui attribuerait certainement point cet âge ; quelques mèches de cheveux très discrètement ménagées tombent sur son front élevé, une fine moustache minuscule est à peine indiquée, les yeux sont ombrés par de fortes arcades sourcilières, le nez est gros, les lèvres droites et minces dénotent une vive intelligence, le menton à fossette. Cet ensemble donne une belle physionomie, encadrée dans un visage rond avec front développé.

Le cadre ovale est élargi au milieu par deux champs carrés en saillie ; autour est une légende fermée dans le bas par un écusson, allant du bas du portrait à la clairevoie. Cet écusson porte les armes de Jehannot, et qui sont celles de l'*Armorial du Bourbonnais*. L'écu est timbré d'un casque taré de front, et fermé de six grilles, avec lambrequins descendant autour de l'écu.

Sur la tablette à gauche : N. *Nanteuil ad vinum. pinx. et. sculpebat.* 1666.

Sur le cadre est la légende suivante en capitales romaines faites avec un double trait :

STEPHANUS. JEHANNOT. DE BARTILLAT. REGI. AB. OMNIBUS. ÆRARII. REGII. CUSTOS. &.

Ce portrait est gravé dans le genre de ceux de Masson, dont il a la finesse et le faire délicat.

Nous trouvons dans l'*Etat de la France* (2) : Jehannot de Bartillat, attaché à la maison de la reine, maistre d'hostel, gentils-hôme servans, controlleur et aultres officiers pour la bouche. »

« Quatre mestres d'hostel servans par quartiers, cinq cens livres à chacun. »

(1) Extrait du *Mémoire de la Généralité de Moulins*, 1698, p. 19. « Le sieur Jeannot de Bartillat, lieutenant des armées du roy, possède la terre de Laage, près Montluçon. Son père, garde du Trésor royal, estoit originaire de Montluçon. »

(2) Année 1658, p. 360.



« En octobre, servant M. Jehannot de Bartillat. »

Le fils d'Etienne, Nicolas Jehannot, connu sous le nom de marquis de Bartillat, était maître de camp au régiment de Bartillat, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Rocroi ; inspecteur de cavalerie, il mourut en 1718, après avoir épousé Anne-Louise Habout, qui lu donna :

Joachim, maître de camp, capitaine châtelain de Montluçon, mort vers 1730, qui eut de sa femme, Marie-Françoise Le Bel de Vauréol : Louis-Joachim, colonel de dragons, créé marquis d'Huriel de Bartillat par lettres royales du mois de mars 1744, qui régularisèrent ce titre porté par son grand-père.

Son fils, Louis-François-Jules, colonel du régiment de Châteauroux, eut pour enfant, Armand-Louis-Jean, qui vendit, après la Révolution, ses terres du Bourbonnais et alla se fixer à Paris. La Restauration le fit officier des gardes du corps, et chevalier de Saint-Louis.

Depuis, sa descendance est connue.

BRANCHE DE MALICORNE ET DE PALLIÈRES

Cette branche a donné : Noble Antoine Jehannot de Bartillat, seigneur de Malicorne, de la Cave, du Cluseau, licencié ès lois, avocat en Parlement, lieutenant en la sénéchaussée de Bourbonnais, en 1606 ; trésorier de France au bureau de Moulins, gouverneur de la ville et du château de Montluçon en 1623.

Il eut de Jeanne de Pollier, en 1622, Antoine, chambellan-écuyer du duc d'Anjou, frère du roi, qui épousa, vers 1652, Gilberte Semyn, et mourut le 16 mai 1691.

Il avait eu deux fils : André, qui prit la tonsure, et Nicolas, seigneur des Pallières, capitaine de cavalerie au régiment de Narbonne ; Nicolas, né le 28 août 1657, mourut sans postérité vers 1733, après avoir épousé Catherine de Murat.

Suivant Saint-Allais (1), figure comme damoiseau en 1328, Guillaume Jeannot, dans un acte reçu par Et. Huché, notaire-juré du scel en la chancellerie du Bourbonnais et sa femme Aly de Saint-Quentin ; il fit son testament par-devant Jehan Goërat, notaire royal à Moulins, le dimanche de la Quinquagésime de l'an 1369, et fut inhumé au sépulcre de ses ancêtres, en l'église de Saint-Nicolas de Montluçon.

Son fils, Jehan, damoiseau, épousa en 1372 Elisabeth de Sarre.

Jehan II, écuyer, seigneur de Bonafont, grand maître des eaux et forêts, du Bourbonnais, épousa le 14 mai 1524, Marguerite de Villelume, fille de Michel, seigneur de la Roche-Othon.

(1) *Nobiliaire universel.* Tom. XIV, p. 307, et tom. XVI, p. 237.

Pierre, chevalier, seigneur de Mossat, capitaine des armées du roi. Louis XII, le nomma gouverneur du château de Saint-Félix en Languedoc ; il épousa Blanche des Aiges, de laquelle il eut trois fils : Pierre II, Jacques et Louis.

Pierre, chevalier d'armes des ordonnances du roi, mourut à Saint-Quentin au service du roi, en 1528 ; il avait épousé Françoise Lagou, dont il eut François et Ligier.

François, capitaine, épousa Anne d'Escauts ; l'un de ses fils, Antoine, marié à Archambaud d'Obeil, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée et présidial de Bourbonnais.

Il eut une sœur nommée Simone.

Nous ne pouvons rapporter ici toute la lignée de cette maison si importante du Bourbonnais ; rappelons que Michel, maréchal de camp, fut tué à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690, et son nom se trouve dans les tables de la galerie des maréchaux de Versailles (1).

Un dossier spécial sur cette famille existe aux Archives départementales, classé dans la série E, récemment inventoriée.

Jeannot de Bartillat est cité dans le *Mémoire sur la généralité de Moulins*, par M. Le Vayer, en 1698, en la page 65 : Le sieur Jeannot de Bartillat, lieutenant général des armées du roi, possède la terre de Lauge, près de Montluçon ; son frère, garde du Trésor royal, était originaire de Montluçon.

Ce nom se retrouve encore dans le Procès-verbal de la Généralité de Moulins, par d'Argouges : *Verneix*, le sieur de Bartillat, fief de la Chastré ; *Givrette*, le sieur de Bartillat y a justice ; *Aurouzat*, seigneur, M. de Bartillat ; *le bourg de Lupersat*, le sieur de Bartillat y possède le château de Saint-Martin.

Dans son travail sur la noblesse militaire sous Louis XIV (2), M. le commandant du Broc de Segange cite : Antoine Jeannot, seigneur de la Cave, écuyer du duc d'Orléans, né vers 1622, et mourut on 1691. Ses deux fils décédèrent sans postérité. André fut, en 1740, donateur de la terre de la Cave, sise près de Montluçon, à son cousin, Louis-Joachim, marquis de Bartillat, capitaine au régiment de Condé.

Le docteur Cornillon (3) relate la demande de Jeannot de Bartillat, réclamant, en vertu de la loi du 5 juin 1814, le bois de la Sarre, contenant 271 hectares, qui avait été aliéné au profit de la Nation. Cependant, son

(1) *Galerie historique de Versailles*, imp. royale, 1840, 10 vol. g. in-8°. tom. VI, *Maréchaux de camp*, *Tables de bronze*, p. 46 : Michel Jeannot de Bartillat, baron d'Huriel...

(2) *Bull. de la Soc. d'Emulation de l'Allier*, années 1897-1898, p. 20.

(3) *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, tom IV, p. 177.

père n'avait pris qu'une faible part aux événements de la Révolution. Son oncle combattit jusqu'en 1801, dans les rangs des armées étrangères avec les Autrichiens en 1794, et en Angleterre en 1799 ; il fit les campagnes de 1800 et 1801 avec le prince de Condé, il se retira après une blessure qui ne lui permettait plus de guerroyer.

Le marquis de Bartillat, représentait Montluçon et Evaux aux Etats généraux ; il avait été président de l'Assemblée nationale créée le 10 août 1788, et, en 1789, il se faisait représenter à l'Assemblée des trois ordres de la sénéchaussée du Bourbonnais, à Moulins, du 26 novembre, par M. du Buisson, pour la châtellenie de Murat.

Il émigra avec les deux cent trente membres de la noblesse bourbonnaise.

Il existe au cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale, vol. XVI, un mémoire sur la preuve de noblesse de M. le marquis de Bartillat, lequel demandait : *à monter dans les carrosses du roi.*

Nous avons sur ce dossier une intéressante relation sur un fait calomnieux et qui réhabilite cet homme de bien. Du reste, nous reproduisons textuellement cet article publié par le *Journal général de France* du vendredi 21 mai 1790, nº 141, p. 567 :

« M. le marquis de Bartillat, maréchal des camps et armées du rôi, habite constamment son château de l'Aage, paroisse de Saint-Martignon. Sa douceur, son affabilité, sa générosité et sa bienfaisance sont connues, et les habitants du canton, attestent qu'il possède toutes ces qualités au dernier degré. La calomnie n'a pas respecté ce personnage vénérable ; on a répandu le bruit qu'il avait des approvisionnements et des munitions, 30 à 35 canons, et qu'il se tenoit chez lui des conférences où l'on conspiroit contre l'Etat et contre la Nation. Les officiers municipaux de la ville d'Huriel, se sont transportés le 26 avril dernier au château de l'Aage, ont fait des perquisitions les plus exactes, n'ont rien trouvé de suspect, et surtout pas un seul canon. Les habitans voisins du château ont été entendus, et, ont déclaré que ce château n'est fréquenté que par d'anciens amis de M. de Bartillat, et en petit nombre, que les visites de ces personnes ne sont pas plus multipliées que par le temps passé, et enfin, que les soupçons répandus contre M. de Bartillat sont injustes, qu'il a donné le premier l'exemple de sa soumission aux Décrets de l'Assemblée, etc.

« La municipalité a dressé du tout un procès-verbal qu'elle a consigné dans ses registres, et envoyé aux municipalités voisines pour en faire faire l'affiche et proclamation.

« On ne sait comment, après ces actes authentiques, les bruits ont pu se renouveler, ils ont été accueillis dans le nº 217 des *Annales Patriotiques*,

où l'on dit, que M. de Bartillat avait 30 à 35 canons. Le 14 de ce mois, la municipalité de Montluçon, suivie d'un détachement de 66 hommes de la garde nationale, a visité de nouveau le château de M. de Bartillat, on y a rien trouvé. Le procès-verbal qui a été rédigé, constate la fausseté de toutes les imputations dont M. de Bartillat a été l'objet et dont il aurait pu être la victime, si la grande publicité n'avait pas été donnée aux procès-verbaux que nous avons cités, et dont on nous a fait passer des copies certifiées. »

Un procès-verbal du directoire du district de Montmarault constate que le bien de la Sarre, à Blomard, et autres domaines ont été confisqués sur l'émigré Paul-Johannot Bartillat (baron de Bartillat, Paul-Louis-Augustin) (1).

Bibliographie

Archives départementales, séries A, B, C, E.

Archives municipales.

SAINT-ALLAIS, tom. XII, p. 303 ; id., tom. XVI, p. 327.

Etats de la France, année 1658, p. 360.

GIRAUD, *Histoire de Montluçon*, p. 74.

Annales bourbonnaises, 1891, p. 307, 308, 309, 310.

Archives historiques du Bourbonnais, par Vayssière, tom. II, p. 352.

Le docteur CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, tom. I, p. 3 et 162 ; tom. II, p. 223 ; t. IV, p. 178 et 179.

Achille ALLIER, *Ancien Bourbonnais*, tom. II, Voyage pittoresque, p. 322.

Galeries de Versailles, 10 vol., tom. VI, p. 65.

LE VAYER, *Mémoire sur la généralité de Moulins, présenté à S. A. Mgr le duc de Bourgogne*, 1698, p. 65.

DE BETENCOURT, *Noms féodaux*, 2 vol.

LA CHESNAY-DES-BOIS, *Dict. de la noblesse.*

CHEVILLARD, *Nobiliaire.*

DE COURCELLES, *Nobiliaire français.*

DE SOULTRAIT, *Armorial du Bourbonnais*, 1re édition en 1 vol., et 2e édition, 2 volumes, tom. Ier.

D'ARGOUGES, *Procès-verbal de la Généralité de Moulins dressé en 1686*, Moulins, 1892, p. 182, 185, 186, 187, 251.

Francis PÉROT.

(1) *Soc. d'Emul. et des Beaux-Arts de l'Allier*, 1895, 3e année, p. 111-112.





CHRONIQUE

Mgr Xavier Barbier de Montault

La douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Marie-Joseph-Xavier Barbier de Montault a ému profondément toutes les Sociétés savantes de France.

Nous ne pouvons retracer ici, dans les détails, la vie si bien remplie de ce prêtre éminent que le Souverain Pontife avait en si haute estime et qu'il combla de dignités ecclésiastiques, que nombre de Sociétés savantes furent fières de compter parmi leurs membres ou même leurs correspondants les plus laborieux et les plus actifs, et que tant d'illustres savants regardaient comme leur conseil et proclamaient hautement un des maîtres, un des docteurs de l'archéologie chrétienne.

Un de ses amis intimes, M. l'abbé Giron, curé de Hommes (Indre-et-Loire), se prépare à publier cette vie, si intéressante, faite de labeur acharné et persévérant, de dévouement sans bornes au service de ses amis, de la science et de l'Eglise.

Du moins nous voulons, à notre tour, saluer le mort qui ne disparaît pas pourtant de nos discussions et de nos études, car ses publications resteront comme une des mines scientifiques les plus fécondes et des plus sûres.

Nous aimons à nous rappeler que le savant prélat est venu visiter le Bourbonnais ; qu'il publia une très intéressante plaquette sur le château de Bourbon-l'Archambault, avec l'aide d'un tout jeune artiste devenu célèbre aujourd'hui, M. Pierre Gélis-Didot.

Mgr Barbier était né à Loudun, le 6 février 1830, de Joseph Barbier — des Barbier de la Planche — et de dame Adélaïde de Montautl des Isles.

Elevé, près de son oncle l'évêque d'Angers, il étudia la théologie à Saint-Sulpice et les sciences archéologiques à Rome.

Là, dit un de ses biographes (1), « pendant quatorze ans, il donna libre carrière à une activité intellectuelle et physique véritablement surprenante. Sans se laisser déborder par l'étude topographique de la cité des papes qu'il connaissait déjà aussi bien que les Romains les mieux informés, il mène de front le dépouillement des fonds des bibliothèques publiques, la visite des principaux musées de l'Italie et la lecture d'un nombre infini d'ouvrages locaux.

« Il voit et il lit avec une rapidité merveilleuse ; et rien de ce qu'il voit, rien de ce qu'il lit n'est perdu ; il prend des notes sur tout, établissant ainsi sur chaque sujet des dossiers importants dont sa puissance d'assimilation et son esprit de suite tireront plus tard des ouvrages de première valeur. »

Voici quelques-unes de ses principales publications : CHEFS-D'ŒUVRE DE LA SCULPTURE A ROME, A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE, magnifique in-folio, avec 150 planches ; — ICONOGRAPHIE DES VERTUS, A ROME, in-8°, Arras, 1864 ; — ICONOGRAPHIE DES SIBYLLES, A ROME, in-8°, Arras, 1874 ; — LES BASILIQUES MINEURES, in-8°, Mende, Privat, 1875 ; — TRAITÉ PRATIQUE DE LA CONSTRUCTION, DE L'AMEUBLEMENT ET DE LA DÉCORATION DES ÉGLISES SELON LES RÈGLES CANONIQUES ET LES TRADITIONS ROMAINES, 2 vol. in-8°, Paris, Vivès, 1877 ; cet ouvrage a été tra-

(1) Extrait de son oraison funèbre, prononcée à ses funérailles, le 10 avril 1901

duit en allemand en italien et en polonais ; — LES GANTS PONTIFICAUX, in-8°, Tours, Bousrez, 1877 ; — LETTRES INÉDITES DE FÉNELON, in-12, Paris, Repos ; — NOTES ARCHÉOLOGIQUES SUR MOUTIERS ET LA TARENTAISE, in-8°, Moutiers, Marc Kane, 1877 ; — LES ÉGLISES DE ROME ÉTUDIÉES AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE, in-8°, Arras, 1877 ; — LE CONCLAVE ET LE PAPE ; in 12. Poitiers, Oudin ; — LE SACRÉ COLLÉGE DES CARDINAUX, in-12, Poitiers, Oudin, 1879 ; — TRAITÉ D'ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE, 2 vol., in-8° avec 39 planches, Paris, Vivès, 1890 ; — LE VASE DE SAINT-SAVIN, in-8°, Poitiers, Oudin, 1897 ; — TRAITÉ DU CHEMIN DE LA CROIX, traduit en italien ; — ETUDE SUR LA MOZAIQUE D'AIX-LA-CHAPELLE, traduit en allemand ; — DÉCRETS AUTHENTIQUES DES SACRÉES CONGRÉGATIONS ROMAINES, 10 vol. in-12 : S. C. DE L'IMMUNITÉ, 1 vol., S. C. DES INDULGENCES, 1 vol., S. C. DES RITES, 8 vol. ; — LE TRÉSOR DE MONZA, 2 vol., in-4° ; — LE COSTUME ET LES USAGES ECCLÉSIASTIQUES SELON LA TRADITION ROMAINE, in-8°, Paris, Letouzey et Ané, deux volumes ont paru, le troisième, en préparation, est resté inachevé, etc., etc , etc.

Outre ces ouvrages proprement dits, l'œuvre de l'écrivain comprend au moins sept cents publications : brochures, plaquettes, etc., sans parler des articles de Revues, etc. Dans un grand nombre il traite des sujets absolument nouveaux que l'on chercherait vainement ailleurs, v. g. L'AUTEL PRIVILÉGIÉ, les AGNUS DEI, les ARMOIRIES ECCLÉSIASTIQUES, etc.

Il a créé et dirigé le RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU, la PAROISSE et la REVUE D'ARCHÉOLOGIE POITEVINE, qui est à sa quatrième année.

La CORRESPONDANCE DE ROME, ROME et le JOURNAL DE FLORENCE ont inséré de lui de très nombreux articles. Les BULLETINS et MÉMOIRES de presque toutes les sociétés dont il faisait partie ont publié de ses communications. On peut dire qu'il fut un rédacteur attitré des ANNALES ARCHÉOLOGIQUES de Didron, de la REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, de L'ENLUMINEUR, du COLORISTE, du MANUSCRIT, des ANALECTA JURIS PONTIFICII, etc., etc.

Servie par une plume docile et un vrai talent d'exposition, son érudition immense a produit une œuvre considérable : elle comprend plus de *cinq cents publications*, opuscules, monographies, brochures, plaquettes, articles de Revues et de Semaines religieuses. Leur objet est habituellement la science ecclésiologique : droit canon, archéologie, liturgie, hagiographie, iconographie, épigraphie ; leur but, la vulgarisation et la diffusion de la plus pure doctrine romaine ; leur forme, un style descriptif, didactique sans pédanterie, simple sans trivialités, concis sans aridité, lucide sans digressions ; leur cause, l'à-propos des circonstances ; leur base, l'exactitude et le respect du document ; leur règle, l'amour de la sainte Eglise.

L'infatigable écrivain avait entrepris la réimpression de tant d'œuvres éparses ; elles n'auraient pas compris moins de *soixante forts volumes in-8°*, si Dieu, dont les desseins sont impénétrables, ne l'eût arrêté au quinzième. Malgré les apparences, on peut regarder ces volumes comme des manuels de haute et forte piété, comme des chefs-d'œuvre de science.

Il n'est pas un journal d'art catholique qui ne se soit incliné devant la profondeur et l'étendue des connaissances de ce savant. Un judicieux critique a dit : « Mgr Barbier de Montault est l'un des plus érudits en fait de liturgie, comme incontestablement il peut être tenu pour le prince de l'archéologie chrétienne (1). »

Nous avons trop conscience de tout ce que la science archéologique

(1) *Giornale araldico*, 1894.

doit au vénéré défunt pour n'avoir pas essayé d'acquitter ici, par nos hommages, une part du tribut d'admiration et de gratitude que doivent payer à Mgr Barbier de Montault toutes les sociétés savantes.

Abbé Joseph CLÉMENT *Vice-Président.*

—

ERRATA

Quelques erreurs d'impression s'étant produites parmi des exemples donnés par M. Meilheurat, à l'appui de sa note parue dans le dernier numéro du *Bulletin* (avril 1901, page 110), relative à la détermination de la date de la fête de Pâques, ces exemples doivent être rectifiés de la manière suivante :

ANNÉE 1954

$54 = 13 \times 4 + 2 \quad 54 + 13 = 67 \quad 67 + 1 = 68 = 7 \times 9 + 5 \quad 6 - 5 = 1$

$54 = 19 \times 2 + 16 \quad 16 + 9 = 25 \quad 53 - 25 = 28 \quad 28 + 1 = 29$

Date de Pâques : $20^{\text{mars}} + 29^{\text{jours}} = 18$ avril.

ANNÉE 2028

$28 = 7 \times 4 \quad 28 + 7 = 35 = 7 \times 5 + 0 \quad 6 - 0 = 6$

$28 + 5 = 33 = 19 \times 1 + 14 \quad 14 + 19 = 33 \quad 33 - 30 = 3 \quad 24 - 3 = 21 \quad 21 + 6 = 27$

Date de Pâques : $20^{\text{mars}} + 27^{\text{jours}} = 16$ avril.

ANNÉE 2189

$89 = 22 \times 4 + 1 \quad 89 + 22 = 111 \quad 111 + 5 = 116 = 7 \times 16 + 4 \quad 6 - 4 = 2$

$89 + 10 = 99 = 19 \times 5 + 4 \quad 4 + 9 = 13 \quad 24 - 13 = 11 \quad 11 + 5 = 14 + 2 = 16$

Date de Pâques : $20^{\text{mars}} + 16^{\text{jours}} = 5$ avril.

—

Une exposition de peinture, aquarelles et dessins est organisée à Montluçon par la Société populaire des Beaux-Arts de cette ville. Elle aura lieu du 11 juillet au 11 août. Nous espérons que les artistes bourbonnais seront sérieusement représentés à cette exposition, pour le succès de laquelle nous faisons des vœux.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé MORET, *Homélies pour les dimanches et principales fêtes de l'année.* Tome II. — Cusset, Arloing imp. ; 480 pages. Tirage, 1,000 exemplaires.

J. DÉCHELETTE, *L'officine de Saint-Rémy-en-Rollat.* Paris, E. Leroux, 1901 ; in-8° de 85 pages. Extrait de la *Revue archéologique.* C'est une étude sérieuse de la découverte, avec des comparaisons qui en font un document des plus intéressants pour l'histoire de la céramique antique en Bourbonnais.

Ce travail est orné de 37 figures des types principaux de vases ou d'ornementation provenant de cette officine. F. P.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 1er JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. Delaigue, l'abbé Clément, Grégoire, F. Pérot, Bouchard, Milcent, Claudon, Mantin, Bertrand, l'abbé Berthoumieu, Guillaumier, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Les publications reçues pendant le mois sont déposées sur le bureau.

— Sont offerts à la Société pour la Bibliothèque :

Par M. H. Meilheurat, *Note relative à la règle de Gauss pour trouver la date de la fête de Pâques, conformément au calendrier grégorien* (tirage à part de son article inséré dans le numéro d'avril du *Bulletin*) ;

Et par M. le Dr J. Cornillon, *Une page de la Révolution française dans l'Allier : — Pierre-Jacques Forestier, procureur syndic du district de Cusset, membre de la Convention nationale ;* brochure de 131 p., 2e édition. S. Fumoux, à Cusset.

— M. Bertrand communique une réponse qu'il a reçue de M. le curé de Liernolles, auquel il s'était adressé en vue d'obtenir le versement au Musée des fragments de statue trouvés dans le cimetière de cette commune. M. le curé de Liernolles dit qu'il soumettra la question à son conseil de fabrique. Il mentionne que la description donnée par la *Croix de l'Allier* de ces fragments est exacte, et que la tête, ainsi que le chaperon fleurdelisé, mériteraient d'être conservés. Il croit que la statue était une représentation de saint Louis.

M. Bertrand est prié de continuer ces pourparlers, et est autorisé à prendre les mesures qu'il croira utiles pour aboutir à la solution désirée ;



notamment il pourra allouer à des tiers, s'il y a lieu, les indemnités qu'il jugera à propos.

— M. le Conservateur du Musée lit une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, que lui a transmise M. le préfet de l'Allier, et faisant connaître que les moulages d'un certain nombre d'œuvres du XIIe au XVe siècle pourront être mis gratuitement à la disposition des musées qui en feront la demande, moyennant le paiement des frais d'emballage qui s'élèveraient à 283 francs et ceux de transport devant s'élever de 20 à 40 francs, suivant la distance.

M. le Conservateur ajoute que les ressources affectées au Musée ne permettant pas d'engager cette dépense, et que les salles étant trop exiguës pour recevoir ce dépôt, quelque précieux qu'il puisse être, la Société ne se trouve pas en situation de pouvoir profiter des dispositions prises par le ministère, et qu'il a dû répondre dans ce sens.

— M. Bertrand donne en outre lecture de la note suivante, relative à des dons faits au Musée :

« M. Delvaux, propriétaire et maire d'Avermes, a fait hommage au Musée :

« — D'une lampe en bronze à colonne, avec son globe en cristal taillé style empire, mais tout à fait démodée.

« — D'une autre lampe en cuivre, à tringle et abat-jour, avec un godet de même métal pour recevoir l'huile en excès.

« — Et d'un beau chambranle de porte intérieure, de la Renaissance, en chêne, à frise et console, finement sculptées (l'une des consoles manque) ; les montants cannelés ont un peu souffert de l'attaque des pisons ; au-dessus de la tablette moulurée, est un joli fronton triangulaire, découpé en son axe, comme ceux qui terminaient beaucoup de buffets de cette époque. Ce chambranle provient de la maison rue d'Allier, nº 23, longtemps habitée par son père et dont aucun vestige de cette époque ne subsiste, pas plus que des autres maisons de cette rue, qui ont toutes été transformées en magasins modernes, laissant seulement voir, dans les arrière-magasins, des masures disposées comme au XVIe siècle, mais n'offrant rien de bien intéressant.

« Sur ma demande, M. Grizard, entrepreneur des restaurations de la Cathédrale, a bien voulu me donner pour le Musée un fragment de sculpture, longtemps abandonné comme moellon dans une maçonnerie, et de ce fait rempli de mortier silicaté, très difficile à enlever, même avec beaucoup de précautions, si l'on ne veut point faire d'arrachements ; toutefois, j'ai pu réussir à débarrasser ce fragment de ses adhérences, et j'ai trouvé dans les fonds, qui sont aveugles, des restes de peinture bleu d'azur et jaune (or), sur la dernière gorge, que le mortier avait admirablement

conservés. C'est une imitation de fenestrage du xv[e] siècle, non ajouré, et qui par conséquent devait être plaqué au mur ; les vessies de poisson (*vesica pisces*), du style flamboyant, sont en partie brisées, entourant l'un des motifs principaux, en forme de cœur flambant ; et au-dessous, un peu à droite, l'amorce d'un écusson lisse, dont les émaux, sans doute peints, ont disparu à cause de son relief au-dessus du mortier ; cette disposition indique qu'il y avait un autre écusson à gauche.

« L'azur indique que ce fragment faisait partie d'une chapelle ducale d'où provient notre débris, et je suis porté à croire que c'était la chapelle dite de Saint-Louis, de la Cathédrale de Moulins qui, comme celle de Sainte-Anne, est ornée d'un magnifique dais gothique plus grand que l'autel.

« Egalement sur ma demande, j'ai reçu pour le Musée, de M. Dailhard, professeur de dessin, rue Pape-Carpentier, un fragment de panneau de terre cuite d'un poêle du xvi[e] siècle, sans nul doute fabriqué par nos potiers, et également employé comme moellon dans des débris de maçonnerie rencontrés dans les fouilles de fondations d'un grand atelier qu'il édifie sur les bords du fossé de la deuxième enceinte de Moulins ; ce panneau, qui n'avait pas encore reçu son émail et qui n'a eu qu'une teinte noirâtre, est orné de fleurs de lis, dans de petits quadrilatères moulurés, se succédant en diagonale, inscrivant dans chacun une fleur de lis verticale. »

La Société exprime sa reconnaissance à M. le Conservateur du Musée des soins qu'il prend d'augmenter constamment les collections du Musée, et le charge de transmettre ses remerciements à MM. Delvaux, Grizard et Dailhard.

— M. Mantin fait une communication relative à une monnaie d'or antique (1).

— A propos de l'excursion à Ferrières du 15 juin, M. Guillaumier soumet deux dessins qu'il a exécutés d'après des croquis qu'il a pris à Montgilbert, et M. Bertrand donne lecture d'un mémoire sur les bronzes gallo-romains trouvés au même lieu.

Ces dessins et ce mémoire seront publiés ultérieurement.

Toutes autres communications relatives à l'excursion sont ajournées à une séance suivante.

— Conformément aux indications contenues au précédent procès-verbal, la proposition de M. Grégoire, consistant à adopter un meilleur mode d'envoi des lettres de convocation est mise en discussion.

La Société décide qu'à l'avenir ces lettres seront adressées sous une bande portant : ***Envoi de la Société d'Emulation.***

(1) Voir à la chronique.

— Sont présentés comme membres titulaires, par MM. Bertrand, Delaigue et l'abbé Clément, savoir :

Dans la classe des lettres, Mme la comtesse des Ligneris, à Bressolles ; et M. Duchon, avocat à Cusset ;

Dans la classe des arts, M. de la Chauvinière, au château du Parc, commune d'Iseure ;

Et dans la classe des sciences, M. Rouxel, à Moulins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





Lettres patentes de Louis XI

OCTROYANT DROIT DE HAUTE, MOYENNE ET BASSE JUSTICE

A DURAND FRADET

A LAHIAC PRÈS CUSSET, MAY 1478 (VIEUX STYLE)



ES lettres patentes de Louis XI, dont on trouvera le texte ci-dessous, m'ont paru avoir quelque intérêt pour l'histoire du Bourbonnais, c'est ce qui m'a décidé à les donner *in extenso*, d'après une copie certifiée conforme émanant des Archives nationales. C'est en effet dans ce vaste dépôt que se trouve l'original de cette pièce. Il fait partie du Trésor des Chartes des Rois de France (1). (Section historique, JJ 201, folio 142 v° n° 187.)

Donum factum Durando Fradet de alta, media et bassa justicia loci de Lailhac. — Loys etc. (2), savoir etc... nous etc... de notre amé et feal conseiller et maistre d'ostel Durand Fradet, contenant qu'il a ung bel hostel scitué et assis en la justice de (sic) et lieu de Lahiac pres Cuisset, lequel il tient de nous à foy et hommage a cause de notre seigneurie dudit Cuisset, et pour ce que en icelle il na aucun droit de justice, il nous a humblement supplié et requis que et affin qu'il puisse doresnavant avoir et tenir son dit hostel et apartenances d'icellui en plus grant auctorité et pré-

(1) Un inventaire manuscrit de ce Trésor des Chartes fait par Clerambault existe encore à la Bibliothèque Nationale, Département des Manuscrits. On le trouve à l'entrée de la salle de travail, à la disposition des lecteurs. Cet inventaire comprend une table alphabétique des noms propres qui facilite beaucoup les recherches.

(2) La copie qui m'a été remise supprime le formulaire qui sert de préambule à tous les actes de ce genre.

héminance, et que lui, ses subgez et tenenciers ne soient travailliez, il nous plaise lui donner et treinsporter tout tel droit de justice, haulte, moyenne et basse que avons audit lieu et territoire de Lahillac et ses apartenances et dependances ; pour ce est il que nous, inclinans liberalement a la supplication et requete de notredit conseiller supliant, en faveur des bons, grans, agréables continueilz et recommandés services qu'il nous a par cy davant faiz, fait et continue chacun jour ou fait de noz guerres et autrement, et esperons que encores plus par le temps advenir, a icellui par ces causes et autres a ce nous mouvans, avons donné, cédé, quité, treinsporté et delaissé, donnons, cedons, quitons, treinsportons et délaissons de grace espécial, plaine puissance et auctorité Royal, par ces présentes, pour lui et ses hoirs masles et femelles descendans de lui en loyal mariage tout le droit de justice et juridiction haulte, moyenne et basse, que avons et povons avoir et qui nous compecte et apartient audit lieu et territoire de Lailhac apartenances et apendances avec tous les droiz honneurs prérogatives et préminances à icelle apartenans et tout ce qui en despend et peut despendre, laquelle justice a accoustumé estre tenue et exercee par notre prevost de Cusset ou son lieutenant, et voullons que le ressort immediat d'icelle justice soit ressortissant par devant le bailly de St-Pierre le Moustier ou son lieutenant audit Cuisset et de la en notre court de Parlement pour de tel haulte, moyenne et basse justice de Lailhac droiz, honneurs, prérogatives, preminances, proffiz et esmolumens qui en despend et peut despendre joir et user pleinement et paisiblement, perpetuellement et a tousjours par notre dit conseiller suppliant et ses dits hoirs comme dit est, et pour l'exercice d'icelle lui avons donné et donnons par ces presentes faculté et permission de créer et estably (sic) juge, bailly, prevostz, gardez de seaulx, sergens et autres ministres de justice convenables et nécessaires soubz le ressort de notredit bailly de St-Pierre le Moustier et de faire lever, bastir et ediffier forches patibulaires et autres choses concernans le fait de la justice et tout ainsi que en usent et on acoustumé user les autres seigneurs ayans justice haulte, moyenne et basse en leurs terres et seigneuries sans aucune chose y reserver ne retenir fors seullement ledit ressort de justice par devant notre bailly de St-Pierre le Moustier et les foy et hommage liege que notre dit cousin (sic) suppliant et les siens seront tenuz faire a nous et aux nostres a chacune muance de seigneur et de vassal pour recongnoissance de ce. Si donnons en mandement par ces dites présentes a noz arméz et feaulx gens de noz comptez et trésoriers à Paris, au bailly de St-Pierre le moustier et a tous noz autres justiciers ou leurs lieuxtenans et a chacun d'eulx, si comme à lu appartiendra que de noz presens don, cession et transport ils facent,

et laissent ledit Durand Fradet notre conseiller et maistre ses dits hoirs joir et user perpetuellement plainement et paisi- en la forme et manière dessus déclarée sans lui faire mectre ou e souffrir estre fait mis ou donné aucun destorbier ou empes- au contraire en aucune manière, ançoys se fait, mis ou donné t, l'ostent ou facent oster incontinent et sans delay et par rap- ces dites présentes, signées de notre main ou vidimus dicelles. z scel royal pour une foys seullement et reconnoissance dudit nous voullons cellui ou ceulx de noz recevers ordinaires et tous qui ce pourra toucher en estre et demourez quitez et deschar- out ou il appartiendra sans difficulté, car ainsi nous plest-il estre obstant quelconque ordonnances, restrinctions, mandemens ou s à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et estable à rs, nous avons fait mettre notre scel a cesdites presentes sauf en etc.

ee a Arras ou may de moys, l'an de grace mil quatre censt le dix huit et de notre regne le dix-septième
ainsi signé : Loys
au replis : par le Roy : Picot
Visa : contentm J. Duban.

déjà eu occasion ici même de parler de Durand Fradet ou Fradel, es Fradel du Bourbonnais, qui, du xve au xixe siècle, ont formé de reuses branches, presque toutes éteintes actuellement.

Durand Fradet appartenait à la famille de ce nom originaire du Berry (1) et c'est lui qui, le premier, paraît être venu se fixer en Bourbonnais, probablement par suite de son mariage avec damoiselle Catherine Vialet (2). Il en était déjà veuf en 1467, ainsi qu'il résulte d'un terrier où

(1) La Thaumassière donne une généalogie des Fradet depuis le commencement du xive s. (Voir *Histoire de Berry*, t. XII, Généalogie CX.) Suivant La Thaumassière, qui doit sa généalogie des Fradet au chevalier Gougnon et à M. Chenu, tous deux de Bourges (voir Dossiers bleus à la Bibliothèque Nationale), Durand Fradet serait fils de Claude. Ce Claude me paraît un personnage hypothétique. Dans les actes, alors qu'on trouve ses prédécesseurs, ses successeurs et ses contemporains, il n'est jamais question de lui. D'autre part, Pierre Fradet, Ecuyer seigneur de la Vohérie et du Petit Chappes, capitaine de La Charité et de la Grosse Tour de Bourges, mourut le 3 avril 1449 ; sa femme, Agnès de Cambray, le 8 avril 1456. Je crois donc qu'au lieu d'être les grands parents de Durand, ils furent ses père et mère, puisque Durand était déjà veuf en 1467. Les dates ne permettent pas d'intercaler une génération entre eux.

(2) En 1411, Stevenin Vialet et Jean, son fils, rendent aveu de censives dans les paroisses de Sanssat et Saint Alyre de Valence (Aubert, *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse, page 325, note). Voir aussi *Noms féodaux*. — Catherine Vialet était sans doute fille de Jean.

l'on voit que : « noble home Durand Fradet, escuier, seigneur des Gran-« ges (1), escuier descurie de Monsg[r] le Duc et Prevost de son hostel » avait « tant en son nom que comme ayant cause de feu damoiselle Cathe-« rine Vialet jadiz sa feme », divers droits consistant en cens et rentes ès paroisses de Billy, Sançat, Creschy, S[t] Phélix, S[t] Alire, Maignet, Sailhet, Langy, S[t] Gerand « et ailheurs » (2).

Du service de Monseigneur le duc de Bourbonnois, Durand Fradet passa à celui du Roy et n'eut pas lieu de s'en repentir comme le prouvent les lettres patentes. Mais Durand Fradet ne fut pas seulement Conseiller, Maistre d'hostel et *cousin* du Roy, — gracieuse qualification, bien due à un gentilhomme, alors que Louis XI appelait « mon compère » celui qui avait charge de le raser, — nous le trouvons encore précédant Tristan l'Hermite, de sinistre mémoire, en la Prevosté de l'hostel (3).

Espérons qu'il fut moins terrible que son successeur et ne fit point voguer au fil de l'eau les sacs légendaires, lugubres colis humains, qui portaient, dit-on, pour passe-port cette funèbre inscription : « Laissez « passer la justice du Roi. »

S'il ne fit pas au nom de Louis XI prompte et sévère justice, le soupçonneux monarque tenait à ce qu'il en eût les moyens, témoin la quittance suivante (4) :

« Nous Durand Fradet, escuier sgr des Granges, Conseiller, Maistre « d'ostel du Roy nre sgr et Prevost de son hostel, confessons avoir eu et « receu de Michel Le Teinturier Conseiller dud. sgr, trésorier et rece-« veur general de ses finances en ses pays de Languedoc, Lyon-

(1) Les Granges, paroisse de Sanssat.

(2) Tous ces renseignements sont pris textuellement dans le terrier précité qui est aux Archives de l'Allier.

(3) On trouve à la Bibliothèque Nationale. *Dossiers bleus*, volume 280 (dossier Fradet, n° 5327) la note suivante :

« Extrait d'une notice manuscrite en tête de laquelle est écrit : « *de Madame « de St Aoust St Gelais.* »

« Durand Fradet fut grand Prevost du Roy Louis XI, entre M[r] Dantrague « et M[r] Tristant Lermitte ; cela se voit aux greffes de la grande prevosté. »

Madame de Saint Aoust de Saint Gelais dont il est ci-dessus question est : Jeanne-Marie de Saint-Gelais-Lusignan, fille de Josué de Saint Gelais-Lusignan et d'Anne Poussard de Fors. Elle épousa Jean de Fradet de Saint-Aoust, comte de Chateaumeillant, vicomte de Villemenard, baron de Bourdeille, seigneur de Saint-Aoust et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, maréchal de ses camps et armées, lieutenant général de l'artillerie de France. Leur fils, dernier mâle des Fradet du Berry, fut tué dans les guerres de Hollande, étant mestre de camp et brigadier des armées du Roi.

Le Père Anselme ne cite pas Durand Fradet ou Fradel dans son *Histoire des grands officiers de la couronne.*

(4) Bibliothèque Nationale. Pièces originales, volume 1230, dossier 27556. (Dossier Fradet). L'original est en parchemin.

« nois, Forestz et Beaujoloiz, la somme de huit cens quatre vingtz douze « livres tourns à nous ordonnée par led. sgr pour les gaiges et entrete- « nement de six archiers et six sergens que led. sgr veult estre conti- « nuellement avec nous pour le servir aud. office durant ceste pnte « année commancée le premier jour de Janvier derr passé. Delaquelle « somme de huit cens quatre vingtz douze livres tourns, nous nous « tenons pour content et en quittons led. Receveur général et tous « aues. Tesmoing nre seing manuel et seel cy mis le XIIIe jour d'avril « l'an mil CCCC quatre vingtz après pasques (1).

« FRADET. »

(Le sceau manque (2).)

En 1483 nous trouvons le seigneur des Granges revêtu d'une fonction qui n'était ordinairement confiée qu'à des gentilshommes d'âge mûr et experts au fait des armes.

Il est commis par le Roy pour passer monstres et revues de gens de guerre. Le 7 octobre 1483 à Amboize il passe la revue de 10 hommes d'armes et 20 archers qui font dix lances fournies commandées par Antoine Pastel Prevost des Mareschaux de France, capitaine (3).

Cette fonction était sans nul doute la juste récompense de ses services militaires déjà signalés par Louis XI en 1478.

Le 26 octobre 1485, il fut encore commis par les Maréchaux de France « pour faire les monstres et revues des gens de guerre qui estoient sous « la charge du Connétable de Bourbon, pour le quartier d'octobre, « novembre et décembre (4). »

Après cette date, le silence se fait sur notre personnage ; nous savons seulement qu'il fut père de Charles Fradet, seigneur de Saint-Martin des Laps et de Beauvoisin (5); de Théode Fradet, pourvu par Louis XI d'une charge d'Elu pour le fait des Aydes es pays de La Rochelle et Xaintonge et depuis de la charge de son père le 4 juillet 1480 (celle de Conseiller du Roi sans doute ?) et de Marc Fradet ou Fradel, Ecuyer seigneur de

(1) L'année commençait alors à Pâques. La date correspond donc à 1482, nouveau style.

(2) Les Fradet en Berry portaient des armes essentiellement parlantes : *d'or, à 3* FRADETS *de sable*. On entendait par *fradets* des fers de railhons ou petites flèches. Durand portait sans doute ces armoiries. Toutefois, il est malheureux que le sceau manque car les Fradel du Bourbonnais déclarèrent en 1696 des armoiries tout à fait différentes. Il serait intéressant, au point de vue de l'héraldique bourbonnaise, de savoir quand et pourquoi les descendants de Durand en Bourbonnais abandonnèrent leurs armes primitives.

(3) Librairie Saffroy, catalogue de février 1900, n° 29. Original en parchemin.

(4) Voir La Thaumassière, *Histoire de Berry*, Généaologie des Fradet. Livre XII, Généalogie CX.

(5) Je n'ai pu identifier ces deux seigneuries.

Jarrye (St Alyre de Valence), lequel épousa Peronnelle Bouchardet et fit souche en Bourbonnais (1).

Quelle était la situation de ce lieu de Laillac où Durand Fradet avait un si bel hostel ? J'avoue que je n'en sais rien et je ne puis faire que des hypothèses.

Ce fief se trouvait près de Cusset, c'est donc aux environs immédiats de cette ville, tout au moins dans le ressort de la prévôté de Cusset, membre détaché du bailliage de St Pierre le Moustier qu'il faut chercher le lieu qui nous occupe. La carte d'Etat-Major au 80 millième ne fournit aucune indication. Nulle des localités citées par Chazaud et dont la physionomie se rapproche du Lailhac des Lettres patentes de Louis XI, ne peut être acceptée, leur situation topographique s'y oppose.

La seigneurie des Layats citée par M. Aubert de la Faige, dans ses fiefs du Bourbonnais, doit être aussi écartée, bien qu'elle rappelle le Lailhac, Lahiac et Lahillac des Lettres royales ; ce fief est en effet situé paroisse de Cindré, il ne peut donc être considéré comme près de Cusset.

Faut-il pencher pour Doyat ? lieu dit de la paroisse de Cusset, près de cette ville qui avait jadis une porte Doyat (2).

On pourra m'objecter sans doute qu'il y a loin de Lohiac à Doyat, mai je ferai observer que les terminaisons *ac* et *at* sont souvent mises l'une pour l'autre dans les vieux titres (3), et l'on sait aussi avec quelle fantaisie

(1) Les deux premiers enfants de Durand sont indiqués par La Thaumassière, Marc est connu : par les archives de la comtesse Louise de Fradel, chanoinesse, une communication de M. Chazaud à la famille de Fradel, tirée des Archives de l'Allier (fonds de l'Intendance ?) et des documents de la Bibliothèque Nationale, ancien cabinet des titres, etc...

Une obligeante indication du commandant du Broc de Segange m'a permis de constater que Durand Fradet eut une fille, Isabeau Fradel, qui épousa Jacques de Lorme, écuyer, sieur de Pravier et de Pouzeulx (Izeure). Ils n'eurent pas d'enfants et laissèrent Pouzeulx à Théode Fradel, seigneur des Granges, et à Gilbert Fradel, chevalier, son fils. Ce dernier, seigneur de Pouzeulx et des Granges après son père, continua la branche des seigneurs des Granges et de Sanssat qui s'est éteinte au XVIIe siècle. Durand fut aussi vraisemblablement père de Anne, femme de Blaise de Chareil.

Pour plus de détails, voir notamment, en ce qui concerne Pouzeulx, Archives de l'Allier, D 30 et 32.

(2) Voir *La Générale description du Bourbonnais* de Nicolas de Nicolay, édition Vayssière, Tome Ier, page 129.

(3) C'est ce qu'on peut voir justement pour la famille de Doyat ou de Doyac, à laquelle appartenait le fameux bailly de Montferrand, serviteur dévoué de Louis XI. Le blason de cette famille ne figure pas dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, qui le déclare inconnu. Les armes de Doyat sont pourtant dans l'*Armorial général* de 1696, au nom de Jeanne de Doyat, femme de Louis-Charles de Vic de Pontgibaud, conseiller du Roy et lieutenant général en la châtellenie royale de Vichy. Elles sont : « *d'or, à une tête de maure de sable tortillée d'argent.* » M. Paul Duchon les a relevées sur une pierre sculptée. L'écusson est tymbré d'un heaume sommé d'une couronne. Le casque est orné de lambrequins, l'écu a pour tenants deux licornes



les scribes de jadis dénaturaient les noms de personnes ou de lieux qui passaient par leur plume.

A l'article de Cusset, Nicolay ne parle ni d'un fiet ni d'une justice de Lahiac, on en doit conclure, ce me semble, si le nom n'est pas estropié que justice et fief avaient disparu au temps où écrivait cet auteur. Sans doute Lahiac ou Doyat, si Doyat il y a, avait fait retour au domaine royal. En tout cas, aucun des descendants de Durand Fradel, à en juger par les actes que l'on connait, ne posséda ce fief, n'en porta pas le nom ou ne le mentionna parmi ses possessions.

Le Lahiac des Lettres patentes de Louis XI doit-il être au contraire identifié avec le lieu et justice de Langlat appartenant à un sieur des Granges ? Nicolas de Nicolay (1) en parle dans les termes suivants à propos de la prevosté royale de Cusset et des justices établies en cette ville : « Toute ladite prevosté et sièges susdits ressortissent par appel par « devant le bailli dudit lieu (2), comme aussi les appellations du juge de « l'abbesse ; *le semblable de la justice de Langlat appartenant au sieur « des Granges*, etc...... »

M. Vayssière, dans son édition, met bien entre parenthèse après le nom de Langlat celui de *Langlard*. Or Langlard, paroisse de Mazerier, relevait de la châtellenie de Gannat qui ne ressortissait point au bailliage royal de St Pierre le Moustier. Mais je me demande, en raison justement de ce fait, si le savant éditeur de la *Générale description du Bourbonnais* n'a pas eu ici une distraction, puisque Langlat relevait de la grosse tour de St Pierre le Moustier et que Langlard, paroisse de Mazerier, n'y ressortissait pas.

Ailleurs, Nicolay écrit (3) sous la rubrique *Vassaux de la dite chastellenie* [de Gannat] :

« La terre et maison seigneuriale et justice de Langlard, appartenant « à Messieurs de Voix et Le Scaduc, conseillers du Roi au Parlement de « Paris ; les autres parties à Madame Presle de Tours et autres sei- « gneurs. »

Si Langlat devait être assimilé malgré tout à Langlard, Nicolay n'aurait pas ce me semble nommé comme seul seigneur de la justice de Langlat le sieur des Granges. Dans sa table des noms de personnes et de lieux, M. Vayssière indique bien que le sieur des Granges était de la paroisse d'Escurolles, mais je ne sais sur quoi il fonde cette opinion (4).

et sur une banderole on lit cette devise « Fais ce que dois advienne que « pourra ».

(1) Tome Ier, page 136 de la *Générale Description du Bourbonnais* (édition Vayssière).

(2) Le bailly royal de St Pierre le Moustier et Cusset.

(3) Tome Ier, p. 143 (édition Vayssière).

(4) Il existe bien un lieu dit les Granges, commune d'Escurolles, signalé par la carte d'Etat-Major au 1/80.000e.

Je me demande au contraire si le sieur des Granges, possesseur de la justice de Langlat, n'est pas un Fradel de la branche des Granges en la paroisse de Sanssat.

Nicolay nous signale Gilbert des Granges, sieur des Granges, capitaine de robe courte à Gannat, aux gages de douze livres dix sols (1).

Ne serait-ce pas là le seigneur de la justice de Langlat ? Ne serait-ce pas un Fradel des Granges ?

Deux indices motivent cette hypothèse. La première c'est qu'en 1570, époque voisine de celle où Nicolay écrivait, on a la preuve que les Fradel des Granges omettaient souvent dans les actes les concernant leur nom patronymique (2). La seconde est que le prénom de Gilbert se retrouve dans la branche des Granges (3). Quant aux offices de robe courte, ils étaient, surtout à cette époque, exclusivement réservés aux gentils hommes. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un Fradel en soit revêtu.

Resterait, il est vrai, à expliquer comment Lahiac ou Lahiat a pu devenir Langlat, et à déterminer la situation du lieu de Langlat près Cusset. Tout cela est, il faut l'avouer, bien obscur ; c'est un petit problème historique et géographique que je pose, sans prétendre en donner la solution. Sans doute dort-elle, poussiéreuse, en quelque parchemin que les rats seuls ont consulté.

Louis XI était assez jaloux de ses prérogatives souveraines ; on peut donc se demander comment il se fait qu'il ait accordé droit de haute, moyenne et basse justice à Durand Fradet. Les services rendus à son souverain, par Durand Fradet « ou fait de noz guerres et autrement » sont une explication, mais il est permis de supposer qu'il y eut d'autres motifs.

Cusset jouait un grand rôle dans les préoccupations de Louis XI. Nicolay nous le rappelle et en indique nettement la cause en parlant des fortifications de cette ville (4) : « La cause fut la guerre du Bien public, « s'estant élevés et bandés les ducs de Bourgogne, de Berry, comtes de « Toulouse et de Provence, duc de Bourbonnois et d'Auvergne contre le « roi Louis onziesme, lequel trouva par son conseil estre le plus expé- « dient, pour se donner garde de telles élévations de faire fortifier, entre « lesdits duchés, villes fortes estant nuement de la couronne de France,

(1) *Générale Description du Bourbonnais*, tome Ier, p. 139.

(2) Actes de 1570 (papiers Millet) renseignement dû à l'obligeance de M. Paul Duchon, avocat à Cusset). Plus tard encore on trouve des Fradet ou Fradel dits des Granges, seigneurs des Granges et de Sanssat.

(3) Par exemple : Gilbert Fradel, chevalier, fils du seigneur des Granges (1531). Archives nationales JJ., f° 34, verso n° CXIII, et Archives de l'Allier D 30 et D 32. Il eut un fils appelé aussi Gilbert. *(Ibid.)*

(4) *Générale Description du Bourbonnais*, (édition Vayssière), tome Ier, pages 130-131.

« comme estoit et est la ville de Cusset, en laquelle ledit seigneur roi « voulut et ordonna tant pour l'antiquité de la ville que parce qu'elle « est limitrophe des pays de Bourgogne, d'Auvergne et Bourbonnois, « qu'elle seroit fortifiée pour lui servir de résistance contre lesdits ducs « de Bourgogne et autres qui se voudroient contre lui élever, et aussi « pour y tenir ses officiers en assurance, pour avoir l'œil que rien ne se « fist contre lui ne au préjudice de sa couronne. »

Cela étant, Louis XI crut peut-être politique de donner à un de ses serviteurs qui était en même temps vassal du duc de Bourbon, une situation importante aux confins du Bourbonnais. Puis n'y avait-il pas les cas royaux qui pouvaient amener une extension d'influence et de juridiction ?

Je n'irai pas jusqu'à dire que Durand Fradet avait pour mission de surveiller le duc de Bourbon son premier maître, Jean de Doyat à Cusset d'abord, puis à Montferrant, suffisait pour cela ; Durand d'ailleurs résidait certainement peu dans le pays, se trouvant le plus souvent aux champs, la lance en cuisse ou à la suite du roi, mais il pouvait à l'occasion donner de bons avis, « pratiquer » quelques gens du duc, et être utile en ce pays de Bourbonnais où il avait des possessions.

Ces divers motifs peuvent avoir, au moins autant que les services de guerre amené Louis XI à accueillir favorablement l' « humble supplication », de son amé et féal Conseiller. Car Louis XI n'aimait point son beau-frère et dès le commencement de son règne le tint en disgrâce.

C'est en vain que Jean II (1) pouvait se vanter des services rendus au royaume à la bataille de Fourmigny, aux prises de Caen et de Cherbourg. En vain qu'il pouvait rappeler s'être empressé auprès du nouveau Roi à Reims et à Paris. « Le roy osta au duc de Bourbon le gouverne- « ment de Guienne, non obstant que c'estoit celuy seul du monde, qui « mieulx y avoit servi le roy mort, et qui, en grand soing et labeur de « corps, vaillamment l'avoit gardé allencontre des ennemis depuis la « reprise de Bordeaux.

« Si donnoient grand tort au roy plusieurs des barons et le blasmoient « ouvertement de désapointier un tel seigneur, pour y mettre à l'adven- « ture ung mendre et moins digne (2) ».

Jean de Bourbon « se courroucha amèrement » de sa « destitution et « arraisonnant le roy lui dit : « Monseigneur, vous m'avez osté le gou- « vernement de Guyenne, que monseigneur mort vostre père me donna, « et en lequel je me suis tellement porté, que nul blasme n'en eut devers

(1) Jean II, né en 1427 à Moulins, était fils aîné de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne. Il épousa en premières noces (1447), Anne de France, sœur de Louis XI. Il régna en Bourbonnais de 1456 à 1488.

(2) *Chroniques de Chastelain.*

« moy, ne dommage à la couronne. J'ai bien et léallement servi jusques « ichy, et pleut à monseigneur vostre père moy donner sa fille. Moy ne « les miens, n'avons desservi vers vous, que nous deussiez désapointier. « Et me semble que nostre amistié et service vous est bien séant, et que « noussommes bien pour vous servir. Se nous vollez tenir tels termes « de rudesse et nous estre ainsi dur, vous nous donrez petite occasion « de vous aymer et encore moins de servir. Monseigneur ! Monseigneur ! « pensez sur ce que je vous dicts et sentez si je vous dicts vray ! (1) »

Louis XI fit la sourde oreille et Jean II entra dans la Ligue du Bien Public. Le Roy lui en garda rancune et lui lâcha Doyat dans les jambes ; finalement ce furent les oreilles du bailly de Montferrand qui en pâtirent.

On peut dire que, jusqu'à son dernier soupir, Louis XI tint rigueur à Jean II. Il se méfiait de ce prince qui vivait retiré en ses terres, entouré de vassaux dévoués.

En 1477, le Roy le força à céder à Pierre de Beaujeu, le Beaujolais, les Dombes, le comté de Clermont en Beauvoisis. Peut-être dut-il même donner Durand Fradet par-dessus le marché, car c'est vers cette époque que ce dernier semble être définitivement passé au service direct du Roy.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Cité par Renet, *Beauvais et le Beauvoisis dans les temps modernes.* Beauvais, 1898.





LAMARTINE CITOYEN

Impressions devant sa statue sur le quai de la Saône, à Mâcon.

Des purs sommets du Beau, le premier, Lamartine
Sentit sur l'horizon social en ruine
Un vent qui se levait ;
Et bientôt, Océan, à ce souffle du large
Inondant son rivage et reculant sa marge,
Un peuple s'émouvait.

Ce démocrate, un mois, fut le roi de la France,
Couronné de génie et drapé d'éloquence,
Tout-puissant ; car son cœur tout entier s'est donné.
Le Peuple s'est miré dans cette âme qui l'aime ;
Dans le chant du Poète il s'est compris Poème,
Noble en ce généreux son cœur s'est deviné.

Conscient de grandir dans l'essor de cette aile,
Il a vu sur ce front qu'une Aurore éternelle
Subsiste au fond des cieux.
Dans la nuit du cachot que lui fait l'Incrédule,
Polis par les labeurs, ses fers, au crépuscule,
Du reflet d'une Etoile ont été radieux.

Etoile d'Idéal à travers le nuage,
Lamartine parut sublime sur l'orage.
Le Vaisseau de l'Etat le prit pour pôle un jour :
Impassible, en planant dans la sphère immortelle,
Sa lumière jaillit souverainement belle,
Dominant les partis du calme de l'Amour.

Et ce jour, le Poète inspira le grand homme,
Il connut d'un seul jet la science qu'on nomme
La plus profonde : gouverner.
La France fut sa strophe ; il fut Peuple, il fut France
Sur l'Europe sa voix promena l'Espérance ;
Debout pour protéger, devant Dieu prosterné.

Comme un Barde celtique il devint presque Prêtre,
Baptisant de rayons le Temps qui vient de naître,
Présentant au Très-Haut la jeune Liberté ;

Ouvrant devant son pas hasardeux et fragile
La route du Divin, celle de l'Evangile,
Qui seule vers son but conduit l'Humanité.

. . . .

Hier, sur le quai blanc que paillette la Saône,
Devant ces fraîcheurs d'ombre où la Bresse sillonne
Sa prairie, une mer, d'îles de peupliers,
A l'heure où se levait la lune sur le fleuve
Je vins à sa statue encore toute neuve,
Et les feuilles pleuvaient sur ses blancs escaliers.

Il était là debout, droit, vibrant, aux écoutes
De tout ce qui se meut aux invisibles routes
        Des âmes et des cieux;
D'un pied ferme appuyant sur ce monde qui passe,
Ayant en son manteau le souffle de l'espace,
La lumière à son front et l'extase en ses yeux :

C'est un rêveur exquis, une perle de nacre
Que l'Aurore a posée à son bandeau de sacre
Et qui garde un reflet de l'Eden disparu ;
Et la lune à souhait lui servant de coupole,
Je me plaçai pour voir sa tête en l'auréole,
Et sur l'Astre des Nuits son profil m'apparut.

Mais ce rêveur n'est pas un somnolent qui songe.
La poésie en lui n'est pas un doux mensonge
Qui berce les enfants de contes ingénus ;
C'est la vie et le sens du Grand : un ministère,
Un don de Dieu qu'il faut répandre sur la terre :
Feux sacrés sur l'autel toujours entretenus.

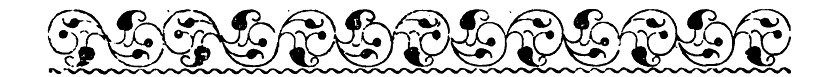
Et son rôle civil, son rôle politique
Fut un chant de beauté, l'action poétique,
        L'Idéal des rapports humains.
Voilà pourquoi son pas est un pas d'énergie.
Il marche ! il parle, il chante, il pense avec magie,
Et la page frissonne au geste de ses mains.

Son piédestal dressé depuis vingt ans à peine
Est clair, mais la statue à sa beauté sereine
Eût dû plutôt offrir le marbre de Paros :
Elle est sombre, et la pluie au socle, en sa coulure,
Met des larmes de bronze, et la blancheur s'azure
Pour symboliser mieux le rêve et le héros.

Mâcon, 7 novembre 1900.

Léon Picard.





Archives révolutionnaires de l'Allier

SOUSCRIPTIONS PARTICULIERES

Dans sa séance du 24 avril dernier, le Conseil général de l'Allier a mis à l'ordre du jour des publications départementales l'inventaire des documents de la période révolutionnaire conservés aux Archives de l'Allier, en décidant que l'impression de leur catalogue analytique commencerait dès l'année 1901.

L'archiviste du département est naturellement chargé de ce travail dont une circulaire préfectorale adressée aux maires de l'Allier, le 13 juillet 1901, fait connaître le plan de publication, en informant les municipalités des conditions matérielles auxquelles elles peuvent s'associer, par souscription, à l'œuvre de cette intéressante publication.

« Le département de l'Allier, lit-on dans la circulaire, a conservé, de ces dix années d'administration, des archives considérables.

« Sans parler des nombreuses collections de lois et décrets des Assemblées législatives et autres recueils de circulaires ministérielles, d'instructions et d'arrêtés des grands Comités de la Convention nationale, qui, sans être aucunement spéciaux au département de l'Allier, doivent néanmoins prendre la tête de l'inventaire de ces documents révolutionnaires dont ils facilitent l'intelligence, je citerai d'abord les trois registres du premier Conseil général de l'Allier, le *Conseil de département*, comme on disait alors, réuni pour la première fois le 2 juillet 1790, et dont nous possédons les délibérations jusqu'au 23 septembre 1793. Leur inventaire vous révèlera l'existence de précieux et multiples matériaux pour l'histoire moderne de vos communes, puisque les attributions de ces Corps élus, institués par la loi du 22 décembre 1789, n'étaient pas sans analogie avec celles de nos Conseils généraux actuels. A partir du mois de juillet 1792, les séances se multiplient, deviennent quotidiennes ; le Conseil général de l'Allier se déclare en permanence et ses délibérations d'alors marquent la trace de l'activité qu'il déploie et de la clairvoyance dont il témoigne dans ces moments critiques de *la Patrie en danger*.

« Un Directoire de département, sorte de « Commission départementale » permanente, choisi dans le sein du Conseil général, administre le



département en dehors des sessions du Conseil, auquel il doit rendre chaque année un compte fidèle de sa gestion. En l'an IV, ce Directoire départemental, nommé directement par les électeurs (le Conseil général avait disparu), prend le nom d'Administration centrale du département; mais cette modification purement nominale n'amène aucun changement dans le mécanisme des bureaux du département, entre lesquels la besogne administrative est répartie.

« Il nous reste de ces bureaux des contributions, des ponts et chaussées, des domaines nationaux, des émigrés et du détail plus de 40 registres d'arrêtés et de délibérations, du mois de juillet 1790, date de l'installation du Directoire du département par le Conseil général, jusqu'à germinal an VIII, où l'Administration centrale de l'Allier remet ses pouvoirs au premier préfet du département.

« Le premier de ces bureaux, celui des *contributions*, avait dans ses attributions, outre la matière dont son titre seul évoque l'idée (répartition des contributions directes, vérification des recouvrements et mesures propres à activer les rentrées, dégrèvements et radiations de cotes), les dépenses départementales et judiciaires, le traitement des commissaires du Gouvernement près l'Administration centrale et les Administrations municipales, l'établissement et la surveillance des dépenses municipales; enfin, la fixation des limites entre les communes et entre les cantons et de celles des départements limitrophes avec le département de l'Allier : or, il n'est guère de commune de l'Allier dont les limites n'aient été remaniées pendant ces 10 années de Révolution; un certain nombre d'entre elles ont été supprimées, rattachées intégralement à telle ou telle commune voisine ou réparties entre plusieurs autres dont l'existence fut ménagée ; à ce seul point de vue, les travaux du bureau des contributions ne manqueront pas de piquer votre légitime curiosité.

« Vous trouverez dans les registres *du bureau des ponts et chaussées* toutes les décisions concernant nos grandes routes, l'établissement des barrières, la navigation, l'exploitation des mines, les poudres et salpêtres, la fonderie de canons et la manufacture d'armes de Moulins ; et, de plus, un grand nombre de documents relatifs à l'assistance publique : administration des hospices de Moulins, Burges-les-Bains, Hérisson, Montluçon, Néris, Montmarault, Ébreuil, Gannat, Cusset, Vichy, Lapalisse, Varennes et Saint-Pourçain ; secours délivrés aux veuves et enfants orphelins ou infirmes des défenseurs de la Patrie ; entretien des eaux minérales, etc.

« La vente des domaines nationaux de toute origine, le rachat des rentes, l'administration des eaux et forêts, les traitements et pensions ecclésiastiques, les partages des biens communaux constituaient une partie des attributions du *bureau des domaines nationaux*.

« Toutes les questions relatives à l'émigration : inscription sur la liste des émigrés, demande en radiation, liquidation des créances sur les émigrés, partage des biens indivis avec eux, établissements de sequestres, etc., se traitaient au *bureau des émigrés*, chargé, en outre, de la



surveillance et de l'exécution des lois relatives aux prêtres réfractaires et déportés.

« Mais le plus intéressant peut-être à connaître de tous les bureaux de notre administration révolutionnaire est le bureau de police administrative, justement appelé *bureau de détail*, car sa vigilance s'applique aux matières les plus diverses : police intérieure du département et des communes (mesures spéciales prises à l'occasion de rassemblements séditieux sur tel point du département) ; réglementation des assemblées primaires et électorales ; instruction publique (établissement de jurys d'instruction publique chargés de veiller à ce que les enfants de l'Allier ne soient confiés qu'à des instituteurs vraiment républicains ; fondation et agrandissement de l'école centrale de Moulins ; surveillance des écoles primaires ; envoi de citoyens de l'Allier à l'école vétérinaire de Lyon ; célébration des fêtes nationales et décadaires) ; agriculture et commerce (plantation et semis de bois ; amélioration des bêtes à laine ; création d'une société d'agriculture au chef-lieu du département ; chasses ; tableaux des récoltes ; épizooties ; destruction des loups ; foires et marchés ; poids et mesures) ; frais de justice ; formation des jurys d'accusation et de jugement ; maisons d'arrêt et de détention ; dépôt ou maison de réclusion ; organisation du notariat dans l'Allier ; administration militaire (gendarmerie nationale ; réquisitionnaires ; levée, organisation, habillement, équipement, armement et départ des conscrits ; jurys d'examen ; subsistances militaires, étapes et convois ; solde ; remonte ; pensions d'invalides ; hospices militaires ; secours et récompenses extraordinaires.)

« Outre ces nombreux registres d'arrêtés, répartis par bureaux, et qui contiennent les décisions proprement dites, sur la variété desquels j'ai cru devoir appeler plus spécialement votre attention, l'Administration départementale de l'Allier, de 1790 à l'an VIII, nous a laissé un certain nombre de cahiers de sa correspondance et des dossiers relatifs à toutes les branches de son activité, qui contiennent l'instruction et le détail des affaires traitées.

« En raison de leur importance, les arrêtés et proclamations des représentants du peuple envoyés en mission dans l'Allier par la Convention nationale : Fouché, Noël Pointe, Petitjean, Vernerey, Boisset, Guillerault, etc., ont fait l'objet d'un classement spécial et leur analyse prendra place à la suite de celle des registres d'arrêtés du département.

« Puis viendront les analyses des arrêtés et délibérations des Conseils généraux et des Directoires des sept districts du département de l'Allier : Cérilly, Cusset, Le Donjon, Gannat, Montluçon, Montmarault et Moulins, investis, chacun dans le ressort de leur district, des mêmes fonctions que le Conseil général de l'Allier et le Directoire du département, mais sous le contrôle de ces derniers ; ensuite l'inventaire des délibérations prises par les municipalités des cantons de l'Allier, que la Constitution de l'an III substitua aux administrations des districts ;

enfin, le catalogue des papiers provenant de diverses autres administrations ou sociétés et conservés aux Archives de l'Allier : Comités de surveillance de Gannat, Montmarault et Moulins ; Sociétés populaires ; Tribunal criminel de l'Allier, dans le fonds duquel on remarque, en dehors d'affaires de droit commun, un certain nombre de causes politiques ; tribunaux civils et correctionnels de l'Allier ; tribunal de commerce de Moulins et un certain nombre de justices de paix, etc , etc.

« Il est à peine besoin de vous faire remarquer que l'inventaire analytique d'une aussi vaste collection formera plusieurs volumes et que l'impression de cette publication durera plusieurs années.

. . . .

« Le premier volume comprendra l'analyse des délibérations du Conseil général et d'un certain nombre de registres d'arrêtés des bureaux du département. S'il n'est pas possible d'en fixer dès aujourd'hui le prix de revient, qui variera nécessairement avec le nombre de ses feuilles imprimées, on peut néanmoins poser en principe que plus le chiffre du tirage sera élevé, plus le prix de revient de chaque feuille sera faible, les frais de composition étant les mêmes : il y a donc intérêt à réunir, avant de commencer l'impression, *le plus grand nombre possible d'adhésions*...... »

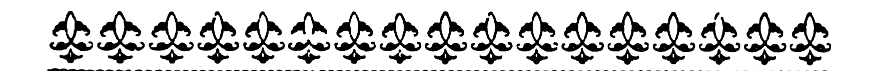
Les particuliers peuvent aussi dès maintenant s'inscrire pour le premier volume de cet inventaire, que je ferai mon possible pour faire paraître dans un délai de 2 ans.

L'impression du premier volume, qui comprendra environ 50 feuilles in-4° raisin, soit 400 pages environ à deux colonnes, et dont le prix variera de 7 fr. 50 à 12 fr. 50, selon le chiffre plus ou moins élevé des souscripteurs et du tirage, commencera dès le mois de septembre prochain. Ceux de mes confrères de la Société d'Émulation et, en général, toutes les personnes qui, ayant lu ces lignes, auraient l'intention de souscrire à cet ouvrage voudront bien me le faire savoir *avant cette date*, car je désire être fixé le plus tôt possible sur le chiffre du tirage qu'il convient d'adopter. Il est bien entendu que ces adhésions n'engagent leurs auteurs que pour le premier volume à paraître, lequel ne sera payable que le jour de sa livraison.

Le tirage de cet ouvrage sera à peu près limité au nombre des souscripteurs.

F. CLAUDON,
Archiviste de l'Allier.





CHRONIQUE

— *L'Aureus des Villards.* — Au mois de février dernier, une intéressante monnaie d'or du Bas-Empire a été mise à jour dans la commune de Saint-Léon, dans un champ dépendant de l'ancien domaine des Villards morcelé récemment et situé aux confins de cette commune et de celle de Sorbier.

Cette pièce remarquable par son parfait état de conservation a déjà fait l'objet d'une description de la part de M. F. Pérot, secrétaire de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts (1).

Il m'a paru intéressant de compléter cette description, en la rectifiant sur certains points d'ailleurs peu importants et d'ajouter quelques détails présentant un certain intérêt surtout par la situation des lieux où l'objet a été recueilli.

La pièce est un *aureus*, ou plus exactement un *semis aureus* (2), de Flavius Honorius, deuxième fils de Théodose, qui occupa le trône de l'Empire d'Occident, de 395 à 403.

A l'avers elle représente le buste à droite d'Honorius, la chevelure retroussée et couronnée par un double cordon de perles, lequel est fixé au sommet de la tête par un *crinalis* richement orné et se termine sur la nuque par deux *tæniæ* (3).

L'empereur est vêtu du *paludamentum* dont les plis sont agrafés sur l'épaule droite par une *phalera* de laquelle pendent trois *tæniæ* terminées par de grosses perles (4).

(1) V. le *Courrier de l'Allier*, du 20 février 1901.

(2) L'*aureus*, unité monétaire de l'or à Rome, pesait 1/40 de la livre romaine et valait 100 sesterces ou 25 deniers. Elle se divisait en deux *quinarii aurei*, appelés plus tard *semi aurei* valant chacun 50 sesterces.

La pièce trouvée aux Villards pèse 0. gr 0450 et représente assez approximativement 13 fr. 40 de notre monnaie. (V. R. Cagnat et G. Goyau. *Lexique des antiquités romaines*. Paris. Librairie Thorin et fils, 1896.)

(3) Ruban, bandelette et proprement l'extrémité frangée d'une *vitta*, les rubans qui servent à rattacher les tiges qui forment une couronne et qui dans les effigies des monnaies pendent sur la nuque des têtes laurées. (V. Cagnat et Goyau, id., p. 274.)

(4) On sait que le *paludamentum* était le manteau distinctif du général en chef. Il fut réservé plus tard à l'empereur, qui seul avait le commandement suprême des armées. Ce vêtement était donc le signe distinctif de la dignité impériale. (Id.)

La légende porte : D.N. HONORIVS. P.F. AVG. que je propose de traduire : *Dominus noster Honorius probus famulus Augustus.*

Au revers l'empereur debout et portant la cuirasse. De la main droite il soutient le *Labarum* et dans la main gauche, il porte un globe surmonté d'une Victoire ailée élevant en l'air une couronne. Chaussé de hauts cothurnes, il foule du pied gauche un ennemi terrassé devant lui. Cette attitude qui vient compléter le caractère général de la composition, est une allusion évidente aux victoires remportées sur les Barbares par Honorius, ou plutôt par son tuteur et ministre Stilicon (1).

La légende VICTORIA. AVGGG. — *victoria augustissimus* — en justifiant les attributs confirme cette interprétation.

A l'exergue l'inscription : CO. M. OB — *Constantinopoli moneta obsignata* — est la marque distinctive des monnaies frappées à Constantinople, origine corroborée, d'autre part, par les deux lettres R.M. placées dans le champ de la pièce (2).

M. F. Pérot ne pense pas que la traduction que je propose des lettres P.F. de la légende de l'avers soit exacte. Il conviendrait, selon lui, de les traduire *Pius Felix*, ces épithètes précèdent habituellement sur les pièces du Bas-Empire le titre d'Auguste appliqué aux empereurs.

Mais il convient de remarquer que, dans le diptyque d'Aoste, représentant Honorius exactement dans l'attitude qu'il occupe dans l'*aureus* des Villards, revêtu du *paludamentum*, portant d'une main le *Labarum* et de l'autre un globe surmonté d'une victoire, l'inscription dédicatoire énonce en toutes lettres les mots : PROBVS. FAMVLVS. V.C.C CONS. ORD. On doit donc admettre que ce qualificatif lui était consacré et qu'il avait remplacé pour lui, celui de *Pius Felix* adopté pour ses prédécesseurs.

Remarquons en passant dans cette représentation d'Honorius, commune au diptyque d'Aoste et à l'*aureus* trouvé à Saint-Léon, un détail singulier et bien caractéristique de l'époque transitoire qu'ils rappellent. L'empereur tient d'une main le *Labarum*, c'est-à-dire l'étendard adopté pour les armées romaines depuis la conversion de Constantin au christianisme, de l'autre une Victoire ailée. On sait que le Labarum portait cette inscription lisible en toutes lettres sur le diptyque d'Aoste : *In nomine XPI vincas semper*, et personne n'ignore d'autre part que la célèbre statue de Minerve, chef-d'œuvre de Phidias, qui ornait l'acropole d'Athènes, portait dans la main gauche une victoire ailée, de tout point semblable à celle portée par Honorius dans les monuments qui nous occupent. La présence

(1) La pièce a donc été frappée dans les dernières années du IVe siècle.

(2) V. DU CANGE. *Dissertatio de inferioris ævi numismatibus* LX, *aliæ officinæ monetariæ*.

simultanée dans une manifestation officielle de ces deux attributs caractéristiques, l'un de la religion nouvelle triomphante, l'autre de l'antique religion déchue, mais imposant encore son souvenir par ses manifestations inspirées de l'art sublime de la Grèce, ne méritait-elle pas d'être signalée ?

Dans la même pièce de terre où l'on a recueilli l'*aureus* que je viens de décrire, un laboureur a trouvé une hache en silex, de l'époque de la pierre polie.

Cette nouvelle trouvaille, jointe au nom très caractéristique du lieu où les deux objets ont été découverts, n'est-elle pas un indice suffisant pour laisser supposer que l'on se trouve aux Villards, sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine, laquelle avait succédé à une construction gauloise, édifiée elle-même sur un emplacement déjà habité aux âges préhistoriques.

Plusieurs archéologues, notamment M. le Dr Bailleau et M. Bulliod qui ont traversé et examiné avec attention la contrée voisine des Villards, se croient fondés à prétendre que la voie romaine d'Autun à Clermont passait à proximité des communes de Saint Léon et de Sorbier. Ils en auraient retrouvé certains vestiges évidents aux environs de la montagne du Puy.

Les objets découverts récemment aux Villards semblent bien constituer une nouvelle et sérieuse présomption en faveur de l'existence de cette voie supposée, à proximité de laquelle aurait existé un établissement quelconque, *villa* ou groupe de *villas* qu'elle aurait desservi, ou bien *castrum* érigé pour sa défense (1).

L. M.





(1) La reproduction très consciencieuse de la pièce décrite est due au crayon de M. Camille Grégoire qui a bien voulu me prêter le concours de son talent en faveur des lecteurs du *Bulletin*. Qu'il en reçoive ici tous mes remerciements. L. M.

Le jeudi 11 juillet, s'est ouverte à Montluçon, sous la présidence de M. Benoit-Lévy, la 1re exposition organisée par la section montluçonnaise de la *Société populaire des Beaux-Arts*. Cet essai de décentralisation artistique a pleinement réussi, et les artistes ont répondu nombreux à l'invitation des organisateurs qui ont su aménager et disposer avec un goût parfait un local et une installation dignes des œuvres exposées.

Trois salles bien éclairées contiennent environ 200 toiles ou dessins, parmi lesquels se trouvent une quantité de morceaux de choix. Si les artistes bourbonnais ne sont pas en grand nombre, ils sont représentés par la qualité et l'importance de leurs travaux ; nous trouvons au catalogue les noms de MM. Amédée, Coulhon, Guillaumier, C.-J. Grégoire, Leprat, Pénat, Talbourdeau, Mme Weltz, dont les œuvres attirent les visiteurs.

L'un des tableaux de M. AMÉDÉE : « Deux fées », qui fut remarqué au Salon de 1899, est une œuvre conçue dans une note très personnelle : Une lumière vive et dorée émanant d'un coin de lac sur lequel glisse silencieusement une barque portant une fée assise à la proue, éclaire vivement en dessous cette scène qui se détache sur un fond sombre de forêt où apparait la deuxième fée noyée dans l'ombre de cette demeure mystérieuse. Les nus, savamment dessinés, modelés dans une gamme chaude et ambrée, prouvent que l'auteur est en pleine possession de son métier ; il y a de plus dans cette œuvre une recherche, une entente de l'effet et un caractère d'originalité qui nous font espérer pour le jeune peintre montluçonnais un brillant avenir.

Le *portrait de sa mère*, vigoureux morceau de peinture, et une *Fileuse bourbonnaise* complètent son intéressant envoi.

M. PÉNAT, qui a obtenu, il y a deux ans, un second prix de Rome de gravure, expose plusieurs œuvres : *Le Christ au tombeau*, *Saint Paul*, et des *portraits*, d'un dessin précis et serré, qui nous montrent que M. Pénat sera un des maitres du burin et de l'eau-forte. La *Barque du Dante*, d'après Delacroix, a des souplesses et des justesses de valeur qui rendent avec beaucoup de bonheur la manière grasse et colorée du grand maître si difficile à interpréter. Des *portraits* peints et dessinés, très étudiés, bien vivants, et *un fort beau dessin* d'après le *Baiser* de Rodin accompagnent les gravures de notre jeune compatriote.

LEPRAT a exposé 5 toiles et 2 aquarelles : *Carrière près du lac d'Annecy*, effet du matin.

Intérieur de la Creuse, une bonne femme à son rouet, et une petite fille qui étudie sa leçon ;

La lecture du journal, un ouvrier lisant à la lumière d'une lampe ;

Sous bois, étude par un temps gris, des fougères et des hêtres ;



Environs d'Annecy, le lac avec son fond de montagnes. Au premier plan, la plaine des Fins ;

Une rue de Fontarabie, maisons originales avec les linges bariolés pendus aux fenêtres, — aquarelle ;

Un sentier dans la Haute-Savoie, aquarelle, temps sombre dans la montagne.

Dans cet ensemble remarquable, nous retrouvons l'artiste consciencieux, le dessinateur scrupuleux que l'ami Leprat a toujours été ; ses œuvres soutiennent la comparaison avec n'importe quelles toiles ou aquarelles des autres exposants, et nous sommes persuadé que la commission du salon montluçonnais en achètera quelques-unes pour sa tombola.

M. Talbourdeau, l'architecte bien connu, président de la section de Montluçon, expose des aquarelles d'une exécution habile et d'une coloration agréable.

Mme Weltz envoie *deux portraits* au pastel, très ressemblants, d'une jolie couleur et d'une facture amusante ; des *Pêches* veloutées et une aquarelle largement peinte.

M. Guillaumier, l'excellent professeur et peintre moulinois, a deux bonnes natures mortes : un *Melon*, d'un rendu très habile et d'une couleur agréable, et des *Prunes* savoureuses d'une grande finesse de coloration.

De M. Grégoire, élève de MM. Guillaumier et Milanolo, nous regardons avec plaisir un joli profil de *Bourbonnaise*, coiffée du chapeau si connu, d'un bon dessin et d'une fraîcheur de tons qui révèle chez le jeune peintre un tempérament de coloriste. Un fusain de la *Vallée de l'Aumance*, du même auteur, avec de grands arbres dépouillés de leurs feuilles, est une étude sérieuse d'un motif bien choisi et bien dessiné.

Deux paysages d'un autre élève de Guillaumier, M. Coulhon, un *Effet du matin*, d'une coloration un peu crue, avec des qualités d'exécution qui nous le font préférer à l'*Effet du soir*, dont la facture paraît un peu maigre.

Citons, parmi les œuvres exposées, les envois de M. André : *Paysage Corse*, *La Chapelle*, *les Saules*. De M. Balaman : *Matin*, *environs de Tlemcen*, excellente étude, bien vue et grassement peinte. *Matinée d'été*, de Biva, coin de parc ensoleillé avec des transparences d'ombres charmantes. Le *Jardin du Luxembourg* de Borgex, pastel d'une vision originale et d'une exécution décorative intéressante, et l'*Intérieur de cuisine*, esquisse largement enlevée avec des colorations grises qui ne sont pas sans charme. Des natures mortes, de Bourgogne, vibrantes de couleur et d'un pinceau habile. Des marines de Camus, de Dagnac-Rivière, un

Marchand de tapis à Tanger et ***Une Porte à Tetuan*** (Maroc), peinture grasse, souple et puissante d'un métier curieux et amusant et d'une couleur chatoyante. Plusieurs *Etudes de Paysage*, de Ferdinand DAVID, enlevées à fleur de toile, d'une finesse de tons et d'une délicatesse exquise. DIDIER-POUGET, le peintre des bruyères en fleurs, expose une petite toile : *Temps gris sur la lande* (Hautes-Pyrénées), petit paysage d'un grand caractère.

Nous regrettons de ne pouvoir parler plus longuement des œuvres de MM. Fontan, Leenhardt, Castaignet. Lépine avec ses paysages ensoleillés ; Madeline Marché, Godeby, Sabatté, etc..., dont les œuvres mériteraient mieux qu'une simple mention.

Nous avons été surpris de ne pas trouver une ou plusieurs œuvres de notre compatriote Eugène Charvot. Nous le regrettons, car cet excellent artiste travaille ferme depuis ces dernières années, et, à notre connaissance, il a dans son atelier ou ses cartons, de jolies études peintes et des aquarelles qui auraient obtenu un grand succès.

En terminant cette revue, que l'espace dont nous disposons, rend forcément trop courte, nous adressons nos félicitations à MM. Talbourdeau, président de la section montluçonnaise, Grenouillet, Magnière et Veillard commissaires de cette exibition d'œuvres d'art.

Tous ceux qui ont eu, comme eux, à s'occuper d'exposition en province, savent combien est difficile une organisation semblable, et quelle charge assument ceux qui se dévouent dans l'intérêt général. Au début, on est vingt ; en route, on reste deux ou trois. Enfin le succès récompense les efforts, et ces messieurs sont récompensés, puisque succès il y a, c'est une chose incontestable.

Espérons que l'essai fait à Montluçon engagera d'autres sections de la Société populaire des Beaux-Arts du Centre de la France, à s'entendre pour organiser une exposition annuelle.

X.

—

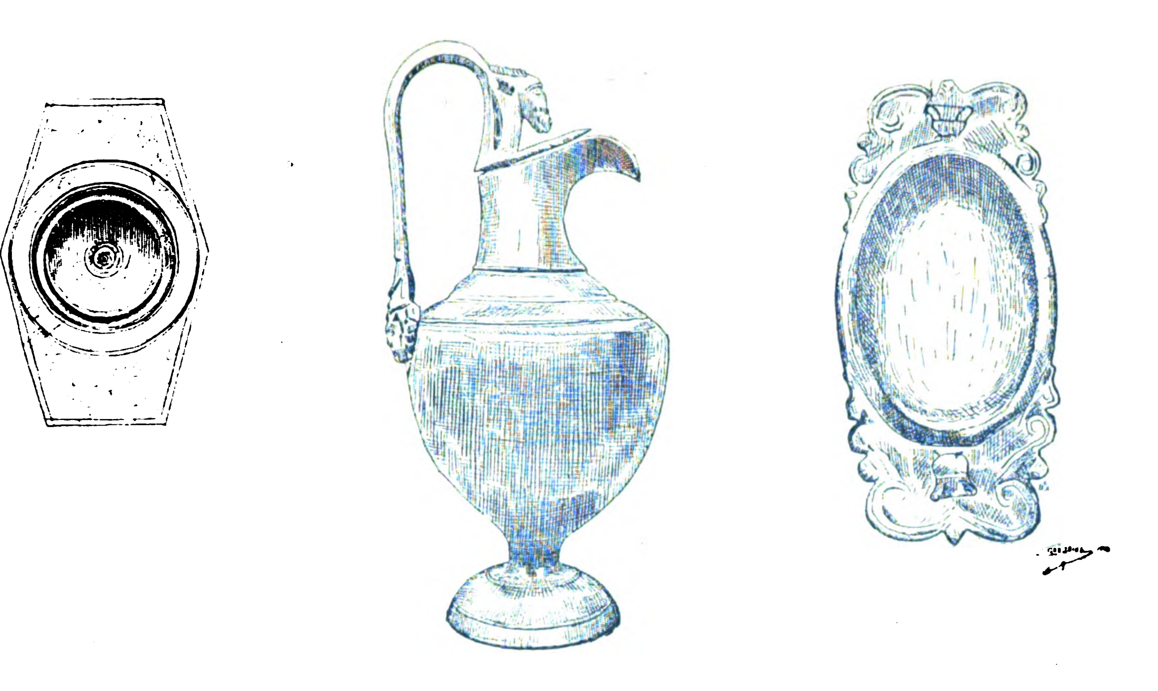
Le monde artistique a appris, avec grande satisfaction, la nomination de M. Harpignies au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Ce grand artiste qui, malgré ses 81 ans, tient encore comme paysagiste la première place dans les Salons, a enfin reçu la haute distinction qui lui était due depuis longtemps.

Nous rappelons, à ce sujet, que c'est pendant son séjour en Bourbonnais, à Hérisson, que le talent de Harpignies s'est développé, et que ce sont les tableaux peints dans la vallée de l'Aumance qui l'ont mis principalement en relief.

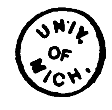
—





Objets antiques trouvés dans les ruines du château de Montgilbert.

Dessin de J. C. GRÉGOIRE.


UNIV. OF MICH.

M. Georges Bruel, administrateur-adjoint des colonies, un des membres de la mission Gentil, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur ; nous enregistrons cette nomination avec un double plaisir, car M. G. Bruel est notre compatriote et le fils de notre collègue le Dr Léon Bruel.

—

Un portrait d'un duc de Bourbon

M. F. Pérot nous communique la note suivante :

Je viens de découvrir, près de Bourbon-l'Archambault, un fragment de vitrail des premières années du XVIe siècle, représentant la tête d'un personnage de la maison de Bourbon.

La physionomie de cette tête se rapporte à un jeune homme de 16 à 20 ans ; le nez connu des Bourbons est des plus caractéristiques ; les yeux sont vifs ; les cheveux ondulés descendant jusque vers le cou, séparés au sommet de la tête, sont retenus sur le front par un étroit bandeau de couleur jaune, orné de perles ovales ; le cou est enserré dans une collerette découpée, dentelée.

Les couleurs sont des plus sobres, sans aucune altération ; les yeux sont indiqués au manganèse, et les cheveux sont de même couleur affaiblie, une légère teinte rosée colore les lèvres.

Je crois que ce portrait est celui de Charles de Bourbon, né à Vendôme le 2 juin 1489, mort à Amiens le 25 mars 1537, quatrième fils de Jean de Bourbon de Vendôme, branche issue des comtes de la Marche.

Ce prince avait épousé, en 1513, Françoise d'Orléans, veuve de François d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, morte le 14 septembre 1550, dont il eut : 1o Louis ; 2o Antoine ; 3o François, comte d'Enghien ; 4o Louis ; 5o Charles, cardinal archevêque de Rouen, né le 22 décembre 1523, mort en 1590 ; 6o Jean, tué à la bataille de Saint-Quentin, marié à Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville ; 7o Louis, l'auteur de la branche des Condé ; 8o Marie, mariée à Jacques V, roi d'Ecosse, décédée avant la célébration de son mariage ; 9o Marguerite ; 10o Magdeleine, abbesse de Fontevraud ; 11o Catherine, abbesse de Notre-Dame de Soissons ; 12o Renée, abbesse de Chelles ; 13o Eléonore, abbesse de Fontevraud.

Dans ce fragment de vitrail, la tête est entière ; elle peut provenir de l'église paroissiale ou de la Sainte-Chapelle, dont les verrières étaient si renommées, et dans lesquelles figuraient beaucoup de portraits de princes et de princesses de Bourbon.

Ce portrait vient augmenter le nombre assez restreint de ceux déjà connus de l'illustre maison de Bourbon, et sa provenance le rend intéressant pour l'iconographie de notre province. F. P.

BIBLIOGRAPHIE

La *Revue universelle*, dans son numéro du 6 juillet, consacre un article intéressant au sculpteur berrichon, Jean Baffier, le créateur de la Société des gars du Berry, et aux efforts qu'il a faits pour tenir en honneur et en mémoire, dans nos provinces du centre, ce qui reste des us et coutumes de nos pères. Cet article rappelle le programme si artistique de la grande fête du blé, organisée à Sancoins, en 1891, avec Armand Silvestre pour président d'honneur. Il est accompagné, comme illustrations, d'un portrait de Baffier, d'un dessin représentant une partie de la Fête des blés, et, comme type de costume berrichon, de la charmante Jeannette, marbre de Baffier, propriété de la ville de Paris.

Dans le même numéro, un de nos compatriotes, J. Place, a parlé de la fête du chevau-fug de Montluçon, et de la danse des Madrons (marche des maçons de Cusset), jouée à Vichy en 1900. Deux dessins accompagnent ces notes : Costumes bourbonnais et Danse des Madrons.

Guide-poche illustré de Vichy, 30e année. — Cusset, Arloing, in-12 de 180 pages.

— *Le Cyclope*, vaudeville en un acte, Louis BOUVET. — Montluçon, Herbin, in-4o, 12 pages.

— *Vichy et environs, Pocket-Guide*, 25e édition, par JOUARD. — Cusset, Arloing, in-8o, 108 pages.

— *Œuvre des Cercles catholiques*. Congrès régional de Montluçon. Compte rendu, mai 1901, par M. DE MAROLLES. — Montluçon, Herbin, in-8o, 77 pages.

— *Guide du baigneur à la station thermale d'Evaux-les-Bains*. — Montluçon, Herbin, in-16 de 23 pages.

— *A côté du devoir*, par BELIN. — Moulins, Crépin-Leblond, in-8o, 35 pages.

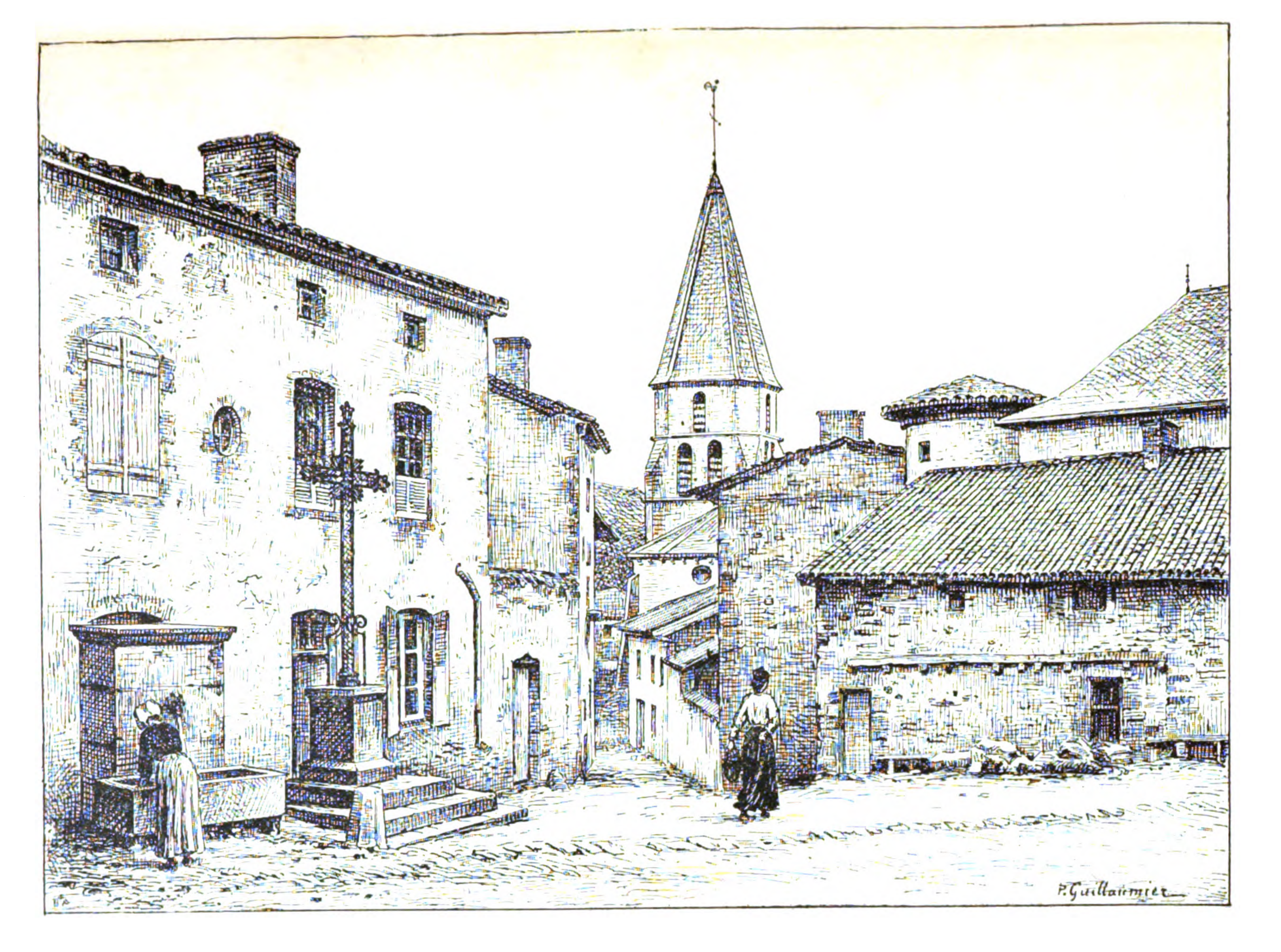
— *Deux conflits mémorables, empiriques et dogmatiques*, par Em. FILLOUET. — Moulins, Crépin-Leblond, in-8o de 75 pages. — Tirage, 300 exemplaires.

— *Quinze jours de voyage*. Notes et Souvenirs, par Marguerite DE MAZIÈRES. — Moulins, Crépin Leblond, in-16 de 61 pages. — Tirage, 50 exemplaires.

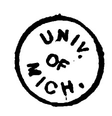
— *Lueur d'espoir*, pièce patriotique en un acte, par Henry FAURE. — Moulins, Crépin-Leblond, in-8o de 29 pages. — Tirage, 300 exemplaires.

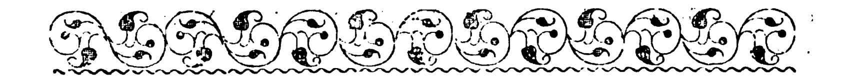
— *Notes bourbonnaises*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, par l'abbé REURE. — Moulins, Auclaire, in-8o de 7 pages.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



Ferrières. — La place du bourg. — Dessin de M. P. Guillaumier.


UNIV.
OF
MICH.



EXCURSION

De la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

A FERRIÈRES-SUR-SICHON

ET AUX CHATEAUX

DE CHAPPES ET DE MONTGILBERT

Ceci est le journal de notre troisième excursion, écrit heure par heure, « journal de bord », si j'ose m'exprimer ainsi. Et, décidément, je l'ose !.. bien qu'il y ait, en apparence, une certaine hardiesse à introduire ce vocable maritime dans la relation d'une escalade de montagne. Mais, en réalité, l'eau y joua, — sans opportunité ni mesure, d'ailleurs, — un tel rôle, que le journaliste de cette journée... aquatique se trouve tout naturellement enclin à mouiller sa narration de quelques expressions empruntées au langage des navigateurs.

Vichy, 5 heures du matin. — Il pleut !... Fâcheux réveil pour des excursionnistes !... Nous étions quelques-uns à Vichy depuis la veille, avant-garde du gros de la troupe qui, en ce moment, « s'embarque » à Moulins sur un P.-L.-M. vertueusement matinal.

Dans une heure, nos excellents confrères opéreront leur entrée en gare de « la Reine des villes d'eaux ». Et, sans perdre une minute, — le programme est formel, — des véhicules spécialement affrétés, nous emporteront vers Ferrières, la fraîche montagnarde, fille du torrentueux et cristallin Sichon.

En attendant, la pluie tombe, tranquille, copieuse, sûre d'elle-même, une pluie méthodique qui a pris toute la nuit pour s'installer, en pluie décidée à *faire séjour*. De ma fenêtre, je vois ruisseler « l'Etablissement ». Il y a un petit lac sous chaque arbre du « Vieux Parc », et la rue Cunin-

Gridaine fait penser à Venise : c'est une réduction du grand canal. Le *palazzo Jurietti* y mire ses balcons sculptés, tandis que l'opulent faisceau de drapeaux multicolores, dressé au plus haut de sa façade, trempe dans l'eau du ciel : on dirait un jour de lessive !

Place de la Gare, 6 heures. — Cependant, le quart d'avant 6 heures tinte là-bas, à l'horloge du Casino. C'est le moment d'aller à la gare, au-devant de nos compagnons, et nous y arrivons tout juste pour les recevoir à leur descente du train. Aucun ne manque à l'appel. Ils sont bien de ces vrais pèlerins qui se distinguent, selon la définition du proverbe, par une remarquable et caractéristique propension à affronter « la pluie du matin ». Et je constate, avec une légitime satisfaction, que ces pèlerins de l'*Émulation* se font de plus en plus nombreux. Nous étions treize, l'année dernière, nous sommes vingt-quatre aujourd'hui (1). La progression est encourageante et autorise, pour l'avenir, les plus brillantes espérances.

Tout en procédant à cette réconfortante statistique, nous prenons place dans les voitures qui nous attendaient au plus près, à la sortie de la gare, sur cette esplanade que l'on est habitué à voir si animée, si bruyante, et qui, en ce moment, balayée par l'averse cinglante, nous apparaît morne et déserte. Seules, ou à peu près, les petites nymphes du rocher municipal qui s'élève au centre de cette solitude, assistent à notre départ. Elles n'y ajoutent d'ailleurs aucune gaîté. On croit les voir en détresse sur leurs artificielles et innocentes rocailles que le marécage environnant transforme en récif. Jetées là, ces jolies personnes, dépourvues de vêtements, ont assez l'air de naufragées. Leur groupe, décidément, s'érige en catastrophe. En une catastrophe dont nous ne sommes pas seulement les spectateurs. Et, pendant que nos véhicules, prenant bravement la route de Ferrières, — qui est, d'abord la route de Cusset, — défilent en bon ordre aux pieds de ces nymphes symboliques, je déplore que l'insuffisance d' « éclairage » empêche nos compagnons photographes de « saisir » l'épisode. C'était bien le frontispice évocateur qui eût convenu à ce journal.

Cusset, 7 heures. — Nous voici à Cusset. Premier arrêt en vue des bains Sainte-Marie, clos dans une architecture gaiement enrubannée de briques rouges. Là, notre confrère Louis Duchon, le narrateur conscien-

(1) MM. l'abbé Berthoumieu, Bertrand, commandant du Broc de Segange, Edgard Capelin, Chabot, Chanier, de la Chauvinière, Claudon, abbé Clément, Déchet, Delaigue, Duchon, Faure Pierre, L.-C. Grégoire, Guillaumier, Jouffroy, Kimpel, comtesse des Ligneris, Louis Mantin, Planchard, R. de Quirielle, J. de Quirielle, G. Robert, Rouxel.



cieux des contes populaires du Bourbonnais, se joint à nous. Mais l'arrêt se prolonge plus que de raison. Il paraît que l'on renforce notre cavalerie qui peine terriblement dans la boue épaisse. Comment occuper ces loisirs forcés... sous la pluie ? M. Duchon nous parle d'une vieille maison de la place de l'Eglise, vieille maison du xve siècle que l'on est en train de démolir pour construire, en son lieu, le logis de la caisse d'épargne. Or, sur une muraille mise à nu, on aperçoit, nous assure-t-il, une baie aveuglée, dont l'arc en plein cintre fait penser à l'époque romane. Nous ne saurions mieux faire, en vérité, que d'aller reconnaître ce vénérable ouvrage. Ce sera l'occasion, d'ailleurs, de revoir cette place de l'Eglise si pittoresque avec ses architectures du temps jadis aux crêtes aiguës, aux pignons surplombants, aux tourelles d'escalier qui saillent des toits, se prolongeant en vigies.

Nous nous acheminons donc vers la vieille place, en un désolant « monôme » de parapluies. Sous ce ciel pleurard qui porte aux idées tristes, notre cortège fait penser à un enterrement. On aurait à moins l'aspect de gens qui se rendent « à la maison mortuaire ». Et, de fait, n'est-ce pas un suprême hommage que nous portons aux restes d'une maison morte, morte, par surcroît, de mort violente ? Voici, précisément, la brèche béante laissée par la démolition. A l'arrière-plan, la muraille latérale de l'immeuble voisin, maintenant à découvert, montre, en effet, à mi-hauteur et noyés dans la maçonnerie, les contours d'une ouverture d'apparence fort ancienne.

Cependant les débris de la maison abattue, qui sont restés dans le désordre de la chute, attirent, à leur tour, l'attention. Il y a là de robustes blocs de pierre, tombés des corniches ou des encorbellements, dont les moulures ont de nobles profils gothiques. Ce sont des témoins mis à mal du passé historique de la petite ville, de ce passé où Louis XI, dauphin et roi, tient une place si curieuse, en compagnie de son agent, le cussétois Jean de Doyat. Louis XI et Jean de Doyat, deux noms qu'il est obligatoire et, en quelque sorte, rituel de commémorer lorsqu'on est sur la place de Cusset.

Mais n'est-ce pas notre excellent président qui nous fait, là-bas, de grands gestes de ralliement ? Il paraît que nos « équipages » sont prêts à affronter la dure ascension, et que l'on n'attend que nous pour partir. Ne nous faisons pas attendre.

Sur la route de Ferrières, 8 heures. — Nous voilà partis ! Les beautés pittoresques du trajet de Cusset à Ferrières sont connues. D'autres explorateurs ont remonté, avant nous, le cours du charmant Sichon. Ils ont vanté, comme il convenait, la variété exquise de ses aspects,

s'étant émerveillés à le voir, tour à tour, austère parmi les roches de granit, riant sur le velours des prés, et plein de mystère dans l'ombre des « saulées ». Au surplus, le paysage admirable que l'active petite rivière anime de ses grâces si diverses, a, de son côté, rarement échappé à la vigilance de ces narrateurs consciencieux.

Dans la « tapissière » qui nous transporte à travers ce paysage, et, en même temps, nous en sépare, par le moyen de ses rideaux de cuir tendus contre la pluie, je me félicite deux fois que tant de consciencieux narrateurs aient rendu superflues de nouvelles variations sur les mêmes sites et les mêmes « points de vue ».

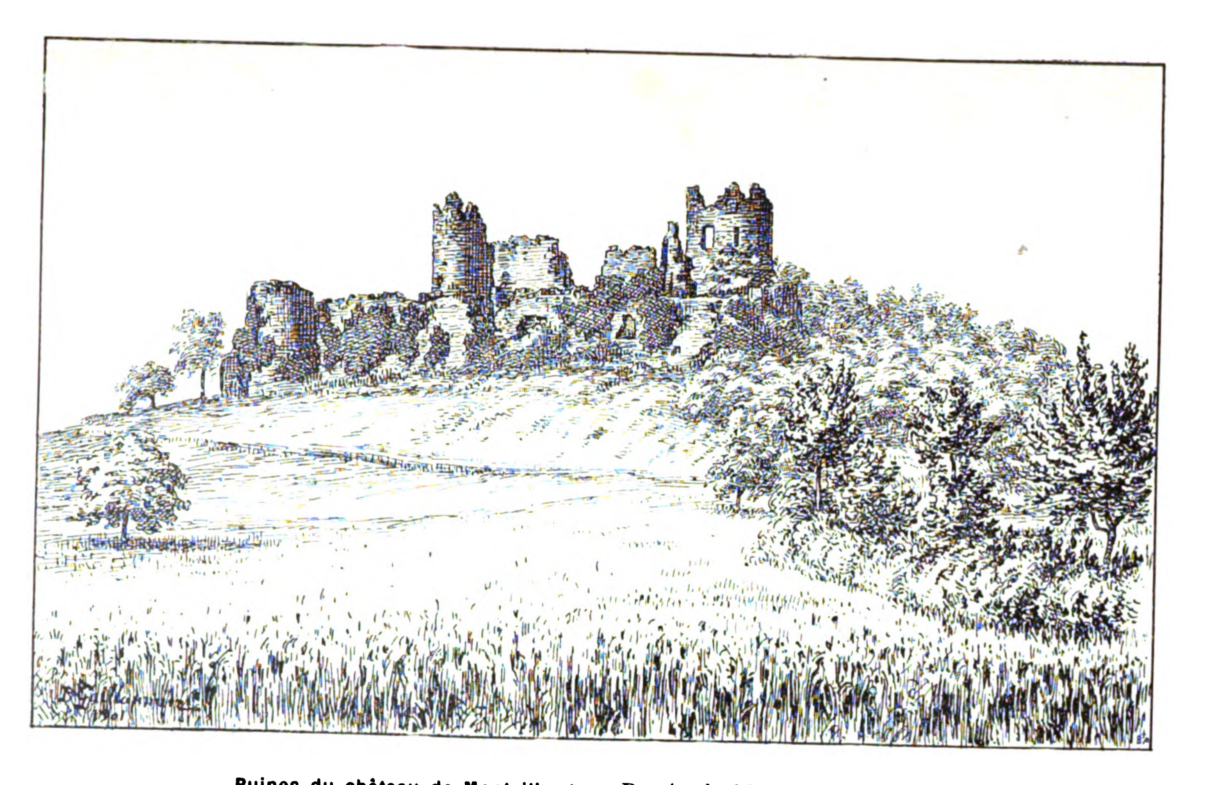
Cependant, de temps à autre, des éclaircies se produisent qui permettent de signaler, au passage, quelques buts classiques d'excursions, providences des âniers et des loueurs de bicyclettes de Vichy. Voici, émergeant de folles végétations, ainsi qu'il est d'usage pour des ruines, le grand squelette croulant de l'ancienne usine de tissage des Grivats. Nous passons maintenant près de l'Ardoisière, dont les beautés naturelles s'associent aux séductions plus artificielles de diverses guinguettes. A ce propos, un de nos confrères, observateur sagace, s'étonne fort judicieusement qu'aux bords des chemins de la banlieue de Vichy, que fréquentent, cependant, en si grand nombre, *les buveurs d'eau*, on rencontre autant de marchands de vin ?

Mais nos chevaux, stimulés, sans doute, par l'espoir d'une écurie libératrice, attaquent courageusement les rampes. En ce moment, nous « brûlons » Arronnes, sacrifice nécessaire. Nous en ferons d'autres encore !... Cette marche pleine de décision ne nous fait pas trop attendre le sommet, après lequel nous *descendons* vers Ferrières, par les lacets de la plus charmante route que l'on puisse rêver.

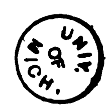
L'arrivée à Ferrières, 10 heures 1/2. — Quoique sans empressement ni bonne grâce, la pluie diminue. Se fatiguerait-elle, enfin, de toujours tomber ? Le fait est que le ciel s'éclaircit quelque peu. Un gros nuage, qui se décide à traîner plus loin sa masse opaque et lourde, découvre tout à coup, dans le vert intense de la vallée, des toits qui se pressent autour d'un clocher, tels des poussins autour de la bonne couveuse. C'est Ferrières !

Nos voitures pénètrent dans le bourg avec un honorable tapage de grelots et de claquements de fouets, que dominent, de temps à autre, de fortes détonations. Qu'est-ce cela ? Nous saluerait-on d'une salve d'artillerie, comme des souverains en voyage ? Mais non, ce sont tout simplement des « coups de mine » dans des carrières de marbre. C'est que Ferrières s'élève sur des assises de marbre, et de marbre bleu turquin,





Ruines du château de Montgilbert. — Dessin de M. P. Guillaumier.


UNIV.
OF
MICH.

s'il vous plait. Il n'y a vraiment qu'un village de montagne pour se permettre un luxe pareil !

Le déjeuner à l'hôtel, 11 heures. — Si par « hôtel » on entend la maison accueillante, l'hôtesse empressée, la vaste cuisine aux cuivres luisants et loyalement occupés, la salle à manger équipée, dressée et fleurie, il n'y a pas de « continental », ou de « royal », ou de « terminus » comparable à notre « hôtel » de Ferrières. Et qu'on ne s'avise pas de nous dire le contraire, maintenant qu'après le lever ultra-matinal, la longue épreuve de la route et les appétits d'apaches qui en résultent, nous prenons place autour de la table sur laquelle se déploient, en une *perspective* pleine d'à-propos, deux rangées parallèles de couverts, que coiffent les serviettes blanches !

Pendant que les fourchettes attaquent avec vigueur les « plats de résistance »... qui ne résistent pas, et qu'elles rendent ainsi les honneurs, les derniers honneurs, à un menu excellent et très bien servi, nous parlons de notre programme d'excursion, et convenons qu'il doit subir les exigences du temps mal gracieux. La bonne chair amollit les cœurs et dispose aux concessions. On fera donc la part de... l'eau, on lui abandonnera le roc Saint-Vincent, et encore la crête mystérieuse de Pierre-Encise, et, si tant de roches ne suffisent pas, on y ajoutera quelques « monuments » plus ou moins « mégalithiques » signalés au lieu dit le Bouchet. Tous ces sacrifices rendront peut-être le ciel plus clément ? Le fait est que la pluie semble faiblir. Et même, au moment où nous sortons de table, elle se décide à ne plus tomber du tout.

La visite à l'église, midi 1/2. — Nous profitons de la trêve pour nous rendre à l'église paroissiale que nous avons la bonne fortune de visiter sous la conduite de notre distingué confrère de l' « Emulation », M. l'abbé L. Perrot, curé-doyen de Ferrières. Au risque d'offenser sa modestie, je saisis l'occasion pour saluer, en cet excellent guide, l'historien et le psychologue de la montagne bourbonnaise. Je salue aussi l'écrivain élégant, expert et spirituel, qui sait piquer de traits opportuns les plus austères sujets, et les libérer ainsi de leurs influences somnifères

A la suite de l'érudit et obligeant pasteur, nous pénétrons donc dans son église, édifice d'âge incertain qu'une restauration totale, effectuée en 1888, a, d'ailleurs, définitivement transformé. Ce sanctuaire remis à neuf paraît issu d'un autre, beaucoup plus ancien, que signale, dès l'entrée, à droite et sous le clocher (1), un intéressant témoin. C'est une cha-

(1) Ce clocher est octogonal. Il a été surélevé d'un étage et contient une sonnerie moderne.



pelle d'aspect vénérable. Il est possible que cette chapelle représente le chevet de la primitive église. Quoi qu'il en soit, son intime maçonnerie, qu'il est permis de préjuger romane, a subi des remaniements postérieurs que le XV[e] siècle a scellé d'écussons, assez frustes aujourd'hui. Parmi ces *sceaux*, il en est un, meublé de *trois fasces ondées*, que nous retrouverons bientôt à Chappes, et dont je reparlerai alors.

L'intérieur de l'église est sauvé de l'attristante banalité qui se dégage si volontiers du mortier frais, par des détails d'ameublement pleins de goût, et du plus heureux effet décoratif. Nous remarquons, en particulier, des fonts baptismaux adroitement fouillés, et, aussi, une belle grille en fer forgé, sortant des ateliers de MM. Micaud-Charpy, de Moulins.

Je note, enfin, les stalles qu'un sculpteur périgourdin a très finement ouvragées dans le style roman, et que nous admirons en traversant le chœur pour visiter la sacristie. Elle a tout à fait bon air, cette sacristie, avec son imposant *chasublier* aux panneaux ornés des quatre évangélistes, qui fait face à une vaste armoire « Henri II », œuvre d'un artiste du pays, M. Chervin. Il serait fâcheux de négliger un troisième meuble, — ancien celui-là, — meuble à deux corps dont les bossages en tête de diamant et le couronnement en manière de balustrade indiquent le début du XVII[e] siècle. Sa robuste menuiserie doit abriter, sans doute, en temps ordinaire, le reliquaire ancien de bois doré que M. le curé a placé aujourd'hui, bien en vue, sur la crédence de son chasublier.

Y a-t-il, dans ce reliquaire, une relique de saint Vincent Ferrier ? La réponse est négative, mais la question était inévitable. Ici, le nom du grand dominicain vient obligatoirement sur les lèvres. Lorsqu'on est à *Ferrières*, et proche du roc *Saint-Vincent*, cela s'explique. Mais il y a mieux. Il y a une tradition locale, d'après laquelle Vincent Ferrier, parcourant la montagne bourbonnaise, aurait prêché précisément sur ce roc Saint-Vincent. A la vérité, ce témoignage de la mémoire populaire n'est confirmé par aucun document écrit. Il a pour lui, cependant, sur la crête du fameux roc, les ruines d'une chapelle, ancienne « vicairie » qui était au titre de Saint-Vincent. Cette chapelle possédait même une statue en bois de son patron, qui fut, plus tard, transportée à l'église de Ferrières puis détruite. Mais quel Vincent figurait-elle ? Etait-il « Ferrier » ou non « Ferrier » ? Tout est là !

Ce qui paraît suffisamment démontré, par exemple, c'est que l'illustre prédicateur vint en Bourbonnais. En 1417, il se rendit d'Auvergne à Moulins, où il fit entendre son émouvante parole. L'*Histoire de saint Vincent Ferrier*, par le P. Fages, dominicain, relate le fait d'après un livre de comptes des Archives municipales de Moulins (1) Si le saint visita

(1) Communication de M. l'abbé Clément.





Ferrières. — Le Gour Saillant. — Dessin de M, P. Guillaumier.

notre bonne ville, pourquoi n'aurait-il pas « poussé » jusqu'à Ferrières ? Je n'y vois, pour mon compte, aucun empêchement.

Quoi qu'il en soit, Ferrières peut s'enorgueillir avec sécurité d'une autre glorieuse visite, parfaitement authentique, celle-là. M. l'abbé Perrot nous signale, en effet, dans ses archives, « le procès-verbal de la paroisse de Saint-Fiacre, de Ferrières, par Jean-Baptiste Massillon, le 3 juin 1725 ». L'éloquent prélat ne négligeait, on le voit, aucune des églises de son vaste diocèse de Clermont. Ce procès-verbal est intéressant, surtout, par un inventaire très détaillé, où il convient de relever la mention d'une relique de saint Vincent (1).

Notre visite à nous, moins solennelle, est, par compensation, plus courte. D'ailleurs nos voitures, qui vont nous conduire au château de Chappes, sont prêtes. Il faut partir. Mais nous avons la bonne fortune d'emmener notre précieux guide qui veut bien se faire pour nous, — et jusqu'au bout, — le cicerone de sa paroisse. En passant sous la grande porte de son église, il nous donne ce dernier renseignement qu'à l'époque où se firent les restaurations, les ouvriers mirent à nu, au-dessus de cette porte et extérieurement, quatre à cinq mètres d'une décoration peinte. Cette décoration, que M. le curé vit trop tard pour la sauver, lui parut être aux armes des Manissy, qui furent seigneurs de Ferrières. Il est permis de supposer que ces vestiges de peinture blasonnée désignaient une litre.

Le château de Chappes, 2 heures. — Nous franchissons vite et avec un réel agrément les quelques kilomètres qui séparent Ferrières de Chappes. Ces routes de la montagne sont d'une élégance pleine de ressources. Lorsque des nuages sans aveu « cambriolent » les vastes horizons, comblant les gorges profondes et décapitant les pics, elles ont encore, pour charmer, le paysage *immédiat :* proche vallée qui s'embellit du mystère des brumes, prairie voisine que déchirent, par place, d'étranges rochers, futaies opulentes où s'érigent les plus beaux arbres du monde.

C'est précisément parmi ces arbres magnifiques, et tout proche d'un étang « posé » à souhait pour nos confrères dessinateurs, que nous apparaît, égayé de verdure et plein de champêtre bonhomie, le petit château gothique de Chappes (2).

Construit au XVe siècle, l'ensemble de ses ouvrages forme un parallé-

(1) Voir dans la *Semaine religieuse du diocèse de Moulins*, du 12 mai 1900, « *Ferrières-sur-Sichon* », par M. l'abbé Perrot.

(2) Le château de Chappes appartient à M. Degerges qui, très aimablement, nous en a facilité la visite, et qui voudra bien recevoir ici tous nos remerciements.



logramme armé de quatre tours d'angle, et cerné de fossés toujours remplis d'eau. Voici, résumées avec l'inévitable sécheresse de mes notes de touriste, la nature et la disposition des bâtiments.

Le corps de logis proprement dit, rectangle allongé, d'architecture robuste, pratique, mais sans luxe, occupe un des côtés du parallélogramme, auquel il fournit deux de ses tours d'angle. Une cour intérieure, de proportions restreintes, sépare ce logis des communs qui lui font face parallèlement, et complètent le régime des fortifications, en servant d'appui aux deux autres tours. Ces dernières ont été fort maltraitées, l'une, à moitié démolie, est sommairement couverte d'un toit à une seule pente, la seconde, encore plus éprouvée, n'a conservé que ses soubassements.

On pénètre dans la place par une porterie latérale qu'un pont, jeté sur le fossé, met en relation avec l'extérieur.

La façade du château donnant sur la cour, présente, vers son milieu, le relief arrondi d'une tour d'escalier, dont la porte est ménagée d'une façon fort ingénieuse. Elle s'ouvre à gauche dans la courbe *rentrante* de la tour, et une loge ou un porche qui forme saillie longitudinale sur la partie de la façade que commande cette entrée, fournit aux visiteurs un spacieux abri. Cette porte si bien garantie est surmontée d'un écusson ogival penché et casqué, dont le marteau révolutionnaire a malheureusement détruit le contenu.

Très courtoisement accueillis par M. Barge, fermier de Chappes, nous visitons les appartements. Deux vastes pièces, remaniées au XVIIIe siècle, se partagent le rez-de-chaussée. Nous admirons, dans une de ces pièces, un meuble à deux corps de la fin du XVIe siècle, qui provient, paraît-il, du château de Seron, aux environs de Gannat.

L'escalier à vis, fort bien conservé, nous mène d'abord aux chambres du premier étage qui ont été *rhabillées* elles aussi, au XVIIIe siècle. Seul, le deuxième étage a conservé son caractère primitif. Nous y visitons une salle de notables proportions qui a gardé sa grande cheminée gothique, pleine de caractère, bien que le granit dont elle est construite n'offre que de simples moulures. Cette cheminée est voisine d'une porte de communication avec une chambre circulaire prise dans une tour. Mais, entre cette chambre et la salle que nous venons de visiter, derrière, précisément, la grande cheminée, un étroit et mystérieux couloir conduit à une meurtrière qui était, aussi, une *vigie*. Elle nous sert à signaler un rayon de soleil, à la vérité douloureusement pâle et languissant. Raison de plus d'en profiter avant qu'il s'évanouisse ! ..

Nous voilà dans la cour intérieure, où nous avons à voir encore, avant notre pèlerinage aux ruines de Montgilbert, une dalle armoriée de



deux écussons accouplés. Ecussons au type ogival, qui furent l'enseigne de la porterie. L'un est meublé d'un *gonfanon*, et l'autre, des *trois fasces ondées* que j'ai déjà notées à l'église de Ferrières. L'attribution de ces armoiries est très embarrassante. Jusqu'ici, malgré de louables efforts, il n'a pas été possible de les restituer à leurs légitimes propriétaires. Le gonfanon est-il d'Auvergne, ou simplement bourbonnais ? En l'absence de tout renseignement probant, je me garderai de me prononcer. Tout au plus risquerai-je un rapprochement, — qui n'a pas été fait, que je sache, — entre les fasces ondées du deuxième écusson, et celles mentionnées par Segoing (« d'azur, à deux fasces ondées de gueules »), comme appartenant à une famille bourbonnaise du nom de Chappes (1).

J'ajouterai qu'en examinant de près la pierre blasonnée qui nous occupe, j'ai cru reconnaître *un croissant* posé au flanc dextre de l'écu. Cette brisure aurait-elle été empruntée aux armoiries d'autres Chappes mentionnés, par Guillaume Revel et Bétencourt, qui portaient, « de sable, à la bande d'or chargée de trois croissants » (2) ?

Tous ces points d'interrogations à propos d'écussons sculptés, vraisemblablement, dans la seconde moitié du XVe siècle, — qui passerait difficilement pour une époque préhistorique, — proclament la touchante et philosophique obscurité dans laquelle vivaient certains de nos « chevaleresques » montagnards du moyen âge.

Aux ruines de Montgilbert, 3 heures 1/2.— De Chappes à Montgilbert la distance est courte, si courte même que l'on se demande comment deux voisins de forces aussi inégales ont pu vivre côte à côte, sans que le petit ait été dévoré par le gros. Or il se trouve que par une étrange fortune, c'est au contraire le petit qui survit ! Montgilbert, en effet, n'est plus que la ruine, — ruine remplie de majesté, — du doyen des châteaux forts du Bourbonnais.

Ces restes très importants pour l'histoire de l'architecture militaire dans notre province, indiquent, par leur type de construction et leurs appareils défensifs, qu'ils remontent au XIIIe siècle. Ils dessinent la dentelle de leurs murailles croulantes dans un paysage austère, où coule, moitié ruisseau, moitié torrent, un cours d'eau malgracieusement nommé « la Prison ».

Nous abordons ces ruines vénérables par un chemin « du temps », ou du moins qui en a l'air ! Dans la lumière d'un beau soleil, ce chemin aux ornières gothiques peut fournir, assurément, d'agréables motifs de développements littéraires, mais nous le fréquentons, sous une pluie qui,

(1) *Armorial du Bourbonnais.*
(2) *Ibid.*



pour être intermittente, n'en demeure pas moins très défavorable à la rhétorique en plein air.

Quoi qu'il en soit, ce chemin étant le plus direct, nous permet d'atteindre Montgilbert sans retard. Je n'ai pas l'intention de refaire, en détails, la description, cent fois faite, de ce château très notoire (1). Je dirai cependant, sommairement, que son plan affecte la forme d'un trapèze, avec, à chaque angle, le relief arrondi d'une tour. L'entrée de la place est pratiquée sous l'abri d'une de ces tours, et se trouve protégée, supplémentairement, par une tourelle engagée.

Les deux grandes façades de la forteresse, — façades occupant les lignes parallèles du trapèze, — sont armées, chacune, d'une tour centrale carrée qui constitue, il me semble, l'originalité caractéristique du système défensif. Elles obviaient, efficacement, pour la protection par flancs des longues murailles, à l'insuffisance de portée des projectiles.

J'ajouterai, enfin, que la partie du château la moins bien protégée par les conditions naturelles du terrain, celle, au surplus, où s'ouvrait la porte d'accès, était munie d'une demi-enceinte dont les vestiges sont toujours apparents.

Je ne parlerai que pour mémoire des « dessous » de Montgilbert, de ces souterrains, de ces « culs de basses fosses », et de ces prétendues « *oubliettes* » dont l'imagination populaire, qui aime le « mélo » gratifie toujours les vieux châteaux. Ici, il n'y a, en fait d' « oubliettes », — est-il besoin de le dire ? — que d'inoffensives caves, ou des réduits pour les réserves d'armes, ou encore des citernes. Ces dernières étaient, sans doute, alimentées, en partie, par certaines conduites en poterie, vestiges curieux d'une canalisation logée en pleine maçonnerie des murailles qu'elle perce longitudinalement. Des brèches permettent d'observer son parcours ascensionnel qui paraît démontrer suffisamment que son rôle était de drainer l'eau des toits.

Ce sont les conclusions sur lesquelles nous tombons tous d'accord, dans le petit groupe de notre compagnie plus spécialement « monumental ». Ici, en effet, chacun travaille « de son état ». Pendant que les « monumentaux » dressent le signalement de la forteresse, sans négliger ses « signes particuliers », nos confrères « historiques » récapitulent ses possesseurs successifs, depuis le commencement du XIVe siècle, jusqu'à la fin du XVIIIe, depuis les Aycelin de Montaigu, jusqu'aux Saulx-Tavannes. Et ils n'oublient pas de mentionner la mainmise sur Montgilbert, en 1434, par cet extraordinaire Rodrigue de Villandrado, dont il serait bien intéressant de rechercher et de mettre en lumière nombre de circons-

(1) Voyez *Les fiefs du Bourbonnais* de MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse.



tances de sa vie restées obscures. Puis, ce sont nos dessinateurs, MM. Vié, Guillaumin et Grégoire, qui fixent sur le bristol, avec leur habituel talent, les « points de vue » les plus pittoresques du vénérable château. Ils en ont fait tout autant à Chappes. Et les jolies illustrations qui accompagnent ce compte rendu sont les preuves très artistiques de ce beau zèle que la pluie n'éteint pas.

Cependant nos « gallo-romains » ne perdent pas leur temps. ils cherchent sous les ronces et les herbes folles les traces du « *castrum* » que mon vieil ami Bertrand, leur vaillant chef, pressent dans les entours de nos ruines. Il a ses raisons pour cela, connaissant la précieuse trouvaille d'ustensiles antiques de bronze faite, vers 1867, aux pieds des murailles féodales.

Moi aussi je connaissais cette trouvaille. De son inventeur resté inconnu, qui fut, sans doute, un paysan « *chercheur de trésors* », elle avait passé à un habitant du Mayet-de-Montagne, chez lequel j'avais été la voir. J'ai tenu, alors, dans mes mains, le délicieux vase de bronze, représenté ici dans toute l'exquise pureté de ses lignes, mais non pas, malheureusement, avec la couleur admirable de sa patine qui le fait paraître comme façonné dans un bloc de malachite. M. Bertrand se propose d'écrire l'odyssée de cette belle épave qui figure, aujourd'hui, au musée de Lyon. Il dira comment notre visite à Montgilbert lui a permis de retrouver, d'après les obligeantes indications de M. Antoine Paput, maire à Ferrières, la fouille toujours béante à la lisière nord du château, d'où sortirent le vase et les divers objets qui l'accompagnaient. Pour moi, je me contente de noter que, tout en regagnant Ferrières où d'autres attractions nous attendent, nous échangeons quelques remarques de circonstance sur la persistance d'habitation dont bénéficia ce mont *Gilbert* qui, dès la haute époque impériale romaine, eut des hôtes et ne cessa pas d'en avoir jusqu'au XVIIIe siècle.

L'église de Chevalrigond, 1 heure 1/2. — Pendant notre retraite vers Ferrières, quelques zélés font une pointe jusqu'à Chevalrigond, gros village tout proche de Ferrières, qui eut son autonomie paroissiale avant la Révolution. Mais aujourd'hui la paroisse est déchue, comme son église, devenue propriété particulière. C'est un petit sanctuaire roman primitif à une seule nef, avec le relief terminal de son abside. L'irrespectueuse adjonction d'une écurie a fort éprouvé le pignon du vieil édifice qui a perdu, dans l'aventure, le campanile dont il était surmonté. On y a suppléé sommairement en plaçant la cloche qui appelle toujours les villageois aux offices, dans une petite niche pratiquée presque au-dessus de la porte latérale qui sert actuellement d'entrée. A l'in-



térieur du sanctuaire, il n'y a guère à signaler qu'une pierre tombale, simplement gravée d'une croix. Cette dalle anonyme recouvre peut-être la dépouille d'un prieur, étant placée en face le maître autel, mais dans la nef (1).

Le château de Ferrières, 5 heures. — Aussitôt arrivé à Ferrières, je prends les devants pour saluer le châtelain, M. le vicomte Le Jeans, auquel me lie une vieille et respectueuse affection.

Après des années, — trop d'années! — je revois, avec le châtelain, son château. C'est une construction de belle prestance, mais moderne. Cependant sa porterie, pavillon du XVIe siècle, fortifié d'une tour, avertit que le nouveau logis est de souche ancienne.

L'histoire seigneuriale de Ferrières a été *fouillée* par des investigateurs experts. Je ne citerai que nos actuels confrères de l'« Emulation » ; en particulier, M. l'abbé Perrot (2), qui a parlé avec beaucoup d'érudition et d'élégance du passé de ses paroissiens, puis MM. Aubert de La Faige et Roger de La Boutresse qui ont résumé et encore enrichi les travaux de leurs prédécesseurs (3). Ils ont reconstitué, en très bon ordre, le défilé infiniment décoratif des très illustres possesseurs du château de Ferrières. On leur doit notamment, d'avoir reconnu, marchant en tête du cortège, dans le lointain de 1249, un Gaucher de Châtillon. Quant au cortège lui-même, il ne peut être question d'en énumérer, ici, les figurants d'ailleurs souvent mentionnés. Je me contenterai donc de noter, çà et là, quelques noms : au XIVe siècle, Gauthier de Passac et Louis de Culant, amiral de France ; au XVe siècle, les Beaufort-Cornillac et Beaufort-Montboissier ; en 1526, l'aïeul du grand Turenne, François de La Tour d'Auvergne ; au XVIIe siècle, la dynastie des Manissy...

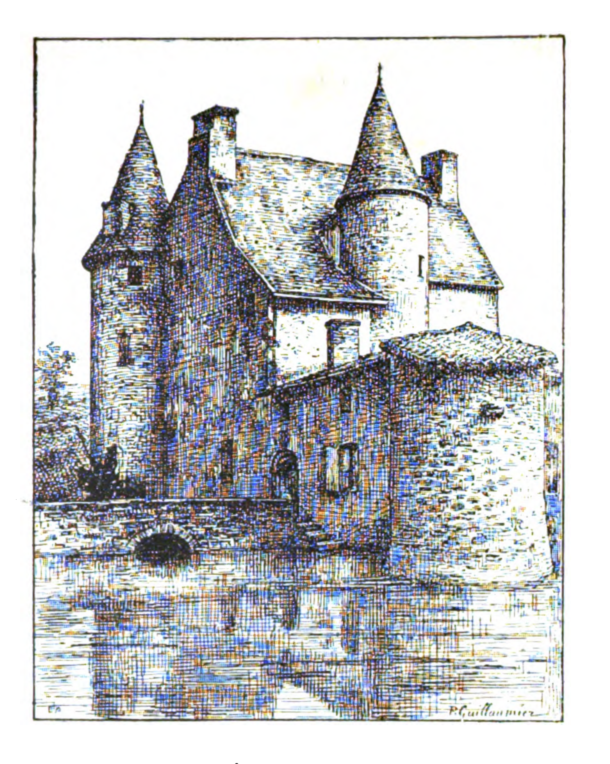
La grotte des fées. 5 heures 1/2 — Mais voilà mon énumération de ces illustres seigneurs interrompue, pour courir à la *grotte des fées*. M. l'abbé Perrot nous y conduit par un chemin qui domine le Sichon bouillonnant et *cascadant* au fond de la vallée. Le temps presse, on doit dîner au retour, et les excursionnistes ont faim !...

— Est-ce encore loin, monsieur l'abbé? — Pas du tout, nous y voilà ! Et toute notre bande quittant la route, à la suite du vaillant pasteur, s'engage en un sentier qui dégringole sur le flanc du ravin, parmi les grandes fougères mouillées, dans l'ombre mouvante des frondaisons.

(1) D'après une note obligeamment communiquée par M. l'abbé Clément.

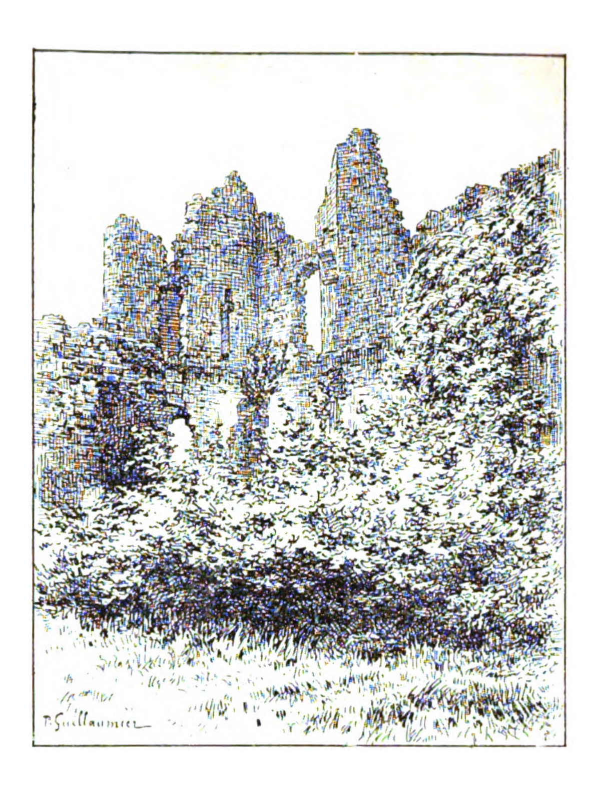
(2) « Ferrières à vol d'oiseau » dans les *Annales bourbonnaises*. Années 1890 et 1891.

(3) *Les Fiefs du Bourbonnais*, p. 90 et suivantes.



Le château de Chappes.

Dessin de M. P. Guillaumier.



Ruines du château de Montgilbert.

Dessin de M. P Guillaumier.

Nous arrivons ainsi jusqu'à une anfractuosité de roche, où se trouve l'entrée de la grotte. Cette entrée, — je dois en faire l'aveu ! — est déshonorée par une porte, dont la menuiserie déplorable et équivoque prête, en cet endroit discret, aux plus outrageantes suppositions. Suppositions particulièrement suggestives maintenant que notre trésorier verse, entre les mains du portier de cette porte, une rétribution qui équivaut, précisément, à quinze centimes par visiteur. Moyennant quoi, l'huis nous est ouvert.

A la lueur d'une archaïque chandelle, nous nous engageons, un à un, dans un couloir d'abord fort étroit, que le ruisselet, qui s'épanche sous nos pieds, ne cesse de creuser. Ce couloir, assez long, s'élargit peu à peu, pour aboutir à une crypte, où, de toute part, l'eau sourd lentement en larmes qui tombent goutte à goutte. Ces pleurs de la grotte l'ont revêtue de concrétions calcaires, stalactites et stalagmites, pendentifs et ondes figées, dont les formes étranges excitent l'imagination des montagnards. Ici, ils voient distinctement la silhouette de cette fée intransigeante qu'ils donnent en exemple à leurs femmes et à leurs filles, parce qu'elle préféra, honnêtement, se muer en pierre, plutôt que de céder aux entreprises d'un faune mal élevé. Plus loin, c'est un géant, cariatide fabuleuse, qui étaye de ses bras la voûte du souterrain.

D'ailleurs, il n'y a pas à se le dissimuler, nous sommes en plein dans l'antre du merveilleux, où l'on peut s'attendre aux plus prodigieuses choses, et où nous avons tort de ne nous attendre à rien. Car, soudain, tout s'illumine d'une belle lumière, couleur d'émeraude, qui fait « briller de mille feux » les mystérieux fantômes de la grotte, y compris le bon géant et la fée pudique. Ne serait-ce pas, par hasard, de cette fée recommandable qu'émanerait la prodigieuse clarté ? Dans ce cas, je ne serais pas éloigné d'accuser le vilain faune de susciter, maintenant, une fumée âcre et suffocante qui coupe court à nos admirations et nous met inopinément en fuite !...

Le dîner à Ferrières, 6 heures 1/2. — A quelque chose, malheur est bon ! Nous arrivons avec exactitude chez notre parfaite hôtesse de Ferrières. Nos émotions y sont amplement pensées et récompensées par un excellent dîner, et, spécialement, par un plat d'exquises truites du Sichon, pour lesquelles cette « mention honorable » est de toute justice.

Tout en dînant, les « parlottes » se font joyeuses. Notre coin de table se réjouit spécialement d'un « fait du jour » qui lui est conté. Le tantôt, paraît-il, en sortant de l'église de Chevalrigond, quelqu'un avait ironiquement qualifié de « mégalithe » une innocente borne de granit dressée à l'angle d'une maison du village. Cependant un autre « quelqu'un »,



— n'était-ce pas un fort aimable avocat? — précisa l'attribution et traita la stèle domestique de « *cochonnet mégalithique* », sous prétexte qu'elle était percée de trous symétriques, comme certains appareils à jouer aux boules.

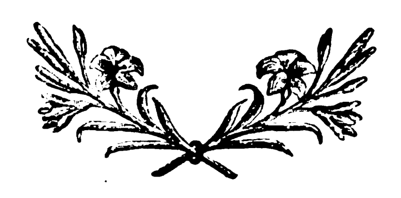
D'ailleurs pour attacher ce « mégalithe » à la queue du « cochonnet », aucun prétexte n'était urgent. « Mégalithes » ne sont que grosses pierres, et, — Dieu merci! — elles abondent dans la montagne. On peut, sans scrupule, les utiliser à sa guise et librement. Du reste, c'est l'usage établi..

Le retour à Vichy, 7 h. 1/2. — C'est l'heure du départ!... Il faut monter en voiture. Et en route pour Vichy, où il ne faut pas manquer le train qui doit rapatrier les excursionnistes moulinois.

Et nous revenons à grande allure. A si grande allure, même, qu'un essieu s'échauffe, et qu'il faut s'arrêter un instant à Arronnes. Nous mettons à profit cet arrêt forcé pour courir à l'église dont, malheureusement, la vénérable architecture disparaît déjà dans l'ombre du crépuscule. Nous la voyons assez, cependant, pour constater que cette petite église de la haute époque romane, dernier témoin d'un antique prieuré bénédictin, présente des détails de construction intéressants : tels ses bas côtés, voûtés en demi-berceau, selon la méthode auvergnate... Mais la nuit, cette fois, est tout à fait venue. Il faut remettre à un meilleur jour, une meilleure visite. D'ailleurs, l'essieu est décidément refroidi, et nous reprenons notre route vers Vichy, où nous arrivons bientôt, sans autre incident.

A la gare, nous repassons, plus fiers que ce matin, devant les nymphes municipales. La pluie, en somme, ne nous a pas empêchés d'accomplir les parties essentielles de notre excursion. Malgré la pluie, nous rapportons nombre d'impressions charmantes et de jolis souvenirs. La pluie nous a peu embarrassés et jamais arrêtés. Nous l'avons bravée et battue, à ce point que nous pouvons dire, comme mot de la fin, en dérangeant un proverbe connu, « beaucoup de *pluie* pour rien ».

Roger DE QUIRIELLE.





Bronzes gallo-romains de Mont-Gilbert

Commune de Ferrières-sur-Sichon (Allier)

Les ruines de l'important château fort de Mont-Gilbert, que nous sommes allés visiter dans notre excursion et dont notre excellent confrère M. Roger de Quirielle nous donne dans son compte rendu une description imagée ; ce château, dis-je, occupait l'emplacement d'un castrum gallo-romain, dont les fondations, peut-être utilisées en partie, ou mélangées, sont impossibles à reconnaître ; sa position élevée ur un cône isolé, sauf du côté du Midi, où un large fossé en rendait l'accès très difficile, en faisait une place forte à l'abri de toute surprise. Depuis longtemps déjà, des pillards venant un peu de tous côtés, mais surtout des villages voisins, exploitaient, comme une carrière, les pierres de taille et les moellons pour bâtir à peu de frais activant les dégâts qui se produisaient par les intempéries. En consultant le cadastre qui a été levé en 1841, j'ai constaté que quatre annexes du château ont complètement disparu depuis, sans compter les démolitions partielles.

Vers 1867, des inconnus ont clandestinement opéré des fouilles en dehors du château, sur la plate-forme en terre située au nord, que M. le Maire de Ferrières a eu l'obligeance de nous montrer ; elles sont très visibles, car on a négligé de les remblayer ; il y a été trouvé des vases de bronze dont j'ai fait faire des photographies, grandeur d'exécution, et voici leur historique :

Le sieur Mosnier dit Baleino, plâtrier-peintre au Mayet-de-Montagne, possédait ces bronzes soit comme trouveur ou comme acquéreur ? Notre confrère M. R. de Quirielle est allé les voir chez lui, il en demandait un grand prix, ou ne voulait pas s'en défaire. A quelque temps de là, il quitte le Mayet et vient prendre un hôtel à Vichy, escomptant les vendre fort cher aux baigneurs ; il en demandait 3.500 fr., il me les a montrés en me disant qu'il craignait qu'on le prît au mot, ce que je me suis empressé de ne pas faire ; enfin, à environ un an de là, pressé d'argent, il les vendit, je ne sais quel prix, à un habitant de Vichy que je ne dési-



gnerai pas autrement, mais qui avait conclu ce marché avec espoir d'en tirer profit ; l'occasion s'en présenta dans la personne d'un agent de change ou banquier de Lyon qui, désirant se monter un cabinet d'antiquités, s'aboucha avec ce vichyssois qui lui vendit ces bronzes, ainsi qu'un grand anneau de même métal, découvert à Vichy dans le clos Lardy, tout près de l'ancienne rive de l'Allier, au milieu des substructions d'une villa gallo-romaine, non loin de la source des Célestins, près des dépôts de travertin formés par ces eaux.

Cet anneau votif (1) avait dû être placé aux pieds d'une statue de Diane par ses admirateurs ; elle porte l'inscription suivante, au pointillé : DEAE DIANA AVGVSTORVM SACRVM DIANENSES DE SVO DONAVERVNT, dont chaque mot est séparé par une feuille de lierre aussi pointillée.

Le nouveau possesseur de nos bronzes n'en jouit pas bien longtemps, il mourut deux années après environ, et sa veuve voulant se défaire des bibelots acquis à grands frais par son mari, les fit proposer au Musée de Lyon. Je me trouvai justement à Lyon à ce moment précis et allai, comme d'habitude, rendre visite à mon collègue, M. Dissard, le savant conservateur du Musée. « Vous arrivez fort à propos, me dit-il, j'allais vous écrire afin que vous me renseigniez. On me propose l'acquisition de plusieurs bronzes romains, que l'on m'assure avoir été trouvés en Bourbonnais ; pour la plupart, ils proviennent d'une localité qui m'est inconnue, Mont-Gilbert. » Aussitôt, je lui répondis que je les connaissais fort bien, ainsi que l'anneau de Vichy ; je l'assurai de leur authenticité et il conclut le marché.

Je lui demandai de nous réserver, pour le Musée de Moulins, l'anneau qui, dans l'estimation, montait à 650 fr., et lui fis la proposition de me donner huit jours pour tâcher de trouver des souscriptions atteignant ce chiffre; mais, malgré mes nombreuses démarches, je ne pus réunir que la moitié de cette somme ; il me fallut donc abandonner l'espoir de le voir prendre place dans nos vitrines ; mais avant de quitter Lyon, j'avais pu obtenir l'acquisition d'une plaque d'entrée en bronze d'une serrure et deux moraillons de bronze, qui avaient dû être fixés au coffre qui, probablement, renfermait les bronzes de Mont-Gilbert ; ces trois objets sont au Musée départemental, où ils sont inscrits sous les nos 28, 29 et 30.

M. Dissard me pria également de le renseigner sur un autre bronze venant de Moulins, mais d'origine nivernaise, ce qui me fut d'autant facile

(1) J'ai fait faire un fac-similé de cet anneau ainsi que celui d'un autre anneau de même taille, aussi découvert à Vichy, portant une dédicace à MARS VOROCIO (Vouroux, faubourg nord de Varennes-sur-Allier), qui a été acquis par le Musée National de Saint-Germain-en-Laye.



qu'avec mon collègue Queyroy, nous avions fait des offres pour l'acheter pour le Musée quand il était entreposé chez un négociant de notre ville, mais il fut échangé par son possesseur contre une peinture qui n'avait pas le quart de la valeur de ce bronze, un bassin d'environ 0m,50 de diamètre, d'un beau galbe et d'une superbe patine ayant deux anses, ou plutôt deux poignées formées de deux tiges minces, courbées, se raccordant sur les flancs par deux mains humaines, les doigts écartés. Il avait été découvert à Mesves, près de Pouilly, il y avait peu d'années.

La pièce principale du trésor de Mont-Gilbert est une espèce d'aiguière qui, dans l'antiquité, portait plusieurs noms, suivant qu'elle était employée : dans les sacrifices, *Præfericulum* (c'est sous cette dénomination qu'elle est portée au catalogue du Musée de Lyon), dans les repas, *Œnochoë* ou *Œnophorum*, comme broc à porter le vin.

Ce vase, d'une forme très élégante, a 0m,235, du sommet de l'anse à sa base en forme de piédouche ; il a une seule anse, très délicate et arrondie au sommet, qui se termine sur le versoir par une tête de biche, les pattes étendues en avant, se raccordant à sa base par un mascaron joufflu sur le haut de la panse qui est semi-ovoïde ; de là, deux moulures en doucines vont se raccorder à la base du col, dont le goulot ou versoir est arrondi en avant ; la patine qui le recouvre en fait une pièce très remarquable du deuxième Musée de France.

Les deux autres pièces sont, l'une, un plateau ovale de 0m,125 × 0m 095 un peu profond, ayant deux oreillettes de préhension, de 0m,03 découpées en feuilles, volutes et cercles bordés, ayant chaque un vase en forme de cratère ou coupe à deux anses gravées.

Peut-être était-ce le plateau du vase précédent ?

L'autre est une patère, dont le fond circulaire a 0m,05 de diamètre, orné de moulures concentriques dont la plus grande a un peu plus de 0m,08, et le bouton central obtenu et épargné par le burin du tourneur, 0m.015 ; le plus grand des cercles est presque tangent à la partie la plus large de deux oreilles qui ont 0m,08 de large, pour aller en diminuant sur 0m,07 de long, où elles n'ont que 0m,055, coupées d'équerre, n'ayant pour tout ornement qu'un petit liséré. Ces deux pièces sont en bronze argenté.

De ce que cette découverte a été faite illicitement et par des gens qui ne devaient travailler que poursuivis par la peur d'être surpris en flagrant délit, il est supposable qu'ils n'ont pas dû trouver tous les objets qui y étaient enfouis ; je pense que la Société d'Emulation, en faisant au propriétaire, M. de Lacour, la demande de continuer ces fouilles, on y recueillerait d'autres objets intéressants.

Moulins, le 4 juillet 1901. A. Bertrand.





MOULINS

AUX XVe, XVIe ET XVIIe SIÈCLES

(Notes prises dans les terriers)



La veüe de la ville et chateau de Molin, en 1460 (1) laissée par Guillaume Revel est le seul dessin qui donne l'aspect général que pouvait avoir, au xve siècle, notre cité bourbonnaise. A première vue, on est tenté de croire que c'est l'artiste qui a créé ces murailles crénelées, ces tours hourdées, ces clochers ; qui a groupé dans un enchevêtrement si pittoresque ces vieilles maisons aux pignons élevés, et qui a placé, autour de l'enceinte, la rivière qui remplit ses fossés. On hésite à croire à l'exactitude de cette vue dans laquelle nous n'apercevons aucune de ces silhouettes familières à nos yeux, du château, de la Collégiale et de la tour de l'horloge. Nous ne pouvons affirmer que la ville a été exactement ce que le pinceau habile de Guillaume Revel a représenté, mais, comme nous retrouvons, dans la vue, à travers les maisons, le tracé des rues avec la direction, les points de départ et d'arrivée indiqués par les terriers (2), nous sommes tenté d'avoir confiance en elle pour le reste, tout en faisant la part de la fantaisie dont ont été quelquefois coutumiers en pareille matière, les artistes de cette époque.

D'après les déclarations des terriers, on constate que, topographiquement parlant, Moulins a dû ne subir que des changements peu importants, du xve au xviie siècle. L'enceinte fortifiée enserre la même étendue de terrains, les rues et les places sont restées ce qu'elles étaient déjà ; s'il y a eu des modifications, c'est seulement dans les détails, édifices neufs ou remaniés, habitations construites à la place de vieilles maisons. Il résulte de cette hypothèse que, à défaut de documents plus anciens, on peut avoir recours, pour les xve et xviie siècles, à l'aquarelle de Guillaume

(1) Voir la belle reproduction de cette vue dans l'*Album de l'Ancien Bourbonnais* et dans la *Revue Bourbonnaise*, année 1884.

(2) Archives départementales de l'Allier, de A. 115 à A. 128.



Revel et surtout à cette vue cavalière de Moulins (1) que notre confrère l'abbé Clément a eu l'heureuse chance de découvrir aux Archives Nationales, et qu'il a publiée avec une notice intéressante.

Cette dernière vue s'accorde avec le relevé auquel nous allons procéder, en prenant les déclarations malheureusement trop sommaires rédigées « par les honorables hommes et sages maîtres qui ont minuté, grossoyé et « mis en forme les confessions des parties ». Mais n'oublions pas que ces scribes n'avaient pas à faire, comme Nicolay, « le plan et figure au « vrai de la ville, chasteau et faubourgs de Moulins » ; ils dressaient uniquement un rôle de redevances dues à leur seigneur.

Au xve siècle, Moulins, c'est-à-dire le château et les habitations que les tours et les murailles enfermaient, couvrait à peine le dixième de la superficie que la ville a de nos jours.

Mais, en dehors des remparts, sur les bords des grands chemins de Paris et de la Bourgogne, le long de la route de Bourbon et de celle par laquelle on va actuellement à Decize, et qui s'arrête, pour les terriers, à Demoret, s'étendaient, sur un long espace, les maisons de faubourgs très peuplés. C'était, comme on l'a dit, une petite ville avec de grands faubourgs. Dans les autres environs de la ville, se trouvaient des jardins ou des champs, que coupaient des chemins ou des sentiers, le long desquels existaient des habitations rurales, souvent assez rapprochées pour former des villages.

Aux xve et xvie siècles, ville, faubourgs et campagnes sont divisés en plusieurs baillies ; ville : baillie de la Servante ; faubourgs : baillie et rue de l'Aumosne, baillie des Tanneries en la rue aux Sueurs, baillie farine en la rue de Reffambles, baillie Jehan Raoulx aux confins de Reffambles, baillie de Misbonnet.

Nous avons cherché en vain à savoir quel était l'objet de ces divisions.

La description de la première enceinte fortifiée de Moulins a été si souvent reproduite par les ouvrages d'histoire locale que nous l'aurions laissée de côté, si elle n'était pas une annexe utile de cette étude, afin que le lecteur puisse, sans être obligé de chercher sur les rayons de sa bibliothèque, voir le tracé des rues qui, presque toutes, partaient des murailles ou y aboutissaient. Une courte description nous permettra de rectifier quelques erreurs et d'ajouter certains détails intéressants.

Au-dessus des larges fossés qui, à l'ouest, les séparaient de leurs jardins, s'élevaient les immenses et beaux bâtiments du château (2) ducal, que

(1) Vue cavalière de Moulins, Bibliothèque Nationale, département des Estampes, topographie de la France, Va 6, reproduite dans le *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts de l'Allier*, page 313.

(2) M. A. Aubert de la Faige et R. de la Boutresse donneront dans le

dominait la masse imposante de la Mal-Coiffée, la grosse tour du donjon. Plus loin, se découpaient sur le ciel, la haute et élégante toiture de la collégiale et la tour carrée du beffroi. A l'Est de cette façade du château, après sa grande porte, commençaient les remparts et les fossés de la ville, remplis par les eaux du ruisseau Bréchimbaud, et qui rejoignaient, vers le milieu de la rue d'Allier actuelle, les tours de la porte d'Allier. De là l'enceinte allait se souder (vers le centre de la rue de la Flèche, rue Candie), à la porte fortifiée des Carmes, remontait à la porte de Bourgogne, (emplacement compris de nos jours entre la Société générale et la maison Berthelot-Carrier), et au monastère de Sainte-Claire (à peu près au coin du Cercle Bourbonnais). A cet endroit, le rempart tournait brusquement à l'ouest, pour arriver à la porte de Paris (entre les immeubles actuels Pingusson et Sérardy), où ils se confondaient avec les défenses du château. Les quatre portes étaient les seules entrées qu'il y eût pour pénétrer dans la ville, et nous n'avons trouvé aucune trace de petites portes ou poternes dont parlent certaines notices.

Dans les fossés, qui baignaient la base de l'enceinte, coulaient sur une partie, à l'Est, entre la porte des Carmes et celle de Bourgogne, au Midi et à l'Ouest, les eaux du ruisseau des Tanneries qui, après avoir passé le moulin Bréchimbault, prenait ce nom. Vers la porte de Paris, un égout amenait dans le fossé, des eaux venant du château et des rues voisines. Le reste du fossé devait être à sec.

Nous ne savons pas si les portes de Paris, de Bourgogne et des Carmes avaient des ponts-levis, comme on l'a affirmé ; mais la porte d'Allier n'en avait pas ; elle était défendue par une porte de fer ayant, dans le milieu, un petit « huisset » ouvert pendant le jour (1).

Sur la plus grande partie du tour des remparts, s'étendait, au dedans de la ville (2), entre eux et les maisons voisines, un terrain libre formant rue, chemin de ronde, permettant d'accéder facilement aux murailles et aux tours, et de se porter rapidement sur les points menacés par l'attaque. Les tours étaient au nombre de huit et avaient reçu des noms dont six sont connus : sur la face Nord, tour du Fredailh, de la Geôle (3), de

2e volume des fiefs, une description du château ; nous laissons de côté ce sujet qu'ils traiteront avec leur grande compétence.

MM. Esmonnot et Alary ont publié une notice fort intéressante et des vues du château, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, tome II, page 258.

Voir aussi un ensemble de vues du château communiqué aux *Annales Bourbonnaises*, année 1892, par M. F. Pérot.

(1) *Le siège des Huguenots devant Molins*, en 1562, par Vayssière, 1895 ; librairie Durond, L. Grégoire, successeur.

(2) Voir ces chemins de ronde dans la vue cavalière.

(3) Existe encore, presque entière, sur le cours de la Préfecture ; un docu.



la Cigogne (1) ; Nord-Est, Grosse Tour (2) ; Est, tour Montaigu ou Montégut (3), tour de la Ville (3) ; au Midi, tour du Bailli (4).

Nous aurons encore l'occasion de donner quelques détails sur les fortifications, lorsque nous parlerons des rues.

Entrons maintenant dans la cité, par le quartier de la rivière.

L'Allier n'avait pas, comme de nos jours, ces fortes digues qui le maintiennent dans son lit ; à chaque crue, la rivière pouvait déplacer son cours capricieux, poussant ses eaux dans la plaine, vers la rive gauche, ou vers la ville, dans le faubourg des Carmes et jusques aux pieds du château. Il en résultait que, aux abords de Moulins, la rivière avait, pendant ses crues, taillé plusieurs iles dans les terrains traversés par elle. Sur la rive droite, ile Fignet ou Fignat ; ile Petit-Bois ou ile de la Foretz ou ile Bostbutin ; rive gauche, ile de la Plotte Charbon ou des Charbons ; La Plotte Saint-Nicolas ; ile Eschenard ou Plotte aux Bardelins ; ile de la Baulme ; la Motte aux Herbets ; l'ile Saincte Languiesse ou ile Cotte ; devant les Jacobins (5), ile Saint-Martin, ile Gamet, ile Villaguet ou aux Grelauds, ile Lormant, entre l'église de l'hôpital des pauvres de Saint Gilles et le champbonnet sous les Carmes De grands tènements de terrains étaient plus ou moins entourés par la rivière, le champbonnet des Carmes, le champbonnet aux Pillerauds (6).

Le long des iles et champbonnets étaient « posez et assiz » des moulins sur bateaux qui se déplaçaient lorsque, les eaux baissant, le courant n'était plus suffisant pour faire tourner leurs roues. Au champbonnet des Carmes le moulin de Sauldes, et le moulin Giraudet ; au champbonnet des Pillerauds, quatre moulins ; un à la Plotte Saint-Nicolas ; à la Plotte aux Bardelins, le moulin Beillet ; aux pieds du faubourg du Chambon-

ment du XIVe siècle l'appelle tour du Fardel ; dans une charte de Louis II, citée par l'*Ancien Bourbonnais*, tome II, pages 79 et 80, elle est désignée sous le nom de tour du Fradeil. Cette charte la concède au chapitre de la collégiale, pour en faire une prison, ce qui nous fait croire que la tour du Fardeil et de la Geôle pourrait être la même tour.

(1) Se trouvait à peu près derrière l'évêché ; elle avait donné son nom à la rue.

(2) Au coin Nord du monastère Sainte Claire ; la vue cavalière fait ressortir ses fortes dimensions.

(3) Ces deux tours se trouvaient dans la rue Montégu ou de la Corroierie; la tour de la Ville servait d'hôtel commun. En 1686, un arrêt du Conseil d'Etat autorisa la ville à en vendre les matériaux qui furent achetés par les marguilliers de l'église Saint-Pierre.

(4) Au bout de la rue Giraudeau, défendait le moulin Bréchimbault.

(5) Les terrains situés entre l'église actuelle du Sacré-Cœur et la rivière.

(6) De chambon, bon terrain ; le champbonnet des Carmes s'étendait des Carmes à la rivière ; celui des Peillerauds ou Pillerauds était entre le cours de Bercy actuel et le faubourg d'Allier.

Coulombeau, le moulin Pendu ; un moulin luilier, pour faire de l'huile, était vers la Queune ; à Avermes, le moulin de ce nom.

Ces bateaux devaient, en général, porter seulement la petite usine, car une seule déclaration fait remarquer qu'un bateau avait une loge pour le farinier. Plusieurs appartenaient à des boulangers ; le chapitre de la Collégiale en avait trois ; l'ostel et hospital de Saint-Nicolas deux.

Sur la rive gauche, s'élevait la Madeleine ou église de Saint-Ladre (1). Dans le faubourg du Chambon-Coulombeau (2), l'église de la Madeleine. Il semble, d'après les descriptions des terriers que, à la fin du xve siècle, l'Allier se divisait, en face de Moulins, en deux bras, l'un plus petit séparant le Chambon-Coulombeau de la rive gauche ; l'autre plus large passant entre ce faubourg et la ville.

Pour arriver au Chambon-Coulombeau, la traversée du premier bras se faisait sur un pont dénommé Eschenard partant du village des Eschenards ; à l'entrée de ce village était la croix Fignat, et un peu plus loin, dans la direction du port de Bressolles, la croix au Ladra et la botte au Ladra. Au Chambon-Coulombeau, quartier, à cette époque, d'un grand nombre de voituriers par eau, on passait sur le grand pont ou premier pont, et la principale rue s'appelait « grande rue tendant du premier pont dallier « au pont Eschenard ».

Après avoir traversé la rivière, on entrait dans le grand faubourg d'Allier comprenant tous les quartiers de notre ville qui s'étendent entre le cours de Bercy et le boulevard Ledru-Rollin, d'une part, et, d'autre part, entre le milieu de la rue d'Allier et la rivière. Une partie seulement de ce vaste espace était construite, celle qui comprend la rue du Pont-Ginguet, les rues qui y aboutissent, la place de l'Allier et les alentours de Saint-Gilles. Au delà de ce périmètre, il y avait des maisons isolées et des jardins. Au cours de Bercy et sur la presque totalité de la place des Bouchers, c'était la campagne.

A l'entrée du pont, du côté du faubourg d'Allier, se trouvait une maison dite du pont, appartenant à la communauté et ville de Moulins, où demeurait « l'accenseur et fermier du péage ».

Plusieurs chemins partaient du pont et conduisaient à Saint-Gilles, aux Carmes et aux terrains qui devaient devenir la place des Bouchers.

Dans ce faubourg d'Allier, existaient deux importants établissements charitables : « *L'hôpital Saint-Gilles* (3) *et l'hôpital Saint-Nicolas* appar-

(1) Voir à ce sujet, *Le faubourg et église de la Madeleine de Moulins*, par Mgr Melin, 1859.

(2) Ce faubourg se trouvait au milieu du lit actuel de l'Allier. Il fut détruit en 1753, lorsque Régemortes construisit le pont.

(3) Note du terrier.

« tenant à Mgr le Duc et auquel a coustume de mettre ses anciens servi-
« teurs domestiques qui n'ont estat pour eux entretenir »...

Cette rue était habitée par des commerçants ou industriels, bouchers, tisseurs en draps et en toiles, huiliers, cordonniers, barbiers, pécheurs, charpentiers, un tanneur, un maréchal, à l'enseigne du Lion d'or, un coustelier, Jehan Ravateau, en face l'église Saint-Nicolas. Jacquemin Ferrel, armurier de Mgr le duc, a un jardin près l'île Cohette. Il y a dans ce quartier un four banal.

A l'extrémité de la rue ou faubourg d'Allier, à droite, en montant vers la ville, existait « la boucherie foraine assise en la rue dalier appartenant « à Mgr le duc dedans laquelle sont assis trois bancs de vente ou estaulx « à vendre » (1). D'après le terrier, elle était placée près de la porte d'Allier. Il dit, en effet, pour fixer l'emplacement des bancs, « du costé « de la rue Bréchimbault à commencer devers la porte d'Allier ».

Dans ses détails, le terrier est en contradiction avec son titre. Il parle non plus de trois bancs, mais de treize rangs de bancs au premier rang, et de onze au deuxième. Il faut probablement voir, dans les « trois bancs « de vente ou estaulx à vendre », trois grands bancs se divisant en vingt-quatre places occupées par les marchands.

Dix autres bancs étaient installés, les jours de foires, « du costé de la « place ou marché des bestes de la place dalier ».

En définitive, trente-quatre bancs servaient à la vente de la viande ; il se faisait à Moulins un gros commerce de boucherie (2). En parlant des foires de cette ville, Nicolay constate qu'il s'y vendait « grande quan- « tité de gros et menu bestail ».

Nous sommes arrivé, à l'entrée de la ville, à la porte d'Allier ; une rue importante, une des grandes artères de Moulins, commence à cette porte et va jusqu'à celle de Bourgogne. C'est, d'après les terriers, la « rue « commançant à la porte dalier jusques à la porte de bourgongne » (3).

A côté de la porte d'Allier, séparés de l'enceinte par une ruelle, s'étendaient les bâtiments de l'hôpital et de l'église Saint-Julien (4) « ou « sont reçu tous pauvres et mendiants passant par la ville ».

Devant l'hôpital, il y avait deux petits bâtiments à piliers de pierre

(1) Les deux installations de la boucherie se voient sur la vue cavalière, E 6.

(2) Dès le XIV[e] siècle, des mesures sanitaires avaient été prévues. « Aucun « ne pourra et ne devra tuer bestes au maille que premièrement il ne « l'ait amener en lieu public et quelle ait été trouvée vive, saine, buvant « et mangeant. » Titres de la maison de Bourbon, n° 3445.

(3) Qui formait, il y a quelques années, les trois rues d'Allier, des Grenouilles et Billonnat.

(4) Fondé au XIII[e] siècle et donné aux jésuites au XVII[e].

« passée dessoubz » avec chambres et grenier dessus. Les bâtisses de ce genre empiétaient sur la voie publique, par leur « passée dessoubz », et payaient de ce chef un cens spécial ; elles étaient alors très nombreuses à Moulins, et on en trouvait dans toutes les rues; c'était, dans des proportions moindres et bien moins régulières, ce que nous voyons encore aux anciennes halles, près de la cathédrale. Sous cet auvent, les commerçants étalaient leurs marchandises, et les piliers de pierre portaient les façades à pans de bois que terminaient les pignons pointus. Au-dessus se balançaient, suspendues à de longues potences en fer, les enseignes imagées du marchand ; ces vieilles maisons, aux alignements fantaisistes, avançant ou reculant au gré du constructeur, donnaient aux rues un aspect des plus pittoresque pendant le jour, et des plus lugubre pendant la nuit, alors que pour tout éclairage, il n'y avait que la lampe fumeuse brûlant dans la niche des bons saints placés à l'encoignure de quelques maisons.

La rue de la porte d'Allier à la porte de Bourgogne était coupée, à peu de distance de son point de départ, par « la rue du puits des Quartes « à la tour de lorloge », ou « rue du puits à la grant place », ou rue de la « porte des Carmes à la tour de lorloge. » Comme on indiquait aussi « une « rue allant du puits des Quartes à la porte des Carmes », en parlant du tronçon de rue compris entre cette porte et le puits, on peut dire qu'il y avait, en réalité, sur ce point de Moulins, le puits des Quartes (1), quatre voies : rue de la porte d'Allier au puits des Quartes ; rue du puits à la porte de Bourgogne, ou rue des Assiz (2) ; rue du puits des Quartes à la porte des Carmes ; rue du puits à l'horloge et à la grande place.

Le haut de la rue tendant de la porte d'Allier à celle de Bourgogne, à partir de l'hôtel Demoret, était appelé « rue du puits Billonnat (3) à la porte de Bourgogne ».

La rue du puits à l'horloge fut quelquefois, lorsqu'il s'agissait des mai-

(1) D'où pouvait venir le nom des Quartes, des quatre rues, à moins que cette dénomination ne rappelât au populaire le souvenir de quatre consuls, édificateurs de la fontaine.

Le puits des Quartes existe encore au coin de la rue de la Flèche ; on y avait installé une pompe, et les habitants venaient de très loin y chercher une eau fraiche, très agréable pendant l'été. Il y a une quinzaine d'années, la pompe a été supprimée, sur la proposition de M. Lenclos, conseiller municipal, qui avait trouvé que cette eau excellente, que buvaient depuis des siècles les Moulinois sans qu'on eût constaté le moindre danger, était contaminée par les ruisseaux et dangereux pour la santé publique. On aurait pu changer la direction des ruisseaux et nettoyer le puits.

(2) Appelée par erreur rue des Arcis, par Grassoreille. « Moulins au XVe siècle », *Revue Bourbonnaise*, année 1884, page 85.

(3) Ce puits existait devant une maison ayant appartenu à un riche bourgeois, Jehan Billonnat, qui vivait au XVe siècle ; il était placé au milieu de la rue. (Voir vue cavalière, E. 4.)

sons situées sur le côté gauche en montant, désignée comme rue allant de la porte d'Allier à la Chambre des Comptes de Mgr le duc (1), édifice dont les restes existent un peu avant la place actuelle de l'Ancien Palais, et sont occupés par l'atelier de menuiserie de M. Blondeau.

Près la porte d'Allier habitaient quelques bourgeois, un drapier et un épicier (2).

En montant la rue des Assiz, on voyait les maisons de notables personnes, noble homme Estienne Maistrot, provot de Culan, licencié ès droit canon et civil, conseiller et lieutenant général de Mgr le maréchal et sénéchal de Bourbonnais ; de honorable homme Huguet Courtin, président de la chambre des comptes de Mgr le duc ; de noble Guillaume Cadier, aussi président de la chambre des comptes de Mgr le duc, propriétaire de la maison, grange et chapelle « qui fut babute » (3).

A droite est « la ruete de la Chieve », et, au-dessus, une rue allant rejoindre les murs de la ville, d'un côté derrière la chapelle Babute, et de l'autre côté vers la porte des Carmes. Au coin de cette rue, un bourgeois, Jehan Giraudeau ou Girauldeau, posséda un vaste immeuble « antiennement appelé lappendeiz aux moynes, maison des moynes » (4), qui avait appartenu avant lui à Pierre de Culan, lieutenant général du Bourbonnais.

Au XVIe siècle, à cette maison « des Moynes » pendra l'enseigne du Cheval blanc.

Girauldeau est un bourgeois riche, qui a la plus grande partie des immeubles de la petite rue à laquelle la population donnera au XVIIe siècle, son nom qu'elle porte encore.

Du puits des Quartes partait, nous l'avons expliqué, la « rue tendant de

(1) Le scribe a souvent varié dans la désignation des rues, ce qui fait que l'auteur de « Moulins au XVe siècle » a cité, comme disparues, les rues de la porte d'Allier à la place, de cette porte aux Carmes, du puits à la Chambre des Comptes, qui n'ont jamais cessé d'exister, et font aujourd'hui la rue de l'Horloge et une partie des rues d'Allier et de la Flèche.

(2) A ce sujet, Grassoreille a commis encore une erreur quand il a dit que les bourgeois, presque tous marchands, qui n'habitaient pas aux abords du château, étaient groupés dans le reste de la ville, par corporations. Les commerçants, en petit nombre, qui habitaient l'enceinte, étaient éloignés les uns des autres. Les orfèvres mêmes n'étaient plus réunis, s'ils l'avaient été, dans cette rue qui porte leur nom. Enfin beaucoup de commerçants n'étaient pas bourgeois ; ceux qui avaient obtenu cet honneur étaient l'exception.

(3) Voir *Guide archéologique de Moulins*, par R. DE QUIRIELLE, 1895, librairie Durond, à Moulins, L. Grégoire, successeur. Vue cavalière, E. 4.

(4) Il est supposable que cette maison était une de celles que possédèrent à Moulins les moines de Souvigny.

« ce puits à la tour de lorloge (1) ou à la grant place », successivement appelée marché aux vaches, place du marché, avant le transfert de ce marché à la place du faubourg d'Allier. C'est là, au pied du beffroi, symbole des franchises municipales, que se trouvait le centre de la ville et de la vie communale ; dans ce lieu se réunissaient les assemblées, se dressaient les « eschaffaulx » pour les représentations populaires, se faisaient les exécutions, et étaient exposés les gens condamnés au pilori ; un puits était au milieu de la place et fut remplacé plus tard par une des salubres fontaines dont a parlé Nicolay.

La place de l'horloge était entourée de vieilles maisons, dont beaucoup avaient ces piliers de pierre, avec « passée dessoubz ». Une des deux grandes hostelleries de la ville, l'enseigne de Saint-Christofle (2), se trouvait sur le côté droit en allant dans la rue des Marmouzets ; elle avait en façade 8 toises et demie et appartenait à « honorable homme et « saige maistre Jehan Cordier ». Sur la place, il y avait un orfèvre, Michel Fèvre, dit Rougier, un espicier à l'image de Nostre Dame, un drapier et un boulanger.

En face de l'horloge s'étendait une partie des dépendances de l'hôtel de Maltaverne, et les maisons que Moulins devait acheter pour installer son hôtel commun que remplacerait l'hôtel de ville actuel.

De la place, derrière l'horloge, une rue monte au château, « du cousté « de la chambre des comptes de monseigneur et auditoire tant de « monseigneur le Sénéchal chastellain de Molins que des eyleuz par le « roy en pays de Bourbonnois » (3).

En cet endroit se trouvait la fourrière du château. D'après les déclarations du terrier, ces bâtiments étaient placés à gauche de la rue actuelle de l'Ancien-Palais, avant d'arriver à la porte du château (4). A droite de cette porte, commençait la rue du Grenier du duc, allant de là à une porte du château, dite petite porte, ouverte en face de la rue de l'Aiguille. La

(1) Pour la tour de l'horloge, voir : *Guide archéologique de Moulins*, par R. de Quirielle ; *Revue bourbonnaise*, 1884, page 24 ; *Histoire de Moulins*, par H. Faure, tome II ; *Allier pittoresque*, par Jolimont, dessin ; *Ancien Bourbonnais*, album, belle lithographie ; la vue cavalière indique l'emplacement du beffroi, du puits, et montre que la place a conservé la forme qu'elle avait jadis. D. 4-5.

(2) Saint-Christofle et les quatre fils Aymond étaient hostelleries renommées, et ce fut sous leurs toits que furent reçus, à différentes reprises, de notables personnages.

(3) Voir *Guide archéologique de Moulins*, par R. de Quirielle ; ces eyleuz étaient sans doute les trois eslus pour la connaissance des droits de tailles et aides, dont parle Nicolay, édition Vayssière, page 45, tome Ier.

(4) Une vue de cette porte a été communiquée aux *Annales bourbonnaises* par F. Pérot.

rue du Grenier avait, à gauche, les fossés du château, passait devant la grande porte de l'église Notre-Dame où elle coupait la rue qui s'appellera « des orfèvres » et qui était alors désignée « rue tendant de la place à la « grande porte de Nostre-Dame ». De la porte de la Collégiale, la rue Grenier passait devant la maison du four « de Monseigneur, l'écurie et la « boucherie sur laquelle sont assis les greniers de Mgr le duc » (1). En face de ces dépendances du châtel, dans les fossés, était installé un jeu de paume.

Dans la rue Grenier passait un conduit dirigeant les eaux dans les fossés de la ville. Elle avait comme habitants, Loys de la Salle, queux de Mme la Duchesse, Colas Lapelin, clerc et greffier des esleuz du Bourbonnois ; Cadier possédait une maison à côté des dépendances des quatre fils Aymon, et du four banal « qui vient d'être démoli ». Là demeuraient des prêtres, un drapier, un orfèvre, un cousturier, des bourgeois et des domestiques du château.

Il nous faut revenir à la tour de l'horloge pour parcourir les deux rues qui partent de cette place vers la porte de Paris : l'une appelée rue de la Revenderie, conduisait de la place à Notre-Dame et au marché au blé (rue actuelle François-Péron, ancienne rue Notre-Dame) ; l'autre menait du marché à la porte de Paris (ancienne rue du Cherche-Midi). Dans tout ce quartier, les anciennes maisons n'étaient pas rares et payaient pour leurs « passées-dessoubz ». Des commerçants les habitaient, épiciers, selliers, un drapier à l'enseigne du Chapeau Rouge, un barbier à l'enseigne de l'Escu de France, des sergiers, des courdonniers.

Sur le côté gauche de la rue de la Revenderie, en montant à la Collégiale, se trouvait une entrée des halles ou marché (2), qui occupait probablement une grande partie des terrains compris de nos jours, entre la cathédrale, les rues Grenier, des Orfèvres, François-Péron et la place de l'Horloge. Cette entrée avait deux toises de large. Le marché était caché par les maisons qui avaient été construites autour et au-dessus de lui, ne laissant à l'air libre qu'une étroite ruelle (3) : vingt-trois maisons avec « pilliers et passées dessoubz » et « passées dessus les estaulz des

(1) Les deux maisons du four avaient 4 toises de front ; le grenier, 8 toises et demie.

(2) En 1446, Charles, duc de Bourbonnais, baille et accense à Pierre Bazin et consorts la hale de Moulins, à la charge de démolir et de reconstruire le vieil édifice, avec faculté détablir au-dessus des piliers, des chambres et logis pour l'agrandissement de leurs propres maisons. (Titres de la maison de Bourbon, n° 5768.)

(3) Cette rue existe encore en partie derrière les maisons de la rue François-Péron. Elle pénètre dans le milieu du n° 3, pharmacie Grenier. Nous plaçons l'entrée de l'ancienne halle au passage couvert de la maison n° 7.

halles ». Cet entassement de maisons et de marchandises explique la violence de l'incendie qui éclata, en 1655, dans cet endroit et manqua de détruire une partie de la ville (1). Les halles avaient une deuxième entrée rue Grenier.

La rue faisant suite à celle de la Revenderie jusqu'à la porte de Paris, avait, sur le côté droit, le marché au blé, et à gauche, l'hostellerie des quatre fils Aymon, dont les dépendances étaient vastes, puisqu'elles enveloppaient la collégiale (2) et venaient sur la rue Grenier. A côté des halles, maison appartenant à Jehan Chauveau, et maison des vénérables doyens et chapitre de l'église collégiale de Nostre-Dame de Moulins (3). Aux alentours habitaient Guillaume Griffet, maistre de garnison de Mgr le duc ; Jehan Moreau arpenteur des bois de Monseigneur ; Antoine Chevalier, maistre de ses ouvrages et charpente ; quelques commerçants et des domestiques du château.

Près la porte de Paris, pendait l'enseigne « de l'ostel de Louys », et se trouvait un travail à ferrer les chevaux appartenant à Jehan Chambrelette, mareschal de Madame la duchesse. Devant les Quatre fils Aymon, un autre travail à Guillamin Boiesat.

Sur le côté du marché au blé, partait la rue de la Monoie ; elle rejoignait la rue de la Cigongne qui s'étendait de la porte de Paris au cul-de-sac « du Bout du Monde » (4), au nord de Sainte-Claire, entre

(1) *Revue Bourbonnaise*, année 1884, page 28.

(2) Sur la collégiale, voir *Notre-Dame de Moulins*, par L. du Broc de Segange ; la *Collégiale de Moulins*, par le Commandant du Broc de Seganges ; la *Cathédrale de Moulins*, par le Père Desrosiers ; *Guide archéologique*, de R. de Quirielle.

(3) Voir, pour cette maison, *Guide archéologique de Moulins*, par R. de Quirielle. Une pierre encastrée dans la façade représente un homme tenant en sa main une épine ou un clou. On a raconté souvent que cette sculpture fait allusion à l'entrepreneur qui aurait débarrassé celui de la Collégiale d'un marché désavantageux, « lui aurait tiré une bonne épine du pied ». Nous croyons que cette légende doit être écartée. D'après un passage du *Journal d'un bourgeois de Moulins*, page 28, publié par M. Claudon, archiviste de l'Allier, la pierre en question était, avec d'autres sculptures, placée au-dessus des piliers du marché au blé, abattus en 1768 : c'est depuis cette époque qu'elle aurait été placée dans le mur du doyenné, et elle n'aurait en conséquence aucun rapport avec cet édifice.

(4) Voir la vue cavalière. Jusqu'en 1688, la rue devant Sainte-Claire ne fut pas en communication avec la rue de la Cigogne ; à cette date, les deux rues furent reliées. « La petite place entre deux » est visible dans la vue C. 4, en haut du carré, au pied de la tour. Il y a lieu de remarquer que la rue Montaigu qui s'appellera bientôt rue de la Couroierie, part de la grosse tour. Pour Sainte-Claire, lire la publication de Vayssière, *le Monastère de Sainte-Claire, d'après Jacques Fodéré*, 1893, librairie Durond, L. Grégoire successeur.



la grosse tour et le mur de clôture de ce monastère et ceux de la ville « petite place entre deux ». Dans cette partie du rempart se trouvait la tour de la Cigongne ; « la rue devant Sainte-Clere à l'endroit de la tour « de la Cigongne », dit une déclaration.

Dans la rue de la Cigongne, il y avait des maisons appartenant à Pierre Penis, fruictier de la duchesse, à Guillaume Foullon, son chevaucheur, à Jehan Pizdot, grenetier de Molins, à messire Jehan Fouet, prêtre chanoine de l'église Notre-Dame.

Au marché au blé commençait aussi la rue allant à l'église Sainte-Claire, et rejoignant la rue de la Gigongne, « rue allant du marché au blé « en la rue passant parderrière Sainte-Claire à la porte de Paris » (1). Au milieu de cette rue de Sainte-Claire, devant le puits « Mayasse », aboutissait la rue de la Courourie ou Corouerie qui passait devant la chapelle des Menestreaux ou église Saint-Pierre, et dans cette rue débouchaient deux ruelles ; à gauche en se dirigeant vers Saint-Pierre, celle allant en la rue de Montaigu qui longe les remparts, de Sainte-Claire à la porte de Bourgogne ; à droite, la ruelle du Crot du Vert rattachant la rue de la Corroierie à la Revenderie, en face de la petite porte de Notre-Dame, « près l'escu de France ». Le Crot du Vert est un cabaret ou une ostellerie renommée, appartenant, au xve siècle, à la communauté des habitants de Moulins.

Rue de la Corrouerie habitent ou sont propriétaires, des personnages importants : Messire Jehan de Gamaches, conseiller du duc, auditeur en la chambre des Comptes ; Messire Ayme Daignet, conseiller du duc et procureur de ses domaines ; messire Jean Audigier, clerc ; Jehan de Jalligny, bourgeois ; Jehan Dumay, menestrier du duc ; Robin de Saint-Yllier, maréchal et palefrenier de Mgr le duc Charles « que Dieu a rappelé à lui ».

La rue de la Corroierie quittera bientôt son nom pour prendre celui de l'église Saint-Pierre, et la rue Montaigu en héritera.

Autour de l'église et de son cimetière, il existait, au midi, une ruelle dans laquelle se trouvaient des étables et des écuries.

En dépassant Saint-Pierre, on trouvait la rue tendant de cette église au puits ou font Billonnat, placé, comme nous le savons, en face de l'hôtel Moret.

De la font Billonnat la rue des Marmouzets allait à la grande place.

Retournons sur nos pas, à la porte de Paris ; à la sortie de la ville, après avoir franchi les fossés, existaient le petit hôpital Saint-Jehan et

(1) C'est-à-dire que cette rue allait passer entre Sainte-Claire et les remparts, et rejoignait la rue de la Cigogne au pied de la grosse tour. Voir vue cavalière.



les deux faubourgs de Paris et de Bapaulme reliés entre eux par la rue de l'Aumône. Mais cette rue ne s'étendait pas seulement entre les faubourgs de Bapaulme et de Paris ; elle comprenait une grande partie de la rue de Paris actuelle. Les déclarations ne laissent aucun doute à cet égard (1) : « maison rue de l'aumosne en face l'église Saint Jehan » ; — rue « de l'aumosne par laquelle lon va de la porte de Paris à la Villeneuve ; « — grande rue de l'aumosne tendant de Molins à la Villeneuve. » La rue de l'Aumosne descendait aussi vers la rivière (rue actuelle du Lycée) ; des déclarations l'indiquent : vigne appartenant à Pierre Maugarny, marchand et bourgeois, rue de l'aumosne, au-dessous de Saint Jehan ; — jardin au-dessous de Saint Jehan, rue de l'aumosne, à Jehan des Greniers, marchand hotelier ; maisons appartenant à Pierre Girault, bourgeois, cousturier ; Pierre Martin, chevaucheur de la femme de Mgr le duc ; Pierre Borde, tonnelier de l'eschansonnerie du duc ; Régnault Aubert, marchand drapier et bourgeois ; Henriet Simon, valet de chambre et taillandier du duc ; Jehan Chamore, concierge de l'ostel du duc.

Quelques maisons de la rue de l'Aumosne avaient des jardins établis dans les fossés ou sur des terrains voisins appartenant au duc qui, sans renoncer à une rente en argent, avait imposé ou accepté une redevance en nature, production fleurie à cueillir sur le sol concédé.

« Jehan Fouet, prestre curé de Trevol et chanoine de Molins, de sa « voulonte sans aucune contraincte a cougnu et confessè devoir et « loialement estre tenu de rendre et paier à mon dit Seigneur le duc « chacun an perpétuellement en sa recepte de Molins, au dit mois de « mars, 8 deniers tournois de rente et sa porcion de cinq chapeau de « roses. »

Jaquet Baqueillon, espicier, Jehan Cordier, bourgeois, et messire Jehan de Gamarches, conseiller du duc, avaient aussi une portion de cinq chapeaux de roses à fournir.

A son extrémité, près de la Croix Bardelin (2), la rue de l'Aumône se reliait au faubourg de Bapaulme (3), voie de communication « tendant de Molins à Demoret ». Ce faubourg ne paraît, aux xve et xvie siècles, être bâti que sur une petite partie ; il y a des jardins, des vignes et des champs, c'est presque la campagne.

Le faubourg de Bourgogne, chemin de Molins à Saint-Bonnet, auquel on arrivait de la ville par la porte de ce nom, avait une première partie

(1) Grassoreille l'a fait connaître dans son « Moulins au xve siècle », *Revue Bourbonnaise*, année 1884, page 86, mais il n'a pas fourni, à l'appui de son dire, les renseignements que nous croyons devoir donner.

(2) Voir vue cavalière, croix derrière grosse tour.

(3) De nos jours, rue de Decize et faubourg Chaveau.

désignée généralement par les noms de rue aux Suours (1), aux Sueurs. Elle comprenait les terrains limités par les fossés de la ville et la place actuelle de la Paume. C'était le quartier des cordonniers qui y habitaient en grand nombre. Ce groupement d'une industrie était dû au voisinage des tanneries qui lui fournissaient la matière première, et probablement à la facilité pour les ouvriers de trouver dans cet endroit des logements moins coûteux que ceux de la ville. La rue des Sueurs avait cependant quelques habitants ou propriétaires d'une situation moins humble : Jehan le Seure, varlet de chambre du duc ; Jehan Percheron, marchand pelletier, ancien varlet de chambre du duc, bourgeois ; Estienne Pourault et Michet, sergents ; Lorin Duberne, potagier du duc ; Pierre Colardy, apothicaire.

Derrière la rue aux Sueurs commençait à se créer une rue Bréchimbault ou des Tanneries, allant à l'étang Bréchimbault qui alimentait le ruisseau de ce nom, après avoir servi à deux tanneries construites au-dessus du moulin, presque sur les fossés de la ville, l'une à Pierron et Saint-Martin, marchands tanneurs et bourgeois ; l'autre à Lorin Touzet, simplement tanneur.

Vers l'étang, commençaient deux rues, l'une se dirigeant sur le faubourg des Carmes, et l'autre tendant au guichet (2) de cette porte et, par conséquent, aux rues de la ville.

Au même endroit, à l'étang, arrivait le chemin qui descendait de Champmort ou de la Motte-Babute (3) et allait, à l'est, rejoindre la chapelle de Bardon et le château de Foulet.

Le faubourg des Carmes partait de la porte de ce nom ; il n'était pas, à l'époque qui nous occupe, le quartier populeux qu'il deviendra au XVII[e] siècle ; les maisons paraissent clairsemées, au milieu de jardins, de terrains vagues ou cultivés. Le couvent seul (4) a une grande importance, et, de tous côtés, les chemins s'entrecroisaient pour le relier à la ville et à la rivière : chemin des Carmes au champbonnet des Carmes, des Carmes au marché aux bestes et à la boucherie foraine, rue des Carmes à Mi-Bonnet. Devant le couvent, une grande place s'étend, avec une

(1) Ce nom viendrait du latin *Sutor*, cordonnier. N'aurait-il pas plutôt pour origine le mot sueur, par lequel on désigne l'ouvrier qui travaille le cuir immédiatement après le tanneur. (LAROUSSE, *Dict. universel du XIX[e] siècle.*)

(2) Petit vantail s'ouvrant dans la grande porte ; on l'appelait Guichet Fromental, peut-être parce qu'il avait été installé par les soins du consul de ce nom.

(3) Emplacement de la place de la République, de la gare du chemin de fer, et des rues avoisinantes.

(4) Voir *Histoire du couvent des Carmes*, par BOUCHARD, *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts*, 1897.

haute croix au centre ; elle est traversée par le chemin des Garsaults, alors route du Lyonnais.

La rue de Reffambles débouche sur la place.

Nous avons terminé la visite que nous avons entreprise du Moulins des xve et xvie siècles, à l'aide de ces précieux terriers que conservent nos archives et que, le premier, nous avons utilisés. Dans cette promenade à travers notre vieille cité bourbonnaise, nous aurions pu, sans doute, nous arrêter longuement devant les principaux monuments : château, beffroi, collégiale, couvents ; mais nous n'aurions que reproduit ce qui a été dit et redit par tous ceux qui ont collaboré à l'histoire de Moulins. Il nous a paru plus simple d'indiquer par des notes, les nombreux ouvrages publiés à ce sujet, pour renseigner ceux qui désireraient avoir recours à ces intéressantes publications.





u xviie siècle, l'aspect général de la capitale du Bourbonnais subit des modifications, des transformations considérables ; l'étroite ceinture de tours et de murailles, dans laquelle est emprisonnée la ville, disparaîtra peu à peu (1) et les nouvelles fortifications seront construites loin des

(1) En 1658, Louis XIII concéda à M. de Saint-Gérand, gouverneur et lieutenant-général du Bourbonnais, toutes les places vaines et vagues situées sur les vieilles murailles de Moulins, les fossés et contre-escarpes, les matériaux de démolition des dites vieilles murailles, pour y faire bâtir et édifier des maisons pour la décoration et l'embellissement de la ville, à la charge de laisser la place d'une voie publique. Le prix des matériaux devait être employé à la construction de la nouvelle enceinte. (Archives de l'Allier, C. 15.) Florent d'Argouges (Procès-verbal de la généralité de Moulins, en 1686, page 45 édition Vayssière, librairie L. Grégoire) dit que Saint-Gérand céda les fossés de la ville au Roi, moyennant 40,000 livres. On chercha, en vain, à les vendre.

anciennes, réunissant à Moulins la plus grande partie de ses populeux faubourgs, où, depuis de longues années, les habitants ont commencé à chercher l'espace et l'air qui leur manquaient dans la vieille cité. Moulins est devenu une grande ville avec de petits faubourgs. Les fossés sont comblés, et sur une partie de leur emplacement sont commencées les belles promenades qui font, de nos jours, l'admiration de tous ceux qui visitent Moulins. Sur les ruines des remparts, les maisons se construisent, et dans l'intérieur de la ville, sur quelques points (1), des maisons neuves, aux façades correctes, aux matériaux choisis, remplacent les étroits pignons, les pans de bois et les piliers de pierre. Les alignements se rectifient et les rues s'élargissent. On refait le pavage, on établit des égouts et on commence à remplacer les puits par des fontaines alimentées par des eaux de source.

Dans les divers quartiers, les noms des rues commencent à devenir officiels et à être adoptés uniformément, ce qui était indispensable, depuis que disparaissaient ou allaient disparaître les anciennes portes qui avaient servi à désigner le point de départ et d'arrivée des principales voies.

Il y a néanmoins toujours de grandes variations dans les noms que l'on emploie. La grande place d'Allier est aussi la place des Lices ; la rue d'Allier est le quartier du puits des Quartes ; on dit rue des Assiz ou rue des Grenouilles (2), rue de la revenderie ou rue Notre-Dame, rue de la Corroierie ou rue Montaigu, rue du Crot-du-Verre ou rue Touzet, rue de la petite porte du châtel à la rue des Orfèvres ou rue Grenier, rue des Orfèvres ou rue de la grande place à la grande porte de Notre-Dame, rue du puits Billonnat à la grande place ou rue des Marmouzets, rue de la porte de Paris à la petite boucherie ou rue de l'Aiguille. Les rues Giraudeau et de la Chèvre sont désignées ainsi.

La grande place est la place de l'Horloge ou place du Dieu de Pitié

(1) Au milieu du XVIII[e] siècle, les reconstructions seront nombreuses rue de l'Horloge, rue Notre-Dame, place des Halles et rue Cherche-Midi. Les demandes des propriétaires montrent qu'il y avait encore beaucoup de vieilles maisons avançant sur la voie publique et en ruines.

(2) Dans son *Histoire de Moulins*, particularités diverses, M. H. Faure dit que cette rue se serait appelée rue des Gargouilles ; une de ses belles maisons avait et a encore des gargouilles superbes qui avaient pu produire grande impression sur la population. Mais le nom de rue des Grenouilles s'explique mieux, selon nous : l'étang Bréchimbault qui ne sera comblé qu'à la fin du XVIII[e] siècle, était à une petite distance de ce quartier du puits des Quartes, et à certains moments, les concerts nocturnes que donnaient les nombreux batraciens qui pullulaient dans la pièce d'eau, ont pu être assez désagréables aux habitants pour qu'ils donnassent à la rue le nom de leurs aquatiques voisins.

« suspendu sur ung pilier » (1). Dans le faubourg de Paris, il y a la place de la Fontaine ou place du faubourg de Paris, la rue Sous-Saint-Jean; faubourg de Bourgogne, la rue des Augustins, celle des Capucins allant de la rue de Bourgogne ou rue des Sueurs aux Capucins, la rue des Tasneries.

Faubourg d'Allier, on trouve la rue de Saint-Nicolas au Champbonnet ou rue Bas de Becq ; rue de la place d'Allier à la place des Bouchers ou rue Tapet ; rue des Bouchers ou de la grande boucherie ; rue Crespinet (2) ; rue du Rivage des vins (3) ; rue de Saint-Gilles ; rue du Chapt ou des Estuves (4) ; faubourg des Carmes, rue de Corbigny allant de la rue de Reffambles à Bardon ; rue du Petit-Ris ; rue des Minimes; rue Monin (5) ; rue des Cameaux ; enfin la rue des Couteliers, fraction de la rue des Carmes, à laquelle cette industrie a donné une telle importance que son nom effacera complètement celui qu'elle avait eu jusque-là.

La population moulinoise avait reçu des éléments nouveaux qui, au point de vue de leur situation sociale et de fortune, contribuèrent au développement de la ville et de son commerce ; nous parlons des nombreux titulaires des charges de finance et de justice créés successive-

(1) L'image du Dieu de Pitié était alors placée dans le voisinage de la tour de l'Horloge, au milieu du bassin d'une fontaine, dans une niche en maçonnerie surmontée d'un crucifix. En 1756, la statue fut enlevée et mise dans l'encoignure de la tour, adossée à une colonne établie dans ce but (et qui y est encore); le Dieu était protégé par un dôme en plomb surmonté du crucifix de l'ancienne niche. De chaque côté, il y avait un petit pilastre en bois ou en plâtre et une lanterne; c'était probablement, à cette époque, le seul éclairage de la place. En même temps qu'on déplaçait la statue, on refaisait les deux petites statuettes de l'horloge; le tout coûta 731 livres 10 sols 5 deniers. La fontaine fut démolie. (Archives de l'Allier, C. 169). Le *Journal d'un bourgeois de Moulins*, publié par M. Claudon, mentionne en quelques lignes le déplacement de la statue.

Nous pensons que, dans la vue cavalière, le petit monument qui est indiqué au pied de la tour, D. 5, est la fontaine du Dieu de Pitié, et non le pilori, comme le croit M. l'abbé Clément.

(2) Nom de la tour située à l'entrée de cette rue, vers la rivière.

(3) Les mariniers de Moulins transportaient une grande quantité de vins de l'Auvergne et du Bourbonnais par l'Allier et la Loire. En bonne année, le port était couvert de tonneaux de vin.

(4) Rue ouverte probablement par un membre de la famille de ces Duchapt qui, avant de devenir bourgeois, avaient été marchands épiciers, drapiers, et avaient, en 1515, leur maison en façade sur la rue de la porte d'Allier et la rue de l'Horloge, 2 toises sur l'une, 3 toises sur l'autre. Un autre Duchapt habitait sur la grande place. Au XVIIe siècle, il y avait dans la rue du Chapt des estuves (des bains).

(5) Une croix « Monin », nom probable de la personne qui l'avait érigée, était placée à l'entrée de la rue, près des Minimes.

ment, de leurs familles, et des riches gentilshommes des environs de Moulins que cette société aristocratique devait attirer, au moins pendant la mauvaise saison, dans la capitale du Bourbonnais.

Au bas du château, les fossés ayant été anticipés par les particuliers et obstrués par léurs travaux, les eaux descendant du faubourg de Bourgogne et celles du ruisseau Bréchimbault forment un vaste étang.

Une partie des murs a été démolie par les propriétaires voisins, et les Pères Jésuites se sont emparés de divers emplacements ; ils ont transformé en logements loués par eux les dépendances de l'hôtel Saint-Julien. Les tours de la porte d'Allier servent aussi de logement ; dans l'une d'elles est installé le chaudronnier Paradis. Au delà de la porte, la rue s'est modifiée.

L'officine de l'apothicaire Léonard Charbon (1), prédécesseur de Lemaire, est ouverte ; au puits des Quartes, le pâtissier Adam Claude (2) a boutique près de celle de Guillaume Piedemus, espicier, et de la maison du bourgeois Jean Mary de Valligny. Rue Giraudeau habite maistre Etienne Rousseau, sieur de la Chassagne ; de cette rue, le Cheval-Blanc a transporté son hostellerie sur la place de l'Allier.

Au coin de la rue de l'Horloge, Daillan, marchand épicier, fabrique un muscat et un hypocras excellents, que l'on offre, comme étrennes, au gouverneur et au lieutenant-général ; J.-B. Fribaux, son confrère et voisin, a une confiture délicieuse que goûtera Son Altesse Palatine pendant son séjour aux eaux de Bourbon.

En face du puits Billonnat (3), avec issue sur la rue des Marmouzets, Claude Laglantier, maistre pâtissier, étale ses friandises sous l'enseigne de Saint-Michel ; sa maison, propriété en 1461 de Jehan Billonnat, appartient maintenant à Pierre des Essarts, docteur en médecine. Laglantier a pour voisins de l'autre côté de la rue des Marmouzets et rue Saint-Pierre, Claude Delageneste, notaire royal, et Thomas Vichy, sieur de la Besche.

A côté, résident le président Mayot, André Semyn, Jean Gaulmyn, sieur de Lalys ; noble Jean Tridon, avocat au Parlement ; Etienne Genin, sieur de Billonnat, chancelier, conseiller du roi, procureur au siège présidial de Moulins ; Pierre Giraud, seigneur de Chaugy, conseiller du roi, chastelain juge ordinaire et « politique » de la châtellenie de Molins ; Michel Binville, procureur en la sénéchaussée ; Jean Dugourd, procureur ;

(1) En 1656, il y avait, à Moulins, 8 apothicaires : Lemaire, Moreau, R. Decluny, P. Fouchier, J. Gillet, Decluny fils, Fouchier fils, Michel. (Archives de l'Allier, C. 31.)

(2) Même document ; en 1696, on comptait à Moulins 22 pâtissiers.

(3) Supprimé en 1752 comme gênant la circulation.

Pierre Beraud, bourgeois, sieur des Guilleminots ; Louis Guillouet, conseiller du roi, eslu en l'élection de Molins ; Dulong, marchand apothicaire.

En face de l'église Saint-Pierre, est la maison de Maltaverne que la ville achètera, en 1680, pour en faire son hôtel de ville (1).

Plus loin, maison à noble Pierre Giraud, chancelier de Moulins ; Philibert Feydeau, écuyer, sieur de Clusor, beau-père de Claude Mareschal, sieur de Bompré, a une grande maison à trois corps de logis, communément appelée la maison de l'Ecluse ; elle touchait celle du sieur de Culant, de Cheureux, de Demous, Baugy, etc.

Dans la rue des Marmouzets, il y a des maisons à Artaud, procureur, à Philippe Bardon, écuyer, chevalier, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, et à noble Antoine Griffet, seigneur de la Baulme, conseiller et médecin ordinaire du roi, intendant des eaux minérales de Bourbon.

Derrière l'église Saint-Pierre, une ruelle longe le cimetière, le long de laquelle il y a des maisonnettes, étables, cour et une petite chapelle à Claude de Chillot, veuve de Chantelot ; au même endroit, il y a un four banal appartenant au chapitre de la collégiale. Cette ruelle fut fermée en 1770, sur la demande des marguilliers de l'église qui avaient fait connaître qu'elle servait de lieux d'aisances aux passants, de lieux de rendez-vous tout à fait contraires et indignes des approches d'un lieu si saint. (Arch. de l'Allier, C. 27.)

Rue de l'Horloge, sur ce point, les maisons à piliers « passée dessoubz » ont été conservées et dans trois de ces vieux bâtiments sont logés un orfèvre, un drapier et un apothicaire.

Place de l'Horloge. — Après l'incendie des anciennes halles, on en construisit d'autres sur la place, et la vue cavalière nous les montre à cet endroit (E. 4). La tour de l'horloge est entourée de petites maisons, de boutiques. Maistre Antoine Berroyer, notaire royal, a son étude dans la tour, dans cette petite salle qu'avait occupée, en 1456, un changeur, que la ville vendra plus tard et ne rachètera que dans les dernières années du XIXe siècle. Berroyer a de plus deux petites boutiques accolées à la base de Jacquemart. Ce n'est pas tout ; Jean Cantat a aussi son étude de notaire à côté de la tour, une toise en front de rue. Une autre boutique à Jean Prévost, bourgeois de Louchy, a neuf pieds en front de rue. Berroyer possède, au même endroit, d'autres bâtiments avec Nicolas de

(1) Après avoir tenu leurs séances, faute d'un local communal, dans un cabaret, les consuls et échevins avaient installé l'hôtel de ville dans la grosse tour ; elle fut démolie en 1690, et ses matériaux furent vendus aux marguilliers de l'église Saint-Pierre pour 510 livres. Voir, pour l'hôtel de ville, *Histoire de Moulins*, par H. Faure, 2e volume.



Villaines, écuyer, conseiller du roy, président trésorier de France en la généralité de Molins, et demoiselle Jeanne-Claude Rousseau, veuve d'Estienne Ladvenier, docteur en médecine. Près de la tour, il y a l'apothicaire Jean Moreau, l'orfèvre Guillaumier jeune, et à peu de distance une place vague appartenant à Claude de la Souche, écuyer, sieur de Saint-Augustin, Montcoquier, les Louteaux. Sur la place, sont voisins le logis du Chapeau Rouge, l'apothicaire Fouchier, l'Image Nostre-Dame, l'orfèvre Duchar, et l'hôtellerie importante de Saint-Christofle.

Rue Notre-Dame, existent, au débouché de la rue Percée sur la place, maison à piliers à Claude Caillet, procureur, et au pâtissier Burin, et d'autres maisons à piliers, au barbier Louis, à l'hôpital général, et à Toussaint Brirot, conseiller au présidial de Moulins. Au coin de la rue du Crot du Vert, « en face de la petite porte sous le clocher de l'église », maison de Marie Feydeau, veuve de Fins, « ou estoit partie du Crot du « Vert », qui devait s'étendre de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Pierre. Près l'église, maison à Nicolas de Lapelin, écuyer, sieur de Losme et Boussat.

Sur la place du marché au blé, ce marché occupe presque tout un côté ; c'est, avec la rue de la porte de Paris et les rues Sainte Claire, Saint-Pierre, le quartier aristocratique de la ville ; on y trouve : noble Louis Heroys, sieur d'Origny, Montagu les Coulandon, Certilly, conseiller du roy, trésorier de France ; noble Jean Rouer ou Rouher, conseiller du roy en la sénéchaussée de Bourbonnais ; Claude Guérin, sieur de Chermont, Creuzier le Neuf, conseiller du roy, président et trésorier de France en la généralité de Moulins ; Philibert Verne, substitut du procureur du roy ; Jean Garnier, écuyer, seigneur d'Avrilly, conseiller du roy, président et trésorier général de France en la généralité de Molins ; noble Jacques Berger, sieur de Patry, conseiller du roy, lieutenant général de la châtellenie de Moulins ; le conseiller de Lamure. L'immeuble le plus important est toujours l'hostel « appelé communément les quatre fils Esmond » où habite Léonard Faverot, sieur de Neufville, conseiller du roy en la sénéchaussée de Molins.

La rue qui va de la place de l'Horloge au grand portail de l'église Notre-Dame, la rue des Orfèvres, n'a pourtant que deux de ces marchands, Bernachier et Claude Meredieu (1). Ils ont, dans leur voisinage, maître Pierre Vernoy, marchand libraire, imprimeur ordinaire du roy (1) ; Jean Vigier, bourgeois, sieur de Pringy ; Jacques Febvrier, substitut du procureur du roy ; Jean Moreau, chirurgien ; Vernois, procureur du roy.

(1) Il y avait 10 orfèvres à Moulins, en 1696, tous peu fortunés. Une autre imprimerie existait, celle de la veuve de Claude Vernoy. (Archives départementales, C. 91.)

Dans la rue Grenier, il y a toujours « les bouchiers vendant chair en la « petite boucherie et donnant, chacun an au roy, comme redevance, la « cuisse du plus beau bœuf mis en vente par eux. » En face de la boucherie, dans le fossé du château, est le jeu de paulme du chastel, entre la petite porte et la porte de Paris. Dans cette rue, près le grand escalier de Notre-Dame (1), les doyens et chanoines de la Collégiale ont une maison.

En dehors de l'ancienne porte de Paris, des changements se sont produits : les abords de la ville ont été dégagés, nivelés, et une fontaine a été établie. L'hostel de la Belle-Image a été construit au coin de la rue allant de la rue de Paris au champbonnet des Peilleraux, en passant sous Saint-Jean. Vis-à-vis la fontaine, habite Louis Barbier, marchand orlogeur (2). Dans la rue de Paris, sont les maisons de noble André Liandon, médecin (3) ; du chirurgien Charles (4) ; du sergent royal Champlon, de Plossier dit Barbatioux, joueur de violon (5). A l'extrémité de la rue, un jeu de paulme est installé.

La rue Sainte-Claire a été modifiée, à son extrémité, vers le mur d'enceinte qui a été ouvert pour établir une communication traversant le fossé et allant rejoindre la rue nouvelle des Augustins (6). Habitent rue Sainte-Claire, autour du logis Danssac, Jacques de Dreuille, écuyer, sieur d'Issard ; noble Girault, sieur des Echerolles, conseiller du roy à la sénéchaussée de Bourbonnais ; J.-B. Brinon, écuyer, sieur de Baunay.

La rue de la Cigogne longe toujours les remparts de la porte de Paris à la grosse tour, en passant derrière le logis d'Ansac et en finissant dans le cul de-sac du Bout du Monde.

Le seul changement que nous remarquons pour la rue de l'Aumône est

(1) Cet escalier se trouvait en face de la rue Grenier actuelle ; il fut remplacé, en 1770, par celui qui existait lorsque furent commencés les travaux d'agrandissement de la Cathédrale. Les doyens et les chanoines eurent, à cette occasion, de sérieuses difficultés avec un voisin Péronin, notaire (Archives de l'Allier, C. 369.)

(2) Il y avait à Moulins en 1696, quatre orlogeurs, sans biens. (Archives départementales, C. 91.)

(3) Moulins avait, en 1696, huit médecins : Dessenard, Bardet, Michel, Huttier, Avenier, Sabattier Moreau, Lemaire, Durant. (Arch. dép. C. 91.)

(4) En 1696, quatorze chirurgiens: Mestraud, Deboisseau, Desruisseau, Moreau, Cousson, Bazin, Charles, Barnoux, Chateau, Delidet père et fils, Daillan, Delaire, Malot. Il y avait 3 sages-femmes.

(5) Champlon avait sept confrères en violon, un en guitare. (Arch. dép. C. 91.)

(6) A cette époque, les religieuses de Sainte-Claire agrandissent leur couvent, en étendant les jardins jusqu'au pied des remparts. On élargit également la rue passant devant leur église et allant de la rue Sainte-Claire à la rue de la Cigogne. La rue Sainte-Claire fut aussi agrandie vers sa rencontre avec la rue de la Corroierie.

l'installation du logis des Trois-Pigeons. Sa voisine, la rue de Bapaulme, s'est notablement agrandie ; à son débouché, vers les fossés de la ville, pend l'enseigne de l'hôtellerie de Saint-Eloi, et à son extrémité les couvents des Capucins et des Carmélites (1) ont édifié leurs constructions.

La plus grande partie du faubourg de Bourgogne, enclose maintenant dans la nouvelle enceinte, et devenue la rue de Bourgogne, a pris un développement considérable. La rue des Augustins, à laquelle le couvent a donné son nom (2), met ce quartier en communication avec la vieille ville. La rue des Capucins est ébauchée vers cet établissement.

La rue de Bourgogne n'est plus la pauvre rue aux Sueurs, l'habitation d'humbles artisans ; des nobles et des bourgeois y ont des maisons où ils logent ou qu'ils ont louées ; des commerçants et industriels se sont installés : François Trochereau, sieur des Bassez ; François Vigier, notaire royal ; les bourgeois Pérot, Jean de l'Hospital, Jean Estienne, Ladvenier, sieur de la Falloterie ; noble dame Chevalier, veuve Durye ; Guillaud, avocat ; le greffier Dumont et Claude de Robertiere ; les sergents royaux Augrand et Bassot ; le médecin Chaulvyn ; deux arquebusiers, Ranson et Jauliard (3) ; l'orfèvre Guillermots. Deux tanneries (3) ont été créées, l'une par Claude Durye et Jean Billot ; l'autre par Jean Charnay (trois piscines et quatre fosses). Il y a aussi le corroyeur Crutays et les couteliers Lyvelin, Gamon, Morel et Grand.

A l'entrée de la rue, du côté de l'ancienne porte de la ville, après le fossé, le logis des Trois-Trompettes est devenu celui des Quatre-Vents et Jean Debard y a mis ses fourneaux (4). Plus loin, à l'intersection des rues de Bourgogne, des Augustins, des Capucins, de la Paume, se dresse une croix, devant laquelle est le logis du Cerf-Volant tenu par Thomassat. Ce n'est pas la seule auberge ; il y a encore celles de la Petite-Lyonne, du Lion d'or, le logis de l'Hermitage, avec plusieurs corps de logis,

(1) Fondé en 1601 ; installé d'abord sur les coteaux de Sainte-Catherine, descendu dans l'enclos des Capucins, en 1635. Les Carmélites, couvent fondé en 1628.

(2) Fondé en 1617. Voir *Annales Bourbonnaises*, année 1890, « *la rue des Augustins* », par F. Pérot. L'auteur dit que cette rue était une impasse tortueuse et étroite. La vue cavalière lui donne une bonne largeur.

(3) En 1691, il y avait à Moulins, 7 arquebusiers, 4 fourbisseurs, 3 éperonniers, 17 tanneurs, 7 corroyeurs, 44 cordonniers, 26 savetiers.

(4) Une petite chapelle et un puits existaient en face des Quatre-Vents, dans la rue, et gênaient la circulation ; par arrêt du 17 février 1774, les présidents, trésoriers de France et généraux des finances, grands-voyers de la généralité de Moulins, en ordonnèrent la démolition. Le puits fut bouché avec une pierre de taille. Le même arrêt prescrivit la démolition d'un autre puits, sur la place des Carmes. La vue cavalière, D. E. 3 ; G. 5, indique la chapelle et le puits.

chambres basses et haultes, cour, jardins; la Fleur de Lys, vers les Augustins, avec trois corps de logis; l'Aigle avec quatre corps de logis.

Nous ne trouverons pas moins de changements dans le faubourg des Carmes, comme augmentation du nombre des habitants; les enseignes des hostelleries attirent, de tous côtés, l'attention des passants : un autre Lion d'or, le logis de Saint-Jacques, la Teste-Noire, le logis des Trois-Mores, le Dauphin, la maison du Canard. Ces logis ont comme concurrents dans la rue des Garsaults (1), Sainte-Catherine, La Fontaine, Saint-Claude. Il y a dans le faubourg, l'apothicaire Sauldois, les orfèvres Gouffreteau et Guilhomer, le maistre ouvrier d'instruments de musique Perot; mais ce qui est surtout remarquable, c'est l'extension de l'industrie de la coutellerie (2). Les couteliers ont pris possession d'une partie du faubourg et il y a là les uns à côté des autres : Andry, Bernard, Bataille, Banche, Baptiste, Burelle, Chaumas, Dabard, Desmier, Dujon, Drapt Hugues, Gilbert, Gagnon, Gillerot, Moret, Rivaud, Ronfat, Villenoux.

Un jeu de paume est établi rue du Petit Ris, dans un pré appartenant aux Minimes. Les rues de Refambles, des Cameaux et du moulin Bréchimbault ont beaucoup de maisons. Cette dernière rue attend avec impatience le comblement de l'étang dont les eaux la transforment souvent en marécage. Les transformations que les autres quartiers ont subies se sont produites aussi dans le faubourg d'Allier. Des rues ont été ouvertes, celles existantes se sont bâties, la population a augmenté, ainsi que le commerce.

Par la porte d'Allier démolie, la rue d'Allier s'est étendue et a pris les deux côtés de la place des Lices (3) où sont établis les halles et les marchés aux bestiaux, près de la « grande croix rouge », où il y a toujours la grande boucherie, en face de laquelle 16 nouveaux bancs se sont installés (4). La place est toujours traversée par le ruisseau de l'étang Bréchimbault qui va couper la place des Bouchers et tomber dans la rivière à travers les murailles, près la tour Crespinet.

Les maisons de la rue des Bouchers ont gagné vers les jardins et fossés

(1) Depuis le xv[e] siècle, une famille Garsault était propriétaire dans cet endroit, et son nom a dû rester à la rue.

(2) Au xvii[e] siècle, le commerce de la coutellerie prit à Moulins un grand développement; en 1696, il n'y avait pas moins de 60 couteliers, mais la plupart peu aisés, conséquence forcée de la concurrence qu'ils devaient se faire. (Voir notre article sur la coutellerie de Moulins, *Revue bourbonnaise.*)

(3) En 1517, eurent lieu en cet endroit les fêtes données à l'occasion de la naissance du fils de Charles de Montpensier et de Suzanne de Bourbon. Au xvii[e] siècle, on donna, un peu tardivement, ce nom à la place.

(4) En 1696, il y avait à Moulins 24 bouchers, et 7 chevriers classés avec les bouchers, et qui devaient vendre de la viande de chèvre.

du château. La place des Bouchers se dessine. Autour de l'hôpital Saint-Gilles et du couvent des Jacobins se créent les rues qui existent de nos jours. La rue Saint-Gilles, dans laquelle se cache un sinistre personnage, Louis Girard, exécuteur de la haulte justice, est devenue une communication fréquentée entre le rivage des vins, la place d'Allier, la rue d'Allier et le faubourg des Carmes.

La tuerie des bœufs, qui se trouvait, croyons-nous, au siècle précédent, près le faubourg d'Allier, a été transférée à l'extrémité de la rue Bas de Becq ; c'est une de ces mesures d'hygiène et de salubrité que prennent, à cette époque, les intendants ; un four banal a été construit dans la ruelle allant de la grande place d'Allier à la porte du jardin du roy appelé le Jardin bas.

Dans ces rues et places d'Allier, le nombre des hôtelleries a augmenté comme dans les autres quartiers de Moulins ; sur la place, à gauche en allant à la rivière, le logis du Griffon, le Grand et le Petit Dauphin, les logis du Cheval Blanc et de l'Estoile ; rue des Bouchers, le Cygne et le logis des trois Perdrix et le Coq criard. A côté de la grande boucherie, le logis de la Lionne : près la porte, l'enseigne des Trois Roys ; derrière Saint-Nicolas, le logis de la Coquille et un logis Saint-Christofle. Puis d'autres logis, dont les emplacements nous sont inconnus : le Saumon, la Poule Blanche, le Cheval Bardé, la Magicienne, le cabaret de Saint-François (1).

Sur les rives de l'Allier, onze meuniers ont leurs bateaux-usines.

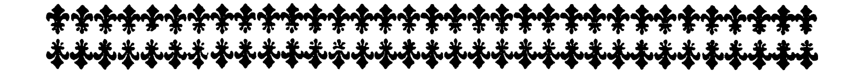
La partie importante de la population du faubourg d'Allier est formée par les voituriers par eau, leurs familles et leurs compagnons ; plus de 500 personnes vivent de cette industrie qui, de plus, donne de l'ouvrage à 11 cordiers et à un grand nombre de charpentiers. C'est le moment le plus propice pour la navigation, et le port de Moulins a pris une grande importance ; de l'Auvergne et de la capitale du Bourbonnais, une véritable flotte marchande voyage continuellement vers Nevers, Paris et les villes riveraines de la Loire, même jusqu'à Nantes, transportant les productions du centre de la France.

Mais il y a dans la situation de Moulins, au XVIIe siècle, une note bien triste : sur une population de 11,000 habitants, environ, on voit plus de 400 pauvres à secourir, dont 203 rien que dans le faubourg d'Allier.

C. GRÉGOIRE.

(1) En 1696, il y avait, à Moulins, 17 hosteliers et 25 cabaretiers.





Le " Saint-Louis " de Liernolles

(Canton de Jaligny)

Terre Cuite émaillée du XVe siècle

Après l'annonce par les journaux, de la trouvaille faite dans le cimetière de la paroisse de Liernolles, de diverses parties d'une statue en terre cuite, il nous a paru utile de nous rendre au presbytère où ces précieux fragments étaient conservés, et d'en faire au moins un croquis, afin de fixer les archéologues sur l'importance de cette découverte.

Le très complaisant curé de Liernolles nous a montré, dans l'angle sud-ouest du cimetière qui entoure la vieille église, la place précise où étaient enfouis les fragments de la statue que le fossoyeur a mis à découvert en creusant une sépulture.

Malheureusement l'auteur de cette trouvaille n'avait pas jugé à propos de fouiller un peu à l'est de la fosse, ce qui lui eut permis de découvrir sans doute le complément de cette statue, qui reste privée de sa jambe gauche et d'une grande partie de son manteau royal.

Même mutilée, elle est pourtant d'une attribution facile.

C'est un Saint-Louis en terre cuite émaillée, que M. Roger de Quirielle, si compétent en ces matières, attribue au XVe siècle.

Ce qui nous semble à nous-même devoir lui faire assigner le second tiers du XVe siècle, comme facture, c'est surtout le curieux chapeau qui couvre lourdement son chef, et qui rappelle ceux qui firent leur apparition au XIVe siècle, mais qui étaient très en vogue au XVe, et qu'on voit sur la tête de Charles VII, d'après le dessin qu'en donne Racinet dans son grand ouvrage sur « le Costume ». Seulement le chapeau du Saint-Louis de Liernolles, — également d'une forme assez haute, cylindrique, à bords circulaires larges et relevés, — n'est pas orné, comme celui de Charles VII, de galons d'or en zigzags réguliers, mais de fleurs de lis posés très symétriquement, en relief, sur un fond rayé. Ces fleurs de lis sont d'un très bon style encore, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur la réduction qu'en donne notre croquis.

La statue devait mesurer un mètre et quelques centimètres, depuis la



base du socle sur lequel elle était placée, jusqu'au sommet du chapeau.

Elle est assez grossièrement faite d'argile, et, sauf la tête qui ne manque pas de grâce et de cachet, le reste paraît avoir été exécuté par un ouvrier assez ordinaire. Le corps est fait à l'aide de larges bandes de terre, posées l'une sur l'autre, soudées ensemble par les bords, et sur le plat desquels l'ouvrier a appliqué partout des fleurs de lis qui viennent en creux et de petits ornements, fleurs ou pois, qui harmonisent et relient ces fleurs de lis au simple tore des bandes.



Un émail vert couvre le chapeau et tout le devant du manteau du personnage.

La tête rappelle assez le si joli Saint-Louis peint par Léonard de Vinci et qui appartient à la Galerie de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg ; mais la bouche du Saint-Louis de Liernolles est plus large, et les lèvres plus minces et assez disgracieuses par leur dur alignement.

Le dessin qui accompagne ce texte, bien que fort imparfait, nous dispense d'une plus longue description.

Il serait à désirer que des fouilles permissent de retrouver les autres fragments de cette statue, jetée dans un coin du cimetière, sans doute après une brisure. C'était d'ailleurs une manière assez ordinaire de se débarrasser des statues mutilées des églises. C'est ainsi que tout à côté de Liernolles, à Saligny, on enterra au XVIIIe siècle, par ordre du conseil de fabrique, dans le cimetière, la statue de saint Martin qui fut mise à jour, il y a une trentaine d'années, lors de la construction de la nouvelle église, et qui aujourd'hui est déposée au Musée de Moulins.

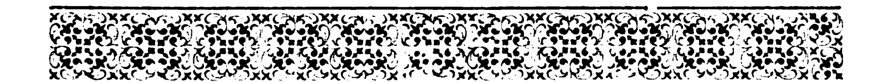
Nous ne conservons pourtant pas beaucoup d'espoir de revoir de sitôt les autres débris de la statue du Saint-Louis de Liernolles. En effet, ils restent enfouis entre la fosse qui a motivé la découverte des fragments qui sont conservés au presbytère, et la sépulture voisine. Il serait sans doute aisé et fort à propos de pratiquer des fouilles qui ne toucheraient à aucun de ces deux cercueils. Mais, n'est-il pas à craindre que cette opération, aussi légitime et convenable qu'elle puisse être, ne soulève des susceptibilités d'un ordre spécial, des inquiétudes et des craintes chez les parents des défunts. Il faudrait que cette recherche se fasse sous leurs yeux, ce qui n'est pas toujours aisé à la campagne. Nous formons cependant des vœux pour que les autorités religieuses et civiles et les intéressés de Liernolles, puissent pratiquer des recherches de façon à compléter cette terre cuite, qui ferait, dans une vitrine du Musée départemental de Moulins, l'objet d'utiles études pour les connaisseurs, en fournissant un curieux spécimen de poteries émaillées du XVe siècle dont nous sommes si dépourvus.

Septembre 1901.

Abbé Joseph CLÉMENT.







La Famille

et les

Deux Seigneuries de Dorne



ORNES (1), qui jadis s'écrivait toujours *Dorne*, était une paroisse de la châtellenie de Belleperche (Bourbonnais), partagée entre le Nivernais et le Bourbonnais. En 1569 quinze feux de cette paroisse appartenaient au Bourbonnais, comme nous l'apprend Nicolay, qui range son château parmi les maisons et justices vassales du *chastel et de la chatellenie* de Moulins : en 1686 Dornes comprenait 61 feux pour toute la paroisse. La seigneurie de ce nom a le plus souvent appartenu à des familles bourbonnaises, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère les 17 kilomètres de route peu accidentée unissant le bourg à Moulins, capitale effective de toute la contrée.

Avant de parler de la famille Fouet de Dorne, objet principal de ce travail, il semble nécessaire de dire quelques mots des premiers possesseurs du château de Dorne, fief vassal de la baronnie de la Ferté-Chauderon (2), près Saint-Pierre-le-Moutier. Parmi les hommages rendus dans cette baronnie en 1315, on en trouve un reçu par Jean de Dorne, damoiseau, fils de feu Guy, chevalier (3) : c'était peut-être un des premiers possesseurs du château de Dorne. En 1332-58, Dorne appartenait à Jean Chauderon, damoiseau, membre de cette puissante famille que

(1) Chef-lieu de canton, Nièvre.

(2) Ceci semble contraire à ce que dit Nicolay, mais nous lisons dans un acte de 1545 que le *châtel* de Raiz, possédé par les de Dorne, dépendait du duc de Bourbonnais à cause de sa châtellenie de Moulins, du roi à cause du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, et du baron de la Ferté-Chauderon en partie à cause de sa baronnie. Le château de Dorne, son voisin, était évidemment placé sous les mêmes mouvances.

(3) MAROLLES ; *Titres de Nevers*, par le comte de Soultrait, 235. Voir aussi 374.



l'on trouve en Forez en 1092, en Berry en 1097, et en Nivernais, près de la Charité-sur-Loire, dès 1187 (1) Ce seigneur, par sa femme Marguerite de Varennes, bourbonnaise, possédait en 1350 un hôtel, des dîmes et des rentes dans les paroisses de Varennes-sur-Allier et Vouroux (2), et en outre une terre dite *de Dorne* située avec ses arrière-fiefs dans les paroisses de Saint-Georges de Saint-Pourçain, de Briailles et de Villefranche (Bourbonnais). En effet il existe encore près de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) un domaine appelé *Dorne*, et très probablement ce nom lui fut donné par Marguerite de Varennes, afin de pouvoir prendre la même qualification que son mari. On trouve de nombreux exemples de ces noms de terre qui se dédoublaient dans la même famille pour la plus grande confusion des historiens futurs. En créant un nouveau fief, au lieu de lui choisir un nom original (3), on lui attribuait celui d'une seigneurie possédée ou vendue (4).

Nous savons peu de chose sur la seigneurie bourbonnaise de Dorne, près Saint-Pourçain. Les *Noms féodaux* nous apprennent qu'elle fut vendue

(1) De Lespinasse, *Cartulaire de la Charité-sur-Loire*, 172, 232.

(2) *Noms féodaux.*

(3) Le moyen âge, qui a surtout perpétué le souvenir des saints dans les noms de lieux, ne semble pas en avoir inventé autant que les Romains. Ceux-ci s'inspiraient de la faune ou de la flore du pays, de sa position topographique, ou bien donnaient tout simplement leurs prénoms avec une terminaison variable suivant les régions. De nos jours, autour des grandes villes, on voit sur les portes les noms des villas récemment créées, mais combien sont plus ou moins burlesques ! Exemples : Mes Délices, Mes Délassements, Ma Joie, Ma Coquette, et... Mon Alvéole (création probable d'un dentiste ou d'un apiculteur).

(4) M. Aubert de la Faige, dans ses *Fiefs du Bourbonnais*, donne plusieurs exemples de fiefs homonymes possédés par la même famille. Nous citerons dans ce genre les Baudreuil, qui tiraient leur nom d'un fief situé près Saint-Pierre-le-Moutier, ou peut-être le lui avaient donné. En 1523 vivait Jean de Baudreuil, seigneur de Boniolles de Louchy, président des comptes de la maison de Longueville. Il est à croire qu'il changea le nom de son château de Boniolles en celui de la *Motte-Baudreuil*, fief cité par Nicolay dans la paroisse de Louchy (Bourbonnais). La Motte-Baudreuil, et la maison forte de Foulet (banlieue de Moulins) qui en 1557 appartenait à Guy de Baudreuil, sont au commencement du XVII[e] siècle à la famille Gaudon, héritière probable de cette branche des Baudreuil.

Les Cordier ou du Cordier (famille moulinoise), seigneurs de Beaumont près Saint-Pierre-le-Moutier vers 1505, avaient aussi donné le nom de Beaumont ou petit Beaumont au village de la Perche situé dans la paroisse de Trevol, à côté de leur seigneurie d'Avrilly.

La tradition fait venir la famille de Dreuille de la forêt de Dreuille (près Cosne-sur-l'Œil) qu'elle quitta pour s'installer dans la paroisse de Cressanges (Bourbonnais) où, dès le XIV[e] siècle, on la trouve en possession de la terre de Dreuille. Elle lui avait évidemment donné le nom de son pays d'origine.

vers 1360 par Marguerite de Varennes à Philippe d'Isserpens, et que celui-ci la revendit en 1367 à Pierre la Coste, bourgeois de Saint-Pourçain.

En 1411-1443, la femme et les fils de Guillaume Vialet possèdent la garenne de Dorne, qui, en 1505, se trouve entre les mains de Jean Morel, lieutenant particulier au siège de Varennes. Deux autres bourgeois de Saint-Pourçain ont eu encore ce fief : Pierre Millin, à une date inconnue, et Pierre Roque en 1476.

Nous trouvons plus tard comme seigneurs du même Dorne : 1622, Philibert du Moustier, demeurant à Bretagne (Neuilly-le-Réal, Allier), mari de Claude Boutet en 1630 ; 1627, Louis de la Loëre (1) ; 1684, Claude Boutet, écuyer, qui était aussi seigneur de Villefranche, tandis qu'un autre Boutet possédait Chastet, toujours dans la paroisse de Saint-Georges de Saint-Pourçain ; 1717, Gilbert Boutet, écuyer, fils de Claude, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare (2). Nous ignorons ce que devint ensuite le fief peu important dont il s'agit : l'origine de son nom a seule appelé sur lui notre attention.

Revenons à Dorne en Nivernais. Jean Chauderon n'eut probablement pas de postérité, car Dorne se retrouve au commencement du xv[e] siècle dans la possession des Dauphin de Jaligny, bien connus en Bourbonnais. Ils étaient devenus seigneurs de la Ferté-Chauderon (Chantenay, Nièvre) par suite de l'alliance de Robert Dauphin avec Isabeau de Châtel-Perron, arrière-petite-fille d'Arnoul Chauderon, qui vivait en 1269.

Robert Dauphin eut pour petit-fils Guichard II Dauphin, souverain maître d'hôtel du Roi, lequel donna à son frère naturel Claude Dauphin, bâtard de Jaligny, la seigneurie de Dorne par lettres du 11 avril 1407 (3). Celui-ci fut père de Marguerite Dauphin, qui épousa Jean de Thory, seigneur de Montgarnaud (Neuvy-les-Moulins). Ces époux eurent trois fils : Louis de Thory, seigneur de Montgarnaud, vivant en 1444 ; Philippe, dit *Philippon*, qualifié seigneur de Montgarnaud en 1480 ; et Claudin, seigneur de Dorne, et de la Chasseigne, époux de Jeanne de Saint-Amour (4). Claudin de Thory et sa femme n'existaient plus en 1480, et laissaient quatre enfants dont les deux derniers étaient mineurs ; c'étaient : 1, Charles, 2, Marie, 3, Antoine, 4, Philippe. Charles de Thory (5), qui était tuteur de ses frères, et sa sœur Marie vendirent

(1) Archives du château d'Avrilly.

(2) *Noms féodaux*.

(3) P. Anselme, VIII, 53.

(4) Elle était sœur d'Hugues de Saint-Amour, seigneur de Cipierre en Charolais (1480) (Arch. du château de Dornes).

(5) La famille chevaleresque de Thory ou Thoury tirait son nom du château de Thoury-sur-Allier (Neuvy-les-Moulins). Guy de Thory n'existait plus en 1326, laissant pour fils Perrin de Thory, seigneur du Réray (Aubigny,

la terre de Dorne le 5 août 1480 aux deux frères Thierry Fouet, conseiller du duc de Bourbonnais, auditeur de ses comptes, et Jean Fouet, chanoine de Moulins, curé de Trevol (1).

Les acheteurs ne purent jouir immédiatement de leur nouvelle acquisition, car le seigneur suzerain, Jean de Vienne, seigneur de Listenois, baron de la Ferté-Chauderon, fit la retenue du fief et le donna au capitaine de sa baronnie, Jean de Breschard, seigneur de Chevenon et Cougny, pour récompenser ses services. Celui-ci, comme de juste, remboursa les frères Fouet, et leur donna en outre 20 livres tournois pour les *frais raisonnables ;* malgré cela, le 31 décembre 1481, il se décida à leur vendre définitivement la terre de Dorne pour le même prix de 1200 livres tournois, et en conservant les facultés de rachat et réméré accordées aux de Thory dans l'acte de l'année précédente. Cette dernière clause fut encore une cause de trouble pour la famille Fouet, car Charles de Thory, usant de son droit, vint au bout de vingt-neuf ans réclamer le rachat de Dorne au fils et neveu des acheteurs qui étaient décédés. Il fut d'abord débouté de sa demande, et en rappela : finalement en 1519

Allier). Guiot, seigneur du Réray (1342) et fils de Perrin, est peut-être le même que Goussaut de Thory, seigneur de Thory et du Réray (1358-80), maître d'hôtel du duc de Bourbonnais, maître des forêts, époux de Catherine de Bressolles, et principal fondateur des Carmes de Moulins. Jeanne de Thory, fille ou petite-fille de ces deux époux, porta Thoury en 1381 à son mari Jean de Breschard, seigneur de Bressolles.

La branche des seigneurs de Montgarnaud possédait aussi Origny (Neuvy) et la Bobe (Chevagnes) ; elle était représentée en 1505 par Gilbert, seigneur de Montgarnaud et la Bobe, et par Charles de Thory, qui fit la vente de Dorne ; ce dernier, encore vivant en 1519, était alors qualifié seigneur de la Valette. En cette même année 1519 vivait aussi Pierre de Thory, seigneur de Montgarnaud et la Bobe, avec sa femme Jeanne du Pin. Le nom de Thory dut s'éteindre à cette époque, car Jean Cadier fit aveu pour Montgarnaud en 1520 : il avait, croyons-nous, épousé la fille ou la sœur de Pierre de Thory.

D'après les *Pièces originales* au cabinet d'Hozier (Bibl. nationale), les de Thory portaient pour armes *2 fasces accompagnées de 6 merlettes, 3 en chef, 3 en pointe.* Ce blason est à peu près celui que l'*Armorial du Bourbonnais*, d'après Revel, attribue à la famille de Montgarnaud qui ne serait autre que celle de Thory. Catherine de Basoches, dame de Varennes, femme d'un Guillaume de Thory, portait les armoiries de la famille de Châtillon-sur-Marne, qui comptait en effet Basoches parmi ses seigneuries. M. Philippe Tiersonnier, qui a copié ces derniers renseignements à la Bibl. nat., nous a fait remarquer, en nous les donnant, qu'ils avaient été communiqués au cabinet d'Hozier par l'avocat Blanchard, originaire du Bourbonnais.

(1) Arch. du château de Dornes. On y trouve aussi mention d'un Lorin Fouet, receveur pour le roi en Forez en 1482, achetant des terres sur la paroisse de Dornes.

Thierry II Fouet fut reconnu comme propriétaire définitif de Dorne en donnant par transaction une somme de 400 livres (1).

Les frères Thierry et Jean Fouet, acquéreurs de Dorne en 1480, étaient très probablement fils d'un Jean Fouet, bourgeois de Moulins, dit *le jeune*, qui était consul de cette ville en 1414 (2). On trouve encore un Jean Fouet, le même sans doute, qui, en avril 1431 revendit au duc de Bourbon deux tours (3) achetées par lui à Souvigny au mois de février précédent. En 1455 ce Jean Fouet n'existait plus, et Thierry, *dit son fils*, était propriétaire sur la paroisse de Dorne de la terre de Chevaniez, *alias* Chevagny ou Chevannes (4). Ce Thierry Fouet est évidemment un des deux acheteurs cités plus haut; en 1471, étant conseiller du duc de Bourbon, il fut chargé de faire l'inventaire de ses meubles à Souvigny (5). Le 27 mars 1506 les trois fils de feu Thierry Fouet, qualifiés *écuyers*, font le partage de ses biens, ainsi que de ceux de leur mère Anne Rocque, et de leur oncle le chanoine Jean Fouet, qui étaient également décédés. C'étaient : Louis Fouet, grenetier pour le roi, qui eut la terre de Chevannes ; Jean Fouet, qui eut celle de Raiz, et Thierry II Fouet, à qui échut la seigneurie de Dorne.

Thierry II Fouet de Dorne (6) semble avoir hérité de ses deux frères, car il se qualifiait baron de Chevannes et de Raiz. C'est à lui qu'est due la rapide élévation de sa famille ; bientôt il abandonna le nom de Fouet, pour ne plus porter que celui de Dorne qui figure seul sur son épitaphe (7).

Nous trouvons d'abord Thierry Fouet occupant les fonctions de notaire et secrétaire du Roi (1514-18) ; en 1518 il acquit sur la paroisse de Dorne la terre des Voumeaulx par échange avec le cou-

(1) Arch. du château de Dornes.

(2) Faure, *Histoire de Moulins*, II, 509.

(3) Saisies sur Hugonin Aléry (*Titres de la maison de Bourbon*, 5390).

(4) Ce nom de lieu était fort commun autrefois, et prenait encore d'autres formes, Chevagnes, Chavannes, etc. La terre dont il s'agit, inconnue aujourd'hui, avoisinait celle de Raiz. D'après une quittance conservée aux Arch. de la Nièvre, communiquée par M. de Flamare, Henry Coquille avait droit de prendre chaque année 30 sous tournois sur ladite terre de Chevagnes.

(5) *Titres de la maison de Bourbon*, 6483. Il fut aidé dans cette besogne par Guillaume Kappelin, Geoffroy Miles, Henry Michette.

(6) Courtépée, dans sa *Description de la Bourgogne*, n. éd. I, 385, dit que Thierry Fouet descendait de Jeannin Fouet, officier du duc de Bourgogne en 1428. C'est fort possible, mais l'origine moulinoise de la famille nous semble peu douteuse. Ce Jeannin Fouet pouvait être le frère aîné ou le père du consul Jean Fouet, *dit le jeune*.

(7) Elle existe encore dans le mur de l'ancien cimetière de Dornes, et est entourée d'ornements finement sculptés dans le style Renaissance, malheureusement très mutilés. Cette inscription provient probablement d'un monument élevé dans l'église sur le caveau funéraire des seigneurs de Dorne.

vent de Saint-Pierre-le-Moutier, et il obtint l'emploi de greffier en chef du Parlement de Bourgogne. Il fut honoré de la présidence de la Chambre des comptes de Bourgogne de 1521 à 1535, et « armé chevalier, en la chambre » en 1526 par Philibert Chabot, gouverneur de la province (1). Vers 1524 il est en outre secrétaire des finances du duc de Bourbon, et acquéreur de la terre de Cordebeuf (Paray-sous-Briailles, Allier) qui était encore en 1520 à Blaise de Chareil (2).

Dans le dénombrement de la terre de Dorne donné en 1534 par Thierry de Dorne, on apprend que cette seigneurie fut autrefois à Guillaume, Guyot, et Jean Chauderon, frères du baron de la Ferté-Chauderon, que le château fut brûlé par les Anglais vers 1414 « y sont encore les vestiges et appartenances des édifices et du pont-levis » (3). Pendant l'année 1534, Thierry de Dorne, qui faisait partie des conseils du Roi, eut assez de crédit pour obtenir la tenue de la cour des Grands Jours à Moulins, « ce qui lui valut un présent de vin de la municipalité » (4). Il possédait à la Collégiale de Moulins un autel devant le beau vitrail de Sainte-Catherine ou des ducs de Bourbon : nous ne savons s'il fut le fondateur de la chapelle de l'Annonciation ou Saint-Gabriel, propriété de ses descendants de la branche de Cordebeuf et cédée par eux à l'avocat Roussel en février 1604 (5).

Thierry de Dorne mourut avant 1541, laissant veuve Françoise Grossier, sœur du contrôleur des bâtiments de Chambord. Il est plus que probable qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Julien de Dorne qu'il avait dotée, par testament en 1528, d'un chapitre de six chanoines. Dans ce sanctuaire, du côté de l'Evangile, on peut encore voir un retable en pierre de l'époque de la Renaissance, sur lequel Thierry de Dorne et sa femme sont évidemment représentés, se faisant face et séparés par une Notre-Dame-de-Pitié. Il est en costume de magistrat et agenouillé aux pieds de saint Christophe ; son épouse, qui porte la coiffe mise à la mode par Anne de Bretagne, est présentée par saint Jean-Baptiste. Leurs armoiries sont sculptées aux deux extrémités, dans l'épaisseur du retable, ce qui les rend difficiles à découvrir. L'écusson du mari est *écartelé : aux 1 et 3, d'... à la bande... frettée d'...,* qui est Fouet, *aux 2 et 4 d'... à 3 rocs*

(1) Courtépée, *Description de la Bourgogne.*

(2) Gilbert de Chareil possédait en 1443 la forteresse de Cordebeuf (*Noms féodaux*).

(3) Marolles : *Inventaire des titres de Nevers,* par Soultrait, 289.

(4) Faure, *Histoire de Moulins,* I, 74.

(5) Il existait aussi dans l'église Saint-Pierre des Menestreaux à Moulins une chapelle dite *de Dorne,* dont en 1620 le tiers fut vendu à Jean de Champfeu par Paule de Dorne, épouse de Louis de Mareschal.

d'échiquier ou rochets (1), qui est le blason très connu d'Anne Rocque, sa mère, d'une famille bourbonnaise. L'écu de Françoise Grossier est en losange, et mi-parti des armes de Thierry de Dorne. De son côté on voit un *coupé d'une croix recroisetée et de six palmes posées en pal.*

Nous connaissons à Thierry de Dorne quatre fils : 1, Florimond, dont l'article suit ; 2, Claude, chanoine de la collégiale de Moulins et étudiant à Paris en 1528 sous le nom de Fouet ; il fut en 1560-61 le compétiteur de Claude de Chaugy au doyenné du chapitre de Moulins, mais il échoua, et il resta simple chanoine jusqu'à sa mort survenue le 14 janvier 1565. En 1545 il était qualifié prieur de Saint-Laurent en-Lyons (Beauvoir-en-Lyons, Seine-Inférieure), aumônier du Roi, et abbé de N.-D. de Fontenay, sur l'acte confirmant la donation des *chastel*, terres et justice de Raiz et Chevannes faite par lui en 1544 à son frère Florimond, avec réserve d'usufruit (2). 3, Jean, qui fut seigneur de Cordebeuf (Bourbonnais), châtelain de la Bruyère et maître des eaux et forêts du Bourbonnais (1553-85) : il eut probablement pour fils Jean de Dorne, seigneur de Cordebeuf, (1604-25) et de Togue (Langy, Allier) en 1608. Nous regrettons de ne pas avoir des renseignements plus complets sur cette branche de Cordebeuf, qui fut complètement bourbonnaise, et semble s'être éteinte, comme la branche aînée, dans la première moitié du XVIIe siècle. 4, François, mineur en 1543. A ces quatre enfants on peut probablement ajouter Anne de Dorne (1559), veuve d'Archambaud de Villars, écuyer, seigneur du Plex et des Bordes (Ygrande, Allier), qui était capitaine-châtelain de Chaveroche et Sancoins en 1543 (3).

Florimond de Dorne, I du nom, chevalier, seigneur de Dorne, Raiz, les Voumeaux, du Jay, de Saint-Parize-en-Viry, était notaire-secrétaire du Roi, lorsque le 28 janvier 154[illegible] (n. s.) il épousa Catherine de Moulins de Rochefort, fille de Jean, secrétaire du Roi, greffier du grand Conseil, et de Jeanne Hurault, la sœur de l'évêque d'Autun (4). En 1561 il était veuf et qualifié conseiller-secrétaire du Roi et contrôleur général de l'audience de France. Il vivait en 1571, et vers cette époque nous ne reconnaissons pas facilement dans les actes s'il s'agit de lui ou de son fils également nommé Florimond. Ce dernier, croyons-nous, ne fut pas secrétaire du Roi, et c'est probablement son père qui acheta en 1572 à Jean, marquis

(1) Les rochets étaient des fers de lance émoussés, dont on se servait pour les tournois. Il est à remarquer que Claude Rocque de Fourchaud (*Armorial général*) et le lieutenant Rocque de Souligny, décédé au régiment Lyonnais (XVIIIe siècle), avaient changé leurs armes parlantes en *d'azur à 3 fers de lance d'or. 2 et 1.*

(2) Arch. du château de Dornes.

(3) Arch. du château du Plex, à M. Abel Chabot.

(4). D'HOZIER, reg. III. 723.

de la Chambre, les moulins de Paranche (Azy-le-Vif, Nièvre) (1). Le 2 juin 1574, ce même Florimond I nous paraît être l'acquéreur des terres de la Forêt de Lurcy ou Forêt-Gobert, et des Epoisses (Toury-Lurcy, Nièvre) appartenant à Louis Dagobert, époux d'Edmée de Saint-Aubin (2). D'après les *Titres de Nevers de Marolles* par *Soultrait*, 214, la Forêt-de-Lurcy fut revendue vers 1578 à Gilbert de Chevigny et à sa femme Renée de la Ferté-Meun par Florimond de Dorne, et son épouse *Claude de Saint-Aubin*. Celui-ci était-il Florimond I, qui se serait remarié à une Saint-Aubin, ou s'agit-il de son fils Florimond II, époux de Claude de Saint-Mesmin ? Dans ce dernier cas on aurait lu Saint-Aubin au lieu de Saint-Mesmin : pour trancher la question, il faudrait d'abord connaître la date exacte du décès de Florimond I. Nous croyons qu'il mourut vers 1578, son fils Florimond ayant fait hommage en février 1579 pour les Voumeaux *à lui advenus à titre successif* (3).

Florimond I de Dorne, et Catherine de Moulins, sa femme, rebâtirent sur la motte carrée et les ruines de l'ancienne forteresse de Dorne l'élégant château Renaissance qui existe encore aujourd'hui. De la construction primitive il ne devait guère rester que la base des tours et peut-être le haut batiment, sorte de donjon, que l'on remarque dans l'aile du nord. Du côté du sud les deux tours furent réédifiées et terminées par une lanterne ; pour les relier, on construisit une gracieuse galerie en briques et pierre formée de trois arceaux, surmontée d'un étage et de deux tours carrées. Un perron élevé donne accès dans ce corps de logis perpendiculaire au premier, et devenu façade principale. Dans l'ornementation on trouve la date 1547, la devise *Votis potior*, et

(1) MAROLLES : *Titres de Nevers*, 557.

(2) Celle-ci, mariée par contrat du 21 mars 1538, était fille de Gilbert de Saint-Aubin, seigneur du Plex, près de Chantelle (Bourbonnais), et de Marg^tte Le Long. Dans les *Titres de Nevers de Marolles*, les Dagobert sont simplement désignés sous le nom de *Gobert*. A la même date de 1538, Pierre de Rochechouart, écuyer, seigneur de Chouppes, était veuf de Denise Dagobert (sœur de Louis ?), et père de deux fils nommés Pierre et François. Louis Dagobert avait pour frère Léon Dagobert, prêtre, chanoine d'Autun. Il ne vivait plus en 1570, lors du mariage de sa fille Gilberte avec Jean de Garnaud, écuyer, seigneur de Montchenin (Toulon, Allier). L'*Inventaire des archives de l'Allier* a donné p. 124 une fausse date de ce mariage. La famille Dagobert a possédé près de Lusigny (Allier) le fief d'Orvalet, que Madeleine Dagobert, dame dudit lieu, porta à son mari Charles d'Augerolles de Saint-Polgue, avec lequel elle vivait en 1565. Elle semble avoir contracté un autre mariage avec un de Mercy, dont elle eut Marc de Mercy, seigneur de Mercy et en partie des Touzets (Châtel-de-Neuvre, Allier), vivant en 1607-19, et mari d'Anne de Célerier.

(3) *Bulletin de la Société Nivernaise*, XVII, 144.

les lettres F et K qui signifient Florimond et Katerine, car autrefois ce dernier nom s'écrivait généralement ainsi. Le propriétaire actuel a complété la décoration de la façade par trois lucarnes élégamment sculptées. Un jardin à la française, placé dans l'axe du bâtiment, sert d'avenue, et contribue à donner à tout l'ensemble un air à la fois majestueux et plein de charme. En s'approchant du château, qui se détache sur un fond de verdure, on voit qu'il se reflète dans les larges fossés pleins d'eau baignant le pied de ses murs. Un pont fixe en pierre permet de les franchir : sans doute depuis longtemps il a remplacé le pont levis de l'époque guerrière. Déjà au XVIe siècle on ne cherchait plus qu'à se clore et non à se fortifier. Les créneaux ou autres moyens de défense n'étaient conservés qu'à titre d'ornements dont les architectes savaient tirer le meilleur parti. Dès que l'on a pénétré dans l'intérieur du château de Dorne, on admire la belle rampe en pierre ajourée de l'escalier, qui date évidemment de la reconstruction de 1547 (1).

Les enfants de Florimond de Dorne et de Catherine de Moulins, mineurs en 1561, étaient : 1, Nicolas (2), mort avant 1572 ; 2, Florimond, qui suit ; 3, François, qui figure comme parrain de François de Bar sur le registre paroissial d'Ygrande (Bourbonnais) en février 1614 avec le titre de baron de Dorne ; 4, Françoise, mariée vers 1580 à Charles Esgrin, écuyer, seigneur de la Forêt (Ygrande) et Laspierre, vice-sénéchal du Bourbonnais en 1596.

Florimond II de Dorne, baron de Raiz et de Breuil, seigneur de Dorne, Saint-Parize-en-Viry et la Quenouille (3), était en 1597 maître d'hôtel du roi, chevalier de son ordre, capitaine, bailli et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moutier et Cusset (4). Nous le trouvons en 1604-1613 remplissant les fonctions de garde du scel royal de Saint-Pierre-le-Moutier ; en

(1) Catherine de Moulins, en réédifiant le château de Dorne, prit sans doute goût au style nouveau de la Renaissance ; aussi nous nous demandons si on ne doit pas lui attribuer, à la Collégiale de Moulins, la gracieuse image de sa patronne ajoutée dans le vitrail dédié à cette sainte à la place du meneau vertical médian. Le style italien de cette composition contraste fortement avec le reste de la verrière qui est du XVe siècle. Comme nous l'avons dit d'après un document des archives de M. le comte de Balorre, les de Dorne avaient un autel devant ce vitrail.

(2) S'il fallait croire l'*Histoire de la grande chancellerie de France*, I. 126, un Nicolas de Dorne aurait été reçu secrétaire du Roi en 1557. Le fils aîné de Catherine de Moulins n'ayant pu naître avant 1546, il doit s'agir d'un autre Nicolas, mais les noms et les dates de l'ouvrage précité nous semblent demander une vérification.

(3) Lieu détruit (Saint-Germain-Chassenay, Nièvre).

(4) Henry II, dans son édit de création de 1551, avait rattaché le bailliage de Cusset au Présidial de Saint-Pierre-le-Moutier.

outre il fut nommé châtelain de la Chaussière (Bourbonnais) par Henry IV le 6 mai 1605. C'est vers 1615 que nous croyons placer la date de sa mort ; il avait épousé avant 1578 Claude de Saint-Mesmin dont la famille était bourbonnaise. Il n'en eut qu'un fils, Louis, mort jeune, et quatre filles dont les noms suivent. 1, Catherine, qui épousa en 1600 Thomas de Bonnay, écuyer, seigneur du Bessay (Toury-sur-Jour, Nièvre), conseiller du Roi : elle testa le 27 septembre 1623 ; 2, Françoise, qui se maria avant novembre 1615 avec Jean de Troussebois, écuyer, seigneur de Ris (Besson) et Saint-Aubin (Allier) : elle mourut avant 1617 ; 3, Marie, en 1617 femme de Gilbert des Boyaux, écuyer, seigneur du Martray (Beaulon), de Franchesse et Torcy (Garnat, Allier), qui, devenu veuf, se remaria en 1623 avec Perrine Chaussin ; 4, Paule, en 1616 épouse de Louis de Mareschal, écuyer, seigneur de la Motte-des-Noix (Chapeau, Allier), laquelle conjointement avec sa sœur Marie vendit les terres, seigneuries de Dorne, Raiz, Vonmeaux, la Quenouille à Gaspard de Coligny-Saligny et à Jacqueline de Montmorin-Saint-Hérem, son épouse, par acte reçu Revanger, notaire à Moulins, le 30 juillet 1620. Elle vivait en août 1623.

Les Coligny, porteurs d'un nom historique, seigneurs de Saligny, près Dompierre en Bourbonnais, possédèrent Dorne jusqu'à la fin du XVIIe siècle : ils firent au château des réparations intérieures dont les vestiges fort bien conservés ont apparu dernièrement dans les grandes salles du rez-de-chaussée. En ôtant le plâtre des plafonds, on a vu des poutrelles élégamment peintes dans le style du XVIIe siècle ; en grattant les murs, on a mis au jour une frise représentant la généalogie des Coligny de la ligne directe. Le nom de chaque membre de la famille et celui de sa femme sont inscrits sous les écussons des différents couples (1).

Gaspard de Coligny eut deux fils : Gaspard, dont nous allons parler, et Jean, comte de Coligny (2). Ce dernier eut une petite partie de la terre de Dorne, qui, dit-on, comprenait autrefois dix-sept domaines et d'immenses forêts. C'est lui qui commandait les Français en 1664 à la bataille de Saint-Gothard contre les Turcs. Fort bien doué sous tous les rapports, il contribua encore à l'illustration de sa famille qui s'éteignit en mai 1694 en la personne de Gaspard-Alexandre, son fils. Gaspard, son frère aîné, qui s'intitulait marquis de Dorne et de Saligny et seigneur de Précord (Bourbonnais), fut tué au combat de Charenton en 1649 : il

(1) Toutes ces jolies peintures viennent d'être réparées avec le plus grand soin sur l'ordre du propriétaire actuel, le vicomte de Soultrait. Le grand salon, tendu en vieilles tapisseries, possède aussi une frise sur laquelle sont peintes les armoiries des familles qui se sont succédé à Dorne.

(2) Nous avons parlé assez longuement de ce personnage dans nos articles sur *La noblesse militaire du Bourbonnais sous Louis XIV*, *Bulletin de la Soc. d'Emulation du Bourbonnais*, V, 315.

avait épousé (1639) Gilberte de Roquefeuil qui lui donna une fille et un fils. Celui-ci, encore nommé Gaspard, devint marquis de Saligny par le partage des biens paternels (1673), tandis que Dorne formait le lot de sa sœur Elisabeth, mariée depuis 1665 à Noël-Eléonor Palatin de Dyo, marquis de Montpéroux; en 1681, moyennant certaines conditions, il céda Saligny à sa sœur.

Gaspard de Coligny s'était trouvé avec son oncle à la bataille de Saint-Gothard, mais à l'âge de 25 ans il *renonça au monde* (1), et devint clerc tonsuré vers 1683. On l'appela dès lors l'*abbé de* Coligny, et on lui doit en 1688 la donation aux jésuites de Moulins d'une maison et d'une rente annuelle de 4000 livres pour fonder un séminaire destiné à l'éducation de 12 jeunes gentilshommes pauvres. Le roi, en approuvant la donation, se réserva le droit de nommer ceux-ci après la mort du fondateur (2), qui survint à Moulins le 19 septembre 1692. L'abbé de Coligny fut enterré à Saligny, laissant une succession embarrassée qui donna lieu à un long procès, terminé seulement en 1743.

La marquise de Montpéroux, dont le fils était mort presque en même temps que son mari, laissa Dorne à sa fille Marie-Elisabeth Palatine de Dyo, épouse de Louis-Antoine-Erard de Damas, comte d'Anlezy (Nivernais). Qualifié seigneur de Dorne en 1711, le comte d'Anlezy n'existait plus en 1714. Sa veuve vendit Dorne, le 26 décembre 1719, à Gilbert-François Alexandre, premier commis du secrétaire d'Etat au département de la Guerre, époux de Madeleine Herouys, lequel, le 19 février suivant, acheta la terre d'Arizolles (Aurouër, Allier) de Joseph de la Mousse et d'Eléonore de Langlade, son épouse. En 1737 le commis Alexandre fit faire le plan de la terre de Dorne, qui, par une nouvelle mutation, passa bientôt entre les mains de François de Barbançois (3), mari depuis 1706 de Catherine Chaspoux de Verneuil. Eusèbe de Barbançois, marquis de Sarzay, mari de N. Le Bouchet, fils du précédent, obtint du roi en 1751 des lettres à terrier pour ses terres de Dorne, Raiz, Voumeaux, Saint-Parize-en-Viry en partie, Connaille (Avril-sur-Loire) et Arizolles (4). Le 9 juillet 1778, il vendit Dorne et Arizolles à son parent Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, époux d'Adélaïde d'Harville.

Le nouvel acquéreur était en 1789 grand échanson de France ; il

(1) *Sic*, reg. paroissial de Saligny (Bourbonnais).

(2) BOUCHARD, *Histoire du collège de Moulins*, 92.

(3) Ce Barbançois, d'une famille du Berry, avait acheté en Bourbonnais (1723) la seigneurie de la Salle (Vieure) à Françoise de la Croix, veuve de Melchior de Bonneval, et celle du Vousset ou Housset (Verneuil) à Jean-Louis de Bonneval. Il habitait ordinairement Moulins en 1741 lorsque, par acte du 28 février, François Alexandre lui vendit Dorne, Raiz et Arizolles.

(4) Arch. de l'Allier, B. 852.

mourut peu après, laissant pour héritières ses filles et petites-filles (1), lesquelles, par acte du 15 pluviôse an III, cédèrent la terre de Dorne à Gilbert Bon Crépy, appartenant à une famille lorraine. En l'an VIII, ce dernier, âgé de 60 ans, habitait Dorne avec ses trois fils et plusieurs cousines portant le nom breton de Guéhéneuc. L'une d'elles, nommé Scholastique, devint en cette année à Dornes même la femme du général de division Lannes, commandant la garde des Consuls, alors âgé de 29 ans (2). Comme on le sait, il fut plus tard un très illustre maréchal de France, et duc de Montebello. Avant de faire sa demande en mariage, il avait envoyé en reconnaissance au château de Dornes deux généraux de ses amis pour voir la jeune fille. M. Crépy leur joua le tour d'exhiber seulement une de ses cousines qui était laide et bossue. Les militaires (3) se retiraient fort déconfits, lorsqu'il fit paraître, comme par hasard, la belle Scholastique de Guéhéneuc, future duchesse.

Au XIXe siècle Dornes fut encore vendu, par les fils de M. Crépy (4), et devint la propriété de Joseph Le Febvre, receveur général de la Nièvre, époux de Marie-Josèphe-Antoinette Le Maire de Marne. Celle-ci, devenue veuve sans enfants, employa sa fortune à répandre des bienfaits autour d'elle ; elle fonda en 1842 au bourg de Dornes l'hospice dit *du Bon Pasteur*. A son décès en 1863, son neveu, M. Alfred de Marne, marié à Mlle Laurence Tiersonnier, hérita d'elle ; il mourut en 1869 laissant Dornes à sa fille, qui devint en 1887 l'épouse du vicomte Roger de Soultrait. Le nom porté par ce dernier est bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'his-

(1) Ces vendeuses étaient Mme de Menou, Mme Veuve de Montmorin-Saint-Hérem, et leurs nièces, Mlles d'Appelvoisin de la Roche du Maine, filles majeures de feu Adélaïde-Louise-Félicité Chaspoux de Verneuil.

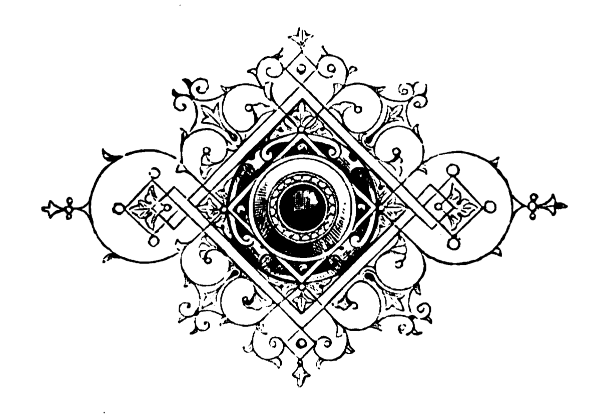
(2) L'acte de la mairie de Dornes est du 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800). D'après lui le citoyen Jean Lannes était né à Lectoure le 11 avril 1771 de Jean Lannes et de Cécile Freignaud, domiciliés dans cette ville. La mariée, Louise-Antoinette-Scholastique Guéhéneuc était née à Paris le 26 mars 1782 de François-Scholastique Guéhéneuc et de Marie-Louise-Henriette-Charlotte Crépy, domiciliés à Paris rue du Four.

(3) L'un de ces officiers était probablement le célèbre Bessières (Jean-Baptiste), alors général de brigade, qui figure comme témoin sur l'acte de mariage avec Nicolas Simon de la Marche et Georges Fresne, chef de brigade. Les témoins de la mariée étaient le *citoyen* Bon Crépy et son fils Etienne. Ont encore signé l'acte : A. de Champs (Auguste de Champs, qui mourut préfet de la Creuse) — Soultrait de Champs (Agathe-Henriette Richard de Soultrait, femme du précédent) — Soultrait (probablement le frère de cette dernière) — Sallard, maire de Dornes, et Joseph Crépy, fils du propriétaire du château.

(4) La maréchale Lannes, dans une lettre datée de 1822, consent à laisser le mobilier à l'acquéreur. Elle possédait donc à ce moment le château de Dornes, que probablement ses cousins lui avaient cédé.

toire de notre région, car le comte de Soultrait, son père, a établi, par de nombreux ouvrages, le canevas archéologique sur lequel travaillent actuellement les chercheurs nivernais et bourbonnais. On peut donc être sûr que le châtelain de Dornes apporte un goût parfait dans la restauration de sa vieille et belle demeure, et un soin scrupuleux dans la conservation de tous les intéressants vestiges du passé. Nous lui sommes reconnaissants de l'empressement qu'il a mis à nous donner des renseignements, et à faciliter nos recherches sur ses prédécesseurs.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.





Ecussons en tole repoussée

AUX ARMES DES CHAMPFEU ET DES JOLLY DU BOUCHAUD

Le dessin à la plume de M. C. Grégoire, dont cette note est le commentaire, montre avec exactitude l'aspect de deux écussons en tôle repoussée qui ont eu, d'ailleurs, l'honneur de passer sous les yeux de mes confrères de l'« Emulation ».

Ce couple d'écussons unit les armoiries des Champfeu : « *D'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre couronnes à l'antique de même* », à celles des Jolly : « *D'azur à trois taux d'or* ». Mariage d'armes qui en commémore un autre, celui de Jacques de Champfeu, capitaine au Royal Infanterie, qui avait épousé à Moulins, le 8 juillet 1760, Marie, Gilberte Jolly du Bouchaud (1).

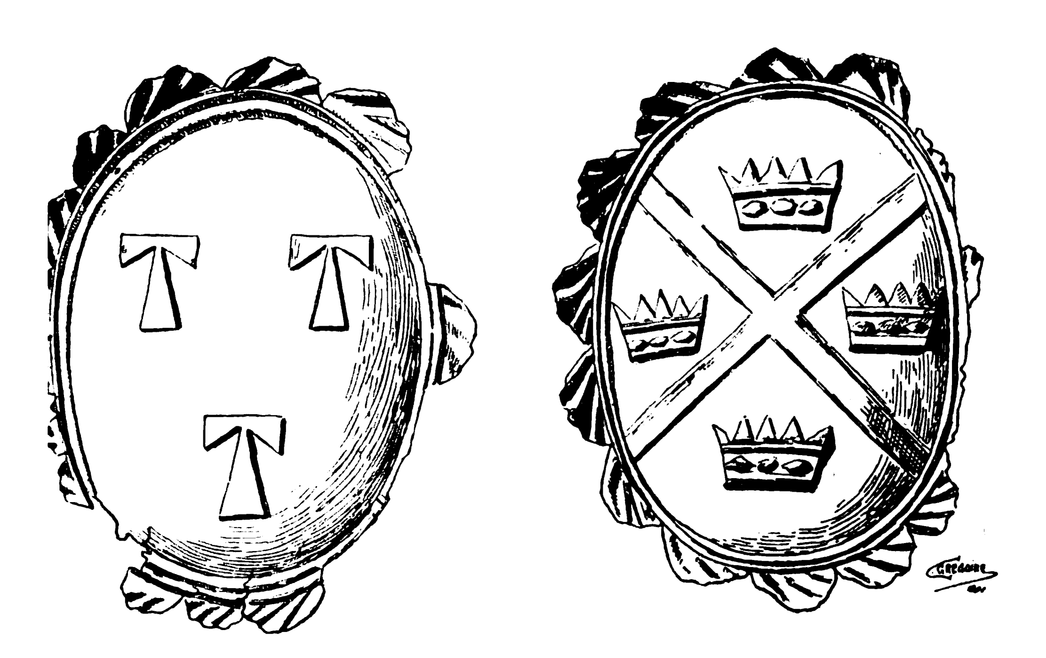
La paire de plaques armoriées représentée ici n'est autre, en effet, que l'*enseigne* héraldique de ce ménage. Selon toute vraisemblance, elle décora primitivement le fronton d'un portail, ou encore la ferronnerie de quelque balcon.

(1) Voici l'extrait analytique de l'acte de mariage relevé aux archives municipales de Moulins, par M. P. Tiersonnier, notre érudit confrère : « — St Pierre des Menestreaux — 1760, 8 juillet — Mariage de Mre Jacques de Champfeu, cher, sgr de La Brosse-Givreuil, cher de St Louis, capitaine dans Royal-Infanterie, fils de feu Mre Bernard de Champfeu, cher, sgr de La Grange et de dame Reyne Touraud, avec : Marie Gilberte Jolly du Bouchaud fille de deffunt Mre Claude Joseph Jolly du Bouchaud Ecuyer, sgr de Chamardon et Roche, conseiller du Roy, greffier en chef au Bureau des finances de la généralité de Moulins, et de Marie Cantat. »

« Présents : Marie Cantat mère de l'épouse, Mre Jean Baptiste Sallé, Ecuyer, seigneur de Ferrières, Teilly et autres lieux, curateur de Mlle Jolly du Bouchaud, Mre Pierre de Champfeu, cher sgr de La Grange, cher de St Louis, cher d'honneur au Présidial et sénéchaussée de Bourbonnois, Lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France en Bourbonnois, frère de l'époux, Mre Jean-Baptiste Ignace Vernoy de Montjournal Ecuyer, sgr de Montjournal, Premier Président au Bureau des Finances, Mme Marie-Gilberte Cousin veuve Cantat, grand-mère de l'épouse, Mre Gabriel Cantat avocat au Parlement son frère et plusieurs autres parents et amis. »

Parmi ces « autres parents et amis », non dénommés, on lit les signatures de Batissier curé de Montbeugny, Jolly-Ménudel, Malley-Cantat, Chauvin-Sallé, Heulhard, Beraud, l'abbé de Montjournal, Fouchier, Vigier, vic.

Sans qu'il soit besoin d'une perspicacité bien subtile, on peut avancer que cette enseigne, pas beaucoup plus de trente ans après sa mise en place, éprouva les inconvénients d'une situation trop en vue. Elle fut



« décrochée » par des mains assurément plus impatientes que soigneuses, et dut perdre, dans l'aventure, la couronne et les supports dont, très probablement, elle était pourvue à l'origine. Des trous d'attaches, en des points significatifs, autorisent cette supposition. Cependant, les écussons eux-mêmes sont demeurés intacts, et des traces de peinture subsistent qui indiquent qu'ils étaient blasonnés avec leurs couleurs.

Après quelles vicissitudes et par quel chemin ces épaves jumelles aboutirent-elles au magasin de curiosités de M. Béchu, l'antiquaire moulinois? Il me paraît superflu de m'attarder, à ce sujet, en de vaines conjectures. Les épaves, même jumelles, ont leur destin, et cela pourrait être dit en latin. Toujours est-il que passant, un certain jour, en vue de l'étalage de notre antiquaire, j'avisais, en détresse sur le trottoir, près du seuil de la boutique, les deux nobles enseignes ; et je me hâtais de les soustraire, — peut-être trop tard ! — aux familiarités des caniches

oisifs qui sont des héraldistes pleins de ressources, mais dépourvus de préjugés.

Tout en emportant ma trouvaille, je songeais que le hasard plaçait sur mon chemin les souvenirs de ce Jacques de Champfeu, avec une persistance curieuse.

J'ai eu notamment entre les mains, et j'ai publié la relation que le brillant capitaine au Royal Infanterie a laissée de l'expédition de Mahon, en 1756, à laquelle il avait pris part (1). Et je pus, vers le même temps, m'assurer que ce conquérant illustra l'expédition,... tout au moins par des « lavis » à l'encre de Chine, représentant des sites de Minorque très adroitement traités, en particulier une vue de Port-Mahon, avec, au premier plan, la flotte française décorative et imposante.

La rencontre de ces intéressantes pages me fournit alors l'occasion de donner les renseignements essentiels sur leur auteur, digne de mémoire non seulement parce qu'il porta avec honneur un vieux nom bourbonnais des plus marquants, mais encore parce qu'il fut homme d'esprit, écrivain original et artiste plein d'agrément.

Mais voilà que les deux écussons retrouvés chez M Béchu m'amènent de nouveau à parler de Jacques de Champfeu. A la vérité, c'est de son « ménage » qu'ils incitent surtout à parler. N'apparaissent-ils pas comme un touchant symbole du parfait ménage, ces deux écussons toujours réunis, toujours fidèles l'un à l'autre, malgré qu'ils aient été, il y a plus d'un siècle, brutalement disjoints et abandonnés à tous les hasards ?

Je vais donc inscrire, sous le blason fidèle de Mademoiselle Marie-Gilberte Jolly du Bouchaud, quelques sommaires indications sur sa famille et sur les circonstances de son mariage.

Les Jolly (ou Joly), seigneurs du Bouchaud, de Chamardon, de La Vernelle, etc., étaient originaires du Donjon. Ils comptaient au premier rang de ces vieilles familles des Basses Marches, robustes et saines comme le sol d'argile et de granit qui les nourrit ; familles *à livres de raison*, citadelles des bonnes vertus rurales, dont les contingents constituèrent ce que je me permettrai d'appeler « la territoriale » de l'aristocratie bourbonnaise.

Au xve siècle, déjà, les ancêtres de Madame de Champfeu *faisaient figure*, on les distinguait parmi les notables, ils étaient des « gros bonnets » du bourg. N'y eut-il pas, aux environs de 1455, un Jolly, notaire au Donjon (2) ?

(1) « *Curiosités bourbonnaises* — Jacques de Champfeu capitaine au Royal Infanterie et sa relation de l'expédition de Mayon en 1756. » Moulins. H. Durond, lib. 1895.

(2) Voyez, dans les « *Annales bourbonnaises* » (année 1890), l'intéressante étude de feu M. V. Meilheurat sur « le Donjon ».

D'ailleurs, dans l'histoire particulière du Donjon, — la petite *histoire de clocher*, — les Jolly sont constamment en évidence. Lorsque, en 1539, le curé de l'endroit, respectueux de la toute récente ordonnance royale, ouvrit son premier registre paroissial, il l'inaugura par l'inscription du baptême de « ... Claude, fils de Me Jehan Joly, procureur du Donjon ... ».

Ce fut encore un Jean Jolly, bailli du Donjon et de Saligny, qui, à la fin du XVIe siècle et au début du siècle suivant, donna à sa maison sa définitive importance. Il accrut, en effet, d'une façon remarquable les biens qu'il tenait de ses prédécesseurs, par l'acquisition de divers fiefs et seigneuries du voisinage (1). Parmi ces acquisitions, il convient de mentionner spécialement les fiefs du Bouchaud et de La Vernelle, dont immédiatement les enfants de Jean adoptèrent les noms.

Les Jolly, grâce à la possession ancienne et continue de *charges à privilèges*, s'acheminaient depuis longtemps déjà vers la noblesse. Ils s'y introduisirent alors, fort légitimement et très confortablement, par les portes ouvertes de leurs nouvelles seigneuries, où, une fois installés, ils ne tardèrent pas, sans doute, à se parer de leurs armoiries.

Toujours est-il qu'on voit sur une cheminée de pierre, au château des Miniers (2), un écusson écartelé, sur lequel figurent les trois taux des Jolly, associés au *vair plein* des Vichy-Champron.

MM. Aubert de la Faige et Roger de La Boutresse qui mentionnent cet écusson (3) se montrent fort tentés de l'attribuer à un fils de Jean Jolly, le collectionneur de fiefs, et d'y voir, en raison de la présence insolite du très noble « vair plein », un cas piquant d'usurpation d'armoiries.

Il faut expliquer que ce fils de Jean, nommé François, avait épousé une Vichy, mais une Vichy qui n'avait rien de Champron, et provenait d'une famille beaucoup plus modeste, originaire des environs du Donjon. Profitant d'une similitude de nom, d'ailleurs singulièrement favorable, cette famille se serait attribuée, sans plus de façon, les armoiries de sa grande homonyme.

L'hypothèse est spirituelle et ingénieuse, mais comme elle repose sur l'attribution de l'écusson de la cheminée des Miniers à François Jolly, peut-être convient-il de faire remarquer que cet écusson *ogival*, tel que l'a dessiné M. Roger de La Boutresse (4), est d'un type bien ancien pour avoir été exécuté à l'époque du mariage de ce François, c'est-à-dire au XVIIe siècle. Au surplus, les trois taux distinctifs des Jolly occupent, dans

(1) « *Les fiefs du Bourbonnais* », p. 565.
(2) Dans la commune de Saint-Pierre-Laval.
(3) « *Les fiefs du Bourbonnais* », p. 9.
(4) *Ibid.*

l'*écartelé*, les places *secondaires* (1), ce qui est peu hiérarchique pour les armes du mari, du chef de la maison.

Sans m'attarder plus sur ce petit mystère de blason qu'il fallait bien rappeler et commenter dans cette *note à blasons*, je dirai, en terminant, que ce fut précisément de la descendance de Mre François Jolly du Bouchaud que provint Mademoiselle Marie-Gilberte, femme de Jacques de Champfeu. Elle était fille de Mre Claude-Joseph Jolly du Bouchaud, greffier en chef au Bureau des finances de la généralité de Moulins. Nous avons vu que ce digne greffier était « déffunt » à la date du mariage de sa fille (2), célébré le 8 juillet 1760; « deffunt » depuis peu assurément car sa charge ne passa à son successeur qu'en mars de cette même année 1760 (3). Claude-Joseph Jolly avait acquis cette charge en 1741. Il fit donc partie, pendant près de vingt ans, de ce Bureau des finances qui fut véritablement, pour ses membres, un bureau d'enregistrement de noblesse.

J'ai énuméré dans un précédent travail mentionné plus haut (4), la filiation de Jacques de Champfeu et de Marie-Gilberte du Bouchaud, jusqu'à leur arrière-petit-fils, — leur représentant actuel, — le Cte Léon de Champfeu, capitaine de frégate. Je m'abstiendrai donc d'une répétition inutile, aussi bien, est-il temps de clore cet article déjà trop long pour un simple *certificat d'origine* des deux écussons de tôle représentés ici.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Au surplus, voici la description de cet écusson : « Ecartelé aux 1 et 4 de *vair plein*, et aux 2 et 3 d'... à trois taux d'... »

(2) Voyez, au début de cet article, la note marginale 2 qui donne l'analyse de l'acte de mariage.

(3) « Tableau chronologique de messieurs les chevaliers, conseillers du Roi, greffiers en chef au Bureau des Finances et Domaine de la généralité de Moulins, depuis la création de l'Edit du mois de septembre 1587. »

(4) « Jacques de Champfeu... et sa relation de l'expédition de Mahon... »





CHRONIQUE

Dans nos précédents numéros, nous avons oublié de signaler l'acquisition par l'Etat, pour être donnée au lycée de Montluçon, d'une toile de notre confrère Leprat, professeur de dessin à cet établissement, et représentant « une séance de travail manuel au lycée de Montluçon ». Ce tableau a figuré à l'Exposition universelle de 1900, classe de l'enseignement.

—

Dans sa dernière session, le Conseil général a accordé le legs Robichon à M. Guillaumin, auteur des *Tableaux champêtres* et des *Dialogues bourbonnais.*

—

La *Gazette des Beaux-Arts* a donné, dans son numéro du 1er novembre de l'année dernière, un travail remarquable de M. Georges LAFENESTRE, de l'Institut, sur les arts et la peinture ancienne à l'Exposition universelle de 1900.

Une partie de ce travail concerne le triptyque de la Cathédrale et la suite de panneaux que possède le Musée départemental et qui représente la légende de saint Etienne et de saint Laurent. (Don de M. Rambourg.)

Nous avons pensé que les appréciations de M. Lafenestre intéresseraient nos confrères et nos abonnés, et nous empruntons à la *Gazette des Beaux-Arts* tout ce qui a trait aux belles peintures dont il s'agit. M. le directeur de cette revue a mis gracieusement à notre disposition les deux clichés des panneaux du Musée ; nous l'en avons remercié et nous le remercions de nouveau.

« C'est ainsi qu'à Avignon le courant flamand et le courant italien se rencontrèrent, dès le milieu du xve siècle, et sans doute auparavant, pour aider le génie français à joindre à ses qualités traditionnelles d'invention, d'observation, de clarté, la correction technique et le sentiment de beauté et d'harmonie qui lui manquaient encore. Grâce à M. l'abbé Requin, nous en connaissons les causes. Pour les autres parties de la France où le même phénomène, à la même époque, s'est certainement produit, nous ne sommes point toujours, par malheur, aussi heureusement informés. Cette circonstance est regrettable lorsqu'on se trouve en présence du troisième chef-d'œuvre de notre xve siècle, qu'on peut étudier à loisir au Petit Palais : le triptyque de la cathédrale de Moulins. Ces trois admirables peintures ont été décrites et analysées avec tant de sagacité, ici même, par Paul Mantz, dans sa *Tournée en Auvergne*, que nous ne saurions y revenir. Le mélange des influences flamande et ita-

lienne aboutissant à une combinaison très originale et très française l'avait, déjà, vivement et profondément frappé. Il croyait, d'ailleurs, pouvoir attribuer, cette fois encore, à des mains différentes le panneau central : la *Vierge en gloire* et les panneaux latéraux : *Pierre II de Bourbon* avec saint Pierre, *Anne de Beaujeu*, sa femme, avec leur fillette Suzanne et sainte Anne. Pour la composition principale, sa conclusion, réservée et discrète, comme toujours, était qu'il y fallait voir « l'œuvre d'un artiste français qui a connu l'art flamand et qui, en bien des points, reste fidèle à ses souvenirs ». Pour les volets à portraits, c'était « que le travail de peinture pouvait appartenir à un de nos compatriotes inconnus, qui aurait suivi Charles VIII et Louis XII au delà des monts et se serait familiarisé avec la forte manière des Lombards, de très grands maitres tels que Bernardo Zenale et Borgognone ».

Comme pour le triptyque d'Aix, nous devons l'avouer, nous ne trouvons pas entre les divers morceaux des différences assez sensibles pour en partager l'honneur entre plusieurs maîtres. Ce qui nous y frappe surtout, avec le mélange incontestable, mais déjà lointain et puissamment assimilé, des réminiscences flamandes et italiennes, c'est une parenté d'allure, de goût, de recherches, avec l'art tourangeau tel que Colomb et Fouquet l'avaient constitué depuis cinquante ans, art composite aussi, mêlé de bourguignon, de flamand, de lombard, de florentin, mais profondément et essentiellement français par sa sincérité expressive, sa noblesse aisée et naturelle. La disposition concentrique des figures et de l'effet lumineux dans la *Vierge en gloire*, les visages doux et blancs des anges, encadrés de cheveux frisotés en bandeaux, la bonhomie un peu lourde de l'enfant, font penser aux miniatures de Chantilly, en même temps qu'au plafond de la chapelle Jacques Cœur, à Bourges, comme le saint Pierre et la sainte Anne sur les volets, par les physionomies, les costumes, l'ampleur franche et élégante du style, avoisinent les figures sculptées du tombeau de François de Bretagne dans la cathédrale de Nantes, celles de la chapelle de Pierre de Bourbon et d'Anne de Beaujeu à Chantelle récemment entrées au Louvre. Nous serions bien surpris que l'artiste, le très grand artiste, qui a peint cette maitresse pièce, n'ait pas au moins traversé ce milieu tourangeau dont il développe, avec une personnalité tour à tour si puissante et si délicate, toutes les tendances. Paul Mantz avait déjà, incidemment, à propos de cette peinture et d'un vitrail contemporain de l'école de Moulins, parlé de « l'atmosphère de Jehan Perréal », le peintre favori du cardinal de Bourbon, frère de Pierre, avant 1488. Depuis, M. René de Maulde a prouvé que, dès ce moment, Perréal était attaché à la maison de Beaujeu et que la régente Anne lui confiait des missions personnelles et délicates (1). Vers l'année 1500 ou 1501, date probable du tableau, d'après l'âge de la fillette, Perréal,

(1) René DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier*. Paris, 1896, p. 9 et suiv.

revenu d'Italie où il avait accompagné Louis XII, séjourné plusieurs mois à Milan, refusé au duc de Mantoue, le protecteur et l'hôte de Mantegna, d'aller lui faire son portrait, à cause de la multiplicité de ses engage-



SAINT ÉTIENNE PRÊCHANT (XVe siècle)
(Musée de Moulins.)

ments, était au comble de sa renommée. Anne de Bretagne venait de lui demander des projets et dessins pour le tombeau de Nantes, qu'exécutait le vieux Michel Colomb ; Marguerite d'Autriche allait lui demander le même service pour les tombeaux de sa famille à Brou. Il n'y aurait, en

effet, rien de surprenant à ce qu'il voulût alors donner un témoignage de son habileté mûrie par les voyages, en même temps que de sa reconnaissance à ses plus anciens patrons, aujourd'hui vieillis et un peu confinés, à l'écart de la nouvelle cour, dans leur bonne ville de Moulins. Combien nous serions heureux d'en être certains et de pouvoir, sur une œuvre authentique de Perréal, reconnaître enfin la justesse des enthousiasmes contemporains ! Malheureusement, si la supposition est séduisante et assez raisonnable, ce n'est qu'une supposition, et nous en sommes encore réduits, comme l'était Paul Mantz, à faire un appel chaleureux, presque désespéré, à nos vaillants alliés, les explorateurs d'archives.

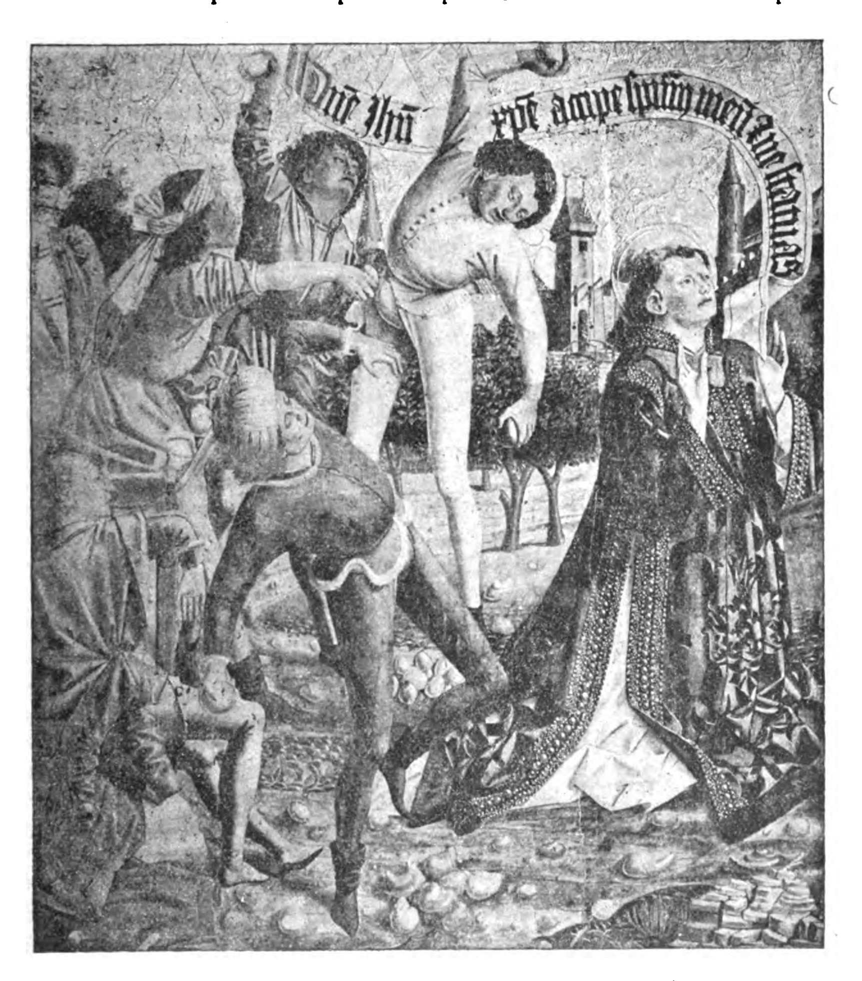
« Quel qu'en soit l'auteur, l'œuvre est admirable, digne d'être comparée aux plus belles œuvres contemporaines dans les Flandres et en Italie. Rien de plus naïvement pieux, de plus simplement aimable que le visage de la Vierge, rien de plus candidement enfantin que le bambin bénissant, de plus adorable dans leurs mouvements souples, leurs gestes fervents, leurs physionomies tendres, que les quatre groupes d'anges, s'élevant, trois par trois, par un rythme symétrique aux côtés de la Vierge, et que les deux anges, dans la hauteur, soutenant la couronne d'or au-dessus de sa tête. L'illumination surtout est merveilleuse. C'est avec une délicatesse savante, dont on ne trouverait guère alors d'autres exemples, qu'autour des cercles polychromes remplaçant la *mandorla* traditionnelle une lumière céleste, infiniment, judicieusement, délicieusement nuancée, caresse, pénètre, éclaire ou décolore les longues tuniques des anges, les blancheurs fraîches de leurs visages ravis et de leurs mains fines. La vision est paradisiaque, d'un lyrisme exquis et tendre.

« Dans les panneaux latéraux, garnis d'épaisses tentures à bandes rouges et vertes, c'est, au contraire, un jour étouffé d'intérieur, où les figures, fortement modelées, saillent presque comme des bas-reliefs colorés. Par la vigueur du dessin, la distinction du modelé, la richesse des colorations, la franchise des expressions, la sincérité des portraits, c'est une œuvre magistrale et qui forme une suite vraiment instructive au travail identique de Froment, antérieur de vingt-cinq ans, qui lui fait face. Sur deux points différents du territoire, c'est bien l'affirmation du même génie, jaillissant des mêmes sources, procédant par les mêmes moyens.

« Ce chef-d'œuvre serait-il le produit d'une école locale ? Hélas ! nous en sommes encore aux ignorances profondes sur ce qui se passa au xve siècle, dans le Bourbonnais et l'Auvergne, où le duc Jean de Berry avait laissé tant de monuments et de traditions d'art, où ses successeurs, les princes de Bourbon et de Montpensier, souvent alliés aux maisons italiennes, se signalèrent aussi par leur dilettantisme passionné. Benedetto Ghirlandajo, l'auteur d'une *Nativité* dans la chapelle d'Aigueperse, ne fut pas sans doute le seul artiste étranger qu'ils appelèrent, et Andrea Montegna, l'auteur du *Saint Sébastien* au même endroit, le seul étranger dont ils firent venir les œuvres. « J'entrevois certainement, disait mélancoliquement P. Mantz, que ces confins de l'Auvergne et du Bourbonnais ont

été, au xve siècle, un coin béni où l'art a semé son caprice et ses fleurs divines (1). »

Heureusement, l'Exposition nous offre encore quelques morceaux venus de ce coin béni qu'on finira peut-être par connaître. Si la suite des pan-



LA LAPIDATION DE SAINT ÉTIENNE (XVe SIÈCLE)
(Musée de Moulins.)

neaux de la *Légende de saint Laurent et de saint Étienne*, du musée de Moulins, a été peinte dans la région, nous y trouverions un exemple un peu antérieur et bien curieux de ces mixtures de tradition locale et

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXXIV : *Une tournée en Auvergne*, par Paul Mantz, p. 375-387.

d'imitations exotiques dont l'usage était général. Dans les quatre morceaux donnés comme spécimens : ***Saint Etienne prêchant*, *la Lapidation de saint Etienne***, sa ***Mise au tombeau***, la ***Vision de l'ermite***, les grands fonds d'or plein, l'architecture des châteaux en perspective et des intérieurs d'habitations, le caractère des types bourgeois et populaires, la bonhomie des expressions dans quelques figures, leur vulgarité grotesque dans quelques autres, attestent bien un travail fait en France. D'autre part, le saint Etienne, avec sa dalmatique pourpre et brodée de perles, arrive sûrement de la Haute-Italie, et les bourreaux, non seulement par les contorsions et les raccourcis audacieux de leurs attitudes, mais encore par la qualité incisive des profils et la ferme sécheresse du dessin, affirment leur origine florentine, non loin des Pollajuolo. L'artiste, d'ailleurs inférieur à Charonton et à Froment, qui exécuta ces curieuses macédoines, serait-il un Italien francisé, ou simplement un Français italianisé ? Cette dernière supposition est la plus probable. En tout cas, ses compositions sont intéressantes, très mouvementées et très vives (voir les gestes désespérés des docteurs écrasés par l'éloquence du saint), avec des bonheurs charmants d'expression dans les têtes et de saveur dans les colorations.

« Une œuvre bien plus remarquable et qui, cette fois, peut être comparée au triptyque, pour ses qualités supérieures et approchantes, c'est un petit panneau qu'il faut aller chercher dans le pavillon de Belgique, à la rue des Nations (collection Somzée) : une *Sainte Madeleine* devant une dame agenouillée. Les mêmes façons de présenter les figures et de les costumer, la même science et la même distinction dans l'analyse des physionomies, la même blancheur des chairs, la même finesse des mains pâles aux molles enveloppes sur des ossatures très fermes, le soin et la beauté particulière des accessoires, tout nous y rappelle l'auteur de la *Vierge en gloire* et des portraits de Pierre et d'Anne de Beaujeu. Cela sort du même milieu et c'est, je crois bien, de la même main. Voici donc déjà trois monuments qui pourront servir à l'histoire de la peinture dans le Bourbonnais. Si l'on y joint les deux volets de triptyque, avec les portraits des mêmes princes, plus jeunes, donnés au musée du Louvre par M. Maciet, et qui sont peints dans le même esprit, sinon avec la même sûreté, que les volets de Moulins, on ne perdra point l'espérance de savoir ce que furent et qui furent les maîtres célèbres dans cette région avant le XVIe siècle et de restituer, tardivement mais sûrement, sa part légitime de gloire à l'auteur du triptyque de la cathédrale.

Georges LAFENESTRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 5 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. Delaigue, l'abbé Clément, Grégoire, F. Pérot, Claudon, H. Meilheurat!, l'abbé Berthoumieu, Bourdelier, E. Bouchard, A. Bertrand, G. Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Les publications reçues pendant le mois sont déposées sur le bureau.

— Les ouvrages suivants sont offerts à la Société pour la bibliothèque :

Par Mlle J. Schneider : *Conférence sur les organistes aveugles à l'institution des jeunes aveugles des Charmettes ;* brochure in-16 de 21 p. — Imp. Crépin-Leblond, à Moulins ;

Par M. Frœhner (présentée par M. Bertrand) : *Médaillons romains en terre cuite ;* brochure in-4° de 11 p., contenant une planche hors texte (extrait de la *Gazette archéologique* de 1900) ;

Par M. F. Pérot : *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, 2e édition ; brochure in-16 de 37 p., ornée d'un portrait de Jeanne d'Arc ;

Et par M. de Lalain Chomel, vice-président du tribunal civil de la Seine : *Les Chomel médecins et leur famille (1639-1858)*, un vol. in-8° de 442 p., avec portraits en héliogravure et tableau généalogique. (Voir à la bibliographie.)

— M. le Président a reçu du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en plusieurs exemplaires, le programme du 40e congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne, le 1er avril 1902. Ces exemplaires sont distribués aux membres présents.

— Lecture est donnée d'une lettre de notre confrère M. Louis Audiat, relative à des notes qu'il a publiées dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* sur :

1° La *Grande peur*, nom sous lequel est connue dans l'histoire cette panique générale et singulière qui se produisit en France pendant les derniers jours de juillet 1789 ; 2° et une vieille complainte, la *Verve à Dieu*, dont il a entendu réciter des couplets au temps de son enfance par des paysans de notre pays.

M. Audiat demande si des documents ayant trait aux épisodes de la *Grande peur* en Bourbonnais pourraient lui être signalés, et si quelqu'un pourrait l'aider à reconstituer le texte exact de la *Verve à Dieu.*

M. Audiat désirerait en outre obtenir des renseignements sur Pomay, château situé sur la route de Moulins à Chevagnes, où la femme du surintendant Fouquet fut reléguée, et où Mme de Sévigné a séjourné.

M. l'abbé Clément est prié de vouloir bien répondre à ces questions.

— Lecture est également donnée d'une lettre de M. Dubost, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Lapalisse, qui se déclare personnellement défavorable au projet de versement des anciennes minutes notariales aux archives départementales. M. Dubost rappelle que la question « a déjà été traitée sérieusement au Congrès des notaires de France, et aussi au Comité des notaires des départements ». Il ajoute que « les membres du Congrès ont décidé qu'il y avait lieu de s'opposer énergiquement à toute mesure tendant à *obliger les notaires à se dessaisir de ces minutes, qui sont leur propriété exclusive* ».

Après discussion, la Société exprime l'avis qu'il serait désirable que les erreurs que contient la délibération mentionnée par M. le Président de la Chambre de discipline de Lapalisse fussent dissipées. Les notaires sont *dépositaires* et non *propriétaires exclusifs* des minutes de leurs études. Le versement au local des archives départementales d'une certaine catégorie de ces minutes, celles par exemple dont ils ne seraient pas en situation de délivrer des expéditions ni de prendre connaissance par eux-mêmes, faute de posséder les notions paléographiques spéciales qui sont nécessaires, ne devrait en aucune façon offrir le caractère d'un *dessaisissement*. Ce ne serait autre chose qu'un dépôt conventionnel, non obligatoire, adopté et effectué, dans un but d'utilisation et d'intérêt public, contre des garanties légales et réelles ménageant les droits imprescriptibles des titulaires.

En conséquence, la Société décide qu'une nouvelle circulaire sera adressée dans ce sens à Messieurs les notaires, avant la prochaine réunion générale de leurs chambres.

— M. E. Bouchard fait lecture d'un travail contenant d'intéressants détails biographiques sur Pelletier, émailleur à Moulins, en 1691.

— Des félicitations sont adressées à notre confrère M. Claudon, archiviste du département, pour l'initiative qu'il a prise de la publication des archives révolutionnaires de l'Allier.

M. le Président, se faisant l'interprète de la Société, exprime l'espoir que les subventions du Conseil général et les souscriptions des communes et des particuliers permettront à M. Claudon de mener, aussi promptement qu'il le désire, à bonne fin son utile et si importante entreprise.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Etaient présents : MM. Delaigue, l'abbé Clément, Bertrand, l'abbé Berthoumieu, Meilheurat, Milcent, l'abbé Nény, Bouchard, Seuillet, Claudon, Mantin, E. Olivier, Guillaumier, Rouxel, Bernard.

– M. Pérot s'excuse de ne pas assister à cette séance.

— Le procès-verbal de la séance du 5 août est lu et adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Rouxel qui assiste pour la première fois à une de nos séances.

Il rend hommage à la mémoire de M. de Charry, décédé à Moulins le 10 octobre dernier. Ce regretté confrère, que son état de santé empêchait depuis quelque temps d'assister à nos réunions, n'en suivait pas moins, avec le plus vif intérêt, les travaux de notre Compagnie.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux, sont offerts par nos confrères :

1° Le tome V, supplément de l'ouvrage : *Histoire de la maison de Chabannes*, par M. le comte H. de Chabannes. La Société a déjà reçu de ce généreux confrère les quatre premiers tomes et un album de cette magnifique publication.

2° *Note relative à la règle de Gauss et à une nouvelle règle pour trouver la date de la fête de Pâques, conformément au calendrier Grégorien*, par M. H. Meilheurat ; Moulins, Auclaire 1901, broch. in-8°, de 4 pages.

3° *Papilio Podalirius*, par G. de Rocquigny-Adanson ; Moulins, imp. E. Auclaire, 1901 ; broch. de 4 pages avec couverture en couleur représentant

un beau papillon. — *Questions d'arithmologie* ; Moulins, 1900, imp. E. Auclaire ; br. in-8° de 55 pages.

4° *Les Cordeliers du Bourbonnais*, par le P. Jacques Foderé, religieux de l'Ordre ; texte publié et annoté par F. Claudon ; Moulins, Grégoire éditeur, 1901 ; broch. in-8° de 62 pages.

5° *Histoire de Moulins*, par H. Faure, exemplaire imprimé sur papier impérial du Japon (titres en rouge et noir).

— Par dépêche en date du 4 novembre 1901, M. le Ministre des Beaux-Arts a mis à la disposition de notre Société les publications suivantes de la Société des monuments historiques, qui ont été classées dans notre bibliothèque :

Les Monuments de France et d'Algérie à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873 ;

Exposition Internationale de Londres 1874, rapports de la Commission supérieure de France ;

Catalogue de la bibliothèque de la Commission des Monuments historiques, par Perrault-Dabot ;

Catalogue des relevés, dessins et aquarelles appartenant aux archives de cette Commission, par le même ;

Catalogue des Expositions des Monuments historiques et des édifices diocésains à l'Exposition universelle de 1900 ;

Catalogue général du Musée de sculpture comparée ;

Catalogue raisonné du même Musée, par Marcou.

Recueil des lois et décrets relatifs à la conservation des Monuments historiques, contenant la liste des monuments classés à la date du 1er janvier 1900 ;

Supplément au catalogue de la bibliothèque des Monuments historiques, par Perrault-Dabot.

— M. l'abbé Clément informe notre Société des renseignements qu'il a pu fournir à M. L. Audiat, en réponse à la demande de ce dernier dont notre précédent procès-verbal a fait mention. Ces renseignements sont relatifs aux anciens hôtes du château de Pomay, à la « *grande peur* » de 1789 en Bourbonnais, et à une vieille complainte intitulée « *la verve à Dieu* ». A ce propos, M. Claudon signale un document sur la « *grande peur* », tiré des registres paroissiaux de Maillet et publié par Chazaud dans un des premiers *Bulletins* de notre Société.

— M. Guillaumier communique à la Société un dessin représentant la porte du château de Mauvaisinière (commune de Bizeneuille, Allier). Ce château, qui aurait été restauré et agrandi et même habité par le maréchal de Villars, appartient aujourd'hui à M. de Marcilly, dont la famille se rattache à celle du célèbre maréchal.

— M. l'abbé Clément fait passer sous les yeux des membres de la Société des photographies des peintures murales de l'ancienne église de Molinet. Ces épreuves ont été obtenues par M. Sorin de Bonne et lui, et permettront à notre confrère d'illustrer et de documenter la petite brochure qu'il prépare pour compléter les renseignements parus dans notre *Bulletin* sur cette très intéressante décoration murale de 1521.

— M. Claudon informe la Société que les incunables qui se trouvaient à la bibliothèque municipale de Montluçon et provenaient des anciennes communautés religieuses de cette ville, ont été, par voie d'échange, cédés à la bibliothèque nationale. C'était, en général, des livres de théologie et de liturgie.

— M. Claudon donne lecture de l'article suivant inséré dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, année 1900, p. 208 :

« M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante sur des inscriptions romaines de Néris (Allier) :

« En 1885, Esmonnot, architecte de l'établissement thermal de Néris, a publié un mémoire accompagné de planches, dans lequel il a indiqué les dates de découvertes de différents fragments épigraphiques dans cette localité. Je désigne ces fragments par les numéros qu'ils portent dans le volume XIII du *corpus* latin :

« N° 1376 *a*. Tr. 1867 au même point que les suivants; — n° 1376 *c*. Tr. 1853; — n° 1377. Tr. 1853; — n° 1378. Tr. 1853.

« Ces différents fragments se rapportent à trois inscriptions où sont rapportées les importantes constructions faites à Néris (*aquæ Nereii*), aux frais de L. Julius Equester et de ses fils.

« En 1888, notre confrère M. L. de Laigue, dans l'intéressant travail qu'il a consacré aux antiquités de Néris, a fait connaître un nouveau fragment du n° 1376, qui permet de combler la lacune existant entre le fragment *a* et le fragment *c* ; c'est le fragment n° 1376 *b*, découvert après l'année 1885, date du mémoire d'Esmonnot. »

— M. le Préfet de l'Allier a communiqué à M. le Conservateur du Musée une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 1 juillet, invitant les Conservateurs des musées de province à surveiller d'une manière rigoureuse les dépôts dont ils ont la charge.

M. le Ministre fait observer, dans sa dépêche, que de nombreux vols ont été commis dans les musées de province, et qu'il semble que ce soit une troupe organisée qui se livre à ces méfaits.

Comme suite à cette communication, M. le Conservateur du Musée a traité avec un industriel de notre ville pour la pose d'avertisseurs électriques. La dépense qui résulte de cette amélioration sera prélevée sur

l'annuité allouée au Musée départemental par le Conseil général de l'Allier. La Société donne son approbation aux dispositions adoptées par M. Bertrand.

— M. Bertrand fait la communication suivante :

Dans l'une des précédentes séances, il avait été décidé que les dessins des anciens costumes du Bourbonnais faits par MM. Vié et Guillaumier et adressés, en même temps qu'un texte les accompagnant, à M. Lemercier et Cie, éditeur à Paris, qui les avait demandés, pour un ouvrage projeté, seraient encadrés et déposés au Musée à leur retour.

Les dessins de M. Guillaumier ont bien été retournés et sont encadrés; mais ceux de M. Vié ne sont pas parvenus. M. Bertrand avait prié M. Vié, à plusieurs reprises, d'écrire à M. Lemercier; mais M. Vié n'ayant fait aucune démarche, M. Bertrand a réclamé et a reçu du liquidateur amiable des imprimeries Lemercier et Cie, une lettre l'informant que, malgré ses recherches, il n'avait pu trouver les dessins Vié.

— Avant de procéder, comme l'indique l'ordre du jour, à la nomination du Bureau pour l'année 1901-1902, la Société décide, après une longue discussion, que, dans une prochaine séance, une commission spéciale sera nommée pour reviser le règlement de notre Compagnie, dont l'application littérale de certains articles est de nature à soulever quelques difficultés.

Un premier tour de scrutin pour la nomination d'un Président n'ayant amené aucun résultat, on procède immédiatement à un second tour, qui donne la majorité à M. E. BOUCHARD.

On passe ensuite à la nomination du vice-président. La majorité des votants désigne, au second tour, M. R. DE QUIRIELLE, qui est proclamé vice-président pour l'année 1901-1902.

Deux autres scrutins ont lieu pour l'élection du secrétaire-archiviste et du secrétaire-adjoint. MM. G. Bernard et F. Claudon ayant obtenu la majorité, sont désignés pour remplir ces fonctions, le premier pour une nouvelle période de 5 ans, le second pour un an.

MM. BERTRAND, conservateur du Musée ; FROBERT, trésorier ; PÉROT, bibliothécaire ; GRÉGOIRE, directeur du *Bulletin*, sont maintenus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.



Martin Pelletier, émailleur moulinois

(1691)



Les Archives départementales de l'Allier possèdent une feuille double de papier de grand format contenant quatre actes au sujet de cet artiste moulinois : sa demande à l'Intendant d'Aquin pour être exempté des charges ordinaires de la ville, — l'envoi de cette requête aux maire et échevins, — la réponse de ces magistrats, — et l'ordonnance d'autorisation donnée par l'intendant (1). Ces documents ont un double intérêt, puisqu'ils nous révèlent l'existence de cet artiste, tout en étant une page curieuse de l'histoire de notre maison d'instruction, sous le rectorat probablement, du P. Martin de Villers (2).

Cette décharge d'impôts est basée sur l'offre qu'il fait, à la demande des Pères Jésuites, de fournir, à leur collège, tous les instruments nécessaires pour l'étude de la physique se rattachant à sa profession, à la condition toutefois qu'ils lui seront rendus après les expériences faites. Il s'engageait aussi à faire les dépenses à ce nécessaires.

Voici du reste la copie de ces pièces :

Monseigneur d'Aquin, chevalier, seigneur de Château-Regnard, conseiller du Roy en tous ses conseils et en sa cour de parlement, secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, commissaire departi pour l'exécution de ses ordres, intendant de justice, police et finances en la généralité de Moulins.

Monseigneur.

Supplie humblement Martin Pelletier me émailleur de cette ville de Moulins et vous expose que les Révérends Pères Jésuites de cette ditte ville

(1) A. D. Allier, C. 14.
(2) *Histoire du Collège de Moulins*, par E. Bouchard, 2e édition, vol. in-8°, C. Desrosiers, 1872.

qui s'attachent avec beaucoup de soins et d'application à l'éducation de la jeunesse, luy ont proposé de fournir tous les instruments nécessaires pour faire les expériences qui peuvent servir à découvrir et connaître avec plus de certitude les mérites de la phisique qui seront de son art et de sa profession, seulement à condition de les luy rendre et restituer après lesd. expériences faites, ce qu'il ne peut faire qu'avec des frais considérables. Et comme un semblable dessein concerne le bien public, et celuy de l'état puisqu'il ne luy impose pas moins d'avoir des personnes scavantes et habiles dont les conseils puissent servir pour le bien gouverner, que des soldats pour en conserver les biens et le déffendre de ses ennemis et que d'ailheurs notre invincible monarque a une égale bonté pour les uns comme pour les autres et que tous les jours il comble de ses bienfaits les personnes de lettres, le syppliant s'est bien voulu soumettre de fournir lesd. instruments sans autre retribution ny récompense que celle d'une exemption, pour luy et sa femme, des charges ordinaires de ville, subsistance, ustanciles, logemens des gens de guerre et autre ausquelles les habitans et autres peuvent estre sujets, en quoy le public trouvera de l'avantage et du profit, puisque les enfans en seront beaucoup mieux instruits et leurs péres déchargés des sommes qu'ils seroient obligés de fournir pour achepter les choses nécessaires pour lesd. expériences et comme il ne peut obtenir cette exemption toute juste qu'elle soit que par votre autorité, Monseigneur, il a été conseillé d'y avoir recours et de vous donner la présente requête.

A ces causes, Monseigneur, il vous plaise, soubs la soumission qu'il fait de fournir au régent de Physique tous les instruments nécessaires pour faire lesd. experiences qui seront de son art et de sa profession, et qui luy seront rendus et remis lesd. expériences faites, ordonner qu'il sera déchargé et exempt de subsistance, logemens des gens de guerre, ustanciles, et autres charges. Et il sera obligé de prier Dieu pour vostre santé et prospérité.

Martin PELLETIER.

Soit la présente requête communiquée aux sieurs maire et eschevins de cette ville, pour leur réponse veue, estre ordonné ce qu'il appartiendra.

Fait à Moulins, le premier mars 1691.

D'AQUIN.

Les maire et eschevins de cette ville de Moulins qui ont eu communiqation de la présente requeste et ordonnance, disent que si le suppliant faict des ouvrages pour les escoliers, qui estudient dans le collège de



cette ville, il peut s'en faire payer par leur parent sans prétendre d'acquérir un privilège pour raison de ses ouvrages dont jusques aprésent les escoliers instruicts dans led. collège n'ont eu besoin, et la requeste par luy présentée ne doit estre receue dans un temps auquel cette ville est chargée du régiment royal de Savoye qui y doit rester jusques à nouvel ordre, et qui doit estre composé de mille hommes sans les officiers complets, et encore de l'assemblée du régiment des milices de cette généralité et du séjour actuel d'une compagnie entière dud. régiment et encore des passages de recrüe continuels, et si nombreux que dans le cours du mois de féburier il en a esté logé six cent soixante, et soubs ces moyens ils empeschent l'entérinement de la requeste du suppliant.

Faict à Moulins en l'hostel commun le premier mars 1691.

DEVILLAINES, maire.

Veu la réponse cy dessus faitte en exécution de notre ordonnance, Nous ayant esgard aux soumissions faittes par led. Pelletier de fournir les instruments et la dépense nécessaire pour faire, tous les ans, les expériences de Phisique audit collège de la compagnie de Jésus, sans nous arrester à la response des maire et eschevins de cette ville et attendu qu'il s'agit de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse ; Ordonnons, soubz le bon plaisir de sa Majesté, que led. Pelletier jouira des exemptions de subsistance, ustancille, et logement des gens de guerre tant et si longuement qu'il satisfera à sesd. soumissions et qu'il fournira lesd. instruments, et fera tous les ans la despense nécessaire aux expériences de Phisique ; Deffenses ausd. s[rs] Maire et Eschevins de le comprendre à l'advenir dans lesd. roolles, n'y de luy envoyer aucuns billets de gens de guerre, à peine de répondre de ses dommages et interests, et nostre présente ordonnance leur sera signifiée à ce qu'ils n'en ignorent, fait à Moulins le six mars 1691.

D'AQUIN.

Dans le rôle, année 1696, de toutes les personnes ecclésiastiques, séculières et régulières de la ville et faubourgs de Moulins, dressé par Henry Bolacre, subdélégué de Mgr l'intendant, par Pierre Girault et Sébastien Naquin, commis par mon dit seigneur l'intendant, en exécution de ses ordres portés par sa commission du 15 octobre 1695, etc., nous voyons que la maison de Martin Pelletier se composait de sa femme, de deux fils et de deux filles en bas âge, d'un compagnon et d'une servante. Aux subsistances, il était imposé de 14 livres, et à l'ustancile de 42 livres, 10 sols (1). Il est bon de noter qu'un trait barre cet article et qu'en marge,

(1) A. D. Allier, C. 91.

sur la somme de dix livres indiquée se voit un autre trait, avec cette mention audessous : alibi à Bourbon.

Si dans ce même rôle de 1696 ne se trouve aucun autre nom de Pelletier, les archives municipales de Moulins (1) nous font connaitre quatre personnes portant ce même nom :

« Dans le compte de Jehan du Quénoy l'aisné, bourghois de la ville de Molins et receveur du fait commun d'icelle, du 14 août 1415 au 15 décembre 1416, on lit : « A Berthomier Pelletier, pour avoir fait une lettre de vidimus, d'unes lettres royaulx contenant comme le roy rabat, sur le païs de Bourbonnois, 500 livres de la somme de 6,000 livres, qui demourent sur ledit païs... » (2).

« Au compte quatorzième de Guillaume Ymbaud, receveur du fait commun de la ville et franchise de Molins pour ung an entier commancent à la feste sainct Martin d'yver, l'an mil cinq cens et deux et finissant à semblable feste en syvant, l'an mil cinq cens et trois, l'an révolu : Phelippon Pelletier et Bardoulhet, porteurs, ont reçu 30 solz, pour les peynes d'avoin brulé la loge où se tenoient les povres malades de peste, et d'avoir nestoyé aucunes maisons (3). »

André Pelletier, fils de Gilbert Pelletier, libraire et imprimeur et de dame Lucresse Mazurier ; parrain noble André Roy, avocat à Moulins ; marraine dame Françoise Auclert, dont le baptême eut lieu le 10 septembre 1626 (4).

Le 12 août 1710, c'est le mariage entre François Pelletier, marchand, fils de défunct Me Claude Pelletier, aussi marchand et de damoiselle Françoise Faulconnet, et damoiselle Marie-Ursule Hutier, fille de noble Pierre Hutier, doyen du collège des médecins de Moulins et de damoiselle Marie Ursule Baugy (5).

Nous sommes obligé de nous contenter de ces simples mentions, sans pouvoir indiquer le degré de parenté de ces personnes, avec notre artiste émailleur.

Ernest BOUCHARD.

(1) *Inventaire sommaire des archives communales de Moulins antérieures à 1790*, publié par CONNY et CHAZAUD, 1 vol. in-4°, Ducroux et Gourjon-Dulac.
(2) A. m. Moulins, 254.
(3) id. 285.
(4) id. 426.
(5) id. 475.

M. Bertrand a relevé, dans le procès-verbal du 11 février 1854 du Bulletin de la Société, que notre regretté collègue Clairefont avaid donné communication des pièces que je publie aujourd'hui.



La Butte Jolard au Donjon



Ce monument de l'époque gallo-romaine se rattache au système de défense particulier au pays Eduen ; il est édifié à l'extrémité nord est du Donjon (Allier), et fait partie de la propriété de Contresol, commune de Neuilly-en-Donjon. La fouille récente que MM. de Villette viennent d'exécuter au centre de cette butte, nous a permis de rechercher les causes et l'époque de sa construction.

Notre tâche a été facilitée par le savant travail de M. Bulliot : *Essai du système défensif des Romains dans le pays Eduen* (1).

Déjà, l'auteur de ce mémoire avait remarqué le rapprochement existant entre les villes grecques, l'oppidum du Beuvray et celui de Gergovie, et il en avait conclu que les colonies grecques et phéniciennes, venues en Gaule pour y établir leurs comptoirs commerciaux, n'avaient pas été sans influence sur le système défensif des cités gauloises assez semblable à celui de la Phénicie, de la Grande Grèce et de l'empire romain.

La fédération des Eduens n'était point strictement bornée aux limites du fleuve de Loire, et les populations de la rive gauche se tenaient, comme celles d'en face, sur la défensive, contre les Arvernes, par la Besbre, et contre les Séquanes par la Loire et le Doubs. Ces populations avaient nécessairement dû se mettre à l'abri des incursions ou des surprises, de là cette nécessité de se fortifier, sur les points vulnérables, et de protéger leurs chemins. Ce sont ces retranchements, ces buttes entourées de fossés, ces camps de César, qui se rencontrent si fréquemment dans le pays Eduen, comme dans le Bourbonnais.

Dans ces camps, ces buttes et ces retranchements, des quantités de tuiles à rebords s'y rencontrent invariablement, et, faute de médailles, d'instruments ou autres objets en métal, ces débris servent à dater par leur présence, ces monuments, d'une manière indiscutable.

(1) Paris, Dumoulin, g. in-8°, 1856.

La Butte Jolard, dont le radical du nom rappelle le père des Dieux, Jo, Jovis, Jupiter, est édifiée sur un point culminant, dans une contrée autrefois très boisée. Sa forme affecte un parallélogramme, dont les angles sont émoussés. Ce genre est tout particulier aux rives de la Loire : ces buttes, suivant Bulliot (1), sont ovales, rondes, rarement carrées ; cependant cette dernière forme se rencontre sur les bords de la Loire ; elle mesure 40 mètres de longueur, sur 32 mètres de largeur ; les fossés ont 8 mètres de largeur (2), et 3 mètres de profondeur. Ils contournent la butte sans aucune trace de porte, et un pont mobile devait permettre l'entrée et la sortie. Une partie de la terre provenant de leur creusement a servi à édifier la butte, haute d'environ 2m,50, tandis que l'autre partie a servi à former un bourrelet saillant au revers extérieur du fossé.

L'orientation est nord-est, sud-ouest ; la surface du tertre est plane ; des arbres ont poussé dans le vallum, et font une ceinture autour de la butte.

La fouille a été opérée à l'aide d'une tranchée faite parallèlement au grand axe sur une longueur de 5 mètres et 0m,60 environ de largeur ; elle a fourni une grande quantité de tuiles à rebords (*tegulæ*), et de tuiles creuses (*imbrices*), la plupart vitrifiées, de petits fragments de bois, et beaucoup de débris de plusieurs vases en terre peu cuite, laissant voir des grains de quartz ; aucun de ces débris ne portait des traces d'engobe, et on n'a pas découvert un seul fragment de vase en terre rouge lustrée ; plusieurs débris de brique biscuitée gisaient avec des tuiles jusqu'à 2 mètres de profondeur.

L'exiguïté de la tranchée a probablement limité les chances de découvrir quelques objets ou instruments en métal, mais les débris de vases et de tuiles à rebords nous paraissent suffisants, pour assigner une date incontestable à cette butte, qui a pu être édifiée avant la conquête, mais a été utilisée dès le Ier siècle par les gallo-romains.

Cette butte, qui portait une tour en charpente, reposait sur des fondations faites avec le porphyre de Milleray (3) que l'on retrouve assez abondamment. Toutes les tours qui surmontaient cette butte étaient ainsi construites en charpentes ; une série de mottes de cette époque se voient encore dans le voisinage, une sur la terre de M. Fago, au sud de Contresol, une autre, connue sous le nom de Champaudon et de grande dimension, est édifiée sur la commune de Neuilly-en-Donjon, une autre

(1) Loc. cit. p. 22.

(2) Cette largeur de 8 mètres est invariable. Quant à la profondeur elle a été diminuée par la dégradation des remblais, la chute des feuilles, etc.

(3) Localité sur la route de La Palisse au Donjon, et à 3 kilomètres environ au sud du chef-lieu de canton.

se voit non loin de là, près d'un étang, à une petite distance de la route de Digoin au Donjon, à environ 7 kilomètres (1).

Le plan quadrangulaire de ces tours, dont le donjon féodal était la tradition, était à peu près invariable ; elles étaient pourvues d'étroites fenêtres et la porte accessible à l'aide d'une échelle, se trouvait percée à une hauteur de 8 à 10 mètres ; celle de Berighem en est encore un exemple. Ces fortifications étaient, les unes des vedettes qui défendaient les voies et en protégeaient les accès, les autres surveillaient les vallées (2).

Ces buttes se remarquent encore sur le bord des *Marches* ou limites ; l'on voit, en effet, que Claude Jolly, capitaine des Basses-Marches, comprenant Neuilly, Saint-Didier-en-Donjon, Lenax, Le Donjon, etc., avait sa résidence dans cette ville.

Rien dans cette butte ne rappelle celles édifiées au moyen-âge ; souvent, dans plusieurs cas, la féodalité a utilisé pour sa défense, les anciennes buttes gallo-romaines, et alors se retrouvent les substructions et objets se rapportant à cette époque ; tandis que le système et l'ensemble des buttes que nous venons de signaler, appartiennent à la période gallo-romaine.

Bien que la voie d'Autun à Clermont, par Toulon-sur-Arroux, Digoin, Estrée (3), n'ait pas laissé de traces dans cette contrée cultivée, la série de buttes que nous venons de signaler fait supposer que cette voie était établie dans leur voisinage.

Francis PÉROT.

(1) Près le château du Millet.
(2) Loc. cit.
(3) *Via strata*, commune de Molinet.





Petit coup de grands usuriers

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs jouissent en Alsace et en Lorraine — voire ailleurs — d'une mauvaise réputation, à mon avis méritée. Passés maîtres en fait d'usure, coûteuse Providence des fils de famille besogneux et des officiers gênés, ils ont plus d'un tour en leur sac. Banale par elle-même et pour ainsi dire classique, l'histoire qu'on va lire mériterait à peine d'être contée si elle ne montrait en œuvre une des attributions du Conseil d'Etat du Roy et n'amenait à parler de familles qui ont tenu quelque place en notre province. Plusieurs sont omises dans l'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait (1) ; elles auraient cependant droit d'y figurer, d'après le plan adopté par l'auteur, ayant eu dans le pays, avant 1789, des fiefs et des alliances.

L'extrait des Registres du Conseil du Roy reproduit ci-dessous, expliquant suffisamment l'affaire dont il s'agit, je m'abstiens de tous commentaires.

Toutefois, je signalerai l'importance du Conseil d'Etat. Son nom officiel, mais peu usité, était *Conseil des Parties*. Il n'avait aucun caractère politique. se composait de 42 conseillers dont 26 ordinaires, siégeant toute l'année et de 16 conseillers de semestre. Le Conseil des Parties jugeait les causes évoquées à sa barre, les importantes affaires contentieuses des particuliers, les appels des Jugements des Intendants, les conflits administratifs ou judiciaires. Il interprétait les lois et ordonnances. Pour fixer les idées, on peut l'assimiler *grosso-modo*, à notre Cour de Cassation (2).

(1) J'aurai souvent à citer dans mon travail l'*Armorial du Bourbonnais* de M. de Soultrait. Je n'ai pas à faire l'éloge de cet ouvrage qui, malgré d'inévitables erreurs ou lacunes, a rendu déjà de grands services aux chercheurs. Bien entendu, c'est toujours de la 2e édition donnée par M. de Quirielle qu'il est question dans mes notes.

(2) Le Conseil des Parties était distinct des quatre Grands Conseils appelés : Conseil d'en Haut (affaires Etrangères, politique). — Conseil des Dépêches (Intérieur). — Conseil Royal des finances. — Conseil intime de la guerre (sans attributions fixes en temps de paix).

Extrait des Registres du Conseil d'Etat du Roy (1)

« Sur la Requête présentée au Roi étant en son conseil, par le sr Jean-
« Baptiste-Louis Gueriot, capitaine commandant une compagnie d'ou-
« vriers au Corps royal d'artillerie, contenant que pour avoir rendu ser-
« vice et sauvé l'honneur à un officier d'une famille respectable, il se
« trouve dans un embarras capable de mettre la confusion dans ses
« affaires et de troubler l'ordre et la paix dans sa maison. Le suppliant
« étoit en 1778 en garnison à Metz, lorsque le sr Le Noir capitaine au
« régiment du Colonel-général-Cavalerie, qu'il connoissoit et qui avoit
« des affaires dérangées et d'une nature à le perdre, lui écrivit de Sche-
« lestat pour le prier de lui envoyer des Juifs avec lesquels il put traiter.
« Le supliant déterminé par les sentiments d'honneur se prêta à la
« demande du sr Le Noir. Les Juifs partirent, firent avec ce dernier un
« arrangement dont le supliant a toujours ignoré les circonstances, repa-
« rurent à Metz au bout de deux jours et furent présenter au supliant,
« deux Lettres de change de chacune 6000 L. tirées sur lui par le
« Bon de La Queue major du régiment du Colonel général, passées au profit
« du sr Le Noir et qu'ils le prièrent d'accepter. Ne devant rien aux deux
« officiers et ne connoissant pas même le Bon de La Queue, le supliant
« refusa d'abord l'acceptation qu'on lui proposoit, mais pressé par diffé-
« rents officiers de son Corps et les Juifs lui ayant promis qu'ils ne lui
« demanderoient jamais rien, il accepta les deux lettres de change. A
« l'échéance en 1778, ceux-ci se contentèrent en effet de faire protester
« ces Lettres et ne dirigèrent leurs poursuites que contre le Bon de La
« Queue et le sr Le Noir qu'ils firent condamner solidairement au paye-
« ment, ils ne formèrent alors aucune demande contre le supliant et ce
« ne fut qu'en 1784 qu'ils lui dénoncèrent leurs poursuites. Depuis ils
« ont mis peu d'activité dans leur procédure. Mais ils viennent d'obtenir
« contre le supliant une sentence par défaut en la sénéchaussée de Mou-
« lins qui le condamne par corps. Le supliant a formé opposition à cette
« sentence, il s'est d'ailleurs pourvu judiciairement contre le sr Le Noi .
« Mais en attendant qu'il ait pu obtenir de celui ci son remboursement il
« se trouvera toujours exposé à perdre sa liberté et à voir ses biens saisis
« pour un objet qui lui est absolument étranger. C'est dans une circons-
« tance aussi critique qu'il a recours à la protection de Sa Majesté. Il
« espère qu'elle ne permettra pas qu'un officier qui a toujours
« servi avec honneur et n'a aucunes dettes personnelles soit victime
« de sa confiance en deux Juifs vis à vis desquels il ne s'est obligé que
« dans la vue de rendre service à une famille qui tient un rang distingué

(1) L'original est aux archives du lieutenant-colonel de Séréville.

« dans la ville qu'il habite. A ces causes, requeroit le supliant qu'il plût
« à Sa Majesté lui accorder terme et délai d'un an pour l'acquit de ses
« dettes avec deffenses d'attenter à la liberté de sa personne et à ses
« biens et main levée de toutes saisies et oppositions mobilières sur lui
« faites ou à faire. Vu ladite requête, oùï le Rapport, Le Roi étant en son
« Conseil ayant égard à ladite requête a accordé et accorde audit s^r Guériot terme et délai d'un an à compter du jour du présent arrêt pour
« l'acquit de ses dettes, pendant lequel tems fait Sa Majesté deffenses à
« tous ses créanciers d'attenter à la liberté de sa personne et de faire contre
« lui et sur ses biens aucunes poursuites et procédures autres que pour
« la reconnoissance de leurs titres de créance et la conservation de leurs
« droits à peine de nullité, cassation de procédures et de tous dépens
« dommages et intérêts, fait Sa Majesté pleine et entière main-levée
« audit s^r Gueriot de toutes saisies et oppositions mobilières sur lui faites
« ou à faire les réelles, si aucune y a, demeurantes en état, ordonne que
« non obstant icelles, tous ses fermiers, locataires, débiteurs et dépositaires de sommes à lui appartenantes, seront contraints de payer et
« vuider leurs mains dans les siennes, quoi faisant, ils seront quittes et
« déchargés. Excepte néanmoins Sa Majesté de la présente surséance les
« arrérages courants des rentes ou pensions viagères et rentes perpétuelles, les fournitures de bouche, loyers de maisons ou fermes, gages
« de domestiques et journées d'ouvriers. Et sera le présent arrêt exécuté
« non obstant opposition ou autre empêchement quelconque pour lesquels
« ne sera différé. Fait au Conseil d'Etat du Roi Sa Majesté y étant, tenu
« à Versailles le dix août mil sept cent quatre-vingt-sept.

« Le Bon de Breteuil (1). »

La pièce qu'on vient de lire met en scène les personnages du drame.

D'abord les bons juifs. M. Guériot les laisse anonymes. Un acte subséquent nous apprendra que l'un d'eux répondait au nom compliqué de Cerf-Alexandre-Caen. En fouillant soigneusement « les *pedigrees* » de la « *premièrs aristocratie du monde* », nul doute qu'on ne trouve parmi ses descendants quelque baron allemand, autrichien ou italien.

Quant au capitaine Le Noir, ou mieux, pour lui restituer son nom au complet, Le Noir d'Espinasse ou de Lespinasse, il appartenait à une

(1) Il s'agit de Louis-Auguste Le Tonnelier, baron du Breteuil, ministre d'Etat. Né à Preuilly en Touraine, mort à Paris en 1807. Il fut ambassadeur de Louis XV en Russie, en Suède, en Hollande. En 1783, Louis XVI le chargea du département de sa maison et du gouvernement de Paris. En 1789 il succéda à Necker comme premier ministre, mais dut bientôt abandonner le pouvoir, émigra, rentra en France en 1802 et vécut dans la retraite.

famille noble qui a son article dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait (1). L'acte de mariage suivant complétera cet ouvrage en donnant l'état de la famille à l'époque qui nous occupe. Le dit acte concerne un frère du capitaine qui s'endettait si gaillardement, au grand désespoir des siens.

1783, 7 janvier (2). Mariage de Messire Pierre François Le Noir de Mirebeau, chevalier, capitaine au régiment de Penthièvre-Dragons, fils majeur de droit de Messire Antoine Le Noir, chevalier, seigneur d'Espinasse, Cognat, Reignat, Lionne, Le Grand Mirebeau (3) et autres ses terres, ancien capitaine, Lieutenant de la Colonelle au régiment de Piedmont et de Dame Madame Jeanne-Marie Desbouis de Perassier (4).

Et Damoiselle Augustine Guillemette Pierre de Saincty, fille de Messire Jean Jacques Pierre, chevalier, seigneur de St-Cy, Chailloux, Montperroux, Lavallée, Bureau, Franay, Le Ravier, Lapoivrière, Orvalet et autres ses terres (5) et de Dame Madame Catherine de Maulnorry (6). En présence de : Haut et puissant seigneur Messire Pierre-Jacques-François Ferron vicomte de La Ferronnays (7), Brigadier des Armées du Roy, chevalier, seigneur de Boussac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; Messire Etienne de Chabre (8), chevalier, seigneur de Baleine,

(1) C'était une famille de noblesse récente sortie de la finance. Les Le Noir, seigneurs de Mirebeau, d'Espinasse et autres lieux, portaient : *d'or, au chevron d'azur, surmonté en chef de trois trèfles de sinople et soutenu en pointe d'une tête de maure (*LE NOIR*) de sable, tortillée d'argent.*

(2) Archives municipales de Moulins, Registres paroissiaux de Saint-Pierre des Menestreaux, volume 488, page 3. Dans cette citation, je débarrasse l'acte du formulaire inutile.

(3) Mirebeau (commune de Trevol) appartient aujourd'hui à M. Gabriel Gassot de Champigny. Cette terre lui vient des La Saigne de Saint-Georges. — Cognat-Lionne (canton d'Escurolles).

(4) Desbouys : *d'azur, au chevron, accompagné de 3 glands, le tout d'or.* — Voir l'article des Bouis dans l'*Armorial du Bourbonnais*, par Soultrait.

(5) Il fut président-trésorier de France à Moulins. Il périt victime des fureurs révolutionnaires le 31 décembre 1793 (11 nivôse an II) au nombre des 32. Sa famille eut aussi fort à souffrir. Pierre de St-Cy : *d'azur, (alias de gueules), à la clef d'argent et au bourdon d'or passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile du 1er métal et en pointe d'une coquille du 2e.*

Voir pour les Pierre de St-Cy : La *Terreur en Bourbonnais*, d'Audiat, t. II, p. 308 et suivantes ; *Armorial du Nivernais* et *Armorial du Bourbonnais*, par Soultrait.

(6) Maulnorry ou Maulnourry, famille du Nivernais : *d'argent, à 3 têtes de loup arrachées, de sable, lampassées de gueules.* Voir *Armorial du Nivernais*, par Soultrait.

(7) Ferron de La Ferronnays, maison de Bretagne : *d'azur, à 6 billettes d'argent, au chef de gueules, chargé de trois annelets du second.* Devise : *in hoc ferro vinces.*

(8) Il avait épousé Julie Le Noir dont il eut au moins deux fils : Antoine

chevalier de St-Louis, ancien lieutenant de vaisseaux, beaux-frères de l'époux ; Gilbert comte de Gaulmin (1), capitaine au régiment de Bourgogne-Cavalerie, cousin de l'époux ; Messire Jacques-Gabriel de Farjonnel (2) Mestre de Camp Lieutenant-colonel au régiment de Berry-Cava-

et David, âgés respectivement de 11 et 9 ans en 1792. Chabre portait : *d'argent, à la croix de gueules, à la bordure de vair.* Cette famille était originaire d'Auvergne. — L'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, lui consacre un article fort court.

Au nom de Chabre (Auvergne et Bretagne, anoblissement en 1643) on trouve dans l'*Armorial de Rietstap*, des armoiries un peu différentes de celles ci-dessus : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de chèvres coupées du même ; aux 2 et 3 d'azur à la croix alaisée d'argent, à la bordure de vair.* Les 1er et 4e quartiers sont les armoiries vraies et primitives.

(1) De Gaulmyn, d'*azur, à 3 glands d'or.* (Voir l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait). Bien entendu, il ne faut pas confondre cette maison, avec la famille Desmaroux de Gaulmin qui ne s'y rattache aucunement. Je crois que cet ouvrage fait erreur en qualifiant les Desmaroux de seigneurs d'un lieu dit Gaulmin.

(2) C'est l'homme le plus marquant de cette famille qui, sortie de la bourgeoisie commerçante de Moulins et fort riche, s'éleva très rapidement. Mr de Farjonel, qui est parfois appelé le comte de Farjonnel, finit sa carrière militaire comme Brigadier des armées du Roy. Il était de son chef seigneur d'Hauterive. La terre du Mas ou du Max lui venait de sa femme Françoise Donjon du Max, fille de Charles-Emmanuel Donjon, écuyer, seigneur du Max et de la Motte (en Bourbonnois), receveur des tailles à Evaux, et de Marie Cavalié. De son mariage Mr de Farjonel eut un fils Jean-Jacques de Farjonnel, né en 1764, tué à l'armée de Condé en 1793. — Farjonnel portait : *de sable, à 3 étoiles et un croissant soutenant celle de la pointe de l'écu, le tout d'argent.*

Quant aux Donjon ils sont originaires du Bourbonnais, seigneur de St Martin en Louche, de Rusquehem, de la baronnie de Balinghem (Artois), du Max et de La Motte (Bourbonnais). Plusieurs d'entre eux ont comparu à l'assemblée des nobles du Bourbonnais, pour la nomination des députés aux Etats Généraux en 1789.

Alliances : Fertel, Cavalié, Farjonnel, Dambrines, Griffon d'Offoy, du Blaisiel, de Hoston, de Riberolles, de Fricon, Bigot de Morogues, Martin de Bois-le-Comte, Le Vavasseur, de Chastenet de Puysegur. C'est encore une famille omise dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait. Ses armes sont : *d'azur, au donjon d'argent.* La famille Donjon est encore existante et représentée par les Donjon de Saint-Martin, fixés près de Saint-Omer. Madame de Riberolles, née Donjon de Saint-Martin, et sa fille la marquise de Poterat, représentent encore cette maison en Bourbonnais.

Le château du Colombier (Toulon) habité par Mme de Riberolles vient des Donjon de Saint-Martin. Le 6 octobre 1812, suivant acte reçu à La Ferté-Hauterive, par Challeton et Thonnié notaires impériaux, avait lieu, pour convenances personnelles, un échange de terres sises commune de Toulon entre Dame Françoise-Xavier-Marie Joseph Donjon, demeurant à Moulins,

lerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, seigneur du Mas et autres lieux, cousin de l'époux.

Signatures : Pierre de Saincy — Le Noire — Pierre de Saintcy — Lenoir de Mirebeau — de Maulnorry de Saincy — Desbouys-Despinasse — Lenoir de la Ferronnay — Lenoir Despinasse — Vernin, maire — Pierre de Saincy — Gaulmyn — de Chabre — Farjonel — Vernin — Beraud — Lenoir de Chabre — Farjonel — Pierre-Pierre — de Salbrune Denis — Gaulmyn — Butaud Dupoux curé de Moulins.

Un autre des personnages de notre récit est le baron de la Queüe, major du régiment colonel général ; je n'ai pu l'identifier (1). De l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy, il résulte que le baron de la Queüe était la première caution de Mr Le Noir d'Espinasse. Elle ne valait pas cher, malheureusement pour le capitaine de Guériot, qui, comme on le verra, eut quelque peine à se tirer d'affaire.

Quant à la famille Gueriot ou de Gueriot (2), elle est originaire de Champagne. On la connaît depuis Jacques Gueriot d'abord Prévôt de la châtellenie d'Attigny, puis pourvu par lettres du 16 avril 1729, de l'office de conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, en la chancellerie près le Parlement de Metz. Quelques jours plus tard, le 25, il obtint lettres de survivance. Il se trouva donc anobli lui et sa postérité née et à naître en loyal mariage.

Il avait épousé Marie Berthe de La Croix, qui lui donna six enfants (3) :

— 1° Claude-Etienne Gueriot, écuyer, avocat en Parlement, conseiller du Roy, receveur ancien des tailles en l'élection de Chaalons, marié par contrat du 23 mai 1723, reçu Le Court et Huret, notaires au Châtelet de Paris, à Dame Catherine Durand de Blonzac, veuve de Edme-Jean Peineau

veuve de M. Gabriel-Jacques de Farjonnel, Brigadier des Armées du Roy, Mestre de camp de Cavalerie, fondée de pouvoirs de Mr Antoine-François-Marie Donjon de Saint-Martin et de dame Charlotte-Claire Donjon, son épouse, propriétaire de la terre du Colombier, demeurant à Arras d'une part ; et Jean-Baptiste-Louis Guériot, Colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Moulins, propriétaire de la terre de La Vivert, commune de Toulon.

(1) L'armorial de Rietstap signale une famille du nom de Laqueue, en Ile de France, portant *d'azur, à deux épées d'argent passées en sautoir*. Peut-être le baron de La Queüe était-il de ce lignage.

(2) Tous les renseignements qui suivent sur les Gueriot proviennent :

1° Des preuves de noblesse des Gueriot faites devant Chérin par les Gueriot de Belseaux, le 16 juin 1785, — 2° des archives du lieutenant-colonel de Séréville.

Dans les actes, le nom est écrit Gueriot ou de Gueriot. C'est Gueriot sans particule qui est l'orthographe primitive.

(3) Jacques Gueriot, écuyer, fut inhumé à Attigny, le 26 avril 1731.

écuyer, seigneur de Plancy, fille de Messire Louis Durand de Blonzac, ancien président-trésorier de France au bureau des finances de Guyenne, et de dame Pétronille Bousquet.

— 2° Jean-Denis Gueriot du Vivier, écuyer.

— 3° Jean-Baptiste Gueriot d'Ecquancourt, écuyer, mort sans enfants.

— 4° Marie Gueriot, femme de Louis Jouvant, écuyer, conseiller secrétaire du Roy à Reims.

— 5° Gérard Gueriot.

— 6° Jeanne Gueriot, mariée à Nicolas de La Motte, conseiller, échevin à Reims.

C'est Jean-Denis Gueriot du Vivier qui le premier vint en Bourbonnais, s'y fixa et y attira par la suite une partie de sa famille.

Né à Attigny, au diocèse de Reims, le 11 octobre 1707, on le baptisa le 13 en l'église Notre-Dame, sa paroisse. Il fut seigneur du Vivier, terre dont il porta le nom, d'Artaise et de Demoux. Ce dernier fief, situé sur les paroisses d'Avermes et de Trevol, avait été acquis par lui le 22 mai 1764 d'Antoine de Balathier comte de Lantages (1).

C'est 27 ans plus tôt que M. du Vivier était venu se fixer à Moulins ayant acquis de M. de La Salle (2) la charge de receveur ancien des tailles de l'Election.

Célibataire endurci, M. du Vivier apparaît comme « *un honnête homme* » dans toute la force du terme pris en ce sens si élevé qu'il avait dans la vieille langue française. Riche, aimable, considéré, répandu dans le monde, il était serviable pour ses amis (3). Il fut la Providence de ses neveux.

(1) Le fief de Demoux avait appartenu à la famille Feydeau. Le comte de Lantages qui le vendit à Mre Gueriot du Vivier, le tenait de sa femme, fille de Pierre Feydeau, seigneur de Mirebeau, Demoux et autres lieux, et de Marie-Anne de Bron.

Pour Demoux, voir dans l'Annuaire de l'Allier de 1895, un intéressant article du commandant du Broc de Segange, intitulé « QUELQUES NOMS DE LIEUX, etc.... ».

(2) Contrat du 12 décembre 1733 reçu Rabouine et Perrot, notaires au Châtelet de Paris. La charge lui coûta 74.500 Livres et avec les frais, 80.324 l. 7 s. 3 d. — Le La Salle dont il est question doit être un Ripoud de La Salle. Contrairement à ce que dit M. Audiat dans *La Terreur en Bourbonnais*, tome Ier, page 318, la famille Ripoud de la Salle est encore représentée à Moulins. (Voir l'*Armorial du Bourbonnais*.)

(3) Il était notamment en relations étroites avec son collègue Messire Jean Petit-Jean de La Font, Ecuyer, seigneur de La Font et de Landonnières (paroisse de Gipcy), puis plus tard avec les enfants de ce dernier. Il assiste à leurs mariages, à leurs réunions de famille, est parfois parrain des tout petits.

De son mariage avec Marie Fleury, M. de La Font avait eu 4 filles :

1° Catherine qui, par contrat du 6 janvier 1749, épousa Messire Antoine

Outre l'abbé de La Motte, ses neveux étaient les suivants, issus du mariage de Claude-Etienne Gueriot, mort âgé de 55 ans le 25 juillet 1755,

Guerin de Chermont, Ecuyer, capitaine dans Navarre Infanterie, chevalier de Saint-Louis.

2° Marie-Elisabeth qui. par contrat du 9 février 1751, épousa Messire Jean-Jacques Perrotin, Ecuyer, seigneur de Chevagnes, Procureur du Roy au bureau des finances de la Généralité de Moulins.

3° Marie-Jeanne, mariée le 18 juin 1753 à Moulins, en l'église Saint-Pierre-des-Menestreaux, à Messire Charles Tiersonnier, Ecuyer, Trésorier de la Gendarmerie et troupes de la maison du Roy, fils de feus : Messire Simon Tiersonnier, Ecuyer, seigneur de Quennefer, Boisquenoy et Forceville (Beauvoisis), et de Marie-Anne Pocquelin.

4° Marguerite-Françoise, qui épousa au même lieu le 25 juin 1755, Messire Philibert Griffet, Ecuyer, seigneur de La Baume (Couzon) et de Chapette (Deux-Chaises), Président-Trésorier de France en la Généralité de Moulins, veuf de Marie Michel.

Ces 4 ménages eurent postérité. Les Petit-Jean de La Font sont éteints et représentés aujourd'hui par les familles suivantes : Champfeu, Hastier de La Jolivette, Palierne de Chassenay, Moréal de Brevans, Tiersonnier et leurs alliés en ligne féminine : Richard de Soultrait, Guerin d'Agon, Moret de Nyon, du Verne, Robert, Davy de Chavigné de Balloy, Le Sergeant d'Hendecourt, Jourdier, Aladane de Paraize, Le Vavasseur, Donjon de Saint-Martin, Dreuille.

C'est avec les Tiersonnier que les relations de M. du Vivier furent les plus intimes. Il semble que ces liens d'affection préludaient aux liens de consanguinité qui devaient, un peu plus tard, unir les petits-neveux de M. du Vivier et quelques descendants de Charles Tiersonnier.

Le nom de Tiersonnier venant sous ma plume, je me permettrai de rectifier et de compléter ici l'article qui est consacré à cette famille dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait.

Tiersonnier, originaires de Picardie ; Bourbonnais, Nivernais, seigneurs en Bourbonnais : de Gipcy, de Coulombier et de Monpertuis, châtellenies de Moulins et Souvigny.

Alliances : Seguin — de Mory — du Pré — Cretté — de Marseilles — Forget — de Nainville — Fournier — Le Gras — de Monthoiles — Boullenger — Rouveau — Carette de Molencourt — Ticquet (2 alliances) — de Nully — Foy du Coudray — Foy de Mons — Pocquelin — Danse — d'Agneaux de Vienne — Tondu de Quennefer — Le Mercier — Petit-Jean de La Font — Legros de Logère — Huguet du Lys — chevalier Sallé — Berthaud — Moreau-de Meauces — L'Hermite — Pavy — Comte Hulin (et non Halin) — Sallonnyer de Tamnay — Cabaille de Lisle — Chardon du Thermeau — Gobin. — Le Maire de Marne — Moret de Nyon — de Noury — du Verne — Robert — de Nairac de Ferrières (et non de Nérac) — Le Sergeant d'Hendecourt (et non Le Sergent) — Bichier des Ages — Guerillot (2 alliances) (et non Gavillot) — — Ruffin — Dubois — Guérin d'Agon — Jacobé de Haut de Sigy (et non de Hault) — Davy de Chavigné de Balloy — Filleul — Jourdier — Sautereau du Part — Tiersonnier — Duflos — Bernot de Charant.

D'azur, au cœur d'or, surmonté d'une étoile de même à 8 rais, et soutenu d'un croissant d'argent.

Aux sources indiquées par l'*Armorial du Bourbonnais*, on peut ajouter

à Châlons-sur-Marne. Il avait jalonné sa vie conjugale par la naissance de sept enfants :

1° Marie-Louis Gueriot, Ecuyer, qui, en 1787, était marié et avait des enfants en bas âge.

2° Jean-Baptiste-Pétronille Gueriot de la Filonière, Ecuyer, mort sans enfants.

3° Jean-Jacques-Louis Gueriot de Belseaux, Ecuyer, né le 19 juin 1737 à Châlons-sur-Marne. Il épousa le 15 juillet 1764, à Sainte-Suzanne, au diocèse du Mans, Marie Coutelle de La Tremblaye, fille de Me Charles Coutelle de La Tremblaye, Conseiller du Roy, Président au grenier à sel de Sainte-Suzanne, etc., et de Dame Marthe Pelisson. Le 16 juin 1785, M. Gueriot de Belseaux fit ses preuves de noblesse devant Cherin, en vue d'obtenir une sous-lieutenance dans l'armée pour son fils aîné. En 1787, il avait 6 enfants en bas âge.

4° Jeanne-Denise-Rose Gueriot, damoiselle, qui ne se maria point.

5° Jean-Louis-Denis Gueriot des Rués ou des Ruets, Ecuyer, victime des Juifs et principal personnage de ce récit. Il était né à Châlons-sur-Marne le 26 juin 1740.

6° L'abbé Etienne Gueriot de La Fremellerie, né en 1741, mort en 1767, enterré en l'église de Varzy, au diocèse d'Autun.

7° Nicolas-Antoine Gueriot de la Picardière, Ecuyer, officier d'artillerie, puis installé comme négociant à Dusseldorf et à Maëstricht. En 1787, sa famille ne sait s'il est garçon ou marié, ni ce qu'il fait.

Monsieur du Vivier avait voulu fixer à Moulins son neveu Belseaux et lui avait assuré la survivance de sa charge de Receveur ancien des tailles, mais Monsieur de Belseaux changea sans doute d'idée. En 1774, tous deux traitèrent avec Monsieur Charles Tiersonnier, ancien Trésorier de la Gendarmerie et troupes de la Maison du Roy, déjà pourvu de la charge de Receveur alternatif des tailles en l'Election de Moulins (1). Ce fut

notamment les suivantes : Registres paroissiaux de Beauvais. — Arch. de l'Aisne. — Arch. hospitalières de Chauny — Bibl. nat., pièces orig. — Monstres de gens d'armes, manuscrits du fonds français. — Clairambault, titres scellés, etc...

Contrairement à ce que dit l'*Armorial du Bourbonnais*, les émaux du blason des Tiersonnier ont peu varié. On les trouve tels qu'ils sont décrits ci-dessus, d'après les vitraux de la cathédrale de Beauvais donnés par la famille en 1576, dans : l'*Armorial général* de 1696, généralité de Paris (et non d'Amiens), sur un plan de la ville de Beauvais (XVIIIe s.) etc.... Seules les lettres patentes données par Louis XVIII en 1821, à Charles-Eloy Tiersonnier, Ecuyer, chef de la branche cadette, vinrent indiquer toutes les pièces d'argent, je ne sais pour quelle cause.

(1) Il y avait autrefois beaucoup de charges ainsi dédoublées. Deux, quelquefois trois fonctionnaires, possédaient une charge, l'exerçaient et en par-

Monsieur Gueriot des Ruets qui devint Bourbonnais. Des Ruets était d'ailleurs le neveu favori de M. du Vivier. Le vieux fonctionnaire se plaisait à voir près de lui, pendant les congés de semestre, le jeune officier qui portait galamment l'habit bleu du corps royal de l'artillerie.

Aussi quand il sentit la mort proche, par son testament du 13 juillet 1780, il donna à son neveu « le sieur Gueriot, capitaine d'artillerie actuel« lement en garnison à la Fère » le quart de ses biens dans lequel devait être comprise la terre de Demoux. Il lui laissait en outre douze couverts d'argent et quatre cuillers « à ragoux » aussi d'argent. Enfin, il le chargeait de divers legs dans lesquels les parents, les pauvres, les serviteurs n'étaient pas oubliés.

Le 26 juillet suivant « Messire Jean-Baptiste Gueriot du Vivier, écuyer, ancien receveur des tailles », mourait « muni des sacrements de l'Eglise » et le lendemain il était inhumé au cimetière de l'Hopital Général (1).

A cette époque, il y avait belle lurette que le capitaine Gueriot des Ruės ne pensait plus à la caution qu'il avait si imprudemment donnée. Confiant dans la promesse des bons juifs, sa naïve loyauté de soldat pensait qu'il n'entendrait plus parler de rien. Tout se bornerait à la signature donnée et de cette affaire, il ne lui resterait que le plaisir d'avoir obligé un camarade. Il y pensait moins encore lorsqu'en 1783, en congé,

tageaient les émoluments. Charles Tiersonnier reçut ses lettres de provisions le 23 mars 1774. La charge demeura entière entre les mains des Tiersonnier. Après la mort de Charles, elle passa, ainsi que la terre de Gipcy, à son fils ainé, Eloy Tiersonnier, Ecuyer, qui, par son mariage avec Mlle Moreau de Meauces, fixa définitivement la branche ainée de sa famille en Nivernais, lorsque la fin de la Terreur lui permit d'y aller vivre tranquille.

C'était une petite administration que le bureau du receveur des tailles (ou des finances, ou encore des impositions royales). Il y avait là des scribes et un fondé de pouvoirs ou commis principal. Du temps de MM. Tiersonnier, c'était M. Vernoy de Saint-Georges, leur cousin, fils de M. Etienne Vernoy de Saint-Georges, Lieutenant au régiment d'Aunis, et de Marie Elisabeth Fleury. La terre de Saint-Georges dont ils portaient le nom, est sise paroisse de Bagneux. C'est là qu'est actuellement le haras du comte d'Harcourt. L'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, fait erreur en ce qui concerne leurs armoiries. Bien que sortis de la même souche que les Vernoy de Montjournal, leur blason était tout à fait différent.

Ils avaient conservé les armes inscrites dans l'*Armorial général* de 1696, généralité de Moulins, au nom de Gilbert Vernoy, sieur de Saint-Georges : *d'argent, à 6 noix de sinople, posées 3, 2 et une, au chef componné d'or et de gueules de 4 pièces*. Le commis de MM. Tiersonnier y ajoutait une bordure de sable. Il tymbrait son écusson d'une couronne de comte et avait pour supports 2 griffons, la tête contournée.

(1) Arch. Municipales de Moulins, registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Menestreaux, vol, 494, 1780, f° 20.

fiancé à Mademoiselle de Saint-Quentin des Mures (1), il était admis à lui faire sa cour. C'était du reste, si l'on en juge par ses portraits, une fort agréable personne, mieux que belle, jolie, ayant de la grâce et du piquant;

(1) La famille de Saint-Quentin n'est pas originaire d'Arronnes, comme paraissent le supposer MM. Aubert de La Faige et Roger de La Boutresse (*Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse). Elle est sortie d'Escurolles et s'est divisée en deux branches, une fixée à Arronnes, dont nous allons parler, une autre établie à Moulins où elle a occupé des offices de judicature.

Les Saint-Quentin d'Escurolles et d'Arronnes ont toujours prétendu à une origine commune avec Saint-Quentin de Blet et de Beaufort sortis vraisemblablement des environs d'Ebreuil. C'est là en effet qu'existe encore le château de Saint-Quentin ou Saint-Quintin qui appartient actuellement aux Longueil. Toutefois je ne saurais dire si les Saint-Quentin de Blet et de Beaufort ont pris leur nom de ce lieu ou s'ils lui ont imposé le leur.

Riches et puissants les Blet et Beaufort ont repoussé, et sans doute de bonne foi, les prétentions de leurs cousins putatifs restés ou tombés dans une situation plus modeste. A mon avis un fait plaide en faveur des Saint-Quentin, d'Escurolles, en dehors de la similitude du nom, savoir : que les Saint-Quentin de Blet et de Beaufort répandus en Auvergne, en Bourbonnais et enBerry, ont été seigneurs d'Escurolles. Leurs armoiries se voient encore au château du dit lieu (Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, article Saint-Quentin). Or c'est d'Escurolles, comme on a pu le voirplus haut, que sont sortis les Saint-Quentin fixés ensuite à Arronnes. M. de Soultrait ne semble pas douter de l'origine commune, car il groupe en un seul article les Saint-Quentin de Blet, de Beaufort et d'Arronnes. La jonction de ces divers Saint-Quentin n'étant pas prouvée bien que me paraissant vraisemblable, je résume en un article spécial tout ce qui concerne ceux d'Escurolles et d'Arronnes.

Saint-Quentin, seigneurs des Rémondins (paroisse d'Abrest), de La Vivert, du Grand et du Petit Guet (paroisse de Toulon-sur-Allier), du Petit Bressolles ou de Monestay (paroisse de Monétay-sur-Allier), de Maltière (paroisse de Molles), de Corgenay (paroisse de Neuvy-lez-Moulins).

Alliances : Marghas, Thymbaud, Deschamps de Faïetière, Murent, Degan de La Forest, Cartailler, Dumas, Roze de Beauvais, Rougier, de Fougerolles de la Corre, de Lystel, du Saray du Teillot (ou de Viermeux), Rochon du Verdier, Gueriot des Ruets, Desbrests, Moussier.

Sources : Arch. de l'Allier (v. notamment dans les séries E et B). — Registres paroissiaux de Ferrières, de Cusset, d'Arronnes, de Saint-Pierre-des-Menestreaux à Moulins. — Archives du lieutenant-colonel de Séréville, de la comtesse Louise de Fradel, chanoinesse, de Philippe Tiersonnier.

Les armes de prétention des Saint-Quentin d'Escurolles et d'Arronnes, sont celles des Saint-Quentin de Blet et de Beaufort, savoir : *d'or à la fleur de lys de gueules*. D'autre part une empreinte de cachet provenant de papiers des Saint-Quentin de Moulins porte : *de gueules, à trois cœurs flammés d'or, accompagnés en chef d'une couronne d'or (?) à 7 perles d'argent (?).*

Une lettre de Marguerite Deschamps, veuve de Jean Saint-Quentin, sieur des Rémondins, châtelain d'Arronnes, porte un cachet : *de.. à une bande de... chargée de 3 molettes d'éperon de... accostée de 2 cotices de...* Est-ce

son moral et son cœur valaient son physique, et, dans les durs moments que le ménage eut à supporter, elle fut pour son mari une douce consolatrice et un précieux appui.

Son mariage offrit le spectacle d'une belle réunion de militaires. Que de brillants uniformes ! de croix de Saint-Louis ! on en jugera par l'analyse du contrat de mariage.

Par devant les conseillers du Roy, notaires en la sénéchaussée de Bourbonnois à Moulins soussignés ;

furent présents : Messire Jean-Baptiste-Louis Guériot des Rués, écuyer, capitaine-commandant d'une compagnie d'ouvriers au corps Royal d'artillerie en garnison à Auxonne en Bourgogne, Seigneur de Demoux, fils de feu Messire Claude-Etienne Guériot, écuyer, receveur des tailles de l'election de Chaalons et de Dame Catherine Durand de Blonzac ; du consentement de Mr Me Jacques Faulconnier (1), conseiller avocat du Roy hono-

un blason adopté par les Saint-Quentin ? En tout cas ce n'est pas celui des Deschamps, on le verra tout à l'heure. Enfin l'*Armorial général* de 1696 enregistra d'office, à la branche moulinoise des Saint-Quentin, d'Escurolles : *d'or, à la bordure de gueules chargée de 8 roses d'argent.*

Quant aux Deschamps dont je viens de parler et qu'on chercherait en vain dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait, ils furent seigneurs de Fayetière ou Faïetière (paroisse de Saint-Pierre-Laval), de Godinière, de Buffevent et de Bort. Cette famille qui s'est élevée à l'ombre des Levy-Chateaumorand, a pris un certain nombre d'alliances dans la montagne bourbonnaise. Je connais les suivantes : Galloys de La Tour-Chalabran, Odin, des Essarts, Cymetière de La Bazolle, Chamboyt, Jolly du Bouchaud, Gauthier, Vallet, Durand, de Montmignon, de Saint-Quentin, Donniol.

Les armoiries des Deschamps sont nettement indiquées par Pierre Gras en son *Armorial du Forez*, page 90. Dans une convocation de nobles à l'arrière-ban de 1689, il mentionne Deschamps Gaudinière : *d'azur, à 3 bourdons de pèlerin d'or posés en pal et rangés en fasce, chargés chacun d'une coquille de gueules.*

On trouve aussi dans Rietstap : Deschamps (Lyonnais Beaujolais, Savoie, anoblis en 1668), *d'azur* etc... (comme ci-dessus).

Pour les Deschamps de Fayetière, on peut consulter : Archives de l'Allier, série B. Registres paroissiaux de Saint-Pierre-Laval, de Saint-Martin, d'Estreaux, *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse, etc... Je dois à M. l'abbé Reure de précieuses notes sur les Deschamps, qu'il m'a communiquées avec la plus parfaite bonne grâce.

Les Deschamps et les Saint-Quentin aujourd'hui éteints sont représentés à ma connaissance par les familles suivantes : Fradel, Gombaud de Séréville, Chardon du Thermeau et Tiersonnier (un rameau de la branche cadette). Ce sont les Saint-Quentin qui forment le lien de parenté entre les Gueriot, Gombaud de Séréville et Fradel d'une part, et les du Saray de Viermeux et du Teillot éteints, les Chardon du Thermeau et les Tiersonnier de l'autre.

(1) Il était sieur des Cholets, paroisse de Souvigny ; il appartenait à une ancienne famille, sortie de la bourgeoisie de Bourges. Cette famille était

raire en la Sénéchaussée de Bourbonnois et siège présidial de Moulins, y demeurant paroisse St-Pierre d'Iseure, fondé de la procuration de la dite Dame Catherine Durand de Blonzac, mère du dit sieur Guériot des Rués passée devant Joppe et Vauthier notaires à Chalons le 24 mai dernier, d'une part ;

Mre Gilles de St Quentin des Murs ancien Lieutenant au régiment du Maréchal de Turenne, infanterie (1), Seigneur de Monestay et de la Vivert et sous son autorité Demoiselle Catherine Elisabeth de St Quentin des Murs, sa fille, et de feu dame Antoinette de Fougerolles (2) demeurant en cette ditte ville de Moulins, rue des Augustins paroisse St Pierre d'Iseure, d'autre part ;

(*A suivre.*) P. TIERSONNIER.

représentée, en Bourbonnais, dès le XVIIe s. Noble Claude Faulconnier sieur des Cholets avocat du Roy, à Moulins, marié à Gabrielle Beraud, eut ses armes enregistrées dans l'*Armorial général* de 1696. Le nom est orthographié Fauconnier. Ces armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles d'argent*. Cette famille ne figure pas dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait.

(1) Le régiment de Turenne levé en 1625 devint ensuite régiment du Maréchal de Turenne, puis du Maine (1675), puis d'Eu (1736), Nivernois (1775) et enfin maréchal de Turenne par ordonnance du 22 octobre 1778, en souvenir du héros. (Voir : GÉNÉRAL SUSANNE, *Histoire de l'Infanterie française*.)

(2) A l'aide des Registres paroissiaux de Ferrières et différentes pièces des archives de l'Allier série B, on peut établir la généalogie des Fougerolles et notamment celle de la branche de la Corre depuis le commencement du XVIIe s. A cette époque on les trouve qualifiés nobles et Ecuyers, et pourvus de père en fils d'une charge de conseiller du Roy au présidial de Moulins.

Les Fougerolles de la Corre se sont alliés aux familles suivantes : Goyn, Mangot, Mercier, Legendre comte de Glené, Chamboyt, Reverdy de Chaverlay, Vilhardin du Douchat, Faulconnet, de La Côdre, Rollet, Garet de Maisonneuve, Gras, de St-Quentin, du Cher.

Ils ont été seigneurs de Rochefort, de La Corre, de Paray le Viel.

Ils ont fourni pas mal de magistrats et d'officiers dans les armées du Roy. Cette famille est mentionnée dans l'*Armorial du Bourbonnais* de M. de Soultrait. Elle portait : *d'azur, au chevron, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'une plante de fougère, le tout d'or*.

Outre les sources indiquées plus haut. on peut encore consulter : Arch. municipales de Moulins, registres paroissiaux de St Pierre et des Carmes. — *Les Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de Lapalisse ; *Ferrières à vol d'oiseau*, par PIERRE ENCISE (*Annales bourbonnaises*).

Les Fougerolles sont éteints depuis peu.

L'*Armorial du Bourbonnais* cite d'autres Fougerolles, seigneurs de Cours, des Boulles, de Varennes. Guillaume Revel indique pour eux les armes suivantes : *d'argent, à 3 canettes de sable. à une bordure de même*.

Malgré la différence de blason, je pense, comme M. de Soultrait, que ces homonymes, habitants de la même province, devaient avoir une origine commune.



CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

La Société d'Emulation a le regret de mentionner la mort d'un de ses membres, M. Auguste DE CHARRY. Notre confrère était le petit-neveu du marquis des Gouttes, qui présida, en 1788, l'assemblée du département de Moulins. Il avait été admis dans notre Société le 1er juin 1888 : il était alors receveur de l'enregistrement à Bourbon-l'Archambault. C'est de ce dernier poste qu'il fut nommé Receveur des Domaines à Moulins, où il est décédé le 10 octobre dernier, à l'âge de 58 ans.

—

Le Ministère de l'Instruction publique vient de faire paraître une nouvelle liste des monuments historiques classés de France. Voici ce qui concerne l'Allier :

1° MONUMENTS MÉGALITHIQUES. — Néant (1).

2° MONUMENTS ANTIQUES. — Néris.

3° MONUMENTS DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET DES TEMPS MODERNES :

BIOZAT. — Eglise.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. — Eglise et château.

BUXIÈRE-LES-MINES. — Eglise.

CHANTELLE. — Abbaye.

CHATEL-MONTAGNE. — Eglise.

COGNAT. — Eglise.

FRANCHESSE. — Eglise.

HURIEL. — Eglise. Donjon. Restes de l'enceinte fortifiée.

MEILLERS. — Eglise.

MONTET-AUX-MOINES. — Eglise.

MOULINS. — Cathédrale de Notre-Dame. Tombeau du duc Henri II de Montmorency, dans la chapelle du Lycée. Restes de l'ancien château des ducs de Bourbon aujourd'hui prison et gendarmerie.

(1) M. F. Pérot espère que sous peu, avec le concours bienveillant de MM. d'Ault-Dumesnil, Adrien de Mortillet et Perraut, inspecteur adjoint de la Commission des monuments historiques, il comblera cette regrettable lacune, en indiquant ceux des mégalithes de l'Allier dont le caractère est indiscutable.

SAINT-DÉSIRÉ. — Eglise.
SAINT-MENOUX. — Eglise.
SAINT-POURÇAIN. — Eglise.
SOUVIGNY. — Ancienne église Saint-Marc et église paroissiale.
VALLON. — Eglise.
VAUMAS. — Eglise.
VICQ. — Crypte de l'église.
YGRANDE. — Eglise.

BIBLIOGRAPHIE

Les Chomel médecins et leur famille (1339-1858) (1)

Ce livre ne porte pas de nom d'auteur, mais nous savons qu'il est de M. M. de Lalain-Chomel, vice-président du tribunal de la Seine. Il a été documenté, écrit et imprimé avec grand soin, et tiré à très petit nombre, étant destiné à rester dans un cercle tout intime. C'est donc une œuvre essentiellement désintéressée ; pour tout dire, c'est une œuvre de piété familiale, et qui appelle vivement notre attention, car la famille dont les souvenirs y sont évoqués a été bourbonnaise avant de devenir parisienne, et son nom a figuré en bonne place dans notre bibliographie locale avant d'être inscrit dans les annales de la médecine française.

Les Chomel étaient originaires du Vivarais. Au début du XIVe siècle ils sont nombreux à Annonay. En 1506 deux d'entre eux vinrent s'établir à Gannat où leurs descendants, par leurs alliances, leurs fonctions et leurs biens importants, occupèrent un rang distingué dans la haute bourgeoisie (2).

On compte, en effet, à partir de François-Antoine, né vers 1510 et qui fut procureur fiscal des seigneuries de Saulzet et Beauvergier, trois générations de Chomel dont les représentants sont notaires royaux et procureurs. Le dernier de la liste est Jehan Chomel, qui mourut en 1650, lais-

(1) In-8° de 442 p., avec portraits en héliogravure et tableau généalogique, par M. M. de Lalain-Chomel. Imp. Delalain frères, Paris. Tiré à 70 exemp.

(2) V. *Bibliographie des anciens écrivains bourbonnais*, par M. Roger DE QUIRIELLE. *Bulletin-Revue*, décembre 1898, p. 407.

sant deux fils, Noël et Jean-Baptiste, lesquels suivirent des voies différentes.

Noël Chomel (1633-1712) nous est particulièrement connu. Il entra dans les ordres et devint curé de Saint-Vincent de Lyon. On sait qu'il est l'un de nos plus respectables anciens écrivains bourbonnais, recommandable surtout par son *Dictionnaire économique* si curieux, dont le succès fut incroyable pour l'époque et qui, publié en 1709, se réédita jusqu'en 1767, et eut l'honneur de plusieurs contrefaçons et de multiples traductions en langues étrangères.

Quant à son frère Jean-Baptiste (1639-1720), « encouragé, dit M. de Lalain-Chomel, par le glorieux exemple et l'heureuse fortune de ses proches parents Jean et Charles de Lorme » (1), médecins célèbres du XVIe et du XVIIe siècle (2), il rompit avec les traditions séculaires de ses ancêtres et embrassa la profession médicale. Il n'eut pas à le regretter, car à Paris l'attendaient de brillants succès, ainsi qu'en font foi les rares publications du temps. De plus, il y fit souche de médecins qui le continuèrent dignement et furent, comme par prédestination, médecins du roi, doyens de la Faculté de médecine de Paris, professeurs éminents, praticiens en renom, et écrivains habiles toujours mêlés aux événements qui marquèrent le développement de la science thérapeutique.

Deux de ses fils, Pierre-Jean-Baptiste (1671-1740) et Jacques-François (1678-1756), eurent comme lui une carrière des mieux remplies. Le premier se passionna d'abord pour la botanique. Tournefort l'eut pour élève de prédilection, et aussi pour ami et collaborateur. De savants mémoires sur l'histoire naturelle, notamment sur les eaux minérales du Bourbonnais et de l'Auvergne, présentés à l'Académie des sciences, lui en ouvrirent les portes de bonne heure, et ces travaux étaient menés de front avec la pratique et l'enseignement de la médecine. Il profita des connaissances approfondies qu'il avait acquises en botanique pour vulgariser les vertus des plantes d'usage, et le cours qu'il ouvrit dans ce but fut très en vogue. Il a publié, en 1712, un *Abrégé des plantes usuelles*, qui pendant longtemps resta classique. Détail à noter : Pierre-Jean-Baptiste Chomel était grand ennemi des charlatans.

Son frère Jacques-François s'occupa également et plus exclusivement des eaux minérales, dont l'étude était encore peu répandue. En 1716, il

(1) Antoine Chomel, notaire royal à Gannat, grand-père de Noël et de Jean-Baptiste, avait épousé en 1591, Claude Guillouet, sœur de Gilbert Guillouet, mariée à Jean de Lorme, sieur de Beauregard, père de Charles de Lorme. Jean de Lorme était donc le grand-oncle par alliance de Jean-Baptiste et de Noël Chomel, et Charles de Lorme leur cousin.

(2) V. *Les Deux de Lorme*, par A. VAYSSIÈRE. *Annales bourbonnaises*, année 1887, pp. 19 et 53.

est nommé « conseiller médecin ordinaire du roi, intendant des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales de la ville de Vichy ». C'était un peu la succession de Charles de Lorme. Dans cette fonction, son activité et son initiative intelligente s'employèrent très utilement. Vichy lui doit des améliorations qui, sans doute, ne soulèveraient pas aujourd'hui l'admiration, mais qui, de son temps, réalisaient d'importants progrès. Vers 1727 il découvrit, lors de la reconstruction de la « Maison du Roi », une source nouvelle à laquelle son nom est resté. Il a laissé un *Traité des eaux minérales, bains et douches de Vichy*, publié en 1734.

Un autre Chomel, Jean-Baptiste-Louis (1709-1765), fils de Pierre-Jean-Baptiste, ajouta aux titres et fonctions de son père celle de médecin de l'Hôtel-Dieu. Il a publié un *Eloge de Louis Duret*, couronné par la Faculté, et nombre de mémoires sur les maladies et épidémies qui régnaient alors, et en général sur les sujets médicaux les plus variés, s'associant volontiers, d'ailleurs, ainsi que tous les Chomel, très ardents défenseurs de leurs idées, aux polémiques où la Faculté et les traitements des maladies étaient en discussion.

Mais le plus célèbre, incontestablement, de la famille est le docteur François-Auguste Chomel (1788-1858), l'auteur des *Eléments de pathologie générale* (1817), dont l'apparition eut un si grand retentissement. Ce maître illustre, personne ne l'ignore, est une des plus pures gloires de l'Ecole de Paris. Il a occupé un des premiers rangs dans le corps médical, et il va sans dire que M. de Lalain Chomel en parle longuement.

En résumé *Les Chomel médecins et leur famille* forment un ouvrage qui nous apparaît comme un très bel éloge du travail et de l'honneur professionnel, par les parfaits exemples qu'il en donne. Il y est bien question de quelques autres Chomel médecins et non médecins que nous ne mentionnons pas dans ces quelques lignes, notamment d'Amable, qui succomba à Brest le 17 mars 1758, victime de son dévouement à combattre une épidémie de typhus, et d'Antoine-Angélique, qu'une surdité prononcée empêcha de faire de la médecine et qui se résigna à n'être qu'un ami des Lettres ; mais la vie de tous, uniformément consacrée au travail, est inspirée d'une même inflexible droiture et du désir de contribuer au soulagement des maux physiques dont est frappée l'humanité, ce qui constitue la vraie vocation médicale. Il est remarquable que cette vocation se soit ainsi affirmée et perpétuée chez les Chomel. A les bien examiner on leur trouve une telle identité de tempérament et de physionomie que l'histoire de chacun d'eux semble être les différentes phases de la vie d'un seul, et peut-être citerait-on difficilement, dans les sciences, une autre famille où les qualités de race et le respect des traditions aient été à un égal degré exactement et fidèlement transmis.

Notre confrère M. F. Pérot a publié une série d'articles dans le *Politicon pour l'Instruction supérieure diplomatique, en faveur du plus grand développement du génie chrétien*, IVe série des enquêtes scientifiques du Hiéron. Publication trimestrielle rédigée par les stagiaires du Val-d'Or éduen. 1901. Lyon, Jevain, in-4°.

Extrait du sommaire :

III. Francis Pérot, stagiaire à Moulins, président de la Société de Protographie comparée de Paray.

« Enquête ouverte sur les origines du Val-d'Or éduen (suite). Docu-
« ment E : Les survivances ; les souvenirs édéniques dans le gentilisme
« et le tatouage; les origines de Solutré ; trois collèges druidiques du
« centre de la Gaule : Chantelle, Montphand, le Ré-des-Ecoliers ; druides
« et sorciers. »

Ces articles ont fait admettre notre confrère au nombre des stagiaires du Val-d'Or qui ont pour organe le *Politicon* et le *Novissimum organum.*

Notes sur le traitement des prurits par l'eau de la Bourboule, par le Dr Verdalle. — Montluçon, Herbin, in-8° de 15 p.

La prononciation et l'accentuation anglaises, par Lestaing. — Montluçon, Herbin, in-8° de 67 pages.

R. de Saint-Gerand. *Vie de Xavier Bouquet des Chaux, capitaine aux zouaves pontificaux, volontaire de l'Ouest, 1870-1871*, prêtre, curé de Saint-Christophe (Allier). — Roanne 1901. — In-12 de 300 p., couv. ill. Prix : 2 fr. 50.

H.-J. Bonneton. *A propos du « Quo vadis »*, roman des temps néroniens, de M. Henrik Sienkiewicz. Etude lue à l'Académie de Clermont-Ferrand, le 5 décembre 1900. — Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1901, in-8° de 24 p. — Tirage à petit nombre. Non mis dans le commerce.

Questions d'arithmologie, par de Rocquigny-Adanson. — Moulins, Auclaire, in-4° de 54 p.

Sur l'herbe, opérette en un acte, par Verne de Saint-Philippe. — Montluçon, Herbin, in-4° de 81 p.

Les Bleus, scène populaire, par Constans et Morice. — Montluçon, Herbin.

Excursions en Provence, 10me série, par Rual. — Montluçon, Herbin, in-16 de 50 p.

Triduum en l'honneur de S. Jean-Baptiste de la Salle. — Moulins, Auclaire, in-8°, 156 p. Tirage 1.000 ex.

Les émotions de Séraphin Colandeau, par Renez. — Montluçon, Herbin, in-16 de 22 p.

Le Bourbonnais à la cour de Louis XIV, par René Delvaux. — Moulins, Crépin-Leblond, in-8°, 50 p. En vente à la librairie L. Grégoire, Moulins.

Revue trimestrielle de l'Association amicale des anciens élèves de Saint-Gilles. Juillet 1901. Moulins. — Crépin-Leblond, in-8°. — Liste des membres, Rapport de l'Assemblée générale du 8 juin, Discours, Allocutions. — *Un quartier de Paris*, par S. Jardin.

Manuel du pèlerinage de la ville de Montluçon à Lourdes. — Montluçon, Herbin, in-16 de 32 p.

Le mal de mer, guide hygiénique par le docteur MADEUF. — Montluçon, Herbin, in-16 de 102 p.

La grève de Montceau, par Marcel LEFRANC. — Coussat, Moulins, in-8° de 16 p. Tirage 6.000 ex.

Entre deux valses, comédie en un acte, par RENEZ et MUSSAT. — Herbin, Montluçon, in-8° de 14 p.

Le docteur Malle-Houlle, comédie satyrique, par RENEZ. — Herbin, Montluçon, in-8° de 216 p.

La Bande à balle aux Pommes, par RENEZ. — Herbin, Montluçon, in-8° de 25 p.

La Rue des Feuillantines, opéra-comique en un acte, par H. FAURE. — Crépin-Leblond, Moulins, in-8° de 52 p. Tirage 50 ex.

Le capitaine Laroche, mœurs arabes, par Alph. DUMONT. — Bougarel, Vichy, in-8° de 282 p.

Leçons de Bioscopie clinique, par le docteur COLLANGE. — Wallon, Vichy, in-8° de 95 p.

Statuts de la Société des Courses de Vichy. — Bougarel, Vichy, in-8° de 15 p.

Jeanne d'Arc en Bourbonnais, seconde édition, par Francis PÉROT. — Vannes, 1901 ; in-12 de 37 p., avec portrait.

Conférence sur les organistes aveugles, faite le 27 juin 1901, à l'Institution des Jeunes aveugles aux Charmettes, par M[lle] SCHNEIDER, directrice. — Moulins, C.-Leblond ; in-16 de 21 p.

Vadé le Poissard, comédie en un acte, par LEMERCIER DE MOUY. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 15 p.

Saint Vincent de Paul et la question sociale, par le R. P. D. JUSTIN. — Cusset, Arloing, 40 p., in-16.

La reine Wilhelmine, par Philippe DESCHAMPS. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 366 p.

Les Botanistes dans l'Auvergne et le Velay, par An. VENIÈRE, ancien président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand. — Clermont, Malleval, imp. ; in-8°.

Cet ouvrage intéresse le Bourbonnais ; l'auteur y cite Banc, Bachot et Charles, trois médecins de notre province aux XVI[e] et XVII[e] siècles, puis, Adanson, lors de sa visite botanique en Auvergne. Il parle aussi de MM. Doumet-Adanson, Ernest Olivier, Lassimonne, Rodde de Saint-Pourçain, et de M. l'abbé Berthoumieu.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.

Supplément au « Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-arts du Bourbonnais ». — Décembre 1901.

RAPPORT

Présenté par M. CLAUDON

A la séance du 6 janvier 1902,

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA RÉVISION
DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

A notre séance de rentrée, la *Société d'Émulation* a voté le principe de la nomination d'une commission spéciale qui serait chargée de reviser le règlement de notre Compagnie, dont quelques articles ont paru, à l'épreuve, d'une application difficile et de nature à créer certaines difficultés.

Cette commission, nommée le 2 décembre et composée de MM. Bertrand, Delaigue, Grégoire et Claudon, s'est réunie le 9 décembre dernier, sous la présidence de M. Bouchard.

La base du projet de règlement qui y a été délibéré et qui va être soumis à votre discussion n'est autre que le règlement même de 1891, dont un certain nombre d'articles ont été supprimés, parce que, dans la pratique, on n'en tenait aucun compte, probablement parce qu'ils n'étaient pas applicables ; d'autres articles ont subi des retouches : elles sont surtout relatives au fonctionnement du bureau et des commissions, dont le rôle a été plus complètement défini ; quelques articles enfin ont été conservés sans changement.

La principale modification proposée consiste dans la suppression de deux classes : classe des lettres, classe des arts, appelées chacune par le règlement de 1891 à fonctionner distinctement, sans que, dans la réalité, cette réglementation ait jamais abouti à donner à chacune de ces classes une existence séparée de celle de l'autre classe.

Théoriquement, la classe des arts, création nouvelle du règlement de 1891, avait été imaginée spécialement en vue d'organiser des exposi-

tions artistiques locales ; en fait, le concours des membres de la classe des lettres a toujours été et resterait acquis à ces sortes d'expositions dans des proportions telles que la distinction de la Société en deux classes et la quasi-attribution d'un monopole artistique à l'une d'entre elles ne nous a pas paru justifiée.

Vous voudrez bien remarquer encore qu'en respectant, comme on l'a toujours fait, le principe de l'alternance du choix du président annuel dans l'une ou l'autre classe, autre nouveauté du règlement de 1891, la Société pouvait être forcée d'appeler à sa présidence, au moment même de l'organisation d'une exposition artistique, un membre de la classe des lettres ; et l'on peut se demander si cette éventualité avait été prévue lorsqu'on fit le règlement de 1891.

Il n'y aurait plus à l'avenir qu'une seule classe, qui serait la Société elle-même, et qu'un seul président, qui serait choisi sur la liste générale des membres de la Société.

Mais nous avons pensé qu'un an de présidence était insuffisant pour permettre à l'élu de la Société de donner toute sa mesure et de suivre jusqu'à solution définitive certaines affaires commencées sous une présidence annuelle. Voilà pourquoi nous vous proposons de nommer le président tous les deux ans seulement. Mais, pour conserver à la Société son entière liberté vis-à-vis des personnes, il ne pourrait être réélu avant un égal laps de temps.

Le président serait assisté de deux vice-présidents annuels et rééligibles un an encore. Il n'y a là qu'une innovation apparente, puisque le règlement de 1891 prévoyait l'élection d'un vice-président pour chaque classe. En cas d'absence du président, il y aurait toujours ainsi un vice-président prêt à le remplacer.

Nous avons fait entrer dans le bureau le conservateur du musée et le directeur du *Bulletin*, auxquels le règlement de 1891 n'avait pas pensé.

Le secrétaire-archiviste, qui deviendrait le secrétaire général, le conservateur du Musée et le bibliothécaire, qui serait en même temps archiviste de la Société, seraient élus pour 5 ans et rééligibles, parce que leurs fonctions exigent une certaine continuité ; les autres membres du bureau pourraient sans inconvénient être nommés tous les ans, et seraient également rééligibles.

Nous avons cru pouvoir compter sur votre consentement pour prohiber d'une façon absolue le cumul de plusieurs fonctions du bureau. Il nous a paru que la Société comptait assez de membres pour proposer que ce

principe fut nettement établi, encore que le règlement de 1891 ne l'avait pas prévu.

Quant aux modifications de détails proposées par la commission, vous pourrez les apprécier au cours de la lecture du projet.

PROJET DE RÈGLEMENT

—

ARTICLE PREMIER. — La SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS (*lettres, sciences et arts*) a pour but de cultiver l'histoire, l'archéologie, les Beaux-Arts et les sciences naturelles, dans les limites où ces objets intéressent le département de l'Allier, et de stimuler et encourager les travaux qui s'y rapportent.

ART. II. — Le siège de la Société est à Moulins, en l'hôtel de ville, et accessoirement au palais de justice.

ART. III. — La Société publie chaque année un recueil de ses travaux, sous le titre : *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, dont la périodicité est subordonnée à l'importance desdits travaux et des ressources de la Société. Ce recueil, distribué gratuitement à tous les membres, est, en principe, exclusivement réservé aux travaux des sociétaires.

Toutefois, aucun travail traitant exclusivement de questions politiques ou religieuses ne pourra être lu aux réunions de la Société ou publié dans son *Bulletin*.

ART. IV. — La Société se compose de membres de droit, de membres honoraires, de membres titulaires, et de membres correspondants ; le mbre des membres de ces deux dernières catégories n'est pas limité.

ART. V. — Sont membres de droit de la Société, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre, mais dispensés de toutes les obligations imposées aux autres membres de la Société, le Préfet de l'Allier, l'Évêque du diocèse et le Maire de la ville de Moulins.

ART. VI. — La qualité de membre honoraire pourra être accordée, dans certaines conditions, à des notabilités littéraires, scientifiques ou artistiques, ainsi qu'à certaines personnes qui se seront signalées par l'envoi

de travaux remarquables intéressant le département ou par des services importants rendus à la Société.

Le nombre des membres honoraires est limité à dix Ce titre sera donné, au scrutin secret, par la Société réunie en séance ordinaire et sur la proposition de cinq membres au moins. Les membres de cette catégorie seront dispensés de toute cotisation.

ART. VII. — Tous les autres membres de la Société sont dits membres titulaires ; toutefois, les personnes étrangères au département de l'Allier peuvent, sur leur demande expresse, être admises simplement comme membres correspondants.

ART. VIII. — Les personnes qui désireraient appartenir à la Société, à un titre quelconque des deux dernières catégories, seront présentées en séance ordinaire par trois membres titulaires. A la première séance qui suivra leur présentation, il sera procédé au scrutin d'admission. Ce scrutin sera secret.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

Les mineurs ne pourront être présentés qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.

ART. IX. — Tout membre qui aurait porté préjudice à la Société ou se serait rendu indigne de continuer à en faire partie, pourra, dans des cas appréciés par elle, en être exclu.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée qu'en séance mensuelle, au scrutin secret, avec l'assentiment des trois quarts des membres présents et sur le rapport motivé d'une commission spéciale nommée par la Société dans sa séance précédente.

ART. X. — La Société se réunit en séance ordinaire une fois par mois, sauf en septembre et octobre.

Des séances extraordinaires et facultatives pourront également être tenues, selon les circonstances.

Tous les membres de la Société sont convoqués aux unes et aux autres.

ART. XI. — Le bureau de la Société se compose :

D'un président ;

De deux vice-présidents ;

D'un secrétaire général ;

D'un secrétaire-adjoint ;

Du conservateur du musée ;

D'un trésorier ;

D'un bibliothécaire-archiviste ;

Et du directeur du *Bulletin*.

ART. XII. — Les membres du bureau sont élus à la séance de novembre, à la majorité des suffrages ; après deux tours de scrutin sans résultat, à la majorité relative. Le vote a lieu au scrutin secret.

Les membres titulaires, âgés de vingt et un ans accomplis, pourront seuls être appelés à faire partie du bureau ou des différentes commissions dont il sera question ci-après.

Le cumul de deux fonctions du bureau est rigoureusement interdit. Tout membre faisant déjà partie du bureau et appelé par l'élection à une autre fonction de ce bureau sera considéré comme démissionnaire de sa première fonction et il sera pourvu immédiatement à la nomination de son successeur.

ART. XIII. — Le président sera élu pour deux ans et ne sera pas rééligible avant un égal laps de temps.

Les vice-présidents seront annuels et rééligibles une seconde année, après laquelle ils ne pourront être renommés avant deux ans.

Le secrétaire général, le conservateur du musée, le trésorier et le bibliothécaire-archiviste sont nommés pour cinq ans et rééligibles.

Le secrétaire-adjoint et le directeur du *Bulletin* sont nommés tous les ans et rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre quelconque du bureau, un successeur provisoire lui sera donné à la séance ordinaire qui suivra cette démission ou ce décès, sans que cette nomination puisse valoir au-delà des délais pour lesquels le précédent titulaire avait été nommé.

ART. XIV. — Au président appartient la police des séances et des commissions, qu'il doit convoquer en temps utile et présider ; il renvoie à la commission du *Bulletin* les travaux lus en séance.

Le président représente la Société vis-à-vis des tiers. Il a qualité pour faire seul tous actes conservatoires et de gestion dans l'intérêt de la Société.

Il passe et résilie tous baux et locations, signe tous traités ainsi que tous contrats d'acquisition et d'aliénation et généralement tous actes relatifs aux opérations permises par la loi, mais seulement après y avoir été autorisé par une délibération prise par les membres du bureau.

ART. XV. — En l'absence du président, ses fonctions sont déléguées au vice-président le plus âgé.

ART. XVI. — Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances et de la correspondance générale ; il transmet au président les travaux qui lui auraient été adressés pour la Société.

ART. XVII. — Le secrétaire-adjoint aide et supplée le secrétaire général.



ART. XVIII. — Le conservateur du musée veille au classement, à la garde et au développement de ce musée ; il rend compte de ses acquisitions à la Société.

ART. XIX. — Le trésorier perçoit et conserve les fonds de la Société dont il ne peut disposer que sur le visa du président.

ART. XX. — Le bibliothécaire-archiviste est chargé de la garde et du classement des ouvrages imprimés et des manuscrits, composant la bibliothèque et les archives de la Société ; il doit prendre, avec l'approbation de la Société, les mesures convenables, tant pour la conservation de ces collections que pour leur communication aux sociétaires.

ART. XXI. — Le directeur du *Bulletin* reçoit les travaux des sociétaires, les soumet à l'examen de la commission du *Bulletin*, entretient la correspondance relative à ces travaux, centralise pour le *Bulletin* les éléments d'une chronique et d'une bibliographie exclusivement locales et veille à l'impression de l'organe de la Société.

ART. XXII. — Le fonctionnement de la Société est complété par quatre commissions, savoir :

Commission du *Bulletin* ;

Commission des finances ;

Commission du musée ;

Et Commission des sciences.

ART. XXIII. — Les commissions sont nommées pour un an, à la séance ordinaire de décembre, et à mains levées, sauf le cas où une demande de bulletin écrit serait déposée par un tiers des membres présents. Elles sont indéfiniment rééligibles.

ART. XXIV. — Chaque commission se compose d'au moins quatre membres. Tout membre titulaire, fût-il déjà membre du bureau, peut faire partie de plusieurs commissions à la fois.

ART. XXV. — La commission du *Bulletin* aura à s'occuper de toutes choses concernant cette publication. Elle se réunira une fois par mois, sauf pendant les mois de vacances, pour examiner les travaux, proposer aux auteurs les modifications qu'elle jugera indispensables et statuer sur l'impression et l'illustration du *Bulletin*, et l'ordre d'insertion.

Le président est expressément chargé de tenir la main au fonctionnement régulier de cette commission.

Tout membre de cette commission sera considéré comme démissionnaire après deux absences consécutives, s'il ne s'est préalablement excusé, et sera remplacé à la séance suivante de la Société.

ART. XXVI. — La commission des finances aura chaque année à

établir le budget et vérifier les comptes. Le trésorier y sera convoqué et y aura voix consultative.

En dehors de cette réunion annuelle et obligatoire, cette commission devra être convoquée extraordinairement, pour donner son avis sur toute demande de subvention présentée par un membre de la Société et non prévue au budget.

Il ne pourra être statué en séance sur toute demande de cette nature qu'après avis de la commission.

ART. XXVII. — Les commissions du musée et des sciences se réuniront au moins une fois dans l'année pour recevoir les communications du conservateur du musée et donner leur avis sur ses propositions.

ART. XXVIII. — Les ressources de la Société se composent :

1) Du produit des cotisations annuelles ou rédimées de ses membres ;
2) Du produit de ses publications ;
3) Des dons, legs et encouragements qu'elle reçoit ;
4) Des ressources créées par la Société.

ART. XXIX. — Les cotisations annuelles sont exigibles au commencement de chaque année. Les membres reçus dans l'année doivent la cotisation entière de l'année de leur élection, quelle qu'en soit la date.

Lorsque, par suite de l'absence du sociétaire auquel elle était destinée, une quittance de cotisation fera retour au trésorier sans la mention formelle de refus, le trésorier lui écrira pour l'inviter à faire son versement. Tout membre qui refusera d'acquitter sa cotisation sera considéré comme démissionnaire ; et, en aucun cas, le service du *Bulletin* ne pourra lui être continué.

ART. XXX. — La cotisation annuelle est fixée à 12 fr. pour les membres titulaires, et à 8 fr. pour les membres correspondants, prix généralement fixé pour le simple abonnement au *Bulletin*, sans toutefois qu'il soit rien innové en cette matière à l'égard des membres actuels de la Société.

Tout membre qui aura versé en un seul paiement la somme de (*à déterminer*) francs, sera complètement libéré de toute cotisation.

ART. XXXI. — Tout membre de la Société a le droit de consulter la bibliothèque et les archives de la Société, en s'entendant à cet égard avec le bibliothécaire-archiviste.

ART. XXXII. — Tout membre titulaire ou correspondant qui publie un ouvrage est invité à en déposer un exemplaire pour la bibliothèque de la Société.

Il en sera régulièrement rendu compte dans le *Bulletin*.

ART. XXXIII. — Les modifications à apporter au présent règlement et



dont l'expérience fera reconnaître l'utilité, ne pourront avoir lieu que sur la proposition de la majorité du bureau ou la demande écrite de vingt membres au moins, et après avoir été examinées par une commission spéciale qui fera à ce sujet un rapport motivé à l'assemblée.

Il en sera délibéré à la séance suivante et le vote aura lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents.

ART. XXXIV. — Sauf dans les cas spécialement prévus au présent règlement et à moins encore qu'une demande de bulletin écrit soit présentée par un tiers des membres présents, tous les votes auront lieu à mains levées.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ART. XXXV. — En cas de dissolution, les fonds et valeurs constituant l'actif net de la Société seront versés en son nom au bureau de bienfaisance de Moulins. Les ouvrages, imprimés, manuscrits et illustrations intéressant le département de l'Allier, seront remis par elle aux Archives du département de l'Allier, où ils feront l'objet d'un classement distinct et formeront un fonds séparé sous le nom de : fonds de la Société d'Émulation du Bourbonnais; le reste de la bibliothèque sera versé à la bibliothèque municipale de Moulins.

ART. XXXVI. — Il sera tenu un registre qui restera au siège de la Société et sur lequel on inscrira les modifications qui seront apportées aux présents statuts, ainsi que la composition du bureau de la Société.

Une seconde et dernière lecture de ces **Statuts** *aura lieu à la séance mensuelle du 3 février prochain.*

Nos confrères sont instamment priés de se rendre à cette séance ou de faire part à M. le Président, **avant cette date**, *des modifications qu'ils croiraient utile de voir apporter au présent texte dans l'intérêt de la Société.*

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Etaient présents : MM. E. Bouchard, A. Bertrand, Grégoire, l'abbé Clément, Claudon, Rouxel, Meilheurat, Foisset, l'abbé Berthoumieu, Seuillet, Delaigue et G. Bernard.

— La lecture du procès-verbal de la séance de novembre ne donne lieu à aucune observation.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont déposés sur le bureau ; parmi eux se trouve, offert par notre confrère, M du Broc de Segange, *la Famille et les deux seigneuries de Dorne*, Moulins, 1901. (Extrait de notre *Bulletin-Revue*.)

— M. le Président donne lecture de lettres de MM. L. Mantin et R. de Quirielle s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ; ce dernier joint à ses excuses ses remerciements pour ses confrères, à l'occasion de sa nomination comme vice-président de notre Société.

Il dépose, sur le bureau, le diplôme (mention honorable, groupe 1er, classe 3) accordé à la Société à l'occasion de l'exposition universelle de 1900.

Parmi les publications reçues, il mentionne les quatre suivantes du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

1) *Musée de sculpture comparée ; catalogue des moulages de sculptures exposés dans les galeries du Trocadéro*, Paris, 1900.

P. 123 et 124 : église de Souvigny (Allier) : statues funéraires de Louis II, duc de Bourbon, et de sa femme, Anne, dauphine d'Auvergne, xve siècle ; — Statues funéraires de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, sa femme, xve siècle ; marbre ;

Cul-de-lampe conservé dans la crypte de Souvigny, xv[e] siècle ; marbre.

2) *Musée de sculpture comparée, Trocadéro, moulages, XIV[e] et XV[e] siècles*, Paris, 1892.

P. 123 à 131 : Statues de Charles I[er] de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, sa femme, avec notice du sculpteur Jacques Morel ;

Cul-de-lampe indiqué déjà.

3) *Monuments historiques*, Paris, 1900.

1. L'Allier n'est représenté par aucun monument mégalithique. — M. le Président pense qu'il conviendrait d'appeler de nouveau l'attention sur ceux que l'on croit exister dans notre région.

2. Quant aux monuments antiques, il n'est question que de ceux de Néris.

3. La liste des monuments du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes indique vingt localités.

4) *Catalogue des relevés, dessins et aquarelles des monuments historiques dressé par A. Perrault-Dabot*, Paris, 1899.

Cette liste, pour l'Allier, est beaucoup plus complète que la précédente sur le nombre des localités (trente). Elle contient l'indication des plans, etc. Il serait, semble-t-il, très utile de reproduire ces indications qui vont de la page 7 à la page 14.

Les monuments historiques de France à l'exposition universelle de Vienne, par Du Sommerad, donnent aussi cette nomenclature, p. 397. (Paris, 1876.)

Il a été question, plusieurs fois, dans nos réunions, de l'homme préhistorique. Le fascicule 3, 1901, des *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* reproduit, d'après Buffon, sa description. M. le Président donne lecture de cette page du célèbre naturaliste.

Ensuite, M. le Président signale le *Bulletin de la Société Neuchateloise de géographie*, 1901. — *Matériaux pour l'anthropologie des populations primitives de la Suisse*, avec planches, par le D[r] Alexandre Schenk ; et enfin un article intitulé *Langres en état de siège en 1307*, publié dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (*section d'histoire et de philologie*), 1901, par notre confrère M. Claudon, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

— M. l'abbé Clément rend compte du dernier voyage qu'il a fait à Paris, aux Archives nationales, pour compléter les documents de l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de l'Allier, qu'il prépare en ce moment. Notre confrère a été assez heureux pour mettre la main sur diverses pièces importantes, entre autres sur le dossier des rapports secrets des préfets de l'an IX au ministre de l'intérieur, qui donnent à ce dernier des renseignements confidentiels sur tous les ecclésiastiques résidant à cette époque dans le département. Ces rapports

importants avaient pour but de préparer la nouvelle organisation du personnel du culte catholique, en vue du Concordat.

M. Clément a pu relever aussi divers plans, d'une parfaite conservation et d'un vif intérêt pour l'histoire de Moulins, Saint-Pourçain, Huriel, etc.

Enfin, il a terminé à la *Bibliothèque nationale*, le catalogue des deux volumes in-fol. de la Topographie de France, consacré à recevoir les estampes relatives au département de l'Allier, et qu'il se propose, en temps utile, de publier dans le Bulletin, pour faire connaître aux érudits bourbonnais les documents de la capitale intéressant notre pays.

— M. Claudon rend compte des nouvelles démarches qui ont été tentées auprès des présidents des Chambres de notaires du département, pour leur rappeler d'une façon pressante l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une prompte décision fût prise au sujet du dépôt des anciennes minutes notariales aux Archives du département. Les présidents des Chambres de Gannat et Lapalisse n'ont pas répondu jusqu'ici aux lettres qui leur ont été adressées, au mois de novembre dernier, au nom de la Société et du service des Archives, conformément à une décision antérieure de notre compagnie.

Quant aux présidents des Chambres de Moulins et de Montluçon, ils ont fait savoir que la question n'avait pas paru à leurs collègues de nature à recevoir une solution avant la réforme des lois sur le notariat, et que cette opinion s'appuyait sur une consultation du Comité des notaires des départements.

Malgré l'insuccès de cette dernière démarche, la Société donne son acquiescement à une proposition de M. Delaigue tendant à ce que la question du dépôt des minutes notariales reste à l'ordre du jour de ses travaux.

— M. Claudon signale ensuite quelques textes publiés par M. Georges Picot, parmi les *Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel*, Paris, 1901 (Collect. des *Documents inédits sur l'histoire de France*). Ces textes de nature à intéresser les membres de notre Société, sont :

N° XXXIV (page 73) : procuration du prieur du Saint-Sépulcre au monastère de Jaligny (18 juillet 1303) ;

N° XXXV (p. 74) : procuration du prieur de Souvigny (15 juillet 1303) ;

N° XXXVI (p. 75) : procuration du prieur de Charmeil (18 juillet 1303) ;

Les trois procurations en vue de l'assemblée de Paris (juillet 1303) ;

Nos DCCCCLXXXIX (p. 666), DCCCCXCIII (p. 669, et MVII (p. 678) :

Procurations des députés aux États Généraux de Tours, de 1308, par les habitants de Moulins (27 avril 1308), les habitants de Souvigny (1er mai 1308) et de Saint-Pourçain (26 avril 1308) ; cette dernière localité située au bailliage d'Auvergne, les deux autres au bailliage de Bourges.

— M. Seuillet informe ses confrères que la première des conférences de l'année, organisées par la Société des connaissances utiles, dont il est le Président, sera faite, à l'hôtel de ville de Moulins, le jeudi 13 décembre, par M. Joyau, professeur à l'Université de Clermont. Le conférencier traitera de « la philosophie en Chine ».

— L'ordre du jour appelle le renouvellement annuel des différentes commissions, qui seront ainsi composées :

Commission du Bulletin : MM. J.-H. Clément, Capelin, Mgr Melin, Delaigue, Grégoire, Claudon, Tiersonnier, Mantin et Bernard.

Commission du Musée : MM. Pérot, Guillaumier et Mitton.

Commission des comptes : MM. Seuillet, Grégoire, Delaigue, Girard, Meilheurat, Foisset et Crépin-Leblond.

Commission d'histoire naturelle : MM. le Dr Méplain, E. Olivier, Treyve, Bourdelier, La Couture et l'abbé Berthoumieu.

— On procède ensuite à l'élection de ceux de nos confrères qui doivent composer la commission chargée de la revision de notre règlement. Sont nommés : MM. Bouchard, Bertrand, Delaigue, Claudon et Grégoire.

Cette commission est invitée à préparer un projet de nouveau règlement pour la prochaine séance.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. Bernard.





Petit coup de grands usuriers

(*Suite.*)

Dot du futur : la terre et fief de Demoux lui appartenant en propre, estimés y compris les bestiaux 42.080 ll., les meubles garnissant le château 5.000 ll., vignoble des Roches 6.000 ll. (1). Sa mère l'institue son héritier par égale portion avec ses frères et sœurs.

Dot de Mlle de St Quentin : la terre, fief et seigneurie de Monestay-s-Allier (2), garnie de bestiaux, de meubles meublant le château, la terre estimée 38 000 ll., les bestiaux 1.250 ll., les meubles 1.500 ll.

Fait et passé à Moulins en la maison d'habitation du dit sr St Quentin des Murs et de la Damoiselle future l'an 1783, le 1er septembre après-midi. En présence de :

Messire Pierre Garet de la maison-neuve capitaine d'artillerie demeurant à Ferrières ; Messire Etienne Garet de Maisonneuve, prêtre, aussi demeurant à Ferrières (3) ; M. Pierre Genet de Fougerolles

(1) Le vignoble des Roches était sis paroisse d'Avermes, il provenait de M. du Vivier. M. des Ruès l'avait acheté de ses cohéritiers en 1781.

(2) Quelques actes des archives du lieutenant-colonel de Séréville permettent d'indiquer depuis 1660 la transmission du fief de Monétay ou du Petit Bressolles.

23 janvier 1660 acte reçu Berroyer et Delageneste, notaires à Moulins, vente du fief par Anthoine Lethailleur Escuyer seigneur du Thonnin, y demeurant, paroisse de Gennetynes et dame Geneviefve Noudard sa consorte, à noble Jean Cordier advocat au parlement demeurant à Moulins, paroisse d'Yzeure. Le fief reste dans cette famille jusqu'à ce que autre noble François Cordier le vende à M. de Saint Quentin des Mures. Le fief qui valait 1700 livres en 1660 est estimé 38.000 livres en 1783.

(3) Pierre Garet de Maisonneuve Ecuyer, capitaine commandant au régiment d'Auxonne artillerie, chevalier de St-Louis, avait épousé Marie-Anne Dacher, d'où Catherine-Pauline Garet de Maisonneuve, baptisée à Ferrières le 27 décembre 1789.

Pierre ci-dessus et Etienne prêtre, étaient fils de Bonnet Garet de Mai-



receveur des gabelles à Vichy y demeurant (1), tous les trois cousins germains de la Demoiselle future ; Messire Gaspard de St Quentin de Maltières, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de Riom y demeurant, oncle paternel de la Demoiselle future (2) ; Messire Louis Roy de la Chaise, seigneur de Beauregard (3) et autres lieux, brigadier

sonneuve, chevalier de St Louis, capitaine au régiment de Limousin Infanterie, et de Jeanne de Fougerolles de La Corre.

Les registres paroissiaux de Ferrières permettent de remonter la filiation des Garet de Maisonneuve jusqu'à Claude Garet Escuyer sieur de Maisonneuve, l'un des Cent gardes de S. A. R. Monsieur, qui, le 2 février 1693 épousa damoiselle Marie du Lac. C'étaient les grands parents de Pierre et Etienne cités plus haut.

Les Garet de Maisonneuve se sont éteints dans la première moitié du XIX[e] siècle. Les dernières représentantes du nom furent M[mes] Brunet de La Tour et M[me] de La Chaise.

Les Garet de Maisonneuve ne déclarèrent pas leurs armoiries en 1696. Les commis à l'Enregistrement imposèrent d'office à N... (probablement Claude) Garet, Ecuyer sieur de Maisonneuve : *de gueules, à un coq d'or, accompagné en chef de 2 croissants de même.*

L'*Armorial du Bourbonnais* consacre aux Garet de Maisonneuve une notice très succincte.

(1) Il était fils de Etienne de Fougerolles contrôleur général des finances, du Roy pour le département de Moulins, demeurant à Vichy, (dit aussi receveur du grenier à sel de Vichy), et de Anne Desbrest (mariage 21 janvier 1754) (Archives de Vichy G. G. 8). Je lui connais un autre fils, Gilles de Fougerolles, qui fut officier au 3[e] régiment de chasseurs.

Les deux frères vivaient en 1810. Pierre Genest avait alors 54 ans et Gilles 42.

Pierre Genest de Fougerolles était en 1808 Procureur gérant au Lycée de Moulins et époux de Anne Reynaud.

(2) Gaspard de St Quentin seig[r] de Maltière (paroisse de Molles) était fils de Jean de St Quentin sieur des Rémondins, châtelain d'Arronnes, et de Marie Cartallier. D'abord officier au régiment d'infanterie de St Domingue, il se retira avec une pension du Roy, devint greffier en chef au Bureau des finances de Riom, puis trésorier au même bureau. Par contrat reçu Roze-Beauvais, notaire à Cusset, le 7 décembre 1770, il épousa Madeleine de Listel, nièce et filleule de autre Madeleine de Listel, demeurant paroisse de St Rémy province d'Auvergne et fille de Messire Jean de Listel et de Madeleine Guit (contrat de mariage reçu Faulquemont, notaire, du 27 décembre 1752). M. de Maltière donna dans les idées jacobines les plus exaltées et eut le triste courage de marier une de ses filles au trop fameux Givois (1793). Givois fut lui-même père d'une fille, Mme Lamotte, morte en décembre 1897 dans sa 104[e] année. M. de Maltière eut deux autres filles, l'une nommée Marie épousa Jean Moussier, ancien conseiller au présidial de Moulins, l'autre devint M[me] Desbrest. — Pour les Listel, je ferai remarquer, après M. des Gozis, que c'est à tort que l'*Armorial du Bourbonnais* les confond avec les Cistel.

(3) Louis Roy de La Chaise, sg[r] de Beauregard, brigadier des armées du Roy, était le fils (aîné probablement) de Jean-François Roy de La Chaise et de Thérèse Cellière, mariés en 1721. Il naquit en 1724, épousa Anne Faverot

des armées du Roy ; Messire Henri Roy de la Chaise, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis, ancien capitaine au Régiment de Poitou (1) ; Messire Joseph Colin de Gévaudan, ancien capitaine de cavalerie au Régiment des cuirassiers du Roy, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis (2), cousins de la Demoiselle future ; Messire Gabriel Philippe de Chaugy lieutenant-colonel au corps de l'infanterie française, cousin du sr futur (3) ; Mre Claude Dussarai de Vignolle, officier chez le Roy, demeurant en la ville de Cusset (4) ; messire Gabriel Charbon de Valtange, écuyer, garde du corps du Roy (5), tous demeurant en cette ville même paroisse de St Pierre et autres amis des parties qui ont signé avec elles.

de Neuville en 1753. Il était colonel du régiment de Poitou en 1766, et brigadier le 1er mars 1780. Il n'eut pas de postérité, à ce que je crois. Il est désigné sous les prénoms de Charles-Louis-Joseph en 1783, au contrat de mariage de sa nièce, Mlle Madeleine-Joseph Roy avec Louis de Chargère-Roudon. — Je dois ces renseignements à l'obligeance du commandant du Broc de Segange, ainsi que quelques autres qu'on trouvera plus loin. J'en signalerai la source par l'indication : (B. S.) (Voir l'*Armorial du Bourbonnais*.)

(1) Henry Roy de La Chaise (Arch. : Allier B. 798, page 306 de l'Inventaire), ancien capitaine au régiment de Poitou, frère du précédent, mourut en 1805 ; avait épousé le 7 juillet 1774, Jeanne Barbe Moret (ce doit être, je crois Morel). De ces deux époux descendent les Roy de La Chaise actuels. (B. S.)

(2) Joseph Colin de Gévaudan était fils de Gaspard Colin et de Marguerite Badier. Il épousa par contrat du 26 décembre 1753 Marie-Françoise-Victoire-Euphémie du Buysson de Douzon, née en décembre 1733 de François Seneterre du Buysson-Audier, comte de Douzon, et de Marguerite Mayeule Alexandre de Beausson : elle était sœur du comte de Douzon, député de la noblesse en 1789, guillotiné à Lyon en 1793. — Voir Généalogie manuscrite de M. du Buysson (B. S.).(Voir l'*Armorial du Bourbonnais*, par SOULTRAIT.)

(3) Le 5 janvier 1757, contrat de mariage de Gabriel Philippe de Chaugy Ecuyer, gentilhomme de la Reine, chef de fruiterie de Sa Majesté, capitaine au] régiment de Talaru, fils de Pierre-Abel Philippe sieur de Chaugy (Bessay) ayant mêmes fonctions près de la Reine, et de Marie-Claude Berger, avec Marie-Jeanne-Victoire de Benoimont, demeurant à Paris rüe de La Harpe, fille mineure de Jean-Baptiste de Benoimont, avocat en parlement et de Marie Marguerite Berthelin ; présentes les 2 sœurs de la future : Marie-Françoise-Eugénie et Elisabeth-Julie de Benoimont. (B. S.)

(4) Claude du Saray de Vignolles, né en 1736, avocat en Parlement, porte-faucon de Sa Majesté pour la chasse à la corneille, était fils de noble André-Gilbert du Saray, Lieutenant général de police au Bailliage de Cusset, et de Marie-Madeleine Allemand, dame de Vignolles. La branche des du Saray de Vignolles est encore représentée. (Voir l'*Armorial du Bourbonnais.*)

(5) Il servit aux gardes du corps dans la Cie de Villeroy, devenue de Gramont, né le 20 juillet 1747, il était fils de Philippe Charbon, cer du Roy, son procureur en l'Election de Moulins, et de Marie-Emmanuelle Philippe de Chaugy. Il épousa par contrat du 13 janvier 1771 Marie Gabrielle Faulconnier, sa cousine germaine, fille de Jacques sr des Chaulets (Souvigny) et de feue Marie-Catherine-Claudine Philippe de Chaugy. Il fut fait cher de

Ainsi signé à la minute des présentes demeurées à Me Saunier, l'un des dits notaires : Guériot des Rués — de St Quentin des Murs — Faulconnier — de St Quentin de Maltières — Garet de Maisonneuve — Fougerolle — Garet de Maisonneufve, prêtre — La Chaise — Gévaudan — Chevalier de la Chaise — Philippe de Chaugy — Dussaret de Vignolle — Charbon de Valtange — Du Thermeau (1) — Dussaray Duthermeau (2) — Dusarai Chevalier (3) — Dussarray des Barodines (4) — de St Quentin Dussaray (5) — de la forest — Desbarodines (6) — Célier (7) — Roy —

St Louis en 1791 et mourut en 1819. La terre de Valtange (Noyant) lui vint par les Faulconnier. Il avait un frère cadet également nommé Gabriel Charbon dit des Combes mort en 1818. (B. S.).

(1) Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, sieur des Epineux (Toulon-sur-Allier), né à Toul en Lorraine le 19 juin 1743, mort à Nancy le 11 mars 1808, étant alors ancien Directeur des Domaines. Il était fils de Jean-Baptiste-Claude Chardon ou de Chardon, cer du Roy, receveur de ses finances à Toul, et de Jeanne Guillaume. Le 20 novembre 1769, à Cusset, étant alors inspecteur général des Domaines du Roy en la généralité de Moulins, il épousa Antoinette du Saray de La Baume. Voir, pour les Chardon, *Bulletin de la Société d'Emulation* n° de mars 1897, page 81..

Dans cet article, j'ai parlé d'un frère de M. du Thermeau : « Messire Etienne « Dieudonné Chardon, chevalier seigneur de Rieule (et non Euriolle), major « général au service du Roy de Pologne. » Euriolle provenait d'une mauvaise lecture. La famille Chardon est encore représentée par les branches du Thermeau et de Vaniéville et en ligne féminine, notamment en Bourbonnais, par les Tiersonnier.

(2) Antoinette du Saray de la Baume, femme du précédent, fille de Jean du Saray dit de Viermeux ou du Teillot, Ecuyer, seigneur de Viermeux, du Teillot, de Bagnard, de Guègue (terres près Cusset), de Croissance (St Bonnet) Prevost en la Connétablie et maréchaussée de France à Cusset, et de Marguerite Anne de St Quentin, dame de Corgenay (Neuvy-les-Moulins). Mme du Saray, née St Quentin, était la propre tante de la future. Les du Saray de Viermeux et du Teillot sont éteints et représentés par la Baronne Saulnier d'Anchald née Berard de Chazelles, par les Chardon du Thermeau les Tiersonnier et les Corbabon.

(3) Catherine du Saray du Teillot, sœur de la précédente, née le 25 mai 1757 à Cusset, morte à Paris le 14 mai 1843. Elle épousa 1° à Moulins le 16 août 1784, Marcel Chevalier (St Pourçain), 2° à Paris le 7 germinal an IX (26 mars 1801) André Duchon, ancien volontaire dans Royal Cravates, Procureur du Roy à St Pourçain etc..., veuf de Suzanne Coinchon de Lafond. M. Duchon n'eut aucun enfant de ces 2 mariages, mais laissa néanmoins un fils, André (dit Achille) Duchon, qui fut garde du corps de Louis XVIII.

(4) Marie Edouard du Saray de Viermeux, sœur des précédents, épousa le 12 octobre 1767 Jean Rougane des Barodines Ecuyer, gendarme de la garde du Roy, guillotiné en 1793.

(5) Marguerite-Anne de St Quentin, femme de du Saray de Viermeux (voir note 2).

(6) Jean Rougane des Barodines (voir note 4).

(7) Sans doute Thérèse Celier ou Celière (voir note 3 page 294). Voir l'article de cette famille dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait.

Roi de Grivel (1) — Roy Grimault (2) — Benoimont (3) — de Chaugy — le comte de Douzon (4) — Douzon de Gévaudan (5) — B. Morel de la Chaise (6) — De la Rue et Saunier notaires.

Tandis que le capitaine Guériot des Ruets goûtait les douceurs de la vie conjugale et s'en allait tenir garnison à Auxonne, puis à Douai, le baron de La Queue mourait. Il ne laissait à ses créanciers que les billets qu'il leur avait souscrits. De son côté, M. Le Noir d'Espinasse avait plutôt augmenté ses dettes. Aussi, les Juifs voyant qu'il n'y avait rien à faire par là, se retournèrent-ils, en dépit de leurs promesses, contre le pauvre Guériot. Les heures d'angoisse commencèrent pour le jeune ménage. Les grimoires d'huissiers se mirent à pleuvoir, une action judiciaire fut intentée. M. Guériot fit défaut, mais n'en fut pas moins condamné par la Sénéchaussée de Moulins. C'est alors que ne sachant plus où donner de la tête, il eut recours au Roy et à son conseil des Parties.

L'arrêt du 10 août 1787 lui permit de souffler, mais ce n'était qu'un délai, un répit. Il avait beau actionner d'Espinasse, il n'en obtenait rien. N'était-ce pas folie d'espérer réussir là où avaient échoué les fils d'Israël.

Bref, en 1788, il n'était pas plus avancé qu'avant. Ses tourments ne faisaient que croître, avivés encore par les angoisses de sa jeune femme.

(1) Roy de Grivel, sœur des Roy de la Chaise cités notes 3 page 294 et 1 page 295, mariée à M. de Grivel. J'ignore leurs prénoms. A remarquer que Pierre Roy de la Chaise épousa én 1819 Joséphine Grivel ou de Grivel-les-Villes. Je ne crois pas que cette famille soit celle des Grivel de Grossouvre qui devaient être je pense éteints. (B. S.).

Dans l'*Armorial* de Rietstap, on trouve : « GRIVEL, BARONS DE PONT-L'ABBÉ (Bourbonnais, Berry, Bretagne). (Barons 1647) les armes des Grivel d'Ourouer. » A ce dernier nom on voit les armoiries suivantes : GRIVEL, COMTES D'OUROUER (BERRY) : *d'or, à la bande échiquetée d'argent et de sable.*

(2) Roy-Grimauld. C'était Catherine Roy, fille de Joseph, seigneur de Panloup (Izeure), ch[er] de St-Louis, capitaine dans Cambis-Infanterie, et de sa première femme Anne-Marie Batissier ; elle épousa le 20 octobre 1777 Jacques Grimaud et lui apporta Panloup. Ces Roy étaient de la branche des Bouchesnes devenue ensuite de l'Ecluse. (B. S.)

Jacques Grimauld, écuyer, sg[r] de Panloup, La Grange, Monchevrier et le Péage, C[er] du Roy, Lieutenant général enquêteur et commissaire examinateur en la Sénéchaussée du Bourbonnais et siège présidial de Moulins, comparut à l'assemblée des nobles du Bourbonnais le 16 mars 1789.

(3) Benoimont. C'est sans doute M[lle] de Benoimont, une des trois sœurs citées note 3 page 295 (B. S.).

(4) Le comte de Douzon, voir note 2 page 295.

(5) Douzon de Gévaudan. C'est la femme de Gaspard Colin de Gevaudan. Voir note 2 page 295.

(6) B. Morel de La Chaise. C'est la femme de Henry Roy de La Chaise. Voir note 1 page 296.

Leurs charges de famille s'étaient d'ailleurs accrues par la naissance d'une fille (1).

On trouve trace de ces angoisses sans cesse renaissantes dans une lettre adressée à un ami dévoué (2) par l'infortuné capitaine.

Post-scriptum d'une lettre de Jean-Baptiste-Louis Guériot, capitaine d'artillerie, datée de Douay, en Flandre, le 3 janvier 1788, adressée à un ami demeurant à Moulins.

« Je vous ai fait remettre par ma femme une lettre de M. de Mire-
« beau (3), mandez-moi ce que vous en pensez, et la marche que je
« pourois tenir pour me sortir enfin de cette malheureuse affaire. Elle
« trouble mon repos et je voudrois mettre tout en œuvre pour la faire
« finir. Enfin ne seroit-il pas à propos, ainsi qu'il me le conseille de faire
« saisir la terre de Perassier (4). J'ai écrit à l'abée le Noir, je veux mettre
« toute en œuvre d'ici au mois de fr pour être à l'abri des poursuittes
« judaiques. Le malheur est que je n'ai pas d'argent, j'aurois bientot
« payé ma tranquilité, car tant que cette chienne d'affaire subsistera je
« ne puis espérer d'être parfaitement heureux. Rien assurement de plus
« aimable, et de plus raisonnable que ma Petitte femme, mais toujours
« cette affaire l'occupe, et elle a grande raison. Quand à moi elle ne me
« sort pas de l'esprit. Aidez moi de vos conceils, et continuez moi votre
« amitié. »

La « petite femme » tira d'affaire ce pauvre Monsieur Guériot, en consentant la vente d'un domaine à elle appartenant, ainsi qu'il appert de l'acte ci-dessous.

« Par devant les Conseillers du Roi, notaires à Moulins soussignés
« ont comparu Mre Jean Baptiste Louis Gueriot, capitaine commandant
« d'une compagnie d'ouvriers au corps royal d'artillerie, chevalier mili-
« taire (*sic*) de Saint Louis, et sous son authorité Dame Elizabeth Cathe-
« rine de Saint Quentin, son épouse, majeure de droit, demeurants en la
« ville de Moulins, paroisse d'Izeure ; lesquels ont par ces présentes
« vendu. .... à Simon Mure marchand et propriétaire, demeurant

(1) Sophie-Elisabeth-Françoise de Guériot, née à Moulins le 11 juillet 1787.

(2) L'enveloppe de la lettre portant l'adresse du destinataire manque. J'ai tout lieu de croire cependant que cette missive était adressée à M. Jacques Faulconnier, sieur des Cholets, conseiller du Roy et son avocat honoraire en la Sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins. M. Faulconnier avait été un des bons amis de M. Guériot du Vivier, qui par son testament le nommait, dans des termes réellement affectueux, exécuteur de ses dernières volontés.

(3) Il s'agit sans doute du frère de M. d'Espinasse.

(4) Je suppose qu'il est question de Perassier, commune de Néris. En tout cas, cette terre venait de la mère de M. d'Espinasse, née Desbouys.

« au bourg et paroisse de Chevalrigond, et Antoine frat le jeune, beau « frère de Simon Mure, demeurant au moulin Piard, paroisse de La- « chaux, sollidairement........ C'est a scavoir le lieu et domaine Piard « situé en ladite paroisse de Chevalrigond et appartenant à ladite dame « Gueriot, du chef de Dame Antoinette de fougerolle sa defunte mère, « consistant... ... La presente vente ainsi faite et moyennant la somme « de Treize mille six cents Livres et Trois cent et soixante livres « d'épingles......... Est intervenu s[r] Gilles de Saint Quentin père de « ladite Dame Gueriot ; lequel a cédé partie de l'usufruit dudit domaine « Piard qu'il avoit aux termes du contrat de mariage desdits sieur et « dame Gueriot. Et pour l'indemniser de la privation dudit usufruit, « lesdits sieur et dame Gueriot ont promis et se sont engagés à lui payer « une rente annuelle et viagère de la somme de deux cents Livres, sans « aucunes retenues d'Impositions de quelque nature quelles soient. Et « de plus il a été convenu qu'il aura la jouissance jusqu'à son décès des « quatre mille six cents livres, restans du prix de la vente, qui lui seront « payés par les dits acquéreurs, pour être employés au payement d'au- « tant, de la maison qu'il a acquise du sieur Sallé (1), par contrat reçu « Dufour notaire, le vingt neuf septembre mil sept cent quatre vingt huit, « et pour que ladite maison soit subrogée jusqu'à cette concurrence,

(1) Il s'agit vraisemblablement de Gabriel-François Sallé, Ecuyer (alias : chevalier), qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, à Paris, le 9 thermidor an II. Il fit partie de la dernière charrette. Il était fils de Jean-Baptiste Sallé, Ecuyer, seigneur de Pannetières, Ferrières, Teilly, les Charmes et autres lieux, Directeur des Domaines du Roy en la Généralité de Moulins, et de Anne Chauvin. Il se maria deux fois : 1° à Moulins, le 29 avril 1783, à Marguerite Tiersonnier, fille de Charles Tiersonnier, Ecuyer, et de Marie-Jeanne Petit-Jean de La Font. Marguerite Tiersonnier mourut le 14 mars 1784. 2° A Moulins, le 26 mars 1785, à Nicolle Bardonnet de Linières, fille de Bonnet Bardonnet, Ecuyer, seigneur de Gondailly, Conseiller honoraire en la Sénéchaussée de Bourbonnais, maire de Moulins, et de Pétronille Etienne. De ce 2[e] mariage vint une fille mariée d'abord à M. Alarose de La Bresne, dont le père avait été guillotiné avec le chevalier Sallé, puis à M. de La Brousse de Veyrazet, fils d'un des 32. Ils eurent une fille qui devint M[me] de Larminat. Les Sallé (éteints) sont représentés aujourd'hui par les Larminat et les Barbat du Clozel. — La famille Sallé, omise dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, était originaire de Paris. D'après l'*Armorial* de 1696, les Sallé portaient : *d'azur, à la fasce vivrée d'or* (Paris). Je possède des pièces signées par M[me] Sallé, née Chauvin, qui sont munies d'un cachet offrant le blason suivant : *d'azur, au chevron accompagné de 3 têtes de lion arrachées, le tout d'or*. Je crois que ce blason est celui des Chauvin et non des Sallé. Le 1[er] qui vint en Bourbonnais fut Jean-Baptiste Sallé, qui était encore mineur en 1722, et fils de Michel Sallé, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roy, et de Louise Prieur (Paris).

Pour Sallé, voir Bibl. nat., Pièces originales, Dossiers bleus ; Archives de Moulins, Reg. : de Saiut-Pierre-des-Menestraux, etc.

« au propre maternel de ladite dame Gueriot, il a été de plus convenu « que le s^r de St Quentin n'a laissé toucher audit s^r Jean Baptiste Louis « Gueriot, les neuf mille trois cents soixante Livres, qu'à la charge de « les employer à acquitter deux lettres de change de six mille Livres, « chacune, acceptées par le s^r Gueriot au profit du s^r Cerf Alexandre « Caen négociant Juif de la ville de Metz. Et que lesdittes lettres de « change acquittées, mondit s^r Gueriot promet en indemniser la Dame « son Epouse en affectant dès à présent le remploi de cette somme et en « hypothéquant tous ses biens meubles et immeubles presents et à venir, « pour la sûreté dudit remploy ; et qu'en cas que ledit s^r Gueriot recût « le remboursement desdites deux lettres de change de Mr Delespinasse « ou des héritiers de defunt M^r le Baron de la Queuë, ledit s^r Gueriot « sera tenu de placer utilement en fonds, les neuf mille trois cents « soixante Livres ; et qu'attendu qu'en ce cas le s^r de St Quentin repren- « droit son droit d'usufruit sur le nouvel acquêt, il ne recevroit plus la « rente viagère de deux cents Livres..........

« Passé à Moulins le huit decembre mil sept cent quatre vingt dix, « avant midi.......... signé à la minutte des presentes : Jean Baptiste « Louis Gueriot, Gille de St Quentin, De St Quentin-Gueriot, flat, Mure. « Pornotte et Dufour nottaires. Controllé à Moulins le 8 déc. 1790 etc.... « signé Du Thermeau (1) commis. »

Grâce à sa femme et à un sacrifice pécuniaire, le capitaine Guériot put donc enfin recouvrer sa tranquillité, se consacrer tout entier à sa famille, à sa carrière déjà brillamment commencée. Ces quelques années d'inquiétudes ne firent que rendre plus tendre, plus intime l'union du ménage. Du reste, M. Guériot des Ruets n'était pas seul à trouver « sa « petite femme » charmante. D'autres le lui disaient en prose, voire en des vers, pieusement conservés.

Ils sont demeurés anonymes, ces vers courtois et galants. Sans doute viennent-ils de quelques jeunes officiers admis dans l'intimité de Madame Guériot et heureux de fêter, à l'aide des Muses, l'accueil gracieux d'une aimable maîtresse de maison.

(1) Il s'agit ici de Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, qui a fait déjà l'objet d'une note. Outre les fonctions d'Inspecteur Général des Domaines du Roy, il remplit à Moulins celles de contrôleur des actes des notaires et de Conservateur des hypothèques.

A MADAME GUÉRIOT

Le Ciel vous donna la bonté,
Une âme grande, un esprit large ;
Quand vous parlez c'est le langage
De la riante aménité.
Jamais dans vous la fermeté
N'eut rien de dûr ni de sauvage;
La douceur et le ton affable
Tempèrent votre piété
Et savent nous la rendre aimable.

Dès 1802, Elisabeth Gueriot qu'on avait affublée du nom d'Aglaé, — Rousseau dut en tressaillir dans sa tombe — eut, elle aussi, son petit succès. Il faut dire qu'elle était encore plus jolie que sa mère, si l'on en croit ses portraits.

Aglaé, près de toi, l'art d'écrire et de plaire
Gémit profondément sans oser s'exprimer.
L'amour lui dit tout bas, à l'ombre du mystère,
Aglaé, jeune et belle est faite pour aimer.....
Encore deux printemps, et tu verras éclore,
Grandir, briller partout cette charmante fleur.....
Un de nos traits pourra..... Vénus à son aurore
Etait comme Aglaé l'image du bonheur.....
Rien ne put résister à sa beauté, ses grâces.....
Il fit jour dans son cœur au moment qu'il parla.....
On vit mille plaisirs voltiger sur ses traces,
Tremblante elle en rougit, sourit et soupira.

18 Vendémiaire, an XI.
(10 octobre 1802.)

Le fervent admirateur fit passer son poulet par les mains du père. C'était honnête car Aglaé avait quinze ans. L'histoire ne dit pas si M. Guériot fut un messager fidèle.

De nos jours, on trouverait cette ardeur un peu excessive, pour poétique qu'en soit la forme, mais en ce temps tout imprégné des galantes traditions du XVIIIe siècle, on aimait « la sensibilité ». Chacun savait que comme la Victoire, l'Amour a des ailes, et en cette aurore de siècle, tous deux quand ils marchaient, n'allaient qu'au pas de charge, enivrés de poudre et de fanfares guerrières.

Plus tard on associa la mère et la fille dans un commun hommage. Les bergers d'Auxonne chantèrent les deux jolies femmes que les intimes appelaient *Babet*, diminutif champêtre de leur nom d'Elisabeth.

Bouquet

A MADAME GUÉRIOT, NÉE DE SAINT QUENTIN ET A MADEMOISELLE SA FILLE, LA VEILLE DE LEUR FÊTE, PEU DE JOURS AVANT LEUR DÉPART D'AUXONNE POUR MOULINS.

(*Air à faire.*)

UN BERGER

Bergers, cessez vos chansons d'alégresse,
Il faut quitter vos chalumeaux,
Ou, désormais, sur ces pipeaux,
Ne soupirez que des chants de tristesse.

Les deux Babet, de ce canton,
Depuis cinq ans, l'ornement et la gloire,
Vont entre elles et nous, dit-on,
Mettre bientôt, les rives de la Loire.

Qu'à leur offrir à chacune une fleur,
Pour la dernière fois, chacun de nous s'empresse,
Moi, je ne puis, dans le mal qui me presse,
Joindre à vos dons qu'un brin de mon saule pleureur.

CHŒUR DES BERGERS

Cessons, cessons, nos chansons d'alégresse,
Hélas ! quittons nos chalumeaux,
Ou, désormais, sur ces pipeaux
Ne soupirons que des chants de tristesse !

C. N. A***

Ce 18 novembre 1806.

Lorsque cette pièce fut composée, M. Guériot venait d'être mis à la retraite après une carrière brillante que les fureurs révolutionnaires avaient failli briser. Pourtant il n'avait jamais émigré, ne s'était point mêlé de politique, s'absorbant dans son service, y cherchant une consolation aux tristes spectacles qui l'entouraient, aux odieuses proscriptions qui frappaient autour de lui ses amis et même ses parents (1). Le capi-

(1) Je ne sais quel fut le sort des Guériot de Belseaux et autres pendant la Terreur, mais parmi les alliés de M. des Ruets du côté de sa femme, plusieurs furent maltraités. Je cite au hasard du souvenir, les Dusaray de Vignolles, Reignier de La Brosse, Rougane des Barodines, Chardon du Thermeau. Ce dernier n'était plus en Bourbonnais. Directeur des domaines à Nancy depuis 1792, c'est là qu'il fut inquiété. Son fils Jacques calma les suspicions en s'engageant au 1[er] régiment de dragons, fit deux campagnes aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse; fut mis en congé après blessure, le 3 thermidor an III. Il mourut du choléra en 1849, chevalier de la

taine Guériot fut de ces officiers nobles qui crurent devoir rester à l'ombre du drapeau sans se préoccuper des mains qui le tenaient (1). Pendant la Terreur, alors que les Perrotin, les Delan et tant d'autres se faisaient les bourreaux de leurs amis et de leurs proches, s'enrichissaient de leurs dépouilles, M. Guériot, lui, resta fidèle au malheur et, quand il le put, vint en aide à ses amis traqués et proscrits.

C'est lui qui notamment sauva M. Giraud des Echerolles, maréchal de camp, son fils cadet Chambolle et Brugnon, ancien serviteur de cette famille (2).

Un relevé des états de services de M. Guériot des Ruets achèvera l'esquisse bien incomplète de cette physionomie sympathique (3).

Guériot (Jean-Baptiste-Louis), né à Châlons-sur-Marne, le 26 juin 1740,

Légion d'honneur, et administrateur retraité des domaines. Il avait épousé Marie-Isabelle-Wilhlemine Hubar, d'une fort ancienne famille originaire du pays liégeois.

(1) Le nombre des officiers nobles qui restèrent à l'armée sans émigrer est plus grand qu'on ne le croit généralement. Beaucoup d'entr'eux périrent d'ailleurs sur l'échafaud révolutionnaire. Il en est qui eurent une belle fortune militaire, tels après Bonaparte, le plus grand d'entr'eux, Desaix, Coquille du Gommier, Menou, Richepance, Lasalle, Mac Donald, Davoût et tant d'autres qu'on pourrait citer. Le général Susanne dans les remarquables ouvrages qu'il a consacrés à l'histoire de nos vieux corps de troupes fait observer avec raison, que tous les chefs (sauf un) qui marquèrent sous la Révolution et l'Empire sortaient de l'ancienne armée. On lui doit à propos de l'odieuse Terreur, ces phrases énergiques, qui ne sont pas hors de propos à l'heure actuelle : « A cette époque lamentable, où les mensonges les plus audacieux trouvaient crédit pourvu qu'ils flattassent les passions de la populace, de ce qu'on a si justement appelé les malpropretés d'une nation, ou qu'ils servissent les intérêts des indignes maîtres de la France, l'armée était accusée de royalisme et d'aristocratie. Ce qu'il y avait de vrai, c'est que tous les hommes de cœur se précipitaient alors, comme on l'a vu depuis et comme on le verra toujours, dans les rangs de l'armée, heureux d'opposer leurs poitrines aux baïonnettes étrangères en tournant le dos aux ignobles saturnales qui se jouaient dans les villes. Les vertus de l'armée faisaient ombre au tableau. Il fallait un prétexte pour l'anéantir. » (Général SUSANNE, *Histoire de l'Infanterie française*, tome Ier, p. 354 ; transformations postérieures à 1789.)

(2) Voir à ce sujet : *Quelques années de ma vie*, par Alexandrine des Echerolles. Le même récit a paru aussi sous le titre d'*Histoire d'une famille noble sous la Terreur*. Voir encore *La Terreur en Bourbonnais*, article de Marie-Anne Giraud des Echerolles. I. Lyon, pages 132 et suivantes.

(3) Le lieutenant colonel de Séréville possède un portrait de M. de Guériot, son arrière-grand-père.

entra à l'École d'artillerie de Sedan, par ordre du ministre, le 1er avril 1759; élève d'artillerie, après examen, le 27 décembre 1761 ; deuxième lieutenant dans la brigade La Pellerie, le 18 février 1763 ; lieutenant d'une compagnie d'ouvriers dans la compagnie La Morlière, le 1er octobre 1764; lieutenant au régiment de Toul artillerie, le 1er octobre 1765. Il partit pour la Corse avec un détachement de ce corps et fit les campagnes de 1770 à 1773 sous les ordres des généraux de Marbeuf et de Narbonne. Sa conduite distinguée lui mérita la commission de capitaine le 1er octobre 1772. Il passa avec ce grade comme capitaine en second dans une compagnie d'ouvriers (Compagnie de Rissan) 1er avril 1778; capitaine commandant une compagnie d'ouvriers, le 1er avril 1780; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 28 décembre 1787 ; chef de bataillon, sous-directeur à Auxonne, 1er avril 1791 (rang de lieutenant colonel) ; chef de brigade, directeur à Auxonne, le 1er prairial an III (20 mai 1795) avec ordre de rester aux armées.

Il fut destitué de ses fonctions par arrêté du Directoire Exécutif le 13 nivôse an VI (2 janvier 1798).

Le 29 thermidor de la même année, le chef de la 3e division du ministère de la guerre, après avoir rappelé ses grades, depuis celui d'aspirant le 1er avril 1759, lui délivrait un certificat où on lit :

« Qu'il a fait les campagnes de 1792, 1793, ans II, III, IV et V, en qua-
« lité de directeur du parc de l'armée des Alpes, jusqu'à l'époque de sa
« dissolution, qu'il est passé en la même qualité à celle d'Italie, qu'il
« s'est trouvé au siége de Lyon et que pendant tout le cours de ses ser-
« vices il a constamment mérité les meilleurs témoignages de la part
« des officiers généraux et supérieurs sous les ordres desquels il s'est
« trouvé, qu'il a toujours été regardé comme un officier distingué tant
« par sa conduite et son dévouement à ses devoirs, que par ses talents
« et ses connaissances, que dans ce moment même les regrets de son
« corps dans tous les grades sont une nouvelle preuve de l'estime et de
« la considération dont il a su se rendre digne.

« En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et valoir
« ce que de raison. »

Il fut réintégré dans ses fonctions par arrêté du 28 thermidor an VII (15 août 1799). Il reçut un nouveau brevet de directeur de l'artillerie à Auxonne en l'an X (1801-1802). Dans un brevet de l'an XI (1802-1803) délivré par l'Empereur, il est dit que le sieur Gueriot prend rang de chef de brigade à compter du 1er prairial an III (20 avril 1795). Il fut promu chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII (11 décembre 1803) ; Officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin 1804). Peu de temps après, l'Empereur le nomma électeur du département de l'Allier.

Admis à la retraite le 19 octobre 1806 avec le grade de colonel d'artillerie, après 47 ans de services effectifs dans son arme et dix campagnes de guerre, il se retira à Moulins. L'Empereur l'avait créé Baron, mais sa femme, dont les sentiments profondément royalistes ne varièrent jamais, déchira le brevet et ne voulut pas lui voir porter ce titre. Toutefois la réalité du fait est attestée par plusieurs pièces officielles (1).

Lors de la Restauration, étant chevalier de Saint-Louis depuis 1787, il fut, à partir de 1814, président du Comité des chevaliers de Saint-Louis du département de l'Allier, comme doyen des chevaliers de ce département.

Le colonel Guériot mourut à Moulins le 15 mars 1824. Quant à sa femme, elle s'éteignit comme une sainte, en la même ville, une vingtaine d'années plus tard.

De leur mariage, il ne leur resta qu'une fille, Marguerite-Sophie-Elisabeth-Françoise Guériot. Nous avons vu qu'on l'appelait aussi Babet et Aglaé.

Suivant contrat reçu Bougarel et son collègue, notaires impériaux à Moulins le 25 avril 1808, elle épousa « sieur Chrétien-François-Antoine « Faure de Gière (2), colonel, commandant le Régiment d'artillerie à « cheval officier de la Légion d'honneur, demeurant ordinairement en la « Commune de Gière, canton sud-est de Grenoble, département de

(1) Je citerai notamment un brevet impérial le nommant président de l'Assemblée du canton de Moulins (2 juin 1813), un récépissé pour versement de sommes diverses (27 septembre 1813). Ces deux pièces sont adressées au sieur Guériot baron de l'Empire.

Le lieutenant colonel de Séréville possède une collection de lettres adressées par le colonel Guériot à sa femme pendant ses campagnes. Ces lettres renferment sur les événements que M. Guériot vit s'accomplir et sur les personnages avec lesquels il fut en rapport, de très intéressants détails. Il serait à souhaiter que la partie historique de cette correspondance fût publiée.

Une aimable communication du vicomte Révérend, auteur de l'*Armorial du Ier Empire*, me permet d'ajouter qu'avant d'être titré baron, M. Guériot fut créé chevalier de l'Empire par Lettres patentes de mai 1809, avec règlement d'armoiries comme suit : *D'argent. adextré d'un tiers de gueules en pal, chargé du signe des chevaliers légionnaires* (l'étoile de la Légion d'honneur) *au canon de sable en chef*. — Ce blason dut être modifié quelque peu lors de la collation du titre de baron au moins par l'adjonction du franc quartier des barons militaires, qui se posait à senestre et était : *de gueules, à l'épée d'argent posée en pal la pointe en haut*. — J'ignore quelles étaient les armoiries des Guériot avant 1789.

(1) On trouve dans l'armorial de Rietstap : Faure de Gière (Baron de l'Empire) — France. — *Ecartelé : au, 1 d'argent à un Hercule fendant de ses mains un tronc d'arbre posé à senestre, le tout au naturel, soutenu d'une terrasse* [sans doute de sinople] ; *aux 2 et 3 d'azur, à la fasce accom-*

« l'Isère, natif du Département du Nord, fils majeur de défunt Jean-« Antoine Faure de Gière, ancien Général de Brigade d'artillerie, officier « de la Légion d'honneur et de dame Marie-Claire-Constance de Surmont, « habitant ordinairement la commune de Gière etc.... » (1).

Cette union ne dura pas même quatre ans. L'extrait d'acte suivant nous apprend en effet que : « Mr Antoine François Faure de Gière, âgé « 44 ans, Baron de l'Empire, Commandeur de la Légion d'honneur, « chevalier de la Couronne de fer, général de Brigade, commandant « l'artillerie des reserves de cavalerie de la Grande Armée..... marié à « dame Aglaé Gueriot domiciliée à Moulins, département de l'Allier, est « décédé à Berlin, royaume de Prusse, par suite de fièvres et de maux « de poitrine le 2 février 1813 à 6 heures du matin....... »

Le 4 décembre 1820, Marguerite-Sophie-Elisabeth de Guériot épousa en secondes noces Jean-Baptiste-Louis-Philippe Gombaud de Séréville, capitaine adjudant major au deuxième régiment des grenadiers à cheval de la Garde royale, ayant rang de chef d'escadron, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, né à Strasbourg le 25 mai 1790. Il était fils de feu le chevalier Mathieu-Jean-Baptiste Gombaud de Séréville (2), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur et de Marie-Adélaïde Le Conte, domiciliée à Rouen.

pagnée en chef de trois étoiles et en pointe de deux épées passées en sautoir, le tout d'or ; au 4 : de sable, à la fasce bretessée d'argent.

J'ignore quelles armoiries portait cette famille antérieurement à la concession impériale.

Elle est encore représentée par les Faure de Gière de Lillatte (Loiret).

(1) La première grosse du contrat fut signée de Sa Majesté l'Empereur. L'acte fut passé en présence des sieurs et Dames : Gilles de St-Quentin des Murs, ancien officier d'Infanterie, père de la dite Dame Gueriot; Antoine-Jean-Martin de Bussy-Boulancy, ancien officier de chasseurs au cy-devant régiment des chasseurs du Dauphiné, beau-frère du dit sieur Faure de Gière, demeurant à Paris ; Pierre-Genest Fougerolles Procureur gérant au Lycée de Moulins ; Dame Anne Reynaud son épouse ; Gilles Fougerolles, officier réformé du 35e d'infanterie de ligne, cousins germains de la Dame Guériot ; André-Jean Moussier, président du canton de Châteldon, maire de la commune de Ris ; Gilles-Gaspard de Saint-Quentin des Murs, propriétaire, aussi cousin germain de la dite dame Guériot, demeurant à Cusset ; Dame Euphrasie Fougerolles, cousine de la dite Dame ; Charles Chambaud de Jonchère, ancien officier au régiment de chasseurs du Dauphiné, ami du sieur Faure de Gière, demeurant en la commune de Franchaise ; Charles-Louis-Joseph Roy de Beauregard, ancien Brigadier des armées du Roy, demeurant à Moulins, cousin des sieur et dame Guériot ; Boullard et Bougarel, notaires.

(2) La famille Gombaud de Séréville porte : *d'azur, à l'arbre arraché d'argent, au chef du même métal chargé de 3 molettes d'éperon, de gueules, rangées en fasce, à la bordure de gueules.* A ce blason des lettres patentes de chevalier de l'Empire ajoutèrent *le signe des chevaliers posé au 2e point du*

On me permettra de dire quelques mots de M. Philippe de Séréville. Toute une partie de sa vie appartient à Moulins. Il est même doublement nôtre, ayant été membre de la *Société d'Emulation.* Je le crois même un des fidèles de la première heure ; et les anciens bulletins de la Société doivent contenir des rapports dus à sa plume infatigable.

Sa carrière militaire avait été des plus honorables (1). Entré à l'Ecole militaire de Fontainebleau le 7 avril 1807, à l'âge de 17 ans, il y conqui les grades de caporal et de fourrier. A sa sortie, en juillet 1808, il fut nommé sous-lieutenant au 118e de ligne qu'il rejoignit en Espagne

chef. Cette maison est originaire de Troyes en Champagne. Les premiers que je connaisse sont : Charles Gombault, avocat en parlement, demeurant à Troyes, 1624, 1625. (Bibliothèque Nationale, Corda, Catalogue de Factums antérieurs à 1790.) — Marie de Gombaud, femme d'Edouard Denis seigneur de Poully ; Jeanne Huez, veuve de Joseph Gombaud, Conseiller du Roy en l'élection de Troyes (armorial général de 1696 — Troyes).

Mathieu-Jean-Baptiste Gombaud de Séréville, originaire de la paroisse de Saint-Nizier (Troyes), officier au régiment de Boullonois, épousa à Rouen, le 21 octobre 1783, Marie-Adélaïde Le Conte, fille de feu Pierre Robert Le Conte, Exempt des gardes du duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, Trésorier de la paroisse Saint-Maclou de Rouen, et de Marie-Anne-Susanne Heroult.

Mathieu-Jean-Baptiste était fils de Jean-Baptiste Gombaud de Séréville et de Barbe Garnier, qui au moment du mariage de leur fils habitaient Nancy. Je n'ai pu consulter les états de service de Mathieu de Séréville, mais je sais que, suivant brevet du 23 février 1791, Mathieu-Jean-Baptiste Gombault (*sic*) de Séréville, quartier-maître Trésorier dans le régiment de Boulonnois, fut fait chevalier de Saint-Louis. L'Empereur le fit chevalier de la Légion d'honneur et par lettres patentes données à Saint-Cloud, le 30 juillet 1810, le créa Chevalier de l'Empire avec transmission du titre à sa descendance directe masculine, légitime, naturelle ou adoptive. On voit par les dites lettres qu'il était alors commissaire des guerres de 1re classe et né à Troyes, le 18 juillet 1743. Les Le Conte (Rouen) portaient : *de gueules, au chef échiqueté de.....* Sur certains de leurs cachets, les Gombaud de Séréville ont écartelé de ces armes.

Le chevalier Mathieu de Séréville avait deux frères aînés. Le premier, passé très jeune à l'Ile de France, s'y maria et eut une fille qui épousa M. Pinson de Menerville, intendant des pages du roi, à Versailles.

Le second, Nicolas, prêtre, prieur de Dion près l'abbaye de Gien, mourut chez son ami M. de Saint-Maure, après leur commune captivité sous la Terreur.

Le titre de chevalier passa au fils aîné de Mathieu de Séréville et de Marie-Adélaïde Le Conte : Maurice-Léopold dit Frédéric Gombaud de Séréville, payeur du Trésor royal du Département de l'Allier (trésorier payeur). Il est actuellement porté par son fils le chevalier Philippe Gombaud de Séréville, domicilié à Fontainebleau.

(1) Ces renseignements sont tirés du livre de famille rédigé par M. le lieutenant colonel de Séréville, d'après les états de services de son grand-père.

(18 juillet). Un an et demi plus tard, il passait sur sa demande, avec son grade, au 5e chasseurs à cheval qui faisait également partie de l'armée d'Espagne (22 janvier 1810).

Le 26 février 1811, tombé avec 30 chasseurs dans une embuscade dressée près d'Arcos en Andalousie par 200 guerilleros, il reçoit un coup de sabre à la tête, son cheval blessé s'abat et il est fait prisonnier, mais ses chasseurs le dégagent.

Le 28 août 1812 les Espagnols surprennent Séville, le général Villate va être pris, le sous-lieutenant de Séréville le tire d'affaire par une charge heureuse qui lui coûte son cheval. Le 1er novembre, le 5e chasseurs est à Madrid et tout le mois se passe en combats quotidiens.

Au combat d'Alcala, 20 avril 1813, Séréville commandait la compagnie d'élite et fit de nombreux prisonniers.

Mais voici les jours sombres, la lente retraite à travers l'Espagne soulevée. M. de Séréville trouve encore l'occasion de se distinguer. Le 28 juillet 1813 à Pampelune, étant à l'escorte du Maréchal Soult, il a un cheval tué sous lui.

Le 2 août, l'héroïque armée d'Espagne rentrait en France serrée de près par les Anglo-Espagnols. C'est alors que le lieutenant de Séréville apprit qu'il avait été choisi comme aide de camp par le général Bonnemains, ancien colonel du 5e chasseurs. En conséquence il quitte son régiment le 9 août, se rend en poste à Paris. Il en repart le 1er octobre pour l'armée d'Italie où son général va prendre un commandement sous les ordres du prince Eugène.

Le 26 octobre, le jeune aide de camp prend part à l'engagement de Bassano et, pour n'en pas perdre l'habitude, a un cheval tué sous lui.

Le 15 novembre, à la bataille de Caldiero, le lieutenant de Séréville est cité par le prince Eugène pour sa belle conduite et fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

Le 30 du même mois, le prince Eugène le nomme capitaine au 31e chasseurs. En attendant la ratification de l'Empereur, M. de Séréville continua son service d'aide de camp auprès du général Bonnemains.

Le 4 février 1814, à la tête d'un escadron du 31e chasseurs, il charge à Villafranca un bataillon autrichien, lui fait nombre de prisonniers, est blessé d'un coup de feu à la jambe droite.

Le 18 février, parvenait la nouvelle du changement de gouvernement en France et de la convention militaire signée entre le roi et les alliés. L'Italie fut évacuée.

Philippe de Séréville arrive à Fréjus le 19 mai, à Lyon le 5 juin. Il reçoit d'abord l'ordre, au nom de Louis XVIII, de se rendre à Montpellier pour être affecté à un nouveau régiment dans la réorganisation

de l'armée, puis, par décret du 14 mars 1815, il est de nouveau attaché comme aide de camp à la personne du général Bonnemains.

Pendant les Cent Jours, il fit partie de la 6e division de cavalerie, entra avec elle en Belgique, mais on ne sait s'il fût engagé à Ligny et à Waterloo.

La nomination de capitaine du prince Eugène n'avait jamais été confirmée, aussi, bien qu'il portât depuis deux ans son troisième galon, Philippe de Séréville fut considéré comme lieutenant lors de la réorganisation de 1815. Le 10 octobre de cette année, il fut placé comme lieutenant adjudant major au 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde royale. Il passa capitaine au même corps le 10 avril 1817, puis chef d'escadron le 10 avril 1821 ; le 5 juin 1825, il fut affecté aux hussards du nord (4e régiment) où il prit les fonctions de major. Ce corps était alors à Vendôme, il s'y installa avec sa femme et ses deux enfants. Depuis le 20 août 1824 il était chevalier de Saint-Louis. En 1830, étant en garnison à Pontivy, Philippe de Séréville donna sa démission et vint s'installer à Moulins.

Alors commence pour lui une vie nouvelle et qui celle-là est toute nôtre. Il s'occupe de cultiver ses terres, devient membre de la Société d'Agriculture, prend à cœur tous les intérêts du département et de la ville de Moulins, écrit dans les journaux, est de tous les comités, de toutes les commissions, de toutes les œuvres, s'occupe de travaux historiques, devient maire de Moulins (1848-1849) et conquiert rapidement par son esprit, sa bonté, les services sans nombre qu'il rend aux déshérités de ce monde, une popularité du meilleur aloi.

Dieu le rappela à Lui, le 7 avril 1862 (1). Dans son numéro du 9 avril suivant, le *Messager de l'Allier* rendait compte des obsèques de M. de Séréville dans les termes suivants : « Ce matin, ont eu lieu à la Cathé-
« drale les obsèques de Philippe Gombault de Séréville, ancien officier
« supérieur de cavalerie, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et
« de Saint-Louis, ancien maire de Moulins.

(1) Sa femme était morte l'année précédente. On lit dans le *Messager de l'Allier* à la date du 26 mai 1861. — « La tombe s'est fermée durant ces der-
« niers jours sur une de ces nobles et saintes femmes dont la mémoire
« demeure environnée d'une auréole de vertus et d'affections. Mme de Séré-
« ville, née de Guériot, a été enlevée à sa famille et à ses amis après une
« longue maladie et des souffrances pieusement supportées, à l'âge de
« 73 ans.
« Une immense assistance se pressait à l'inhumation de ses dépouilles
« mortelles, témoignant ainsi de ses regrets pour celle qui n'était plus, et de
« sa profonde sympathie pour une famille si justement environnée de
« l'estime publique. »

« Une foule nombreuse emplissait l'église trop étroite pour une telle « affluence. C'est que M. de Séréville était non seulement estimé mais « aimé généralement. Passionné pour le bien de la cité, il semblait en « avoir fait le but constant de ses préoccupations ; et bien que depuis « dix ans il ne fut plus chargé d'administrer Moulins, il cherchait en- « core par tous les moyens possibles à se rendre utile à tous. Ainsi der- « nièrement, le *Messager de l'Allier* publiait, sur les améliorations à « apporter à la ville de Moulins, une série d'articles inspirés par le « patriotisme local de l'ancien édile ; il y a un mois M. de Séréville « apportait un nouveau travail, qu'à notre grand regret nous ne pûmes « publier, et dont l'épigraphe empruntée à Sully : *Labourage et pastou- « rage sont les deux mamelles de la France,* témoignait dès les pre- « mières lignes d'une vive sollicitude pour des intérêts tout particuliers « à notre département.

« Toutes les notabilités de Moulins assistaient au service funèbre et « d'universels regrets ont accompagné le cercueil au champ du repos. « Tous les rangs, sur la route, se sont confondus. En effet, M. de Séré- « ville était très populaire, et cette popularité il l'avait justement « acquise par une affabilité égale pour tous, surtout par cette sollicitude « pour les intérêts de Moulins dont il faisait, nous le répétons, le but « constant de ses pensées. C'est ce qu'on n'a pas dit sur la tombe de « Philippe Gombault de Séréville. C'est ce qu'une voix au moins aurait « dû dire en de sympathiques adieux devant le spectacle de deux ou- « vriers tenant à honneur de porter eux-mêmes le corps de celui qui fut « un généreux autant que modeste bienfaiteur.

« Les honneurs militaires ont été rendus en grande pompe à l'ancien « officier. Au cimetière, les salves d'adieu furent tirées sur la fosse, puis « la foule s'est retirée avec recueillement. »

M. de Séréville laissait deux enfants ; l'un, Frédéric, brillant officier de cavalerie, devint le général de Séréville (1), l'autre, Marie-Adélaïde-Elisabeth, épousa le 1er août 1837, à Moulins, Guillaume-Eugène comte de Fradel (2). Ces deux familles représentent les Guériot et en particulier le

(1) Lui aussi eut de beaux états de service. La splendide charge qu'il poussa à Gravelotte avec son régiment, le 5e chasseurs, contre le 16e uhlans est restée célèbre. Les ulhans furent culbutés, décimés ; les chasseurs reprirent deux canons et retrouvèrent le drapeau du 93e d'infanterie.

(2) Par sa naissance et ses fonctions civiles, Guillaume-Eugène comte de Fradel appartient entièrement au Bourbonnais et aura place dans son histoire. Né au château de Rax, commune de Saint-Félix, le 27 avril 1807, il était fils de Jean-Nicolas comte de Fradel, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Mélanie de Laval. Entré à l'école militaire de La Flèche en septembre 1817, il passa à l'école spéciale de Saint-Cyr le 7 novembre

colonel Gueriot à qui ses imprudentes relations avec Cerf-Alexandre-Caen et consorts causèrent de si sérieux ennuis.

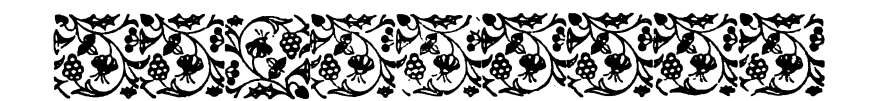
En terminant ce récit, il me reste l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont bien voulu me communiquer leurs notes ou leurs archives. A la liste de ceux que j'ai déjà cités au cours de ce travail, j'ai le plaisi d'ajouter : le lieutenant colonel de Séréville, fils du général, la comtesse Louise de Fradel, M. Edmond Chardon qui, en vrais parents, m'ont ouvert leurs archives ; M. Paul Duchon, M. le curé de Ferrières, M. l'abbé Renoux ; je leur dois de précieuses indications sur plusieurs familles citées dans cette étude. Il me reste enfin à m'excuser auprès du lecteur qui aura bien voulu me suivre jusqu'ici, de n'avoir pas indiqué d'une façon plus précise les cotes d'archives publiques citées dans mes notes. J'ai dû y renoncer pour ne pas les allonger encore ; sans doute les trouvera-t-on ainsi suffisamment nombreuses et prolixes (1).

Philippe TIERSONNIER.

1825. Sous-lieutenant d'infanterie au 63e de ligne (octobre 1827), il fut promu lieutenant le 16 octobre 1831, au 58e de ligne. Sur les instances de sa famille, il donna sa démission le 21 juillet 1835. Doué d'un réel talent pour la miniature, il obtint une médaille au Salon, le 7 mai 1834. Le comte Eugène de Fradel fut adjoint au maire de Moulins (1849), conservateur du musée (22 juillet 1852), conseiller de préfecture de l'Allier (27 décembre 1853), chevalier de la Légion d'honneur (15 août 1866), préfet intérimaire de l'Allier (14 mars 1871), préfet définitif (16 mars 1871), mis à la retraite le 16 octobre 1873. Il est mort au château de Rax le 21 septembre 1891. J'ajouterai que M. de Fradel a été membre de la *Société d'Emulation*.

(1) On me pardonnera d'user des notes jusqu'à la dernière ligne. Au cours de mon travail j'ai indiqué les motifs pour lesquels je croyais à une origine commune entre les Saint-Quentin sortis d'Escurolles, fixés depuis à Arronnes et Moulins et les Saint-Quentin de Beaufort et de Blet. Le document analysé ci-dessous me paraît probant :

Arch. : Allier. B. 739, fo 46. Contrat de mariage (7 mars 1632, Charron nore), fait à Marmaigne, de Jean de Capponi escuier sgr de (Tiroiseau ? suivant l'Inventaire) lieutenant d'une Cie du Mis de Longjumeau, demeurant à *Marignat, paroisse d'Escurolles* d'une part et Damle Suzanne Dornaison veuve de feu *François de St Quintin écuyer sgr de St Pardoux* demeurant à Marmaigne paroisse de Broût, d'autre part. Parmi les assistants : *Me Gilbert de St Quintin praticien à Escurolles*. — Il y a évidemment parenté entre Gilbert de St-Quintin et François de St-Quintin. Or ce dernier est indubitablement de la branche des St-Quentin de Beaufort. (Voir Nicolaï, *Générale Description du Bourbonnais*, édition Vayssière, I, p. 142, 143. — Claude de St-Quintin escuyer sieur de Beaufort seigr en partie de la terre et justice de St-Pardoux.)



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

De la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1901-1902

MM. BOUCHARD, président général.
DE QUIRIELLE, vice-président général.
BERNARD (G.), secrétaire général.
CLAUDON (A.) ✿, secrétaire-adjoint.
FROBERT, trésorier.
GRÉGOIRE (C.), I. ✿ ♣. directeur du *Bulletin-Revue*.
BERTRAND (A.), A. ✿, conservateur du Musée.
PÉROT (F.), A. ✿, bibliothécaire.

MEMBRES DE DROIT

M. le PRÉFET du département de l'Allier.
Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES.

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. le colonel LAUSSEDAT, C. ✻, à Paris.
M. Louis AUDIAT, I. ✿, à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

Classe des lettres, sciences et archéologie.

MM. AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile), ✻, ancien capitaine d'Etat-major, au château de Bussolles, par Lapalisse.
AUCLAIRE, imprimeur à Moulins.

MM. Avisard, pharmacien au Veurdre.
Bailleau, ✻, docteur en médecine à Pierrefitte.
Balorre (le comte de), maire de Contigny.
Battu, avocat à Lusigny.
Bernard, secrétaire de la Société.
Berthoumieu (l'abbé), à Moulins.
Bertrand, A. ✿, conservateur du Musée départemental.
Bletterie, I. ✿, conseiller général du canton de Lapalisse.
Bouchard, avocat, maire de Toulon.
Boulois (J. de), propriétaire à Moulins.
Bourdelier, ancien notaire.
Bourdery (Charles), à Cusset.
Brinon (Vicomte de), docteur en médecine.
Broc de Seganges (du), ✻, au château de Seganges (Avermes).
Bruel, I. ✿ ✻, Dr en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
Bujon (l'abbé), avocat et missionnaire apostolique.
Chabot (René), château de Vermillière, commune de Toulon.
Chanier, greffier du Tribunal de commerce de Moulins.
Chauvinière (de la), château du Parc, à Yzeure.
Chenillat (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire du Réray.
Choussy (J.-E.), maire de Rongères.
Claudon, A. ✿, archiviste départemental.
Clément (l'abbé, Joseph), aumônier du pensionnat de la Madeleine.
Conchon, notaire à Varennes-sur-Allier.
Coulhon (Pierre), chef de division à la Préfecture de l'Allier.
Defaye, ancien notaire à Dompierre.
Delesvaux, propriétaire à Charroux.
Deschamps (le chanoine), supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur.
Desnoix (l'abbé), curé de Couleuvre.
Dubost, ingénieur des arts et manufactures à Moulins.
Duchon, avocat à Cusset.
Dr Fabre, à Commentry.
Faure, I. ✿ ✻, Dr ès lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).

Mlle Foulhouze (J.), à Montluçon.

MM. Frobert, banquier, trésorier de la Société.
Gélis-Didot, architecte à Paris.
Girard, ancien notaire.

MM. GRAND-PACHA, ancien ingénieur en chef au Caire.
GOLLIARD (l'abbé), à Marcillat.
JALADON DE LA BARRE, au château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
LIGNERIS (Comtesse DES), à Bressolles.
LOUBENS DE VERDALLE (Vicomte DE).
MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).
MANTIN (L.), ✻, ancien secrétaire général de Préfecture.
MELIN (Monseigneur), à Moulins.
MÉPLAIN, avocat, ancien député.
MÉPLAIN, docteur en médecine.
MILCENT, ancien officier de cavalerie.
MONTAGNE, juge de paix à Varennes-sur-Allier.
MORET (l'abbé J.), curé doyen de Saint-Menoux.
NÉNY (le chanoine), aumônier de la Congrégation Notre-Dame.
OLIVIER (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
OLIVIER (H.), ✻, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
PATISSIER, ✻, ancien député, ancien conseiller général de l'Allier.
PÉROT (F.) A. ✿, bibliothécaire de la Société.
PERCEAU (Joseph), licencié en droit, à Louroux-Bourbonnais.
PETIT ✻, docteur en médecine.
PICARD (Léon), à Saint-Léon.

MM. PLAINCHANT (G.), A. ✿, avocat.
POUILLEN (Alfred), propriétaire à Cusset.
QUIRIELLE (Jean DE), à Moulins.

Mme REINHART, institutrice à Isle-et-Bardais.

MM. RENAUD DE FRÉMINVILLE.
RENOUX (l'abbé), curé de Lavoine.
ROBERT, docteur en droit, avocat.
ROCQUIGNY-ADANSON (DE), propriétaire à Moulins.
ROUXEL, à Moulins.
SABATIER, notaire à Moulins.
SARROT, propriétaire à Gannat.
SARROT, docteur en médecine à Gannat.
SÈQUE, à Moulins.
SEULLIET, avocat, A. ✿, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
TABOUET, château de Reterre, par Saint-Désiré.
TIERSONNIER, sous-directeur de l'Assurance Mutuelle de l'Allier.
TIXIER (Charles), propriétaire à Saint-Pont.

MM. Treyve O. ♣, secrétaire de la Société d'Horticulture.
Villette (Guy de), propriétaire au château de Contresol, par le Donjon.
Yves, docteur en médecine à Moulins.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. Baer (Gustave), architecte à Moulins.
Barathon, ancien notaire à Moulins.
Boissieu (de), au château de la Forest, à Toulon.
Brugière de la Motte, à Montluçon.
Bucheron fils, négociant.
Bure (de), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Capelin (Edgard).
Chabot (Abel).
Charvot, ✻, A. ✪, agrégé en médecine, ancien médecin principal militaire.
Chavigny (Frédéric de), aquarelliste à Limoges.
Collas (E.), maire de Laferté-Hauterive.
Cordez (A.), propriétaire, ancien maire de Souvigny.
Corne, maire d'Iseure, ancien conseiller général de l'Allier.
Crépin-Leblond (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*.
Delageneste, ✻, ancien maire de Moulins.
Delaigue, A. ✪, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises*.
Mlle Duchet (Léonie), à Montluçon.
MM. Faure (M.), I. ✪ ✻, de l'Opéra, à Paris.
Gaulmin (de) fils.
Gautier, directeur de l'enregistrement et des domaines.
Grégoire, I. ✪ ♣, juge de paix à Saint-Pourçain.
Guillaumier, professeur de dessin.
Laboulaye (de), artiste peintre.
Las-Cases (de), conseiller général, maire de Coulandon.
Le Febvre (baron), ✻.
Leprat, artiste-peintre, A. ✪, professeur de dessin, à Montluçon.
Mareschal (de), docteur en droit, à Voussac.
Mitton, ingénieur-architecte.
Moitron (l'abbé), curé doyen de Saint-Pourçain.
MM. Mony (Dr), sculpteur, ✻, 70, rue Spontini, Paris.
Moreau (René), A ✪, architecte.
Moretti (J.-B.), sculpteur.
Quirielle (Roger de).

Mme DE RIBEROLLES, château du Colombier, à Toulon.
MM. SAUROY, A. 🙰, artiste-peintre.
SORREL, A. 🙰 ✻, maire de la ville de Moulins.
THONNIÉ (J.-B.), 🙰, avocat.
TOURNON (le comte DE).
TOURTEAU, architecte.
TULLE (DE), notaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Montluçon.
DUNAN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY, ✻, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des Hautes Etudes.
FROMENT (DE), à Montlevic, près de la Châtre (Indre).
MONERY, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, à Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin-Revue* de la Société.

Des difficultés matérielles n'ont pas permis de faire paraître à leur date les numéros de novembre et de décembre 1901. Nos confrères sont priés d'excuser ce retard.

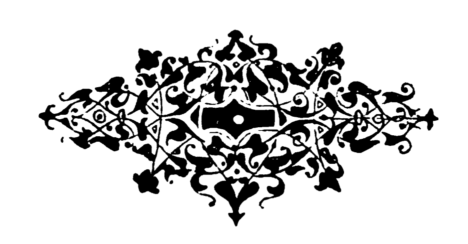




TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.

